2p 51 746

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

BIBLIOTHÈQUE LETTRES UNIVERSITAIRE D'AIX

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épit. XXIV.

TOME QUATRIÈME

4e série. — 1928-1929-1930

SOISSONS

IMPRIMERIE DE L'*ARGUS SOISSONNAIS*

9 à 17, rue Saint-Antoine, 9 à 17

—

M.CM.XXX.I

Source gallica.bnf.fr / Société historique de Soissons

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

10-037

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

BIBLIOTHEQUE LETTRES UNIVERSITAIRE D'AIX

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épit. XXIV.

TOME QUATRIÈME

4e série. — 1928-1929-1930

SOISSONS

IMPRIMERIE DE L'*ARGUS SOISSONNAIS*

9 à 17, rue Saint-Antoine, 9 à 17

—

M.CM.XXX.I

Société Archéologique, Historique et Scientifique
DE SOISSONS

Fondée en 1847

Déclaration d'association du 12 Décembre 1906
Publiée au Journal Officiel *du 23 Décembre 1906, p. 8524*

STATUTS

(Modifiés par l'Assemblée générale du 24 Janvier 1929)

§ I. — Objet et but de la Société

ARTICLE PREMIER

La Société embrasse dans ses travaux tout le pays anciennement désigné sous le nom de *Valois*, d'*Orçois*, de *Gallevèze*, de *Brie* ou de *Champagne*, de *Tardenois*, de *Soissonnais*, de *Laonnois*, de *Thiérache*, de *Vermandois* et de *Picardie*, dont une grande partie compose aujourd'hui le département de l'Aisne.

Elle a pour but de rechercher et d'étudier tous les monuments que la religion, l'histoire, la littérature, les sciences et les arts ont laissés dans ces contrées. Elle veille à leur conservation et recueille pour le

musée de Soissons toutes les parties de ces monuments qui peuvent intéresser le pays. Elle s'occupe de rassembler tous les faits qui concernent l'histoire littéraire, religieuse, militaire, scientifique et industrielle de notre pays, comme aussi tout ce qui est relatif aux coutumes, usages, croyances, légendes et tout ce qui concerne l'agriculture, la géologie et l'industrie de la région.

Article II

La Société a son siège à Soissons.

Article III

Elle se compose de :

membres perpétuels ;
membres à vie ;
membres titulaires ;
membres correspondants ;
dans les conditions déterminées par l'article XIV.

§ II. — Organisation du Bureau

Article IV

Le bureau se compose : d'un Président ; d'un Vice-Président ; d'un Secrétaire ; d'un Trésorier ; d'un Bibliothécaire et d'un Archiviste.

Les anciens présidents font de droit partie du bureau.

Les autres membres sont nommés pour un an et rééligibles.

Article V

Pour être membre de la Société, il faut être présenté par deux membres. Le vote pour l'admission a lieu au scrutin secret, à la majorité des voix, à la séance qui suit celle de la présentation.

Article VI

Les membres perpétuels, à vie et titulaires ont seuls voix délibérative. Les membres correspondants peuvent assister à toutes les séances avec voix consultative.

§ III. — Attribution des Membres du Bureau

Article VII

Le Président règle l'ordre des séances, il signe les procès verbaux et tous les actes de la Société. Il ordonne les dépenses et règle l'emploi des fonds appartenant à la Société.

Tous retraits de fonds ou valeurs appartenant à la Société, ainsi que tous encaissements ne pourront être opérés que sur la signature conjointe du Président et du Trésorier ou, à leur défaut, de deux membres du bureau désignés par celui-ci.

Article VIII

Le Vice-Président remplace le Président dans toutes ses attributions ; il est lui-même remplacé pour la présidence des séances par le membre le plus ancien présent à la séance.

Article IX

Le Secrétaire est chargé de la correspondance et des convocations, d'accord avec le Président, il contresigne les actes émanant de la Société ; il rédige le procès verbal de chaque séance.

Article X

Le Trésorier est chargé de la recette et de la dépense. Il tient la comptabilité, encaisse sur sa seule quittance, les cotisations des membres et rend ses comptes dans la séance de janvier de chaque année.

Article XI

Le bibliothécaire est chargé de la conservation des livres composant la bibliothèque de la Société, ainsi que des dons qui lui sont offerts. Il tient à jour le catalogue de la bibliothèque et la liste des dons en nature ainsi que l'état du matériel.

Article XII

L'archiviste est chargé de la conservation des manuscrits et de leur classement ; il en tient le détail à jour.

Article XIII

Le bureau ainsi composé forme, avec les anciens présidents, une commission permanente qui a seule le droit de décider l'impression des mémoires soumis à la Société et du bulletin annuel prévu à l'article XVIII.

Cette commission peut s'adjoindre tels autres membres que bon lui semblera.

§ IV. — Obligation des Membres de la Société

Article XIV

Tous les membres paient une cotisation annuelle de 20 francs pour les membres titulaires et de 10 francs pour les membres correspondants.

Auront le titre de membres *perpétuels* les membres qui verseront une somme d'au moins *mille* francs.

De membres *à vie* ceux qui rachèteront leurs cotisations annuelles par un versement d'au moins *cinq cents* francs.

Article XV

Les archives et les livres de la Société sont à la disposition de tous les membres qui les demanderont à l'archiviste ou au bibliothécaire, chacun en ce qui le concerne, et toute sortie sera portée sur un registre déposé à la bibliothèque et émargée par le demandeur. Le bureau désignera les archives ou les livres qui ne pourront être consultés que sur place, sans déplacement.

§ V. — Recettes et Dépenses

Article XVI

Les recettes se composent :

1° de la cotisation annuelle des membres titulaires ou correspondants ;

2° du revenu des cotisations des membres perpétuels ou à vie qui seront employés en valeurs choisies par le bureau et ne pourront être aliénées que sur autorisation spéciale du Bureau.

3° du revenu du capital appartenant à la société;
4° des subventions accordées à la société ;
5° des dons ou legs ;
6° de la vente des ouvrages édités par la Société.

Article XVII

Les dépenses se composent des frais nécessités par la tenue des séances, des frais de correspondance, d'impression, de recouvrement, ainsi que des frais des fouilles qui seraient entreprises dans l'intérêt de la science.

§ VI. — Publication

Article XVIII

La Société publie un bulletin annuel contenant les noms, adresses des membres, un compte rendu sommaire des séances, la correspondance, la liste des dons faits à la Société avec les noms des donateurs, l'analyse ou la reproduction des mémoires lus dans les séances. La composition du bulletin sera arrêtée par la commission prévue à l'article XIII dans les six premiers mois de l'année suivant celle à laquelle il s'applique. Il sera livré à l'imprimerie dès que les ressources le permettront.

Article XIX

Indépendamment du bulletin, la Société pourra éditer des mémoires ou ouvrages plus étendus. La décision concernant cette publication sera rendue à l'unanimité des membres présents à la réunion provoquée à cet effet.

Article XX

Les auteurs auront toujours la faculté de faire tirer à part, à leurs frais, des exemplaires de leurs mémoires.

§ VII. — Séances

Article XXI

La société tient une séance par mois, sauf pendant les mois d'août et septembre, en l'une des salles de l'Hôtel de Ville.

Le lieu des séances pourra être changé par décision du bureau.

Article XXII

La société s'interdit toute discussion politique ou religieuse relative aux affaires du temps.

Article XXIII

Aucun changement aucune modification ne pourront être apportés aux statuts que par décision d'une assemblée générale des membres perpétuels, à vie et titulaires convoqués à cet effet.

Article XXIV

Le titre de président ou de membre d'honneur peut être accordé aux anciens présidents ou aux membres appartenant à la société depuis plus de 30 ans, à des personnages de distinction ou à des notabilités littéraires, scientifiques ou artistiques.

ABRÉVIATIONS

Grand Officier de la Légion d'honneur	G O ❋
Commandeur de la Légion d'honneur	C ❋
Officier de la Légion d'honneur	O ❋
Chevalier de la Légion d'honneur	❋
Croix de guerre	
Médaille militaire	
Officier de l'Instruction publique	I
Officier d'Académie	
Commandeur du Mérite agricole	C
Officier du Mérite agricole	O
Chevalier du Mérite agricole	
Autres décorations françaises	
Décorations étrangères	

LISTE des MEMBRES

de la Société Archéologique, Historique et Scientifique

DE SOISSONS

1931

Bureau

Président ..... Ed. DESCAMBRES ✲.
Vice-Président ..... Alphonse WAELES.
Secrétaire ..... FOSSÉ D'ARCOSSE I ❦ ✝ ✝ ✠ ✠.
Bibliothécaire ..... Henry LUGUET ⚜ ✝ ✠
Archiviste ..... Chanoine Pierre DE LARMINAT ✲ ⚜.
Trésorier ..... Louis-Joseph BATTEUX.

Présidences honorifiques

Président d'honneur

S. G. Monseigneur DERAMECOURT, Evêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, ancien Président de l'Académie d'Arras 1898

S. E. le Cardinal BINET, Archevêque de Besançon, ancien Evêque de Soissons ✻ ✠ 1929

Présidents honoraires

MM.

LECLERCQ DE LA PRAIRIE (Jules) I ✠ 1884

CHORON (Etienne) 1891

Comte DE BARRAL ✻ ✠ 1901

PLATEAU (Jules) 1903

Membre d'honneur

Comte DE BERTIER DE SAUVIGNY ✻ 1888

Membres perpétuels

ANNÉE
DE L'ÉLECTION
MM.

1888 Bertier de Sauvigny (comte A. de) ✻ 15, rue Montaigne, à Paris (VIIIe) et villa Saint-Sébastien, 21, rue de l'Aigle, à Compiègne (Oise).

1906 Delaby (O.), banquier, place Dauphine, à Soissons.

1908 Waelès (A.-G.-G.), ingénieur des Arts et Manufactures, ancien juge au Tribunal de Commerce de Soissons, 6, rue Deflandre, à Soissons.

1913 Descambres (Edm.), ✻, ancien avoué, 23, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1920 Firino-Martell (P.), ⚜ à Cognac (Charente).

1922 Luguet (H.) ⚜ ♁ ✠ 25, rue du Général-Pille, à Soissons.

1926 Vignier (Général P. H. J.) C. ✻ ⚜ ♁ ✠ ✠ du Cadre de réserve, 18, Grand'Place, à Soissons et La Belle Porte, à Vailly-sur-Aisne.

1927 Beauchamps fils (L. E. M.), 72, Boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1927 Firino (Madame née de Rivocet) ✠, 11 bis, rue Saint-Dominique, à Paris (VIIe) et à Fontenoy (Aisne).

1929 Mignot (E.) O ✻, 41, Avenue Foch, à Paris, (XVIe) et 17, boulevard Lundy, à Reims.

1929 Moreaux (Madame Lucien), née Louise Ferté, 17, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

Membres à vie

MM.

1905 Guillemot (G.) ✲ 🎖 agriculteur, Sainte-Geneviève, par Soissons.

1907 Waendendries (P.-F.) ✲ 🎖 ⚜ ✠ administrateur de la Banque de France, membre de la Chambre de Commerce de l'Aisne, 1, rue du Commerce, à Soissons.

1928 Noel (G.), ancien officier, 18, rue Richebourg, à Soissons.

1929 Hermand (G. E.), O. ❁ maire de Vierzy, 8, rue de l'Hôpital, à Soissons.

1929 Maurice (D.), Directeur honoraire de la Banque de France, 1, rue Deflandre, à Soissons.

1929 Gallée (P.), ✲ 🎖, agent d'assurances, 26, avenue de Paris, à Soissons.

1930 Bouvrie (M.), 4, *bis*, rue Coligny, à Soissons.

1930 Mallet (Marcel), 18, avenue Pierre-de-Serbie, à Paris et à Vauxbuin (Aisne).

1931 Monnet (G.), 🎖, député de l'Aisne, 16, avenue de la Gare, à Soissons.

Membres titulaires

MM.

1888 Bertier de Sauvigny (comte A. de), ✻, 15 rue Montaigne, à Paris (VIIIe) et villa Saint-Sébastien, 21, rue de l'Aigle, à Compiègne (Oise).

1900 Arcosse (A.-F.-A.-E. Fossé d') I ♁ ♁ ✠ ✠, Président du Tribunal de Commerce de Soissons, 15, rue Saint-Antoine, à Soissons, et Villa Sainte-Anne, 1, rue de la Faisanderie, à Villers-Cotterets (Aisne).

1901 Job (E.-L.), 10, rue du Mont-Revers, à Soissons.

1901 Batteux (J.), 10, avenue de Paris, à Soissons.

1903 Gosset (A.), maire d'Acy, à Acy, par Vénizel (Aisne).

1904 Jacquelet (chanoine L.-A.-O.), curé de Vauxbuin, par Soissons.

1904 Le Pelletier (baron L.-M.-H.), archiviste paléographe, à Silly-la-Poterie, par La Ferté-Milon (Aisne).

1904 Bayeux (J.-E.) ✻ ♁, 39, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1905 Binet (H.), S. E. le Cardinal, ✻ ♁ ✠, Archevêque de Besançon.

1905 Ferrey (M.) ♁ commissaire-priseur, 24, rue Racine, à Soissons.

1905 Leloutre (S.), 16, boulevard Pasteur, à Soissons.

1905 Brunehant (L.), O. ✻, O. ❁, Président du Comice agricole de Soissons, membre de l'Académie d'Agriculture, 19, boulevard Pasteur, à Soissons.

MM.

1905 Guillemot (G.), ✻ ⚜, agriculteur, Sainte-Geneviève, par Soissons.

1906 Dulong (L.), notaire, 10, rue Deflandre, à Soissons.

1906 Delaby (O.), banquier, place Dauphine, à Soissons.

1906 Macherez (A.), Saint-Paul, par Soissons.

1906 Lubersac (marquis G. de), O ✻ ⚜ sénateur de l'Aisne, maire de Faverolles, 23, Parc de Montretout, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

1906 Hennequin (L.-R.) ✻ ⚜ I ❁ avocat, ancien sous-préfet, 23, boulevard du 14-Juillet, à Troyes (Aube).

1906 Rouzé (H.), C. ❁, à Cœuvres-et-Valsery (Aisne).

1907 Lerondeau (commandant J.-J.-A.) ✻ I ❁ ♁ ♁ ♁ C ✠ adjoint au Maire de Soissons, inspecteur départemental des Services d'incendie, 38, rue Porte-Crouy, à Soissons.

1907 Waendendries (P.-F.), ✻ ⚜ ❁ ✠, administrateur de la Banque de France, membre de la Chambre de Commerce de l'Aisne, 1, rue du Commerce, à Soissons.

1907 Broche (L.-A.-E.), I ❁ ✠ archiviste départemental de l'Aisne, président de la Société académique de Laon, conservateur du Musée de Laon, conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Aisne, 30, rue Ste-Geneviève, à Laon.

1908 Waelès (A.-G.-G.), ingénieur des Arts et Manufactures, ancien juge au Tribunal de Commerce de Soissons, 6, rue Deflandre, à Soissons.

MM.

1908 Chaleil (R.-A.), ❀, architecte diplômé par le Gouvernement, architecte des Monuments historiques, 4, rue de l'Echelle-du-Temple, à Soissons.

1908 Henry (L.), 35, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1908 Dubuquoy (H.), ❀ président du Tribunal civil, 35 rue de Meneau, à Soissons.

1910 Larminat (chanoine P.-A.-M. de) ✲ ❀ professeur au Grand Séminaire, 42, avenue de Paris, à Soissons.

1910 Duez (R.), 59, avenue Kléber à Paris et Château de Bellevue, par Soissons.

1910 Deviolaine (G.), ✲ C ✠, maître verrier, Président de la Société d'Horticulture de Soissons, 5, rue Frédéric-Bastiat, à Paris (VIII[e]) et 9, place Mantoue, à Soissons.

1910 Rabourdin (C.) ✲ ❀ directeur de la Succursale de la Banque de France, à Laon.

1910 Buttet (commandant X.-P.-M. de) ✲ ❀ 5, rue Lemerchier, à Amiens et Château Saint-Julien, Royaucourt, par Chaillevois (Aisne).

1910 Kretzschmar (C.) ✲ ❀ ingénieur des Arts et Manufactures, 35, rue Mahieu, à Soissons.

1910 Aubineau (J.), à Ciry-Salsogne (Aisne).

1910 Lhote (H.-F.), 82, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1911 Cornu-Langy (A.-J.-P.) ✲ ❀ ❁ ancien officier, président du Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Soissons et président de la Société hippique, 57, rue Saint-Christophe, à Soissons.

MM.

1911 Marchand (J.-A.), architecte des Monuments historiques, 10, rue des Feuillants, à Soissons.

1912 Lengelé (E.-D.) ✠, Capitaine de la Compagnie d'Arc de Soissons, 26, avenue de Compiègne, à Soissons.

1912 Vergnol (A.), 9, rue du Collège, à Soissons.

1913 Cauderay (E.) ✻ 72, avenue Victor-Hugo, à Paris (XVI[e]) et Fermes de la Motte et Saint-Guislain (Aisne).

1913 Descambres (Edm.) ✻ ancien avoué, 23, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1913 Depondt (Albert) ✠ architecte départemental diplômé par le Gouvernement, 18, rue Saint-Remy, à Soissons.

1913 Eissen (F.-C.-M.) ✻ ✠ ✠ ✠ 127, boulevard Malesherbes, à Paris (XVII[e]) et avenue des Châtaigniers, à Nogent-sur-Marne (Seine).

1913 Jouy (M.), notaire, rue des Minimes, à Soissons.

1913 Truchy (C.-F.), conservateur du Musée de Soissons, 21, rue d'Héricourt, à Soissons.

1920 Parmentier (Monseigneur le Vicaire Général, doyen du Chapitre, G.-A.-H.-J.), 6, rue de la Trinité, à Soissons.

1920 Valentin (E.-F.), I ✠ licencié ès-lettres (anglais), professeur honoraire du Collège, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1920 Montesquiou-Fézensac (Comte F. de) ✻ 107, rue de la Pompe, à Paris (XVI[e]) et château de Longpont (Aisne).

MM.

1920 Poniatowski (Prince) ✻ 15, rue Berton, à Paris (XVIe) et château de Rilly, par Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher).

1920 Firino Martell (P.), ⚜, à Cognac (Charente).

1921 Sabatié Garat (Baron) ✻ 132, avenue Victor-Hugo, à Paris (XVIe) et à Vauxbuin, par Soissons.

1921 Albufera (Suchet L.-J., duc d') ✻ ⚜ ✠ ✠ 40, avenue Hoche, à Paris (VIIIe).

1921 Bureau (H.), notaire, 7, rue de l'Hôpital, à Soissons.

1921 Fourrey, notaire honoraire, 3, place Saint-Christophe, à Soissons.

1921 Pleuvry (P.-H.), notaire, 3, rue de Panleu, à Soissons.

1921 Quéquignon, Chanoine de la Cathédrale de Besançon (Doubs).

1921 Marquigny (F.) ✻ I ❁ C ✠ avoué, conseiller général, maire de Soissons, 11, rue Deflandre, à Soissons.

1921 Bague (J.), ✻ adjoint au Maire de Soissons, 1, rue Coligny, à Soissons.

1921 Buffenoir (M.-H.-A.), ❁ licencié ès-lettres, diplômé d'Etudes supérieures, adhérent à la Société des Gens de Lettres, professeur au Collège, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1921 Marandon (P.), avoué, 14, rue Saint-Remy, à Soissons.

1921 La Rochefoucauld (comte O. de) ⚜ 4, rue Henri-Moisson, à Paris (VIIe), et château de Villeneuve, par Soissons.

MM.

1922 Delloue (chanoine (A.-P.), aumônier du Pensionnat de La Croix, 10, rue Saint-Jean, à Soissons.

1922 Billon (J.), 9, rue de l'Echelle-du-Temple, à Soissons.

1922 Pavot (F.), architecte diplômé par le Gouvernement, 5, avenue Perrichont, à Paris (XVI^e^).

1922 Florand (P.), architecte diplômé par le Gouvernement, 2, rue du Griffon, à Soissons.

1922 Forzy (E.), ✲, O. ❁, conseiller général, maire de Villemontoire, 24, rue Saint-Remy, à Soissons.

1922 Ladouce (J.-A.) ✲ ⚜ I ❦ inspecteur de l'Enseignement primaire, 8 bis, avenue de Reims, à Soissons.

1922 Luguet (Henry), ⚜ ♁ ✠, 25, rue du Général-Pille, à Soissons.

1922 Zilberman ❦ architecte, 48, boulevard Alexandre-Dumas, à Soissons.

1922 Marcé (baron M. de) ✲ ⚜ ancien officier, château de Lizy, par Anizy-le-Château (Aisne).

1922 Delorme (Monseigneur, Vicaire Général L.), 3, rue des Feuillants, à Soissons.

1922 Boosère (abbé J.-P. de), curé de Margival (Aisne).

1922 Méra (doyen G.), licencé ès-lettres, à Aubenton (Aisne).

1923 Britisch Muséum, London, England.

1923 Lemoine (M.) ✲ ⚜ O ❁ ♁ G ✠, Ancien Sous-Préfet de Soissons.

MM.

1923 Laplace (A.-A.) ✠ docteur en médecine, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, à Soissons.

1923 Raviart (abbé J.), curé de Sainte-Eugénie, à Soissons.

1923 Rouzé (L.), à Cœuvres-et-Valsery (Aisne).

1924 Rigault ❋ château du Montois, à Ressons-le-Long, par Vic-sur-Aisne (Aisne).

1924 Pécoul (G.), juge de paix des cantons de Braine et Vailly-sur-Aisne, à Sermoise, par Ciry-Salsogne (Aisne).

1924 Perrin (A.) ❋ ✠ ❦ architecte-expert, 12, rue Plocq, à Soissons.

1924 Duvivier (P.), 1, rue Saint-Remy, à Soissons.

1924 Béreux (J.) ✪ ✠ archiviste départemental de l'Oise, 16, rue Jules-Ferry, à Beauvais (Oise).

1924 Ferté (H.), maire de Ressons-le-Long, par Vic-sur-Aisne (Aisne).

1925 Taine (abbé), curé de Connigis, par Condé-en-Brie (Aisne).

1925 Morval (F.), à Braine (Aisne).

1925 Barré (C.-A.), 11, rue Froissard, à Paris (IIIe) et à Rémy (Oise).

1926 Vignier (général P.-H.-J.), C ❋ ✠ ❦ † ✠ ✠ du cadre de réserve, 18, Grand'Place, à Soissons, et la Belle Porte, à Vailly-sur-Aisne.

1926 Champion (H.), libraire, 5, quai Malaquais, à Paris (VIe).

1927 Beauchamps fils (L.-E.-M.), 72, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1927 Muaux (C.-I.-J.), ❦ licencié en droit, 8, boulevard de Strasbourg, à Soissons.

MM.

1927 Arcosse (H. Fossé d'), imprimeur, éditeur de l'*Argus Soissonnais*, 15, rue Saint-Antoine, à Soissons.

1927 Vignier (A.-E.-H.) ✻ ⚜ ingénieur des Arts et Manufactures, à Saint-Germainmont (Ardennes) et la Belle Porte, à Vailly-sur-Aisne).

1927 Naudin (A.-L.), ingénieur des Arts et Métiers, 28, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1927 Lebergue (chanoine J.-C.-E.) ♁ 12, rue Carnot, à Soissons.

1927 Débruyère (L.) C ❁ 36, avenue de la Gare, à Soissons.

1927 Henry (J.-L.-E.), ⚜ ♁ pharmacien de 1re classe, 2 rue des Cordeliers, à Soissons.

1927 Leroy (J.), docteur en pharmacie, 84, rue Saint-Martin, à Soissons.

1927 Firino (Madame née de Rivocet), ✠ 11 bis, rue Saint-Dominique, à Paris (VIIe) et à Fontenoy (Aisne).

1927 Bria (A.), ❦ instituteur honoraire, 3 bis, avenue de Reims, à Soissons.

1927 Leroy (abbé H.), curé de St-Vaast, à Soissons.

1927 Ferté (F.), agriculteur à Cuiry-Housse, par Braine (Aisne).

1927 Mettling (R.), artiste peintre, 17, rue de l'Echelle-du-Temple, à Soissons.

1927 Crépaux (M.), 10, boulevard Gambetta, à Soissons.

1927 Pennart (J. de) ✻ ⚜ ancien officier, château de Chevreux, par Soissons.

MM.

1927 PROST (C.), ancien huissier, 1, place Mantoue, à Soissons.

1928 PERONA (A.), ❁ ✠ ingénieur des Travaux publics, 4, boulevard Pasteur, à Soissons.

1928 LEBEL (G.), entrepreneur, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1928 MONESTÈS (E.), architecte diplômé par le Gouvernement, 47, boulevard de Grenelle, à Paris (XV^e^).

1928 PETER (Commandant C.) O ❋ ♁ ♁ O ✠ ✠ 10, rue Saint-Remy, à Soissons.

1928 GRASSE (Général J.-E.), C. ❋ ⁂, du cadre de réserve, 16 bis, rue Richebourg, à Soissons.

1928 MENNECHET (S. E. Monseigneur E.-V.), docteur en philosophie, en théologie et en droit canon des Facultés de l'Institut catholique de Paris, Evêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, 17, place Mantoue, à Soissons.

1928 DELBEZ (Vicaire Général E.), archidiacre de Soissons, 12, rue de la Trinité, à Soissons.

1928 NOEL (G.), ancien officier, 18, rue Richebourg, à Soissons.

1928 ANFRAY (M. C.) ⁂ professeur au Collège de Sedan (Ardennes).

1929 MONVOISIN (Docteur G.) ⁂ ♁ à Vron (Somme).

1929 RICHARD (Madame la Générale, née LECER), 9, rue Saint-Remy, à Soissons.

1929 CHAZOT (C. R.) ❀ ⁂, directeur de la succursale de la Banque de France de Soissons, Place de la République.

MM.

1929 Duvillier, à l'Abbatiale de Braine.

1929 Louis (N.), agent d'assurances, avenue de Compiègne, à Soissons.

1929 Charlon (Docteur), à Hartennes-et-Taux (Aisne).

1929 Bellancourt, ✿, instituteur honoraire, à Longpont (Aisne).

1929 Leloutre (G.), place de Laon, à Soissons.

1929 Bocquet (G.), maire de Longpont (Aisne).

1929 Mignot (E.), O ✻, 41, avenue Foch, à Paris (XVI[e]), et 17, boulevard Lundy, à Reims.

1929 Moreaux (Madame Lucien, née Louise Ferté), 17, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1929 Hermand (G.-E.), O ❁, maire de Vierzy, 8, rue de l'Hôpital, à Soissons.

1929 Maurice (D.), directeur honoraire de la Banque de France, 1, rue Deflandre, à Soissons.

1929 Gallée (P.), ✻ ⚜ agent d'assurances, 26, avenue de Paris, à Soissons.

1930 Becker, (R.), 11, avenue de la Gare, à Soissons.

1930 Bertier de Sauvigny (E. de), 21, rue de l'Aigle, à Compiègne.

1930 Devaucheelle, architecte-voyer, 2, rue de la Paix, à Soissons.

1930 De Givry (Baron P.) à Vauxbuin (Aisne).

1930 Denicourt, ✿, instituteur honoraire, 33, rue Debordeaux, à Soissons.

1930 Sérieux, médecin en chef honoraire des Asiles d'aliénés de la Seine, 83 bis, boulevard Brune, à Paris.

MM.

1930 Pecquet, industriel à Crouy.

1930 Martinus Nijhoff, libraire à La Haye (Hollande).

1930 Pécout (Paul), conservateur des hypothèques, 75, rue Madame, à Paris et 5, rue du Coq-Lombard, à Soissons.

1930 Gérard (Edouard), ancien maître de forges, place Saint-Christophe, à Soissons.

1930 Marcotte, docteur en médecine.

1930 Prat (Fernand), ✻ ⁂, architecte, 6, rue Brouilliaud, à Soissons.

1930 Dubois, architecte à Longpont (Aisne).

1930 Luguet (Madame Henry, née Geneviève Foulque), 25, rue du Général-Pille, à Soissons.

1930 Lagache (Pierre), ✻, ⁂, entrepreneur, 18, rue Carnot, à Soissons.

1930 Déjardin (E.), avenue de Laon, à Soissons.

1930 Rivaillier (A.), 65, Avenue de la Gare, à Soissons.

1931 Bouvrie, 4 bis rue Coligny à Soissons.

1931 Mallet (M.), 18, avenue Pierre-de-Serbie, à Paris et à Vauxbuin (Aisne).

1931 Monnet (G.), ⁂, député de l'Aisne, 16, avenue de la Gare, à Soissons.

1931 Vérine (Mlle Victorine), Bibliothécaire de la Ville de Soissons, 14, rue des Cordeliers, à Soissons.

1931 Clerc-Renaud, 5, rue de l'Hôpital, à Soissons.

1931 Frédéric-Moreau (F.), 22, avenue de la Grande-Armée, à Paris (XVII^e^).

1931 Bernhard (H.), à Forest, par Morsain (Aisne).

1931 Leroux (Charles), à Ploisy, par Soissons.

1931 Beauzée, miroitier, à Soissons.

Membres correspondants

MM.

1906 Riomet (L.-B.), I ✠, 35, rue Gare-des-Chesneaux, à Château-Thierry.

1928 Louis (R.), Hôtel de la Mairie, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). .

1930 Beauchêne, archiviste de la Légation du Canada, 1 bis, rue François-Ier, Paris.

IN MEMORIAM

(Membres décédés au cours de la publication du Bulletin)

PRESSOIR (J.-E.), ✠, agrégé des lettres † 18 janvier 1929.

BILLON (P.), ✠ I ❁ ✠, membre du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, † 21 janvier 1930.

BAUDIER (L.-E.), ✠, docteur en droit, † 13 avril 1930.

GAILLIARD (V.-E.), ❁ ♁, publiciste, † 1930.

CHÊNEBENOIT (L.), ✠, sénateur de l'Aisne † 1930.

CLAIRAMBAUX (chanoine P.), † 1931.

LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

Sociétés françaises

Aisne

Société Académique de Laon.
Société Académique de Saint-Quentin.
Société Archéologique de Vervins.
Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
Société Historique régionale de Villers-Cotterets.
Société Historique de Haute-Picardie, Laon.
Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

Algérie

Académie d'Hippone, de Bône.
Société Archéologique de Constantine.

Allier

Société d'Emulation du Bourbonnais, à Moulins.

Alpes (Hautes-)

Société d'Etudes des Hautes-Alpes, à Gap.

Aube

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

Aveyron

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

Bouches-du-Rhone

Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

Provincia. — Histoire et Archéologie provençales, à Marseille.

Calvados

Société française d'Archéologie à Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

Charente

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure

Revue de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.

Cher

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Cote-d'Or

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Commission des Antiquaires de la Côte-d'Or, Dijon.

Finistère

Société Académique de Brest.

Gard

Académie du Gard, à Nîmes.

Garonne (Haute-)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde

Société Archéologique de Bordeaux.

Ille-et-Vilaine

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Hérault

Société Archéologique de Montpellier.

Jura

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Loiret

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

Maine-et-Loire

Société des Sciences et Beaux-Arts de Cholet.

MARNE

Académie Nationale de Reims.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

Société Archéologique Champenoise à Reims.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, à Beauvais.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.

RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.
Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société des Etudes grecques.
Société des Antiquaires de France.
Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, 62, rue Blanche.
Société d'Anthropologie.
Société Philomathique de Paris.
Société française de Numismatique et d'Archéologie.

Société des Etudes historiques.
Bulletin du Comité des Travaux historiques.
Romania.

SEINE-INFÉRIEURE

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société Havraise d'Etudes diverses, au Havre.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

SEINE-ET-OISE

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société Linnéenne du Nord de la France, à Amiens.
Société d'Emulation d'Abbeville.
Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu, Saint-Valéry-sur-Somme.

TARN-ET-GARONNE

Société Archéologique et Historique de Montauban.

SEINE-ET-MARNE

Société Littéraire et Historique de la Brie, à Meaux.

VAR

Académie du Var, à Toulon.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.

Sociétés et Revues étrangères

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.

Société Royale Belge de Géographie, à Bruxelles.

Société royale zoologique de Belgique, à Bruxelles.

CANADA

La Revue Canadienne, 1 bis, rue François-Ier, à Paris.

NORVÈGE

Nork historisk-vindenskap à Oslo.

BIBLIOTHÈQUES

auxquelles le Bulletin est envoyé

Bibliothèque Nationale, à Paris.

Bibliothèque de la Ville de Soissons.

Archives de l'Aisne, à Laon.

Ministère de l'Instruction Publique.

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

des Années 1928-1929-1930

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DES ANNÉES 1928-1929-1930

SÉANCE DU JEUDI 19 JANVIER 1928

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

En ouvrant la séance, M. Edm. Descambres, président, constate que depuis la dernière réunion, la Société archéologique a été frappée par un double deuil : la mort de M. Louis Deviolaine, membre titulaire depuis 1911, et celle de M. le chanoine Gustave Landais, archiprêtre honoraire de la Cathédrale, membre titulaire depuis 1897. Il exprime aux familles des regrettés défunts les sentiments de bien sincère condoléance de leurs collègues et prie le secrétaire de les leur transmettre.

Puis il communique une lettre de Son Eminence le Cardinal Binet, archevêque de Besançon, administrateur apostolique du diocèse de Soissons, qui remercie la Société des félicitations qui lui ont été adressées et souhaite de pouvoir assister à la prochaine séance avant de quitter définitivement Soissons.

Après la lecture, par le secrétaire, du procès-

verbal de la réunion du jeùdi 8 décembre 1927, qui est adopté sans observation, M. le Président expose que la première séance de l'année constitue pour ainsi dire une assemblée générale, aussi il invite M. L. Batteux, trésorier, à donner connaissance de la situation financière Il en résulte que la Société est à même de publier un Bulletin avec le généreux appoint de Madame Firino et de M. Paul Firino, veuve et fils de notre regretté président. Il est décidé que l'impression du Bulletin sera faite à Soissons, un imprimeur de la ville, d'ailleurs membre de la Société, ayant fait des prix très satisfaisants.

M. le Président annonce qu'après des échanges de vues avec divers collègues, il lui a semblé qu'on trouvait qu'il y aurait lieu de modifier les statuts. On pourrait accueillir notamment des membres d'honneur et sur la proposition de M. le Président, Son Eminence le Cardinal Binet est nommé par acclamation *président d'honneur.*

L'assemblée charge le Bureau qui sera réélu tout à l'heure, de mettre au point le projet de révision des statuts.

M. Buffenoir lit quelques passages d'un émouvant article de M. André Hallays sur Soissons pendant la guerre, paru dans le *Journal des Débats* du 8 janvier 1928.

M. J. Pressoir lit ensuite une Notice sur notre regretté collègue, M. Félix Brun, dont il dépeint à merveille les hautes qualités de cœur et d'esprit, et dans laquelle il rend un juste hommage à la grande érudition du distingué archiviste principal des Archives historiques du ministère de la Guerre qui était d'une rare modestie.

M. Buffenoir continue la lecture de son intéressante étude sur les occupations de la comtesse Septimanie d'Egmont à Braine. Il nous entretient aujourd'hui de ses relations avec la communauté de Braine et avec ses vassaux. A propos des démêlés d'un prieur conventuel de Saint-Yved de Braine, nommé Lemoine, avec un chanoine de l'abbaye, nommé Bruneau, relatés par l'abbé Pécheur dans ses *Annales du diocèse de Soissons*, M. Buffenoir dit que selon lui c'est à tort que notre collègue a reproché à la comtesse Septimanie d'Egmont d'avoir pris la défense du chanoine, mais que c'est plutôt la comtesse d'Egmont douairière qui a dû intervenir en sa faveur.

Il nous narre les diverses occupations de la comtesse Septimanie d'Egmont et nous la montre aimable et bienveillante pour ses vassaux auxquels elle procure de saines distractions, encourage le tir à l'arc, prend part au tir de l'oiseau, donne à la Compagnie pour insigne une croix émaillée qui rappelle la croix de l'ordre royal de Saint Louis. Notre collègue M Morval, a la bonne fortune de posséder une de ces croix. Pour avoir des renseignements sur le tir à l'arc, M. Buffenoir nous engage à nous reporter à l'ouvrage si complet qu'a publié notre collègue le comte Albert de Bertier de Sauvigny en collaboration avec MM. V. Cordier et A. Gugliemini (1).

M. Buffenoir continuera à la prochaine séance la lecture de son étude si complète et si intéressante sur la comtesse Septimanie d'Egmont.

M. S. Leloutre annonce que deux sarcophages ont été découverts dans un terrain près du magasin de la quincaillerie Baudoux et Bouvrie, faubourg de

---

(1) Bibliothèque des Sports. — Le Tir à l'arc. — Hachette et C[ie].

Reims. Il n'y avait pas d'inscription. On a trouvé des fragments de poteries semblables aux poteries découvertes par notre collègue M. Lengelé aux Longues Raies et aussi des débris en terre de Samos. Ces sépultures remontent à la période gallo-romaine. Elles se trouvaient sur le bord de la chaussée romaine qui passait en cette partie du faubourg. La route de Reims, qui l'a remplacée, a été détournée sans doute à cause des fortifications de la ville.

M. le docteur P. Billon, qui a lu les Bulletins de la Société archéologique de Senlis, signale le travail du comte Arnauld Boria sur le raid de cavalerie qui a eu lieu au mois de septembre 1914 dans la forêt de Retz, mais qui est déjà connu.

Il signale que la Société historique de Compiègne envoie chaque mois à ses membres le compte rendu de la séance du mois précédent, ce qui permet d'attendre la publication du Bulletin. Il ajoute que de nombreuses dames font partie de la Société et regrette qu'il n'en soit pas ainsi à Soissons

M. le Président répond que les statuts ne s'y opposent pas et que d'ailleurs, Mme Firino s'est fait inerire après la mort de son regretté mari, décédé président de notre Société.

M. L. Batteux fait connaître que dans le remarquable ouvrage de M. Emile Mâle, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles lettres, directeur de l'Ecole française de Rome : *Art et Artistes du Moyen Age*, il est question à diverses reprises de la Cathédrale de Soissons. M. Emile Mâle signale notamment un ouvrage intitulé *Comment la France a bâti ses cathédrales* (1), dont l'auteur, Mlle

(1) *How France built her Cathedrals*, par Elisabeth Boyle O'Reilly, New-York and London, Harper, in-8.

Elisabeth Boyle O'Reilly, fait preuve d'une connaissance vraiment parfaite de notre littérature érudite. Elle remarque qu'il y a une région où l'art gothique a été conçu comme un organisme, où il est arrivé à la perfection : cette région est l'Ile de France. Quelle que soit l'origine de la croisée d'ogives, conclut-elle, on peut affirmer sans crainte que l'architecture gothique est née dans l'Ile de France. On ne saurait mieux dire, ajoute M. Emile Mâle.

Mlle O'Reilly admire tout de notre architecture du Moyen Age. Dans une cathédrale, elle n'en regrette pas une autre et elle s'abandonne sans réserve au charme de chacune. Toutefois, elle marque une préférence pour nos premières églises du XII[e] siècle, celles de l'Ile de France, du Valois, du pays de Laon.

Parmi ces chefs-d'œuvre, il en est un qui l'emporte sur les autres : c'est le bras méridional du transept de Soissons, ce bras arrondi, qui forme un tout achevé. « Nous sommes beaucoup, dit-elle, qui pensons que c'est la chose la plus parfaite qu'il y ait en France ». Quand on a vu cette merveille, le chœur et la nef de la cathédrale de Soissons, avec toute leur élégance, n'apparaissent plus que comme la monture de ce diamant ».

Nous donnons pour notre part, entièrement raison à Mlle O'Reilly !

Cette dernière constate que la première cathédrale qui fut élevée dans le Midi sur le modèle de celles du Nord fut la cathédrale de Bayonne. L'architecte qui en construisit les parties les plus anciennes, c'est-à-dire le rez-de-chaussée du chœur et le déambulatoire avec ses chapelles rayonnantes, venait de Soissons et de Reims. On retrouve à Bayonne le pas-

sage intérieur, qui règne en avant des fenêtres des chapelles de la cathédrale de Reims ; on retrouve le dessin même de ces fenêtres ; mais on retrouve aussi les voûtes si particulières de Soissons, qui réunissent par une même croisée d'ogives, le déambulatoire à chacune des chapelles rayonnantes.

La cathédrale de Clermont-Ferrand fut commencée en 1248 par Jean des Champs, à la demande de l'évêque Hugues de la Tour, ami du roi saint Louis, qui avait assisté à la consécration de la Sainte Chapelle. Né vers 1218, Jean des Champs venait après l'héroïque génération des grands architectes, de ceux qui élevèrent Chartres, Reims, Amiens, Soissons, la nef de Saint-Denis. On peut affirmer qu'il vit les chantiers d'Amiens, de Saint-Denis et de Soissons. Il imita certainement le chœur d'Amiens.

Enfin, la cathédrale de Soissons lui donna le dessin de son triforium. Il est fort remarquable, en effet, que les élégantes arcatures, surmontées d'un « gâble », c'est-à-dire d'un triangle, qui forment le triforium de Clermont, soient exactement pareilles à la galerie d'arcatures de la façade de la cathédrale de Soissons.

M. Ladouce, inspecteur de l'enseignement primaire, qui vient de terminer une tournée d'inspection dans son ressort, a constaté la présence, dans les écoles, d'enfants appartenant à de nombreuses nationalités.

M. le Président le remercie de sa curieuse communication et l'invite à la compléter en apportant à la prochaine séance, le décompte par école.

M. Albert Pérona, ingénieur à Soissons, présenté

par MM. d'Arcosse et Muaux, est élu membre titulaire à l'unanimité.

On pose les candidatures de :

M. Lebel, entrepreneur à Soissons, présenté par MM. Descambres et Naudin ;

M. Edouard Monestès, architecte, 47, boulevard de Grenelle, à Paris, présenté par MM. Jules Aubineau et Georges Deviolaine ;

M. Georges Noël, officier en retraite, propriétaire à Soissons, présenté par MM. Descambres et d'Arcosse.

Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin pour le renouvellement annuel du Bureau qui se trouve composé de la manière suivante pour l'année 1928 :

Président : M. Edmond Descambres.
Vice-président : Mᵉ A. Waelès.
Secrétaire : M. Fossé d'Arcosse.
Bibliothécaire : M. S. Leloutre.
Archiviste : M. le chanoine P. de Larminat.
Trésorier : M. Batteux.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 16 février, à deux heures de l'après-midi.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 16 FÉVRIER 1928

Présidence de M. A. Waelès, Vice-Président

En ouvrant la séance, M. A. Waelès, vice-président, présente les excuses de M. Edm. Descambres, président, retenu loin de Soissons, puis il invite Mgr Parmentier, doyen du Chapitre, à prendre place à sa droite, comme représentant de S E. le Cardinal Binet, qui avait fait espérer sa présence, mais qui a dû se rendre à Château-Thierry.

M. Waelès prie Mgr Parmentier de redire à Son Eminence les regrets que son départ de Soissons cause à tous ses collègues. Leurs vœux et leurs souhaits accompagnent le Cardinal qui assurément n'oubliera pas notre Société, dont il fut un membre des plus érudits et conservera le souvenir de sa petite Patrie.

Mgr Parmentier en donne l'assurance, ajoutant qu'il transmettra à Son Eminence les sentiments que ses collègues éprouvent à son endroit et que vient d'exprimer si éloquemment M. A. Waelès.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté après une rectification de M. Buffenoir et une de M. Batteux, le dépouillement de la correspondance et la présentation d'ouvrages de Sociétés correspondantes, M. le chanoine P. de Larminat relève en termes fort courtois, une phrase de la dernière communication de M. Buffenoir, dont la bonne foi a été surprise, au sujet de l'âme des femmes dont l'existence aurait été contestée par un concile.

M. de Larminat rapporte le fait tel que le raconta un historien qui s'est fait un nom autorisé en France et en Belgique, M. Godefroy Kurth, dans un article publié dans le Dictionnaire apologétique de d'Alès.

Il nous faut d'abord savoir, dit M. de Larminat, que la source unique que nous a transmis le fait, ensuite si curieusement déformé, est Grégoire de Tours, ce dernier, par parenthèse, ayant écrit au VI^e^ siècle, voici donc déjà mis largement hors de cause non seulement le concile de Trente, mais même le concile de Bâle tenu au milieu du XV^e^ siècle. Il s'agit, en réalité, d'un simple concile provincial : le concile de Mâcon, tenu en 584. Or, les actes de ce concile, qui sont conservés ne font point mention de cet incident. Il est manifeste que c'est hors séance que la question a été discutée. Un seul évêque a contesté à la femme le titre de *homo ;* mais convaincu par les arguments de ses collègues, il n'insista pas et tout fut dit. Il s'agissait donc plutôt d'une objection grammaticale que théologique. En français, il n'y a qu'un mot homme, pour désigner l'espèce humaine et l'individu du sexe masculin. En latin, outre le mot *homo*, pour l'espèce humaine il y avait *vir* et *femina* pour les individus. Seulement, il arrivait que parfois on dérogeât à la règle et qu'on employât le mot *homo* pour désigner souvent un homme, parfois une femme, usage admis par les grammairiens.

Le langage féodal consacra cet usage. Mais un temps vint où le latin était quelque peu oublié et le style féodal modifié, si bien que l'on chercha au texte que l'on avait peine à comprendre un sens auquel l'Evêque incriminé n'avait jamais songé : il n'avait pas eu la pensée de considérer la femme comme un être d'espèce inférieure.

Il serait regrettable que dans le travail si étudié, si consciencieux et si intéressant de M. Buffenoir, destiné quelque jour à être l'ornement de notre Bulletin, fut-ce en hors-d'œuvre, cette légende s'y trouvât relatée, car elle constitue une véritable erreur historique.

M. Buffenoir remercie M. le chanoine P. de Larminat de ses explications et déclare que la phrase qui les a motivées sera supprimée.

M. Pressoir cite un passage d'un correspondant de Cicéron qui, écrivant au grand orateur une lettre de condoléances à l'occasion de sa fille Tullia, emploie l'expression de *homo* pour la désigner.

M. Buffenoir continue à cette séance la lecture de son étude si remarquable sur la comtesse d'Egmont et nous entretient de la royauté mondaine qu'elle exerçait autour d'elle et de sa vie intérieure. Pour compléter le portrait moral qu'il trace de son héroïne, il fait circuler diverses gravures reproduisant les traits de la comtesse, notamment les portraits faits par Carmontel, Roslin et le sculpteur Lemoyne, comme aussi la célèbre gravure d'Olivier Barthélemy représentant le thé à l'anglaise chez le prince de Conti, où la châtelaine de Braine occupe une place d'honneur.

M. d'Arcosse communique deux articles du plus grand intérêt pour les Soissonnais, parus dans une importante revue *La Construction Moderne*, sur la restauration de la Cathédrale de Soissons dont l'auteur est M. Emile Brunet, l'éminent architecte en chef des Monuments historiques

Les auditeurs chargent leur collègue de trans-

mettre à M. Brunet l'expression de leurs bien vives félicitations pour ses articles comme pour ses travaux de restauration de notre Cathédrale martyre, qu'il effectue avec une habileté et une compétence auxquelles tous les connaisseurs se plaisent à rendre un juste hommage. Ajoutons qu'il est secondé dans sa lourde tâche par notre collègue M. Albert Depondt qui est un collaborateur précieux.

M. Pressoir signale qu'il a lu dans la *Revue des Etudes historiques* d'octobre-décembre 1927, un article sur Firmin Abauzit, un ami de Jean-Jacques Rousseau, dont l'auteur est M. Hippolyte Buffenoir, un *rousseausiste* convaincu, père de notre distingué collègue M. Maximilien Buffenoir.

M. Pressoir signale en outre deux courtes notices nécrologiques consacrées, l'une à notre regretté président M. Roger Firino, l'autre à M. Etienne Moreau-Nélaton, notre compatriote et notre collègue, par M. de Beauchesne à l'assemblée générale de l'Association des lauréats du concours général.

M. le docteur Billon lit quelques passages du compte rendu de la séance de janvier de la Société historique de Compiègne duquel il résulte que cette Société reçoit des subventions de l'Etat, du département et de la Ville ; qu'elle demande à ses membres d'abord un droit d'admission, mais une majoration facultative de la cotisation.

Il y a peut-être là des exemples à suivre pour nous procurer des ressources.

Il est ensuite procédé au vote pour l'admission de M. Lebel, entrepreneur à Soissons, présenté par MM. Descambres et Naudin ; de M. Edouard Mones-

tès, architecte à Paris, 47, boulevard de Grenelle, présenté par MM. Jules Aubineau et Georges Deviolaine; et de M. Georges Noël, officier en retraite, propriétaire à Soissons, présenté par MM Descambres et d'Arcosse.

Les trois candidats sont élus membres titulaires à l'unanimité.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 8 mars, puis la séance est levée à 16 heures.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. Descambres. — Fossé d'Arcosse.

SÉANCE DU JEUDI 8 MARS 1928

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. Edm. Descambres, président, souhaite la bienvenue à MM. Noël et Monestès, qui ont été élus à la dernière réunion, puis il donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance et à la présentation des ouvrages reçus qui sont répartis pour étude entre les membres présents.

M. Buffenoir reprend la lecture de son beau travail sur la comtesse d'Egmont et nous montre que

celle grande dame, qui pouvait paraître accaparée par la vie mondaine, savait encore trouver le temps de lire la plupart des ouvrages qui paraissaient et d'en faire des extraits avec des commentaires. Elle ne néglige pas non plus les auteurs plus anciens ni ceux du grand siècle ; elle médite même le *Phédon*, de Platon. Elle s'occupe de politique et désire le progrès social et le bien de la Patrie. Elle est monarchiste mais libérale. Son héros est Henri IV. L'*Esprit d'Henri IV*, recueil d'anecdotes les plus intéressantes, traits sublimes, réparties ingénieuses et quelques lettres de ce Prince, le tout publié par Prault, fils aîné et dédié au chancelier de Maupeou est un de ses livres préférés.

La comtesse d'Egmont, femme de haute intelligence et de grand cœur, flétrit avec énergie le premier partage de la Pologne.

M. le chanoine P. de Larminat lit ensuite la traduction de quelques chartes de l'abbaye de Prémontré, notamment celles d'Enguerrand III de Coucy, de 1210, 1219 et 1227.

Puis M. le général Vignier communique les documents qu'il recueillis sur la situation de Vailly en 1814 et en 1870.

M. Monestès signale que diverses tombes existaient sous l'ancienne église de Chassemy, il y avait aussi un puits assez profond.

M. Descambres fait circuler une belle carte de la circonscription de l'ancien archevêché de Reims, provenant d'un volume du *Gallia Christiana*.

M. le général Vignier et M. Emile Forzy présentent la candidature de M. le commandant Péter.

Le vote aura lieu à la prochaine réunion, qui est fixée au jeudi 19 avril.

La séance est levée à 16 heures.

Le Président, *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 19 AVRIL 1928

Présidence de M. A. Waelès, Vice-Président

En ouvrant la séance, M. A. Waelès, Vice-Président, présente les excuses de M. Edm. Descambres, Président, actuellement absent de Soissons, puis il donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la réunion du jeudi 8 mars, qui est adopté sans observation.

Après le dépouillement de la correspondance, et la présentation des publications parvenues qui sont distribuées pour étude entre les membres présents, M. le général Vignier donne lecture de son travail sur le Terrier de Vailly en 1754 et la Chatellenie de Vailly en 1757, rédigé d'après une Notice manuscrite sur Vailly et les Archives nationales T. 288.

D'intéressantes gravures représentent diverses vues de Vailly et plusieurs dessins de notre collègue M. Truchy, agrémentent cette très intéressante causerie historique.

Il est ensuite donné lecture par M. A. Waelès,

d'un chapitre du manuscrit du chanoine Cabaret sur Soissons.

M. le docteur Billon relate que la Société historique de Compiègne a effectué la visite des anciennes caves de Compiègne, dont plusieurs remontent au Moyen Age. Il demande si notre Société ne pourrait pas organiser semblable visite à Soissons, où il existe également des caves très anciennes, comportant plusieurs étages.

M. S. Leloutre répond que cette visite serait actuellement assez difficile à organiser, la plupart des caves de la ville se trouvant inondées, mais que l'idée est à retenir pour être exécutée dans un moment plus propice.

Il est procédé ensuite au vote pour l'admission de M. le commandant Péter, présenté par M. le Général Vignier et M. Emile Forzy.

A l'unanimité des membres présents, M. le commandant Péter est élu membre titulaire.

La candidature de M. le Colonel Grasse, commandeur de la Légion d'honneur, commandant le 67e régiment d'infanterie, à Soissons, est présentée par M. le Général Vignier et M. d'Arcosse.

Conformément aux statuts, le vote aura lieu à la prochaine réunion qui est fixée au jeudi 24 mai.

La séance est levée à 16 heures.

Le Vice-Président,

A. Waelès.

Le Secrétaire,

Fossé d'Arcosse.

SÉANCE DU JEUDI 24 MAI 1928

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

A l'ouverture de la séance, M. le Président présente les excuses de M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny et de M. Émile Forzy, tous deux empêchés d'assister à la réunion, puis il souhaite la bienvenue à M. le commandant Péter, nouvellement admis comme membre titulaire de la Société.

Après la communication de la correspondance et la répartition des publications reçues entre les membres pour examen, et la lecture du procès verbal de la réunion du 19 avril, qui est adopté sans observation, la parole est donnée à M. Paul Waendendries.

Ce dernier, avec une chaude éloquence et un patriotique enthousiasme, fait le récit des événements militaires qui préparèrent la libération de Soissons et relate les prouesses de la 4e Armée en juillet 1918; il termine sa très intéressante conférence sur cette victoire défensive par un juste éloge de celui qui l'a remportée, le vaillant général Gouraud, actuellement gouverneur de Paris.

M. le Président félicite, au nom de tous les auditeurs, notre confrère pour son remarquable travail qui a du reste été déjà très apprécié dans un autre milieu.

M. le chanoine Lebergue commence ensuite la lecture de sa notice historique et géographique sur la commune de Soupir.

M. Emile Valentin lit la traduction de Hell-Gates,

poème anglais relatant la destruction d'un pont à Soissons pendant la guerre.

M. Bria signale qu'on a trouvé près de Soissons, au lieudit le Bois de Sapins, un certain nombre de pièces à l'effigie de Charles Quint.

M. d'Arcosse lit un passage d'un article de l'*Animateur des Temps nouveaux* sur les travaux de M. Florence, de Blois, relatant que cet érudit a fixé historiquement l'emplacement du *Noviodunum* des Commentaires de César. C'est une question qui est toujours d'actualité pour nous !

M. le colonel Grasse, commandeur de la Légion d'honneur, commandant le 67e régiment d'infanterie à Soissons, présenté par M. le général Vignier et M. d'Arcosse, est élu à l'unanimité des votants, membre titulaire.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 14 juin et la séance est levée à 16 heures 30.

Le Président, — Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 14 JUIN 1928

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

Après avoir présenté les excuses de MM. Waelès, vice-président, Batteux, trésorier, Leloutre, bibliothécaire, Emile Forzy et le général Vignier, empêchés d'assister à la réunion de ce jour, M. le Président

souhaite la bienvenue à M. le colonel Grasse, commandeur de la Légion d'honneur, commandant le 67e régiment d'infanterie, qui remercie en quelques mots.

La parole est ensuite donnée au secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

Il est signalé que deux pierres avec inscriptions ont été trouvées au cours de travaux effectués rue des Minimes. Elles proviennent très probablement de l'ancien couvent de cet ordre. L'une porte la date de 1651 et l'inscription : Pierre de la pose du calvaire du Rosaire.

M. le docteur Paul Billon demande s'il ne serait pas possible d'envoyer chaque mois le compte rendu des séances aux membres de la Société, ce qui se fait à la Société historique de Compiègne.

M. le Président lui répond que l'idée est excellente, mais que son exécution occasionnerait un surcroît de dépenses que nous ne pouvons engager.

M. Pressoir, qui a lu le Bulletin de l'Académie de Dijon, signale qu'à propos de la collection de monnaie de M. Changarnier à Beaune, il est question de pièces concernant Divitiacus, roi de Soissons, et de rectifications d'inscriptions qui retirent quelques pièces à notre région.

M. le chanoine Lebergue continue la communication de sa très intéressante étude historique et géographique sur la commune de Soupir.

M. le Président lit ensuite un passage des mémoi-

res du chanoine Cabaret concernant les diverses enceintes de la ville de Soissons depuis l'an 9 av. J.-C. jusqu'au XVI^e^ siècle.

Après un échange de vues, il est décidé que la séance de juillet sera remplacée par une excursion à Braine, qui aurait lieu le jeudi 12 juillet prochain.

M. S Leloutre veut bien assumer la charge de l'organiser.

La séance est levée à 15 heures 55.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

EXCURSION A BRAINE

Il avait été décidé que la séance de juillet serait remplacée par une excursion à Braine. que notre aimable collègue, M. Stanislas Leloutre, organiserait.

Cette excursion a eu lieu le jeudi 12 juillet, favorisée par un temps splendide.

MM. Waelès, vice-président, S. Leloutre, Baudier et Buffenoir accueillent aimablement les excursionnistes, venus de Soissons par chemin de fer. On se rend à Braine en écoutant le savant *cicerone* M. Baudier.

***

Située sur la Vesle, Braine est une ville riche en souvenirs historiques. Elle fut d'abord un des douze *oppides* de la tribu gauloise des *Suessions,* puis une résidence royale de l'époque mérovingienne, le *Palatium Brennacum* et ensuite celle des comtes de Braine.

Braine fut le séjour favori de Clotaire I^er^, le dernier des fils de Clovis, même après que la mort de ses trois frères lui eût donné la royauté dans toute l'étendue de la Gaule. Son fils Chilpéric en fit également sa résidence de prédilection et parmi les actes importants qui se passèrent en cette ville sous le règne de ce prince, on peut citer le fameux concile qui fut tenu pendant l'hiver de 580-581 pour examiner l'accusation portée faussement par Leudas et contre Grégoire de Tours, qui n'avait pas tenu contre la reine Frédégonde, les propos qu'on lui reprochait. Le saint évêque confondit ses calomniateurs.

Pendant plus d'un siècle, que dura le royaume de Neustrie, Braine fut le séjour favori des rois de Soissons ; mais Clotaire II fit don de ce domaine royal au seigneur Authaire, père de saint Ouen, qui lui sauva la vie en 613 alors qu'il allait se noyer dans l'Aisne qu'il traversait en chassant.

Le seigneur Authaire résidait ordinairement à Sancy, près de Soissons. Il fit valoir sa terre de Braine par un intendant. A sa mort, son fils saint Ouen, évêque de Rouen, eut en partage les terres de Braine, de Condé et de Sancy, qu'il donna à l'église dont il était le chef.

L'église de Rouen jouit en paix des dons de son bienfaiteur jusqu'à ce que les invasions des Normands vinrent la troubler. L'évêque et le chapitre de cette

ville, prévoyant les désastres qui pourraient arriver, envoyèrent à Braine les objets les plus précieux du trésor de la cathédrale, les saintes reliques, la plus grande partie des riches vases sacrés, les plus beaux ornements sacerdotaux, la bibliothèque qui était une des plus considérables de la France à cette époque. On fortifia alors le château afin de repousser toute attaque. Il est présumable que la translation des reliques, des trésors et de la bibliothèque eut lieu vers la fin du règne de Louis-le-Pieux ou le Débonnaire, qui mourut le 20 juin 840.

Parmi les reliques transférées à Braine, étaient les corps de saint Yved et de saint Viatrice, qui furent placés dans des châsses ornées de dorures et de pierreries. Ces reliques attirèrent à Braine un grand nombre de pèlerins qui venaient de toutes parts pour accomplir leurs vœux.

Pendant près d'un siècle, le château de Braine conserva dans son sein ces richesses de l'église de Rouen. En 922, la bliblìothèque s'y trouvait encore. En effet, les *Annales bénédictines* signalent qu'en cette année, un clerc de Soissons vint à Braine pour y puiser des renseignements sur la vie de saint Romain.

Peu de temps après, une partie de ce trésor de littérature fut consumée par les flammes et l'autre pillée et dispersée. Ce fut, remarque justement Stanislas Prioux, une très grande perte, non seulement pour Braine et Rouen, mais encore pour toute la France.

Attaqué et pris par Hugues-le-Grand, duc de France en 931, le château de Braine fut détruit peu de temps après par Herbert, comte de Vermandois, mais il fut reconstruit par Hugues. Ragenold, comte

de Roucy, s'en empara à son tour en 949 et ne le rendit à Hugues-le-Grand que sur les vives instances du roi Louis IV d'Outremer. En 994, Hugues Capet abandonna, dit-on, la terre de Braine aux comtes de Champagne, qui la donnèrent à fief à des seigneurs particuliers.

Quoiqu'il en soit, Braine reprit un nouveau lustre avec le mariage de l'héritière de ses comtes, Agnès de Baudiment, en 1152, avec Robert Ier de Dreux, frère du roi Louis VII le jeune. C'est l'année suivante, en 1153, que se produisit, en l'abbaye des Prémontrés, devant Ansculphe de Pierrefonds, évêque de Soissons, le comte Robert et la comtesse Agnès, le miracle eucharistique qui amena la conversion d'un grand nombre de juifs résidant à Braine. Ce miracle est relaté dans le précieux manuscrit de Matthieu Herbelin, qui est conservé aux archives de l'Hôtel de Ville de Braine.

En 1205, Braine fut le théâtre d'une terrible exécution : plusieurs habitants, parmi lesquels figurait un peintre alors célèbre nommé Nicolas Perrot, ayant été accusés d'hérésie, y furent brûlés vifs en présence du comte et de la comtesse Robert II.

La ville fut pillée par les Anglais en 1359 et prise par les Bourguignons en 1422. Les Royalistes s'en emparèrent l'année suivante, mais les Bourguignons la reprirent peu de temps après. Par suite de démêlés survenus entre la cour et le comte de Roucy et de Braine, en 1435, l'armée royale attaqua cette dernière ville, mais fut repoussée. Elle fut prise par les protestants en 1567. Pour se protéger contre les attaques, les habitants de Braine obtinrent du Roi, en 1586, de fermer de murs la ville et le faubourg de Saint-Remy. Ces travaux leur coûtèrent 600 écus d'or. Braine fut de

nouveau attaqué par les Ligueurs en 1590 ; ils consentirent à se retirer contre le versement d'une somme de 200 livres, ce qui ne les empêcha pas, trois ans après, de s'emparer par surprise, de douze des plus riches bourgeois de cette ville et de les mettre à la rançon. Enfin, celle-ci fut encore prise et pillée deux fois par les Espagnols, en 1650 et 1652. Quoi qu'en disent certains écrivains, Melleville, auquel nous empruntons ces détails, déclare que la ville de Braine ne paraît pas avoir été jamais érigée en commune.

Braine possédait autrefois trois établissements religieux, une abbaye et deux prieurés. L'abbaye, nommée Saint-Yved, avait été fondée en 1130 et fut d'abord occupée par des religieux et des religieuses de Prémontré, mais cette double communauté ne subsista que peu de temps. L'église abbatiale, dont nous parlerons plus loin, fut bâtie dans le courant du XII[e] siècle. A la Révolution, l'abbaye de Saint-Yved ne comptait plus que dix religieux. Son dernier abbé fut le R. P. d'Haudoires d'Aigreville.

Des deux prieurés, l'un dit de Saint-Remy, était occupé par des moines de Cluny, dépendant de la Charité-sur-Loire ; l'autre par des Religieuses bénédictines. A la révolution, on comptait seize dames de chœur et neuf sœurs converses. En 1647, Robert de la Marck, duc de Bouillon et comte de Braine, avait donné à ce prieuré les biens de l'hôpital et de la maladrerie fondés au XII[e] siècle par la comtesse Agnès.

Braine possédait, avant la révolution, deux sœurs de Genlis affectées à l'instruction des filles pauvres de la ville.

Une compagnie d'arquebusiers fut établie à

Braine en 1619. Elle avait pour emblème un corbeau. Il y avait aussi une Compagnie de Chevaliers de l'Arc très ancienne.

Il existe une source minérale à Braine, au lieudit la Porte de Châtillon.

Plusieurs objets antiques ont été découverts à Braine. En 1750, on y déterra, à trente pieds de profondeur, une agathe gravée, du genre de celles que l'on nomme *abraxas*. On y voyait d'un côté, un personnage couronné, armé d'un poignard avec lequel il semblait vouloir frapper une sorte de satyre placé à sa gauche. Sept ans plus tard, on trouva encore dans la terre, sur l'emplacement de l'ancien château, deux pièces d'argent de Charlemagne.

Braine a vu naître plusieurs personnages renommés, tel que les comtes de Dreux et de Braine ; Robert II de Dreux, comte de Braine ; Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, Henri de Dreux, évêque d'Orléans ; Henri de Dreux (fils de Robert II), archevêque de Reims ; Pierre de Dreux ou de Braine, dit *Mauclerc*, duc de Bretagne (1), Guillaume de Braine, moine de Saint-Yved, a écrit des homélies aujourd'hui perdues ; Pierre de Braine, autre moine de Saint-Yved, a aussi composé divers ouvrages de piété ; Baudoin de Braine fut abbé de Saint-Martin de Laon, en 1430.

A ces noms, il convient d'ajouter le peintre Nicolas Perrot, dont nous avons signalé la mort tragique et Claude-Robert Jardel, antiquaire et naturaliste distingué, qui avait rassemblé de nombreux matériaux historiques sur son pays natal et collectionné tous les

---

(1) Dictionnaire des communes du département de l'Aisne, 1857.

objets d'histoire naturelle du pays ; il mourut au commencement du siècle dernier.

Braine était autrefois le chef-lieu d'un comté important fondé au XII^e^ siècle, qui comprenait trois vicomtés, trois baronnies, vingt-trois seigneuries et un grand nombre de fiefs.

Le dernier comte de Braine fut Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, duc de Gueldres et de Juliers, comte de Braine, seigneur de Cerseuil, Chassemy, etc., grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, lieutenant-général des armées ; il mourut en émigration au mois de décembre 1801.

Il avait épousé en premières noces, Blanche-Alphonsine de Saint-Servin d'Arragon, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes noces Septimanie du Plessis de Richelieu, dont Alphonsine-Louise-Félicie, qui épousa Louis de Gonzague Pignatelli, comte de Fuentès.

***

La ville de Braine possède des armoiries qui sont les suivantes :

Coupé: au 1, *échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules ; au* 2, *d'or chargé d'un corbeau de sable tarré de profil à dextre.*

***

Les excursionnistes arrivent bientôt à la Vesle que l'on traverse sur un pont nouvellement reconstruit.

La Vesle — *Vellula* en 877, *Vidula, Widola, Windola* — est l'affluent le plus important de l'Aisne dans le département (1).

---

(1) *Hydrographie du département de l'Aisne*, par Emile Gailliard, p. 124 et suivantes.

Cette rivière prend sa source à Somme-Vesle (Marne) et pénètre dans le département de l'Aisne au terroir de Bazoches, canton de Braine ; elle coule au nord de Villesavoye, entre Bazoches et Saint-Thibaut, Paars et Mont-Notre-Dame, Courcelles et Limé, dans le bas de Braine, au nord d'Augy, à l'est de Vasseny et de Ciry-Salsogne, au moulin de Quincampoix, entre Chassemy et Sermoise, et après se jette dans l'Aisne à 400 mètres en aval de Condé-sur-Aisne, au-dessous de la ferme de Boursault.

Son cours entier compte 125 kilomètres sur lesquels 25 sont au territoire du département de l'Aisne.

La Vesle n'est pas navigable, mais par contre ses eaux sont utilisées par un grand nombre d'usines établies sur ses bords.

En 1632, Denis de Foligny obtint l'autorisation de rendre cette rivière navigable ; l'exécution de ce projet se borna au creusement d'un canal latéral entre Braine et Chassemy, abandonné depuis longtemps.

La Vesle déborde tous les ans et fertilise les prairies qui longent ses rives.

Sur le cours de la Vesle, entre Paars et Mont-Notre-Dame, près du pont du chemin de fer, on voit les pilotis d'un ancien pont appelé *Pont de César*. Il se trouvait autrefois sur une voie romaine, appelée *chemin d'Ancy*, qui existe encore et aboutissant dans la plaine de Limé à une ville gauloise nommée Ancy

La Vesle reçoit plusieurs affluents sur l'une et l'autre de ses rives.

***

M. Baudier conduit ses collègues chez M. Bruneteau pour admirer un pont très ancien qui existe sur

un des bras de la Vesle, au-dessous du Moulin des Vantaux, appartenant actuellement à M. Pierre Bécret, qui devait être le moulin de l'ancienne abbaye de Saint-Yved. Construit sur trois piles en éperon, soutenant des voûtes en tiers point, ce pont du XII^e^ siècle offre cette particularité que sur la pile du milieu, en aval, on remarque une chaire formant saillie de 73 centimètres en dehors. Très aimablement M. Bruneteau fait visiter quelques anciens bâtiments dépendant jadis de l'abbaye.

On se rend ensuite à l'*Abbatiale* dont le propriétaire actuel, M. Duvillier, nous fait les honneurs avec une parfaite courtoisie. On admire l'architecture à la fois simple et distinguée du bâtiment et les beautés du parc agrémenté d'un étang et bordé par la Vesle.

Après avoir déjeuné dans un des hôtels de la ville, les membres de la Société archéologique se rendent à l'Hôtel de Ville — ancienne maison de ville du comté de Braine — où ils sont reçus par M. Robineau, maire et conseiller général, qui les salue cordialement au nom de la ville de Braine et leur offre un vin d'honneur.

M. Waelès remercie en quelques mots M. le Maire de sa réception dont les Soissonnais emporteront le meilleur souvenir.

M. le Maire montre ensuite le terrier de l'ancienne seigneurie de Braine, ainsi que le célèbre manuscrit de Matthieu Herbelin, dont M. Baudier lit quelques pages.

En quittant l'Hôtel de Ville, on admire une maison du XV^e^ siècle, fort bien conservée, intéressante par sa construction en briques, pierres et pans de bois, avec une tourelle originale.

Puis on visite l'ancien prieuré des Bénédictines, qui fut ensuite transformé en haras et qui, actuellement, est une pieuse maison de retraite dirigée par les Religieuses de l'Enfant-Jésus de Soissons.

Du magnifique château seigneurial des comtes de Braine, rebâti en 1500 et détruit en 1793, il ne reste que les vastes caves voûtées en ogive appartenant à M. Binart. Le parc si bien dessiné est transformé en prairie et, sur la terrasse du château, devant l'emplacement du salon de la comtesse Septimanie d'Egmont, M. Maximilien Buffenoir, qui a su faire revivre si puissamment les êtres et les choses dans son élégante, profonde et magistrale étude sur le château de Braine et sa gracieuse châtelaine, lit avec émotion quelques pages de son remarquable travail.

***

On se rend ensuite à Saint-Yved. Cette église est assurément la plus remarquable du Soissonnais, après la cathédrale de Soissons (1).

Il est bien regrettable qu'en 1832, lors des travaux de restauration, par économie, on détruisit l'ancien portail et les trois premières travées de la nef ! C'est l'ancienne église abbatiale des Prémontrés. Elle fut bâtie de 1180 à 1216 par la comtesse Agnès de Baudiment et son fils le comte Robert II.

Disposée en forme de croix latine, avec une abside à deux travées et à cinq pans, avec deux chapelles absidales demi-circulaires de chaque côté du chœur, cette église avait 70 mètres de longueur. Elle n'en compte plus que 45 aujourd'hui! Chaque bras de la croix se termine par une rosace à 22 rayons. Le

(1) *Guide Argus*, pages 171 et suivantee.

clocher, qui surmonte la lanterne, a été réédifié plusieurs fois.

Le portail de l'église copiait celui de la cathédrale de Laon et représentait également les vingt Rois, ancêtres de la Vierge : la partie qui reproduisait la *Mise au tombeau* est aujourd'hui à l'intérieur, au-dessous de l'autel de la Vierge ; l'autre partie, qui était relative à l'*Assomption*, a été transportée au Musée de Soissons avec un autre bas-relief reproduisant le *Jugement dernier, le Paradis et l'Enfer*.

Quant aux deux statues du Christ et de sa Mère couronnée par lui, elles sont à l'intérieur de l'église, dans le chœur, avec une autre statue de la *Vierge assise*, un des plus beaux types du Moyen Age.

Les vitraux du XIII^e^ siècle de Saint-Yved avaient une grande réputation ; ils étaient ornés de sujets empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament. Les vitraux du sanctuaire montraient le comte Robert II et son épouse Yolande de Coucy consacrant la nouvelle église à la Vierge. Les vitraux des orgues représentaient le Jugement dernier. Les douze Apôtres et les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse étaient figurés sur la rose du bras gauche. Une partie, bien minime d'ailleurs, de ces vitraux est à la Cathédrale de Soissons. La rosace du côté nord, grâce à un legs fait par M. Guédon, avait pu être reconstituée.

Ajoutons avec M. Stanislas Prioux, qu'indépendamment de sa construction, dont certains détails en font un des types les mieux caractérisés du XIII^e^ siècle, cette église est surtout remarquable par les tombes royales qu'elle renferme. L'église de Braine peut prétendre au même honneur de la basilique de Saint-Denis consacrée à la sépulture de nos rois ; elle

en devint une sorte de succursale en donnant successivement la sépulture à dix membres de la lignée royale. Depuis Agnès de Baudiment, épouse de Robert Ier, frère du roi de France, jusqu'à Robert IV, tous descendants de Louis-le-Gros et aïeux de Henri IV, on put compter dix tombes royales dans son enceinte.

Les religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur étaient à Saint-Denis les gardiens des tombes royales ; les religieux Prémontrés l'étaient également de celles de l'église Saint-Yved de Braine.

Les ossements sont toujours dans les caveaux de l'église, mais les superbes tombeaux ont été transportés à Oxford et figurent dans la collection Gaignières.

***

Le programme comportait encore une excursion au *Château de la Folie*. Mais, à cause de l'heure tardive et de la chaleur, notre érudit cicerone M. Baudier proposa de se rendre au frais chez lui, où l'on pourrait regarder à loisir des reproductions des ruines du château dont il est propriétaire, ruines qui, malheureusement, ont été en grande partie détruites par les Allemands au cours de la guerre.

Le *Château de la Folie* avait été construit au sommet d'une colline escarpée, au sud de Braine, par Robert II, comte de Braine, au XIIe siècle. Il fut pris en 1423 par les Armagnacs qui l'incendièrent et le démantelèrent. Il ne fut pas réédifié. A la fin du XVIIIe siècle, le comte d'Egmont en fit un rendez-vous de chasse. Le *château de la Folie* était le type de la forteresse féodale du XIIe siècle, où le souci de la défense primait le sentiment artistique. Le large et

profond fossé creusé dans le roc, les épaisses murailles, les tours percées de meurtrières, les longues et pesantes épées que l'on y a trouvées, évoquent les plus dramatiques visions des temps féodaux (1).

Mais l'heure du train approchant, il fallut prendre congé de notre hôte, non sans le remercier d'avoir été pour ses collègues un guide aussi érudit qu'aimable, aussi documenté qu'infatigable.

SÉANCE DU JEUDI 18 OCTOBRE 1928

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

En ouvrant cette séance de rentrée, M. le Président est heureux de constater que nos collègues y sont venus très nombreux, ce qui est de bon augure; puis il présente les excuses de MM. le général Vignier, le chanoine Clairambaux et Muaux, empêchés pour des raisons diverses.

Il donne ensuite la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 14 juin dernier, qui est adopté sans observation.

La séance du mois de juillet a été remplacée par une excursion à Braine, dont le compte-rendu a paru dans la presse locale.

M. le Président relève que dans le procès-verbal dont il vient d'être donné lecture, on relate qu'il avait souhaité la bienvenue à M. le colonel Grasse, admis-

---

(1) *Soissons et les Environs de Soissons*, 1905.
Le Château de la Folie, par Stanislas Prioux, 1860.

à prendre séance. Aujourd'hui, il est heureux de renouveler à notre distingué collègue, ses félicitations les plus cordiales pour sa promotion au grade de général de brigade, qu'il lui a déjà adressées par écrit, et se réjouit que M. le général Grasse veuille bien continuer à faire partie de notre Société.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance et à la présentation des ouvrages reçus pendant les vacances parmi lesquels il y a lieu de signaler une brochure de notre collègue, M. Paul Waendendries, publiée à l'occasion du dixième anniversaire de la libération de Soissons par la X^e^ Armée, commandée par le général Mangin. Cette intéressante plaquette est distribuée aux membres présents. Sa première partie contient la communication faite par l'auteur à l'une de nos séances sur la journée du 15 juillet 1918.

M. le Président signale que la fontaine située rue des Minimes doit être démolie par suite des travaux nécessaires pour le plan d'alignement de la ville. Erigée il y a une centaine d'années, cette fontaine qui fournit l'eau provenant de Sainte-Geneviève, sans présenter un caractère remarquable, a cependant son intérêt. Il est décidé que M. le Président demandera à la Municipalité de la faire démonter avec soin pour qu'elle puisse être transportée dans le square qui doit être créé derrière l'église Saint-Pierre.

M. le chanoine P. de Larminat fait connaître qu'en lisant les Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, il y a relevé, en mémoire de Mgr Henri-Claude de Bourdeille, 90^e^ évêque de Soissons, la description du sceau d'André de Bourdeille, comte d'Archiac, époux de

Jacquelle de Montbron. Ce sceau représente un écu sur bannière, *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'or à deux pattes de griffon, onglées d'azur, posées en barre l'une sur l'autre, qui est de Bourdeille ; au* 2 *et* 3, *de gueules, à deux pals de vair, au chef d'or.*

Il y a encore à signaler dans cette publication, pour les spécialistes, un long et intéressant mémoire, avec figures à l'appui, sur les troglodytes quaternaires de la vallée du Roc, commune de Sers (Charente).

M. le chanoine Lebergue lit la suite de sa notice sur Soupir et en termine la géographie.

M. le docteur P. Billon lit ensuite un résumé fort bien fait du chapitre de l'Histoire du duché de Valois, de Carlier, concernant les différentes formes d'assistance dans le Valois en 1764 et les réformes qui, selon l'auteur, devraient être proposées ou réalisées.

M. Henry Luguet complète cette intéressante communication en donnant quelques détails sur les mendiants et vagabonds au XVIII^e^ siècle dans notre région et sur le dépôt de mendicité créé à Soissons, ainsi que sur la maison de travail de la généralité de Soissons et sur les ateliers formés pour donner du travail aux vagabonds, notamment à Couvrelles, Branges, Loupeigne, Guny, Fontenoy, etc.

Le même membre a relevé à Hartennes, l'inscription suivante :

Bastie par la dévotion

de Maistre Antoine de Rond

Licentié es Loix

chanoine de Torote

Advocat en Parlement

et Bailly de Muret

1675

Ne passez pas sans faire

honneur à la Croix

de Notre Sauveur

M. Waelès communique une lettre de M. Girodie, conservateur du Musée de Blérancourt, signalant que l'architecte Pierre Hélin, sur lequel il prépare une étude, a fait à la demande de Mme de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, un projet de transformation de ladite abbaye, projet qui resta sur le papier. Mais il construisit l'église des Chartreux, voisine du célèbre château de Gaillon, travail dont il fit une gravure qu'il dédia à Mgr Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, ce qui indique qu'il était en relation avec les membres de cette illustre famille.

La candidature de S. G. Mgr Mennechet et celle de M. le chanoine Delbez, vicaire général, sont présentées par MM. le général Vignier et Deviolaine.

Conformément aux statuts, il sera procédé au vote d'admission à la prochaine réunion qui se tien-

dra, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 15 novembre, à 2 heures de l'après-midi.

La séance est levée à 4 h. 05.

Le Président, — Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 15 NOVEMBRE 1928

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

De nombreux membres assistent à la séance de ce jour, qui est ouverte à deux heures de l'après-midi par M. Edm. Descambres, président, qui donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 18 octobre, qui est adopté sans observation

Mgr Parmentier, M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny et M. le chanoine Clairambaux ont envoyé leurs excuses.

Après le dépouillement de la correspondance et la répartition des ouvrages reçus, M. Max. Buffenoir donne communication de la suite de son travail si consciencieusement étudié sur la Comtesse d'Egmont et Gustave III. Ce dernier, encore seulement prince héritier, vient en France : c'est la présence du prince et l'éveil de la passion. C'était en 1770. Bientôt la mort du roi de Suède le rappela dans son pays et une

correspondance suivie s'établit entre le roi Gustave III et la comtesse d'Egmont.

M. le chanoine Lebergue reprend la lecture de sa notice sur Soupir ; il présente une intéressante étude ethnique de la commune et de ses environs.

M. Henry Luguet, qui se propose d'étudier les quartiers Saint-Christophe et de la Grosse Tête, rappelle dès aujourd'hui, que, dans le courant de l'année 1922, notre regretté Président M. Firino informa les Membres de la Société que la fontaine dite de « La Grosse Tête », était appelée à disparaître et, se faisant l'écho de nos doléances. M. Firino émit le vœu que l'on procédât, non pas à une démolition, mais à une dépose en vue d'une restauration future. Cette décision donna lieu à différents échanges de lettres et à la constitution d'un dossier dont il a été permis à notre collègue de prendre connaissance et dont voici la substance :

Longtemps on confondit la maison de la Grosse Tête et la fontaine de la « Grosse Tête ». A dire vrai, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure, l'une était fonction de l'autre par suite de transactions passées entre la Municipalité de Soissons et le propriétaire de l'immeuble.

Que faut-il entendre par fontaine et maison de la « Grosse Tête » ? Assurément, il s'agit ici d'une désignation remontant à fort loin, et sans doute antérieure au X^e^ siècle. En effet, dans le cartulaire de Saint-Jean, feuillet 245, il est fait mention, au sujet du revenu temporel de ce monastère, d'une maison ainsi désignée : « Une autre maison devant l'Hôtel de la Grosse Tête à nous appartenant dès l'an mil cent

trente-neuf, où se trouvait le four banal tenant à « l'Hôtel du Barbeau » et de « la Truie qui file ».

M. Laurendeau, dans sa dissertation sur la dérivation de la Crise, déclare que la maison de la « Grosse Tête » doit être celle formant le coin des rues des Cordeliers et du Collège, car, d'après plusieurs actes authentiques, dont un passé devant Saumaye, notaire à Soissons, en date du 15 octobre 1722, la maison appelée « la Truie qui file » était située « Rue de la Buerie », à présent dite des Cordeliers, proche de l'Hostellerie de la « Grosse Tête » et de la fontaine y nouvellement construite ».

Et M. Laurendeau d'ajouter, c'est celle à laquelle la fontaine de la « Grosse Tête » est aujourd'hui adossée.

Nous trouvons confirmation de cet emplacement dans une minute de notaire qui nous apprend que l'Hôtel de la Truie qui file était situé en la rue qui conduit de la « Grosse Tête » au carrefour de l'Estappe. En 1863, la maison de bois portant le numéro 2 de la rue des Cordeliers fut démolie, et Maître Suin déclare qu'il ne s'agissait pas de l'Hôtel de la « Grosse Tête ». En effet, cet Hôtel dut être rasé bien avant la Révolution et seul en demeura le nom. (Nous verrons par la suite qu'il ne pouvait être confondu avec la maison précitée).

En 1588 et 1598, nous trouvons pour hôtelier le nommé Jehan de Meaulx. Vers cette époque, le carrefour de la « Grosse Tête » se composait des quatre maisons suivantes : Hôtel de la Truie qui file, Hôtel de la Grosse Tête, horlogerie de Jean Houet et boulangerie de Pierre Hornet où pendaient un Poing d'or et une Main d'argent.

Ainsi qu'on le voit, l'enseigne de la « Grosse Tête » est une des plus anciennes de notre Ville, de même que celle de la « Croix d'Or » proche de la maison des Attaches.

C'est donc pour commémorer le souvenir de l'ancienne hôtellerie, que la fontaine construite postérieurement, fut surmontée d'une tête de forte taille et que de ce fait, elle prit le nom de « Grosse Tête ».

Cette fontaine de la « Grosse Tête », construite vers 1723, fut réédifiée en 1823; un acte notarié nous fait connaître les termes d'une transaction passée le 10 juillet 1823 entre M. de la Noue, maire de Soissons et Germain Charpentier, marchand charcutier, demeurant à Soissons, rue des Cordeliers, numéro 3; dans lequel acte (1) il est question «de la réédification de la fontaine dite de la « Grosse Tête », de l'établissement d'un réservoir dans la maison pour le service de cette fontaine et du déplacement de la dite fontaine en cas de nouvel alignement.

L'article II stipulait : « Le sieur Charpentier cède et abandonne dès à présent et à perpétuité à la Ville de Soissons, un emplacement de deux mètres soixante centimètres, à prendre dans le magasin étant au fond de la cour, pour y établir le réservoir destiné à la fontaine. Il sera également tenu d'ouvrir la porte de l'allée de la dite maison sur la rue, à toute heure de la nuit, mais seulement en cas d'incendie, pour alimenter les pompes avec l'eau du réservoir ».

L'acte notarié signale que le réservoir a bien été construit en 1823.

Les années passèrent et, par suite d'installation défectueuse ou d'entretien insuffisant, il fut cons-

(1) Archives de l'auteur.

taté en 1859, que les eaux s'infiltrant dans les murs voisins, étaient la cause de l'effondrement de la voûte sur laquelle reposait ledit réservoir.

Le nouveau propriétaire, M. Eugène-Théodore Rousseaux, « hôtelier, demeurant à Soissons, rue des Cordeliers, n° 4 », assigna la Ville en dommages et intérêts. Une entente se fit et le Conseil municipal accepta le 8 juillet 1859 la transaction passée entre ledit Rousseaux et le Maire, Paul-Augustin Deviolanie, à savoir, que le propriétaire prenait à sa charge les frais de réparation des dégâts, mais la Ville renonçait au droit d'établir et d'avoir à perpétuité un réservoir dans la maison pour l'alimentation de la fontaine de la « Grosse Tête ».

La maison fut vendue en 1874 par autorité de justice, et dès lors, jusqu'en 1914, changea encore deux fois de propriétaire. La guerre vînt et les ruines que nous connaissons. L'ère de reconstruction étant ouverte, le Conseil municipal de Soissons, par sa décision du 21 juillet 1922, fît connaître à l'architecte chargé de la réédification de l'immeuble, qu'il entendait maintenir la clause stipulée dans l'acte du 10 juillet 1823 concernant le déplacement de la dite fontaine en cas de nouvel alignement.

Le 3 janvier 1923, le Maire de Soissons adressait à l'architecte une lettre dont nous extrayons les passages suivants: « Les Commissions de Travaux et des Finances ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de supprimer cette fontaine, mais de la déplacer pour qu'elle ne gêne pas la construction de l'immeuble »... « En conséquence, je vous prie de vouloir bien faire procéder à la démolition de cette fontaine, avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager les matériaux et pour qu'elle puisse être rétablie sans

l'emploi de matériaux nouveaux, sauf le fronton, qui a été brisé lors de la démolition de l'immeuble. »

Mais la fontaine était condamnée de par sa constitution car, le 5 janvier 1923, l'architecte faisait savoir au Maire de Soissons que la « Grosse Tête » en question est tout entière en plâtre, déjà plusieurs fois réparée ; qu'elle est en plusieurs morceaux et que ce qu'il en reste est détérioré. La dépense en dépose, double transport, magasinage, repose, modifications, ravalements, sculptures, n'est nullement en rapport avec la valeur infime d'une tête en plâtre en plusieurs morceaux.

Et l'architecte, un tantinet ironique, ajoutait : « Je ne pense pas que les Membres compétents de la Société d'Archéologie de Soissons puissent même discuter cette opinion quant à la valeur archéologique de l'objet en question. »

La fontaine de la « Grosse Tête », irrémédiablement condamnée, fût exécutée quelques jours plus tard !

Trois dates à retenir :

1723 — année de la construction ;
1823 — année de la réédification ;
1923 — année de la destruction.

M. d'Arcosse signale un article du journal le *Temps* du 6 novembre, où il est dit notamment :

« Le beau pays de France est livré aux « réalisateurs », c'est-à-dire, dans des cas trop nombreux, aux barbares. Pour élargir nos rues, ou nous faire des voies nouvelles, que de vénérables et délicieuses demeures de nos aïeux sont déjà tombées sous la pioche ! Ruelles étroites et contournées où flottait le

mystère des choses et des êtres d'autrefois, portes altières, tours et remparts qui protégèrent les cités libres contre les conquérants pillards, souvenirs émouvants des souffrances et des victoires de tant de bons Français, dont le courage a fait la France, combien nous en avons déjà vu crouler sous la rage de ces démolisseurs qui prétendent, en abattant tout, ouvrir les larges routes du progrès ! Mais ce ne sont pas seulement les pierres toutes chargées d'histoire, et comme de vie, que les barbares de la civilisation jettent bas et pulvérisent, ce sont encore les beautés naturelles de nos villes, de nos montagnes, de nos rivières, de nos forêts, de tous nos paysages qui, chaque jour, sont sacrifiées à l'utilité, la plus prosaïque souvent et la plus grossière. »

Et dont voici la conclusion :

« ...Nous avons, certes, au ministère des Beaux-Arts, une commission des monuments historiques, et je crois bien aussi des spécialistes préposés à la sauvegarde des sites. Mais partout la politique réaliste, ce qui signifie matérialiste, car la matière est la seule aspiration de son âme, ou bien annihile les bonnes volontés de ceux qui en ont, ou bien se choisit parmi ses fanatiques ceux qui n'en ont pas. Les gardiens officiels de la beauté française arrivent trop tard, quand cette beauté est déjà mutilée ou tuée. Et il nous faut bien avouer d'ailleurs que ni nos conseils municipaux, ni nos conseils généraux, ni même nos préfectures ne sont peuplés d'esthètes. Le remède à ce mal ne serait-il pas d'adjoindre aux élus du suffrage universel quand ce ne serait qu'à titre consultatif et dès qu'il est question de percer une rue, de construire une route, de mettre des rails bout à bout,quelques-uns

de ceux qui, en tout désintéressement, ont pris à cœur de conserver à leur pays toute sa richesse variée d'aspect, et ce qui nous reste encore de l'art de la vieille France, et ce que la nature a créé et recrée sans cesse pour charmer nos regards ? Dans la plupart des villes de province, il y a des sociétés d'archéologie, des académies où se groupent des hommes qui ont à la fois le respect du passé et le goût des choses belles. Ne pourrait-on pas leur faire une modeste place dans les délibérations de nos conseils municipaux et généraux, même dans le cabinet de M. le Préfet, même dans le bureau des ingénieurs de nos grandes compagnies ? Leurs avis pourraient contribuer souvent à sauver un peu de ce qui est détruit chaque jour. Et la France, si visitée, le serait encore plus, si admirée, le serait davantage. Dégager mieux encore la beauté de la France, ce serait aussi du réalisme, mais du bon. — L. L. »

Le même membre signale encore, d'après le journal le *Temps* du 14 novembre, une ordonnance de Mgr Gonon, évêque de Moulins, qui institue une commission chargée de la surveillance et du contrôle des églises et des objets d'art qu'elles renferment.

Cette commission est composée de notabilités religieuses et laïques qualifiées. Parmi ces derniers, on remarque MM. Genermont, inspecteur départemental des monuments historiques, et Viple, procureur de la République, à Moulins, vice-président de la Société d'émulation du Bourbonnais.

L'ordonnance épiscopale prescrit aux curés de ne faire aucune modification ni construction nouvelles sans approbation de la commission et d'obéir à ses invitations, au cas où elle demanderait des modifica-

tions ou des suppressions réclamées par le bon goût et l'art sacré.

Il est à souhaiter que l'heureuse initiative prise par l'évêque de Moulins, soit imitée dans tous les diocèses de France.

La candidature de M. Anfray, professeur au Collège de Soissons, est présentée par MM. Valentin et Buffenoir.

Le scrutin est ouverte ensuite pour le vote pour la nomination de S. G. Mgr Mennechet, évêque de Soissons, et de M. le vicaire général Delbez. Tous deux sont élus à l'unanimité membres titulaires.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 13 décembre, puis la séance est levée à quatre heures cinq.

Le Président, *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 1928

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

C'est devant une très nombreuse assistance que M. Edm. Descambres, président, ouvre la séance en adressant ses souhaits de bienvenue à S G. Mgr Mennechet, évêque de Soissons et à M. le chanoine Emile Delbez, vicaire général.

Sur l'invitation du président, Mgr Mennechet prend place au bureau et exprime en termes choisis ses remerciements.

Mgr Parmentier et M. le chanoine Clairambaux se sont fait excuser.

La lecture du procès-verbal de la séance du 15 novembre dernier donne lieu à deux observations:

A propos de la lettre d'un architecte déclarant que la fontaine de la Grosse Tête ne valait pas les frais d'un démontage, M. le docteur P. Billon communique une photographie de ladite fontaine faite par notre collègue M. André Vergnol, qui permet de constater que cette fontaine n'était pas en si mauvais état que l'on le prétend et il regrette à nouveau qu'elle n'ait pas été démontée avec soin, ainsi que l'avaient demandé la Municipalité et notre Société.

Le procès-verbal signalait, d'après le journal le *Temps*, une ordonnance de Mgr Gonon, évêque de Moulins, qui institue une commission chargée de la surveillance et du contrôle des églises et des objets d'art qu'elles renferment et souhaitait que cette heureuse initiative soit imitée dans tous les diocèses de France.

Mgr Mennechet fait observer que cette mesure a été décidée par la commission permanente des cardinaux et archevêques, sur l'invitation du Souverain Pontife et que cette commission d'art sacré existe dans le diocèse de Soissons et est ainsi composée :

Président : Mgr Delorme, vicaire général, membre de la Société archéologique de Soissons ;

Secrétaire : M. le chanoine Clairambaux, membre de la Société archéologique de Soissons ;

Membres : MM. le chanoine P. de Larminat, professeur au Grand Séminaire, membre de la Société archéologique de Soissons ; Guyot, doyen de Fère-

en-Tardenois ; chanoine Devigne, curé de La Ferté-Milon ; Butin, curé d'Origny-Sainte-Benoîte ; Dussaussois, curé d'Ardon-sous-Laon.

M. le Président remercie Mgr Mennechet de son intéressante et utile intervention.

M. d'Arcosse communique une charte sur parchemin de 1663. C'est le don de cinquante cordes de bois de chauffage à prendre dans les forêts de Retz et de Cuise fait par Louis XIII à l'évêque de Soissons, dont le Roi rappelle les hautes prérogatives.

Le parchemin porte la signature autographe du Roi et de Guénégaud.

Ce manuscrit est offert à Mgr Mennechet pour prendre place dans les Archives diocésaines.

M. Buffenoir signale tout d'abord qu'il a eu la bonne fortune de découvrir, dans les Archives du ministère de la Guerre, une lettre de la comtesse d'Egmont au maréchal de Belle Isle. Dans cette lettre, la comtesse sollicite l'envoi de son mari en Guyenne pour qu'il puisse servir sous les ordres de son père, le maréchal de Richelieu.

Il signale également une lettre de Pierre Louys, publiée naguère dans le *Mercure de France*, datée de Tamaris (Var), et relatant qu'au hameau de Boulainvilliers, existe un hôtel où se trouve le manuscrit du célèbre fermier général Le Riche de la Poupelinière, intitulé *Tableau de mœurs de ce temps*, ouvrage fort licencieux dans lequel on a voulu reconnaître la comtesse d'Egmont sous les traits de Mlle de R... L'auteur de ce livre (qui ne fut imprimé qu'à trois exemplaires et saisi sur l'ordre du Roi), aurait voulu se venger sur la fille du déshonneur conjugal que lui aurait infligé le père.

Quoi qu'il en soit, M. Buffenoir, d'après diverses comparaisons, ne croit pas que La Poupelinière ait voulu parler de la comtesse d'Egmont ; il n'y reconnaît nullement Septimanie !

Notre collègue a encore eu la chance de rencontrer le *Mémoire sur les Parlements*, de Mme de Mesmes, qui fut composé au château de Braine, et auquel la comtesse d'Egmont a certainement collaboré ou du moins inspiré certains passages.

Puis il nous entretient avec le talent qui le caractérise, des lettres d'Upsal, lettres de la comtesse d'Egmont au roi de Suède ; elles sont au nombre de vingt-cinq et il y a en outre, deux brouillons des réponses de Gustave III.

Ces documents ont pu être photographiés grâce au généreux concours de notre collègue, M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny.

M. Buffenoir en fait circuler quelques reproductions et communique également l'intéressant volume de Geffroy sur *Gustave III et la cour de France*, publié en 1867.

Ce livre a jeté, au moment de sa publication, un jour nouveau sur cette époque singulière qui a précédé la Révolution française. Il ne se borne pas à nous donner des détails curieux de ce roi Gustave III, dont l'existence est digne de tenter la plume d'un Shakespeare ; son but est plus élevé : il veut montrer cette insouciance railleuse, cette indifférence inconcevable, cet aveuglement volontaire de la noblesse française devant les problèmes de la terrible explosion qui couvait. Tous ces grands seigneurs, vains et frivoles, sont là, dépeints avec leurs caquets inutiles et leurs manières prétentieuses ; ils s'agitent pour une

fille d'Opéra, pour obtenir un bénéfice, une ambassade, un commandement, tandis que l'abîme se creuse de plus en plus sous leurs pieds. Dans un voyage qu'il fait à Paris en 1770, sous le nom de comte de Haga, le futur Gustave III reçut l'accueil le plus empressé des littérateurs, des philosophes et de la cour. Il fréquenta beaucoup les encyclopédistes, fit la connaissance de Jean-Jacques Rousseau et voulut être l'ami et le correspondant de Voltaire qui, ravi, s'écria : « Je tiens enfin mon brelan de roi quatrième ! » Frédéric de Prusse, Catherine de Russie et Christian de Danemark étaient, en effet, les trois autres qui couronnaient son jeu. C'est Geffroy qui, le premier, a retrouvé, dans la bibliothèque de l'Université d'Upsal, la correspondance inédite de Voltaire avec le jeune monarque rentré dans ses Etats à la mort de son père et celle de la comtese d'Egmont, comme aussi une gazette manuscrite de Mme de Staël.

Geffroy a parfaitement rendu dans cet ouvrage, il nous semble, la physionomie de Gustave III qui porte si bien l'empreinte de son siècle. Le style en est clair, facile, élégant, un peu froid peut-être, car on devine parfois comme de l'audace contenue par une position officielle.

« Ce livre, dit Villemain, n'est pas seulement un élégant récit ; sur beaucoup de points, il est une nouveauté. Si parfois l'auteur a contesté ce que d'autres publient, c'est le droit de toute recherche sur l'histoire anecdotique et secrète... C'est dire assez quelles images vivantes du temps animent cette avant-scène et ce premier acte de la Révolution française. »

M. Henry Luguet donne lecture du texte de la remarquable causerie sur le Laonnois et le Soisson-

nais faite à Paris pour la Radio-Rosati, le 27 octobre dernier, par M. le comte Maxime de Sars, secrétaire de la Société historique de Haute-Picardie, l'historien réputé du Laonnois.

La notion de la Haute-Picardie, qui comprenait le Vermandois, la Thiérache, le Laonnois, le Soissonnais et le Valois, allait s'affaiblissant, c'est pourquoi la Société de Haute-Picardie s'est fondée, en 1914, pour restituer à ces vieux souvenirs toute leur valeur historique.

Puis notre collègue lit son intéressant travail sur les quartiers Saint-Christophe, de la Grosse Tête et de l'Estappe au début du XVII[e] siècle.

M. le Président félicite notre collègue de cette curieuse page d'histoire locale qui fait revivre le vieux Soissons.

M. le docteur P. Billon communique et fait don à la Société de la reproduction photographique d'une aquarelle faite en 1844 par notre concitoyen Brismontier du carrefour de la Grosse Tête, qui constitue une illustration pour l'étude de M. Henry Luguet.

M. Lengelé présente un magnifique vase en terre de Samos, trouvé dans les fouilles qu'il fait effectuer au cimetière des Longues Raies, dont il est propriétaire, ainsi qu'une sorte de flûte. Ces objets sont fort bien conservés.

Un Comité s'est formé à Paris en vue de jalonner de bornes sculptées, le glorieux itinéraire tracé par Jeanne d'Arc, l'héroïque sainte de la Patrie, dans sa miraculeuse chevauchée de Domrémy jusqu'à Rouen.

Notre héroïne nationale a passé par Soissons et Vailly, il y aurait donc lieu de ne pas laisser oublier notre région.

Sur la proposition de M. Descambres, une Commission est nommée sous la présidence de M. le général Vignier, avec mission de s'entendre avec le Comité de Paris pour que les stèles dont s'agit soient placées à Soissons et à Vailly.

Il est ensuite procédé au vote pour l'admission de M. Anfray, professeur au Collège, présenté par M. Valentin et M Buffenoir.

M. Anfray est élu à l'unanimité membre titulaire.

M. le docteur P. Billon et M. d'Arcosse présentent la candidature de M. le docteur G. Monvoisin, demeurant à Vron (Somme).

Puis M. le Président communique à ses collègues un projet de modification des statuts à soumettre à l'Assemblée générale qui se tiendra au mois de janvier.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 24 janvier et la séance est levée à 16 heures un quart.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 24 JANVIER 1929

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

En ouvrant la séance, M. Edm. Descambres, président, invite Sa Grandeur Monseigneur Mennechet,

évêque de Soissons, à venir prendre place au bureau, puis il souhaite la bienvenue à M. Anfray, professeur au Collège, admis le mois précédent comme membre titulaire.

Il présente ensuite les excuses de Mgr Parmentier, de M. le général Grasse, de M. Emile Gailliard, de M. l'abbé Gabriel Méra, de M. Albert Pérona et de M. A Waelès.

M. le Président annonce qu'un deuil a récemment atteint notre Société en la personne de M. Jules Pressoir, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, professeur honoraire de l'Université, décédé le 18 janvier 1929, à Acy, à l'âge de 78 ans. Dès que la nouvelle de la mort de notre regretté collègue lui fut connue, M. le Président s'empressa d'adresser une lettre de condoléances à sa veuve au nom de la Société. Une indisposition ne lui permit pas de se rendre à Acy pour les obsèques qui y furent célébrées le samedi 21 janvier, mais la Société archéologique était représentée par MM. d'Arcosse, secrétaire, Emile Valentin et Henry Luguet.

Ce dernier prononça un émouvant discours dont il donnera lecture au cours de la séance.

Il est ensuite procédé au vote pour le renouvellement du bureau, qui se trouve composé de la manière suivante pour l'année 1929 :

Président : M. Edmond Descambres.
Vice-Président : M. A. Waelès.
Secrétaire : M. Fossé d'Arcosse.
Bibliothécaire : M. S. Leloutre.
Archiviste : M. le chanoine P. de Larminat.
Trésorier : M. Batteux.

M. le Président remercie en quelques mots et déclare à ses collègues qu'avec l'aide de ses collaborateurs, il s'efforcera de continuer à assurer la bonne marche de la Société.

M. L. Batteux, trésorier, lit le compte rendu de la situation financière. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Après lecture, par le Président, des nouveaux statuts, un vote unanime les approuve.

L'article XXIV permettant la nomination de présidents et de membres d'honneur, M. le Président propose de nommer président d'honneur Son Eminence le Cardinal Binet, archevêque de Besançon, ancien évêque de Soissons.

Cette nomination a lieu par acclamation.

La Préfecture de l'Aisne ayant demandé des renseignements sur les travaux de la Société, M. le Président a envoyé un rapport dans lequel il sollicite, en concluant, le maintien de l'allocation accordée précédemment et au besoin son augmentation si la chose est possible.

M. le général Vignier, au nom de notre collègue M. R. Chaleil, présente des fragments de vases et de poteries découverts en faisant des fouilles pour les fondations de la nouvelle école du quartier Saint-Crépin.

On a également retrouvé l'ancienne voie romaine ayant la direction Nord-Sud. Cette chaussée a dix mètres de large et se trouve à un mètre cinquante au-dessous du sol actuel.

M. Buffenoir reprend la lecture de son intéressante étude sur la comtesse d'Egmont et Gustave III.

Nous sommes en 1770, le prince héritier de Suède se trouve à Paris où, sous le nom de comte de Haga, il reçoit l'accueil le plus empressé. La mort du roi son père le rappelle brusquement et il regagne la Suède en passant par Bruxelles et Berlin. La comtesse d'Egmont lui adresse de longues lettres dans lesquelles elle le compare à Henri IV et félicite ses sujets d'avoir un souverain tel que lui. Elle lui envoie aussi des vers, Gustave III lui répond de son côté. Mais la comtesse d'Egmont se montre jalouse de Mme du Barry, dont le Roi aurait, paraît-il, demandé un portrait. S'il en est ainsi, Septimanie n'enverra pas le sien à son royal correspondant et elle interrompt même les séances du peintre. Elle déplore que Gustave III se soit montré favorable à la candidature du duc d'Aiguillon, protégé de Mme du Barry, pour la succession de Choiseul au ministère, en 1771. Armand de Vignerod-Duplessis de Richelieu était le cousin de la comtesse d'Egmont. Né en 1720, il mourut en 1782. Gouverneur de Bretagne, il persécuta La Chalotais, procureur général près le Parlement de Bretagne qui avait dit de lui que lors d'une incursion des Anglais dans le pays en 1778, s'il ne s'était pas couvert de gloire, il s'était au moins couvert de farine. On prétendait, en effet, que pendant la bataille, le duc d'Aiguillon s'était réfugié dans un moulin. C'est sous son ministère que se consomma le partage de la Pologne. Il fut disgrâcié à l'avènement de Louis XVI, qui rappela d'exil La Chalotais et le réintégra dans sa charge.

Mme d'Egmont se montre sévère pour Vergennes, que Gustave III accepte comme ambassadeur du Roi de France ; elle lui reproche d'avoir l'air d'un subalterne. Au risque de contrister notre collègue, nous nous permettons de dire que ce jugement nous

paraît injuste. En effet, Charles Gravier, comte de Vergennes, qui avait débuté dans la carrière diplomatique sous la direction de M. de Chavigny, qu'il suivit à Lisbonne en 1741 et à Francfort en 1743, fut envoyé à nouveau en Portugal où il était très apprécié. Par son intelligence et sa finesse, il conquit la sympathie de d'Argenson, alors ministre des Affaires étrangères, qui l'envoya avec le titre d'ambassadeur à la cour de l'électeur de Trèves, en 1750. Dans ce dernier poste, il se fit remarquer par l'habileté avec laquelle il empêcha l'impératrice mère de faire élire son fils Joseph roi des Romains. Nommé en 1755 ministre plénipotentiaire en Turquie, il fut élevé peu après au titre d'ambassadeur. La position était difficile. En effet, l'alliance que Louis XV avait faite avec Marie-Thérèse et l'impératrice de Russie inspirait au gouvernement ottoman des inquiétudes qu'entretenaient les agents de l'Angleterre et de la Prusse. Vergennes parvint à rassurer le sultan et à lui faire garder la neutralité. Lors des troubles qui eurent lieu en Pologne à l'occasion de l'élection de Poniatowski au trône, Choiseul, alors ministre des Affaires étrangères, chargea Vergennes de pousser activement le sultan à déclarer la guerre à la Russie, qui venait d'intervenir par les armes en Pologne. Rappelé en France en 1768, Vergennes, en quittant ce poste, qu'il occupait depuis treize ans, reçut les plus vifs témoignages de sympathie tant du Sultan que des commerçants français établis dans le Levant, à qui il avait rendu de nombreux services. Tombé en disgrâce, Vergennes vécut dans sa retraite jusqu'à la chute du duc de Choiseul. D'accord avec Gustave III, le duc d'Aiguillon, devenu ministre, le fit nommer ambassadeur à Stockholm en 1771. En arrivant à son poste,

Vergennes trouva le royaume partagé entre deux partis sous le nom de bonnets et de chapeaux. Le premier, composé principalement de l'aristocratie nobiliaire, inclinait vers la Russie, tandis que le second, favorable aux idées de la France, avait pour but de réformer l'Etat et de créer l'unité monarchique. Chargé de relever l'autorité royale en Suède, Vergennes prit une part à la fois active et discrète aux discussions de la diète, qui semblait peu disposée à confier les destinées du pays à Gustave III, ainsi qu'au coup d'Etat que fit le nouveau souverain en ceignant la couronne.

Louis XVI, qui avait une haute opinion des capacités de Vergennes, s'empressa de le rappeler en France et de lui confier le portefeuille des Affaires étrangères lorsqu'il monta sur le trône en 1774. Le nouveau ministre conclut en 1777 le traité de Soleure, qui assurait à la France l'alliance de tous les cantons suisses, puis il saisit avec empressement l'occasion de contribuer à l'abaissement de l'Angleterre en aidant l'insurrection de ses colonies d'Amérique en 1778. Il favorisa, autant qu'il était en son pouvoir, le départ de La Fayette et de ses amis pour le Nouveau Monde, ainsi que les envois d'armes de Beaumarchais. Au nombre des actes importants que prépara et signa Vergennes, nous citerons notamment le traité de 1779, dont le résultat fut de contenir l'ambition de Joseph II ; le traité de Paris de 1783 et le traité de commerce avec l'Angleterre en 1786. Après la paix de 1783, Vergennes avait été nommé président des finances. S'il fut bien inspiré dans sa politique extérieure, Vergennes le fut moins bien dans sa politique intérieure ; il se prononça contre le rappel des parlements et ne fut pas étranger à la chute de Turgot

hostile à Necker, il appuya de toute son influence sur le Roi pour la nomination de M. de Calonne et, après avoir essayé d'ajourner les réformes que ce dernier déclarait indispensables, il allait provoquer la convocation des notables lorsque la mort le frappa. Il fut très vivement regretté par Louis XVI qui, quelques années plus tard, déclarait : « Si Vergennes avait vécu, il aurait empêché la Révolution ». Peut-être le souverain s'illusionnait-il, car si Vergennes avait beaucoup de finesse et d'habileté, il manquait peut-être de largeur de vues qui caractérise le véritable homme d'Etat. Quoi qu'il en soit, il a servi la Patrie et son Roi avec tout le dévouement et tout l'intelligence dont il était capable, la postérité doit lui en savoir gré. On a de ce diplomate quelques mémoires qui ont été publiés dans la *Politique de tous les cabinets d'Europe*.

En nous excusant de nous être laissé entraîner en relatant la vie politique de Vergennes, qui compte des descendants près de Soissons, à Vauxbuin (la famille Harty de Pierrebourg), nous conclurons en félicitant notre éminent collègue M. Buffenoir de la façon à la fois élégante, exacte et spirituelle dont il nous résume les lettres de la comtesse d'Egmont.

M. Henry Luguet lit le discours qu'il a prononcé aux obsèques de notre vénéré collègue, M. Jules Pressoir.

M. S. Leloutre demande que ce discours soit publié dans le Bulletin de la Société.

Il en est ainsi décidé.

M. H. Luguet relate ensuite le procès du Prince de la Jeunesse de Soissons en 1619 :

« Par prince de la Jeunesse, il faut entendre non seulement un individu investi durant quelques semaines de droits et de prérogatives spéciales, mais aussi toute une assemblée de jeunes gens réunis en joyeuses agapes. Ils s'étaient constitués en compagnie qui, « par ses monstres, ses processions, ses ordonnances, ses livrées et ses enseignes, animait la physionomie de la ville depuis plusieurs siècles. »

La création du présidial de Soissons et son installation le 5 mai 1597, portèrent un coup mortel à cette association qui fut cassée par jugement en date du 2 décembre 1599. L'auteur de cette mesure radicale n'était autre que Antoine Scarron, conseiller au Parlement de Paris, et en cette qualité chargé d'installer à Soissons de nouveaux magistrats. Ils étaient au nombre de six, mais cinq seulement assistaient à la cérémonie par suite de la défection de Charles Lesguiller avocat du Roi, auquel Sébastien Petit, prince de la Jeunesse, en vertu des droits et prérogatives qu'il s'attribuait, avait fait défense de prendre part à l'installation.

A la suite de cet incident, Antoine Scarron débouta le Prince de la Jeunesse de ses prétentions qu'il ne pouvait appuyer sur des textes authentiques.

Quelques années plus tard, on essaya de faire revivre le Prince de la Jeunesse, mais le lieutenant général du bailliage déclara que le soi-disant Prince ne pouvait prétendre juridiction « sur les gens du Roi, mariés ou non ». Il s'en suivit un procès inscrit au rôle de Vermandois qui fut jugé en 1619. C'est de ce curieux procès, fort intéressant pour notre histoire locale, que nous entretint M. Luguet avec beaucoup d'esprit, procès qui se termina par la suppression de la vieille coutume soissonnaise relative au Prince de la Jeunesse !

M. le docteur Monvoisin, de Vron (Somme), présenté par M. d'Arcosse, secrétaire et par M. le docteur P. Billon, est élu à l'unanimité des votants, membre titulaire de la Société.

Plusieurs membres se préoccupent du déménagement de la Bibliothèque municipale, qui doit être transférée dans un bâtiment dépendant de l'ancien Petit Séminaire Saint-Léger.

M. le docteur Billon croit savoir que deux bibliothécaires de Paris viendront aider dans leur lourde tâche leurs collègues de Soissons.

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 14 février.

La séance est levée à 16 heures 45.

Le Président, Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

*
* *

Discours prononcé aux obsèques de M. Jules PRESSOIR

DISCOURS DE M. LUGUET

« Madame,

« Mesdemoiselles,

« Messieurs,

« C'est avec une douloureuse émotion que j'ap-
« porte à M. Jules Pressoir l'ultime adieu de ses

« collègues de la Société Archéologique, Historique « et Scientifique de Soissons, tâche lourde et pénible « que j'assume, car les mots ne suffisent pas en « pareille circonstance.

« Un écrivain célèbre, Eugène Melchior de « Voguë, répondant sous la Coupole au discours du « récipiendaire, s'écria : « La sombre cognée frappe « à coups redoublés et les morts m'environnent ». « Nous la pouvons répéter cette phrase, en voyant « disparaître tant de nos Collègues : Félix Brun, « Roger Firino, Eugène Bouchel... aujourd'hui, Jules « Pressoir.

« M. Jules Pressoir, entré depuis peu d'années en « notre Société — il y vint en 1926 — sembla justifier « l'adage « Mieux vaut tard que jamais » et se « signala à notre attention par des interventions « courtoises et toujours remarquées

« Nous ne pouvons oublier son travail sur « Hubert Susanneau, étude où le parfait lettré s'al- « liait au remarquable critique ; en cette biographie « du poète soissonnais du XVI^e^ siècle, notre collègue « dépensa sans compter les ressources d'un esprit « voué à la défense de la langue latine. Vaste expo- « sition du sujet ; large présentation du personnage, « puis, en de courtes phrases, une analyse serrée, « quelque peu doctorale de l'œuvre et brusquement « jaillissaient les mots scintillants où miroitaient « toute la grâce, toute l'ingénuité, toute l'intelligence « de Jules Pressoir.

« Ses amitiés étaient profondes et durables ; il « nous le fit bien comprendre lors de l'émouvant dis- « cours qu'il prononça sur la tombe de Félix Brun, « son ami de toujours. Et permettez-moi de faire un

« rapprochement : dans l'ultime et docte ouvrage que « ce regretté collègue fit paraître environ 1923, il « écrivait : « Tenant compte de l'âge qui ne permet « plus à l'auteur les longues attentes, M. Firino, notre « si dévoué Président, a bien voulu m'autoriser à « retirer mon travail et le faire imprimer à part dès « à présent. »

« Je sais combien M. Jules Pressoir eût aimé « voir publier en notre Bulletin le fruit de ses savan- « tes études. La destinée ne le lui aura pas permis, il « disparaît quelques semaines trop avant (1).

« Nous étions accoutumés à son arrivée à nos « réunions, sur le coup de trois heures ; sans bruit, « il s'asseyait au bout de la table, le dos à la biblio- « thèque, près de la collection « *Romania* », qu'il « affectionnait particulièrement. Parfois comme un « peu las, il s'accoudait, mais jamais, quel que fût « le sujet que l'on traitât, il ne manifestait la moin- « dre opinion défavorable. C'était dans toute l'ac- « ceptation littérale du mot, un parfait galant homme « et de commerce sympathique.

« Je le fréquentais assez ; voici quelques mois, « je le fûs voir et, bien que souffrant, il me reçut « avec cette affabilité, cette douceur, qui étaient les « marques caractéristiques de sa haute culture. Nous « causâmes longtemps d'un peu de tout, mais beau- « coup de notre Société qu'il aimait ; ne représen- « tait-elle pas à ses yeux, ce qu'il y a de plus tradi- « tionnel dans l'évocation du glorieux passé sois- « sonnais. Vous savez sa fierté d'être enfant de ce « pays et combien il regrettait, faute de loisirs, de « n'avoir pu, comme Félix Brun, consacrer de belles « études sur sa terre natale. Or, ce jour-là, d'indis-

(1) Nous dirons quelques années (1931). N. D. L. R.

« crète façon, je lui demandai ce qu'il espérait nous « donner comme prochain travail, il sourit, de ce fin « sourire que vous lui avez connu et me répondit : « Je me recueille ».

« Déjà prévoyait-il sa fin prochaine ? Pressen- « tait-il le douloureux dénouement d'une vie si bien « remplie ?

« Je le revis à nos assemblées et jusqu'à celle « du mois de décembre, la dernière pour lui. Et lors- « que jeudi prochain, ses collègues et amis se trou- « veront réunis, nous ne le verrons pas ; c'est en « vain que nous chercherons sa mince silhouette, « en vain que nous l'attendrons, il faudra nous résí- « gner, la Mort aura passé !

« Mon Cher et Honoré Collègue,

« J'apporte une gerbe tressée d'amitié et de « reconnaissance, je la dépose sur votre cercueil avec « le souvenir ému de vos Collègues de la Société « Archéologique, Historique et Scientifique de Sois- « sons.

« Madame,
« Mesdemoiselles,

« Au nom de cette Compagnie, je vous prie « d'agréer l'expression de nos sentiments attristés ».

SÉANCE DU JEUDI 14 FÉVRIER 1929

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

S. G. Mgr Mennechet, évêque de Soissons, étant présent à la réunion, M. Edm. Descambres, président, en ouvrant la séance, l'invite à prendre place à sa droite.

M. le Président présente ensuite les excuses de MM. le comte Albert de Bertier de Sauvigny, le docteur Paul Billon, le chanoine Clairambaux, puis il communique une lettre de Mme Firino, née de Rivocet, veuve de notre regretté président, qui le remercie de l'envoi du dernier volume du Bulletin et une lettre de notre collègue M. Albert Depondt, architecte départemental et architecte des Monuments historiques, qui fait connaître que M. Emile Brunet, architecte en chef des Monuments historiques, se tiendra à la disposition des membres de la Société, le 27 février, à quatorze heures, pour leur faire visiter les tombes récemment découvertes au cours des fouilles effectuées dans la Cathédrale pour s'assurer de la solidité des fondations des piliers.

M. S. Leloutre signale qu'il avait suggéré à M. Brunet de rechercher les fondations de la Cathédrale primitive, car le chanoine Cabaret, dans ses *Mémoires*, indique qu'on les avait retrouvées près du troisième pilier en enterrant un chanoine. La Cathédrale actuelle est plus longue que la première église, car elle dépasse le mur romain qui limitait l'édifice.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 24 janvier qui est adopté.

M. Valentin lit quelques passages de la *Bataille de Bouvines* (27 juillet 1214) par M. le général Herment :

« A propos des effectifs en présence, l'auteur raconte (page 92), que « avec chaque chevalier marchaient un écuyer et un certain nombre de sergents à cheval. »

Dans les armées du Moyen-Age, on comptait, en France, en moyenne cinq ou six sergents par chevalier...

L'abbé de Saint-Médard, près Soissons, envoya à Philippe-Auguste 300 sergents à cheval, armés et équipés à ses frais (pages 93 et 94).

Aux fantassins vinrent se joindre les sergents à pied des grands feudataires de la couronne.

Parmi les noms des communes qui ont fourni des sergents et dont les contingents prirent part à la bataille de Bouvines, Guillaume le Breton, le chroniqueur le plus important du règne de Philippe-Auguste, nous donne les noms d'Arras, de Montreuil, de Hesdin, de Corbie, d'Amiens, de Beauvais, de Compiègne et de Soissons.

Dans les dispositions de combat et l'ordre de bataille des deux armées, il est dit à la page 112 :

A l'aile droite, vis-à-vis de la cavalerie flamande était déployée une ligne de sergents à cheval du Soissonnais, derrière laquelle se trouvait la cavalerie de Champagne, de Bourgogne, des comtes de Saint-Pol, de Montmorency, de Beaumont et du vicomte de Melun.

L'action s'engagea par l'aile droite française. Guérin, évêque de Senlis, avait été chargé par le Roi de diriger l'action, car il comptait combattre lui-même comme un simple chevalier. Voyant que les coalisés cherchaient à étendre leur front, Guérin supposa qu'ils voulaient tourner la droite française et lança à la charge les sergents Soissonnais de l'abbé de Saint-Médard afin d'arrêter le mouvement de flanc qu'exécutait la cavalerie flamande. »

Cette manœuvre réussit pleinement et contribua à la défaite de l'empereur Othon IV et de ses alliés.

M. Buffenoir reprend la lecture de son beau travail sur la comtesse d'Egmont et Gustave III.

Nous sommes en 1771, Septimanie a fait une chute de cheval qui l'oblige à garder longtemps le lit en son château de Braine, puis elle souffre de la poitrine. Cependant, en 1772, un mieux sensible se produit.

Par l'entremise de sa cousine la duchesse d'Aiguillon, elle se réconcilie avec son père, le maréchal duc de Richelieu. Puis elle se rend aux eaux de Spa où elle est soignée par le docteur Tissot. C'est là qu'elle apprend le succès du coup d'Etat fait par Gustave III pour créer l'unité monarchique. Elle félicite le roi de Suède et lui demande de l'aimer toujours. Mais les lettres du souverain deviennent plus rares. La comtesse d'Egmont retombe malade en octobre et, à partir du mois de novembre, son royal correspondant cesse de lui répondre.

M. le chanoine Lebergue continua la lecture de son intéressante notice sur Soupir. Il nous décrit les mœurs villageoises, les réjouissances champêtres : la fête du pays, le boudinage, le repas des vendanges.

D'années en années, les vignes disparurent, et cependant le vin se vendait en grande partie en Champagne. Mais les maladies qui s'abattirent sur les vignobles et les fortes gelées, notamment celles de l'hiver de 1879-80 découragèrent les vignerons qui arrachèrent leurs vignes et se mirent à cultiver le lin et les céréales.

M. Emile Lengelé communique une notice sur la Compagnie d'Arc de Soissons extraite de l'ouvrage de M. René Lenoir, greffier de la Compagnie d'arc d'Ivors, intitulé : *Les Compagnies du noble Jeu de l'Arc*. Il demande qu'elle soit reproduite dans le Bulletin.

M. S. Leloutre signale qu'en creusant les fondations du magasin Baudoux et Bouvrie, à l'entrée du faubourg de Reims, où l'on avait trouvé déjà un sarcophage, on a découvert, à quatre mètres de profondeur, un très curieux outil spécial néolithique fait dans un andouiller de cerf. C'est un outil qui servait aux potiers. Avec cet outil, notre collègue M. Mettling a tracé sur la terre à modeler des dessins reproduisant ceux de l'époque en question. C'est à s'y méprendre. M. Mettling est vivement félicité.

M. d'Arcosse fait circuler un acte de vente sur parchemin, daté du 2 janvier 1548. Il s'agit de la vente par François Potaigne, laboureur, et Jehan Pascal, demeurant à Marizy-Sainte-Geneviève, à Pierre Le Febvre, marchand drapier à Soissons, de 20 sols de rente moyennant 14 livres 12 sols, 6 deniers.

Il est décidé que la visite des fouilles de la Cathédrale, le 27 février, tiendra lieu de la séance du mois de mars.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 11 avril, à quatorze heures.

La séance est levée à 16 heures.

Le Président, *Le Secrétaire,*

Edm. Descambres. Fossé d'Arcosse.

* * *

PAGES D'HISTOIRE

La Compagnie d'Arc de Soissons

La Compagnie de Soissons tient une place prépondérante sur tous les Jeux d'Arc de nos contrées car elle fut pendant près de dix siècles la source de vitalité de toutes les Confréries de Saint-Sébastien dont chaque chevalier de l'Arc dépendait.

Gardienne des reliques de notre saint Patron, collaborant à l'administration de toutes les autres Compagnies, avec les abbés de Saint-Médard-lès-Soissons, fondée en 558, nous lui devons la reconnaissance d'avoir su garder pendant les siècles passés, pour nous les transmettre, les traditions que nous suivons encore aujourd'hui.

La première Compagnie fut créée en l'an 471 par saint Principe, évêque de Soissons.

En 579, Chiperic, roi de Soissons, institua les archers-arbalétriers en compagnies, le siège social était rue Barald. Il y resta jusqu'en 948, année où fut brûlée la ville de Soissons, par Hugue le Grand, roi de Paris.

On retrouve la Compagnie d'arc en 1190, quand Raoul de Vesles lui fit don d'une chapelle, sous l'invocation de Saint-Denis, à Saint-Crépin-le-Petit.

Ce sont les archers qui, en 1214, à la bataille de Bouvines, se signalèrent par des prodiges de valeur. On cite spécialement 150 chevaliers d'arc de la milice de Soissons qui chargèrent la gendarmerie flamande et qui furent très éprouvés.

En 1373, les archers chassèrent des environs de la Ville, les Anglais commandés par le duc de Lancastre.

En 1394, Charles V accorde aux Compagnies d'arc et arbalétriers les premiers privilèges qui furent confirmés par ses successeurs.

En 1414, le 21 mai, Soissons, après un siège de 21 jours, est pris par trahison par les ducs de Bourbon et d'Orléans, qui lui firent payer cher son héroïque résistance.

Enguerrand de Bourmonville, son défenseur, fut décapité avec 120 Soissonnais et la ville eut tant à souffrir que ce ne fut qu'en 1460 qu'on la vit se repeupler et sortir de la misère et sa Compagnie d'archers et d'arbalétriers se reconstituer.

Vers 1640 les Compagnies d'archers disparurent et furent remplacées par les arquebusiers qui avaient

les mêmes règlements et remplissaient les mêmes offices Mais elles furent rétablies peu de temps après et en 1760, le 5 janvier on retrouve la Compagnie de Soissons, Compagnie Colonelle.

En 1764, le 10 juin la Compagnie de la Ferté-Milon rendit un Bouquet. Ce fut Soissons qui arriva la première et comme Compagnie Colonelle elle ne tira pas au sort et de plein droit marcha en tête. Elle fournit 17 tireurs. Ce fut le sieur Carpette aîné, de la Compagnie de Soissons, qui eut l'adresse de conquérir le premier prix consistant en un gobelet ciselé d'une valeur de 44 livres.

En 1777, le sieur Monnier étant aide-major et secrétaire de la Compagnie Colonelle de Soissons, fut un organisateur dévoué car non seulement il devait s'occuper de sa Compagnie, mais aussi avec Jean-Rémy-Joseph Leignel, grand prieur de l'abbaye de Saint-Médard-lès-Soissons, il commandait les Compagnies d'arc de toute la région. Il apposa son visa sur tous les registres.

L'année 1780 fut marquée d'un évènement notable pour la Chevalerie. Les Compagnies assemblées furent appelées à reconnaître la suprématie d'un chef nouveau, institué pour elles par l'abbé de Saint-Médard et qui se mit à la tête de leur petite armée dès ce jour-là. C'était le sieur Claude Crespin Monnier qui de, aide-major à la Compagnie de Soissons, venait d'être nommé major général de toutes les Compagnies de l'Arc « pour exercer en chef et sans concurrence, les fonctions attachées à son office sur toutes les Compagnies ayant lettres de l'Abbaye de Saint-Médard.

Au moment de la Révolution, la Compagnie de

Soissons, comme toutes les autres, fut dissoute et la grande maîtrise de l'Abbaye de Saint-Médard supprimée.

Une Compagnie se reforma en 1858 mais eut peu de durée.

Celle qui existe actuellement fut fondée en 1866 par M. Tutin, marchand de meubles à Soissons.

Le premier Roi fut M. Godard, pépiniériste ; le premier Capitaine, M. Mottié, commissaire-priseur ; le premier lieutenant, M. Baillion, propriétaire et le premier secrétaire-trésorier, M. Tutin.

La Compagnie ne possède plus les premiers registres (perdus à la Guerre). Son registre des procès-verbaux ne date que de 1895.

Son drapeau actuel date de 1886 Il est tricolore, avec comme inscription en lettres d'or : « Compagnie d'Arc de la Ville de Soissons », au centre figure un saint Sébastien. Il est assez fatigué, son sort pendant la guerre n'a pas été des plus heureux. Il fut sauvé des ruines par M. Charlet, le capitaine. Rien ne subsiste des objets anciens. Le magnifique tableau de saint Sébastien figurant sur l'autel de ce nom, à la Cathédrale, fut enlevé par l'ennemi. La Compagnie d'Arc s'est fait un devoir d'honneur de le remplacer. Une jolie toile offerte par les membres actifs et exécutée par M. le comte Henri de Maistre, chevalier de la Légion d'honneur et sous les auspices de Monseigneur Binet, évêque de Soissons (1), grand connétable et de M. Dehollain, connétable, remplace avantageusement l'ancienne.

---

(1) Depuis Cardinal, Archevêque de Besançon.

Les buttes se trouvent à une distance de cinquante mètres.

Le dernier Bouquet que la Compagnie a rendu fut en l'an 1900, au mois de mai.

LA VISITE

des Fouilles de la Cathédrale

le mercredi 27 Février 1929

Compte rendu par M. le Général Vignier

Le mercredi 27 février, à 2 heures de l'après-midi, M. Emile Brunet, architecte en chef des Monuments historiques, a fait visiter, à une très nombreuse assistance, composée de membres de la Société et de leurs familles, les fouilles faites dans la nef de la Cathédrale.

En pénétrant dans la partie close et réservée de notre antique et vénérable église, nous sommes tout naturellement conduit à songer au passé. Nous nous reportons dix ans en arrière et nous évoquons la vision des ruines effroyables causées par la guerre à notre Cathédrale.

Nous revoyons la nef et ses collatéraux entièrement détruits sur une longueur de trois travées, y compris ses voûtes, piliers et contreforts ; la tour

réduite à deux moignons ; tout l'édifice lézardé, la charpente et la toiture à refaire.

Quand nous nous rappelons l'immensité de tous ces dommages que nous craignions irréparables, et que nous nous retrouvons aujourd'hui dans ce même édifice, reconsolidé et recouvert, en face de ses piliers relevés, de ses bas-côtés réédifiés, sous les voûtes de sa nef presque entièrement reconstruites, nous pouvons mesurer alors le nombre et l'importance des difficultés qui ont été vaincues et la grandeur de la tâche déjà accomplie à ce jour.

Aussi est-ce avec un sentiment d'admiration et de reconnaissance que les membres de notre Société adressent leurs félicitations à M. Brunet pour la science profonde et la maîtrise incomparable avec lesquelles il accomplit son œuvre de réparation.

Afin de se rendre compte de l'état des murs de fondations qui règnent dans toute la longueur de l'édifice et sur lesquels reposent les piliers de la nef et de s'assurer qu'ils n'ont pas été endommagés par la chute des piliers et de la voûte, des fouilles furent entreprises à hauteur des deuxième et troisième piliers.

Contre le deuxième pilier de gauche, on trouva le mur à 0 m. 50 de profondeur. Il a 3 m. 12 de largeur et 5 à 6 mètres de hauteur. L'intervalle entre les deux murs ne contient que les terres rapportées. Une

fouille de 4 mètres faite plus loin, a montré que sur toute cette hauteur, la terre est d'une siccité parfaite.

Entre les troisième et cinquième piliers (à droite) et à une profondeur d'environ 1 mètre, on mit au jour 12 tombes maçonnées.

Toutes les pierres supérieures, placées en dalles frustes, ont été cassées par la chute des piliers et des matériaux. Leur répartition dans la fouille montre que toute la nef, jusqu'aux deux murs de fondations des piliers, est tapissée de tombes. Elles sont toutes au même niveau, les corps la tête tournée du côté du portail et les pieds vers l'autel ; la façon un peu irrégulière dont elles sont placées les unes par rapport aux autres, tantôt se touchant, tantôt un peu éloignées et pas à la même hauteur, prouve que les fosses ont été creusées, sans repère précis, pour chaque enterrement de chanoine puis maçonnées à la demande exacte des dimensions de chaque cercueil. L'ouverture de trois tombes a montré qu'elles n'avaient pas été violées, toutes les parties des squelettes étant parfaitement à leurs places. Les cercueils, en bois peu épais, étaient effondrés. Dans l'un d'eux, se trouvait un petit vase en terre cuite contenant des cendres et du charbon de bois. Vraisemblablement des restes d'encens.

Trois dalles de fermeture, portant des inscriptions au crayon, fixent la date des inhumations :

CI-GIST Mᵉ JACQUES
VERIER PRESTRE CHANOINE DE
CETTE ESGLISE DÉCÉDÉ LE
MAY 1672

CI-GIST VÉNÉRABLE ET
DISCRÈTE PERSONNE
JACQUES VERIER PRESTRE
CHANOINE DE CETTE
ESGLISE DÉCÉDÉ LE 21
SEPTEMBRE 1709

CI-GIST VÉNÉRABLE ET
DISCRÈTE PERSONNE Mᵉ
PIERRE HENRI VIVANT
PRÊTRE CHANOINE DE
L'ESGLISE CATHÉDRALE
DE SOISSONS QUI DÉCÉDA
LE 16 SEPTEMBRE 1693

Ensuite M. Brunet montre un chapiteau, provenant de l'ancienne cathédrale, trouvé dans les fouilles, puis une petite cloche, don de l'Evêque Jean Millet, retrouvée au Grand Séminaire provisoire, rue Matigny, et remise par Monseigneur l'Evêque.

La visite des fouilles terminée, toute l'assistance s'est rendue aux ruines de la tour du XIIᵉ siècle, ancienne enceinte d'un ancien évêché (voisin de la Goutte de Lait).

Puis, sous la conduite de M. Stanislas Leloutre, on a gagné le pignon ouest de l'ancien évêché surmonté d'un long balcon, qui couvre l'ancien mur romain que l'on voit dans toute son élévation et que l'on a retrouvé rue des Minimes pour se terminer rue des Chaperons-Rouges. Là une tranche en parements de briques romaines, a donné naissance à la discussion. Etait-ce là une des quatre portes de la ville ?

Avant de se séparer, M. Descambres, notre président, se fait l'interprète de toute l'assistance en remerciant M. Brunet pour cette séance si intéressante et pour les explications savantes qu'il avait bien voulu nous donner.

Cette visite des fouilles de la Cathédrale devant tenir lieu de la séance du mois de mars, M. le général Vignier et M. A. Fossé d'Arcosse présentent la candidature de M. Edouard Mignot, 41, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris XVI^e^.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 1929

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

En ouvrant la séance, M. Edm. Descambres, président, présente les excuses de Mgr Mennechet, évêque de Soissons, de Mgr Parmentier, doyen du Cha-

pitre, et de M. de Pennart, puis il donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du jeudi 14 février, qui est adopté sans observation.

La réunion du mois de mars a été remplacée par une visite aux fouilles de la Cathédrale qui a eu lieu le 27 février, sous la conduite de M. Emile Brunet, architecte en chef des Monuments historiques.

M. le général Vignier rappelle qu'à la séance du 11 janvier 1923, une Commission, présidée par Mgr Binet et comprenant M. le chanoine Hivet, MM. Debout, Descambres, S. Leloutre et Truchy, a été instituée dans le but de faire apposer en ville des inscriptions sur les monuments et à divers endroits. Il constate avec regret que rien n'a été fait et demande si on ne pourrait pas, comme à Laon par exemple, faire établir lesdites inscriptions. Il y aurait lieu, tout d'abord, d'élaborer la liste des inscriptions à faire apposer et des souvenirs à conserver. On pourrait faire appel au concours du Syndicat d'Initiative de Soissons, du Touring-Club et de la Municipalité.

Après discussion, il est décidé de réorganiser la Commission qui sera complétée par l'adjonction de M. le général Vignier, de M. Cornu-Langy, président du Syndicat d'Initiative et de M. Henry Luguet.

M. le général Vignier fait encore remarquer que les plaques indiquant les noms des rues gagneraient à être complétées par quelques dates et une courte notice comme cela se voit dans plusieurs villes.

Un autre membre fait observer que si il y a à Soissons les rues du Général-Pille, du Général-Rusca, du Commandant-Gérard, du Capitaine-Letellier, on a

omis d'indiquer le grade sur les plaques des rues portant les noms du Général Charpentier et du Général Deflandre, dénommées seulement rue Charpentier et rue Deflandre, si bien que pour cette dernière rue, beaucoup de personnes, même habitant Soissons, écrivent toujours le nom en deux mots, pensant à la belle province conquise par Louis XIV et que le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668, accorda à la France et nullement au Général que l'on entend honorer !

Il en est de même pour la rue Debordeaux, qui fait penser bien plutôt à l'ancienne capitale de la Guyenne, renommée pour son commerce de vins, qu'à l'instituteur de Pasly fusillé par les Allemands en 1870. De même la rue Poulette gagnerait à être dénommée rue de l'Instituteur Poulette, victime, lui aussi, de la férocité de l'ennemi.

Pourquoi aussi avoir supprimé la particule à notre immortel fabuliste Jean de La Fontaine et nommer sa rue : rue Jean-La Fontaine. A Château-Thierry, on peut voir la rue et le collège Jean-de-La-Fontaine.

Pourquoi encore estropier le nom d'une bienfaitrice de la ville en enlevant un i à son nom ? (Mme Brouilliaud) et s'obstiner à écrire Saint-Waast avec un W, alors que l'orthographe la plus correcte est Saint-Vaast avec un V ?

Pourquoi maintenir les rues de l'Evêché, de l'Hôpital, Neuve-de-l'Hôpital, alors que l'Evêché et l'Hôpital ne s'y trouvent plus ! Il faudrait au moins indiquer rue de l'ancien Evêché, rue de l'ancien Hôpital !

La Commission que l'on vient de reconstituer pourra s'occuper de toutes ces questions avec la Municipalité et le Syndicat d'Initiative.

M. le général Vignier, ancien colonel du 67e régiment d'infanterie, signale que dans une chambre du premier étage de la caserne Deflandre, se trouve une pierre portant l'inscription suivante :

DEFLANDRE PIERRE
Né à Soissons le 28 Avril 1813
Lancier au 6e Régiment
Sous-lieutenant au 2e bataille d'Afrique
Colonel à la 24e Légion de gendarmerie
Général de brigade
Blessé mortellement à Josne
le 18 décembre 1870
AFRIQUE — FRANCE
s'est distingué devant CHERCHELL

Il serait intéressant de faire replacer cette pierre dans le mur de la nouvelle école qui doit s'élever à l'emplacement de la caserne Deflandre et d'y mettre également la plaque qui se trouve à l'Ecole du Centre indiquant la construction de ladite école en 1786.

Voilà encore des questions qui intéressent la susdite Commission.

Le 10 mars, dans les fouilles de la rue de la Vieille-Gagnerie, des sarcophages ont été découverts : MM. Descambres, Leloutre et le général Vignier sont allés les examiner. Il s'agit de sépultures fort anciennes, situées en dehors du mur d'enceinte de l'abbaye Notre-Dame, près du mur de l'enceinte romaine. De nombreux ossements ont en outre été trouvés en cet endroit.

En démolissant des murs dépendant de l'ancien évêché, dans la partie située entre la place Mantoue et la rue des Minimes, on a mis à jour une curieuse pierre sculptée, qui est tombée d'une voûte dans laquelle elle paraît avoir été réemployée comme moellon. La sculpture qui se trouve sur l'une des faces représente un écusson supporté par deux griffons et que surmonte une mître. Une inscription latine, d'ailleurs incomplète, encercle l'écusson.

M. le chanoine Clairambaux et M. d'Arcosse sont allés examiner les armoiries qu'il est assez difficile d'identifier ; car les émaux sont mal indiqués. Quoi qu'il en soit, comme l'écu est tranché, c'est-à-dire séparé au moyen d'une ligne diagonale tirée de dextre à senestre, il pourrait peut-être s'agir des armoiries de Symphorien de Bullioud, 79e évêque de Soissons, décédé en 1533.

MM. Evrard frères et Bréhaut, qui ont, en procédant à la démolition, fait cette découverte, avaient eu l'intelligente initiative, dont on doit les féliciter, de prévenir M. le chanoine Clairambaux.

Parmi les ouvrages reçus, il y a lieu de signaler le troisième volume du *Laonnois féodal*, par le comte Maxime de Sars. Cet ouvrage considérable, qui a été couronné par l'Institut, fait le plus grand honneur à son auteur

M. Bellancourt, instituteur à Longpont, a remis entre les mains de M. le Président divers documents concernant une famille soissonnaise et une relation dont il est l'auteur, sur ce qui s'est passé à Longpont pendant la guerre.

M. le docteur P. Billon indique que le dernier bulletin de la Société historique de Compiègne (tome 19e), paru tout dernièrement, est d'autant plus intéressant à être signalé à notre Société qu'il est entièrement consacré à nous entretenir de faits se passant dans l'arrondissement de Soissons et que nous ne devons et ne pouvons pas ignorer.

« Il s'agit tout d'abord, dit le docteur Billon, de l'historique du village de Montigny-Lengrain, canton de Vic-sur-Aisne, écrit par M. l'abbé Saincir, curé du pays, et que je me permets de regretter ne pas pouvoir compter parmi les membres de notre Société, bien que n'ayant pas l'honneur de le connaître.

« M. Saincir nous donne, en commençant l'éthymologie du mot Montigny-Lengrain, appelé Montiniacum Castellum vers l'an 1.000, puis Monteigny et Montigny en 1.200. *mons*, lieu élevé, et *ignis feu*, endroit où l'on élevait des feux, puis *lengrain*, lieu fertile en grains.

« Ce village dépendait de l'Ile-de-France et de la généralité de Soissons, comme justice du bailliage de Villers-Cotterets et comme administration religieuse du diocèse de Soissons.

« L'auteur fait appel, au début, aux bulletins de la Société archéologique de Soissons et surtout à M. Fossé d'Arcosse, le grand-père de notre secrétaire

actuel, lequel nous montre que ce pays était habité depuis longtemps et nous donne comme preuve de nombreux silex et pierres taillées ou haches, le tout découvert sur le territoire.

« M Fossé d'Arcosse rapporte aussi la tradition qui nous raconte que le fameux traître Gannelon, de la Chanson de Roland, habitait un château-fort au Châtelet et fit alliance avec les Sarrazins pour contribuer au désastre de Roncevaux. Le château-fort fut détruit par Charlemagne et Gannelon écartelé.

« Les habitants, encore aujourd'hui, ajoute M. d'Arcosse, appellent la belle plaine qui s'élève entre le Châtelet et Montigny *ville de Gannelon.*

« Puis M. Saincir nous dit tout ce qu'il a retrouvé dans les archives du temps passé touchant ce qui s'est passé à Montigny-Lengrain avant et surtout depuis la guerre de cent ans, de 1356 à 1452.

« Jeanne d'Arc passe à ce moment tout près de Montigny avant d'aller se faire prendre devant Compiègne.

« Alors vient la Ligue, la guerre de 30 ans, la Révolution, puis l'Empire, la Royauté et enfin Napoléon III et la guerre de 1870, et l'abbé énumère les contributions qui furent demandées après la défaite.

« Je ne fais pas allusion à toutes les anecdotes racontées pendant ces périodes.

« Vient ensuite la relation très détaillée de la grande guerre par un homme ayant vécu tous ces jours terribles dans son village et si intéressante à lire pour tout ce qui concerne Montigny-Lengrain et tous les villages environnants et que je vous engagerais très vivement à lire, espérant que beaucoup de curés de la ligne des combats auront imité leur

dévoué confrère en prenant des notes aussi exactes. Sont adjointes des cartes faisant comprendre les divers emplacements occupés par les ennemis et nos troupes.

« Après cette description vraiment admirable de précision, M. Saincir nous entretient de la paroisse elle-même et des différents titulaires de la cure, des biens qui lui appartenaient, puis fait l'historique de l'église bâtie à trois époques différentes, XII^e^, XV^e^ et reconstruction actuelle, du cimetière, des différents presbytères, des seigneurs qui relevaient de Pierrefonds, etc.

« Je ne saurais trop couvrir d'éloges cette publication surtout comme je l'ai dit à la hâte pour le récit de ce qui s'est passé pendant la dernière guerre 1914 que quelques-uns pourraient oublier si des personnes n'ayant pas un instant quitté le pays, ne nous racontaient les détails complets des divers événements passés si près de nous et surtout des exploits de nos soldats.

« Je dois ajouter que ce volume se termine par la relation du raid du 2^e^ escadron du 16^e^ dragons dans les lignes ennemies contre un camp d'aviation de nos adversaires, qui est rapporté également par l'abbé Saincir, raid accompli par le lieutenant de Kérillis, dont je vous demanderai la permission de vous lire la préface, en vous recommandant une deuxième fois la lecture. Cette relation est accompagnée d'une carte détaillée.

« J'ai été heureux de pouvoir parcourir ce volume et de vous en parler aujourd'hui, espérant que, prochainement, nous pourrons jouir de la lecture de l'historique d'un autre village du Soissonnais

raconté par un de nos collègues ici présent et qui sera sans doute imprimé dans un prochain Bulletin. »

M. le Président lit une lettre de M. Waelès, vice-président, lui annonçant qu'il a trouvé, dans un numéro de l'*Intransigeant* — du 13 mars probablement — un entrefilet qui commence ainsi :

« Orléans, cœur de la plus vieille France », « telle est la devise que la Chambre de Commerce de cette ville demande que la cité adopte pour la publicité touristique ».

« Qu'Orléans, dit avec raison notre collègue, ait pu être le cœur de la France autrefois, notamment au XV^e^ siècle, il ne conviendrait pas de le contester, mais n'est-ce pas plutôt à Soissons que reviendrait la qualification de « cœur de la plus vieille France » avec tout son cortège de rois de la première et de la deuxième race ?

« Faut-il élever des revendications à l'encontre de la Chambre de Commerce d'Orléans ? Et sous quelle forme évidemment courtoise ?

« Faut-il même saisir d'une telle question notre Société d'archéologie ?

« Je m'en rapporte, sur ce sujet, à votre sagacité. »

Après avoir remercié M. Waelès d'avoir signalé la prétention de la Chambre de commerce d'Orléans, M. le Président charge le Secrétaire de se mettre en rapport avec ladite Chambre en lui adressant une protestation « courtoise » !

Notre Société, dans sa séance du 15 novembre 1928, a pris l'initiative de commémorer le passage à Soissons de Jeanne d'Arc en 1429.

Une commission qui a pour président M. le général Vignier et pour membres MM. Buffenoir et Luguet, a décidé de faire apposer, le dimanche 21 juillet, à onze heures, une « pierre-mémorial » relatant le séjour en notre cité de notre héroïne nationale.

Cette commission va constituer un Comité pour l'organisation de cette cérémonie à laquelle seront conviées les autorités civiles, militaires et religieuses, ainsi que les Sociétés et Groupements locaux

M. Buffenoir lit la dernière partie de son remarquable travail sur la comtesse d'Egmont et Gustave III. Le roi de Suède a accompli son coup d'Etat. Après avoir ouvert la diète à Stockholm, le 25 juin 1771, sans rien laisser percer de ses intentions, puis avoir été couronné le 14 juin 1772, le 19 août suivant il s'empara du pouvoir absolu, ne laissant aux Etats que le droit de voter les impôts. Appuyé sur les paysans et les bourgeois, il put maîtriser l'oligarchie des seigneurs, qui, jusque-là, avaient opprimé la nation et le trône sous le masque de la liberté. Les finances améliorées, la torture abolie, la presse rendue libre, tels sont les principaux actes par lesquels il justifia tout d'abord le pouvoir redoutable dont il s'était armé.

La comtesse d'Egmont se réjouit de toutes ces heureuses réformes et en félicite le souverain. Mais ce dernier modifie sa façon de vivre, organise des fêtes somptueuses, engage des dépenses considérables et le désaccord survient entre les deux correspondants. Le Roi espace ses réponses puis bientôt cesse d'écrire.

Septimanie lui adresse des lettres pathétiques, lui donne de sages conseils. Elle s'émeut de ce silence prolongé. Si les temps sont changés, son cœur à elle

ne l'est pas et elle y conserve un sentiment que l'on ne peut détruire. L'hiver de 1772 lui est pénible, au printemps de 1773, elle est atteinte d'une longue et épuisante coqueluche Elle implore des nouvelles. Elle souhaite que pour le Roi tout soit un plaisir et non une peine. Elle lui envoie sa miniature par Hall, le célèbre peintre suédois fixé à la Cour de France. Enfin elle reçoit une lettre en juin 1773 avec de la musique. La comtesse d'Egmont écrit une très longue lettre pour l'anniversaire du coup d'Etat ; elle veut que le Roi soit populaire et aimé de ses sujets. Mais sa santé délicate continue à s'altérer et le 14 octobre 1773, elle meurt, en son château de Braine, âgée seulement de 33 ans et 8 mois. On l'enterre en l'église abbatiale de Saint-Yved. Seul son frère, le duc de Fronsac, assista à la cérémonie funèbre.

M. le Président, au nom de ses collègues, félicite M. Buffenoir d'avoir mené à bien sa belle étude sur la comtesse d'Egmont, qui est assurément une des plus intéressantes et des plus gracieuses figures de ce XVIII^e^ siècle dont on a tant médit.

M. Buffenoir fait circuler un ouvrage en Suédois sur Gustave III, par Oswald Kuylenstierna, qui contient de beaux portraits du Roi et de la comtesse d'Egmont et un numéro de la *Revue de l'Art*, de juillet 1924, qui reproduit le buste de la comtesse par J.-B. Lemoyne, buste dont une copie est au Musée de Stockholm.

Un volume publié par Jules Janin en 1855 sur la comtesse d'Egmont fourmille d'inexactitudes. Notre savant et érudit collègue a remis les choses au point.

M. d'Arcosse communique un « *Arrest du Conseil d'Etat du Roy* », qui maintient les sieur et dame d'Eg-

mont dans un droit de vinage au péage par terre, au lieu de Braine, du 25 janvier 1750.

M. Truchy dépose une plaque de plomb trouvée sur une pierre d'une maison située rue du Pot-d'Etain, en face de la rue du Mont-Revers, détruite par la guerre et que l'on vient de reconstruire, elle porte cette inscription :

CETTE PIERRE A
ÉTÉ POSÉE PAR Mr
GUSTAVE LECERCLE
AGÉ DE 17 ANS
SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE
ROI DES FRANÇAIS
LE 25 MAI 1839

On procède ensuite au vote pour l'élection de Mme la générale Richard, née Lecer, présentée par M. le général Vignier et M. d'Arcosse, comme membre titulaire, et à celle de M. Edouard Mignot, 41, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris-XVIe, présenté par M. le général Vignier et M. d'Arcosse, comme membre perpétuel.

Puis M. le Président pose les candidatures de :

1° Mme Lucien Moreaux, née Louise Ferté, propriétaire à Soissons, 17, boulevard Jeanne-d'Arc, présentée par M. le général Vignier et M. Job, comme membre perpétuel ;

2° M. Gaston Hermand, propriétaire rue de l'Hôpital, à Soissons, présenté par M. le général Vignier et M. d'Arcosse, comme membre à vie ;

3° M. D. Maurice, directeur honoraire de la Banque de France, 1, rue Deflandre, Soissons, présenté

par M. le général Vignier et M. A. Waelès, comme membre à vie ;

4° M. René Chazot, directeur de la Banque de France, à Soissons, présenté par M. le général Vignier et M. A. Waelès, comme membre à vie ;

5° M. Duvillier, propriétaire à l'Abbatial de Braine, présenté par M. Baudier et M. A Waelès, comme membre titulaire ;

6° M. Louis, ancien agent d'assurances à Soissons, présenté par M. Descambres et M. S. Leloutre, comme membre titulaire.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 16 mai, à quatorze heures.

La séance est levée à 16 heures 15.

Le Président, — Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 16 MAI 1929

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

A l'ouverture de la séance, M. le général Vignier, présente, au nom de ses collègues, les plus cordiales félicitations à MM. Descambres, président et Waelès, vice-président, qui, tous deux, ont été élus dimanche dernier membres du Conseil municipal de Soissons. Il se réjouit aussi de voir figurer dans notre assemblée communale dix autres membres de notre société:

MM. Marquigny, Bague, Depondt, Crépaux, Deviolaine, Ladouce, Lengelé, docteur Laplace, Henry et Lerondeau.

M. Descambres remercie en quelques mots, puis donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 11 avril, qui est adopté.

M. le docteur Billon avait exprimé, à la dernière séance, le regret que M. l'abbé Saincir, curé de Montigny-Lengrain, ne fît point partie de notre Société, alors qu'il était membre de celle de Compiègne. Il fait connaître aujourd'hui que M. l'abbé Saincir lui a écrit pour lui expliquer qu'il avait été nommé membre de la Société historique de Compiègne sans qu'il ait fait la moindre demande.

M. Buffenoir signale que la miniature de la comtesse d'Egmont par Hall, dont il a parlé dans sa dernière communication, figure actuellement à l'Exposition de l'art suédois qui vient de s'ouvrir à Paris.

M. d'Arcosse expose que, chargé par M. le Président de protester courtoisement près de la ville d'Orléans à l'occasion de la devise qu'elle venait d'adopter, selon un journal de Paris, il a écrit à M. le Maire d'Orléans, ainsi qu'au président de la Chambre de Commerce et au Président du Syndicat d'Initiative. Seul ce dernier n'a pas répondu.

M. le Maire d'Orléans, qui est mort quelques jours après, a répondu par retour du courrier, qu'il transmettait à toutes fins utiles, la réclamation dont s'agit, au président de la Chambre de Commerce, ignorant que ce dernier avait été touché directement.

Le 18 avril, le Président de cette Compagnie a répondu qu'il avait demandé que la vieille devise de la ville, qui avait cessé depuis quelque temps, d'être

imprimée sur les documents municipaux, ne tombât pas en désuétude et y figurât à nouveau. Et il ajoutait:

« Orléans fait bien partie du centre qui, composé du comté de Paris et du comté d'Orléans, réunis dans les mains d'Hugues Capet, a été le noyau du domaine royal, c'est-à-dire de la France contemporaine.

« Il ne m'est pas possible d'entrer dans de plus longues considérations historiques et archéologiques pour lesquelles je ne suis pas particulièrement qualifié. »

La ville d'Orléans, chef-lieu du département du Loiret, a, en effet, pour armes : *de gueules, à trois cœurs de lis d'argent ; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or,* et pour devise : *Hoc vernant lilia corde* (Dans ce cœur fleurissent les lys). (1).

« Certains historiens d'Orléans veulent que cette devise ait été octroyée par Louis XII, mais je n'en ai trouvé aucune preuve authentique, écrit M. Jacques Loyer, archiviste du département du Loiret, dans une Note publiée en 1911. Il est certain, cependant, qu'elle existait dès la fin du XV^e^ siècle. Elle fait allusion aux pièces de l'écu : « grâce à ce cœur les lys fleurissent », c'est-à-dire : grâce à Orléans, qui est vraiment le cœur de la France, le royaume est florissant. »

Notre secrétaire a donc répondu au Président de la Chambre de Commerce que la cause était entendue, qu'il ne contestait pas qu'Orléans était bien le centre ou le cœur de la France, mais que Soissons était bien

---

(1) Voir : *Les armoiries d'Orléans en 1306*, par Jacques Soyer, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XIV 1908, p. 356-358, et *Les Devises des villes de France*, par Henri Tausin, Paris 1914, page 165.

« le cœur de la plus vieille France » et il a apposé sur sa réponse, sur la lettre et sur l'enveloppe, le timbre ci-dessous qu'il a fait faire dès lendemain de notre dernière séance :

La Société archéologique d'Orléans, fondée en 1850, a pour devise : *Antiquitatis custodes*.

Et puisque nous sommes sur la question des devises et des armoiries, rappelons que les armes primitives de la Ville de Soissons étaient, selon certains auteurs : *d'or, au lion de sable, à la bordure du même* et, selon certains autres : *d'or au lion de gueules*.

En 1254, l'écusson : *de gueules à la fleur de lys d'argent*, fut concédé par le Roi à la commune de Soissons.

La Révolution de 1789 abolit les armoiries, mais sous la Restauration, lorsque Soissons voulut reprendre ses armoiries, Lille, ayant à peu près les mêmes, protesta, et Louis XVIII, qui avait porté le titre de *comte de Lille*, fit droit à la réclamation de « sa bonne ville ».

Par ordonnance royale, en date du 3 février 1819, il conféra à la Ville de Soissons ses armes actuelles : *d'azur, à la fleur de lys d'argent*.

Il est probable que la devise : *Fidelis, aduror amore* (Fidèle, je brûle d'amour) date de la même

époque ; elle marque la fidélité et l'attachement à la royauté, c'est-à-dire à la France.

L'un des derniers opuscules soissonnais où elle se trouve reproduite est un Guide ayant pour titre : *Soissons moderne* (Brismontier, 1881) (1).

Après la guerre, la ville de Soissons a été décorée de la Croix de guerre et de l'étoile de la Légion d'honneur. Ces deux décorations doivent être placées en dehors de l'écu, exactement en dessous. C'est une faute grossière contre l'art héraldique que de faire figurer des décorations dans le blason, à moins qu'elles ne fassent partie des armoiries elles-mêmes.

La Ville de Soissons pourrait être invitée à reprendre sa devise : *Fidelis, aduror amore.* Toujours fidèle, elle pourra brûler d'amour pour la Patrie et la République !

M. d'Arcosse, qui a lu le *Bulletin monumental*, dirigé par MM. F. Deshoulières et Marcel Aubert, sous les auspices de la Société française d'archéologie, a relevé dans son 99e volume, fascicule n° 1-2, un remarquable article de M. Paul Deschamps sur la Paléographie des inscriptions de la fin de l'époque mérovingienne aux dernières années du XIIe siècle.

A la page 54, l'auteur de cette étude aussi complète que documentée, signale l'inscription de la Cathédrale de Soissons de 1212 dans le passage suivant :

« Vers le milieu du XIIIe siècle, une transformation importante se produira : certaines lettres onciales seront fermées par un léger trait qui réunira les

---

(1) Voir *Guide Argus*, Soissons 1914, page 76, et *Les Devises des villes de France*, par Henri Tausin, Paris 1914, page 121.

extrêmités de leurs courbes ; ce sera d'abord l'E ; dont nous voyons déjà quelques exemplaires fermés à côté d'autres encore ouverts sur l'épitaphe de Raynaud, ancien abbé de Saint-Nicaise de Reims, mort vers 1198 ; E fermé également sur une inscription de 1212 du chœur de la Cathédrale de Soissons. » (1).

Rappelons que cette inscription, qui se trouvait à l'ancien jubé de 1663, a été placée, lors de sa démolition, sur la muraille de la chapelle Saint-Gervais, située à droite de la grande sacristie, est ainsi conçue :

ANNO : MILL
ENO : BISCEN
TENO : DVOD
ENO : HVNC
INTRARE : C
HORVM : CE
PIT : GREX :
CANONIC
ORVM : TE
RCIO : IDV
S : MAII :

Elle est traduite d'une façon quelque peu fantaisiste par Nicolas Berlette :

L'an mil deux cens et douze en ce chœur commença
Entrer l'ordre sacré où ses vœux prononça.

Voici une autre traduction plus exacte :

---

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. VI, page 179.

« En l'an 1212, le treizième jour des ides de mai (1), le corps des chanoines fit sa première entrée dans le chœur. »

M. le général Vignier annonce que M. le docteur Imbert, président du Syndicat d'initiative de Nevers, a écrit pour demander des renseignements sur Quinquet, l'inventeur de la lampe qui porte son nom, que le *Guide-Argus* indique comme né à Soissons et qu'il considère comme Nivernais. Il serait intéressant de rechercher des documents sur la famille Quinquet.

Il est signalé qu'il a été trouvé près de Vauxaillon, des sarcophages de pierre contenant des squelettes et des vases dans chacun desquels se trouvait une phalange.

M. Valentin rappelle que la nourrice du Roi de Rome se rattachait à la région soissonnaise. En effet, Frédéric Masson, dans son livre : *Napoléon et son Fils*, raconte, à propos de la nourrice du Roi de Rome (page 115), que : « Celle qui a été élue entre les trois qu'on a retenues, Mariée-Joséphine Molliex-Gozé a vingt-quatre ans, étant née à Chaillot le 1er décembre 1787.

« Son père, marchand de vins, a été établi d'abord à Soissons, puis à Belleu, dans l'Aisne. En 1808, elle a épousé Pierre-Vincent Auchard, avec qui elle est venue tenir à Paris, un commerce de vin au détail. C'est une grosse mère, fraîche, ronde, très saine, dont la figure, sous le bonnet parisien ruché qui l'encadre, prend un air de bonne humeur riante. Elle a de beaux gages, 2400 francs par an, mais qu'est-ce près des revenants-bons et de l'avenir ?

---

(1) C'est-à-dire le 13 mai.

Point de costume obligatoire pour elle : elle garde son bonnet à la parisienne, mais il est garni de Valenciennes, et pour les grands jours, elle en a deux en Angleterre et quatre en Malines brodés ; ses robes sont taillées à la paysanne, mais elles sont de levantine ou de Florence gros-bleu, vert-olive, parfois de taffetas blanc ; et par-dessus elle porte une rotonde de marceline gros-bleu ou de levantine vert d'eau, de cette forme qui est traditionnelle. Par mesure de propreté, ses cheveux sont coupés courts : le coiffeur Hippolyte Lejeune, fort en vogue au *Journal des dames*, viendra tout exprès au palais, à douze francs la séance, mais, aux grands jours, il demandera un louis pour faire à Mme Auchard une frisure en milliers de petites boucles qui, sous son bonnet rond, donne à son visage poupin, un air très drôle.

A la page 228 : « Quand le Roi de Rome est sevré et que Mme Auchard rentre dans le commun des êtres, elle emporte, outre son trousseau, pour plus de 20.000 francs de diamants, de bijoux et d'argenterie, au moins autant d'argent qu'elle a reçu en cadeau, outre ses gages ; une rente de 4.800 francs en tiers consolidé sur le Grand-Livre — l'usufruit à elle, la nue-propriété à ses enfants — et une pension annuelle et viagère de 6.000 francs sur le trésor de la Couronne. A chaque nouvel an, elle aura encore, en étrennes, près de 6.000 francs. »

L'ancienne habitante de Belleu, avait, on le voit, bien réussi dans la vie.

M. le chanoine Lebergue continue la lecture de sa Notice sur Soupir. Il nous fait connaître les ressources et les produits du pays ; la vie religieuse et la vie politique.

M. le général Vignier retrace, avec une patriotique émotion qu'il fait partager à ses auditeurs, l'odyssée du 148e régiment d'infanterie à travers le Soissonnais, au mois de septembre 1914. Ce régiment n'avait pas reçu l'ordre de retraite, l'officier de liaison qui le lui portait ayant été tué avant d'avoir pu remplir sa mission.

A la convocation pour la séance de ce jour était jointe la communication ci-dessous, qu'il est bon de signaler ici :

« Notre Société éprouve les plus grandes difficul-
» tés pour réunir les capitaux nécessaires à l'im-
» pression du Bulletin qui, d'après les Statuts, doit
» être publié chaque année.

» Ses ressources sont fournies par les cotisations
» annuelles qui, jusqu'ici, s'élèvent à environ 2.240
» francs.

» Or, les frais de gestion sont d'environ 500
» francs, et l'édition d'un bulletin monte à 8.000
» francs, au total 8.500 francs par an. Dans ces
» conditions, on ne pourrait publier un Bulletin
» que tous les quatre ans, si des collègues généreux
» ne venaient parfois aider la Société.

» Pour remédier à cet état de choses, il est néces-
» saire d'arriver dans un temps plus ou moins long,
» mais le plus tôt serait le mieux, à constituer à la
» Société un capital dont le revenu lui permettrait
» d'éditer le Bulletin, les cotisations ne servant plus
» qu'aux frais de gestion, à l'achat et à l'entretien
» d'un ameublement et à la conservation de la biblio-
» thèque.

» Dans ce but, les modifications apportées aux
» Statuts en janvier dernier, ont prévu les cotisa-

» tions élevées, payées une fois pour toutes, pour » Membre perpétuel 1.000 francs ; Membre à vie » 500 francs, dont le montant doit être capitalisé. » Ceci ne doit pas empêcher ceux de nos collègues » qui peuvent le faire, d'accélérer la mesure par des » dons destinés à être capitalisés.

» La Société, bientôt centenaire, serait dans une » situation prospère si cette mesure avait été prise » depuis longtemps, la publication de quantité de » travaux très intéressants qu'il est impossible de » sortir des cartons faute de crédits, serait alors » possible ».

La candidature de M. Paul Gallée, agent d'assurances, 26, avenue de Paris, à Soissons, comme membre à vie, est présentée par MM. Descambres et le général Vignier.

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection de :

1° Mme Lucien Moreaux, née Louise Ferté, propriétaire à Soissons, membre perpétuel, présentée par M. le général Vignier et M. Job ;

2° M. Gaston Hermand, propriétaire, rue de l'Hôpital, à Soissons, membre à vie, présenté par M. le général Vignier et M. d'Arcosse ;

3° M. D. Maurice, directeur honoraire de la Banque de France, membre à vie, présenté par M. le général Vignier et M. A. Waelès ;

4° M. René Chazot, directeur de la Banque de France, à Soissons, membre titulaire, présenté par M. le général Vignier et M. A. Waelès ;

5° M. Duvillier, propriétaire à l'Abbatiale de Braine, membre titulaire, présenté par M. Baudier et M. A. Waelès ;

6° M. Louis, ancien agent d'assurances à Soissons, membre titulaire, présenté par M. Descambres et M. Stanislas Leloutre.

Tous sont nommés à l'unanimité.

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 13 juin, à 14 heures.

La séance est levée à 16 h. 45.

Le Président, — Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 13 JUIN 1929

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

De nombreux sociétaires assistent à la séance, à l'ouverture de laquelle M. Edm. Descambres, président, présente ses souhaits de bienvenue à Mme Lucien Moreaux, née Ferté, à M. René Chazot et à M. Louis ; il est heureux d'annoncer que M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny, en faisant un don très généreux, s'est fait inscrire comme membre perpétuel, ainsi que M. O. Delaby et M. Henry Luguet, et que MM. Georges Guillemot, G. Noël et Paul Waendendries deviennent membres à vie. Il ajoute qu'il a reçu un don de 200 francs d'un membre qui désire conserver l'anonymat.

Parmi les ouvrages reçus, M. le Président signale tout particulièrement un volume offert par son auteur

notre collègue M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny, qui a pour titre : *Un internement au* XVIII^e^ *siècle : le comte de Fuentès-Pignatelli à l'abbaye de Valsery* (1780-1789).

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 1929 est lu par le secrétaire et adopté sans observation.

M. Waendendries fait une véritable conférence, écoutée avec le plus vif intérêt, sur les opérations de la X^e^ Armée commencées entre Oise et Aisne en juillet-août 1918, sous le commandement du général Ch. Mangin, auquel il rend un juste hommage, opérations qui amenèrent la libération de Soissons (le 2 août), puis celle de Laon (d'où le général Mangin était parti le 2 août 1914). Dans une émouvante péroraison, notre collègue regrette que rien ne rappelle dans ces villes qu'il a délivrées, le souvenir de ce grand chef, véritable entraîneur d'hommes. Il rappelle le rôle glorieux de notre région qui a subi tant d'invasions au cours des siècles, dont M. André Tardieu a fait un historique remarquable dans son ouvrage intitulé : *L'Amérique et nous — Devant l'obstacle.*

Diverses personnalités ont émis le vœu de voir organiser une exposition de souvenirs locaux à Soissons.

M. Henry Luguet, qui a écrit à ce sujet à M. le Président, rappelle qu'en 1896, la Société académique de Laon organisa une exposition consacrée aux souvenirs du Laonnois.

Récemment, « Les Amis de Blérancourt », reprenant cette idée, nous offrirent plusieurs manifestations, lesquelles obtinrent un légitime succès.

Il se permet de demander si, sous les auspices de notre Société et par son initiative, il ne serait pas possible d'organiser semblable exposition sur Soissons et le Soissonnais ?

Bibliophiles, collectionneurs et amateurs sont nombreux — plus qu'on ne le pourrait supposer — qui conservent jalousement quelques vénérables ouvrages, parchemins, titres ou pièces ; d'autres se sont plu à grouper des *ex-libris* soissonnais, certains même, ont une collection de gravures et d'originaux du plus vif intérêt.

Ne pourrait-on pas, durant un mois, par exemple, réunir ces pièces intéressantes dans un local où, moyennant un droit d'entrée, à la portée de tous, les Soissonnais auraient loisir à s'instruire ? Ils se rendraient compte que notre Société s'occupe non seulement d'archéologie, mais qu'elle se consacre également à l'histoire locale

Outre que l'activité de notre compagnie serait mise en relief, il est à espérer que les « entrées » couvriraient amplement les frais, réduits au minimum, et que tout profit, moral et pécunier, serait acquis.

Cette exposition pourrait avoir lieu dans le courant de décembre, par exemple : elle serait un *but* de sortie pour nos concitoyens, toute promenade en campagne étant alors impossible.

« C'est une simple idée, dit-il en terminant, que je livre à votre appréciation et à celle de mes collègues. »

Cette idée est prise en considération. Le principe de cette exposition est adopté ; il restera à en fixer la date.

C'est le dimanche 21 juillet, à onze heures, que la « *Pierre-Memorial* » relatant le passage de Jeanne d'Arc à Soissons, le 23 juillet 1429, sera apposée.

MM. Jean Henry et Henry Luguet présentent la candidature de M. le docteur Charlon, maire d'Hartennes, comme membre titulaire.

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection, comme membre à vie, de M. Paul Gallée, agent d'assurances, 26, avenue de Paris, à Soissons, présenté par M. Descambres et M. le général Vignier.

M. P. Gallée est élu à l'unanimité des votants.

Il est question d'organiser une excursion dans le cours de l'été. M. S. Leloutre est chargé d'en examiner la possibilité.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 11 juillet, à 14 heures

La séance est levée à 16 heures.

Le Président, — Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 1929

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

La réunion a lieu dans le nouveau local qui nous est offert, provisoirement, à la Bibliothèque populaire de la Grand'Place.

En ouvrant la séance, M. Edm. Descambres, président, souhaite la bienvenue à MM. Maurice et Paul Gallée, tous deux membres à vie, puis il présente les ouvrages reçues et signale, notamment, le beau Catalogue de l'Exposition organisée par la Société des Amis du Musée national de Blérancourt, en mémoire de Mrs A.-M. Dike, présidente-fondatrice du Musée de Blérancourt, au profit du Musée national de Blérancourt (Musée de la Coopération franco-américaine). Ce catalogue raisonné a été dressé par M. André Girodie, conservateur du Musée de Blérancourt. M. Bernard Fay, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, en a écrit la préface.

Cette exposition, qui se tient à Paris, en l'hôtel Jean Charpentier, 76, faubourg Saint-Honoré, a été ouverte le 26 juin et durera jusqu'au 21 juillet 1929.

Le président du Comité d'organisation est nôtre distingué collègue M. le comte Albert de Berthier de Sauvigny. C'est lui qui a eu l'aimable pensée de nous faire l'envoi de ce beau catalogue, dont le titre général est : *Les Etats-Unis et la France au* XVIII^e^ *siècle.*

La parole est ensuite donnée au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 13 juin, qui est adopté après une observation dont il sera tenu compte.

M. le chanoine Lebergue reprend la lecture de sa Notice si complète sur Soupir. Il nous entretient aujourd'hui de la géologie de cette commune.

M. Henry Luguet lit une très intéressante étude sur le chanoine Jean du Tour, auteur d'un *Traité sur le Clergé*, édité à Paris en 1638. Jean du Tour était né en 1605. Chanoine, archidiacre, grand vicaire et official du diocèse de Soissons, il décéda le 6

juin 1688, à l'âge de 83 ans, et fut inhumé derrière le chœur de l'église Cathédrale, entre la chapelle de saint Claude et celle de saint Etienne.

M. d'Arcosse communique, de la part de M. Paul Jacquart-Blanjot, artisan vannier à Haramont, « le rôle de répartition de la somme de 150 francs, fixée pour le traitement du citoyen Violette, garde-champêtre de la commune d'Haramont pour l'an 9 et payée par les propriétaires et détempteurs des biens ruraux situés sur l'étendue du territoire de la susdite commune d'Haramont, rendu exécutoire par nous maire et adjoint d'Haramont soussignés : Nanteuil et Bria. »

Sur ce document, qui a été remis à notre correspondant par M. Collinet (Sosthènes), conseiller municipal d'Haramont, figurent des noms portés encore de nos jours à Haramont et dans la région.

A signaler entre autre que le nom de l'adjoint de l'an 9 est celui du maire actuel de la commune d'Haramont, l'honorable M. Bria.

M. S. Leloutre remet au bureau une étude très remarquable de notre collègue, M. René Louis, sur quelques chapiteaux romans de l'ancien diocèse de Soissons, notamment ceux de Saint-Médard, qui représentent le sacrifice d'Abraham — l'un est au Musée de la Ville, l'autre dans une des cryptes de l'ancienne abbaye — ; ceux de l'abside de Courmelles, représentant l'histoire de Samson ; celui de l'abside de Berzy-le-Sec, montrant un paysan du XII[e] siècle partant au travail, sa pelle sur l'épaule gauche, sa miche de pain sous le bras, son bonnet sur la tête, sa longue ceinture nouée devant sa tunique. Derrière lui se trouve sa charrue à l'antique sans roues,

telle que sont encore actuellement celles de certains arabes. Devant lui, sa femme a les cheveux réunis en une longue natte; elle porte par-dessus la *chainse,* le *bliaud* à longues manches. Elle présente à son mari une serpe et un fléau.

C'est la première fois, ajoute M. S. Leloutre, qui a accompagné M. René Louis dans son excursion à Berzy-le-Sec, que ce chapiteau est décrit exactement. Même notre érudit et regretté collègue, M. Eugène Lefèvre-Portalis, notre maître à tous, n'a pas pu en donner une juste description, trompé par l'obscurité qui régnait à l'endroit où se trouve ce chapiteau, situé sous la voûte qui a été détruite au cours de la guerre et qui n'est pas encore reconstruite.

MM. A. Waelès et S. Leloutre signalent que notre collègue, M. Emlie Lengelé, a trouvé une superbe amphore au cimetière des Longues-Raies.

Il est reparlé d'une excursion que l'on pourrait faire à Senlis et pour l'organisation de laquelle M. S. Leloutre veut bien se charger de recueillir des renseignements.

Selon l'usage, il n'y aura pas de séance pendant les mois d'août et de septembre.

La rentrée aura lieu le jeudi 10 octobre. La séance est levée à 16 heures.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. Descambres. — Fossé d'Arcosse.

Le cinquième centenaire

de JEANNE D'ARC

Soissons a dignement fêté le 5e Centenaire de notre héroïne nationale Sainte Jeanne d'Arc.

Le Comité, dont M. le général Vignier est le président et M. Luguet, l'actif et dévoué secrétaire-trésorier, avait préparé avec des ressources limitées, un programme à la fois sobre et grandiose.

A la Cathédrale, la grand'messe fut chantée par M. le vicaire général Viéville, en présence d'une nombreuse assistance, en tête de laquelle, dans les places réservées du chœur, on remarquait MM. le général Vignier, président du Comité, Henry Luguet, secrétaire-trésorier, le Commandant de recrutement, le capitaine Pillot, le commandant Bouhelier, MM. Guillemot, président, et Séjourné, vice-président des Anciens Combattants, de Villeroché, président de la Société de secours aux blessés (Croix-Rouge Française), Cornu-Langy, président du Souvenir Français, Bayeux, président des « Amis Réunis » et du Cercle Musical, MM. Descambres, Deshayes, Laplace, Lengelé, Waelès, conseillers municipaux, le Vice-Président et plusieurs membres de l'Orphéon de Soissons, les représentants des œuvres catholiques de la paroisse et toutes les œuvre patriotiques d'Anciens Combattants, de Mutilés, de Réformés, dont les bannières et drapeaux étaient dans le sanctuaire, enfin la Jeanne d'Arc, en tenue et de nombreux habitants de Soissons.

Le chœur avait été orné par des mains habiles et délicates et la statue de Jeanne d'Arc, placée à l'entrée du Sanctuaire, était particulièrement fleurie.

A l'issue de la messe, le cortège se forma sur la Place Centrale et Musique des *Amis Réunis* en tête, se rendit par la rue du Mont-Revers, jusqu'à l'endroit où la plaque a été provisoirement fixée, sur un mur entre la rue Notre-Dame et la rue de la Vieille-Gagnerie.

M. le Maire est là avec MM. Muzart, Bonnenfant et Lerondeau, adjoints, et Ladouce, membre du Conseil, qui se joint à ses collègues du cortège.

L'Orphéon de Soissons et *Les Amis Réunis* se groupent et, sous la baguette de M. Simonnet, le distingué chef des *Amis Réunis,* exécutent avec un ensemble parfait, la Cantate *A l'Etendard*, qui est très vivement applaudie.

La plaque est découverte et seuls subsistent l'encadrement tricolore et les faisceaux de drapeaux qui l'entourent. Cette plaque comporte deux bronzes, l'un en tête, représentant un buste de Jeanne d'Arc par G. Prudhomme, l'autre au-dessous montrant l'héroïne à cheval.

En haut, *à gauche*, se lit l'inscription 1429 avec, au-dessous, les armes de la Pucelle, *à droite,* la date 1929 avec les armes de Soissons.

La représentation équestre de Jeanne porte en exergue cette mention :

Epopée de Jeanne d'Arc
Comité du Ve Centenaire

Enfin, sur la plaque, se lit cette inscription : Jeanne d'Arc, le 23 juillet 1429, est entrée par ce

pont dans la ville de Soissons, où elle a séjourné pendant trois jours.

Cinquième Centenaire

M. le général Vignier, au nom du Comité, remercie toutes les personnes et les Sociétés qui ont donné leur concours pécuniaire ou moral pour la réussite de cette cérémonie. Il excuse certains invités, parmi lesquels Mlle Lecer, alliée à la famille de Jeanne d'Arc et dont le père fut président de la Société archéologique. Après avoir retracé de façon saisissante l'état de Soissons lors du passage de Jeanne d'Arc, il remet à la Municipalité la plaque qui, après la reconstruction du Pont des Anglais, sera scellée dans une pile, pour immortaliser ces souvenirs locaux.

DISCOURS DE M. LE GÉNÉRAL P. VIGNIER

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Un Comité national, sous le haut patronage de M. le Président de la République, a été constitué en vue de commémorer, dans toute la France, le V^e^ Centenaire de l'épopée de Jeanne d'Arc et de jalonner l'itinéraire qu'elle a suivi de Domrémy à Rouen. Sur tous les points importants où elle est passée, une borne, une pierre sera placée. Elle a traversé le vieux pont, c'est là que cette pierre mémorial sera scellée.

Je viens de recevoir les regrets d'une Soissonnaise, retenue souffrante en Lorraine, que le Comité

aurait souhaité voir honorer cette réunion de sa présence, et cela pour trois motifs : d'abord comme petite-nièce de notre héroïne nationale, ensuite comme fille de notre bien regretté Président de la Société d'Archéologie, le Colonel Lecer et enfin, comme veuve de l'éminent général Richard, trop tôt disparu.

D'abord merci à tous ceux qui ont bien voulu, soit pécuniairement, soit personnellement, contribuer à rehausser l'éclat de cette cérémonie et plus particulièrement aux artistes et à leurs chefs, qui viennent de nous donner la *Cantate de Jeanne d'Arc* avec tant d'expression.

Je ne suis pas qualifié pour faire ici le panégyrique de celle dont nous commémorons le V^e^ centenaire de son séjour à Soissons. D'ailleurs, M. le vicaire général Delbez, dans un discours d'une grande beauté, vient de retracer du haut de la chaire de la Cathédrale où Sainte Jeanne est venue prier, sa vie et le rôle joué par elle dans la formation de notre patrie, de notre nationalisme, en quelque sorte.

A son arrivée à Soissons, la mission principale de Jeanne était remplie, elle avait conduit le roi Charles VII à Reims, où il avait été sacré. Sa mission secondaire était de chasser l'Anglais hors de France, elle va le poursuivre inlassablement jusqu'à ce qu'elle soit blessée et faite prisonnière à Compiègne, et même jusqu'à sa mort. Pour cela, en chef avisé, elle voulait, avec tous ses moyens, battre l'ennemi où il était le plus fort, lui reprendre Paris le plus tôt possible.

Elle était partie de Reims dans ce but ; mais pendant le séjour à Soissons, Regnault de Chartres, archevêque de Reims, qui venait d'y sacrer le roi et d'y rentrer après une absence de 14 ans, et La Trémoille, tous deux conseillers du Roi, qu'on appellerait

aujourd'hui des « défaitistes », agissent sur l'esprit indécis du monarque, car ils aspirent à regagner la Loire, après avoir traité avantageusement pour eux avec l'ennemi.

Aussi, au sortir de Soissons, allons-nous voir le roi et son armée, tourbillonner entre Soissons et Paris, pour y gagner du temps : Château-Thierry, Montmirail, Provins, retour à La Ferté-Milon et Crépy-en-Valois, puis Lagny, retour à Crépy, puis Compiègne, Senlis, Saint-Denis, que le roi ne dépasse pas. Et le jour où, à Paris, Jeanne est blessée, au moment où le moindre effort du roi va lui rendre sa capitale, celui-ci l'abandonne, s'enfuit à Senlis et disparaît.

Le roi parti ,Jeanne va essayer d'atteindre son but avec les faibles moyens qui lui restent, mais la disproportion est trop forte et surtout la trahison va agir. Soissons même, qui l'acclama en 1429, va refuser de lui ouvrir ses portes pour franchir l'Aisne en 1430.

Puisque je suis membre de la Société archéologique et historique de Soissons, je voudrais m'efforcer de vous faire une description de Soissons, un croquis, de ce que Jeanne a vu quand elle est arrivée sur ce vieux pont de Saint-Vaast, appelé autrefois de Saint-Quentin, qui date de 1265, dont trois arches qui vont disparaître demain, subsistent encore ayant résisté aux calamités qui se sont abattues sur la ville depuis sept siècles.

Pour entrer en ville, il fallait traverser le *Châtelet*, connu sous le nom de *Donjon*, bâtiment rectangulaire, assis sur la culée du côté de la ville, et qui barrait entièrement le pont. Deux petites tours, construites en encorbellement, sur la face extérieure, flanquaient la porte. L'une des tours s'appelait le

beffroi et portait, à son sommet, la cloche qui servait à rassembler les bourgeois. Au-dessus du passage, le premier étage servait de *salle d'audience* aux magistrats. Au rez-de-chaussée, se trouvait la *maison de change* ainsi nommée parce qu'elle servait aux transactions commerciales. C'est là où les marchands étrangers étaient tenus de débattre et de vendre leurs marchandises, après avoir payé un droit de vente.

Devant le Châtelet, là, devant nous se trouvait une petite place où l'on exécutait les criminels et où était placé le pilori servant à l'exposition des malfaiteurs les jours de marché.

La rivière, qui n'avait pas de quai et pas de barrage à Vauxrot, avait un tirant d'eau bien plus faible qu'aujourd'hui et était presque à sec l'été, était bordé par un mur de défense. Une île ayant 500 mètres de long et 90 de large, occupait l'emplacement du jardin de l'Hôtel-de-Ville, de la place du Mail et d'une partie du Mail. On y accédait, en amont par un pont qui se trouvait en face de la rue Saint-Quentin, en franchissant la muraille par la porte Saint-Quentin.

L'enceinte de la ville était constituée par une muraille flanquée de tours avec fossé en avant. Elle partait, en amont, de la *Tour Lardier* ou *du Diable*, voisine du pavillon actuel de l'Arquebuse, suivait approximativement une ligne passant par les rues des Feuillants, de la Surchette, des Ecoles, du Vieux-Rempart, de Saint-Remy, où se trouvait la Tour Macé, puis le boulevard Jeanne-d'Arc, la place Saint-Christophe, les anciens remparts, englobaient l'ancien magasin servant actuellement de salle de gymnastique, l'église Saint-Léger et l'Hôtel de Ville.

Une dérivation de la Crise passait par la place de la République, la place Dauphine, la rue de Panleu, devant le portail de la Cathédrale, rue des Cordeliers, Grand'Place, passait entre Saint-Léger et l'Hôtel de Ville et se jetait là, dans le petit bras de l'Aisne, qui entourait l'île d'Aisne.

A l'intérieur de la ville, des rues étroites, tortueuses, non pavées, avec un caniveau au milieu, pour l'écoulement des eaux.

Les maisons étaient, en général, construites, en pans de bois, avec remplissage en briques. Elles se composaient presque toutes d'un rez-de-chaussée, où il fallait descendre une ou plusieurs marches, et de un ou deux étages élevés en encorbellement et surplombant la rue. Toutes ces maisons avaient pignon sur rue, la plus grande étendue étant en profondeur. Les toits étaient très hauts et fort raides et descendaient jusqu'au niveau du plancher du premier étage faisant une saillie de plusieurs pieds sur la rue. De grands chéneaux, placés entre deux toits contigus, avançaient de plusieurs pieds et déversaient l'eau de pluie, vers le milieu de la rue. Tous les bois saillants étaient plus ou moins sculptés.

Ce genre de construction donnait un aspect sombre à la ville. Nous sommes loin du plan d'alignement actuel !

Trois massifs de constructions dominaient l'ensemble de la ville et vus du pont, formaient une énorme muraille qui devait être du plus bel effet avec ses tours, ses clochers et ses toits pointus. D'abord à droite, Saint-Léger, avec ses bâtiments conventuels, puis le château Gaillard et l'église Saint-Quentin, au centre, la Cathédrale, derrière Saint-Pierre-au-Parvis, à gauche, l'abbaye Notre-Dame.

Le château Gaillard a été démoli en 1772, pour construire, à sa place, le Palais de l'Intendant de la Généralité de Soissons ; celui-ci, après l'Empire, a été transformé en l'Hôtel de Ville actuel.

Ce château-fort avait été construit, quelques siècles auparavant, par Enguerrand de Coucy, pour tenir en bride les bourgeois de Soissons, dont il était gouverneur.

L'ancien château Gaillard, de forme rectangulaire, avec quatre tours carrées aux angles, avait des murs de 18 mètres environ et avait été entouré d'une enceinte enveloppant une superficie d'environ 4.500 mètres.

D'une forme carrée, elle s'appuyait, d'un côté, au petit bras de l'Aisne. Le mur, de plus de dix mètres de hauteur et de plus de deux mètres d'épaisseur, était surmonté d'un chemin de ronde. Aux quatre angles, des tours de 8 mètres de diamètre, avaient 100 pieds de hauteur. Deux ponts jetés sur les bras de l'Aisne, à hauteur de l'île d'Aisne, permettaient, sans passer par la ville, de gagner le château de Coucy, résidence d'Enguerrand.

La Cathédrale, relativement jeune, puisqu'elle n'avait encore que trois cent ans, avait l'aspect qu'elle a aujourd'hui, sauf les démolitions de la tour par les Allemands et la flèche qui surmontait le transept et qui a disparu depuis. Elle était entourée de constructions et du Palais de l'Evêché, dont une tour de l'enceinte subsiste dans l'immeuble de la « Goutte de Lait ».

L'abbaye Notre-Dame, fondée en 658, occupait à peu près l'emplacement de la caserne Charpentier avant la guerre.

Le grand mur qui nous domine est un reste de l'église, dont 2 mètres subsistent dans l'Hôtel Saint-Pierre ; plus loin, un mur qui a plus de 10 mètres de hauteur, nous donne une idée de la force de l'enceinte.

L'église Saint-Pierre-au-Parvis, dont les ruines achevées dominent le monument des Anglais, se trouvait dans un couvent voisin, dont les moines avaient le service de l'abbaye Notre-Dame.

Quel était l'état de la ville en 1429 et que pensaient les habitants ?

En 1414, exaspérés par les exactions de leur gouverneur, les habitants s'étaient révoltés, s'étaient emparés du château, avaient coupé les ponts qui le reliaient au chemin de Coucy, et pour ce faire, s'étaient alliés aux Bourguignons, du parti du roi d'Angleterre. Le roi de France vint mettre le siège devant Soissons ; après une défense héroïque des habitants, dont le capitaine de la ville, Pierre de Meneau, se surpassa, la ville fut emportée d'assaut. Les troupes royales s'étaient emparées du faubourg Saint-Vaast, plusieurs attaques furent dirigées sur divers points de la partie de l'enceinte sur l'Aisne, dégarnie par les défenseurs, et la ville occupée.

Massacres, viols, pillages, incendies, durèrent dix heures. Les survivants furent ensuite décimés et les chefs échappés au massacre emmenés à Paris, où ils furent exécutés place de Grève, Pierre de Meneau fut de ceux-là.

Il semble que le chiffre 14 soit fatal à Soissons : 1414, 1814, 1914.

En 1914, la population fut chassée de chez elle et la ville détruite ; en 1414, la ville fut incendiée et

la population massacrée. Aussi, en 1429, au moment où Jeanne arrive, la ville n'est pas encore sortie de ses ruines, mais la Pucelle est précédée d'une belle renommée, on sait qu'après Orléans, c'est Troyes, c'est Châlons, c'est Reims qui se sont rendus sans coup férir, on espère la paix, aussi tout ce qui reste de population l'acclame et voit en elle la guérisseuse de tous ses maux.

Faisons en sorte qu'aujourd'hui, comme il y a 500 ans, Jeanne soit acclamée par tous les Soissonnais et qu'elle serve de trait d'union entre eux tous.

Monsieur le Maire,

Le Comité formé pour la Commémoration du Ve Centenaire du séjour de Jeanne d'Arc à Soissons, remercie l'Assemblée municipale du concours qu'elle lui a prêté et remet à la Ville de Soissons, cette Pierre-Mémorial destinée à conserver le souvenir de cette cérémonie.

M. Marquigny prend ensuite la parole :

« Mon général,

« Mesdames, Messieurs,

« Je tiens à féliciter le Comité d'organisation de « l'heureuse idée qu'il a eue de doter notre ville d'une « plaque commémorative, à l'occasion du cinquième « centenaire du passage de Jeanne d'Arc à Soissons.

« Cette plaque, nous la garderons soigneuse-

« ment, et, dès que le pont des Anglais sera recons-
« truit, nous la placerons à l'emplacement définitif
« qui lui a été réservé.

« Dans cette vieille cité, où Clovis et ses fils fon-
« dèrent le royaume des Francs, dans cette vieille
« cité qui fut, on le rappelait, il y a un instant,
« mêlée à tous les événements heureux et malheu-
« reux de l'histoire de notre Pays, il était nécessaire
« qu'un événement historique fût marqué. Il le sera
« deux fois, et par cette inscription et par le bas-
« relief qui figure sur le Monument érigé sur une
« place voisine.

« Des historiens éminents, les plus grands poè-
« tes, des orateurs prestigieux ont écrit et dit tout
« ce qu'on pouvait dire et écrire sur Jeanne d'Arc.
« Je n'aurai pas la présomption de les répéter, ni de
« chercher à apporter ici un hommage inédit.

« Cependant, je ne puis résister au désir de tra-
« duire, en quelques mots, les sentiments qui nous
« animent tous au cours de cette cérémonie, l'émer-
« veillement qui nous étreint de nous voir tous réu-
« nis, sans distinctions, de confessions religieuses,
« d'opinions philosophiques ou politiques pour com-
« munier dans le Souvenir de Celle qui, par le com-
« mun accord de tous les Français, est devenue
« notre héroïne nationale.

« Oui, c'est la grande famille française, qui se
« perpétue à travers les siècles, qui est représentée ici
« par ceux qui, jadis, l'ont comprise et aimée, par
« ceux aussi qui, incrédules, ont enrayé sa mission ;
« par ceux qui, après avoir profité de ses services,
« l'ont abandonnée à l'heure du péril ; par ceux qui,
« par une aberration momentanée, l'ont appelée
« hérétique et relapse, ceux-là, enfin, qui l'ont ven-

« due, condamnée et brûlée vive pour la plus grande « satisfaction de cet ennemi qui, par un singulier « symbole, est représenté non loin, par ce Monument « qui rappelle que des milliers d'entr'eux dorment « avec nos enfants dans un coin de la vieille terre « française.

« Oui, Jeanne, ils sont venus ceux que tu vou- « lais « bouter hors de France ». Oui, ils sont venus... « avec d'autres. Mais, cette fois, ils venaient pour « combattre, pour mêler leur sang à celui des nôtres. « Ils venaient... pour mourir avec les fils de France. « Ils avaient compris impérieusement le grand ensei- « gnement que tu donnais, il y a cinq siècles : à « savoir que ce vieux sol français doit rester aux « Français, parce que c'est juste, parce que c'est « nécessaire aux destinées du monde. (*Applaudisse- « ments*).

« Je veux ainsi essayer de traduire les senti- « ments qui nous animent tous au souvenir de Celle « qu'un grand poète a appelée « La Patronne des « Envahis », et qui a bien mérité ce titre, comme « nous avons, nous aussi, des titres pour être sous « son patronage, ainsi que le rappelait avec tant « d'éloquence et de vigueur, le général Vignier.

« J'ai essayé de traduire notre commune admi- « ration, et aussi d'apporter à la Jeanne de Domrémy, « le tribut de notre humilité, de notre humilité faite « de remords, et du désir d'être enfin pardonnés par « Celle qui a tant souffert de la bêtise et de la « méchanceté des hommes. »

SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 1929

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

En ouvrant la séance, M. Edm. Descambres, président, présente les excuses de Mgr Mennechet, de M. le docteur Billon et de M. le chanoine Clairambaux, puis il donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du jeudi 11 juillet, qui est adopté sans observation.

Parmi les ouvrages reçus, M. le Président signale tout particulièrement : 1° *L'Histoire de la commune de Fontenoy*, par M. R. Firino .La mort a surpris notre regretté Président en plein travail. Sa famille a pieusement recueilli ses notes et a achevé la rédaction de ce livre, qui était assez avancée. Quelques chapitres devaient vraisemblablement recevoir de leur auteur un supplément d'information qu'il n'a pas toujours été possible de recueillir. Quoi qu'il en soit, cette *Histoire de la commune de Fontenoy*, qui comprend 214 pages, est du plus haut intérêt et on ne peut que féliciter la famille d'avoir tenu à publier cet ouvrage en lui assurant une parfaite unité en adoptant le plan, le style et les méthodes de présentation de M. Firino.

2° *Le dernier amour d'Henri IV : Charlotte-Marguerite, dame de Muret.* Il s'agit de Charlotte de Montmorency, princesse de Condé. Cette notice, qui a paru dans le dernier *Bulletin de la Société de Haute-Picardie* (tome VII. — Août 1929), a pour auteur notre collègue M. Henry Luguet, qui a eu la délicate pensée de l'offrir richement reliée pour la Bibliothèque de notre Société.

Notre « doyen d'ancienneté », M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny, qui avait précédemment offert à la Société un volume dont il est l'auteur, intitulé : *Un internement au* XVIII^e^ *siècle : le comte de Fuentès-Pignatelli à l'abbaye de Valsery* (1780-1789), dépose une nouvelle édition de cet ouvrage destinée à remplacer la première que déparaient diverses fautes typographiques. Cette seconde édition a été reproduite par les procédés Dorel.

Des remerciements sont votés à la famille de M. Firino et à M. Henry Luguet, ainsi qu'à M. le comte Albert de Bertier.

M. le chanoine Lebergue reprend la lecture de sa Notice sur Soupir. Il nous entretient de l'âge de fer, de l'âge de pierre, des grottes, cavernes, boves, bovettes, creutes, qui servirent d'habitation aux premiers habitants de la région.

M. le général Vignier signale à Vailly, dans le faubourg Saint-Précord, la mise à jour de tombes gallo-romaines et mérovingiennes.

Au cours de cet été, les rues de Vailly et de Saint-Précord ont été défoncées par des tranchées destinées à l'installation d'une conduite d'eau.

Dans le haut de la *rue de l'Eglise* à Saint-Précord, la tranchée traverse le cimetière gallo-romain. En véritables vandales, les terrassiers ont brisé une dizaine de sarcophages de pierre en parfait état.

Ces sarcophages, dont deux contenaient, paraît-il, les ossements de quatre corps, n'ont pas été ouverts. Ils ont été coupés à la pioche à l'aplomb de la tranchée.

Plusieurs sont distants l'un de l'autre de quelques centimètres seulement et recouverts d'une soixantaine de centimètres de terre.

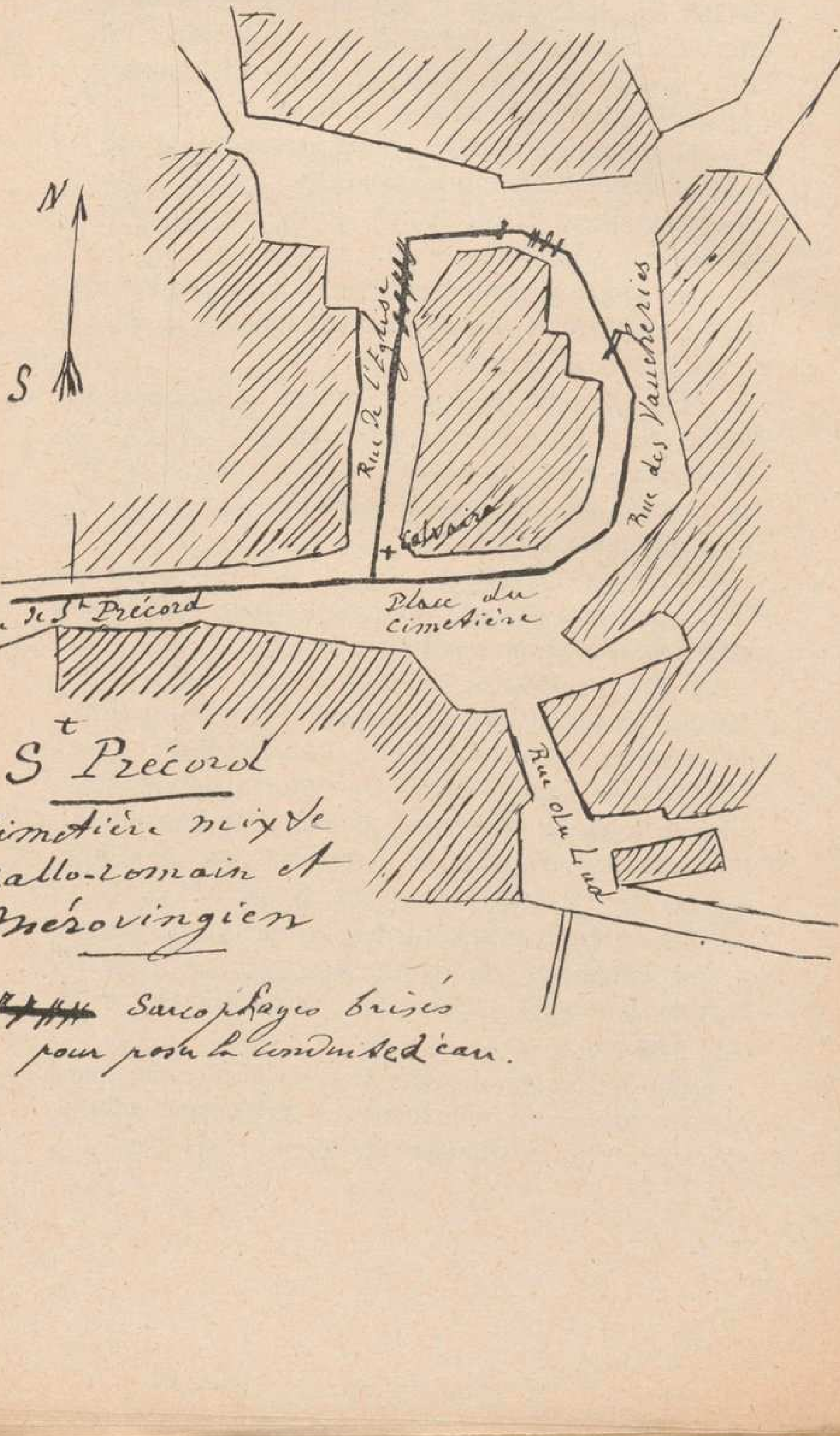

St Précord

Cimetière mixte gallo-romain et Mérovingien

~~Sarcophages~~ Sarcophages brisés pour pose de la conduite d'eau.

M. Buffenoir, avant de faire sa communication sur le comte d'Egmont, relate qu'en lisant l'ouvrage de M. Bonneville de Marsangy sur le *Comte de Vergennes et son ambassade en Suède,* il a trouvé le texte d'une lettre que le roi Gustave III adressait, le 11 juin 1771, à la comtesse d'Egmont pour lui raconter son retour et lui narrer les marques d'affection et d'enthousiasme avec lesquelles il fut accueilli par ses sujets. Il lui demande de réciter un *Ave* pour lui qui doit se rendre devant la Diète. Si, jusqu'à présent j'ai peu parlé du comte d'Egmont, dit M. Buffenoir, c'est que, selon l'usage de l'époque, il vivait très souvent hors de chez lui, par suite des emplois dont il était pourvu.

Casimir d'Egmont Pignatelli était né à Braine en 1727. Il était le quatrième enfant de Procope Pignatelli et d'Henriette-Julie Durfort-Duras, fille de Jacques-Henri de Durfort-Duras et de Madeleine Eschalart de La Marck et elle avait pour sœur la princesse de Lambesc, qui hérita de sa mère le domaine de Braine. Les Pignatelli le lui rachetèrent en 1740.

Procope était fils de Nicolas Pignatelli et de Marie-Claire-Angélique d'Egmont, sœur du dernier comte d'Egmont, décédé à 38 ans, en 1707, sans enfants, de son mariage avec Mlle de Cosnac. Le titre de comte d'Egmont fut relevé par les Pignatelli, qui héritèrent toutes les terres de Flandre que possédait cette illustre et antique maison qui prétendait descendre des anciens rois de la Frise et dont la filiation certaine remonte à Berwold d'Egmont, qui vivait à la fin du XI[e] siècle.

Le membre le plus célèbre de cette famille est le fameux Lamoral, comte d'Egmont, né en 1522. Général de cavalerie sous le roi d'Espagne Philippe II,

il se couvrit de gloire aux batailles de Saint-Quentin en 1557, et de Gravelines en 1558. Lors des troubles qui éclatèrent peu après dans les Pays-Bas pour secouer le joug des Espagnols, le comte d'Egmont voulut contribuer à l'affranchissement de sa patrie et se mit en relation avec le prince d'Orange et les confédérés. Le duc d'Albe, gouverneur de ces provinces pour Philippe II, en ayant été instruit, le fit jeter en prison. Après neuf mois de captivité, il lui fit trancher la tête en 1568, malgré les prières de l'empereur Maximilien et de plusieurs états de Hollande. La mort du comte d'Egmont fut suivie d'une révolte générale et d'une longue guerre qui ravit pour jamais les Provinces Unies à l'Espagne. Sa fin tragique a fourni à Gœthe le sujet d'un de ses meilleurs drames.

De leur côté, les Pignatelli avaient la majeure partie de leurs domaines en Sicile et en Italie. On peut d'ailleurs avoir une idée du nombre des propriétés du comte Casimir d'Egmont et de la diversité des pays où elles se trouvaient en lisant la longue énumération des titres attribués audit comte dans les actes publics de l'époque, que donne notre collègue le comte Albert de Bertier de Sauvigny : « duc de Gueldes, de Julliers, de Bisache, comte d'Egmont, de Zulphen, de Braine, de Bertaimont, prince de Gavre et du Saint Empire romain, marquis de Renty et de la Longueville, baron de Cœrignolla, de Serignan, du Pont-Arcy, des Deux Aubigny et autres lieux ».

Casimir porta d'abord le titre de marquis de Renty, puis de duc de Bisache, en italien Bisaccia. Au moment de son mariage et après la mort de son frère, il prit le titre de marquis de Pignatelli.

Il débuta dans la carrière des armes comme

mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, en 1742. Il fut nommé en 1744 mestre de camp d'un régiment de son nom. Lorsqu'il eut vingt-trois ans, il épousa le 14 décembre 1750, Mlle de Saint-Séverin d'Aragon, fille unique de ministre d'Etat de ce nom et de demoiselle Fillon de Villemur, veuve en premières noces du marquis d'Houdetot.

Le 5 octobre 1751, une fille, Alphonsine, naissait de cette union, l'année suivante, la naissance de deux jumelles, qui ne vécurent pas, amena, peu de temps après, la mort de la mère, dont la santé avait toujours été délicate.

Devenu veuf, Casimir se consacra uniquement au métier des armes et prit bientôt le commandement du régiment de dragons, que la mort de son frère venait de laisser vacant. Il écrivit pour son régiment des *Instructions militaires* qui sont véritablement remarquables.

Sa mère, la comtesse d'Egmont, née Durfort-Duras, remplit auprès de sa petite-fille ses devoirs d'éducatrice, aidée bientôt par sa belle-fille. En effet, cédant aux instances de sa mère, Casimir épousa en secondes noces, le 10 février 1776, Septimanie de Richelieu, fille du célèbre duc de Richelieu, maréchal et pair de France, membre de l'Académie française, et de sa seconde femme, Marie-Elisabeth-Sophie de Lorraine, fille du duc de Guise.

Deux mois après son mariage, le comte d'Egmont part comme aide de camp de son beau-père et en compagnie de son beau-frère le duc de Fronsac, pour aller assiéger Port-Mahon, dans l'île de Minorque, encore aux mains des Anglais. Ce fut lui qui fut chargé de venir le 14 juillet 1756, apporter au Roi la nouvelle de la prise du fort Saint-Philippe

En 1757, Casimir est à l'armée d'Allemagne ; en 1760, sur les côtes de l'Océan ; en 1761, il est sur le Haut-Rhin ; en 1762, il est nommé lieutenant-général.

M. Buffenoir continuera à la prochaine séance son étude sur le comte d'Egmont et le présentera comme seigneur de Braine.

M. Henry Luguet signale qu'au cours des démolitions exécutées à l'emplacement des bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu, où l'on édifie la nouvelle poissonnerie, une pierre a été mise à jour, qui porte les inscriptions suivantes :

« *Cette pierre a été posée par Messire Aimé-Charles-Emmanuel de Sévelinges, âgé de sept ans trois mois et six jours, le 12 Août l'an 1760.*

« *Déposée le 1^er^ Septembre et reposée par Mademoiselle Hermine Destrez, le 1^er^ Octobre 1824.* »

Cet Aimé-Charles-Emmanuel de Sévelinges, qui fut officier, naquit à Soissons, le 6 Mai 1753 ; il était le fils aîné de Firmin de Sévelinges, écuyer, seigneur de Brétigny, puis d'Epagny en 1773, trésorier de France à Soissons de 1739 à 1750, puis receveur général des tabacs de la généralité, membre de l'Académie de Soissons ; correspondant de la future Mme Roland, avec qui il manqua de se remarier en 1777.

Les Archives départementales conservent le dénombrement des fiefs de la tour d'Epagny et de Brétigny, sis à Epagny, présenté au comte de Soissons en Décembre 1739, par Charles-François de Sévelinges, écuyer.

Il est procédé à la distribution du tome troisième de la quatrième série du *Bulletin de la Société*. Ce

volume de c. XI-422 pages, contient notamment des *Documents et souvenirs pour servir à l'histoire de Vailly-sur-Aisne, rassemblés par le général Paul Vignier,* qui seront une mine précieuse de renseignements pour les futurs amateurs de notre histoire locale. Aussi M. le Président félicita chaleureusement notre collègue pour son magnifique travail et le remercia, en outre, d'avoir si généreusement contribué aux frais d'impression de ce volume.

La candidature de M. Bellancourt, instituteur honoraire, à Longpont, est présentée par MM. Descambres et Bria.

La prochaine séance est fixée au Jeudi 21 Novembre. Elle se tiendra à l'Hôtel de Ville, dans la salle de la Justice de Paix.

M. S. Leloutre émel le vœu, auquel s'associent les membres présents, que tout l'ancien musée de la ville soit groupé dans l'ancien Séminaire Saint-Léger, où l'on vient déjà d'installer la Bibliothèque municipale.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

EDM. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 1929

Présidence de M. Edm. Descambres, président

La réunion a lieu aujourd'hui dans la salle de la Justice de Paix.

En ouvrant la séance, M. le Président présente les excuses de Mgr Mennechet, de Mgr Parmentier, de M. le chanoine Delbez, de M. le docteur Paul Billon, de M. A. Waelès.

La parole est donnée au secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté après une observation de M. Buffenoir, relative à la naissance du comte Casimir d'Egmont Pignatelli. Il n'est pas prouvé, en effet, que ce dernier est né au château de Braine, qui n'appartenait pas encore à ses parents, mais à sa tante, la princesse de Lambesc, née Dufort-Duras.

M. le chanoine Lebergue continue la lecture de sa Notice si complète sur Soupir. Il nous entretient aujourd'hui de l'emplacement du village, qui varia à diverses époques, des différentes orthographes de son nom et enfin de la construction de son château-fort et de ses transformations.

M. le Président fait part d'une correspondance échangée d'abord entre le secrétaire et M. Léon Ringuier, membre du Conseil général de l'Aisne, puis entre ce dernier et lui-même, de laquelle il est permis d'espérer que l'Assemblée départementale augmenterait la subvention qu'elle nous accorde, pour faciliter la publication de notre Bulletin.

Il communique ensuite son rapport sur les travaux de l'année qui sera adressé à M. le Préfet de l'Aisne.

M. Emile Valentin, qui a lu les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, en cite cet extrait :

« Tome LXXVI, page 267

« M. H. Boone (dans une communication faite

« à la séance du 16 Décembre 1928, sous la prési-
« dence de M. Paul Bersez, sénateur du Nord),
« rapporte que :

« La loi donnée à Quiévry par Gérard II Man-
« filastre, en 1219 ,est nettement différente des autres
« lois du pays : elle est copiée sur la charte de
« Vailly (ou Vesly) en Soissonnais, autre centre
« wende où l'abbaye de Vaucelles proche avait d'ail-
« leurs des biens. »

M. Buffenoir reprend son travail sur le comte d'Egmont et le présente aujourd'hui comme seigneur de Braine.

Si les obligations militaires du comte d'Egmont l'éloignèrent souvent de sa seigneurie, il ne cessa de s'y intéresser et d'y apporter des améliorations. Bon et généreux, il vient en aide à tous ceux qui ont recours à lui. En 1781, le 12 Février, il prête à son premier valet de chambre nommé Klotz, dit La Rose, la somme de 6.000 livres pour établir une de ses filles. En 1779, il avait prêté 2.400 livres au procureur Héduin. Le 20 Mars 1790, il constitue une rente de 300 livres à Marie-Charlotte Doublet, veuve de Mathieu, dit Baptiste, un de ses valets de chambre, etc., etc. Pendant la famine, sous Turgot, il distribua des vivres aux habitants.

M. Buffenoir fait circuler deux photographies de deux portraits du comte d'Egmont qui avait grand air; il était d'ailleurs d'une taille élevée, puisqu'il avait six pieds de haut; — deux ex-libris du comte représentant ses armoiries; — une lettre autographe adressée au maréchal de Castries pour lui recommander un officier.

La fille que le comte d'Egmont avait eu de son premier mariage avec Mlle de Saint-Séverin d'Aragon, fille unique du ministre d'Etat de ce nom et de Mlle Fillon de Villemur, avait épousé en 1768, le prince de Pignatelli, second fils du comte de Fuentes. ambassadeur de Sa Majesté Catholique des Pignatelli d'Espagne. Plusieurs enfants naquirent de cette union Mais après quatre années de bonheur, l'ère des tristesses commença pour les deux rameaux de la maison Pignatelli.

Le Prince de Pignatelli, époux de Mlle d'Egmont, était atteint de troubles cérébraux, à la fin de 1772 ; la comtesse de Fuentès, sa mère, mourait en 1773, sa belle-mère la gracieuse comtesse d'Egmont, était emportée par la phtisie deux jours après ; en 1776 mourait l'ancien ambassadeur d'Espagne, le comte de Fuentès, et son fils relevait le titre.

Le nouveau comte de Fuentès devenant de plus en plus déséquilibré, son beau-père, le comte d'Egmont, le fit interdire et interner à l'abbaye de Valsery, en 1780. C'est l'histoire de cet internement que notre distingué collègue M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny, a relaté dans l'ouvrage offert par lui précédemment à notre Société.

La comtesse de Fuentès se retira alors au château de Braine, chez son père, le comte d'Egmont. Ce dernier, devenu lieutenant-général, était tout entier à ses occupations militaires. En 1781 il avait été nommé gouverneur de Saumur et du Saumnois, et cette charge le tenait éloigné du château de Braine.

La comtesse vivait donc chez son père avec ses trois fils, leur précepteur et une demoiselle de compagnie, miss O'Farrell chargée par le comte d'Egmont, depuis quelques années, de diriger la maison.

La comtesse, d'une santé délicate, mourut le 10 Août 1786, dans sa trente-cinquième année. Trois mois plus tard, son troisième fils décédait à l'âge de dix ans.

Au mois de Mai 1788 ,le seigneur de Braine, deux fois veuf, se remariait à soixante ans passés, en troisièmes noces avec miss O'Farrell, la demoiselle de compagnie irlandaise, qui était chargée de la direction du château de Braine.

Ce mariage inattendu fut naturellement l'objet de nombreux commentaires dans la haute société.

Cette mésalliance empêcha le comte d'Egmont de succéder au maréchal de Biron, au commandement du régiment des gardes françaises et d'être nommé à son tour maréchal de France. Elle indisposa fortement les membres de la famille espagnole, qui ne manquèrent pas de prétendre que ce nouveau mariage devait faire enlever au comte d'Egmont les fonctions de curateur et de tuteur qui lui avaient été confiées et qu'elles devaient être attribuées à l'un des parents paternels du malade. Ils avançaient, en outre, que le comte de Fuentès était espagnol et que ses enfants devaient venir s'établir en Espagne.

Le comte d'Egmont protesta vivement, mais après de longs mémoires juridiques, son gendre fut autorisé à quitter l'abbaye de Valsery le 13 Mars 1789, après un internement de neuf ans et à se retirer en Espagne avec ses deux fils.

M. Buffenoir rappelle que notre regretté collègue M. E. Bouchel dans l'*Argus Soissonnais* du 4 Mai 1910, a consacré une chronique locale « au dernier seigneur de Braine », dans laquelle il relate divers actes de générosité du comte d'Egmont, notamment envers M. Prévost, curé de Vasseny, envers le père

Poulatin, qui avait perdu son cheval, envers les habitants de Vasseny, auxquels il permit de prendre, dans ses pépinières et ailleurs, à son compte, autant de jeunes arbres qu'il serait nécessaire pour remplacer dans leurs vergers ceux que le rude hiver de 1788-1789 avait gelés.

Ces diverses anecdotes que les anciens racontaient encore il y a quelques années à Vasseny sont autant de preuves de la générosité du comte d'Egmont, qui était véritablement inépuisable.

A la prochaine réunion, qui est fixée au Jeudi 19 Décembre, M. Buffenoir continuera la lecture de son travail sur le comte d'Egmont et examinera le représentant du Soissonnais à la veille et au début de la Révolution.

M. Henri Luguet communique une intéressante étude, dont il est l'auteur, sur une ancienne famille soissonnaise, les Le Picart, dont un membre, maître particulier des eaux et forêts, a publié une paraphrase en vers des sept psaumes de la pénitence.

Ce livre a été édité par Charles Courtois, imprimeur du Roy, à Soissons, près l'Election, en 1736.

M. le comte de Bertier signale qu'en outre de l'imprimeur Courtois, il y avait aussi Pierre-Nicolas Waroquier, associé au privilège d'imprimeur de mon dit Seigneur Evêque.

Il souhaite qu'une étude sur les imprimeurs soissonnais tente un de nos collègues qui lui paraît qualifié pour la faire.

Il est procédé au vote pour l'élection, comme membre titulaire, de M. Bellancourt, instituteur honoraire à Longpont, présenté par MM. Descambres et Bria.

M. Bellancourt est élu à l'unanimité des membres présents.

Les candidatures suivantes sont présentées comme membres titulaires :

Celle de M. Gustave Leloutre, entrepreneur à Soissons, présentée par MM. Descambres et Stanislas Leloutre.

Celle de M. Gabriel Bocquet, propriétaire à Longpont, présentée par MM. Fossé d'Arcosse et Henry Luguet.

La séance est levée à 16 heures.

Le Président, — Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 1929

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

Après la lecture du procès-verbal, faite par le Secrétaire, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Bellancourt, ancien instituteur à Longpont, qui n'est pas un inconnu, car il a déjà fait d'intéressantes communications.

Dans la correspondance très nombreuse reçue depuis la dernière séance, signalons que M. Anfrey, ancien professeur au Collège de Soissons, actuellement à Sedan, malgré son éloignement, tient à rester membre de notre Société.

M. Gaston Cagniard offre à la Société, un opuscule dont il est l'auteur, intitulé *Jules César sur l'Aisne. — Pont-Arcy et Comin.— Bibrax est Braine. — Prise de Soissons.*

Cet ouvrage intéresse tout spécialement les pays des bords de l'Aisne, Braine et Soissons en particulier. Il en sera reparlé à la prochaine séance.

Le docteur H. Koethe, bibliothécaire de l'Akademisch Kunstmuseum de Bonn (Prusse rhénane), demande si le sarcophage dans lequel furent placées, en 825, les reliques de Saint Sébastien lorsqu'elles furent transportées de Rome dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, existe encore ! Les révolutions et les guerres l'ont fait disparaître.

Le secrétaire du Cercle archéologique du canton de Soignies, Hainaut, Belgique, demande des renseignements sur la généalogie des Estrées de l'Artois qui a dû paraître dans le 18e volume du Bulletin de la Société. Il sera fait droit à sa demande. Quant à lui envoyer le volume, il n'y en a pas de disponible.

M. Ch. Journel, président de la Société Académique de Saint-Quentin, remercie « de l'envoi qui lui a été fait « du tome 3, série 3, des Mémoires de ladite Société et du tome v des Etudes de Charles Gomart, également très rare ». Ces volumes étaient en double dans notre Bibliothèque.

M. Journel ajoute :

« Je vous assure de toute notre gratitude pour « ce don généreux. La Société académique de Saint-« Quentin a trouvé en la Société Archéologique de « Soissons une véritable sœur qui, étant aussi une « sœur d'infortune, a su d'autant mieux compâtir à « des maux dont elle a trop connu l'équivalent.

« Ce n'est pas, d'ailleurs, que, pour ces deux « volumes inespérés nous ayons négligé votre récent « Bulletin, tome 3, série 4. C'est avec le plus grand « intérêt que nous y avons vu reparaître la ville de « Vailly, disparue tout entière dans cette tourmente, « mais pieusement ramenée du néant et présentée « dans une forme documentaire sur toutes ses faces « anciennes, surtout cette face de douleur qu'elle eut « dans la dernière guerre ».

La Société archéologique est invitée à se faire représenter à la réunion du Comité des fêtes du Syndicat d'Initiative de Tourisme de Soissons, qui se tiendra le vendredi 20 décembre, à 20 h. 30, dans l'une des salle de l'*Hôtel de la Couronne*, pour établir le calendrier des fêtes de 1930.

Le secrétaire est chargé de prier M. A. Cornu-Langy, président du Syndicat d'Initiative et membre de la Société archéologique, de représenter notre Société à cette réunion.

Le docteur Laplace demande par lettre à la Société de s'associer au vœu du Syndicat d'Initiative, tendant à rendre accessible aux visiteurs l'ancien réfectoire de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, servant actuellement de magasin militaire.

On fait observer, tout en s'associant au vœu du Syndicat d'Initiative, que cette question relève plus particulièrement du sous-secrétariat des Beaux-Arts, qui aurait à s'entendre avec le ministère de la Guerre.

Le général Brissaud-Desmaillet, ancien commandant de la 66e division l'*Alsacienne*, division de chasseurs alpins, signale que le récit des exploits de cette division va paraître par souscription, en six volumes illustrés. L'auteur de cette publication est M. Robert

Pimienta, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée de Beauvais, ancien combattant de la 66e division d'infanterie. Cette division a pris part notamment aux batailles de l'Aisne, de La Malmaison, d'Amiens, de Vauxaillon et de Guise.

M. Henry Luguet annonce qu'il souscrira à cet ouvrage et l'offrira à la Société.

Des remerciements lui sont adressés.

M. le Président fait part de la mort de M. Alexis-Désiré-Ernest Mallet, docteur en droit, avoué honoraire, ancien maire de la ville de Pontoise, président de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, etc., etc., décédé à Pontoise, le 27 septembre 1929, dans sa 80e année.

La parole est ensuite donnée à M. Buffenoir pour sa communication sur *le comte d'Egmont : le représentant du Soissonnais à la veille et au début de la Révolution.* Mais, avant d'aborder son sujet, notre collègue fait circuler la photographie de la miniature de la comtesse d'Egmont, peinte en 1773, par Hall qui a figuré il y a quelques mois à l'exposition de l'art suédois, à Paris, où cette photographie a été faite ; un portrait de la marquise de Mesmes et la photographie du château de la Chaussée, à Bougival, où elle mourut en 1819. Puis il aborde son sujet.

Les tentatives de réformes ayant échoué avec Turgot et Necker, M. de Calonne inaugura la politique des emprunts pour combler le déficit du trésor royal. Mais le Parlement de Paris protesta contre ces emprunts contractés à des taux de plus en plus élevés et les Parlements de province joignirent leur clameurs à celles du Parlement de Paris. Calonne fit

alors volte-face et reprit le plan des réformes de Turgot et de Necker et proposa à Louis XVI de soumettre ce plan à l'approbation d'une assemblée des notables. Ces sortes d'assemblées où figuraient avec les princes de sang, les principaux membres de la noblesse, de la magistrature et du clergé, ainsi que les maires des plus grandes villes, pouvaient paraître un simulacre de représentation nationale et donnaient moins d'ombrage à la Royauté que les Etats généraux. Elles n'étaient d'ailleurs que consultatives. Le comte d'Egmont fit partie des Assemblées des notables, qui siégèrent, la première, du 22 février 1787 au 26 mai de la même année, la seconde du 6 novembre 1788 au 12 décembre suivant. Louis XVI convoqua la première pour lui soumettre les projets de réforme. Les principaux points furent acceptés. Le Roi y ajouta l'impôt territorial et sanctionna le tout par des édits que le Parlement refusa d'enregistrer, prétextant que seuls les Etats généraux avaient le droit d'établir de nouveaux impôts. Ce fut pour traiter quelques questions préliminaires sur l'organisation des Etats généraux que le Roi convoqua la seconde assemblée des notables. Il s'agissait de savoir quel y serait le rôle du Tiers-Etat, s'il obtiendrait une représentation égale au nombre de celle des deux premiers ordres, la noblesse et le clergé ; si on délibérerait par tête ou par ordre, et si le Tiers Etat n'aurait qu'une seule voix contre les deux voix de la noblesse et du clergé. L'assemblée des notables se déclara contre le doublement du tiers, mais Louis XVI, cédant aux conseils de Necker et à la pression de l'opinion publique, décida le contraire. Grâce à cette décision, les réformes étaient possibles. Les Etats Généraux s'ouvrirent le 5 mai 1789. C'était la fin de l'ancien régime.

Le comte d'Egmont fit partie des deux Assemblées des notables et appartenait au 5e bureau.

Entre temps, le comte d'Egmont siégea dans les Assemblées provinciales. Il présida même celle de Soissons, qui se tenait dans l'ancien hôtel de ville, situé alors à l'endroit où se trouve actuellement une petite place plantée de tilleuls, dite place des Bouchers ; cet édifice fut réduit en cendre par une bombe qui éclata sur la toiture, dans la nuit du 5 au 6 mars 1814, pendant le siège de Soissons.

M. Buffenoir communique la gravure de Tavernier et Née représentant « la vue de la place de l'hôtel de ville de Soissons et du bailliage » (*sic*).

Le comte d'Egmont est encore nommé président de la Commission de la généralité de Soissons, qui a à s'occuper notamment de pallier à la misère consécutive à l'hiver si rigoureux de 1789, puis il fait partie de l'assemblée départementale qui remplace cette Commission.

Le 8 mars 1789, il est désigné pour représenter la noblesse du bailliage de Soissons aux Etats généraux. Il fait partie du comité militaire. Il défend avec énergie les intérêts de la ville de Soissons pour la faire choisir comme chef-lieu du département de l'Aisne, soutient les intérêts du canton de Braine qui se voit attribuer 22 paroisses et en fait l'un des plus importants de la région. Il adhéra, dans la nuit du 4 août, comme d'ailleurs la majorité des membres de la noblesse, à l'abolition des privilèges et à la répartition plus égale des impôts.

Le comte d'Egmont émigra avec son grade de lieutenant-général, en qualité de commandant en second, sous les ordres du prince de Bourbon. Sa

santé, à cette époque, parut s'altérer et l'on voit les princes s'en inquiéter à plusieurs reprises avec beaucoup d'intérêt. C'est ainsi que notre collègue, le comte Albert de Bertier, dans son ouvrage intitulé *Un internement au* XVIII^e *siècle,* cite une lettre du comte de Provence, datée du 29 mai 1793 de Hamm (Westphalie), dans lequel le futur roi Louis XVIII écrit : « Nous avons ici M. d'Egmont. Je l'ai trouvé d'un changement à faire peur ; mais Dauvergne en a été très content et mon respect pour le médecin fait taire mon opinion ». De son côté, le duc d'Angoulême écrivait à la date du 4 août de la même année : « Faites-moi le plaisir de me donner des nouvelles de la rechute de M. d'Egmont. » (*Rev.* retr. 1902., t. XXV, p. 6).

Il finit par mourir à Brunswick le 1^er décembre 1801, la même année que son gendre, le comte de Fuentès, dans sa soixante-quinzième année, sans avoir pu prendre, semble-t-il, une très grande part aux opérations militaires de l'armée des princes.

Après le départ du comte d'Egmont pour l'émigration, l'hôtel de la rue Louis-le-Grand, à Paris, avait été placé sous séquestre.

Le château de Braine fut pillé et incendié en partie le 18 novembre 1792, puis vendu comme bien national et démoli.

Le comte d'Egmont resta très populaire dans le Brainois, ainsi que le rappelait une chronique de notre regretté collègue, M. E. Bouchel, publiée dans l'*Argus Soissonnais* du 4 mai 1910, que M. Buffenoir citait à la séance du 21 novembre dernier. De son côté, dans son *Manuel historique du département de l'Aisne* (page 232), J.-L.-F. Devismes érivait :

« Consacrons un souvenir de reconnaissance à

« l'homme vertueux et bienfaisant qui, dans la pré-
« sidence de l'assemblée provinciale du Soissonnais,
« ne se montra animé que d'idées nobles et généreu-
« ses ; qui avait transformé les arides environs de
« Braine en une plaine riante et féconde, et chez
« qui l'infortune trouva toujours une main prompte
« à la secourir ».

M. Buffenoir termine en disant qu'il a achevé la tâche qu'il s'était assumée : reconstituer l'existence d'une petite ville au XVIII^e siècle et celle de ses seigneurs.

M. le Président lui répond qu'il y a fort bien réussi et le félicite chaleureusement de la belle étude qu'il a su brosser de main de maître et qui fait honneur à son auteur, dont peut se glorifier, à juste titre, la Société archéologique de Soissons.

M. le général Vignier signale que dans la démolition que l'on effectue actuellement dans une maison de la rue de la Congrégation, qui a servi de demeure à deux évêques de Soissons, depuis la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, NN. SS. Péchenart et Binet, on a mis à jour trois superbes poutres sculptées du style Louis XII.

Il donne ensuite lecture d'une note du capitaine Pillot, adjoint au colonel, sur les opérations du 67^e R. I. dans le Soissonnais en juillet, août et septembre 1918.

Ce récit, dans son émouvante sobriété, est écouté avec un intérêt patriotique, d'autant plus que celui qui le lit pourrait dire avec le poète latin :

Et quorum pars magna fui

M. Henry Luguet communique à son tour des extraits du « Journal de guerre » inédit de M. Lisbonne, qui fut chef de bataillon de réserve au 67e R. I., relatifs également à des opérations qui se sont déroulées dans notre région.

M. Descambres communique la lettre suivante de M. René Cordier de Vénizel, qui a été adressée au secrétaire :

« Je crois intéressant de vous communiquer un « passage que je viens de découvrir dans le Grand « Dictionnaire Géographique et critique, par Buzan « la Martinière, Tome VIII, édité en 1738, à la Haye, « chez Pierre de Hondt, à Amsterdam, chez Herm. « Uytwerf et Fr. Changuion, à Rotterdam, chez Jean-« Daniel Beman », au mot Soissons :

« Les assemblées de beaux-esprits qui ont donné « lieu à l'établissement de l'Académie Française, « parurent si utiles aux Gens de Lettres de la Ville « de Soissons, que dès l'an 1650, quelques-uns s'as-« sembloient régulièrement une fois la semaine pour « conférer sur leurs Etudes ; et en 1657, ils deman-« dèrent au Roi, des Lettres qui leur permirent de « former un Corps d'Académie. Leur proposition fut « agréée ; mais l'exécution en fut différée jusqu'en « 1674 que le Roi leur accorda des Lettres patentes, « données au camp, devant Dôle, au mois de juin, « et qui furent enregistrées au Parlement le 27 juin « 1675. Elle est composée de vingt Académiciens et « elle est obligée de choisir un Protecteur du Corps de « l'Académie Française, et d'envoyer tous les ans à « cette Académie une pièce de sa composition.

« L'Académie Française, de son côté, fait l'honneur « aux Académiciens de Soissons, de les admettre dans

« les assemblées publiques et particulières, de leur y
« donner séance et de leur demander leur avis comme
« à ceux qui la composent.

« Le corps de la devise de l'Académie de Sois-
« sons, est un aiglon qui, à la suite d'un aigle, s'élève
« vers le soleil, et ces paroles en sont l'âme : « *Mater-*
« *nis ausibus audax* ». Elle fait allusion à l'attention
« de l'Académie de Soissons pour imiter celle de
« Paris. »

« Peut-être ce texte vous est-il connu ! et dans
« tous les cas, vous devez connaître le fait de l'Aca-
« démie de Soissons. Mais un témoignage historique
« ne doit jamais être négligé.

M. le Président prie le secrétaire de remercier M. René Cordier de sa communication en l'engageant à se faire inscrire parmi les membres de notre Société.

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection, comme membres titulaires, de M. Gustave Leloutre, entrepreneur à Soissons, présenté par MM. Edm. Descambres et Stanislas Leloutre et M. Gabriel Bocquet, propriétaire à Longpont, présenté par MM. d'Arcosse et Henry Luguet.

Tous deux sont élus à l'unanimité des votants.

Après discussion, il est décidé que la prochaine séance se tiendra le jeudi 16 janvier 1930, à 14 heures, à l'Hôtel de Ville, salle de la Justice de Paix.

M. le Président rappelle que cette première réunion de l'année constitue notre Assemblée générale au cours de laquelle a lieu l'élection pour le renouvellement du bureau.

Comme les années précédentes, M. Descambres estime que le bureau sortant doit se représenter tout entier.

M. Stanislas Leloutre demande la parole et déclare que son état de santé ne lui permet plus de remplir les fonctions de bibliothécaire ; dans ces conditions, il ne sera pas candidat.

M. le Président insiste pour que notre collègue, qui a déjà trouvé d'aimables auxiliaires bénévoles, ne demandant qu'à lui continuer leur concours dévoué, sollicite le renouvellement de son mandat encore pour une année.

M. S. Leloutre remercie M. le Président de son aimable insistance, qui le touche profondément, mais maintient sa détermination.

M. Descambres s'incline à regret devant ce refus irrévocable et, au nom de tous ses collègues, il adresse l'expression de ses bien vifs remerciements que mérite M. S. Leloutre pour l'intelligence et le dévouement avec lesquels il a contribué à faire revivre notre Société.

Après une courte discussion, au cours de laquelle divers noms sont mis en avant, le bureau décide de présenter M. Henry Luguet, qui accepte, à la succession de M. S. Leloutre.

Il est ensuite convenu que la prochaine réunion, qui sera l'assemblée générale, se tiendra le jeudi 16 janvier 1930, à quatorze heures, à l'Hôtel de Ville, salle de la Justice de Paix.

La séance est levée à 16 heures 25.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 16 JANVIER 1930

Présidence de M. Edm. Descambres, Président

Comme cette réunion est la première de l'année, M. le Président, en ouvrant la séance, offre ses vœux à ses collègues et souhaite que durant 1930, notre Société déploie encore, si possible, plus d'activité qu'en 1929. Et cependant il ne faut pas se plaindre du bilan de l'année qui vient de s'écouler, puisque notre Société compte à son actif d'importantes communications faites par ses membres, notamment celles de M. Buffenoir sur la comtesse d'Egmont, Braine et ses anciens seigneurs ; du général Vignier sur Vailly ; du chanoine Lebergue sur Soupir, etc...

De M. Henry Luguet sur divers sujets très intéressants.

Notre Société doit faire preuve d'activité et de vitalité, ajoute M. le Président, et se mêler à la vie locale. C'est ainsi qu'elle doit accueillir favorablement la demande de M. Marandon, qui sollicite son adhesion à la pétition adressée par le Syndicat d'Initiative et de tourisme de Soissons à l'autorité militaire pour obtenir le iibre accès des visiteurs dans l'ancien réfectoire de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes. Un de nos membres, le marquis de Lubersac, sénateur de l'Aisne, est tout disposé à intervenir. De son côté, le comte Albert de Bertier de Sauvigny ajoute qu'il pourra faire des démarches au ministère des Beaux-Arts.

MM. Cornu-Langy, S. Leloutre, les généraux Grasse et Vignier prennent part à la discussion.

M. le Président rappelle que cette question a tou-

jours préoccupé notre Société qui a déjà fait des démarches dès 1907. Il ne faut pas se décourager et renouveler les tentatives auprès des services compétents.

Le secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 19 décembre 1929 qui est adopté sans observation.

Le trésorier donne le compte rendu de la situation financière qui est approuvé par l'assemblée.

M. Emile Lengelé fait connaître que les terrains où se trouve le cimetière des Longues Raies, a été vendu par lui à M. René Becker.

Ce dernier n'étant pas membre de notre Société, M. S. Leloutre présente sa candidature. Son second parrain sera M. Descambres, président.

M. le comte Albert de Bertier présente la candidature de son fils, M. Etienne de Bertier, et demande à M. Descambres, président, d'être également son second parrain.

Il sera procédé au vote à la prochaine séance du mois de février.

M. Henry Luguet donne lecture d'un important *Résumé historique sur Soissons et le Soissonnais*, destiné à un Guide qui va être publié sous les auspices du Syndicat d'Initiative de Soissons. Ce travail, fort bien présenté, intéresse très vivement les auditeurs qui en félicitent leur collègue.

M. de Bertier fait connaître à la Société qu'à la suite de la récente publication de son étude : *Un internement au* XVIII^e *siècle*, il a reçu un certain nombre de lettres contenant des renseignements sur des cas de même ordre, dont quelques-uns intéressent plus particulièrement le Soissonnais.

Plusieurs auteurs lui ont été signalés comme ayant traité des sujets analogues. L'un d'eux, le Docteur Wahl, a même, en 1913, présenté à l'Université de Toulouse, un mémoire portant exactement le même titre.

Sous la plume des Docteurs Paul Sérieux et Lucien Libert, médecins des Asiles d'aliénés de la Seine, quantité de rapports ont paru dans des revues médicales où ils apportent de probants et multiples exemples des précautions minutieuses et sévères imposées jadis par l'autorité pour éviter les internements arbitraires.

On peut retrouver ces rapports dans les : *Annales de la Société de Médecine de Gand* (juin 1911), le *Bulletin de la Société de Médecine Mentale de Belgique* (février 1912), les *Comptes Rendus du Congrès des Aliénistes et Névrologistes de France* (XXIe session 1911), les *Archives d'Anthropologie criminelle* (mai 1912), la *France Militaire* (mai 1914), enfin dans un *Extrait des Annales Médico-Psychologiques*, publié en 1915-1916, sous le titre : *Le régime des aliénés en France au* XVIIIe *siècle*, d'après des documents inédits.

On voit les auteurs de ces études déplorer à maintes reprises l'ignorance ou le parti-pris des historiens qui répètent qu'avant la Révolution, « l'arbitraire le plus fantasque présidait à l'internement des psychopathes ». Ces médecins spécialistes fournissent de nombreuses preuves du contraire et produisent, à l'appui de leur thèse, quantité de documents dont beaucoup proviennent des Archives départementales de l'Aisne (Série C) et intéressent des malades appartenant à des familles de toutes conditions de nos régions.

Le rôle important joué par les intendants de

province dans la procédure et notamment dans les enquêtes qui précédaient toujours l'obtention des lettres de cachet, y est mis en relief et clairement démontré.

Des lettres des Intendants de Soissons, Le Pelletier et La Bourdonnaye, sont citées et quelques-unes reproduites dans la dernière brochure indiquée plus haut. On y trouve la preuve de la grande sollicitude que ces admirateurs éclairés témoignaient aux pauvres aliénés, la prudence qu'ils recommandaient à leurs gardiens et la surveillance qu'ils exerçaient sur les maisons qui recevaient ces malades.

Les Frères de Saint-Jean tenaient dans notre pays la Charité de Château-Thierry et celle de Senlis. Ils avaient encore 30 maisons semblables en France et 7 aux Colonies.

A Vailly, la maison des Frères de Picpus recueillaient, comme celles des Frères de la Charité, les dé ments et les anormaux qui leur étaient amenés par lettre de cachet.

Les auteurs de la même brochure estiment que la loi de 1838 sur les aliénés ne s'est inspirée que de toutes les règles administratives de l'ancien régime sur cette matière et ils observent qu'elle a même supprimé certaines garanties qui évitaient aux internés le risque de l'arbitraire

Le Docteur Paul Sérieux termine cette étude, *Le régime des aliénés en France au XVIII^e siècle*, par une intéressante et formelle déclaration : « On se plait, conclut-il, à révérer dans le législateur de 1838, un novateur hardi faisant surgir du néant l'assistance et le régime modernes des Aliénés. Ce législateur n'est point le créateur qu'on imagine. Cest un plagiaire. Cette « révolution dans l'assistance des aliénés »,

qu'on nous donne comme une des grandes conquêtes des temps nouveaux, n'est qu'un retour et un hommage involontaire aux « errements » de l'ancien régime. La lettre de cachet est réhabilitée et restaurée. Le méconnaître c'est nier les faits, c'est se laisser prendre aux sophismes, aux thèses diffamatoires de ceux qui, au siècle dernier, ont faussé l'histoire.

Les aliénistes, qui déplorent à bon droit les idées préconçues du grand public sur les asiles d'aliénés, seraient inexcusables de partager le même aveuglement quand il s'agit de porter un jugement sur le régime des aliénés aux siècles passés. Ce serait faire œuvre de parti-pris, ce serait sacrifier à cette tendance au dénigrement systématique du passé, qu'Ernest Renan a si éloquemment flétrie : « L'erreur la plus fâcheuse est de croire qu'on sert sa Patrie en calomniant ceux qui l'ont fondée. Tous les siècles d'une nation sont les feuillets d'un même livre. Les vrais hommes du progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé. »

M. S. Leloutre rend hommage aux anciens Intendants qui ont joué un rôle aussi important que bienfaisant dans l'ancienne France et qu'on est trop porté à méconnaitre ou à diminuer de nos jours.

M. le général Vignier fait don à la Bibliothèque de la Société, de son ouvrage sur Vailly, qu'il a eu la délicate pensée de faire relier, M. le Président le remercie cordialement.

Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin pour le renouvellement du bureau.

Sont proclamés élus :

Président : M. Edmond Descambres.
Vice-Président : M. A. Waelès.

Secrétaire : M. Fossé d'Arcosse.
Bibliothécaire : M. Henry Luguet.
Archiviste : M. le chanoine P. de Larminat.
Trésorier : M. Joseph Batteux.

M. Descambres, en son nom et au nom de ses collègues, remercie les membres présents et les absents qui ont voté par correspondance et déclare que le Bureau apportera tous ses soins pour la bonne marche de la Société.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 13 février.

La séance est levée à 16 heures 25.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 13 FÉVRIER 1930

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

En ouvrant la séance, à 14 heures, M. Edmond Descambres, président, souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Gustave Leloutre, entrepreneur à Soissons qui le remercie en quelques mots.

M. le Président, reprenant la parole, rappelle que depuis notre dernière réunion, un deuil a atteint notre Société en la personne de M. le docteur Paul Billon, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Soissons, le 21 janvier dernier, dans sa 79e année. Depuis qu'il avait pris sa retraite et était venu se

fixer à Soissons en 1926, le docteur Billon s'était empressé de se faire inscrire parmi nous. Très assidu à nos séances, il fit à diverses reprises, d'intéressantes communications.

M. le Président tient à saluer ici la mémoire de ce collègue regretté et il prie le Secrétaire, qui est le beau-frère du défunt, de transmettre à Mme Billon, à ses enfants et à toute la famille, l'expression des sentiments de douloureuse condoléance des membres de la Société et de sa sympathie personnelle.

Selon la volonté formelle du défunt, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité et le corps a été inhumé au cimetière du Père-Lachaise, où notre Société était cependant représentée, notre excellent collègue, M. S. Leloutre ayant tenu à accompagner à sa dernière demeure un collègue pour lequel il avait une réelle et affectueuse estime.

La parole est ensuite donnée au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du jeudi 16 janvier, qui est adopté sans observations.

S. G. Mgr Mennechet, évêque de Soissons, dépose sur le bureau plusieurs fragments d'un Missel noté qui semble dater de la seconde moitié du XII[e] siècle. Ces fragments ont été trouvés, voici quelques vingt-cinq ans, dans un des tuyaux des grandes orgues de la Cathédrale. De leur examen par le savant Directeur de la *Schola Cantorum*, il résulte qu'il s'agissait de passages :

a) De l'office des Quatre-Temps de l'Avent ;

b) De la Messe de Minuit. Graduel ;

c) De la Messe de l'Aurore. Fin de l'Introït.

d) De l'office du Jeudi Saint. Communion et commencement des Vêpres.

M. le Président remercie Sa Grandeur de ce don et il est décidé que ces fragments seront déposés aux archives de la Société.

M. le chanoine Lebergue continue sa lecture de sa Notice sur Soupir. Il signale que vers l'an 1140, les habitants de Soupir entreprirent de rebâtir leur église, mais les travaux furent interrompus, faute d'argent. Ils s'adressèrent à l'abbaye de Prémontré qui, en échange de quelques terres, se chargea de la terminer. Puis il fait connaître la suite des Seigneurs de Soupir, relevant de l'évêque duc de Laon depuis Hescelin ou Rothelin de Soupir en 1102 jusqu'à Madame de Champeron, dame de Soupir en 1789, en rappelant qu'en 1487 le seigneur était Louis Juvénal des Ursins.

M. le Président donne lecture d'une lettre spéciale rédigée au nom de la Société, relative au réfectoire de Saint-Jean des Vignes, que l'on voudrait voir accessible aux visiteurs par sa désaffectation militaire. Cette lettre a été remise à M. Verne, directeur des Musées nationaux, par notre collègue, M. le comte Albert de Bertier.

M. d'Arcosse analyse une intéressante brochure de M. Gaston Cagniard : *Bibrax est Braine*, et adopte les conclusions de l'auteur, dont l'opinion avait déjà été émise par Dom J. Mabillon, dans son ouvrage *de re diplomatica* l. IV, p. 253, et par Moréri dans le *Grand dictionnaire historique*, édition de 1759. T. II, p. 256. Braine est donc Bibrax.

Pour *Noviodunum*, M. Cagniard n'hésite pas un instant à se prononcer en faveur de Soissons, rappelant d'ailleurs que dans son Histoire de la ville de Soissons, publiée en 1839, M. Leroux, garde principal du génie, a retrouvé, en faisant des fouilles

près des murs de la ville, la masse de la terrasse élevée par César pour assiéger la ville et y établir ses *turres obsidionales*.

Rappelons en outre que Scaliger, Samson, Adrien de Valois, Dom Cœllier, Claude Dormay, Colliette, Dom Grenier, Napoléon, Henri Martin, Paul Jacob, Dom Bouquet, comme les auteurs du *Gallia christiania*, se sont également déclarés en faveur de Soissons.

M. Stanislas Leloutre réplique que pour sa part, il s'en tient à la thèse soutenue par MM. Vauvillé et Eugène Lefèvre Pontalis en faveur de Pommiers.

M. le Président fait observer qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de rouvrir cette discussion.

M. S. Leloutre signale qu'il a été trouvé rue Deflandre, dans l'enceinte de l'ancien couvent des Minimesses, une pierre d'un ancien calvaire du XVIII[e] siècle. Il rappelle que les Minimesses vinrent s'établir à Soissons en 1653, pendant un séjour de Louis XIV et de sa mère, Anne d'Autriche. A l'emplacement de l'ancienne église du monastère, on a retrouvé en 1902, la pierre tombale de la fondatrice de la maison, Anne de La Perrière, dame de Missy-aux-Bois.

M. Naudin indique que divers sarcophages ont été trouvés récemment rue Deflandre et fait circuler des plaques de plomb trouvées il y a quelques années, dans la maison de la Congrégation, rue de l'Intendance, indiquant que les premières pierres des bâtiments avaient été posées en 1782, l'une par la Supérieure de la maison, l'autre par l'assistante.

M. Henry Luguet relate que rue du Mont-Revers, il a été trouvé une pierre portant la date de 1636 et les armoiries de la famille de Mailly : *d'or à trois maillets de sinople.*

M. S. Leloutre dit que cette pierre peut provenir d'un autre endroit que celui où elle a été trouvée, car beaucoup d'immeubles de la ville ont été construits, après la révolution, avec des matériaux provenant des anciens monastères.

C'est ainsi que l'ancien *Hôtel de la Couronne*, détruit au cours de la guerre, fut bâti avec des matériaux pris dans l'ancienne abbaye Notre-Dame. On y remarquait, entre autre, l'ancienne grille de communion en fer forgé, qui servait de rampe au garde-fou au palier du premier étage.

M. Henry Luguet donne lecture de son intéressant travail sur les *Imprimeurs soissonnais de* 1663 *à* 1790.

Peu de temps après la guerre, aussitôt que la Société archéologique de Soissons eût repris ses travaux, elle manifesta le désir de recueillir un certain nombre de documents sur les événements qui s'étaient produits dans les villages du Soissonnais au cours des quatre terribles années. Ce vœu n'a été qu'incomplètement réalisé. Pour y répondre, dans une certaine mesure, et avant que les témoins de la Grande Guerre n'aient tous disparu, la Société invite ses membres à lui signaler les relations inédites pouvant donner satisfaction au souhait qu'elle a depuis si longtemps formulé. C'est pour cette raison que M. de Bertier, ancien maire de Cœuvres, est prié de donner connaissance à la Société de quelques extraits d'un journal qu'il a tenu à cette époque et notamment pendant le passage des Allemands en 1914.

Sur l'invitation du Président, M. de Bertier commence la lecture des récits de certains épisodes qui se sont déroulés à Cœuvres au passage des Anglais, le 31 août 1914 et à l'arrivée, le 1er septembre, de la

Division allemande commandée par le duc de Sleswig-Holstein, beau-frère de l'empereur Guillaume II.

A la demande du Président, M. de Bertier accepte de faire une nouvelle communication à la prochaine séance.

M. de Bertier propose, pour faciliter la tâche du secrétaire, que les membres qui font une communication au cours des séances, remettent audit secrétaire un court résumé destiné au procès-verbal.

Il est ensuite procédé au vote pour l'admission, comme membres titulaires, de M. Etienne de Bertier, de Compiègne, présenté par MM. Descambres et le comte Albert de Bertier et de M. René Becker, présenté par MM. Descambres et S. Leloutre.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité des votants.

Trois nouveaux membres, pour l'admission desquels il sera voté à la prochaine réunion, sont proposés :

M. le baron Paul de Givry, au château de Vaux-buin, présenté par MM. d'Arcosse et Cornu-Langy ;

M. Devauchelle, architecte-voyer municipal, présenté par MM. Descambres et Luguet ;

M. Denicourt, instituteur honoraire, présenté par MM. Descambres et Bria.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 13 mars.

La séance est levée à 16 heures.

Le Président, *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 1930

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

M. Edm. Descambres, président, ouvre la séance à 14 heures, en félicitant S. G. Mgr Mennechet, évêque de Soissons, d'avoir échappé, ces jours derniers, à un accident d'automobile et dit combien tous les membres de la Société archéologique ont été heureux d'apprendre que leur éminent collègue était sorti indemne de cette fâcheuse collision.

Mgr Mennechet se déclare très touché des aimables paroles de M. le Président et le remercie ainsi que ses collègues.

Aucune observation n'est présentée à la lecture, faite par le secrétaire, du procès-verbal de la séance du jeudi 13 février, qui est adopté.

M. le général Vignier émet le vœu que la gratuité pour l'entrée à la Bibliothèque municipale, soit accordée aux membres de la Société archéologique comme elle l'est aux membres de l'Enseignement.

Après discussion il est décidé que M. le Président se renseignera auprès de qui de droit afin de savoir si une demande dans ce but serait admise.

M. le comte de Bertier fait observer que la gratuité devrait être accordée aux membres de la Société, dont plusieurs ont fait jadis des dons importants à la Bibliothèque, notamment M. Charles Perin, qui lui a laissé une très importante collection.

M. Henry Luguet présente les pages de musique du XII[e] siècle, trouvées dans les grandes orgues de la

Cathédrale et données par Mgr Mennechet, à la dernière séance, collées sur des feuillets afin de les préserver.

M. Waelès communique les inscriptions de deux pierres trouvées pendant l'hiver 1929-1930, au cours des travaux exécutés à l'emplacement de l'ancienne caserne Deflandre (autrefois couvent des Minimesses), pour la construction des bâtiments des Ecoles du Centre :

HIC QUIESCIT QUI NUNQUAM QUIEVIT
R. P. JOANNES BAPTISTA LEMOYNE
VERUS S. FRANCISCI FILIUS
AD OMNE OPUS BONUM SEMPER PARATUS
CUI ANGUST IN CORPORE
INGENS ANNIMI VIRTUS ET VIGOR
OMNIBUS OMNIA FACTUS
NON SIBI PLACUIT SED ALIIS
SACRO INTENTUS MINISTERIO FORTITER
DILIGENTER ALACRITER ILLUD IMPLEVIT
PLENUS TANDEM DIERUM ET HONORUM
OPERUM
AETATIS ANNO 82 RELIGIONIS 65

ENTIS DEVOTE SUSCEPTIS
T EX HAC VITA MORTALI
ERMANENTE

—0—

A LA GLOIRE
DE DIEU
CALVAIRE ÉRIGÉ
HABITᵉ CROIX PLANTEE
ET BENITE DANS UNE
PROCESSION SOLEN
APRÈS UNE MISSIONS
D'HEUREUSE MEMOIRE
FAITE PAR TROIS REVERDS
PERES JESUITES SOUS
Mᵉ ANTOINE CENSIER, CURE
D'AMBLENY L'AN 173...

Le même membre signale qu'on a trouvé, toujours dans l'ancien couvent des Minimesses, une canalisation en pierre entourée de ciment romain.

M. le chanoine Lebergue reprend la lecture de sa Notice sur Soupir. Il indique en passant une maison dit Maison Saint-Aubert ou Maison bleue ou encore vendangeoir de Fénelon. Cette propriété appartenait primitivement à l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai et avait dû sans doute passer ensuite dans la mense de l'archevêché dont Fénelon devint titulaire. Une légende veut que ce fut à Soupir que ce prélat composa son *Télémaque*. Elle est assurément inexacte, mais, ce qui est acquis, c'est que le cygne de Cambrai vint à diverses reprises à Soupir pour la vendange, ainsi que l'attestent deux lettres de 1710.

Il y a deux écarts à signaler : la Cour Soupir, qui appartenait jadis à l'abbaye de Prémontré à la suite de la donation faite par Baudoin de Soupir et le moulin Ribaudon, par corruption de Rû Baudoin.

Les armes de Baudoin de Soupir sont les suivantes: *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, au chef d'or chargé de trois roses de gueules.*

M. de Bertier poursuit la lecture de quelques passages de son journal pendant la période de l'occupation de Cœuvres par les Allemands, en septembre 1914.

Les principaux épisodes qui font aujourd'hui l'objet de son récit, sont les suivants :

I. — L'émotion produite dans le village le 9 septembre 1914, à 4 h. 30 du soir, par la violente explosion qui se fait entendre et la colonne de fumée qui s'aperçoit du côté de la Maison-Neuve et a pour cause — comme on devait l'apprendre plus tard — l'attaque d'un convoi ennemi en forêt de Villers-Cotterets par un parti de cavalerie française appartenant à la 5e Division.

II. — La chevauchée audacieuse de cette troupe à travers la forêt, d'où elle put sortir en se glissant entre les lignes allemandes, grâce à la parfaite connaissance qu'avait de la région, son guide, le capitaine Jacques Moreau, de Coyolles, dont les qualités de veneur, l'adresse, le sang-froid et la décision, se manifestèrent particulièrement dans ces circonstances périlleuses.

III. — Les habitants de Cœuvres, alertés dans la nuit du 10 septembre, par une grande clameur et des crépitements de mitrailleuses, au moment où l'escadron Gironde, de la même division de cavalerie, à peine arrivé à la ferme de Vaubéron, en sort pour se ruer aux cris de « Vive la France », sur des avions ennemis campés entre Vivières et la râperie de Pouy, que lui ont signalés M. Ferté et son contremaître Evrard.

IV. — Enfin, dans la même nuit du 10 septembre, la courageuse conduite et la ferme attitude de M. Maurice Desboves, cultivateur au Murger et adjoint au maire de Cœuvres, ainsi que celle de Mme Desboves. Avant l'attaque des avions, ayant recueilli un cavalier démonté de l'escadron Gironde, le dragon Debray, que son chef a envoyé se réfugier au Murger, ils le travestissent en ouvrier agricole, enterrent ses armes et le cachent ; mais, après le combat, quatre dragons harassés, épuisés, arrivent avec leurs chevaux et se couchent dans une grange où, vers le matin, ils sont faits prisonniers par une patrouille allemande dont l'officier, revolver au poing, réclame le cinquième dragon « *qu'il sait être là* ».

M. Desboves, très maître de lui, garde le plus grand sang-froid et ne se laisse intimider ni par les plus violentes menaces ni par les minutieuses perquisitions qui durent plus de deux heures. La patrouille s'éloigne enfin. Debray est sauvé ; il reste un soldat de plus à la France.

La médaille de la Reconnaissance française a récompensé plus tard la courageuse conduite de M. Desboves dans cette circonstance.

M. Descambres, communique divers documents trouvés par lui dans ses archives concernant les revendications de la générale Carra Saint-Cyr, après la mort de son mari, pour toucher une pension et faire rétablir l'état-civil de son mari, qui s'était engagé en fournissant l'acte de naissance d'un de ses frères décédé, afin d'avoir l'âge requis ; puis il commence la lecture du travail de notre regretté président M. Firino sur le général Carra Saint-Cyr.

M. d'Arcosse communique une lettre de M. A. Anceret, 16, rue de l'Odéon, Paris-6e, qui fait connaître

qu'il a à vendre : *Le Voyage pittoresque de la France*, de Laborde ; Description de la province de l'Ile-de-France; Valois et comté de Senlis, chez Lamy, Paris 1789, relié, texte de 173 pages avec 70 vues en bon état, et 2° la série complète des gravures de Née et Tavernier sur le Soissonnais (34 vues). Il cèderait chacun de ses ouvrages au prix de 1.500 francs.

On inscrit les candidatures, comme membres titulaires, de :

M. le docteur Sérieux, médecin en chef honoraire des Asiles d'aliénés de la Seine, 83 bis, boulevard Brune, à Paris, présenté par MM. Descambres et le comte de Bertier ;

M. Pecquet, industriel à Crouy, présenté par MM. Descambres et Waelès ;

Et comme membre correspondant étranger, celle de M. Martinus Nijhoff, à La Haye (Hollande).

Il est ensuite procédé au vote pour l'admission, comme membres titulaires, de :

M. le baron Paul de Givry, à Vauxbuin, présenté par MM. d'Arcosse et Cornu-Langy ;

M. Devauchelle, architecte-voyer municipal, présenté par MM. Descambres et Luguet ;

M. Denicourt, instituteur honoraire, présenté par MM. Descambres et Bria.

Tous trois sont élus à l'unanimité des votants.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 10 avril et la séance est levée à 15 h. 50.

Le Président, — Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 1930

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

A 14 heures, la séance est ouverte par M. Edm. Descambres, président, qui présente les excuses de S. G. Mgr Mennechet, évêque de Soissons, et de M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny, puis souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres, MM. le baron de Givry, Denicourt et Devauchelle. Il invite ce dernier, en sa qualité d'architecte-voyer, à signaler toutes les découvertes intéressantes qui pourraient être faites au cours des travaux actuellement en exécution.

Le procès-verbal, lu ensuite par le secrétaire, est adopté après une observation de M. le général Vignier, qui signale que la gratuité de l'entrée à la Bibliothèque municipale n'est pas seulement accordée aux membres de l'Enseignement en activité, mais aussi aux membres qui sont à la retraite.

Parmi les ouvrages reçus, il y a lieu de signaler un intéressant volume : *Longpont et ses curiosités*, par D. Bellancourt, instituteur à Longpont. Edité en 1913, cet ouvrage est dédié par l'auteur à la mémoire de son fils chéri Marcel, décédé à l'âge de 17 ans 11 mois, le 26 février 1912.

M. le Président remercie de ce don notre collègue, M. Bellancourt, qui donne lecture du commencement du nouveau travail qu'il a préparé sur *Longpont pendant la guerre*.

M. Descambres lit quelques pages de notre regretté président M. Roger Firino sur le général Carra Saint-Cyr.

M. Waelès demande à M. Devauchelle où il a fait mettre les pierres tombales trouvées à l'ancien couvent des Minimesses (caserne Deflandre). Il est répondu qu'elles ont été déposées à Saint-Léger pour figurer dans le musée lapidaire qui y sera installé.

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 15 mai, dans le local de l'ancienne bibliothèque.

M. Batteux signale que notre regretté collègue, M. Emile Gailliard avait fait une table des *Annales* de l'abbé Pécheur pour le canton de Vic-sur-Aisne seulement. Il serait peut-être intéressant de la demander à la famille du défunt.

M. Devauchelle veut bien se charger d'écrire.

Il est ensuite procédé au vote pour l'admission comme membres titulaires, de : M. le docteur Sérieux, médecin en chef honoraire des Asiles d'Aliénés de la Seine, 8 bis, boulevard Brune, Paris, présenté par MM. Descambres et le comte de Bertier ; M. Pecquet, industriel à Crouy, présenté par MM. Descambres et Waelès et comme membre correspondant étranger, de M. Martinus Nijhoff, à La Haye, présenté par MM. le général Vignier et Henry Luguet.

Les trois candidats sont élus à l'unanimité des votants.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 15 MAI 1930

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

En ouvrant la séance à 14 heures, M. Edm. Descambres, président, souhaite tout d'abord la bienvenue à M. Pecquet, industriel à Crouy, puis il rappelle qu'un nouveau deuil est venu frapper notre Société en la personne de M. Emile Baudier, conseiller municipal et ancien maire de Braine, qui était des nôtres depuis 1913. Dès que la triste nouvelle lui fut connue, M. le Président adressa ses condoléances émues à la veuve du regretté collègue et chargea de M. Buffenoir de rendre un suprême hommage au défunt lors des obsèques au nom de la Société archéologique.

Mme Emile Baudier a remercié M. le Président des témoignages de sympathie qu'elle avait reçus à l'occasion du décès de son mari et fit, en son souvenir, un don généreux.

M. le Président l'en remercia aussitôt.

Le procès-verbal de la séance précédente, lu par le secrétaire, est adopté après une observation.

M. le chanoine Lebergue termine la lecture de son étude sur la ferme de « La Cour de Soupir ». Il fait ensuite le récit historique des autres établissements agricoles du village, savoir : 1° la ferme du Melz, située à l'extrémité nord-est de Soupir : cette cense appartenait à la seigneurie depuis le XVII^e^ siècle; 2° le « Moulin Brûlé », au nord du Metz, qui faisait également partie, avant la Révolution, du domaine seigneurial de Soupir ; 3° la ferme de « l'Hôtel-Dieu », sise à la rue d' « En-Bas », propriété léguée

aux Hospices de Laon qui devaient, en retour, recueillir les pauvres malades de Soupir ; 4° le « Mont-Sapin » ou « Vignon de Lin »,ancienne maladrerie située à l'ouest du village, entre Chavonne et Soupir, laquelle entra dans le domaine seigneurial au XVIII^e^ siècle ; 5° les moulins alimentés par le rû de Soupir et le rû Baudon ; et enfin les fermes moins importantes du village.

M. le Président lit une lettre de notre collègue M. E. Job « qui appelle l'attention de la Société sur la disparition prochaine du vieux pont de Saint-Vaast, témoin de huit siècles de notre histoire, qui a supporté les chevauchés militaires de toutes les nations de l'Europe.

« Un magnifique projet de notre collègue, M. Devauchelle, prévoyait la réédification du pont dans le futur square Saint-Pierre. Malheureusement, ce projet serait, paraît-il abandonné comme trop onéreux pour les finances de la ville.

« Alors ! ces belles arches, ces piles avec leur bec si caractéristique sont appelées à être brisées en vulgaires moëllons.

« Quel dommage !

« Dans ces conditions, la Société archéologique de Soissons, sans se substituer à la Ville, ne pourrait-elle organiser une souscription en vue de recueillir des fonds qui, joints aux crédits complémentaires que le Conseil municipal ne saurait manquer de voter, permettraient de reprendre le projet primitif ?

« Un devis très approximatif de la dépense pour démolition méthodique et reconstruction serait établi au préalable.

« Cette souscription pourrait être lancée par des

Poutres en chêne sculpté (XV^{e} siècle)

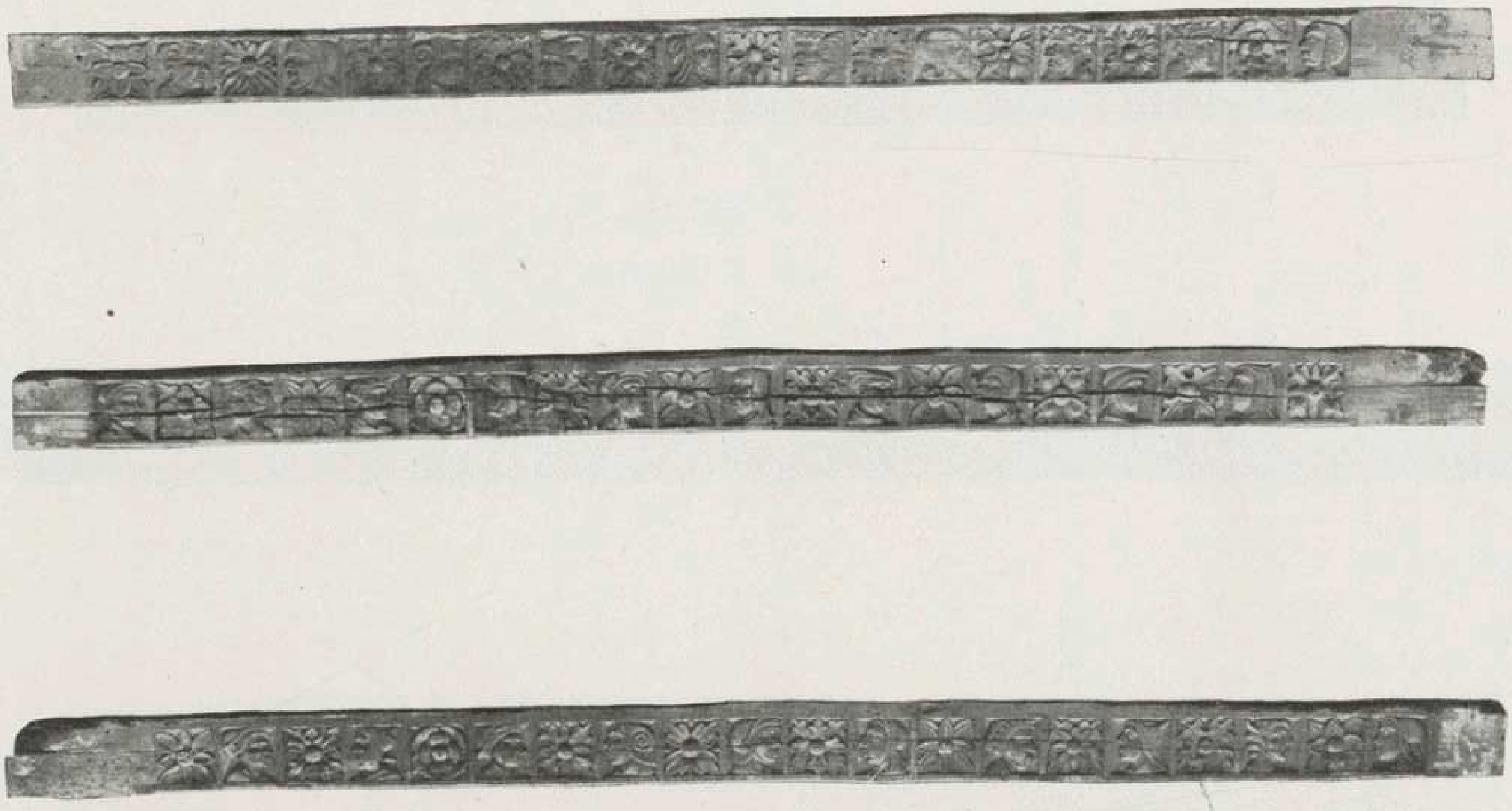

Poutres en chêne sculpté (XV^e^ siècle)

Poutres en chêne sculpté (XV^{e} siècle)

circulaires envoyées à tous les membres de la Société, aux membres de la Société de Haute-Picardie, à de nombreuses personnalités du département. Ces circulaires, reproduites par tous les journaux régionaux, comporteraient un dessin du square projeté.

« Ce square avec l'église restaurée au centre, le vieux pont à l'est, au-dessus du monument des Anglais, et quelques beaux vestiges architecturaux répartis en divers points, formerait un des joyaux de notre ville et lui attirerait de nombreux visiteurs ».

M. Job assistant à la séance, M. le Président le remercie de sa lettre et M. Devauchelle explique que le projet de transport d'une partie d'une arche du vieux pont dans le square Saint-Pierre n'est pas abandonné ; il est toujours à l'étude et on recherche une solution pratique. Il ajoute que des pierres sculptées portant des feuilles d'acanthe et provenant très probablement de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, ont été trouvées au cours des travaux effectués rue de Villers-Cotterets ; elles sont déposées au musée lapidaire de Saint-Léger.

M. Waelès signale qu'un fragment d'une pierre tombale du XVIIe siècle se trouve encastré dans un trottoir, rue du général Rusca.

M. le général Vignier rappelle qu'existait, au n° 1 de la rue de la Congrégation, ancienne rue de Glatigny, proche de l'abbaye Saint-Léger, à Soissons, un hôtel très ancien qui fut remanié et mis au goût du jour au début du XIXe siècle. Cet immeuble, très endommagé par la guerre de 1914 à 1918, est actuellement l'objet d'une remise en état complète. Au mois d'août dernier, en 1929, des poutres en chêne sculpté ont été mises à jour. Elles supportaient un plancher formé de solives sculptées également, mais qui n'étaient pas à leur

place primitive, car elles étaient placées de champ. Sous ces solives se trouvait un plafond qui de fait était au-dessous des poutres. Un deuxième plafond était accroché à des solives, placées vers la partie inférieure des poutres, assemblées à l'aide de mortaises dans les poutres. Les poutres étaient donc masquées par les deux plafonds. On a découvert trois poutres, deux de toute leur longueur, la troisième ayant été coupée pour le passage d'un escalier et 60 solives. Un certain nombre de ces dernières en mauvais état.

Les poutres intactes mesurent 6 m. 45 de long et ont un équarissage de 0 m. 30 de large sur 0 m. 34 de haut ; la poutre coupée ne mesure plus que 4 m. 71. 12 poutrelles sulptées aux deux extrémités mesurent 2 m. 90 ; les autres de 2 mètres ne sont travaillées qu'à un bout.

Les 3 poutres sont sculptées sur 3 faces, celle de dessus ne l'est pas.

La sculpture consiste en médaillons rectangulaires représentant des têtes d'hommes et de femmes, vues de profil, séparées par des médaillons de fleurs : le tout pris dans la masse. Autant de têtes d'hommes que de têtes de femmes.

L'une des poutres a 20 sujets par face, l'autre 16; la poutre coupée n'en compte plus que 11.

Les sculptures datent de la fin du XV^e^ siècle et donnent une superbe collection des coiffures de l'époque aussi bien masculines que féminines puisqu'on compte 70 têtes toutes différentes.

La sculpture, en parfait état, a conservé même la trace des outils dont on s'est servi.

Déposées et nettoyées par un simple brossage à l'eau claire, elles ont laissé apparaître une peinture au minium qui faisait le fond des médaillons.

Notre collègue, M. Vergnol a bien voulu en prendre neuf clichés qui ont été groupés par trois, par poutre, et le général Vignier les dépose sur le bureau de la Société, ce qui permet aux membres présents d'admirer les fines sculptures.

Le même membre dépose également sur le bureau de la Société, la photographie d'une pierre qui vient d'être trouvée dans les ruines de la sacristie de l'église Notre-Dame de Vailly et qui porte l'inscription :

« J'ai été posée par Mr Jean Baptiste Geoffroy, prêtre curé et prieur de N.-D. de Vailly et St-Précord le 22 aoust de l'année 1777.

« Mr de bussy marguillet en ce tems

« Maillefert fecit. »

Cette pierre fut très probablement posée lors de la réfection de la sacristie.

M. le comte de Bertier lit ensuite l'émouvant récit de l'arrivée du général allemand von Kluck à Cœuvres en septembre 1914, il rappelle les menaces dont plusieurs habitants et lui-même furent l'objet de la part de certains officiers allemands.

M. Henry Luguet signale que le bulletin de la *Société académique de Saint-Quentin* comporte une intéressante étude sur *Jeanne d'Arc au château de Beaurevoir*. Elle continue le savant ouvrage que Pierre Champion a consacré en 1906 à *Guillaume de Flavy*, capitaine de Compiègne, et nous fait ressouvenir qu'il y aura cinq cents ans le 18 mai que la « Lorraine » échoua devant Soissons, dont le capitaine Guichard Bournel avait été acheté par Philippe-le-Bon, ainsi que nous l'apprend le héraut Berry.

Dans le même bulletin il signale également un article documenté sur *les Verreries de Saint-Gobain*

et de Folembray. Au sujet de cette dernière il est question d'un droit d'affermage concédé le 13 novembre 1441 à Coucy. Et, puisque nous parlons de Coucy, ajoute-t-il, nous en profitons pour signaler à nos collègues que le samedi 3 mai 1930, au cours de la séance de l'Académie des Beaux-Arts, M. Dampt présenta à ses confrères une *statuette du Sire de Coucy*, haute d'une quarantaine de centimètres, dont il est l'auteur. Il l'a fondue avec l'argenterie et les bijoux légués à l'Académie par un ancien président du tribunal de Laon, M. Berthauld, et conformément au désir de celui-ci.

Le Sire de Coucy est représenté debout, casqué, la tête de trois quarts vêtu de sa cotte de mailles, la main gauche appuyée sur son bouclier et l'autre sur son épée. Dans le pommeau de cette dernière, l'artiste a enchâssé un gros diamant provenant de la bague de M. Berthauld. Sur le socle est inscrite en lettres gothiques la devise du Sire de Coucy : « Je ne suis roy, ne prince, ne comte aussi, je suis le sire de Coucy ».

Cette statuette sera déposée dans la maison de M. Berthauld qui, selon sa volonté, a été transformée en musée.

M. Henry Luguet lit ensuite la première partie de son travail sur la Société des Arts et Métiers de Soissons (1837-1849) : sa création, ses statuts et son règlement.

M. le Président remercie notre collègue de ses intéressantes communications comme du don qu'il vient de faire à la Société de son ouvrage : ***Le Soissonnais historique et touristique***, guide qu'il vient de faire paraître sous le patronage du Syndicat d'Initiatives et de Tourisme de Soissons. Cet ouvrage fort complet et bien présenté fait honneur à l'auteur et à l'éditeur, M. A. Pignon-Roger.

Il félicite chaleureusement M. Henry Luguet et le remercie aussi d'avoir entrepris de faire le classement et l'inventaire des Archives de la Société.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 19 juin 1930, à 14 heures et la séance est levée à 15 h. 30.

Le Président, *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. FOSSÉ D'ARCOSSE.

*
* *

M. Buffenoir, chargé de représenter la Société Archéologique de Soissons aux obsèques de M. Emile Baudier, a prononcé le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

« Au nom de la Société archéologique de Soissons et en souvenir d'une amicale collaboration, j'apporte mon dernier hommage à M. Emile Baudier.

« D'autres sont mieux qualifiés que moi pour dire combien il a aimé sa petite ville dans le présent. Je sais combien il l'a aimée dans son prestigieux passé. Son dévouement à la cité, aux destinées de laquelle il lui fut donné de présider, était sans doute chez lui instinct spontané et filial, mais aussi sentiment réfléchi puisé aux sources profondes de l'histoire.

« Neveu de M. Barbey, qui fut non seulement maire de Braine, mais encore président de la Société archéologique de Château-Thierry et membre de celle de Soissons, il trouvait dans sa famille, en même

temps que la tradition du devoir civique, le goût et le sens de l'érudition. Avec un zèle pieux il recueillait les moindres vestiges historiques de l'antique comté. Héritier du domaine de La Folie, il avait à cœur de l'entretenir avec un soin scrupuleux et la fierté de conserver un peu de beauté française. Ce n'est pas sa faute si, exposées aux obus allemands « les ruines mêmes ont péri », et vous savez qu'il a tout fait pour restaurer ce qui pouvait être restauré.

« Quand attiré vers l'ancienne seigneurie des comtes d'Egmont, je voulus raconter l'histoire de Braine pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, M. Baudier fut en quelque sorte ma providence. Lui parler de Braine, nétait-ce pas en quelque façon lui parler de lui-même ? Il me conduisit à travers le dédale des vieux plans et des vieux manuscrits, à travers les parcs abandonnés et les jardins désertés. Il conduisit de même, en 1928, notre Société archéologique de Soissons, au cours d'une excursion particulièrement évocatrice. D'où venait pour moi le charme de nos pèlerinages ? Beaucoup du but désintéressé que nous poursuivions, mais beaucoup aussi de mon guide lui-même, dont la simplicité et la modestie m'avaient conquis. J'étais venu chercher un érudit ; mon attente était dépassée : je trouvais un homme et un ami.

« Cet ami n'est plus : une cruelle maladie nous l'a ravi et a ravi à Braine l'un de ceux qui se sont le plus identifiés avec le pays. Nous offrons à sa famille et plus particulièrement à sa veuve tant éprouvée, l'hommage de nos regrets. Pour lui, après de si vives souffrances, ce lui sera peut-être un apaisement de dormir dans ce cimetière, où se trouve la tombe des siens et celle de tant d'érudits qui l'ont pré-

cédé, depuis Mathieu Herbelin et Jardel jusqu'à Stanislas Prioux, et qui lui rendra en repos ce qu'il lui a donné en ferveur ».

SÉANCE DU JEUDI 10 JUIN 1930

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

A 14 heures, M. Edm. Descambres, président, ouvre la séance et présente les excuses de M. A. Waelès, vice-président, et de M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny, puis il fait part du décès de notre excellent collègue, M. Léon Chênebenoit, sénateur de l'Aisne, ancien maire de Soissons, qui faisait partie de notre Société depuis 1920, dont il était un ami dévoué. M. le Président a adressé à sa veuve et à ses enfants, en même temps que ses condoléances personnelles, celles des collègues du regretté défunt, M. le sénateur Chênebenoit est décédé à Paris le 7 juin 1930, à l'âge de 69 ans.

Il est également fait part de la mort du docteur Victor Leblond, ancien interne des Hôpitaux de Paris, président de la Société académique de l'Oise, décédé à Beauvais, le 24 mai 1930, à l'âge de 68 ans.

Le président a envoyé à sa famille les compliments de condoléance de la Société.

Le procès-verbal de la réunion du jeudi 15 mai, lu par le secrétaire, est adopté sans observation.

M. le général Vignier présente un boulet en grès trouvé en draguant la rivière d'Aisne, à hauteur de l'ancien Château-Gaillard, le 16 juin 1930. Ce

boulet pèse 750 grammes et a huit centimètres de diamètre ; il date de l'un des sièges subis par Soissons au XV^e^ siècle.

Le même coup de drague a ramené une grenade datant de 1917. Curieux rapprochement !

M. Bellancourt continue la lecture de son travail sur Longpont pendant la guerre. Il relate la reprise de Longpont par « la division des Loups » : il signale l'héroïsme du 1^er^ zouaves qui enleva la ligne des mitrailleuses allemandes et communique un récit d'un ouvrier agricole de Longpont, nommé Guyart, qui prit part aux diverses opérations militaires de la région.

M. Henry Luguet reprend son étude sur « la Société des Arts et Métiers de Soissons (1837-1849) » et donne communication des divers rapports des commissaires sur ses travaux.

M. Descambres, au nom de M. le docteur Serieux, lit un intéressant travail sur le quartier d'aliénés du dépôt de mendicité de Soissons au XVIII^e^ siècle.

Il est pris acte de la candidature de :

M. Pécout, propriétaire, présenté par MM. Henry Luguet et Cornu-Langy.

M. Edouard Gérard, ancien maître de forges, présenté par M. Valentin.

La prochaine séance est fixée au jeudi 24 juillet.

Plusieurs membres demandent qu'elle soit remplacée par une excursion.

MM. S. Leloutre et Henry Luguet sont chargés d'étudier un projet d'excursion à Fère-en-Tardenois et Château-Thierry en autocar.

La séance est levée à 15 heures 40.

Le Président, — EDM. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

L'EXCURSION

à Fère-en-Tardenois et à Château-Thierry

le 24 Juillet 1930

A la demande d'un certain nombre des membres de notre Société, il avait été décidé, à la séance du 19 juin dernier, que la réunion du mois de juillet serait remplacée par une excursion en autocar.

Nos collègues, M. Henry-Luguet et M. Stanislas Leloutre furent chargés d'étudier un projet d'excursion à Fère-en-Tardenois et à Château-Thierry.

L'excursion fut fixée au 24 juillet. Le rassemblement eut lieu à huit heures du matin, place Saint-Christophe, face au boulevard Jeanne d'Arc.

Très exactement, à l'heure dite, se présente un superbe autocar de la S. T. A. R. N. (Société de transports auxiliaires de la région du Nord).

Successivement, arrivent les membres prenant part à l'excursion : Mmes A. Luguet, Henry Luguet, G. Muaux, G. Noël, M. Buffenoir, Mme et Mlle Fontaine, MM. A. Waelès, vice-président, d'Arcosse, secrétaire, Henry Luguet, bibliothécaire, Stanislas Leloutre, le général Vignier, Buffenoir, G. Muaux, Mettling, Georges Noël.

L'autocar traverse Soissons pour gagner la route de Fère-en-Tardenois et bientôt a lieu le premier arrêt à la Ferme du Mont de Soissons, où l'on admire la

superbe chapelle des Templiers, utilisée pour les besoins d'une exploitation agricole.

La seconde station s'effectue à Fère-en-Tardenois, où les excursionnistes sont aimablement reçus par M. le Chanoine Guyot, curé-doyen de Fère-en-Tardenois, MM. Riboulot, président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, Louis Flamant, maire de Château-Thierry, Félix Minard et Jouy, administrateurs des Hospices.

M. A. Waelès, vice-président, qui nous dirige, fait les présentations d'usage.

M. le chanoine Guyot nous guide. L'église est un monument du XVe siècle ; sa tour carrée Renaissance, surmontée d'un campanile effilé, est d'un gracieux effet. La porte nord est ogivale, l'abside est en fer à cheval.

Quelque peu endommagée par la guerre, elle a été restaurée avec toute la compétence désirable, par l'Administration des Beaux-Arts. Il y a de beaux autels, artistement décorés de colonnes torses, donnés jadis par les Montmorency, alors seigneurs de Fère. Il y a plusieurs tableaux, dont un de Ducornet (1806-1856) qui, né sans bras, peignait avec ses pieds. D'autres toiles non sans valeur, ont été données par la famille Moreau-Nélaton. A signaler un curieux chef-d'œuvre du XVIIe siècle, qui se trouve à droite, dans la nef : une belle chaire sculptée où figurent les quatre évangélistes ; un édicule renfermant les restes de la femme d'un receveur général de la baronnie de Fère (1682), le monument aux Morts de la guerre, de beaux vitraux modernes.

On jette un coup d'œil sur une ancienne halle du XVIIe siècle qui fut, « pendant deux siècles et demi, dit

M. Moreau-Nélaton dans son *Histoire de Fère-en-Tardenois,* l'élément vital de Fère et de ses habitants. »

Là convergeait tout le blé qui se débitait sur le Marché. Selon que le grain nourricier affluait là-haut ou bien s'y faisait rare, c'était l'aisance ou la famine. A une époque où le pays manquait totalement de routes pour communiquer avec l'extérieur, où il fallut vivre sur soi-même, où la spéculation sévissait comme en nos temps modernes, que de drames dont ces piliers furent témoins ! Que de colères d'un peuple réduit à manquer de pain et s'insurgeant contre la fatalité que l'agio, hélas ! aggravait trop souvent ! Aussi la révolution, engendrée par la faim, éclata en ces lieux, avec la disette des premiers moments de cette fameuse année 1789 où l'ancien édifice social de la France craqua et s'abîma une fois pour toutes. La Halle de Fère dit tout cela ».

Signalons que Fère est très probablement l'un des douze Oppides du Soissonnais dont parle César. Au surplus, la terre de Fère était, dès le IX^e^ siècle, la capitale du Tardenois. Un concile s'y serait tenu en 977.

La ville de Fère fut prise par les Calvinistes en 1567 ; par les Ligueurs en 1589 ; par les Royalistes en 1590 ; par les Espagnols en 1652.

Un de ses seigneurs, Guy de Châtillon, mort en 1362, s'était montré juste et bienfaisant, en dispensant les habitants de certaines redevances et en les exonérant de la taxe de la main-morte.

Avant la révolution, il existait à Fère, une manufacture de verres. De nombreux objets antiques ont été trouvés en 1765, au lieudit le bois du Mensonge.

A trois kilomètres au nord de la ville, se trouve

le château de Fère, construit en 1202, par Robert II de Dreux.

Le propriétaire, M. de La Roche, a aimablement autorisé la visite du parc et des ruines.

« Rien de plus pittoresque et de plus mélancolique à la fois que ces pierres qui parlent avec plus d'éloquence que des livres ; que ce vieux château, qui fut une citadelle pour les derniers défenseurs de la royauté nationale ; que ces murs en ruines, qui dressent devant l'imagination, la lutte dramatique de la France aux abois contre un ennemi à la veille de l'écraser une fois pour toutes ; que cette enceinte où, parmi les halliers dont la verdure décore la vétusté robuste, plane le souvenir de l'héroïque Alardin de Mouzay, enfermé avec une poignée de défenseurs et se débattant avec l'énergie du désespoir. » (Moreau-Nélaton).

Sur cinq arches à plein cintre qui montent d'un ravin profond de vingt mètres, aux pentes couvertes de verdure et de fleurs sylvestres, une magnifique galerie Renaissance relie un immense parc moderne au mamelon que couronnent les murs et les tours en ruines de l'ancien château-fort du XIII^e^ siècle, construit par Robert II de Dreux, petit-fils de Charles-le-Gros. Cette galerie Renaissance, qui fut faite sous les ordres du fastueux connétable Anne de Montmorency, au XVI^e^ siècle, a remplacé le pont de pierre sur lequel venait s'abattre le pont-levis qui fermait l'entrée du château en cas d'attaque. Les murs des tours sont très épais. Une ancienne estampe nous montre les tours coiffées de toits coniques fort pointus, surmontés de girouettes.

Une desticulation robuste, que l'on ne rencontre ni à Pierrefonds, ni à Coucy, ni à La Ferté-Milon, pro-

tège les tours à leur base contre la sape et la mine. Les courtines, moins élevées, servaient aux tours de traits d'union fort solides, enfin des fossés pleins d'eau complétaient le système de défense et isolait le château de la plaine qu'il domine.

Au XVI^e^ siècle, les fossés furent comblés et convertis en promenades, les tours et les remparts privés de leurs moyens de défense, les meurtrières remplacées par de belles et larges fenêtres à meneaux. L'ancienne féodalité avait vécu et les seigneurs d'alors s'ingéniaient à transformer leurs sombres demeures en palais agréables.

Il y a lieu d'admirer la galerie Renaissance et son portail ionique rappelant les belles portes du Louvre de Henri II, dont la décoration est due selon les uns, au célèbre sculpteur Jean Goujon, selon les autres, au sculpteur-architecte Jean Bullant.

Abandonné en 1776 par le duc d'Orléans, qui le laissa démolir pour fournir des pierres aux habitants, se contentant des bâtiments élevés au XVI^e^ siècle et qui subsistent encore aujourd'hui.

Mais l'heure s'avance, il faut remonter en autocar et prendre la route de Château-Thierry. Bientôt on arrive au sommet de la côté des Chesneaux, où l'on jouit d'un splendide panorama.

La vallée de la Marne est couchée à nos pieds. La rivière y décrit un cours paisible, caressant les rives avec une digne lenteur ce qui lui avait fait donner par les Romains le nom de *Matrona,* la comparant à une dame de l'Urbs ! Aujourd'hui, le monde entier connaît son nom français !

La ville de Château-Thierry, qui a 8.500 habitants, est bâtie à flanc de coteau et sur les deux rives de la Marne, au centre d'un des plus beaux sites de la val-

lée ; elle doit son nom au château-fort que selon l'opinion la plus commune, Charles-Martel fit construire au VIII[e] siècle pour le jeune roi Thierry IV, qu'il avait fait couronner, mais qu'il tenait à garder jalousement pour gouverner en son nom. Au X[e] siècle, ce château était en possession d'Herbert II, comte de Vermandois, qui y fit enfermer Charles le Simple en 923. Il passa ensuite aux mains des comtes de Champagne. En 1231, les habitants de Château-Thierry obtinrent de leur seigneur une charte communale.

En 1301 le roi Philippe le Bel, à qui sa femme venait d'apporter en dot le comté de Champagne, confirma les franchises et libertés de la ville.

Après la réunion de Château-Thierry au domaine royal, les rois de France firent d'assez fréquents séjours dans cette ville. Une assemblée des grands du royaume y fut convoquée en 1303 pour aviser aux moyens de terminer la guerre des Flandres.

Charles VII s'y arrêta en 1429 en venant de se faire sacrer à Reims.

Les Anglais attaquèrent une première fois la ville en 1392, mais sans succès. Ils ne parvinrent à s'en emparer qu'en 1421. Charles-Quint la prit en 1544.

Les fureurs des guerres de religion s'y firent d'autant plus sentir que la position était importante pour le parti qui la détenait. Attaquée par le duc de Mayenne, la ville fut prise en 1591 ; prise par l'armée des princes en 1614 ; en 1652, lors de la Fronde, elle tomba aux mains de Charles de Lorraine, qui la fit piller.

« La tourmente révolutionnaire passe sur Château-Thierry sans y faire de victimes. Les paisibles habitants de la riante vallée de la Marne n'avaient

point des goûts sanguinaires. On changea le nom de la ville en celui d'Egalité-sur-Marne, ce qui pouvait se rapporter à la tranquillité d'humeur de ses citoyens. Et, avec quelques discours dans les réunions publiques et quelques adresses de félicitations à la Convention, on traversa dans un favorable oubli les années les plus difficiles de la révolution. Château-Thierry réapparut dans l'histoire guerrière durant cette étonnante Campagne de France où le génie militaire de Napoléon lance ses dernières et plus hautes flammes. C'est aux abords de la vallée et dans la vallée même que l'Empereur remporta ces foudroyantes victoires qui stupéfièrent l'Europe déchaînée contre lui et que les destins faillirent un instant changer de chevaux. Exactement à cent ans d'intervalle, c'est dans les mêmes lieux que se joue le sort, non plus d'une dynastie, mais du pays et même du monde. Une première fois, l'envahisseur est rejeté par delà les monts au nord de la vallée. Quatre années plus tard, la Victoire insaisissable que les adversaires poursuivaient en vain le long d'un front qui s'étendait jusqu'à l'Asie, fut soudain capturée sur l'un des côtés qui mirent leur front dans la Marne et dont l'une, à l'heure du combat, descend sur Château-Thierry. Tous ces endroits charmants, semés au gré d'un hasard plein de goût sur l'un ou l'autre des versants de la vallée, se nimbèrent donc un jour, d'une auréole inattendue. Elle ne devait pas leur faire perdre leur perpétuel et rayonnant sourire ». (René Haudot).

Château-Thierry a vu naître plusieurs personnages plus ou moins célèbres.

Saint Thierry, évêque d'Orléans, au XI[e] siècle ; Gautier, évêque de Paris et chancelier de l'Univer-

sité, au XIII[e] siècle ; François de France, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, mort en 1584 ; Jean Thierry, fils d'un simple cordonnier, mort à Vienne en 1676, laissant 18 millions ; Jean de la Fontaine, né le 8 juillet 1621, mort le 13 août 1695 ; le baron d'Abancourt, avocat, député aux Etats Généraux, puis préfet de la Mayenne ; Lesueur, maréchal de camp, officier de la Légion d'honneur, commandant à Marseille pendant les Cent jours ; Letellier, auteur dramatique ; Mentel, savant médecin ; Pesselier, auteur de comédies et de fables ; Pinterel, procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Château-Thierry ; Revel peintre d'histoire ; Louis Vol de Conantray, né en 1782, avocat, juge suppléant au tribunal civil de Château-Thierry, maire de cette ville de 1817 à 1847, époque de sa mort, qui fit ériger en 1824 la statue de Jean de La Fontaine, l'immortel fabuliste, à la famille duquel sa propre famille était alliée, comme à celle de Jean Racine.

Jean de La Fontaine « est la fleur resplendissante et embaumée de la vallée de la Marne, jaillie des subtiles vertus de la terre et de la race champenoises. C'est à lui qu'il faut demander la description des paysages de Château-Thierry. Ses fables les reflètent tous comme des miroirs fidèles, car l'art et le charme infini de ses rythmes n'opèrent point dans une lumière trompeuse. Rien n'est changé depuis trois cents ans. Ce sont toujours les mêmes bois, les mêmes clairières, les mêmes ruisseaux devant lesquels rêvait le Maître des Eaux et Forêts. C'est partout cette poésie dont son génie révéla les familières magnificences, et c'est toujours la même douceur de vivre qui règne dans la vallée de la Marne ». (René Haudot).

Après un excellent déjeuner présidé par M. A.

Waelès, *Aux Trois Marchands*, à l'issue duquel le président porta avec à propos la santé du maire de la ville et celle du président de la Société historique de Château-Thierry, qui répondirent en quelques mots, on admit comme membres titulaires :

1°) M. Pécout, conservateur des hypothèques, 75, rue Madame, à Paris, présenté par MM. Henry Luguet et Cornu-Langy ;

2°) M. Edouard Gérard, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maître de forges, inspecteur départemental de l'enseignement technique, ancien juge au Tribunal de Commerce, 98, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons, présenté par MM. Emile Valentin et C. Muaux ;

3°) M. Knoll-Macherez, 5, rue de Meneau, à Soissons, présenté par MM. A. Waelès et André Macherez ;

4°) M. Prat, architecte, rue Brouilliaud, à Soissons, présenté par MM. Descambres et Lucien Henry ;

5°) M. le docteur Adrien Marcotte, place de l'Hôtel-de-Ville, à Soissons, présenté par MM. Descambres et Waelès.

Puis M. le Maire nous conduit à l'Hôtel de Ville, construit en 1893 et inauguré par M. Raymond Poincaré, alors ministre de l'Intérieur, pour visiter la salle des séances du Conseil Municipal, la salle des fêtes, le petit salon où tableaux et bibelots légués par Jules Lefebvre, intéressent les visiteurs.

A gauche de l'Hôtel de Ville, a été construite une église américaine.

M. Riboulot nous conduit alors à la maison natale de Jean de La Fontaine, transformée en Musée, où siège la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

La façade est ornée de pilastres et de croissants entrelacés, elle ne manque pas d'élégance, on distingue la date de 1559. Un double perron donne accès au vestibule restreint, d'où un escalier en pierre à voûte conduit aux étages supérieurs. A gauche, dans la cour, on remarque un ancien puits. La grille qui ferme la cour n'est pas ancienne. Elle ne date que de 1879, époque à laquelle des travaux de voirie pour élargir la rue, firent démolir le mur et le portail plein, ainsi qu'une tourelle, que reproduisent les anciens dessins. L'immeuble est aujourd'hui classé comme monument historique.

Nous remarquons de nombreux portraits de La Fontaine, peints ou gravés, notamment celui qui a été fait en 1692 pour Mme de La Sablière, dont l'auteur est resté inconnu ; tous les sujets gravés qui se rapportent à la vie de l'immortel fabuliste ; les portraits des personnages qui ont joué un rôle dans son existence ; toutes les gravures ou lithographies représentant sa maison à différentes époques. Nous voyons aussi les portraits de la duchesse de Bouillon, de Turenne, des ducs de Bouillon, gravés par Robert Nanteuil, de Reims ; Edolinck, Drevet, etc...

Des peintures, des eaux-fortes concernant la ville de Château-Thierry et sa région attirent également notre attention. A signaler une vue de Château-Thierry, prise du bout des Filoirs, œuvre de jeunesse du célèbre peintre champenois Léon Lhermitte, datée de 1865, dont on peut également voir des eaux-fortes, des reproductions de ses fusains, des eaux-fortes d'Henri Pille, d'Alfred Delauney, de Th. Chauvel, des frères Adolphe et Eugène Varin.

Notre aimable guide, M. L.-Ad. Riboulot attire notre attention sur un dessin de C. Daubigny, sur deux

tableaux de moyenne grandeur : *Le Marchand de Châtaignes* et *Après le Repas*, attribués aux Le Nain.

« Frédéric Henriet, le distingué critique d'art, ancien conservateur du Musée, ajoute M. Riboulot, considérait ces toiles comme des copies, je partage sa manière de voir, à ce sujet. Les originaux ont pu, vraisemblablement, croyons-nous, être au Musée de Laon riche en œuvres des frères Le Nain.

« Les bonnes reproductions, qu'on peut voir au Musée de Château-Thierry, restent, cependant, fort intéressantes parce qu'elles montrent l'aspect caractéristique des intérieurs de modestes travailleurs de nos campagnes au XVII^e^ siècle. Nous engageons, vivement, nos concitoyens, quand ils visiteront le Musée, à s'arrêter, un instant, devant les deux tableaux dont il s'agit, qui leur montreront de vrais visages de leurs ancêtres. Les Le Nain furent des esprits mélancoliques et graves, étudiant les paysans à la ferme, jamais au cabaret : ils chantèrent, dans leur art, tout imprégné du terroir, la vie de famille des honnêtes gens de chez nous. Braves travailleurs ne ressemblant en rien au serf-esclave dont certains primaires ont fait le type du campagnard cultivant la bonne terre de France, avant la Révolution. Les images des Le Nain sont un des nombreux éléments de la réfutation de cette allégation tendancieuse. Notons, au surplus, qu'à la fin du XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, le nombre des illettrés, dans la classe rurale, n'était pas plus grand qu'aujourd'hui, au contraire. »

Et comme conclusion, l'érudit président de la Société Archéologique de Château-Thierry, nous communique l'intéressante note suivante :

« Avec les difficultés actuelles de la vie et l'augmentation croissante de l'impôt, il est intéressant de

rappeler qu'autrefois, avant la Révolution, la situation de la population rurale et des humbles travailleurs des villes était, en général, meilleure que de nos jours ; contrairement à ce qu'essayent d'accréditer certains éducateurs de la jeunesse ou des orateurs de réunions publiques, politiciens de métier, mauvais bergers, cherchant de faciles succès. Appliquons la bonne méthode historique, citons des textes et indiquons nos sources.

« Voici comment un auteur anglais célèbre, Lawrence Sterne, parcourant la France, au temps de Louis XV, décrit une modeste exploitation agricole de la vallée de la Loire :

« C'était une jolie ferme entourée d'un beau enclos de vigne. Il y avait d'un côté un potager rempli de tout ce qui pouvait entretenir l'abondance dans la maison d'un paysan et de l'autre, un petit bois qui pouvait fournir le chauffage... La famille allait se mettre à table pour manger une soupe aux lentilles. Un gros pain de froment — sans succédanés — occupait le milieu de la table, et une bouteille de vin à chaque bout promettait de la joie pendant le repas ».

« Tout cela, ne figure guère des paysans mangeant l'herbe de leurs friches ainsi que voudraient les représenter quelques manuels d'histoire interprétant à leur façon une phrase de La Bruyère. « Voltaire, dans sa *Lettre sur le vingtième*, écrite sous le règne de Louis XV, dit expressément : « Dans quels temps pensez-vous que les habitants de la campagne aient joui d'un sort plus heureux, aient eu plus de facilités pour vendre leurs denrées, aient été mieux nourris et mieux vêtus ».

« Et maintenant, pour l'impôt, voici les éléments qu'apporte, en 1758, le philosophe Helvétius : la *taille*,

l'impôt foncier payé par le paysan, atteignait, en moyenne, 5 à 6 francs par tête, soit 70 à 80 fr. de nos jours. En ajoutant le *vingtième* et la *Capitation*, la dime et les droits locaux, on arrivait en tout à 10 fr. d'alors, soit environ 140 francs d'aujourd'hui.

« La Noblesse avait le privilège de ne point être soumise à la taille, beau privilège ! car elle devait, à la place, l'impôt du sang à une époque où le peuple n'était pas contraint d'être soldat. Comme tout noble devait acheter du roi le droit de se faire tuer pour le pays, il payait, de ce fait, alors beaucoup plus que l'impôt qu'il aurait dû verser comme taillable.

« Enfin, notons que les ouvriers et les artisans étaient exemptés de capitation et de vingtièmes, l'impôt sur les salaires n'existant pas.

« Au surplus la *Révolution* ne fut pas l'œuvre du peuple, du vrai peuple laborieux : le *Tiers-Etat*, qui a rempli les Assemblées de la première République, n'était point composé surtout d'ouvriers, d'agriculteurs et d'industriels, mais bien en majorité de basochiens et de fonctionnaires, comme l'a judicieusement fait remarquer *Taine*, constatant que sur 577 députés du *Tiers* à la *Constituante*, il y avait 373 avocats, gens de loi et petits fonctionnaires régionaux. »

Nous jetons encore un coup d'œil sur les *Arcades matrimoniaux*, par Henri Pille, d'Essômes, tableau qui a figuré au Salon de 1874 ; le Clocher de Fère-en-Tardenois, de M. Moreau-Nélaton ; la porte du Château de Nesle-en-Tardenois, par Mme Ad. Moreau, née Camille Nélaton ; la porte ogivale du château d'Armentières, par M. Frédéric Henriet ; la leçon de catéchisme, par Léon Loiré ; un tableau de Revel, peintre du XVII^e^ siècle, élève de Le Brun, représentant une

famille se disposant à se rendre au bal masqué ; le portrait de Beffroy de Reigny, « Le Cousin Jacques », né à Laon en 1757 ; *le Jardin d'Amour,* copie d'un tableau de Rubens; un portrait du Cardinal de Richelieu, qui fit de fréquents séjours à Château-Thierry, où il fit construire une maison ; l'*Alchimiste,* attribué à Trévines.

A côté de la maison du fabuliste, se trouvait le couvent des Cordeliers, sur l'emplacement duquel a été construite l'école Jean Macé. Il reste encore des caves spacieuses où l'on voit l'amorce d'une galerie voûtée qui, de toute probabilité, allait retrouver le château.

Nons loin de là était l'ancien couvent des Capucins, aujourd'hui Collège Jean de La Fontaine ; une large grille, entre deux avant-corps circulaires, permet de voir une cour spacieuse, au fond de laquelle se trouvent de vastes bâtiments, derrière lesquels s'étend un beau parc ombragé de vieux arbres.

Nous nous rendons au vieux château, dont l'enceinte domine la ville et du haut duquel nous voyons se dessiner, dans la brume qui les estompent, les côteaux de Blesmes, d'Etampes, de Nogentel, d'Essômes, etc...

Nous examinons rapidement la tour du Roi, les souterrains, le soubassement du donjon, qui domine un fossé large et profond qui coupait la forteresse dans toute sa largeur et défendait l'entrée de la résidence seigneuriale.

Nous descendons pour nous rendre à l'Hôtel-Dieu, en nous arrêtant à la Maison des Agriculteurs pour y voir une importante toile du peintre Pierre Ladureau, un enfant du pays. Le beau talent de cet artiste a été consacré par l'admission de l'une de ses

œuvres les plus caractéristiques, au Musée du Luxembourg, représentant une *vue de la Vallée de la Marne*, prise des hauteurs dominant le marais de *Brasles-les-Eteules*.

L'Hôtel-Dieu fut fondé en 1304 par Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. Dédié à Saint Jean-Baptiste, en l'honneur de sa fondatrice, il fut ruiné par la guerre de Cent ans. Dévasté par les Espagnols en 1591, cet établissement charitable trouva fort heureusement des cœurs généreux pour rétablir sa situation.

Le plus illustre et le plus puissant fut un Suisse, originaire du canton des Grisons, messire Jean Stoppa, appelé communément M. de Stouppe.

Parvenu, par son rare mérite, au grade élevé de colonel du régiment des Gardes Suisses et de lieutenant général des armées du Roi, il faut autant estimé par son courage que par sa loyauté.

Louvois ne se pressait pas de payer la solde des gardes suisses et leur colonel dut, à diverses reprises, adresser des réclamations au Roi, auquel le ministre répondit un jour, devant M. de Stouppe : « Sire, on est toujours pressé par les Suisses. Si Votre Majesté avait tout l'argent qu'Elle et ses prédécesseurs ont donné aux Suisses, on pourrait paver d'argent une chaussée de Paris à Bâle. — Cela peut être vrai, Sire, répliqua sur-le-champ M. de Stouppe ; mais s'il était possible de ramasser tout le sang que ma nation a versé pour le service de Votre Majesté et celui de ses prédécesseurs, on pourrait faire un canal de Bâle à Paris. » Frappé de cette juste réplique, Louis XIV ordonna à son ministre de faire payer les Suisses.

M. de Stouppe avait épousé Anne-Charlotte de Gondi, nièce du fameux cardinal de Retz ; elle

seconda d'autant plus son mari dans ses vues charitables en faveur de l'Hôtel-Dieu, que la supérieure, la sœur de Saint Didier s'étant démise de sa charge, ce fut sa nièce, Anne de La Bretonnière, en religion sœur Saint-Ange, de l'abbaye royale de Saint-Remi de Landred, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Chartres, qui fut pourvue, le 22 avril 1683, à l'âge de trente-sept ans, du prieuré royal de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry. Elle conserva sa charge jusqu'à sa mort, survenue le 26 octobre 1714.

Mme de La Bretonnière dut à la puissante protection de son oncle, non seulement sa nomination au prieuré, mais la construction d'une nouvelle chapelle ; on prit pour cela l'ancienne salle des malades, dont on rehaussa le sol pour y former un caveau où on devait déposer les religieuses après leur mort ; on plaça le chœur des dames derrière le Sanctuaire et l'ancienne chapelle servit de sacristie. Le chœur actuel des religieuses ne compte guère plus d'un siècle et demi d'existence. Ces changements matériels en annoncèrent d'autres dans la discipline de la maison. Suivant leur constitution primitive, les religieuses devaient être habillées de noir, et relevaient, pour le spirituel, immédiatement du Saint-Siège, qui commettait pour leur supérieur, le grand aumônier de France Mme de la Bretonnière crut qu'il était plus avantageux pour le bien de la maison, de renoncer à la règle de Saint-Benoît à laquelle elle s'était vouée, pour embrasser, avec ses consœurs, l'ordre des chanoinesses de Saint-Augustin ; elle supplia l'évêque de Soissons,sous la dépendance duquel elle voulait vivre avec sa communauté, d'y consentir. Dès lors, il ne fut plus question de l'autorité papale dans le gouvernement spirituel de cette maison. Le Saint Père ratifia lui-même cette substitution d'ordre, arrivée sans sa

participation. Le prieuré demeura seulement bénéfice consistorial, puisque les bulles d'institution émanaient de la cour romaine.

« M. et Mme de Stouppe affectionnaient tout particulièrement le séjour de l'Hospice. Ils en firent en quelque sorte leur maison de campagne, employant une partie de leur fortune à l'agrandir et à l'embellir. Ils envoyaient de Paris, ou apportaient provisions de toute nature, médicaments, linge, vêtements, ornements sacerdotaux, meubles précieux, pots de pharmacie, faïences anciennes, tableaux qui composent le Trésor de l'Hôtel-Dieu (1).

Rapidement, nous admirons une pharmacie, toute la faïence en est ancienne et généralement de fabrication nivernaise ; l'envoi date de 1691. Ce qui en subsiste compose environ 200 pièces, dont une centaine, de fabrication plus commune, est plutôt du « Vieux Paris ».

D'autres récipients tels que bouteilles à anses et goulot au col étroit, vases cylindriques déprimés par le milieu pour la commodité de la main, pots, mortiers, vases purement décoratifs, potiches en vieux Rouen, brocs en bleu uni de Nevers cornets à décor sino-persan, donnant à la pharmacie l'aspect d'un musée céramique.

Il y a encore de remarquables spécimens de services de table et pièces de dressoir dont les plus beaux échantillons sont une éblouissante surprise à l'ouverture du meuble-buffet en chêne (2) où ils sont réunis : plats de Nevers, assiettes de Strasbourg, de Delft, sou-

(1) *Le Trésor de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry*, par Frédéric Henriet.

(2) Ce meuble magnifique fut exécuté en 1784 par J.-F. Hulot, de Fère-en Tardenois, pour les Frères de Saint-Jean de Dieu de la Charité de Château-Thierry.

pières de la fabrique d'Aprey, et un cabinet-coffre très curieux à poignées de cuivre, en bois de violette incrusté d'ivoire, s'ouvrant comme un triptyque, avec d'innombrables tiroirs ; ce meuble, d'origine orientale, repose sur un autre meuble en bois incrusté sur fond d'étain, d'apparence de fabrication italienne.

De nombreux tableaux sont répartis partout, dans le chœur des Religieuses, dans le parloir, dans l'appartement de Mgr l'Evêque de Soissons, dans le salon de la Communauté, dont toute une travée est occupée par une grande toile attribuée à Mignard. Elle représente Mme de Stouppe à qui un négrillon présente le portrait de son mari. Mme de La Bretonnière figure deux fois dans cette composition allégorique : en jeune fille élégamment vêtue et en abbesse.

La chapelle appelle ensuite notre attention. Bâtie en 1694, elle est ornée de superbes boiseries.

M. et Mme de Stouppe sont inhumés dans une chapelle rotonde. Le mausolée en marbre noir et gris, est plaqué contre le mur à gauche. Il a la forme d'un sarcophage surmonté par une pyramide terminée par une croix funéraire. Au pied de la pyramide, deux figures en marbre blanc représentent la Foi et la Charité. Elles sont dues au ciseau du statuaire Girardon, originaire de Troyes. Une somptueuse grille en fer forgé et doré ferme cette chapelle funéraire ; elle se compose d'une porte monumentale encastrée de pilastres à chapiteaux ioniens soutenant une frise et un fronton où sont accolés les écussons des Stoppa et des Gondi, avec une couronne de marquis et deux lions pour soutiens.

Cette grille, enrichie de rinceaux, de fleurons, de volutes, forme un ensemble merveilleux.

Nous nous arrachons à regret à toutes les merveil-

les que renferme l'Hôtel-Dieu et nous nous rendons à la Tour Balhan, autrefois dépendance du Fort Saint-Jacques et dont nous avons vu de partout les deux cadrans, le carillon à jour, les quatre clochetons. Un bel escalier, terminé par une voûte en ogive, nous mène à une petite chapelle gothique dont l'autel, appuyé sur deux pilastres de pierre, offre l'image d'une coupole ; en dessus de l'autel, supporté par deux anges sculptés en pierre, soutenant la figure d'un comte de Champagne, au milieu d'un grand nombre de découpures dentelées et de rosaces à jour. Un *Ecce Homo,* taillé en forme de médaille, complétait l'ensemble. Cette chapelle était dédiée à Sainte-Barbe. La chambre du veilleur, *vigil* ou chevalier du guet, est placée au-dessus de la chapelle. On y jouit d'une vue splendide.

On ne peut que regretter que des édiles aient pu commettre la faute de laisser bâtir autour de cette superbe construction ogivale du XV^e^ siècle, aujourd'hui monument historique.

Le temps nous manque malheureusement pour aller saluer la statue de Jean de La Fontaine, œuvre du sculpteur Laitié, dont le marbre fut donné par le roi Louis XVIII. La première pierre du piédestal fut placée le 25 septembre 1824, sur la place du Pont, en face de la Levée.

L'inauguration eut lieu le 6 novembre, par un temps magnifique, en présence de M. le comte de Florac, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, préfet du département ; de M. Auguste Demazis, sous-préfet; de M. Louis Vol de Conantray, maire ; de MM. Charles-François Nusse et Anceaux, adjoints et de nombreux fonctionnaires.

Nous ne pouvons pas non plus nous rendre à

l'église Saint-Crépin, monument du XV^e^ siècle, à la tour quadrangulaire, qui se termine par une gracieuse balustrade. C'est la seule église qui reste des trois églises existant au XVI^e^ siècle. Notre-Dame du Château et Saint-Martin, ainsi que les petites chapelles, réparties dans divers quartiers de la ville. Il y a à signaler dans l'église Saint-Crépin, le maître-autel, les grandes orgues, des vitraux du XVI^e^ siècle, la boiserie de la porte sud, les clés de voûte armoriées, le Baptême du Christ par Vivian, l'élévation de la nef.

Rappelons que Château-Thierry — Chaûry — comme l'on disait jadis, possède deux sources d'eaux minérales ferrugineuses, celle de la Fleur de Lis et celle du Mont-Martel. Beaucoup de malades venaient faire des cures et rétablir leur santé.

Mais nous n'avons pas le temps de rechercher ces sources et nous remontons en auto-car pour reprendre le chemin du retour.

Nous nous arrêtons à Armentières, patrie de Louis de Conflans, vicomte d'Oulchy, maréchal de France, qui servit avec distinction, dans toutes les guerres du règne de Louis XV. Il naquit en 1711 et mourut en 1774.

Le château d'Armentières est une ancienne demeure fortifiée, située au milieu d'une plaine marécageuse à l'endroit où le rû Granier rejoint la vallée de l'Ourcq, non loin de Breny.

Construit au milieu des marais qui en rendaient l'accès difficile, il a dû être abandonné peu à peu, étant devenu inhabitable par suite du relèvement du niveau des eaux de la vallée. Aujourd'hui une ferme en occupe seule l'ancienne basse-cour ; le château, déjà avant la guerre converti en étable, a été abandonné définitivement à la suite des combats en 1918,

qui en ont ruiné les toitures et les planchers. Malgré cet état et les modifications apportées à sa destination primitive, ses ruines nous permettent d'étudier une demeure du XIIIe siècle ayant conservé dans ses grandes lignes, son ancien aspect. Ce château ne fut pas, en effet, construit pour servir de forteresse, comme ceux que l'on rencontre dans toute la région, à Coucy, à Pierrefonds, à Vez, à La Ferté-Milon, à Fère-en-Tardenois, etc., ses nombreuses ouvertures sur le dehors et ses faibles défenses ne lui permettaient pas de soutenir un siège, mais simplement de résister à un coup de main, toujours possible à ces époques troublées.

M. Jean Marie Trouvelot a consacré une très intéressante et très complète étude au château d'Armentières, dans le 82e volume du *Bulletin monumental de la Société Française d'Archéologie* (1923).

Mais le temps se gâte, la pluie tombe abondamment, nous remontons en autocar pour rentrer directement à Soissons.

Nous traversons Oulchy-le-Château en donnant un souvenir ému à la mémoire du savant abbé Pécheur, ancien secrétaire de notre Société, l'érudit auteur des *Annales du Diocèse de Soissons*, dont le corps repose dans le cimetière de l'antique chef-lieu de l'Ourxois ou Orxois.

Oulchy dut son développement à un important château-fort construit en ce lieu par les comtes de Champagne, antérieurement au Xe siècle. On le considère comme occupant l'emplacement d'un des douze oppides du Soissonnais. Oulchy était un vicomté, relevant du comté de Valois. On y a d'ailleurs battu monnaie, puisque l'on connaît le sou d'Oulchy.

Oulchy et son château, pris et repris par les Bourguignons et les Armagnacs, au XVe siècle, furent

autant de fois pillés et brûlés tour à tour par les deux partis ! La ruine du château fut consommée sous Louis XII, qui permit aux habitants de refaire leur église avec les matériaux en provenant. L'église est romane. Elle renferme des stalles du XV^e^ siècle, aux figures grimaçantes, une chaire sculptée. Il y avait jadis de nombreuses pierres tombales des prieurs d'Oulchy. Il y a de beaux chapiteaux bien fouillés, composés de fruits et de feuilles. L'un est formé de monstres, d'oiseaux et de lions; il est à l'angle du chœur et du bras gauche du sanctuaire. La tour, au sud du transept méridional, a trois étages de baies géminées avec bandeaux, marbres et colonnettes. Un toit la clôture et remplace la flèche, flanqué de quatre clochetons, qui s'élancent vers le ciel. Cette tour est le morceau le plus intéressant du monument. On peut citer un beau tableau représentant le passage de Jeanne d'Arc et de Charles VII à Oulchy.

Le presbytère, ancien prieuré de Saint-Jean des Vignes, où résida Racine en 1662, alors qu'il était indécis pour choisir sa carrière, est également à signaler.

Grâce à l'intervention de l'évêque de Soissons Edibe, Attila roi des Huns, s'arrêta à Oulchy en 450 et la ville épiscopale fut épargnée comme Lutèce le fut grâce à l'intervention de Sainte Geneviève.

Puisque nous revenons du pays de Jean de La Fontaine, il est bon de rappeler que l'immortel fabuliste était propriétaire à Oulchy-le-Château. La ferme de l'Hospice, avec ses 40 arpents de terre lui appartint. Il vendit cet héritage le 27 avril 1653 à François Desmazures, conseiller du Roi à Oulchy : C'est peut-être à cette époque — où La Fontaine était en peine d'argent, — qu'il composa les vers que tout le monde connaît :

Jean s'en alla comme il était venu,
Meangeant son bien avec son revenu.

Cette propriété du prodigue fabuliste fut achetée l'année suivante par Mme de la Mothe-Houdaucourt, supérieure des religieuses cordelières d'Oulchy et est encore aujourd'hui la propriété de l'Hospice, dont la fondation remonte au XIIIe siècle.

Après la bataille de Laon, le 10 mars 1814, le maréchal Marmont, duc de Raguse, allait livrer bataille près d'Oulchy, au lieudit le *Pont-Bernard*, lorsqu'il reçut contre-ordre de Napoléon.

Oulchy-le-Château est la patrie d'Eustache Ier, de Conflans, de l'illustre maison de Brienne, capitaine des gardes du corps du roi Charles IX, mort en 1574 ; de Gilles de Conflans qui, en 1589, défendit avec vigueur, à l'âge de vingt ans, la ville de Senlis et fut tué, peu de temps après, dans un siège ; de Charlotte Juvénal des Ursins, épouse d'Eustache II de Conflans, qui se distingua, entre toutes les femmes de son temps par sa piété, son esprit et son savoir. Elle mourut en 1646.

Avant d'arriver à Hartennes, nous traversons le bois de Saint-Jean et apercevons à droite, le monument élevé après la guerre de 1870 aux prisonniers français à la suite du tragique incident que relate ainsi M. René Fossé d'Arcosse, dans son ouvrage le *Siège de Soissons en* 1870, pages 114 et 115 :

« Après la revue passée (1) devant la Cathédrale, les troupes se massèrent sur la place d'Armes, où « le grand-duc de Mecklembourg poussa un triple hurrah en l'honneur du roi de Prusse » (2). Puis les soldats

(1) Le 16 octobre 1870.

(2) Gartner, *Siège de Soissons.*

regagnèrent leurs cantonnements, à l'exception d'un escadron et de quatre bataillons qui restèrent dans la ville comme garnison et logèrent chez l'habitant. Au moment où les Allemands prenaient ainsi possession de Soissons, un drame lugubre marquait de sang la dernière page du siège. Le convoi de la garnison prisonnière (artilleurs, soldats mobiles de Vervins et artilleurs mobiles du Nord) avait quitté vers deux heures les glacis de la porte de Reims, sous la garde d'un bataillon et d'un escadron, en route pour Château-Thierry. A la chute du jour, ce convoi arrivait à la hauteur des bois de Saint-Jean, au-delà d'Hartennes. Quelques-uns des nôtres essaient de s'échapper ; on tire sur eux ; d'autres soldats de l'escorte, au bruit des coups de fusil, croyant à une attaque de francs-tireurs, font feu à leur tour, au hasard. Les rangs se rompent ; c'est une panique générale à la faveur de laquelle 4 ou 500 prisonniers gagnent les bois et se sauvent. L'ordre rétabli, la colonne se remet en marche, elle fait halte plus loin, en deça d'Oulchy, et les malheureux, qui sont restés la proie de l'ennemi s'étendent sur la terre détrempée pour y passer la nuit. Le lendemain, à quatre heures du matin, les pauvres prisonniers continuent à être poussés en avant, sur le chemin de l'exil, tandis que derrière eux, les habitants des pays circonvoisins accouraient dans les bois de Saint-Jean pour y recueillir les cadavres de sept mobiles, trois blessés et de nombreuses épaves, telles que livrets, portefeuilles, képis. Aujourd'hui, un monument, — produit d'une souscription publique, — s'élève à l'endroit où le drame s'est accompli ; il en perpétuera le souvenir.

Nous traversons Hartennes. La pluie continue à tomber. Nous poursuivons notre route sans descendre

pour visiter l'église, beau monument du XVIe siècle, détruit en grande partie pendant la guerre et admirablement reconstruite par les soins de l'Administration des Beaux-Arts.

La tradition veut que ce soit près de Taux que les Druides aient fait leurs sacrifices. Il y a, dans le voisinage, un beau dolmen, des tombelles, les ruines d'une chapelle du XVe siècle et d'un château féodal (presque totalement détruit aujourd'hui).

Mais bientôt nous voici de retour à Soissons, où a lieu la dislocation. Nous nous séparons, enchantés de cette excursion, en remerciant celui qui la dirigeait, notre dévoué vice-président, M. A. Waelès, et en rendant hommage aux intelligents organisateurs, MM. Stanislas Leloutre et Henry Luguet.

BIBLIOGRAPHIE

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Ardouin-Dumazet. — *Voyage en France*. — 20e *série*.

J.-J. Bayet et A. Lecointe. — *Dictionnaire des communes du département de l'Aisne*.

Bulletin Monumental de la Société Française d'archéologie. — 82e volume (1923).

René Fossé d'Arcosse. — *Le Siège de Soissons en* 1870.

Guide-Argus. — Soissons 1914.

Guide Officiel de Château-Thierry et de ses environs, publié par la Société d'Initiative.

René Haudot. — *La Vallée de la Marne : Château-Thierry et ses environs.*

Frédéric Henriet. — *Le trésor de l'Hôtel-Dieu* de Château-Thierry.

Limasset. — Notre département.

Melleville. — Dictionnaire historique du département de l'Aisne.

Mémoires M. S. S. de Mme de La Bretonnière.

Moreau-Nélaton. — *Histoire de Fère-en-Tardenois.*

Abbé Pêcheur. — *Annales du diocèse de Soissons.*

Abbé Poquet. — Histoire de Château-Thierry.

F. A.

SÉANCE DU JEUDI 9 OCTOBRE 1930

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

De nombreux membres de la Société se trouvent réunis dans l'ancienne Bibliothèque située sur la Grand'Place, lorsque M. Edm. Descambres, président, ouvre la séance à 14 heures.

Après avoir présenté les excuses de Mgr Mennechet, évêque de Soissons, qui se trouve aujourd'hui à l'abbaye bénédictine de Jouarre, pour une cérémonie à laquelle il s'était engagé depuis longtemps, M. le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, MM. Duvillier, Edouard Gérard, le docteur Marcotte et Prat, puis il expose que l'ouvrage de notre collègue M. Maximilien Buffenoir : *Sur les pas de la*

Comtesse d'Egmont ou les *Beaux jours de Braine au* XVIII^e *siècle*, a paru pendant les vacances sous les auspices de notre Société aux séances de laquelle il a été lu. En facilitant par une avance de fonds dans laquelle elle est déjà rentrée actuellement, notre Société n'a pas d'ailleurs enfreint ses statuts et a été heureuse de faciliter la publication d'un ouvrage qui fait grand honneur à son auteur.

M. le Président expose qu'il est à souhaiter que la Société puisse faire éditer le manuscrit des *Mémoires du chanoine Cabaret*, si intéressants pour notre histoire locale et que divers moyens sont à l'étude pour y parvenir.

Il ajoute que le prochain *Bulletin* va être remis très prochainement à l'imprimeur.

Parmi les ouvrages reçus, M. le Président signale *Le martyre de Soissons*, par Mgr Péchenard, évêque de Soissons pendant la guerre, offert à la Société par notre bibliothécaire, M. Henry Luguel, qu'il remercie de ce don.

M. le Président lit ensuite le passage consacré au regretté M. Léon Chênebenois, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Paris, où M. l'avocat général Lagarde a, selon l'usage, prononcé l'éloge des magistrats ayant appartenu à la Cour et décédés pendant l'année judiciaire.

Le secrétaire signale que dans le *Correspondant* du 25 septembre 1930, M. A. de Luppé annonce en ces termes l'ouvrage de M. Buffenoir à la page 945 :

« Il y a des noms de femmes qui survivent, et qui, en quelque manière, caractérisent l'époque où elles ont vécu. Septimanie de Richelieu, comtesse d'Egmont, de son charmant et délicat visage, domine le

milieu du XVIII[e] siècle. C'est son histoire que nous conte M. Buffenoir, dans le château de Braine, proche de Soissons, où les lettres et les arts passaient avant les charmes de la campagne. En 1771, Rouseau y lut ses *Confessions*. Et c'est de là que la jeune comtesse d'Egmont écrivit à Gustave III les lettres qui sont conservées à Upsal. Il s'agit donc d'une de ces très brillantes femmes du XVIII[e] siècle, que l'on s'imagine toujours jeunes, belles et spirituelles, et toujours menant une vie scandaleuse. Septimanie d'Egmont semble bien, d'après M. Buffenoir, avoir fait exception à cette seconde règle. Ou plutôt non, celles qui faisaient exception, c'étaient les autres, dont l'inconduite fut notoire. Comme la plupart des sociétés, celle du XVIII[e] a connu la vertu et le scandale, et je l'accorde, une particulière indulgence de la première pour la seconde. Par dessus tout, elle a été brillante, et, déjà, s'apprêtait à devenir sensible.

« Dans le buste de Septimanie d'Egmont, par Lemoyne, les yeux si spirituels éclairent je ne sais quelle mélancolie voilée. A cette époque, vivaient encore tous deux Voltaire et Rousseau. Et le romantisme n'avait point encore définitivement vaincu. (*Société Archéologique de Soissons*. 275 pages in-4°, et 16 illustrations). »

D'autre part, *la Revue septentrionale*, dans son n° 7 (juillet-août 1930), a publié à la page 288 l'entre-filet ci-dessous qui annonce les divers ouvrages de nos historiens locaux :

« *Le Soissonnais historique et touristique* par Henry Luguet (chez Pignon-Roger, 32, rue du Collège, à Soissons).

« Après la reconstruction matérielle, la reconstruction intellectuelle. Sous l'inspiration des Sociétés

régionalistes ou des « Essi », éclosent des études, des essais, des guides dont l'objet est la mise en ordre de nos notions sur les régions. De ce genre était *La Thiérache*, de Jamart (aux Picards de l'Aisne) ; plus complet et en quelque sorte monumental, sera *Le Laonnois* de Charles Westercamp. Henry Luguet s'est tenu tout près de la pratique avec sa visite du Soissonnais et ses itinéraires touristiques.

« Dans notre Soissonnais, il y a bien peu de localités où l'on ne trouve à voir et à admirer », a dit Leclercq de la Prairie, président-fondateur de la Société archéologique de Soissons, dans cette région, les souvenirs se sont-ils assombri plus qu'ailleurs ; la guerre a ravagé les pays ; peu nombreux y sont les écrivains, gardiens-nés des traditions. Raison de plus pour louer et soutenir ceux qui, là-bas, lèvent le flambeau : le comte Maxime de Sars, Henry Luguet, Maximilien Buffenoir. De ce dernier va paraître *Sur les pas de la comtesse d'Egmont*, ou *Les beaux jours de Braine au* XVIII^e *siècle*, belle étude sur la vie provinciale et aristocratique. »

M. le comte Albert de Bertier reprend la suite de son poignant journal de la guerre et lit d'émouvants passages sur Cœuvres en 1918.

Au nom de M. le docteur Sérieux, M. Descambres lit la fin de son travail sur le quartier d'aliénés du dépôt de mendicité de Soissons au XVIII^e siècle. Cette étude consciencieuse démontre que l'on n'avait pas attendu la loi de 1838 pour s'occuper du sort des aliénés, comme on cherche à le faire croire. N'est-ce pas là un cas de ce *Sabotage officiel de l'histoire de France*, dont parle si justement Georges Champenois ?

M. Henry Luguet nous promène ensuite à travers les revues correspondantes et nous entraîne dans le

sillage de Jean Brunhes, puis il lit une communication sur le culte de saint Hubert à Limé.

M. le général Vignier lit la communication suivante :

« *Un ménestrel du Soissonnais au temps de Philippe-Auguste* : Jehan Renart.

« Dans *La vie en France au moyen-âge, de la fin du* XII^e^ *siècle au milieu du* XIV^e^, *d'après les romans mondains du temps*, Hachette 1924, M. Ch.-V. Langlois, membre de l'Institut, donne l'analyse de douze romans d'aventures.

« Trois d'entre eux, *Galoran, l'Escouple* et *Guillaume de Dôle* sont de Jehan Renart ; ces trois romans forment un « admirable miroir en triptyque des apparences de la vie courtoise ».

« Jehan Renart est également l'auteur de *l'Ombre*, un des joyaux de la littérature psychologique.

« *Galeran* doit être placé aux environs de 1225. Cet ouvrage, ms n° 24042 du fonds français de la Bibliothèque nationale, se compose de 7.800 vers environ ; deux feuillets manquent dans le manuscrit. Le roman de *l'Escouple*, ms 6565 de la Bibliothèque de l'Arsenal, compte 9.101 vers et a été composé vers 1202.

« *Guilaume de Dôle* ou *la Rose* est à la Bibliothèque du Vatican (fonds de la reine Christine n° 1725). Il est dédié à Niles de Nanteuil, qui fut Evêque de Beauvais en 1217. Il est vraisemblablement de 1200.

« Or, on admet que Jehan Renart est originaire du Soissonnais car il emploie des termes appartenant seuls au Soissonnais. « Assin », par exemple, au sens de « mesure de capacité pour les grains », est exclusi-

vement en usage en Picardie dans la région du Soissonnais comme le fait savoir A. Thomas.

« Dans *Galeran* l'auteur vante « li bons vins du Soissonnais » (v. 5599) et il insiste en affirmant que « vin fort et plaisant vient à Soissons » (v. 6797) ; or le goût pour le vin de Soissons est un peu spécial. Ce qui prouve encore qu'il connaît bien Soissons, c'est que, sans nécessité aucune pour le développement de son œuvre, il mentionne « Saint-Crépin-en-Chaye » (v. 2432).

A la fin de sa vie, Renart serait « entré en religion ».

M. Langlois constate, en 1924, qu'à « Jean Renart, hier inconnu ou méconnu, on a restitué, enfin, peu à peu, de nos jours, à travers bien des tâtonnements et des hésitations, le plus brillant bagage littéraire du temps de Philippe-Auguste ».

« Le ménestrel Jehan Renart, Soissonnais, peut donc trouver place dans les souvenirs de notre Compagnie et être l'objet d'une étude approfondie ».

M. le Président remercie le général Vignier et lui dit qu'il lui semble tout qualifié pour faire cette étude.

Il est ensuite procédé au vote comme membres titulaires de :

1° Mme Henry Luguet, présentée par MM. Descambres et Luguet ;

2° M. Aimé Besson, à Braine, présenté par MM. Luguet et Bocquet ;

3° M. A. Dubois, achitecte à Longpont, présenté par MM. Luguet et Maurice Crépaux ;

5° Mme Robert Fontaine, née Madeleine Choron, présentée par M. le général Vignier et M. d'Arcosse.

Leur élection a lieu à l'unanimité des membres présents.

Les candidatures suivantes sont soumises à l'examen :

1° M. Emile Déjardin, présenté par M. l'abbé Leroy, curé de Saint-Vaast et M. Maurice Crépaux ;

2° M. A. Rivaillier, 65, avenue de la Gare, à Soissons, présenté par MM. d'Arcosse et Jouy.

L'heure avancée ne permet pas d'entendre la lecture du récit de l'excursion à Fère-en-Tardenois et à Château-Thierry ; on la renvoie à la prochaine réunion, qui est fixée au jeudi 13 novembre et se tiendra à l'Hôtel de Ville, dans la salle de la Justice de Paix.

M. Edouard Gérard demande la parole et, en quelques mots venus du cœur, il remercie M. le Président des souhaits de bienvenue qu'il lui a adressés et se déclare heureux d'avoir été admis dans notre Compagnie, à laquelle il apportera tout son dévouement.

La séance est levée à 16 heures 20.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 13 NOVEMBRE 1930

Présidence de M. Edmond Descambres, Président

La séance est ouverte à 14 h. 10 par M. Edm. Descambres, président, qui souhaite la bienvenue à Mme Henry Luguet et M. A. Dubois, architecte à Longpont.

Mgr Mennechet, évêque de Soissons et M. le comte Albert de Bertier avaient pris place aux côtés du président.

MM. A. Waelès, vice-président et Stanislas Leloutre, s'étaient excusés.

M. le Président donne connaissance de l'invitation ci-dessous, adressée à notre Société :

« Les manuscrits appartenant à la Bibliothèque de Soissons, et déposés à Paris, au cours de la guerre, seront solennellement rapportés par M. Cain, administrateur général de la Bibliothèque Nationale.

« A cette occasion, un groupement important de conservateurs et de bibliothécaires viendra visiter la Bibliothèque municipale réorganisée.

« La Municipalité, le Conseil Municipal, la Commission de la Bibliothèque, ont l'honneur de vous inviter à assister à cette réunion, qui aura lieu le dimanche 16 novembre, à 15 h. 30. »

Il engage les membres qui seront libres ce jour-là à se rendre à cette intéressante cérémonie. Puis il fait connaître que la Municipalité l'a avisé que le concierge de l'ancienne bibliothèque, sise dans la baraque de la Grand'Place, ayant quitté son logement, peu salubre pour l'hiver, il serait bon d'enlever les volumes et documents appartenant à notre Société. Trouver rapidement un local pour les y déposer est chose peu aisée. Spontanément, M. Henry Luguet, notre dévoué bibliothécaire, offre de faire transporter chez lui nos volumes et nos archives. Il en est ainsi décidé et des remerciements lui sont votés.

M. de Bertier demande s'il est possible d'avoir la liste complète des manuscrits appartenant à notre Société.

M. le Président répond qu'il y a là un désir très légitime auquel il sera donné satisfaction dès que cette liste, en préparation, sera établie.

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 1930, lu par le secrétaire, est adopté sans observation.

Parmi les ouvrages et documents reçus, M. le Président signale le volume du docteur Eugène Lomier : *Les dernières étapes de Jeanne d'Arc* et une circulaire du directeur de l'Enseignement supérieur M. J. Cavalier, demandant si les cahiers généraux de 1789 des bailliages ou sénéchaussées de notre région ainsi que les cahiers originaux des paroisses et des corporations de chacune de ces circonscription existent encore et s'ils ont été publiés.

M. d'Arcosse lit le récit de l'excursion faite par la Société le 24 juillet dernier à Fère-en-Tardenois et à Château-Thierry.

M. le général Vignier fait observer qu'il serait bon de signaler pour mémoire que l'on est passé près du monument élevé, dans les bois de Saint-Jean, près d'Harlennes, en l'honneur des mobiles français tombés sous les balles allemandes en 1870.

M. Bellancourt reprend la lecture de son travail sur Longpont pendant la guerre, depuis la reprise du pays par les Français en 1918 jusqu'à l'armistice. Il rend un pieux hommage à la mémoire des enfants de Longpont morts pour la France. Il rappelle en outre que la ville de Neuilly-sur-Seine adopta la commune de Longpont, qui reçut une importante subvention et de nombreux dons de sa généreuse marraine.

M. le chanoine Lebergue continue la Notice sur Soupir. Il fait aujourd'hui l'historique de l'église.

malheureusement détruite en grande partie pendant la guerre. Elle datait du début du XIII^e siècle et était l'une des plus belle de la contrée. L'administration des Beaux-Arts a entrepris sa restauration.

M. le Président annonce les candidatures comme membres titulaires de :

a) M. Emile Déjardin, avenue de Laon, à Soissons, présenté par M. l'abbé Leroy et M. Maurice Crépaux ;

b) M. A. Rivaillier, 65, avenue de la Gare, à Soissons, présenté par MM. d'Arcosse et Jouy.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 18 décembre et la séance est levée à 15 heures 55.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

EDM. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 1930

Présidence de M. Edm. Descambres, Président

A quatorze heures 45, M. Edmond Descambres, président, ouvre la séance, ayant à ses côtés, Mgr Mennechet, évêque de Soissons, M. le comte Albert de Bertier de Sauvigny, doyen d'ancienneté, et les membres du bureau.

Il présente les excuses de M. le général Vignier, puis donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 13 novembre dernier, qui est adopté sans observation.

Le Secrétaire signale ensuite que, dans un de ses derniers numéros, la *Revue des Deux Mondes* a publié le rapport de M. Paul Bourget, de l'Académie française, à la séance trimestrielle de l'Institut de France. L'éminent rapporteur y parle notamment des superbes peintures qui forment un des attrait, et non des moindres, du Musée Condé, au château de Chantilly et il écrit :

« La grâce est de tous les siècles et celle du XVIII^e^ s'épanouit sur les murs de nos galeries aussi bien qu'au milieu des nombreux portraits choisis par M. Maximilien Buffenoir, professeur au Collège de Soissons, pour illustrer le livre qu'il a consacré à la Comtesse d'Egmont, fille du fameux maréchal de Richelieu, une des femmes les plus belles et les plus spirituelles de son temps, amie et correspondante du roi de Suède Gustave III. Elle figure deux fois dans l'élégante galerie de Carmontelle, document incomparable pour l'histoire de la société et des mœurs du XVIII^e^ siècle. »

Il nous a paru intéressant de signaler cette phrase du rapport de M. Paul Bourget, qui est un nouvel hommage ajouté à ceux déjà rendus à l'œuvre de notre érudit collègue, M. Maximilien Buffenoir.

M. de Bertier relate que la *Revue de Paris* a, de son côté, annoncé l'ouvrage de M. Buffenoir en en faisant grand cas. Enfin, M. Descambres a reçu de M. René Doumic, secrétaire perpétuel de l'Académie française, une aimable lettre donnant l'espoir que la *Comtesse d'Egmont* pourrait être couronnée par l'illustre Compagnie.

Parmi les ouvrages reçus, M. le Président mentionne deux brochures scientifiques qui ont pour auteur M. Charles Janet, de Voissinlieu.

Le secrétaire annonce que M. Beauchêne, archiviste de la Légation du Canada à Paris, rédacteur de la *Revue canadienne Nova Francia,* sollicite l'échange de cette revue avec le Bulletin de notre Société, ce qui est accepté.

M. le Président fait remarquer que, conformément aux statuts, le renouvellement du bureau doit s'effectuer à la séance du mois de janvier qui tient lieu d'Assemblée générale. Après un échange de vues et sur les vives instances des membres présents, il est décidé que le bureau sortant se représentera tout entier.

M. de Bertier continue la lecture de sa communication « Cœuvres en 1918 ». Le premier retour du Maire de Cœuvres au pays après l'évacuation, a lieu le 20 juillet 1918, deux jours après la grande victoire de Mangin.

M. Andrieux, Sous-Préfet de Soissons, l'emmène de Senlis avec M. le docteur Mouflier, conseiller général et M. Firino conseiller général et maire de Fontenoy, pour visiter le front.

Munis de laissez-passer qu'ils prennent à Montgobert, où le général Berdoulat, commandant le 20e C. A. a son P. C., nos voyageurs visitent, le cœur serré, les ruines lamentables de Cœuvres, Saint-Pierre-Aigle, Dommiers, Longpont, Corcy et rentrent à Senlis.

On ne peut encore installer d'hôpital à Villers-Cotterets. C'est à Sery et à Glaignes, près de Crépy-en-Valois, que l'on organise les hôpitaux plus près du front. C'est là qu'on peut trouver des renseignements sur ce qui s'est passé dans les villages susdits. Ce sont les blessés qui les fournissent.

Des cimetières sont installés dans cette région. On

y remarque la tombe d'un aviateur allemand : le lieutenant Alvensleben. Est-ce un descendant du général Alvensleben, qui accompagnait le prince Frédéric-Charles en 1870 et rendit à la Ville de Laon le grand service de calmer la colère de ce prince au moment de l'explosion de la citadelle de Laon ?

Les voyages dans les villages mutilés sont grandement facilités par l'amabilité de Mrs Henshaer. Canadienne habitant Londres, représentant une association anglaise ayant pour but de venir en aide à nos réfugiés. Elle a installé à Senlis son quartier général et met ses camionnettes à la disposition de ceux qui s'adressent à elle.

Peu de temps après, quand Villers-Cotterets pût recevoir des hôpitaux et des habitants, c'est le Docteur et Mme Mouflier qui deviennent la Providence de tous ceux qui sont appelés à se rendre dans les régions dévastées. Le nombre des personnes qui ont eu recours à eux et auxquelles ils ont rendu des services de toute sorte est incalculable !

M. de Bertier narre dans quelles circonstances il a pu retrouver intactes les archives de Cœuvres, cachées soigneusement dans un caveau, dont il avait dissimulé l'entrée et les faire transporter à la sous-préfecture de Senlis.

M. le chanoine de Larminat communique les notes du chanoine Petit de Reimpré, dernier doyen du chapitre de Notre-Dame des Vignes de Soissons, concernant divers membres dudit chapitre, d'après le travail que M. l'abbé Saincir, curé de Montigny-Lengrain, a publié dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne*.

Les noms des chanoines Traizet, Lebrasseur, etc., rappellent les vieilles familles soissonnaises.

M. Henry Luguet nous promène ensuite avec autant d'érudition que d'humour sur les vieilles routes picardes de 1600 à 1830, et brosse un essai des plus intéressants sur les Postes et Messageries dont il fait remonter l'origine à 1297, sous le règne de Philippe-le-Bel.

Il est ensuite procédé au vote pour l'admission, comme membres titulaires, de :

M. Emile Déjardin, avenue de Laon, à Soissons, présenté par M. l'abbé Leroy et M. Maurice Crépaux ;

M. A. Rivaillier, 65, avenue de la Gare, à Soissons, présenté par MM. d'Arcosse et Jouy.

Le dépouillement du scrutin fait connaître qu'ils sont élus à l'unanimité des votants.

Les candidatures suivantes sont ensuite proposées :

Comme membres à vie :

MM. Bouvry, ancien négociant à Soissons, présenté par MM. Henry Luguet et Cornu-Langy ;

Marcel Mallet, à Vauxbuin, présenté par MM. Henry Luguet et le baron Sabatié-Garat ;

Georges Monnet, député de l'Aisne, à Soissons, présenté par MM. le général Vignier et Henry Luguet.

Comme membre titulaire :

Mlle Victorine Vérine, bibliothécaire de la Ville, présentée par MM. le général Vignier et Henry Luguet.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 15 janvier, à quatorze heures, salle de la Justice de Paix.

La séance est levée à seize heures cinq.

Le Président,
EDM. DESCAMBRES.

Le Secrétaire,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

DEUXIÈME PARTIE

TRAVAUX

ET

COMMUNICATIONS

LA PORTE D'ENFER DE SOISSONS

par ***Hebert KAUFMAN***

Mon nom est Darino, le poète. Vous avez entendu ?

Oui, Comédie Française.

Peut-être, *mon ami*, avez-vous eu par hasard, connaissance de mes indignes poésies.

Ah, alors, vous devez deviner combien la main me démange de recourir à la plume.

Car j'étais à Soissons, et je l'ai vue, la mort des douze Anglais.

Ma jambe, *malheureusement*, je l'ai laissée en arrière, sur les bords de l'Aisne.

Regret ? Je payerais avec l'autre pour être encore témoin de leur vaillance.

Une bagatelle, vraiment, je vous assure, à donner pour l'honneur de dire

Comment cette poignée de Britanniques intrépides entra par la porte d'Enfer.

Laissez-moi vous tracer le plan de la bataille.

De ce côté-ci, nous, les Français et vos soldats du génie, nous nous tenions.

De l'autre côté, là-bas, un détachement de tirailleurs Allemands étaient cachés dans un bois.

Une batterie de mitrailleuses plantée au faîte de cette crête bien choisie

Tenait la route pour les Prussiens et couvrait directement l'accès du pont.

C'était folie de braver la mort intense que vomissaient ces affreuses machines.

(Ceux-là seuls qui ont dansé au son de sa musique, peuvent savoir ce que la mitrailleuse signifie).

Mais le pont sur l'Aisne était une menace ; notre salut exigeait sa chute :

« Soldats du génie, — des volontaires ! » En masse, les soldats du roi s'avancèrent à l'appel.

La mort, tout au plus, était le destin de cette mission — à leur gloire, pas un n'eut peur.

Une troupe fut choisie — et sept survécurent jusqu'à ce que la poudre fut placée.

Et ils moururent, les fusées non allumées.

Un autre détachement! Une autre sortie est faite, tout bien inutilement. Le pont dominait encore l'Aisne.

Nous combattions deux ennemis — Le Temps et la Prusse. — Les moments valaient plus que les Troupes.

Il faut faire sauter le pont. Un seul homme s'élance des rangs des soldats du roi et se précipite vers la fusée ! Le Destin semble être avec nous.

Nous l'acclamons ; il répond — notre espoir renaît !

Une balle lui fend la visière — Son khaki montre du rouge là où une autre l'a déchiré

Vivra-t-il ? Durera-t-il ? Le fera-t-il ?

Hélas ! Et si près du but !

Un second, il meurt : Puis un troisième ! Un quatrième !

Et encore les Allemands prélèvent leur tribut !

Un cinquième, *magnifique !* C'est de la magie !

Comment leur échappe-t-il ? Peut-être...

Oui, oui ! Voyez, la mèche flambe ! !

Un coup de fusil éclate dans le bois et dit : « Non ! »

Six, sept, huit, neuf prennent leur place,

Six, sept, huit, neuf bravent leur mitraille ;

Six, sept, huit, neuf — comme nous les comptons !

Mais le sixième, le septième, le huitième, le neuvième succombent !

Un dixième ! *Sacré nom !* Mais ces Anglais sont des soldats — ils savent essayer ; (Il cherche en tâtonnant, l'endroit où était sa mâchoire) — ils montrent aussi comment des héros savent mourir.

Dix, — nous en comptons dix qui s'exposèrent

intrépides, — dix, il y en avait dix, — et les dix ne sont plus !

Cependant, un autre salue et superbement, essaie là où les dix échouèrent auparavant.

Dieu des batailles, abaisse ton regard sur lui et protège-le ! Seigneur, son cœur est comme le Tien ! Laisse-le vivre !

Mais la mitrailleuse crache et halète et le troue comme un crible.

Alors, je pensais à mes péchés, et restais à attendre la charge à laquelle nous ne pourrions résister.

Et je pensais à mon beau Paris, et donnais un dernier regard à la terre.

A la France, *ma belle France,* dans la splendeur de son ciel bleu, de ses vertes plaines et de ses forêts.

Mourir avec honneur, mais jamais ne se rendre.

Et mourir avec de tels hommes — c'était bien.

Leurs rangs se forment — les clairons sonnent.

Ils passeront dans un moment et alors...

Et alors de la ligne des soldats du roi (votre île, *mon ami,* produit *des hommes*),

Surgit soudain un simple soldat, géant à la fauve chevelure.

— C'était sans espoir, mais, *Ciel !* Comme il courait!

Bon Dieu, veuille te souvenir du modèle et en tailler beaucoup d'autres sur ce patron !

Nulle acclamation ne sort de nos rangs, et les Allemands, ils s'arrêtent aussi stupéfaits ;

Voyez, il atteint le pont : ah ! il allume ! Je rêve, cela peut être vrai.

Cris de rage ! Fusillade ! Ils l'ont tué ! Trop tard pourtant, la bonne besogne est faite

La vaillance de douze martyrs Anglais a conquis la Porte d'Enfer de Soissons.

Traduit de l'Anglais,

Em. Valentin.

L'odyssée d'un Régiment d'Infanterie

à travers le Soissonnais

EN SEPTEMBRE 1914 (1)

En août 1914, le 148e Régiment d'Infanterie, en garnison à *Givet,* formait avec le 45e Régiment de Laon, la 8e Brigade d'Infanterie, sous le commandement du Général Charles Mangin, le futur Commandant de la Xe Armée, qui délivra *Soissons* en 1918, et dont rien jusqu'ici ne rappelle dans la Ville le moindre souvenir.

Au début de la guerre, à l'effectif de 66 officiers et 3.340 hommes, après l'invasion de la *Belgique* par les Boches, le Régiment avait reçu mission de tenir les passages de la *Meuse* entre *Dinant* et *Namur* ; alors que le 45e devenait soutien du Corps de Cavalerie Sordet, dans son grand raid en *Belgique,* à la recherche de l'aile droite des Armées allemandes.

Pendant tout le mois d'août, le Régiment put s'entraîner à la guerre. Les premiers jours, l'accueil charmant et plein d'entrain de la population belge

---

(1) Cartes d'Etat-Major au 1/80.000e. Feuilles Soissons, Laon et Reims.

faisait voir en rose ce que pouvait être la guerre. Cela n'a pas duré longtemps !

Le 22 août, un Bataillon est à *Namur* (1) déjà bombardé par l'artillerie lourde allemande ; néanmoins, écrit à sa maman le caporal Magdelaine (par la suite Lieutenant et Chevalier de la Légion d'Honneur) « les cafés regorgent de bons Belges qui, silen-« cieusement, prennent leur café au lait ; ils ont « laissé leurs fusils dans les tranchées et retourne-« ront prendre leur faction un peu plus tard (quelle « candeur !) ».

Des coups de mains heureux contre les patrouilles et les petits détachements de cavalerie allemande, soulèvent l'enthousiasme des Belges, exaltent le moral des soldats et montrent sous leur vrai jour, la valeur de certains chefs (Dinant, Anseromme, Evrehailles, Bauché, Crupet, autant d'affaires où des fractions du Régiment se couvrent de gloire).

Un de ces Officiers, le Lieutenant Ganne de Beaucoudray qui, presqu'inconnu jusque-là, bien que sorti de Saint-Cyr depuis déjà 13 ans, va pouvoir, en raison de l'ascendant extraordinaire qu'il a pris au régiment, au cours de ces opérations où il a fait preuve d'un courage à toute épreuve, sous un aspect frêle, d'une résistance inouïe à la fatigue, d'un caractère et d'une volonté que rien ne fait plier, conduire à bien l'opération délicate et pénible que nous relaterons.

Nous sommes ici, loin du Soissonnais, mais il était nécessaire de remonter à cette suite de petites opérations pour avoir l'explication de ce qui va suivre.

---

(1) Après avoir joué la *Marseillaise* à Namur, la musique du Régiment la jouera à Fismes en décembre 1914, à Salonique en 1915, à Sérès et à Andrinople en 1918, enfin à Stamboul en 1919.

Le 23 août, le repli commence (Onhaye, Anhée).

Le 30 août, au passage à *Faucouzy-Monceau,* le Général Mangin quitte le commandement de la 8e Brigade pour prendre celui de la 5e Division d'infanterie. A cette date, le 45e est vers Guise ; le 148e, amené en chemin de fer de *Faucouzy-Monceau* à *la Fère,* est rattaché à la 53e Division de réserve (général Perruchon).

La Division a comme mission d'interdire à l'ennemi tout débouché du côté de *la Fère.*

Le 148e, tout à fait à l'aile gauche des Armées françaises, doit tenir les débouchés de *la Fère,* avec deux bataillons, et le pont de *Condren,* sur l'Oise, à *Amigny-Rouy,* avec un.

Le 31 Août, le Colonel Cadoux, commandant le 148e, reçoit l'ordre de se replier sur *Septvaux,* avec deux de ses bataillons ; le troisième a reçu directement l'ordre de gagner *Coucy-le-Château,* avec mission de garder les voies de communication venant de l'Ouest et du Sud et de surveiller les voies venant du Nord.

Le Commandement craint l'enveloppement de notre aile gauche ; des divisions de cavalerie allemandes ont franchi l'Oise vers Noyon.

En exécution de cet ordre, les deux bataillons venant de la *Fère* arrivent à *Septvaux* vers 20 heures et se couvrent sur le front *Fe de Septvaux, Normézières, Fe de Rozières.*

Le troisième bataillon venant d'*Amigny-Rouy,* n'arrivera à Coucy qu'à 1 heure 30, le 1er Septembre. Il fait garder immédiatement les ponts de l'Ailette à *Guny,* au *Moulin de Nogent* et au *Pont Coulouvre.*

Le 1er septembre au matin, le Colonel n'a encore

pu trouver aucune liaison, ni avec le corps qu'il doitavoir à sa droite, ni avec personne ! Que s'était-il donc passé au cours de la nuit ?

Le Commandant de la Division avait reçu vers 21 heures, la veille, l'ordre de départ immédiat dans la direction *Braine, Château-Thierry.* Cet ordre envoyé au Régiment, porté par un officier de liaison, ne parvint pas, l'Officier — le Lieutenant de Malherbe — ayant été tué au cours de sa mission et l'ordre de mouvement de la Division qu'il apportait étant tombé, de ce fait, entre les mains de l'ennemi.

Dans une ignorance complète des dispositions prises par la 5e Armée, le Colonel décida de rassembler son Régiment à *Coucy-le-Château* et de gagner ensuite *Château-Thierry,* par *Soissons.* On quitte *Septvaux* à 7 heures, et le régiment à peu près en entier est réuni, vers onze heures, à *Coucy,* avec une unité du 205e Régiment d'Infanterie.

« Après un repos de une heure, dit le Colonel,
« le Régiment, avec un Bataillon avant-garde,
« descend de *Coucy-le-Château,* par la route en
« lacets qui aboutit au passage à niveau du chemin
« de fer. Parvenu à 700 mètres au sud de ce passage,
« son avant-garde, engagée presque tout entière dans
« la traversée du bois au sud duquel coule l'Ailette,
« est accueillie par le tir de mitrailleuses et de
« l'artillerie ennemies dont les balles et les obus
« de 77 blessent et tuent quelques hommes de la
« pointe et de la tête d'avant-garde. L'ennemi
« occupe, sur notre direction de marche, les abords
« du *Pont-à-Coulouvre,* sur l'Ailette, et les hauteurs
« du *Banc-de-Pierre.* »

L'ennemi tient donc la route. Il peut se faire que ce soit un faible détachement de cavalerie avec de l'ar-

tillerie. On ne le saura qu'en engageant le combat. Si la défense est trop forte et qu'on ne puisse la culbuter en combattant, on gagnera la nuit pour se décrocher et se reporter plus à l'Est.

« Pendant que le Bataillon avant-garde va « aborder de front, par les bois, les ponts de *Pont-* « *à-Coulouvre* et de la *Grenouillère* sur lesquels « passe la route directe de *Soissons*, deux Compa- « gnies vont se présenter par la route de *Crécy-au-* « *Mont* pour forcer les ponts du *Moulin de Nogent*, « à 1.600 mètres à l'Ouest. Une démonstration sera « également faite par une Compagnie sur le pont de « l'*Ecluse de Grandchamps*, située à 1 km à l'Est « du Pont à *Coulouvre* (1) ».

Deux Compagnies sont laissées au Nord de l'Ailette et occupent les lisières Sud des bois à l'Ouest de *Jumencourt*, elles ont comme mission la garde des trains de combat et des arrières, car on sait que les colonnes ennemies nous suivent.

Après des alternatives de progressions et de reculs, l'avant-garde gagne les pentes des bois au Sud de *Béthancourt*, se gardant vers *Leuilly*, puis elle atteint le *Bosquet*.

L'ennemi est en force à la naissance des ravins des *Ribaudes* et du *Pré Gagnant* et garnit la crête au Sud, en travers de la route.

Il est 18 heures, le Colonel sentant l'impossibilité de se frayer un passage, décide de rompre le combat en s'écoulant derrière l'Ailette et le canal vers *Anizy-le-Château* où de nouveaux ordres seront donnés.

Que s'était-il passé dans la colonne des deux Compagnies chargées d'occuper le *Pont de Nogent* ?

---

(1) Général Cadoux. *Souvenirs de Guerre*. Edité à Namur, 3, Bd Ernest-Melot.

La Compagnie de tête était commandée par le Lieutenant de Beaucoudray, qui écrit dans ses souvenirs :

« Ayant à peine dépassé le passage à niveau de « quelques centaines de mètres' je rencontre une « demi-Section du Bataillon qui avait tenu les pas- « sages au cours de la nuit et revenait vers *Coucy*. « Une conversation s'engage avec le Chef :

« — D'où venez-vous ?

« — Du pont.

« — Vous avez été repoussés par les Boches ?

« — Non, nous avons repoussé une patrouille, « pris une auto transportant trois Officiers d'Etat- « Major qui ont été blessés au cours de l'attaque, on « les a fait conduire à *Coucy* avec leurs papiers. On « nous a dit que notre Bataillon se rassemblait à « *Coucy*, nous rejoignons. »

. . . . . .

« Je pense que le Colonel ignorait que le pont « fut tenu par nous et m'a donné l'ordre de m'en « emparer. Quoi faire pour le réoccuper avant les « Boches ? Mes hommes sont trop épuisés pour leur « demander de forcer l'allure et nous avons encore « deux kilomètres à faire.

« Je passe une carabine de mitrailleur en ban- « douillère ; j'emplis mes poches de munitions et je « saute sur la bicyclette de la section de mitrailleuses.

« Mon caporal-fourrier Bled, qui a du cran, « prend la bicyclette de la Compagnie et me suit à « toute allure vers le pont. Au pont de l'Ailette, nous « sommes pris par un feu de mitrailleuse, nous nous « glissons derrière le talus de la route pour arriver

« au pont du canal. Une patrouille boche arrive de « l'autre côté pour occuper le pont. Je tire, je rate, « mais les Boches jugent prudent de faire demi- « tour, ne sachant pas à qui ils avaient à faire Je « m'installe avec Bled derrière la culée du pont, bien « balayé par la mitrailleuse boche. Quand ma Com- « pagnie arrive, je fais déployer et ouvrir le feu, « et malgré la mitrailleuse, je commence moi-même « à démolir la barricade laissée sur le pont par ceux « que je viens de croiser. Bled, un caporal et un « homme viennent spontanément m'aider, le passage « fait, je lance une section au pas gymnastique. La « mitrailleuse boche déguerpit...

« Avec deux sections, j'organise une petite tête « de pont et avec les deux autres et la section de « mitrailleuses, qui m'avait été adjointe, je me rabats « vers la gauche prenant au fianc les Boches qui « arrêtaient le Régiment ; je démolis un bon nombre « de tirailleurs.

« Le régiment passé, je repris mon mouvement « en avant » (1).

Quelques instants après, le commandant du bataillon, pour éviter le tir de l'artillerie, fit modifier la direction et marcher vers l'Ouest. A la suite arriva un vague renseignement, disant que le Colonel avait prescrit de se diriger vers l'Est, après s'être replié derrière les cours d'eau.

On prit donc cette direction. Par toutes les routes, chemins et sentiers, arrivaient des isolés ou des petits groupes appartenant à toutes les unités ayant été engagées. Tous ces hommes finirent par constituer une colonne assez importante, qui arriva à *Anizy*

---

(1) Lieutenant DE BEAUCOUDRAY — *Trois mois de campagne.*

entre onze heures et minuit. On y fit halte, le ventre creux. Puis la marche reprit vers *Chivy-les-Etouvelles* où, disait-on, devait se trouver le Colonel. La colonne comprenait alors de 800 à 900 hommes, peut-être plus.

Arrivée à *Chivy-les-Etouvelles*, au petit jour, arrêt de deux heures, rien à manger et aucune trace du Colonel ...

Voyons d'abord ce que devint le Colonel et la partie du Régiment dont les unités non désorganisées par le combat purent arriver à *Anizy*.

La route *Jumencourt-Landricourt* étant battue par l'artillerie ennemie, les unités passèrent par la *Ferme de l'Argentel* et *Quincy-Basse*.

En arrivant à *Anizy*, vers 21 h. 30, le Colonel y trouva une partie du Régiment installée dans les rues, sur les trottoirs, y prenant un peu de repos, mais pas de nourriture. Les vivres de réserve étaient mangés, le train régimentaire n'avait pu toucher le Régiment et ne le retrouvera qu'après que le régiment aura rejoint la Division, et dans la ville, il n'y a plus rien.

Le Maire apprend au Colonel que les dernières troupes ont quitté la région la veille vers 22 heures; il est donc en retard de 24 heures sur les derniers éléments de l'Armée. Il décide de remettre immédiatement le régiment en marche sur *Pinon*, puis *Vaudesson*, qui sont traversés en pleine nuit.

Le régiment arrive à l'*Ange Gardien*, le 2 septembre, à 1 h. 30. Les habitants de la *Ferme de Vaurains* affirment que *Soissons* et les villages voisins sont occupés par l'ennemi. Avant de se rabattre vers le Sud, le Colonel décide de continuer encore sa marche vers l'Est, en suivant le *Chemin des Dames*. Arri-

vée à 2 h. 30 à la *Ferme du Panthéon*, où l'on fait halte en plein champ au Sud de la route.

A 4 heures, on lève le bivouac et à 5 h. 30, à hauteur de la *Ferme de Malval*, le Régiment prend la direction de *Braye-en-Laonnois*.

A la sortie de *Braye*, il suit la berge du canal, contourne le parc du château de *Soupir*, par le Sud, pour venir passer l'Aisne à *Chavonnes* sans difficulté, le pont n'étant pas encore détruit Un officier à bicyclette précédent la colonne, put faire retarder la destruction du pont, qui sauta aussitôt le passage terminé.

A 9 heures, arrêt à *Cys-la-Commune*, puis reprise de la marche sur *Saint-Mard*, *Braine*, *Courcelles*, *Limé*, *Chéry*, *Dravegny*, *Coulonges*, *Sergy*, où on arrive à 22 h. 30.

Départ le 3 à une heure, puis *Courmont*, *Le Charmel*, *Jaulgonne*, *Mézy*, *Crézancy*, *Artonges*, où l'on rejoint la Division.

Le Régiment ne comptait plus que 1.100 hommes. Six Compagnies et deux Sections de mitrailleuses, plus de la moitié du Régiment, qui ne furent pas touchées directement par l'ordre de repli, restaient dans les lignes allemandes, 1.600 hommes et 22 officiers furent portés disparus.

Une grande partie de ces hommes vont constituer un certain nombre de groupements qui, suivant le caractère du chef et son énergie, se maintiendront jusqu'à la rentrée dans les lignes françaises, ou se désagrégeront. Beaucoup de ces isolés seront tués ou pris par l'ennemi, mais un certain nombre parviendront à rentrer en passant par la Belgique. Pendant 6 mois, le Dépôt du régiment qui, de Givet a été transféré à Vannes, recevra de ces hommes qui auront

dû faire preuve d'une énergie farouche et d'un patriotisme ardent.

Un groupe d'environ 180 hommes, sous la conduite du Lieutenant Camus et du Sous-Lieutenant Tassin, suit l'itinéraire *Béthancourt, Vuillery, Braye, la Perrière, Vregny, Missy, Sermoise, Ciry, Serches, Courrelles, Brenelle, Maizy, Hermonville.* Ce groupe s'étant disloqué à *la Perrière;* les cadres et un certain nombre d'hommes seulement continuèrent jusqu'au bout. Rentrés dans nos lignes, ils furent dirigés sur *Berry-au-Bac*, où ils trouvèrent le Régiment, ayant refranchi l'Aisne le 13 septembre, près de la ferme de *la Musette*, sur la route de *Berry-au-Bac à Corbeny*.

Un groupe d'une vingtaine d'hommes, commandés par le Capitaine Dagalier avec le Lieutenant Arthaud, suit l'itinéraire *Vauxaillon, Leuilly, Trosly, St-Paul-aux-Bois, Manicamps, Caillouel, Grisolles, Bussy, Catigny*, et rejoint les troupes françaises le 16 septembre à *Crapeaumesnil*, à 20 kilomètres N.-O. de Noyon.

Un groupe de 80 hommes, sous les ordres du capitaine Roques, commandant d'un bataillon (celui que nous avons vu avec deux compagnies marchant vers le *Pont de Guny*), avec les Sous-Lieutenants Plusquellec et Remy, suit l'itinéraire *Pont-Saint-Mard, Vic-sur-Aisne*, où il tente, sans succès, le passage de l'Aisne, remonte par *Nouvron-Vingré, Ferme de Confrécourt, Tartiers, Margival, Beaulne et Chivy*, où il se disloque. Le capitaine Roques et l'Adjudant Loizeau passent par *Pargnan, Gény* et rejoignent le régiment le 13 septembre, à *Juvincourt*.

Le rapport fait par le Capitaine Roques, que nous donnons plus loin, donne un aperçu des difficultés

au milieu desquelles tous les détachements ont dû se débattre.

« Le matin du 1er septembre, au départ de *Sept-*
« *vaux*, l'intention du Colonel était de marcher sur
« *Soissons* ; à la fin du combat, le Capitaine Roques,
« qui n'a pas eu connaissance du rendez-vous à
« *Anizy*, va chercher d'atteindre *Soissons*. Il a perdu
« son porte-cartes ; pour 100 francs, un homme de
« *Pont-Saint-Mard* consent à conduire le détache-
« ment à *Soissons*, en évitant les routes.

« Obligés de faire à travers champs de nom-
« breux détours pour ne pas tomber sur les bivouacs
« allemands, dont on voyait un peu partout les
« lueurs, nous ne pouvons atteindre *Soissons*, occupé
« par les Allemands et arrivâmes vers 2 heures du
« matin à *Vic-sur-Aisne*, qui était également occupé
« par les Allemands ,nous contournâmes le village
« pour atteindre vers trois heures l'Aisne, que nous
« voulions passer. Une douzaine d'hommes à peine
« et les officiers étaient capables de passer la rivière
« à la nage. Deux bons nageurs tendirent d'une rive
« à l'autre un cordage fait de courroies, de sacs et de
« bidons. Ce travail était terminé après une demi-
« heure. On essaye le passage. Le premier homme,
« arrivé à une vingtaine de mètres du bord, se noya ;
« le cordage ne pouvait pas être assez tendu pour que
« le passage fut possible. On y renonça Les hommes
« étaient à bout de forces et le jour arrivait, nous
« nous plaçâmes dans un petit bois au bord de la
« rivière. Dès 5 heures, les Allemands circulaient
« autour de nous et sur la rivière, où ils construi-
« saient un pont de bateaux, certains vinrent jusqu'à
« la lisière du petit bois où nous nous étions cachés
« et passèrent à moins de vingt mètres de nous.

« La nuit venue, malgré un clair de lune très « gênant, nous essayâmes, ne pouvant passer l'Aisne, « de remonter un peu vers le Nord, pour de là, nous « diriger vers l'Est.

« Obligés de marcher avec des précautions infi- « nies, de nous arrêter constamment pour éviter le « bruit et de changer à tout instant de direction pour « éviter les sentinelles, nous nous trouvâmes vers « 3 heures du matin, dans un ravin boisé à 2 kilo- « mètres Sud-Ouest de Nouvron-Vingré.

« Nous n'avions pas mangé depuis le matin du « 1er septembre. Pendant que les hommes dormaient, « le Sous-Lieutenant Remy et le Capitaine Roques « explorèrent les environs et parvinrent à la *Ferme* « *de Confrécourt*. Il n'y avait pas d'Allemands. Le « cultivateur fit préparer des pommes de terre bouil- « lies, 2 douzaines d'œufs et les fit apporter à la nuit « tombée, avec une dizaine de kilos de pain, dans le « ravin où les hommes attendaient. Une femme et « deux jeunes filles nous guidèrent dans la nuit jus- « qu'à *Margival*. Arrivés à *Margival* vers 3 heures 30, « nous apprîmes que de nombreuses colonnes alle- « mandes passaient sur la route nationale *Maubeuge-* « *Soissons*, qu'il y avait à la station de chemin de « fer du village, un poste d'une centaine d'Alle- « mands.

« Nous passâmes la journée du 4 septembre, « dans un ravin boisé près de *Margival*, et nous nous « procurâmes à grand'peine, quelques vivres. La nuit « venue, nous nous mîmes en route vers *Beaulne*, « où nous arrivâmes le 5 septembre, vers 5 heures « du matin, de nouveau, installation dans un petit « bois.

« Un sergent envoyé en civil en reconnaissance,

« rapporte quelques vivres et de mauvaises nouvel-
« les. Les Allemands occupent tous les villages des
« environs ; ils sont à *Reims,* les habitants sont ter-
« rorisés ; ils craignent que notre présence fasse
« mettre le feu à leurs villages. Le détachement est à
« bout de forces, à peine nourri ; il a marché tout un
« jour et quatre nuits consécutives ; la plupart des
« hommes sont incapables de marcher encore la
« nuit suivante, et l'on ne peut séjourner où l'on est ;
« des détachements, des cyclistes traversent constam-
« ment le pays. Le Capitaine Roques ne voit qu'un
« moyen d'échapper ; se disperser par petits grou-
« pes qui trouveront peut-être à vivre et passeront
« inaperçus. (1) ».

Il fait part de cette manière de voir à ceux qui le suivent et disparaît avec son Adjudant.

Dans un style plein d'humour, le caporal Magdelaine *a éprouvé le besoin d'écrire cette petite histoire vraie :*

« *Mes premiers mois de Campagne* ». — Il nous relate sa campagne depuis son départ de *Givet*. Pendant la dernière partie, depuis *Coucy*, il était cycliste près du capitaine Roques, il confirme avec force détails drôles, ce que nous savons déjà et va continuer en quelque sorte le rapport du Capitaine.

« Eh bien, c'était très triste à entendre cette petite
« allocution... Le capitaine va à la ferme à l'entrée
« du village (*Beaulne-et-Chivy*), il n'est pas revenu.
« Il a traversé les lignes et je l'ai retrouvé comman-
« dant le bataillon à *Berry-au-Bac* le 21 septembre.

« Le lieutenant a dû essayer, de son côté, de
« passer les lignes, il n'est plus dans notre groupe.

(1) Rapport du Capitaine Roques, commandant le bataillon.

« C'est alors que nous devenons les chefs de la tribu:
« Van Laarhoven, Sergent (dans le civil, sémina-
« riste) ; Docher, Caporal-Fourrier (comptable à
« Charleville); Manest, Sergent rengagé; Boutiller,
« Sergent (employé de commerce), Pernet, soldat
« (rédacteur au *Daily-Mail*) et moi.

« Nous formons l'Etat-Major, et c'est vers nous
« que se tournent ces pauvres diables, nous suppliant
« de ne pas les planter là.

« Ils ne veulent pas comprendre que l'heure est
« venue de se séparer pour essayer, par petits grou-
« pes, de traverser les lignes.

« La discussion s'engage, et notre séminariste se
« demande si notre devoir n'est pas en effet, de rester
« avec eux, et d'adoucir leur captivité Oui, ne
« devons-nous pas les aider, au lieu de les aban-
« donner, et essayer de passer quand même ?

« La nuit porte conseil, dit-on ; le lendemain
« matin, la discussion reprend et, après avoir secoué
« nos membres engourdis par la fraîcheur du sol
« marécageux, nous nous trouvons tous les six du
« même avis : Comment ? Nous rendre ! Il serait
« bien assez triste d'être prisonnier si les Allemands
« nous ramassent, sans aller nous fourrer gentiment
« dans leurs pattes ; cela serait absurde. Et, forts de
« la résolution prise, nous établissons notre plan. Il
« existe (notre guide de la dernière nuit en parlait),
« des carrières abandonnées, très profondes et très
« logeables. Nous pourrons établir là notre quartier
« général provisoire, car il serait dangereux de rester
« plus longtemps dans ce bois. D'ailleurs la contrée
« est déjà sillonnée de pantalons rouges. Nos zèbres,
« ne se sentant plus tenus, n'écoutant pas nos recom-
« mandations, se sont éparpillés et font leur ravitail-

« lement particulier, en vin et autres boissons hygié-
« niques. Adieu la prudence !

« Il nous faut des renseignements et gagnons le
« village ; nous entrons chez une paysanne, que notre
« présence semble gêner ; la petite mère croit que
« nous allions lui demander l'hospitalité et elle nous
« prévient charitablement que nous devons filer le
« plus vite possible. Quel accueil charmant !

« Après avoir mis quelques œufs et un peu de
« pain dans nos musettes, nous lui demandons des
« renseignements sur la dite grotte ; elle nous la
« montre en rechignant, nous faisant promettre que
« nous ne dirions jamais qui nous l'a indiquée. Nous
« allons jusqu'à la grotte par des chemins défilés, et
« nous trouvons, en effet, une carrière abandonnée,
« dont l'entrée donne dans un petit bosquet (sur le
« chemin de *Moussy à Courtecon,* à la sortie N.-O. de
« *Beaulne*).

« De cette sorte d'observatoire, nous voyons dis-
« tinctement le *Chemin des Dames,* des automobiles
« y circulent sans cesse. Mais nous nous sommes
« procurés une carte du département de l'Aisne
« et l'Almanach des P. T. T. et, munis de ce précieux
« document, nous cherchons à établir notre plan
« d'évasion.

« Notre marche vers le Sud ne peut se faire, nous
« venons de voir tous les chemins gardés par les
« sentinelles. Vers les Ardennes? Nous pouvons rega-
« gner la côte et par mer, regagner les lignes fran-
« çaises. Que de canaux et de voies ferrées à tra-
« verser «

« Des travailleurs (Monsieur et Mme Bourdin),
« qui retournent leur champ non loin de là, nous ont
« aperçus et viennent nous rejoindre à la tombée de

« la nuit. Nous confions quelque menue monnaie à « ces braves gens, en les priant de nous procurer « quelques objets : lard, pommes de terre, bougies, « allumettes, tabac ; et nous attendons patiemment « leur retour.

« Quelques heures après, une charmante enfant « de 17 ans, nous apporte un délicieux dîner ; du « panier qu'elle a au bras, elle sort un poulet appétis- « sant et du pain. Et, pendant que nous dévorons, « Mademoiselle Georgette Bourdin se présente.

« Ses parents habitent *Beaulne-et-Chivy* et « ayant appris par eux que des soldats français se « sont réfugiés dans la carrière, elle est venue leur « apporter des vivres que sa mère a préparés. Elle « nous apprend que déjà soixante des nôtres se sont « rendus et sont enfermés dans l'Eglise de *Bourg*, « avec des blessés français.

« Les parents ravitailleurs nous livrent notre « commande et repartent avec la jeune fille. Le len- « demain, Mlle Bourdin nous apporte pour chacun « une ration de lapin. Mais, cependant que nous « causons tranquillement, enveloppés de la fumée « bleue de nos cigarettes, un uhlan, puis deux pas- « sent sur le chemin, à quelques mètres de nous... « Ils passent... Ils sont passés. Cette fausse alerte a « quelque peu troublé notre conversation

« — Mais enfin, Mademoiselle, si ces uhlans « avaient jeté un regard de notre côté, qu'auriez- « vous fait ?

« — Oh ! Et vous ?

« — Mais nous, soldats, ce n'est pas la même « chose ; ou ils nous auraient fusillés, ou ils nous « auraient fait prisonniers, peu importe... Mais « vous ?... Eh bien, j'aurais fait comme vous, dit-elle

« très simplement, et malgré notre insistance à lui
« faire promettre d'être plus prudente, elle nous pro-
« met de revenir. Et de fait, chaque jour, elle nous
« apporte son délicieux rata. Elle nous apprend que
« les Allemands ont enfumé dans les carrières de
« *Soupir* les soldats français qui s'y étaient réfugiés,
« mais notre grotte est profonde et, étant donné son
« cubage approximatif, Pernet calcule qu'il faudrait
« aux Allemands une trop grande quantité de soufre
« pour arriver à un résultat.

« Vers la fin d'une après-midi, le curé de *Troyon*
« vient nous voir ; il sort de dessous sa soutane, un
« flacon de vieux kirsch et nous félicite de notre
« moral. La perspective d'être enfumés comme des
« renards nous sourit peu, et nous demandons à M. le
« Curé s'il ne pourrait pas nous loger dans son clo-
« cher; nous serions au grand air et pourvus d'un
« bel observatoire.

« Mais le bon curé nous en dissuade et nous dit
« que nous ne pouvons pas trouver mieux que notre
« retraite actuelle. Il faut nous résigner à y rester
« quelques jours. Mlle Bourdin, fidèle à sa promesse,
« vient chaque jour. (1)

---

(1) Après des recherches assez longues, il m'a été possible de retrouver Mlle Bourdin, maintenant Mme Lucien Ridoux. Je puis citer une partie de ses lettres, toutes empreintes du plus pur patriotisme.

« ..... J'ai ravitaillé pendant une dizaine de jours le groupe de soldats « cachés dans la carrière sur la colline au-dessus du village. J'ai trouvé « tout naturel de faire cela pour les Français qui ne voulaient pas se « rendre, aidée en cela d'ailleurs, par ma mère qui allait chaque jour « au pays voisin, chercher le pain et les provisions nécessaires, n'ayant « au village d'autres ressources que celles de la basse-cour et du jardin. « Je venais de terminer mes études, et j'étais à ce moment, remplie d'en- « thousiasme et toute imprégnée d'idées généreuses, j'aurais voulu sur- « tout être soldat.....

« ..... Les Allemands passaient toujours sur le *Chemin des Dames*, un « peu plus loin ; de la carrière, on les voyait vers *Cerny* et un peu « plus bas, entre *Vendresse* et *Bourg*. Il est évident que les plus grandes

« Le 13 septembre, en fin de journée, après son « départ, j'étais en train de faire dorer des pommes « de terre sur un petit feu de bois, quand un uhlan « passe à quelques mètres de nous sur le chemin « descendant au village. Je me précipite sur la « gamelle, un autre éparpille le feu et, en une « seconde, nous sommes tous dans la grotte.

« Nous a-t-il vus ? Non, ce n'est pas un seul « uhlan, mais toute une troupe; nous les apercevons « nettement défiler.

« Le premier doit être un officier, il est suivi de « plusieurs pelotons, et tous regardent dans la direc- « tion du village. Quand ils sont passés, nous sortons « de notre trou et grimpons à notre observatoire. Sur « le *Chemin des Dames*, nous distinguons de gros « mouvements de troupes, lents d'abord, puis plus « accélérés. Ce sont des convois qui font suite à des « troupes à pied.

« Serait-ce la retraite allemande ? Nous enten-

« précautions étaient nécessaires, dans l'intérêt de tous. La carrière était « à la fois bien et mal placée. Sur une hauteur, elle dominait les alen- « tours, mais elle était également vue de tous côtés. De notre maison, « je suivais un chemin encaissé entre des talus, puis je montais rapide- « ment la pente à découvert ; je longeais un maigre petit bois qui cou- « vrait le flanc du coteau et grimpais en toute hâte le sentier à pic entre « les genévriers jusqu'à la carrière.....

« ..... Jusqu'en novembre 1914, nous sommes restés à *Beaulne* sous le « bombardement, puis obligés de fuir, ma mère fut ensuite tuée et mon « père blessé. J'ai demandé alors un poste dans l'enseignement, car en « 1914, je sortais seulement du collège.....

« ..... J'ai quitté l'Oise pour la Seine après mon mariage avec un « ancien combattant, dont j'avais admiré la brillante conduite pendant « la guerre, et qui, parti sergent était revenu commandant de bataillon « et capitaine à titre définitif avec sept citations.

« Nous espérons trouver plus tard chez nos enfants (j'en ai actuel- « lement deux) les mêmes sentiments qui nous ont animés l'un et l'autre. Nous tâcherons de les leur inculquer et ce sera là notre plus belle « récompense..... »

Mademoiselle Bourdier a été citée à l'ordre.

« dons à nouveau le canon tonner. La nuit tombe,
« nous rentrons dans notre grotte, mais peu après,
« des pas retentissent, des coups de feu ; on se bat à
« l'entrée de notre retraite, puis un roulement con-
« tinu qui ébranle notre caverne à la faire crouler.
« Encore des coups de feu isolés, une fusillade
« nourrie.

« Les Français doivent être tout près ; nous
« allons les revoir, et cette confiance, qui ne nous a
« jamais abandonnée, nous aide à supporter ces
« heures d'angoisse, et tandis que les obus éclatent
« au-dessus de nous, ils font un vacarme d'enfer,
« tandis que, plongés dans l'obscurité complète, nous
« nous demandons si nous sortirons vivants de cette
« terrible aventure ; notre pensée va vers les nôtres,
« vers la fiancée que l'un de nous a laissée à Charle-
« ville..., vers la vieille maman qui est restée dans le
« Nord.., vers mes petites sœurs..., vers Dieu, qui peut
« tout, et nous le prions humblement.

« Mais le besoin impérieux de manger se fait
« sentir ; manger, mot magique !

« Manger à sa faim un bon poulet doré à point;
« ce tableau se dresse devant nos yeux d'affamés et
« alterne avec l'image des chers nôtres. Il doit y avoir
« 24 heures que nous sommes là, dans l'obscurité ;
« peut-être 48 .Oh oui ! il y a bien cela, et une dis-
« cussion s'engage, d'où ne jaillit aucune lumière.
« Nous nous décidons à toucher à notre réserve de
« vivres : un œuf, trois carottes crues avec un petit
« croûton de pain, et un morceau de lard, gros
« comme la moitié de la main. Nous le coupons en
« deux et prenons chacun un sixième de ce morceau,
« puis nous répétons la même opération avec le
« pain ; il faut mettre le reste de côté.

« Des jours ont dû passer, des nuits. Sommes-
« nous dans un trou depuis un jour, depuis deux ?...
« Le vacarme infernal ne cesse pas ».

Dans ses « Souvenirs », Pernet, le rédacteur du *Daily Mail*, nous rapporte :

« Le canon gronde de plus en plus fort. Nous
« entendons distinctement le « tac-à-tac » des mi-
« trailleuses Maxim ; deux pièces se mettent en bat-
« terie à l'entrée de notre caverne ; le sifflement des
« balles se fait entendre ; nous sommes tapis derrière
« des rocs ; les servants boches, après un ordre, par-
« tent précipitamment, emportant comme des civiè-
« res, leurs deux Maxim.

« Deux soldats Allemands tirent sur les nôtres
« Nous n'y tenons plus. Magdelaine et moi bondis-
« sons sur eux, nous leur faisons « le coup du père
« François », et les désarmons. Il y a là un Prussien
« et un Poméranien ; nous les emmenons dans la
« caverne et les interrogeons ; les Boches sont battus,
« c'est la retraite. Les Français et les Anglais les
« talonnent. Le Poméranien nous supplie de ne pas
« le tuer, il se dit Polonais et père de 4 enfants.

« Pendant que nos camarades gardent les deux
« Boches, dont l'un est légèrement blessé, Magdelaine
« et moi risquons un œil en dehors de la caverne.
« Nous sommes entre deux feux. A 30 mètres d'un
« côté, les tirailleurs Boches, à 20 mètres de l'autre,
« les Anglais, (les Munster fusiliers).

« Les Allemands se replient. Entraînant nos
« deux captifs, nous faisons un bond vers nos
« Alliés. Un lieutenant anglais à qui j'explique dans
« sa langue maternelle qui nous sommes et d'où
« nous venons, n'en veut rien croire ; il m'af-

« firme avec énergie que nous sommes des Alle-
« mands déguisés en soldats français, et que
« nous ne valons pas plus cher que les deux
« Fritz en uniforme. Je lui demande un peu
« d'eau pour mes camarades et pour moi. Pour toute
« réponse, il nous ordonne, ainsi qu'aux deux Boches,
« de relever les brancardiers anglais fatigués ; les
« balles continuent à pleuvoir ; l'officier anglais a
« vraiment belle allure. Tous ses hommes sont dans
« des trous individuels. Il est debout et regarde féroce-
« ment dans la direction des Boches, mais il nous
« regarde aussi férocement qu'eux Après deux heu-
« res de ce travail pénible, nous n'en pouvons plus
« et je lui demande d'avoir pitié de nous ; sous bonne
« garde et sous les huées des soldats anglais qui per-
« sistent à nous prendre pour des espions, nous som-
« mes conduits au poste de commandement de la
« Brigade, qui se trouve au *Château de Verneuil*, où
« heureusement pour nous, se trouve un officier de
« liaison français qui, après quelques questions, se
« rend compte de notre bonne foi, s'empare de nos
« deux prisonniers, nous félicite, nous invite à déjeu-
« ner, et nous dit que notre Régiment doit être vers
« *Fismes*. Nous partons pour *Fismes* et le 15, nous
« retrouvons notre cher Régiment dans les bois de
« *Gernicourt*, près de *Bouffignereux*. Le 16, nous
« attaquons *Berry-au-Bac*... »

Nous avons laissé une grande bande désorganisée de 800 à 900 hommes, arrivant le 2 septembre, à 2 heures du matin à *Chivy-les-Etouvelles*. Elle en repart à 6 heures, mais en arrivant vers *Presles-et-Thierny*, on rencontre des éléments éparpillés d'un Parc d'Artillerie. D'où venaient-ils, et que s'était-il passé ? Un compte rendu, daté de *Cerseuil* en décem-

bre 1914, fait par l'Adjudant Vasseur, du Parc d'Artillerie de la 69e Division de Réserve, sur la prise du Parc par les Allemands et le journal du Capitaine Vignier, Commandant d'une des Sections de munitions de ce Parc, vont apporter la lumière.

Le Parc d'Artillerie (formation particulière aux Divisions de Réserve), comprenait 5 Sections de munitions, 3 d'artillerie et 2 d'infanterie, plus une équipe mobile de réparations, comme garde une Compagnie du 332e Régiment d'Infanterie. Soit environ 800 hommes, 700 chevaux, 150 caissons, des forges, des fourgons, etc., ce qui représente sur une route une longueur de deux kilomètres et demi.

Dans la nuit du 31 août au 1er septembre, le Parc était à *Suzy*, en forêt de *Saint-Gobain*, il y reçut l'ordre, apporté par le garde-champêtre d'*Anizy* : « Partir le matin à cinq heures et se diriger sur *Laon*, arrêt de la tête de la colonne aux premières maisons et y attendre des ordres. »

Les ordres ne vinrent pas. Le Capitaine Vignier, le 1er septembre, à 16 heures, reçut du Commandant du Parc, la mission d'aller en chercher à l'Etat-Major de la 69e Division. Il était accompagné de son ordonnance, d'un Maréchal des Logis et d'un cycliste Il pensait, d'après ce qu'il avait entendu dire, trouver cet Etat-Major à *Lizy*. Il s'y dirige par *Mons* et *Bourguignon*. En cours de route, il apprend par des patrouilles de Chasseurs d'Afrique que *Lizy* est dans la zone déjà occupée par l'ennemi. Il traverse la ligne de chemin de fer *Laon-Soissons* près de la station de *Chailvet* ; *Urcel* est vide ; il franchit le canal près de *Pargny*, dépasse de l'artillerie lourde sur le plateau du *Chemin des Dames* : elle va, dit son chef, cantonner à *Vailly*, il ne sait rien de l'Etat-Major de la

69e Division ; le ciel est rouge d'incendies dans la direction de *Soissons* ; il passe par *Vailly*, y embrasse sa mère ; franchit l'Aisne au pont, la voiture du génie chargée d'explosifs est là, le pont va sauter dans quelques heures ; traverse *Chassemy*, *Braine* et ses cavaliers et lui, pied à terre, traînant par la figure les chevaux qui n'en peuvent plus, arrivent à *Limé*, où se trouve enfin l'Etat-Major de la Division. Il est 23 heures. Il rend compte au Général Legros, Commandant la Division, que le Parc est resté sous Laon et qu'il vient chercher des ordres pour son déplacement.

Stupeur du Général et de son Etat-Major ! Le Général répond : Tous les ponts sur l'Aisne doivent être maintenant détruits, sauf celui de *Berry-au-Bac*, on va cependant s'efforcer de faire parvenir des ordres. Le Capitaine Vignier et les trois artilleurs qui l'accompagnaient furent les seuls de tout le personnel de la formation qui ne furent pas enfermés dans les lignes ennemies, ou tués ou faits prisonniers. Quant au matériel, on en repêcha une certaine quantité dans l'Aisne, près du pont de *Chavonne* en 1917, après la bataille de *La Malmaison*.

Après le départ de *Laon* du Capitaine Vignier, le Parc fut conduit sur le *Champ de Courses* pour y passer la nuit au bivouac. Après le tumulte des jours précédents, un silence de mort plane sur toute la région, hommes et chevaux sont accablés, les hommes par ce qu'ils pressentent, les chevaux parce qu'il y a plus de 48 heures qu'ils sont harnachés et qu'ils n'ont à peu près rien bu, ni mangé.

Le 2, le Parc quitte *Ardon* à 5 heures, précédé et suivi par des sections d'infanterie. Il traverse *Bruyères*, *Montbérault* et la queue de colonne se

trouvait aux dernières maisons de *Chamouille,* la tête dans la montée à 1 kilomètre du *Chemin des Dames,* lorsque l'officier qui était en tête fit arrêter la colonne.

« De *Chamouille,* nous dit l'Adjudant Vasseur, « on apercevait sur la crête de *Cerny-en-Laonnois,* « une formation de Cavalerie qui se repliait et à « 500 mètres environ, une colonne de voitures et de « fantassins venant de *Chavaille,* marchant perpen- « diculairement à notre route. Habillés en vête- « ments de couleur kaki, on les prenait pour des « colonnes anglaises. L'erreur ne fut pas longue, « une batterie et des mitrailleuses ouvrent le feu « sur les sections de tête. Les premières voitures « firent demi-tour et les conducteurs se lançant au « galop dans la descente, empêchèrent les autres « caissons d'exécuter le mouvement Plusieurs voi- « tures renversées les unes sur les autres, des timons « cassés, des chevaux pêle-mêle obstruant la route « et bouchant toute issue au reste de la colonne. « Dans le fossé, des chevaux culbutés, tués ou bles- « sés, plus loin, des voitures privées d'attelages.

« Les sections qui étaient en queue de colonne « avaient pu, sans trop d'affolement, réussir leur « mouvement de demi-tour et cherchaient un abri « derrière la crête de *Montbérault* et *Lierval* ; mais « à mi-chemin, une autre batterie ouvrait le feu « sur toute formation qui apparaissait dans la « côte, les conducteurs dételèrent et abandonnèrent « chevaux et voitures. Tout le personnel s'égaille, les « uns dans la vallée marécageuse et boisée de l'Ai- « lette, les autres dans la direction du Nord, vers « *Presles* et *Thierny.* » Ce sont ces éléments qui vien- nent se joindre au groupement du 148e qui entraîne déjà avec lui des zouaves et des turcos.

Au reçu des renseignements fournis par les artilleurs, le groupement du 148e trouvant la route de Reims coupée, reflue vers le Nord et se dirige sur *Laon,* mais à 3 kilomètres du pied de la montagne de *Laon,* une fusillade fait retourner le troupeau sur ses pas.

A hauteur de *Laval,* les Capitaines se réunissent et estimant qu'une colonne aussi importante que la leur ne peut espérer traverser les lignes ennemies, décident qu'il y a lieu de se fractionner par petits groupes de l'effectif au moins d'une section.

Dans les bois au sud de *Vorges*, le Capitaine Delorme avait regroupé sa Compagnie. A la suite de la décision des capitaines, la Compagnie est disloquée. Le Sous-Lieutenant Parent avec sa Section, part dans la direction Sud-Est. Il va opérer pendant douze jours dans les lignes allemandes, marche la nuit, repos le jour.

Pour assurer le ravitaillement de sa troupe et faire certifier qu'elle est toujours « en ordre et en armes », il l'a fait reconnaître par le cantinier du *Fort de Montbérault*, le Maire d'*Amifontaine,* le Maire et l'Adjoint (Monsieur Gobréau), de *Proviseux-et-Plesnoy.* Il stationnait dans les bois de *Prouvais* quand il entend le canon de la Marne. Il installe un observatoire d'où il surveille les environs, chose aisée sur le piton de *Prouvais* et le 12 septembre, à 5 heures du matin, retrouve la Division de Cavalerie . Abonneau

Il est ramené près du Général Journez, commandant la 53e division d'infanterie, et de là, conduit le 16 septembre, au Général de Maud'huy, commandant le 18e Corps, à *Roucy.*

Je puis ajouter ici que le Capitaine Parent, chevalier de la Légion d'Honneur, titulaire de je ne sais combien de citations, qui a perdu une jambe en Macédoine en 1918, a toujours été le type parfait de l'officier français, auquel les hommes s'abandonnent en toute confiance : un cœur d'or, intelligent, instruit, zélé, débrouillard, d'une résistance physique invraisemblable, s'appuyant sur un moral que rien ne pouvait faire baisser, d'une audace inouïe, d'une gaieté que rien n'a jamais pu altérer, et qui aujourd'hui encore, est le boute en train des réunions où il se trouve.

Quatre cents hommes, sous les ordres du Capitaine Renon, ayant avec lui le Lieutenant de Jacquelot, les Sous-Lieutenants de Reviers, Zanetti, Munerot et Gaucher, partant de *Laval*, prirent la direction de *Verdun*. Ils passent par *Montbérault*, *St-Erme*, *La Malmaison*, *Villers*, *Asfeld*, *Sault-St-Remy*, *Hautrégéville*, *Cauroy*, *Villes-sur-Tourbe*.

Arrivé dans l'Argonne, ce détachement, après avoir vécu pendant 13 jours au milieu des lignes allemandes et aux prises avec les plus grandes difficultés, fut, au dire de certains hommes, trahi par un berger, au dire de certains autres, découvert à la suite d'imprudences commises par des soldats allant chercher de quoi manger. Un petit combat aurait eu lieu du côté de *Servon* dans l'Argonne. Combat dans lequel un convoi allemand aurait eu beaucoup de tués. Mais le capitaine Renon y fut blessé mortellement, le lieutenant de Jacquelot blessé au bras droit. Ils se réfugièrent avec quelques hommes dans la ferme de la *Chapelle*, près de *Villes-sur-Tourbe*.

Les munitions venant à manquer, le Capitaine et le Lieutenant refusant de se rendre, demandèrent à

ceux qui étaient avec eux, de les abandonner et de continuer à chercher à rentrer dans les lignes françaises La ferme fut cernée, les blessés furent achevés par les Allemands qui incendièrent ensuite la ferme. Les Sous-Lieutenants de Reviers et Munerot, partis avec une trentaine d'hommes, furent faits prisonniers le lendemain. Le Sous-Lieutenant Gaucher, parti avec son ordonnance, regagne les lignes françaises, il sera tué au *Four de Paris*.

Un groupe d'une vinglaine d'hommes, sous les ordres du sergent Germain, regagne les lignes françaises.

Quatre cents hommes, sous la direction du Capitaine Boitel, avec les Lieutenants de Beaucoudray et Pecqueur, les Sous-Lieutenants de Mascureau, Jacquemin, Demaison, Bailly et Béna, marchent vers le Sud-Est, sur *Reims*. Cette colonne gagne *Monampteuil*, puis par le versant Sud-Est du mamelon, disparaît dans les marais de l'Ailette

De *Monampteuil*, on domine toute la région et quelle n'est pas la stupéfaction de tous de voir la route nationale entre *Pont-Oger* et *Charignon*, encombrée de cavaliers allemands se dirigeant vers *Soissons*.

On s'attendait alors à tout, mais la fatigue est excessive, un repos est ordonné dans le marais. Le Sous-Lieutenant de Mascureau, un des jeunes Saint-Cyriens de la dernière promotion, qui, au sortir de l'Ecole, un mois auparavant, avait juré d'aller à l'assaut en gants blancs, propose au Capitaine Boitel de servir d'éclaireur à la colonne. Pourvu d'une bicyclette appartenant à un adjudant d'une des sections de munitions du Parc d'artillerie, il file le long de la berge du canal de l'Oise à l'Aisne, précédant la

colonne remise en marche et qui a franchi l'Ailette et le canal. Il suit le chemin de halage, puis continue son chemin, suivant toujours le canal. Il aperçoit une colonne d'artillerie ennemie à l'arrêt dans la direction de *Bourg*, retourne rendre compte, puis pousse une pointe à la corne Sud-Ouest du parc du château de *Soupir*, gagne *Chavonne*, pour chercher un moyen de passage sur l'Aisne. Le pont est coupé et ses débris inutilisables. La colonne arrive vers 4 heures du soir, ayant refranchi le canal à l'entrée du tunnel, puis encore une fois à *Moussy*. On a pu découvrir une barque attachée non loin des ruines du pont, à un arbre de la rive gauche de l'Aisne. Trois habitants de *Presles-et-Boves*, parmi lesquels MM. Arvati et Prudence Malézieux, brisent la chaîne d'attache et aident le détachement à passer la rivière.

L'opération dure plus de trois heures. Sur la crête vers le *Chemin des Dames*, on aperçoit des cavaliers ! Enfin, vers 7 h. 30, la nuit tombée, on reforme la colonne exténuée. Elle traverse *Cys-la-Commune*, marchant vers *Vieil-Arcy*, avec l'intention de gagner *Reims*.

Toujours avec sa bicyclette, de Mascureau, précède la colonne de quelques centaines de mètres ; de *Vieil-Arcy*, il marche sur *Villers-en-Prayères* et *Maizy*.

A peine sorti de quelques centaines de mètres de *Vieil-Arcy*, il est arrêté par une sentinelle. Il se couche, attend et écoute. Une colonne de voitures descend vers le Sud, probablement sur la route de *Bourg à Longueval*. La direction de *Reims* est maintenant bien coupée.

Il retourne porter le renseignement, la colonne fait demi-tour et par *Dhuizel*, se porte vers *Braine*.

« A partir de ce moment, dit de Mascureau, « exténué par deux jours de marche, à peu près sans « sommeil, et n'ayant mangé que quelque pommes « encore vertes, l'éclaireur n'est plus bon à grand' « chose. Je me souviens que, faisant quelques « centaines de mètres, sur la route, en bicyclette, je « m'arrêtais et dormais immédiatement. Réveillé par « le bruit de la marche des premiers éléments, je « reprenais ma bicyclette et continuais un peu plus « loin le même petit manège. »

Physiquement, les hommes étaient à bout, incapables de fournir un effort plus grand. Aussi, la côte montée, la colonne fut arrêtée et très sagement collée dans un petit bois placé à environ 500 mètres au nord de la route et à 1.500 mètres au Nord de la *Ferme du Monthussard*. Assommé de fatigue, tout le monde s'endort sur des bottes d'avoine qui se trouvaient encore dans les champs et que l'on était allé chercher.

Cependant, deux officiers n'ont pas dormi. Le lendemain matin, jeudi 3 septembre, à l'aube, le Lieutenant de Beaucoudray annonce que le Capitaine Boitel est parti en reconnaissance pour assurer le ravitaillement ; il n'est pas revenu. On a su plus tard, qu'accablé par la fatigue, il s'était endormi et ne s'était réveillé qu'au bout de 48 heures. On le retrouva à Berry-au-Bac, ayant pu traverser les lignes

De Beaucoudray est le plus ancien, il prend le commandement. Dans une relation qu'il a écrite quelques jours après, alors qu'il était à l'hôpital pour une grave blessure reçue sur le pont de *Berry-au-Bac*, il nous donne sa façon de comprendre le commande-

ment et nous fait l'historique de ses premiers mois de campagne ; relation confirmée par tout ce que j'ai pu recueillir à ce sujet.

« Mon premier souci, dit-il, fut de rassembler,
« de reformer des unités et de leur donner à chacune
« un officier pour chef, d'organiser un service de
« sûreté et de m'apprêter à combattre, s'il le fallait;
« enfin de me faire apporter de l'eau et quelques
« vivres. Certes, je n'avais ni l'envie, ni le courage
« de crâner ; je ne pensais guère à accomplir des
« prouesses ni à recueillir la plus petite parcelle de
« gloire, mais il me restait au moins le sentiment du
« devoir, et j'arrivais à me préciser à moi-même le
« devoir de la façon suivante :

« 1° On ne capitule jamais, les Boches ne me
« prendront jamais sain et sauf ;

« 2° On n'abandonne jamais ses hommes ;

« 3° On doit prendre le commandement de tous
« ceux qui se trouvent à vos côtés et séparés de leurs
« chefs directs ;

« 4° Je suis le plus ancien, je suis le seul res-
« ponsable, il m'appartient d'agir, de prendre les
« décisions, de les imposer et d'assumer la responsa-
« bilité du sort de tous, sans dormir, sans manger s'il
« le faut, tant qu'il me restera un souffle de vie ».

Il envoie un sous-officier qu'il a déjà vu à l'œuvre à la recherche d'habits civils et prendre langue à *Brenelle*. Monsieur Gaston Cagniard, Conseiller Général du Canton de *Braine*, dont la mère habite *Cys*, étant à *Brenelle*, y apprend la présence d'un détachement dans le bois voisin, il y court. D'accord avec de Beaucoudray, il prépare une installation et un ravitaillement pour la nuit suivante. Il va à la *ferme*

du Monthussard qu'il trouve occupée par les Allemands, en train de préparer les aliments ; il cause aux fermiers terrorisés, car ils ont une vingtaine d'artilleurs cachés dans le grenier à foin, et qu'ils craignent de voir découvrir et d'en subir les conséquences.

Monsieur Cagniard se glisse dans le grenier et engage les artilleurs à attendre patiemment la nuit, puis, après le départ des Allemands, à aller se joindre au détachement de Beaucoudray. Il demande au fermier de faire conduire de l'eau dans le bois et de faire préparer des pommes de terre cuites à l'eau pour le soir. Il regagne ensuite *Brenelle* et, avec l'aide de MM. Moret, maire, et Ciry, adjoint, prépare l'installation dans la grande carrière souterraine, située à l'Est de *Chassemy,* à la lisière du bois sur le chemin qui descend au village. Cette carrière, dont l'entrée en partie éboulée et en pente assez rapide, ne permet que le passage d'un homme debout, mais l'intérieur est vaste, haut de plafond et permet l'installation en ordre d'une troupe.

Pendant cette journée, que deviennent les hommes du détachement ?

« On a faim, on a soif surtout, malgré les quel-
« ques gouttelettes de rosée que nous avons léchées le
« matin pour désaltérer nos lèvres brûlantes. Les
« Allemands marchent vers le Sud, passent sans
« cesse sur les routes qui contournent le bois, mais
laissent les habitants travailler dans les champs.

« Des moissonneurs, avec mille précautions, se
« glissent jusqu'à nous et, bientôt, apportent
« quelques œufs et un peu de pain ; je paie avec de
« l'or pour engager à revenir, car beaucoup de mes
« 400 hommes n'ont pu avoir la moindre miette

« de ces maigres provisions. Nous avons heureuse-
« ment fait, la nuit, une certaine provision de gerbes
« d'avoine, dont les grains constituent nos repas

« Mais de l'eau ! Pour l'amour de Dieu, de
« l'eau ! Arrive enfin une charrette attelée d'un
« cheval gris, chargée de gerbes sous lesquelles est
« dissimulée une barrique. Quand la voiture quitte
« le bois, le conducteur apercevant des Boches à
« proximité, abandonne son cheval et s'enfuit dans
« une autre direction. Une voiture sans conducteur,
« cela va paraître suspect. Je fis signe à mon sous-
« officier en civil, qui, très naturellement sort du
« bois, prend le cheval par la figure et le reconduit
« à la ferme...

« La nuit venue, sous la conduite des guides
« envoyés par Monsieur Cagniard, j'emmène toute
« ma troupe dans la carrière de *Chassemy*. On nous
« y avait apporté un grand cuvier rempli d'eau,
« additionnée de cidre, et un baquet de pommes de
« terre bouillies. Tous mes pauvres assoiffés vou-
« lurent se jeter sur cette eau et il fallut quelques
« vigoureux coups de poing de mon Adjudant
« Robert (1) et la menace de mon revolver pour réta-
« blir l'ordre et faire une distribution régulière.

« Moi-même je commis l'imprudence de boire
« d'une seule gorgée un demi-quart de cette eau
« glacée ; pendant toute la nuit, allongé sur un sol
« humide et froid, près de ma sentinelle qui veillait
« à l'entrée de la carrière et me renseignait sans
« cesse sur tout ce qui se passait à l'extérieur, je
« frissonnais de fièvre et souffrais atrocement de
« douleurs d'entrailles. N'ayant pas de capote, la
« mienne se trouvant sur ma cantine disparue depuis

(1) Tout dernièrement encore Capitaine au 67e régiment d'infanterie.

« la Meuse, mon petit cuisinier Varlet avait voulu « me donner la sienne, je lui avais donné l'ordre de « la conserver pour lui. Mais, quand il me croyait « endormi, il se serrait contre moi pour me réchauf- « fer et étendait sur mon ventre le pan de sa capote « qu'il avait déboutonnée.

« Après mon arrivée dans la carrière, des soldats « qui y étaient cachés vinrent se joindre à mon déta- « chement et m'amenèrent un vieux mendiant qui, « au dire des civils, aurait dénoncé leur présence « aux Boches. Avant de le faire fusiller, je voulus « l'interroger ; après explications, son crime ne me « paraissant pas parfaitement prouvé, je me con- « tentais de le confier à la garde de mon poste de « police. J'apprendrai plus tard l'histoire de cet « étrange mendiant, très érudit, comte Isidore de « Vertus, descendant direct de Dunois, fils d'un « représentant royaliste à l'Assemblée Nationale de « 1871.

« Il s'était séparé de sa famille, très légitimiste, « parce qu'il avait été converti, sous le Second Empi- « re, aux idées républicaines par un plaidoyer de « Gambetta »

Faire vivre 450 hommes dans un pays occupé par l'ennemi, qui y circule en tous sens et qui a terrorisé les habitants, est une opération des plus difficiles. Monsieur Cagniard s'y emploie de son mieux avec l'aide de Monsieur Lavergne, maire de Chassemy, et de quelques courageux citoyens. Chaque nuit, on amène du pain ; dans la nuit qui suivit celle de l'arrivée, de Beaucoudray put faire abattre un porc dans une ferme voisine non occupée par les Boches.

Le lundi 7 Septembre, vive alerte, une patrouille de cavaliers boches arrive près de l'entrée de la carrière. Le chef s'avance et n'est pas à 10 mètres de la sentinelle, mais visiblement ébloui, ne voit pas dans l'ombre de l'intérieur, alors que la sentinelle couchée, ayant près d'elle un officier également couché, le met en joue. Le Boche fit demi-tour, sans se douter du danger auquel il venait d'échapper.

De Beaucoudray se rend compte que rester plus longtemps dans la carrière, sans nourriture suffisante et dans des conditions d'hygiène très précaires, vont amener très rapidement l'affaiblissement de sa troupe. D'autre part, l'incident de la patrouille, les comptes rendus de ses agents, les renseignements et l'attitude de certains habitants lui font supposer que les Boches soupçonnent sa présence, le décident à quitter cette carrière où, malgré ses dispositions prises pour en sortir rapidement en cas d'attaque, il serait facile de le cerner et de l'enfumer.

« D'ailleurs, dit-il, je ne puis rester plus long-
« temps inactif, je veux rejoindre l'armée française
« pour me battre. Ne pouvant guère avec mon petit
« détachement combattre que sous bois, j'ai résolu
« de gagner en une nuit la forêt de Villers-Cotterets;
« de là, je sauterai dans la forêt de Compiègne et au
« besoin, en passant de vive force à travers les lignes
« ennemies, je me jetterai dans le camp retranché de
« Paris. »

Mais il n'a pas de carte, il faut se diriger de nuit sans suivre un chemin, sans traverser de village qui sont tous occupés par l'ennemi.

Monsieur Cagniard et Monsieur Lavergne vont l'aider dans cette tâche, le premier a circulé dans tout

l'arrondissement et a des relations dans toutes les communes ; le second connaît tous les recoins du terroir, le guidera jusqu'à la Vesle qu'il lui fera franchir.

« Je décide le départ, la seule formation possi-
« ble pour se faufiler la nuit à travers bois, clôtures
« et cultures, est la colonne par un ; mais pour fran-
« chir les routes, il faut se grouper, ces petites
« manœuvres avec des hommes si affaiblis, seront
« difficiles ; plus difficiles encore les remises en
« marche après un arrêt ; je suis obligé de retourner
« en arrière, de remonter la colonne et de réveiller
« les dormeurs. Un grand nombre semblent tombés
« dans une apathie fataliste. J'étais parti à 21 heu-
« res, couvert par une patrouille commandée par
« l'Adjudant Robert et guidée par Monsieur Laver-
« gne. A travers un bois fourré, nous arrivons au
« bord de la Vesle, on me signale un uhlan qui se
« promène la bride au bras, vedette sans doute char-
« gée de garder le pont (1).

« Ma décision est prise ; je passerai même s'il
« faut bousculer un poste. Néanmoins, pour éviter
« que le uhlan donne trop tôt l'alerte, je fais tapir
« la troupe dans le bois et je m'avance seul pour
« l'abattre sans trop de bruit, d'un coup de revolver.
« A 20 pas, il m'interpelle et j'allais tirer quand je
« m'aperçois que je m'adresse tout simplement à un
« vieux charretier qui promène sa jument blanche
« atteinte de coliques. Ah! les illusions de la nuit!

« La Vesle passée, Monsieur Lavergne me quitte
« à *Vasseny* et mon mendiant devient guide. Mon-
« sieur Cagniard nous accompagne. »

---

(1) Pont sur la Vesle près de la *Ferme de La Grange*.

De *Vasseny*, on se dirige vers la *Rue du Moulin*, on évite *Serches*, on passe au sud de la *Ferme du Mont-de-Soissons* et de la *Ferme de Nampteuil*. On évite *Nampteuil-sous-Muret*, puis on suit la voie du chemin de fer de *Soissons à Oulchy*, on passe à *Muret*, près de *Droizy*, à la *Ferme de Neuville-St-Jean*. Il fait grand jour quand la colonne arrive à un kilomètre au Sud d'*Hartennes*, dans un petit bouquet-teau qui borde à l'Est la route nationale de *Soissons à Château-Thierry*.

Le sergent en civil est encoyé aux renseignements près du maire d'*Hartennes*, Me Durand, notaire. Il apprend qu'*Hartennes* est occupé, que des colonnes et des convois circulent sur la route d'une façon à peu près continue et qu'elle est gardée par des cyclistes, qu'il faut donc renoncer à la franchir si on ne veut pas signaler sa présence, que d'autre part, *Launoy* n'est pas occupé, qu'il n'a même pas encore été traversé par des patrouilles, qu'il est en dehors des directions de marche, se trouve dans une vallée profonde, vu de nulle part. Déjà en 1870, un Régiment de Cavalerie allemande, désigné pour y cantonner, était resté tout entier dans la *Ferme de Neuville-St-Jean*, qui dépend de la commune de *Launoy*, trouvant que le village ressemblait plutôt à un coupe-gorge.

« Le 8 septembre, je donne l'ordre de gagner
« *Launoy*, mais il faudra ramper dans l'herbe pour
« traverser un terrain découvert, presque à la barbe
« des Boches

« A *Launoy*, nous pourrons enfin manger, c'était
« chose urgente. Je réquisitionne veau, mouton, porc,
« légumes et tabac...

« Malheureusement, très peu de pain... Trouvant

« imprudent de maintenir tout mon détachement « dans ce petit village, situé au fond d'un ravin, je « n'y laisse que les cuisiniers et un poste bien com- « mandé et retranché pour les recueillir en cas de « besoin, et j'envoie tout le reste dans le grand bois « à l'Ouest, coupé au Sud par la route d'*Hartennes à « Courdoux*.

« Je prévois le combat et je donne des ordres de « détail en conséquence, car je suis décidé à l'ac- « cepter, pour sauver au moins l'honneur.

« Avec la nourriture, le courage revient ; j'ai « peu à peu rétabli une rigoureuse discipline et relevé « le moral et je commence à commander à de vrais « soldats.

« Les habitants du village préféreraient me voir « ailleurs ; je suis obligé de parler en maître et d'en « faire emprisonner un le premier soir.

« La nuit, de grosses colonnes d'artillerie et des « convois circulent sur la route de *Soissons à Châ- « teau-Thierry*. L'ennemi se hâte vers le Sud. Je veux « aller tenter un beau coup de main.

« Mes lieutenants me demandent de renoncer à « mon projet et d'attendre au moins quelques jours, « que la troupe ait repris avec les forces, plus d'éner- « gie. J'ai la faiblesse de céder.

« La canonnade paraît s'éloigner de plus en plus « vers le Sud ; c'est bien décourageant ! »

Le mercredi 9 septembre au matin, le service de renseignements signale que les mouvements sur la grande route se font maintenant vers le Nord, on voit des unités d'artillerie très diminuées en attelages. mais on ne sait rien d'autre

« Au milieu de l'après-midi, on entend quelques

« coups de fusil, lueur d'espoir ! La bataille va peut-
« être se rapprocher. Je fais avancer deux sections
« dans une carrière qui domine le village et où l'on
« a un très beau champ de tir

« Soudain, violent feu de mitrailleuses, qui
« paraissent très proches (j'apprendrai plus tard
« qu'il fut provoqué par un raid audacieux de Cava-
« lerie française derrière les lignes ennemies). »

C'étaient des éléments de la 5e Division de Cavalerie du Général de Cornulier-Lucinière, qui s'était jeté dans le vide existant entre les Armées de Von Kluck et de Von Bulow.

Une stèle, inaugurée le 6 Mai 1928 sur le plateau de *Coutremain*, sur la route d'*Hartennes*, est destinée à rappeler les hauts faits de cette division, dont un des épisodes les plus tragiques a été sur le plateau de Mortefontaine, près de la ferme de Vaubéron, dans cette nuit du 9 au 10 Septembre, l'attaque d'un Parc d'aviation par un peloton du 16e Dragons, commandé par le Lieutenant de Gironde, qui y fut tué.

« Autre incident à Launoy, dans la même jour-
« née ; un peloton de cavalerie boche traverse le
« village dans lequel j'ai un poste et des cuisiniers.
« J'essaie de lui tendre une embuscade qui rate.
« Un des officiers et deux cavaliers passent une porte
« cochère et pénètrent dans une cour intérieure où
« les cuisiniers faisaient bouillir la soupe dans une
« grande marmite. J'observais ce manège avec
« anxiété, prêt à intervenir avec un petit détache-
« ment. J'étais embusqué avec mes 25 hommes à
« 150 mètres environ, derrière un mur d'école. Je
« vois les Boches ressortir et s'éloigner paisiblement,

« mes cuistots s'étaient enfermés dans une grange « avant d'avoir été vus.

« L'officier boche ne fit pas attention à la mar- « mite et se contenta de demander son chemin à la « fermière. »

Enfin, le jeudi 10 septembre au matin, on entend dans le Sud le bruit d'une canonnade. Les mouvements sur la grande route sont de plus en plus importants. Dans l'après-midi, la canonnade semble se rapprocher. Un chasseur à pied cycliste de la 5e Division de cavalerie égaré nous est amené et nous met au courant de ce qu'il sait de la situation.

« Je veux prendre part à la bataille et j'installe « mes 400 hommes en tirailleurs, face au Sud, en « lisière du bois (le long de la route d'*Hartennes* « *à Courdoux*), avec l'espoir que l'ennemi choisira « précisément cette lisière comme position de repli ; « on a de là, en effet, un superbe champ de tir.

« Vers le soir, de grosses masses denses de cava- « lerie ennemie apparaissent sur la croupe de « l'*Orme du Grand-Rozoy* (1 kilomètre du monu- « ment élevé aux soldats de la garnison de Soissons « captive, tués dans les *bois de Saint-Jean* en 1870) « se dirigeant vers nous. Le bel objectif que je vais « avoir ! Mais, une fois de plus, j'aurai la guigne ! « De petites patrouilles de cavalerie boche longent « le bois, un patrouilleur de chez nous, impatient, « tire, tue un cheval et fait un prisonnier, mais les « autres cavaliers rejoignent leur division qui « change de direction et disparaît dans la nuit. »

« Vers 19 heures, une batterie d'artillerie prend « position sur la route nationale et ouvre un feu « violent sur *Hartennes* ; nous sûmes, le lendemain

« matin, vers une heure, que c'était une batterie « française et qu'*Hartennes,* attaqué par l'Ouest le « soir, pris et repris, est finalement aux mains des « Boches.

« Au petit jour, au moment où je pars pour « attaquer *Hartennes,* par l'Est, de l'artillerie « anglaise entre dans *Launoy.* Une fois encore, je « taperai dans le vide ; les Boches se sont éclipsés et « les Français viennent d'y entrer. J'y trouve le 45e « R. I. soutien de cavalerie; le Commandant Marcon- « net me conseille de gagner *Fère-en-Tardenois* où « l'Etat-Major pourrait me donner des ordres .»

Pendant le séjour à *Launoy,* comme à *Chassemy,* grâce à ses relations et à sa connaissance du pays, Monsieur Cagniard a contribué à aider le Commandant du détachement. Mademoiselle de Louvencourt, de *Muret,* personnellement et à ses risques et périls, a procuré des vivres.

Le détachement gagne alors *Fère* en passant par *Arcy-Ste-Restitue,* où Monsieur Cagniard quitte le détachement qu'il a accompagné depuis *Chassemy.*
« Pas un des 400 hommes du détachement, dit l'Ad- « judant d'artillerie Vasseur, ne voulut le quitter « sans lui témoigner sa reconnaissance et lui serrer « la main, avec un tel élan de sincérité que le brave « cœur devait trouver là une récompense bien méri- « tée de son dévouement. Aucun de nous ne doit « oublier son nom, car nous lui devons la liberté ».

Puis, *Cramaille, Saponay,* où l'on arrive trempé par une pluie d'orage ; à *Fère-en-Tardenois,* on s'installe et on se ravitaille difficilement, car c'est la zône des Anglais, tout est réservé pour eux, et c'est revolver au poing que de Beaucoudray se procure du pain pour ses hommes

L'Etat-Major du 18e Corps est à *Villers-sur-Fère*, il s'y rend personnellement et demande à parler au Chef d'Etat-Major. Ce militaire malingre, hirsute, trempé, boueux, parlant haut, n'inspire pas confiance, on le fait attendre. Il se fâche, menace et demande à parler au Général de Maud'huy, commandant le Corps d'Armée qui le reçoit et dont la première question est :

« — Vous êtes malade ?

« — Non, je me porte parfaitement.

« — Vous avez une figure effrayante ! »

De Beaucoudray rend compte et demande des ordres. Le Général lui serre les mains, l'embrasse et l'invite à dîner.

De Beaucoudray refuse. Il a autre chose à faire, aller s'occuper de son détachement et éviter les difficultés avec les Anglais.

Le samedi 12 septembre, on quitte *Fère* pour *Crugny*, où l'on arrive à la nuit par une pluie torrentielle.

A *Coulonges*, le détachement rentrait à la 69e Division et chaque fraction allait reprendre sa place dans la Division. Là l'Adjudant Vasseur dit :

« Nous fîmes nos adieux les larmes aux yeux,
« au Lieutenant de Beaucoudray, autre grand cœur,
« cœur de soldat, qui sut apaiser non seulement les
« souffrances physiques, mais aussi les souffrances
« morales de ses hommes, et qui eut trouvé derrière
« lui 400 poitrines, prêtes à se sacrifier si les circons-
« tances l'avaient demandé ».

Le dimanche 13 septembre, par *Jonchery*, *Cormicy* et *Berry-au-Bac*, après une marche pénible à

travers les colonnes françaises, le détachement rejoint le Régiment, ce qu'il en restait ! au Sud du Bois de *La Ville-au-Bois*. Le soir, on cantonne à *Juvincourt*.

Et le 14, sans combat, la Division repassait l'Aisne et le canal. Appuyés sur les hauteurs de *Craonne* et de *Brimont*, les lignes ennemies, en un immense demi-cercle, menaçaient la plaine de *Berry-au-Bac*.

Le 15, *Berry-au-Bac* est réoccupé par les Allemands, le 148e ne tient plus que l'extrêmité du pont sur l'Aisne, rive droite.

Si je me suis étendu avec tant de complaisance sur les faits et gestes de ces détachements du 148e à travers le Soissonnais, au cours de la première quinzaine de septembre, c'est que je suis Soissonnais et que le 16 septembre, à huit heures du matin, au pied d'une meule voisine de la *ferme de Moscou*, à l'entrée du pont de *Berry-au-Bac*, où, sous peine de mort, on ne pouvait alors le jour, arriver qu'en rampant sous le feu de la trop célèbre côte 108, je venais prendre le commandement du 148e.

A cinq heures de l'après-midi, le même jour, je recevais l'ordre de reprendre *Berry-au-Bac*, fortement tenu par l'ennemi. Au cours de la journée, j'avais pu prendre contact avec les diverses unités du Régiment et me rendre compte de ce que je pouvais encore demander à ces hommes épuisés, mais dont le moral était admirable.

A neuf heures du soir, *Berry-au-Bac* était repris tout entier et le terrain réoccupé jusqu'à la *Ferme du Choléra*, sur la route de *Pontavert à Guignicourt*. On y avait fait environ 200 prisonniers appartenant à

deux bataillons du 16e Régiment d'Infanterie et un Bataillon du 4e Régiment de la Garde qui tenaient le village.

Pour sa belle conduite dans cette affaire, le 24 septembre 1914, le Régiment est cité à l'ordre de l'Armée par le Général Franchet d'Esperey, commandant la Ve Armée.

Général VIGNIER.

Les quartiers Saint-Christophe

de la Grosse-Tête et de l'Estappe

au début du XVII^e^ siècle

Le voyageur venant de Compiègne, qui désirait traverser Soissons, vers 1620, pénétrait dans la ville par la Porte Saint-Christophe, énorme masse de pierre moussue que le lierre commençait d'envahir. Cette porte, flanquée d'un donjon, était surmontée d'un pavillon où logeait l'homme préposé à la garde; une fois dans les murs, on apercevait le chemin de ronde conduisant aux remparts où sommeillaient les fauconneaux et les berches de fonte verte. A quelques cinquante mètres de la porte Saint-Christophe, où se trouvait la Chapelle consacrée à ce Saint, le voyageur pouvait se rafraîchir à *l'Hôtel de la Syrène* et se procurer des tartelettes chez Maître Hornet, boulanger à l'enseigne *du Heaume*. Les hôtels se pressaient nombreux à l'entour de la porte et le choix était difficile entre l'*Hôtel des Coquillards* et la maison de la *Croix d'Or*. Celle-ci, de bonne renommée, se trouvait près de la maison des *Attaches*, où logeait le cordonnier Nicolas Hannot. Quelques pas plus loin, un autre cordonnier, Lancelot Flamand, tient boutique où il vend entr'autres des bobelins cloutés et toute une série de bottes, depuis la botte forte ou à chaudron jusqu'à la botte fauve de peau grise ou blanche.

Dans cette rue Saint-Christophe, demeurait quantité de tisserands et de tonneliers qui y exerçaient leur profession ; c'est là que fréquentaient Trucquot, Nicolas Cadot de Condé, Antoine Lesieur de Chavonne, Jean Grisepoy d'Ostel et aussi Etienne Ficquet, qui, mis en apprentissage à Bucy-le-Long chez Jean Broullard, y apprit en un an « à dresser une fustail neuve de touz points ». Ensemble, tonneliers et vignerons jouent au brelan, tout en vidant des verres de cervoise brassée des cailliers de ce vin de pays dont la renommée n'est plus à faire. Ne lit-on pas dans Courtois d'Arras :

« ..... *Li vins de Soissons*
« *Sor l'herbe verde et sor les joncs*
« *Fait bon boivre en hanap d'argent* »

La Rue Saint-Christophe, au début du XVII^e^ siècle, allait jusqu'au Carrefour de la Grosse Tête, mais ainsi que toutes les voies de la Ville, elle était fort étroite ; les maisons de torchis à pignon pointu, les étages surplombant où cliquetaient au vent les enseignes multiples, étaient accessibles par des portes basses, donnant sur un couloir humide, souvent infect et converti en cloaque lors des fortes pluies ; un escalier, quelquefois en bois, mais plus souvent en pierre, permettait d'accéder aux pièces supérieures, assez vastes, mais peu élevées et toujours enfumées.

Les portes d'entrée sur rue étaient faites de lambris en chêne ornés de gros clous forgés, comme on en voit encore quelques-unes aux Eglises des environs ; le linteau, constitué par une grosse pièce de chêne chanfreiné, reposait sur deux sommiers en pierre.

Au bas des murs et longeant la façade, un caniveau rocailleux remplaçait le trottoir et sur ces cailloux, d'inégale grosseur, circulaient, cahin-caha, les nombreux chariots et voitures. Une foule bigarrée s'y pressait, criant, pestant, maugréant ; bourgeois, nobles, clercs, marchands, prêtres, officiers des gabelles ou de la monnaie, officiers de la maison du Comte, qui à pied, qui à cheval, en litière, à dos de mule ; les hommes habillés de la casaque et les femmes du casaquin, parmi eux, quelque jeune seigneur revêtu d'une brasserole de satin cramoisi rayé d'or. La rue Saint-Christophe était la voie la plus fréquentée et aussi la plus directe pour les transports se rendant ou venant de Compiègne. Les chargements les plus divers, passaient : laine, toile, lin, fil, alun, bois de brésil, pelleterie, acier, drap, cuivre, vin verjus, vinaigre, sel, cire, clous, miel, fer, cendres, fromages, poissons

Le Carrefour de la Grosse Tête était formé par la rencontre des Rues Saint-Christophe, Saint-Nicolas, des Cordeliers et de la Buerie.

Il y avait là les maisons et ateliers de Jehan Houet, horloger, de Guillaume Gobelin, arquebusier, de Nicolas Du Drumel, du boulanger Hornet, ce dernier, fils de Maître Hornet, établi impasse du Heaume, tenait boutique à l'enseigne du *Poingt d'Or et de la Main d'Argent,* et sa demeure voisinait avec *l'Hostellerie de la Grosse Tête* et *l'Hôtel de la Truie qui File.*

Dans la rue Saint-Nicolas, où était le Collège, se trouvaient auberges et bâtisses occupées par des gens de métiers fort différents. Outre des cordonniers, il y avait des chirurgiens autorisés à tenir boutique

ouverte et à y faire pendre enseignes et bassins, tels l'apothicaire Debrye et le chirurgien Demilly.

A la suite, dans la rue des Rats, citons parmi les hôtelleries, celles du *Signe de la Croix* et du *Chaperon Rouge,* puis au carrefour de l'Estape, l'*Hôtel de la Hure* ; dans le prolongement de la rue Saint-Christophe, mais à l'opposé, la rue de la Grande Poterne permettait de se rendre jusqu'au bord de la rivière. En cette rue, Nicolas Lelong tenait auvent et vendait toutes sortes de selles, notamment une bâtarde de cuir de veau avec siège de velours et une autre de maroquin avec serge de trippe de velours noir, ayant des bandes de même étoffe ; plus loin, une boutique de drapier que fournissaient la Veuve Cavelle et Pierre Poncelet, de Vailly, et chez lequel drapier on peut trouver de la serge ou estament gris argenté, de la serge gris brun, du bombasin de soie tramée laine, de la futaine à deux envers, du drap violet et du drap noir, des étoffes de chanvre ou de toile, au prix de 13 sols l'aune, et du cariset de grosse laine, à un écu l'aune.

Il y a aussi tout un assortiment de tissu non croisé, camelot de soie ou tramé coton, ondé et chargé d'ornements tissés dans la masse ; brocart de Venise, brocatelle de soie, de laine et de coton, offrent la gamme de leurs ors et de leur pourpre

Dans la rue du Mouton d'Or, tiennent boutique des potiers qui vendent des menuiseries d'étain dénommées pots à boucquets, esguières, escrecelles, coupes, petites salières d'un quarteron façon d'argent, des grands vases à bec et à anse, dénommés « bernigal ».

C'est vers la Grande Buerie que les Arquebusiers exercent leur talent, encore la clientèle est-

elle devenue rare depuis que le fer et l'acier fabriqués dans le Royaume sont frappés d'un droit domanial de 16 sous par quintal de fer et de 20 sous par quintal d'acier.

Ne quittons pas la rue de la Grande Poterne sans aller vers le Port à la Bûche, lequel, suivant son nom, sert au déchargement des bois. Les marchands Soissonnais avaient grosse partie à jouer contre ceux de Compiègne, fort nombreux, ce qui faisait dire que cette Ville était une véritable pépinière de marchands qui prennent « party aussy tost loin que près et ont bonne bourse ». Mais encore, ne faut-il pas qu'ils se laissent aller à duper l'acheteur, car un cerceau de fer servant d'étalon est déposé à la justicerie. Le préposé au mesurage se contente de trois deniers tournois par corde de bois de chauffage. Le bois se vend aussi à la somme, au pied, à la charretée, au cent, à la brassée, à la moulée, à la toise, à la marque, à la gouée et au millier.

Sur l'Aisne, circulent des barques ou besongnes, que montent des compagnons de rivière, qui se chargent, moyennant rétribution, de conduire jusqu'à Paris les marchadises à eux confiées. La coutume est de rendre responsable « le voiturier de la marchandise mise en sa besongne, en dressant une lettre de voiture où est rapportée l'espèce et geste de chacune marchandise receue et mise dans le basteau, la somme baillée d'advance, de quoy est fait double copie, l'une demeure vers le marchand et l'autre vers le voiturier pour leur seureté commune ; si ledit compte et lettre de voiture ne se fait, le voiturier répond seulement en conscience de la marchandise sans qu'il soit abstrainct à aucune chose ».

Durant les haltes, les compagnons de rivière se

livraient au plaisir de la pêche, se servant de laignes, esperviers, appiles et autres ustensiles, à moins que, braconnant, ils ne se mettent dans l'eau « garniz qu'ilz étoient de mandes hostes et panniers d'ozier » dans lesquels ils prenaient grand nombre de poissons de diverses espèces

Le port à la Bûche servait aussi pour l'embarquement du blé que l'on recouvrait de carpettes pour l'abriter en cas de mauvais temps, et tout le trafic se faisait sous la surveillance des « officiers de la marchandise de l'eau ». L'animation actuelle du port de Soissons ne peut être comparée à celle du XVII^e^ siècle et on en aura une idée rien que par l'énumération des gens qui y fréquentaient : « mesureurs de grains, chargeurs de blés, courtiers de greffe et de vin, vendeurs, jaugeurs, crieurs pour les vins, compteurs et mouleurs de bûches, déchargeurs de bûches, d'échalas et de treilles, maîtres de pont, chableurs de pertuis, bateliers et débâcleurs, courtiers de chevaux, manœuvriers, hommes de peine, débardeurs ».

Population remuante, tapageuse, s'énivrant de ses cris, s'amusant de ses facéties, prompte à la colère, mais susceptible aussi d'un bon mouvement, aimant à rire et à chanter. Il n'est pas rare de voir les gens s'assembler autour d'un joueur de cornemuse, de basse de viole ou de mandore qu'ils accompagnent au refrain, notamment dans les complaintes de Boisset : « *Cachez vos yeux* », de Guédron, « *Beaux yeux les doux vainqueurs* ». Un couple de bateleurs, sous les costumes de Bicorne et de Chicheface, tient tréteau au carrefour de l'Estappe, où il danse pavanes et bocanes et débite à qui veut l'entendre « *La Ballade de Bigorne* », qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes.

C'est encore cette foule qui applaudit le héraut, rappelant au son du tambourin, le dernier édit enjoignant aux maîtres visiteurs des poids et mesures, de prononcer de fortes amendes contre les détenteurs de mesures ne portant pas la marque des généraux de monnaies.

Ce peuple de Soissons qui a fait le coup de feu durant les guerres de Religion, n'aime pas à être pipé ; bon enfant et docile dans l'accoutumée, il s'emporte facilement lorsque ses intérêts sont lésés et nous le verrons gronder durant la Fronde. Il est une fraction de cette force redoutable, capable de faire trembler le Gouvernement.

Il n'y a pas que les visiteurs des poids et mesures, mais aussi le garde des halles et marteaux et cuirs. La profession de tanneur est très répandue, la plupart demeurent rue des Cordeliers et nous savons que quelques-unes des caves mises à jour à la suite de la guerre n'étaient que d'anciennes fosses à tanin. Parmi les notables de la corporation, on peut citer Pierre Lefébure et François Petit, à qui Nicolas Estienne, marchand boucher à Laon, a promis de délivrer les cuirs provenant de sa boucherie.

Comme bien l'on pense, dans ce quartier commerçant où les ateliers, les magasins et les échoppes ne manquaient pas, la corporation des maîtres maçons avait fort à s'employer. L'un des plus réputés, Witasse, demeurait près du Grand Marché, dans une bâtisse où pendait l'image Saint-Julien. Cette maison dont la façade postérieure regarde les Cordeliers, est couverte en tuiles et comprend 4 ramures à 2 estaiges, avec pour dépendances « Court, puict, cave, cellier, sallette, fournil, estable derrière et ouvroir sur le devant, lieu et pourprie ».

Maître Witasse, fort connu dans la Ville, est expert, et dans l'art de bâtir et dans l'art du toisé. Son professeur fut Guillaume Chevalier qui lui a enseigné que :

« Un pied de hauteur sur 36 de longueur, qui « se prend pour largeur, fait une toise ;

« Neuf pieds de hauteur sur 12 de longueur, « fait trois toises ;

« Tout ce qui se plombe se doit toiser.

« Pourquoi si on toise les épaisseurs et fenest « rages, qu'on dit autant vides que pleins, c'est le « profit de celui qui fait bâtir et non du maçon ? « Car l'épaisseur du mur, de par et d'autre se plom- « bant, il s'en trouve davantage pour les maçons ».

Le toisé « Bout avant » est fort pratiqué ; il consiste à mesurer les faces des maisons et autres ouvrages, la longueur sur la hauteur seulement. Pour ce qui est de la charpente, l'usage est de réduire tous les bois à une solive ou pièce de bois qui ait 12 pieds de long sur 6 pouces en carré, dont les cent pièces ou solives font ce qu'on appelle un cent de bois.

Maître Witasse est assez savant pour devenir juré maçon, à moins qu'ayant belle écriture, il soit nommé Greffier de l'Ecritoire de la Communauté des Maîtres Maçons et Charpentiers de Soissons.

Henry LUGUET.

LE PROCÈS
du Prince de La Jeunesse

Les annales soissonnaises contiennent quelques remarques sur les coutumes, aujourd'hui révolues, et qui, cependant, participèrent longtemps à ce que nous pourrions appeler le patrimoine historique de notre antique cité.

Ceux qui, dans notre Compagnie, nous ont précédé, nous ont laissé des documents intéressants concernant ces fêtes et ces concours publics qui, chaque année, avaient lieu soit à *Berzy*, soit à *Villemontoire* ou bien encore et surtout à *Soissons*.

Le 8 novembre, Messieurs les Chanoines de Berzy-le-Sec présidaient au concours de grimaces et le prix était décerné à celui qui se composait le plus affreux visage ; même cérémonie à Villemontoire qui s'appela jadis Villemontoire-la-Grimace.

C'est à Berzy que, le jour du saint patron, on mettait aux enchères la première contre-danse et l'habitant du village qui avait fait la plus belle offrande à la chapelle de la Sainte-Vierge devenait l'adjudicataire.

A Soissons, nous savons que les chanoines de l'insigne Cathédrale, le jour du Mardi-Gras, avan-

çaient l'office des Vêpres pour aller en l'*Hôtel de la Grosse Tête* voir passer les masques. Toujours en notre bonne vieille ville existait une confrérie des Douze Apôtres, confirmée dans ses statuts en 1588 par l'évêque Jérôme Hennequin.

De toutes ces réjouissances passées à l'état de coutumes locales, il en était une que les Soissonnais entretenaient jalousement : nous avons nommé la fête du Prince de la Jeunesse.

Par Prince de la Jeunesse, il faut entendre non seulement un individu investi, durant quelques semaines de droits et de prérogatives, mais aussi toute une assemblée de jeunes gens réunis en joyeuses agapes. Ils s'étaient constitué en compagnie qui, « par « ses montres, ses processions, ses ordonnances, ses « livrées et ses enseignes, animait la physionomie de « la ville depuis plusieurs siècles ».

La création du présidial et son installation à Soissons le 5 mai 1597 portèrent un coup mortel à cette association qui fut cassée par jugement en date du 2 décembre 1599. L'auteur de cette mesure radicale n'était autre que Antoine Scarron, conseiller au Parlement de Paris, et en cette qualité chargé d'installer à Soissons les nouveaux magistrats. Ils étaient au nombre de six, mais cinq seulement assistèrent à la cérémonie par suite de la défection de Charles Lesguiller, avocat du Roi, qui avait reçu défense de Sébastien Petit, prince de la Jeunesse, d'assister à la cérémonie.

Comme bien l'on pense, le sieur Scarron ne put admettre semblable impolitesse, et, le lendemain, convoquait Sébastien Petit, lequel se rendit à l'audience accompagné de Jean Pipelart, son lieutenant Le Prince de la Jeunesse réclama le maintien de ses

privilèges, mais Scarron le débouta parce qu'il ne put présenter des textes authentiques, ni des documents précis concernant cette association Le conseiller au Parlement voyait en elle le sujet de débauches et le motif des orgies que la Compagnie faisait tous les ans, au mois de mai, durant lequel les bourgeois soissonnais envoyaient leurs enfants hors de la ville.

La décision d'Antoine Scarron porta le coup de grâce à cette coutume du prince de la jeunesse ; ainsi, comme le remarquaient judicieusement les historiens de Soissons, Henry Martin et Paul Jacob : « le « conseiller Scarron, père de l'inventeur de la poésie « burlesque, anéantit la gaieté juvénile de Soissons. »

Cependant, un homme occupant un poste éminent, le président trésorier des finances Girout, s'efforça, quelques années plus tard, de faire revivre les coutumes et traditions soissonnaises ; sur son instigation, son fils fut élu prince de la Jeunesse, « lequel parcourut les rues au son du tambour et « rendit plusieurs arrêts contre les officiers du pré- « sidial ». Le lieutenant général du bailliage intervint en interdisant au fils Girout de prétendre juridiction sur les gens du Roi, mariés ou non ; de part et d'autre, on s'entêta et l'affaire fut à nouveau et pour une dernière fois plaidée. C'est de ce dernier plaidoyé qu'il s'agit aujourd'hui.

Inscrit au rôle de Vermandois, le procès du « Prince » fut jugé en 1619. Le siège de l'avocat général était occupé par Jacques Talon qui plaida pour la première fois en cette qualité et vit ses conclusions adoptées. Les parties en cause étaient l'intimé, Me Pierre Heuger, substitut de Monsieur le Procureur général à Soissons, et l'appelant, le sieur Girout, président des Trésoriers de France, à

Soissons. Ce dernier avait confié la défense de ses intérêts, partant de ceux de la jeunesse de Soissons, à un jeune avocat au parlement, Me Gaultier.

Les plaidoyers de Me Gaultier ont été réunis en volume, paru en 1663, à Paris, chez Théodore Girard. La nomenclature des vingt-sept causes plaidées par notre avocat prouve à elle seule le cas que l'on faisait de son talent et de son savoir. Il débute au barreau en 1619 par la défense du prince de la Jeunesse de Soissons et termine sa carrière judiciaire vers 1660 en plaidant pour Louis de Bourbon, prince de Condé, contre le prince François de Lorraine. Entre temps, nous le voyons défendre Monsieur de la Meschinière, puis soutenir Madeleine d'Elcampe contre Madeleine de Bourbon ; Françoise de la Rubie contre la dame de Longueval, il s'occupe encore des intérêts de Françoise de Clermont ; du Comte d'Harcourt contre Madame la duchesse d'Elbeuf, cette plaidoirie fut faite devant le Roi Louis XIII, séant en son lit de Justice.

Les 19 août 1639 et 23 juillet 1642, Me Gaultier plaidait en la première chambre des Enquêtes contre le mariage du défunt sieur Scarron pour Messire Antoine Scarron, sieur de Baures, et dame Catherine Thudez, sa femme, contre Marie du Mesnil, veuve d'Antoine Scarron et tutrice de Charles-Henry Scarron

Cette famille Scarron se plut dans la procédure et nul doute qu'elle n'ait servi d'exemple à l'illustre auteur des *Plaideurs*.

Nous avons vu Antoine Scarron plaider contre Sébastien Petit ; nous voyons sa veuve se débattre pour la défense d'une succession longtemps disputée, nous verrons Scarron, celui du *Roman Comique*,

avoir recours aux tribunaux pour juger des différends qui le séparent de sa famille.

Loret, dans sa « *Muze Historique* », année 1652, (9 juin), nous apprend que :

Monsieur Scarron, esprit insigne,
Et qui n'écrit aucune ligne
Du moins en qualité d'auteur,
Qui ne plaise fort au lecteur,
Avait un procès d'importance
Au premier Parlement de France
Lequel il a perdu tout net.

Dans le plaidoyer qui nous intéresse, Me Gaultier retrace toute l'affaire du prince de la Jeunesse. Aussi mieux qu'une sèche analyse, préférons-nous en citer les passages les plus importants que nous extrayons de l'édition princeps :

« Messieurs,

« La contention qui anime les parties en cette cause, n'est point ce puissant mouvement des actions ordinaires des hommes qui ont pour principal objet le profit et l'intérêt. C'est un combat d'honneur pour la défense des privilèges et coutumes anciennes du pays ; c'est une noble passion de retenir et conserver ces vieilles marques de l'antiquité, par lesquelles les peuples remontants à la source de leur première origine, se rendent en quelque façon immortels ; c'est un juste désir de laisser à nos successeurs ce que nous avons reçu par tradition de nos devanciers.

« Vous entendrez, Messieurs, qu'une ville, des principales du royaume se plaint que, violemment on lui veut arracher la liberté des exercices honnêtes de la jeunesse, qui, par la solennité d'un usage très ancien, dont on va répétant la première institution dès le temps de nos anciens Gaulois ; dans le printemps de l'année, au mois de Mai, lorsque toute la terre semble prendre une nouvelle naissance, garde cette coutume de s'assembler, d'élire un capitaine, dresser une compagnie et, sous la conduite de ce chef, orné du beau titre de *Prince de la Jeunesse*, avec la permission du Gouverneur, faire une espèce de montre en armes par toutes les rues et places de la Ville.

« Cette milice innocente et momentanée excite la joie publique par le divertissement d'un spectacle agréable à tous les habitants, donne aux parents ce contentement particulier de voir leurs enfants faire l'apprentissage d'un exercice d'adresse, de vertu et de générosité, et inspire à ces jeunes gens le courage, la force et la dextérité au maniement des armes, pour se rendre capables de servir le Roi et l'Etat aux occasions, et ne demeurer point serviteurs inutiles, soit en paix, soit en guerre.

« L'appelant ma partie est Président des Trésoriers de France en la généralité de Soissons, où il a exercé sa charge depuis plus de vingt-cinq ans, et vécu avec tant de probité, de retenue et de modération parmi ses concitoyens, que dans toute la ville il est considéré avec quelque sorte de respect et de vénération ; et les actions de sa vie n'ayant pas toujours été renfermées en un si petit espace, le feu roi Henri-le-Grand lui avait rendu ce témoignage glorieux d'avoir éprouvé en diverses rencontres d'emplois

honorables, pendant les fureurs de la Ligue, pour un de ses plus passionnés serviteurs, et d'une fidélité invincible.

« Cependant, une action indifférente, à laquelle il n'a rien contribué que le sentiment naturel de la douceur et de l'indulgence d'un père, l'a exposé à l'injure publique et l'a rendu le sujet d'une diffamation publiée avec scandale ; parce qu'il est arrivé au mois de mai dernier, que son fils, encore enfant, âgé de dix à douze ans seulement, invité par d'autres de ses compagnons de pareil âge, s'est porté à cette petite ambition louable et innocente de recevoir ce titre d'honneur de Prince de la Jeunesse, d'assembler une troupe d'enfants, et que de son propre mouvement, par la facilité de l'accès que la qualité de son père lui donnait, il fut trouver le sieur de Bonneval, gouverneur, lequel estimant ce petit courage et louant son dessein, lui donna la permission de faire battre le tambour.

« Voilà une compagnie de soldats bien capable de porter la terreur et l'épouvante, dont le procureur du Roy a eu juste sujet de concevoir cette forte appréhension de tumulte et de soulèvement, cinquante ou soixante enfants sous la conduite d'un enfant. Les armes, en leurs mains faibles et délicates, servaient d'ornement et formaient plutôt un mirage de pompe et de magnificence, que non pas un objet de péril et de malheur ; l'on en pouvait considérer la grâce et la beauté sans crainte ; les coups n'en étaient ni dangereux ni mortels ; et je pense qu'il n'y a personne qui ne juge qu'il fallait avoir l'esprit malade ou prévenu de quelque passion, pour s'offenser de cette galanterie.

« Aussi, la Cour reconnaîtra, qu'en tout ce que le

substitut de Monsieur le Procureur général a fait, il cachait un ressentiment de dépit et de haine, de ce qu'ayant prétendu la séance au rang des Trésoriers de France, lors qu'en qualité de Procureur du Roy et de Monsieur le Prince au comté de Soissons, il est obligé de se rendre au bureau pour la réception des hommages, l'appelant, comme chef de Compagnie, ne l'avait pas voulu souffrir, son cœur respirait le désir de la vengeance, ses yeux aveugles ont eu de fausses visions, et d'un spectacle de plaisir, ils lui ont figuré un monstre d'horreur, de désobéissance et de sédition.

« Ainsi, cet homme crut que l'action du fils lui présentait l'occasion de le venger du père ; dès le lendemain, il vient au Siège devant le lieutenant criminel et quelques conseillers afidez ; là il fait élever la voix publique par sa bouche, excite clameur et forme sa plainte ; il représente un prétendu réglement de l'an 1611 portant défense de faire aucune assemblée de la Jeunesse, pour éviter la dépense et la débauche ; suppose que ce règlement était suivant les ordonnances et arrêts ; qu'il y en avait dans la Ville qui, par dessein formé de contraventions par monopole, brigues et menées tentaient de lever cette compagnie du Prince de la Jeunesse dans son commencement faible en apparence, d'une troupe de petits enfants et qui allait grossissant de jour en jour ; demande que pour prévenir le mal, le règlement de 1611 soit publié par tous les carrefours de la Ville.

« Sur cette remontrance, il obtient un jugement conforme à ce qu'il avait requis, en suite duquel l'on passa à une diffamation publique contre l'appelant et sa famille, par cette publication scandaleuse de défenses faites aux enfants de Soissons de s'assembler, à

peine de la vie, et aux Pères et Mères de quelque qualité et condition qu'ils soient de le souffrir à peine de punition corporelle.

« Cette procédure violente, qui par le divertissement des enfants rendaient les pères criminels, a porté l'émotion universellement dans les esprits de tous les habitants qui se voyant traités par des termes barbares de perte de la vie et de punition corporelle, ont pris résolution de maintenir absolument leurs privilèges ; et ma partie recevant la première atteinte de l'outrage, par le sentiment particulier de son injure, joint à l'intérêt commun de la ville, en laquelle il a l'honneur de tenir les premiers rangs, a été contraint de se rendre appelant du jugement et de la publication ; toute la Ville a suivi par les voix et les suffrages de son assemblée générale, et pour opposer à l'injustice et violence des officiers l'autorité du pouvoir souverain, le roi a accordé les lettres patentes du privilège de l'ancienne institution du Prince de la Jeunesse. Nous joignons donc nos armes pour la défense commune, et cette force unie nous assure la victoire du combat.

« Considérez l'action qui s'est passée pour un jeu d'enfants, où un enfant a contrefaint le capitaine, y avait-il quelque chose qui dût mériter la censure des Lois et la honte d'une publication avec scandale et coutumelie par tous les carrefours ? L'on voit une assemblée de petits enfants, les plus chers et plus précieux gages de toutes les familles, et l'on emprunte l'autorité de la justice pour différer contre ces têtes innocentes de perte de la vie, et menacer les pères du châtiment destiné aux infâmes, aux voleurs et aux assassins.

« Mais je veux que nous prenions la chose aux

termes d'une résolution constante de retenir ces anciennes marques de l'élection du Prince de la Jeunesse : ce dessein qui n'avait rien de mauvais ni d'injuste, n'a point dû recevoir de contradiction, et huit ou dix particuliers, bien qu'officiers du Roi, n'ont point dû abolir l'usage de cette coutume, parce que si on la considère par son antiquité puisque ces particuliers sont du nombre des habitants, sont partie du même tout, et sont membres d'un même corps. Le combat est inégal de se porter du mouvement d'un seul à retrancher ce que tous les autres désirent conserver : qui se sépare du sentiment commun, passe pour opiniâtre ; qui par un changement de nouveauté trouble l'ancienne harmonie, est réputé séditieux ; et qui insolemment veut forcer à recevoir sa volonté pour une loi absolue, n'est n'y sujet, ni citoyen, mais oppresseur de la liberté publique et tyran.

« Que si d'ailleurs, on regarde cet usage comme le privilège ancien d'un exercice vertueux, le pouvoir des juges ordinaires a son étendue et sa fonction limitée pour corriger le mal, réprimer l'abus et le désordre, et non pas pour entreprendre d'autorité privée d'abolir et de supprimer : c'est un acte réservé à la puissance souveraine et royale ; et le Roi seul peut accorder ou révoquer, donner la substance ou l'anéantissement aux coutumes reçues par le consentement des peuples, dont l'origine inconnue élernise la durée.

« Faisons voir maintenant que de cette coutume, pour laquelle nous combattons, l'institution va remontant jusques aux premières sources des belles actions de l'antiquité ; que les commencements en sont nobles et glorieux, la continuation utile et hono-

rable, que son usage peut passer à nos successeurs sans aucun mélange de corruption, d'abus et de désordre.

« Ce que nous apprenons dans l'histoire pour le titre et la qualité de Prince de la Jeunesse est, que l'Empereur Auguste adoptant en sa famille Caius et Lucius, enfants d'Aggripa et depuis sous les Empereurs ce nom fut affecté à ceux qui étaient destinés à la succession de l'empire.

« L'opinion pourtant n'est pas véritable, de ceux qui ont estimé ce nom être de nouvelle invention du temps, pour flatter ceux que la naissance ou l'adoption élevaient par espérances au plus haut degré de la fortune; mais la vanité et l'ambition, impuissantes de le satisfaire, formèrent l'image de la gloire par des noms empruntés de la faible imagination des enfants dans le divertissement de leurs jeux et de leurs exercices ; et cette même qualité qui servait de degré pour parvenir à l'empire, était celle dont longtemps auparavant, la jeunesse assemblée honorait celui qui était élu leur conducteur et capitaine, dont la remarque se trouve dans Lazius, où l'on voit une ancienne inscription sur le sujet des jeux et exercices militaires des enfants et jeunes gens en Espagne, qui donne le même nom de Prince de la Jeunesse à celui qui conduisait la bande.

« Mais pour chercher les exemples des assemblées de la jeunesse dans notre propre nation ; parmi les anciens gaulois, je trouve que César, dans ses commentaires, décrivant la forme du gouvernement et des mœurs de deux peuples de la Gaule qui sont les provinces desquelles Reims et Soissons étaient les villes capitales, il leur donne cette particulière recommandation que parmi eux la coutume était de faire une grande assemblée en armes.

« C'est de cette loi générale et commune que j'estime pouvoir tirer l'argument infaillible de l'usage **d'une** autre loi particulière, qui s'observait religieusement dans les villes, d'instruire les enfants dès la tendresse de leur premier âge à toutes sortes d'exercices militaires : et par une espèce d'Académie où l'émulation inspirait la vertu et animait le courage, assembler toute la jeunesse, dresser une compagnie, la ranger sous la conduite d'un chef, afin que dans les jeux et les plaisirs d'un spectacle agréable, l'habitude forma insensiblement quelque disposition et dextérité au maniement des armes, et que l'occasion ou la nécessité survenant qui appelait « *ad concilium armatum* », l'on put reconnaître et envoyer ceux qui étaient obligés de s'y rendre.

« Aussi, c'est de là que je forme hardiment ma conjecture, que la coutume qui s'est conservée jusques à notre temps dans la ville de Soissons, de l'assemblée militaire des enfants sous un Prince de la Jeunesse est un reste précieux de ces vénérables reliques de l'antiquité, et un glorieux monument de la vertu et générosité de nos ancêtres, dont la mémoire ne peut être effacée sans crime, et sans quelque espèce de sacrilège ; et même ce que l'on a pû sauver des anciens registres de la Ville, parmi le débris de la tempête des Guerres Civiles, nous donne assez de lumière pour confirmer ma pensée, puisque l'on y voit cette troupe de la Jeunesse retenir un rang de dignité et d'honneur, tant en guerre qu'en paix ; le Prince et le chef ayant au temps de la guerre son quartier séparé du commun des habitants pour la défense de la Ville ; et dans les cérémonies de la paix, comme en la procession solennelle de 1536, pour la délivrance de Messieurs les Enfants de France, laissez pour otages, en Espagne, il est rapporté que le

Prince de la Jeunesse marchait avec son étendar à la tête de quatre cents enfants bien armés.

« Icy ma voix s'élève pour demander de quel esprit, un officier du roi s'est porté pour arracher à son pays la liberté d'une action innocente ; d'ou vient ce zèle indiscret ; quelle infidélité ou quel crime ont commis les habitants de Soissons, pour les rendre indigne de l'usage d'un privilège que toutes les autres villes de la province, Amiens, Reims, la Fère, Coucy, Chauny, conservent inviolablement ; pourquoi abolir un acte de vertu qui forme une habitude de perfection nécessaire au gouvernement politique ; souhaitons plutôt que par tout le royaume, la jeunesse française fortifie sa disposition naturelle toute martiale et belliqueuse, par ces exercices publics.

« C'était le principal objet de cette haute et profonde sagesse des Grecs et des Romains, d'instituer toutes sortes de jeux et de combats, auxquels la jeunesse trouva en s'occupant le chemin de la gloire

« Ne souffrez pas, Messieurs, que les faux prétextes empruntés pour autoriser ce mouvement injuste du Procureur du Roi animé, fassent impression dans vos esprits ; il n'y a point d'ordonnances ni d'arrêts qui aient abolis les honorables marques restées de l'ancienne institution du Prince de la Jeunesse ; jamais la Cour n'a porté sa censure sur une action louable et innocente, et la volonté du roi s'accordant au juste désir de ses peuples, donne à cette coutume le titre d'une Loi et d'un privilège inviolable, par la confirmation de ses lettres patentes.

« Que si l'on dit que dans les assemblées, les officiers du Roi non mariés, s'étaient vus exposés à la licence d'une troupe insolente, pour les assujettir avec honte au spectacle de la montre de leur milice ;

pourquoi faut-il prendre avantage d'un mal qui a reçu son remède et sa guérison ; pourquoi rallumer les flammes d'un feu éteint dès la naissance ? et puisque cet abus avait reçu la correction il y a plus de dix ans, par le Règlement d'un de Messieurs qui se trouva lors dans Soissons, les officiers du Roi étaient obligés de garder la même retenue, laisser aux habitants leur privilège entier et en retrancher ce qui pouvait causer du désordre : le couteau en la main du furieux est un dangereux instrument de meurtre et de carnage, et néanmoins il est destiné à l'usage commun et nécessaire des hommes ; on s'était contenté de faire des défenses de contraindre les officiers du Roi non mariés à s'enrôler dans cette milice. Mais on n'avait point passé à ce dernier excès de supprimer et d'abolir l'action : les magistrats de ce temps-là avaient-ils moins de zèle ou moins de pouvoir, et par toutes les autres villes de la Province ? dira-t-on que les officiers soient plus lâches et moins timides ou moins affectionnés du public ?

« Et vous, Messieurs qui, dans ce haut degré de la puissance souveraine, gardez toujours le tempérament d'équité, n'estimez pas que ce soit une pensée au-dessous de la majesté du Sénat et indigne de vos soins, de conserver à une ville et à une province entière les vieux restes glorieux d'un exercice public le courage de nos Ancêtres et que tant de siècles n'ont pu effacer.

« Je conclus..... »

Messire Jacques Talon parla en cette cause la première fois, comme avocat général et remontra que sous prétexte de cette assemblée, l'on contraignait les officiers du Roi non mariés et que cela tournant

à injure et à scandale, il était plus à propos de la supprimer.

L'arrêt fut conforme à ses conclusions.

C'est ainsi que disparut en 1619, la compagnie du Prince de la Jeunesse de Soissons.

HENRY LUGUET.

Sur un livre du Chanoine du TOUR

(1638)

Le hasard heureux d'une vente m'a rendu acquéreur d'un certain nombre d'ouvrages à peu près inconnus, intéressant Soissons et le Soissonnais au 17e siècle.

Je vous ai entretenus, voici quelque temps, de la plaidoirie de Me Gaultier concernant le *Prince de la Jeunesse*. Je voudrais aujourd'hui vous parler de Me Jean Du Tour et de son *Traité du Clergé*.

La famille Du Tour a joué un rôle conséquent dans le Soissonnais, où ses membres occupaient des charges importantes. Le plus éloigné, dont la trace fut retrouvée par de La Prairie (1), est *Pierre du Tour*, né en 1520, qui eut pour fils *Guillaume du Tour*, né vers 1581, mort le 3 mai 1648. Le fils de Guillaume, Claude, devint avocat au bailliage et siège présidial de Soissons ; parmi ses petits-enfants, nous citerons *Nicolas du Tour*, prêtre qui célébra sa première messe à Rome, en l'Eglise des R. P. Minimes, devant une nombreuse assistance, parmi laquelle

(1) Bulletin de la *Société Archéologique de Soissons*. — 2e série, tome III, page 53.

se trouvaient l'ambassadeur de France et Sébastien Quinquet, de Soissons. Nicolas décéda le 25 juin 1679, chanoine de Saint-Pierre au Parvis. Sa sœur, Françoise-Angélique, fit profession en l'abbaye Notre-Dame, en 1682 Un de ses frères, Jean-Baptiste du Tour, fut assesseur de la Maréchaussée de Soissons et devint avocat au présidial. Il fut baptisé en la paroisse Saint-Christophe et eut pour parrain, son oncle, Jean du Tour.

Ce Jean du Tour naquit en 1605 ; prêtre, docteur en théologie et doyen de la Faculté, chanoine, archidiacre, grand vicaire et official du diocèse de Soissons, il décéda le 6 juin 1688 à l'âge de 83 ans et fut inhumé derrière le chœur de l'Eglise Cathédrale entre la chapelle de Saint-Claude et celle de Saint-Etienne.

Le 15 août suivant, la chanoinée et prébende du dit sieur du Tour, qui était tombée en régale par son décès, à cause de la vacance de l'évêché, a été donnée par S. M^t^ à M. Paul du Tour, déjà pourvu de l'Archidiaconée de Brie, par la résignation du dit sieur du Tour.

L'ouvrage capital de M^e^ Jean du Tour est son *Traité Sommaire du Clergé*, édité à Paris en 1638, chez Adrien Taupinart, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Sphère.

L'exemplaire que nous possédons semble avoir appartenu à un ecclésiastique contemporain de l'auteur. Les corrections, interpolations, changements de mots, indiquent que ce travail de revision a été exécuté d'après l'original manuscrit, aujourd'hui disparu.

Ce fort volume, in-octavo de 1268 pages, s'ouvre sur une Epître adressée à Messeigneurs les Archevê-

que et Evêques de la province de Reims. L'ouvrage est divisé en trois livres, traitant le premier, de l'autorité et prééminence des évêques, le second de l'institut des chanoines, le troisième de l'institut des chanoines réguliers; chacun de ces livres se subdivise en chapitres qui, respectivement, sont de l'ordre numérique de 31, 30 et 27.

De ce traité, je n'ai pas la prétention d'en faire l'analyse ; je me contenterai d'en extraire les passages qui peuvent plus particulièrement intéresser l'Eglise de Soissons et ses Evêques.

C'est ainsi que je signalerai dans le chapitre de l'Institution des Evêques, l'alinéa consacré à Nicolas-I^er^ et aux démêlés de Rotholdus et de Hincmarus. Le chapitre vingt-et-un du premier livre relate le concile tenu à Soissons en l'an 744 et traite de l'ordonnance que fit en un concile synodal, Riculfus, évêque de Soissons, environ l'an 889, dont les canons sont rapportés au 7^e^ tome des Conciles.

Dans le 2^e^ livre, au chapitre consacré au nom de chanoine, nous lisons « plusieurs abbés sont chanoi-
« nes de plusieurs Eglises et l'Eglise de Soissons a
« pour premier chanoine l'abbé de Saint-Jean des
« Vignes, qui est une très célèbre abbaye, laquelle
« depuis le Concordat (1), a eu pour abbés Messei-
« gneurs les cardinaux de Bourbon, de Gondy et de
« Retz et a maintenant Monseigneur le Cardinal de
« Savoie, en sorte que l'Eglise de Soissons a eu pour
« pour chanoines ces trois premiers Cardinaux et a
« de présent, Monseigneur le Cardinal de Savoie ;
« la place de cet abbé, est la première après celle des
« dignités, il est le premier de tous les chanoines, fait

---

(1) Signé en 1516 par le Pape Léon X et François I^er^.

« sa semaine en son tour ou l'a fait faire par un « autre chanoine et reçoit aussi le revenu entier d'une « prébende. »

et maître Jean du Tour poursuit en ces termes :

« D'abondant la noblesse de l'ordre des chanoines « fait que toutes sortes de personnes né sont point « admises en leurs vénérables compagnies, les bâtards « n'y ont aucun accès. L'église de Soissons, par une « bulle particulière d'Alexandre III, ne peut être for- « cée de recevoir un bâtard, ceux qui ont quelques « manquements notables au corps en sont rejetés ».

Au sujet du pouvoir des évêques dont le passage serait à citer, nous y renvoyons aux pages 574 et suivantes, nous contentant de signaler qu'il y ait question de Nicolas, moine de Saint Crépin de Soissons et du privilège accordé par Saint Grégoire le Grand, au monastère de Saint Médard de Soissons que « l'on a dit être le premier de tous les privilèges accordés par les Papes, contre l'autorité des Evêques. Ce privilège donnait pouvoir à l'abbé de Saint Médard d'opérer toutes les fonctions de la cléricature, d'avoir même des fonds pour y baptiser et le faisait aller de pair avec les Sacrés Pontifes, le faisant prélat de plusieurs églises.

Concernant la résidence des chanoines, l'auteur rappelle que la coutume « souffre qu'en plusieurs églises cathédrales et collégiales, les chanoines puissent s'absenter six mois ou neuf par an, sans perdre les gros fruits affectés à leurs chanoinies, mêmes en quelques-unes, il suffit pour gagner le gros des prébendes, de se trouver à Pâques ou en quelqu'autre fête de l'année, au divin service. Plusieurs églises en Allemagne et quelques-unes en France obser-

vèrent telles coutumes, en l'église cathédrale de Soissons, pour ne rien perdre des fruits des chanoinies.

Dans son chapitre du pouvoir des chanoines, Jean du Tour montre que ces derniers peuvent être appelés par les Evêques « ès-délibérations qu'ils prennent pour le règlement de leurs diocèses en affaires de conséquence, et notamment en l'institution des abbés et abbesses. » Lorsque les élections se célébraient, les évêques ne pouvaient les confirmer sans le conseil de leur chapitre. Le chapitre de Soissons s'est toujours maintenu en ce droit et quelques siens évêques ayant voulu au préjudice d'icelui confirmer et bénir quelques abbés et abbesses, ont reconnu pour apaiser les troubles excités à ce sujet, qu'ils ne l'avaient dû faire et se sont obligés de ne plus rien attenter de pareil à l'advenir. Ce chapitre pour ce droit à plusieurs Bulles et Chartres authentiques en son trésor, et encore pour l'obligation qu'a son évêque de ne bénir ailleurs qu'en l'église Cathédrale les abbés et abbesses. Ces mêmes abbés et abbesses, qui sont de la juridiction épiscopale, sont obligés se présenter au lieu du chapitre et la promettre à Messieurs d'icelui par serment, obéissance, honneur et révérence.

Une abbesse de Notre-Dame de Soissons ayant refusé de ce faire, elle y fut condamnée par personnes déléguées du Saint-Siège, l'an 1232 et de plus d'en donner lettres comme les autres abbesses. Suivant ce droit, Madame Françoise Le Jeune demanda permission à Messieurs du Chapitre, d'être bénite en l'Eglise de son abbaye, l'an 1522, ce qui lui fut accordé en donnant acte de sa requête ce qu'elle fit par devant les notaires Hannée et Bertault. Madame Catherine de Bourbon, l'an 1551, demanda pareille

grâce et l'obtint, et en fit la reconnaissance par devant les notaires Poussin et Le Brasseur.

Dans le chapitre vingt-et-un du Livre second, qui traite « que les chanoines peuvent excommunier », l'auteur rappelle que l'Eglise de Soissons a le pouvoir d'excommunier les malfaiteurs et il signale la bulle de 1232 du pape Grégoire IX, laquelle bulle adressée au chantre de Paris et à deux autres chanoines, leur donna pouvoir de contraindre les abbesses et Couvent de Notre-Dame de Soissons de ne plus recevoir en leur Eglise, ceux que Messieurs du Chapitre auraient excommuniés. Et l'an 1235, il donna pouvoir au doyen, à l'archidiacre et à un chanoine de Meaux de faire observer l'excommunication qu'avait jetée le chapitre de Soissons contre les fils du comte de la même ville et quelques autres, pour les torts qu'ils lui avaient faits.

Le chapitre vingt-deux renferme des détails intéressants sur les droits des chanoines dans les Cathédrales; après avoir indiqué qu'à Soissons le cloître n'est pas fermé et que toutes les maisons voisines de l'Eglise sont destinées pour le logement des chanoines et chapelains, Me Jean du Tour relate le différend qui s'éleva entre l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, voulant faire installer une chapelle en l'hôtellerie qui joint son monastère et le chapitre de Soissons s'y opposant comme étant ce lieu en sa paroisse. Et l'auteur d'écrire « ainsi la division des cures en la ville de Soissons a été faite par l'évêque et le chapitre et les limites données à toutes les cures instituées ; or, il est véritable qu'en telles limites n'ont été comprises les maisons des clercs de la Mère Eglise, donc à présent, telles maisons ne sont dans l'étendue de telles cures, et ceux qui en sont curés,

n'y ont aucune juridiction par tels qu'elles soient habitées ».

Les pages suivantes seraient toutes à citer, qui traitent des habits et ornements sacerdotaux des chanoines, lesquels vêtements se composaient vers 1638 d'un surplis ou rochet et au-dessus un camail.

Le chanoine de Saint-Pierre traitant des prébendes, nous apprend qu'à Soissons, il y a cinq églises collégiales, dont les chanoinies de temps immémorial, sont possédées par les chanoines de la Cathédrale, à cause du revenu modique de leurs prébendes qui ne peut suffire à leur entretien honnête et selon le droit ; telles chanoinies de ces Eglises collégiales n'étant que de 60, 80, 100 et 120 livres pour le plus de revenu, il n'y a apparence quelconque d'obliger les clercs à posséder en une ville une seule de ces chanoinies.

Le chapitre consacré aux observances des chanoines réguliers, n'est que l'analyse de l'ouvrage du Père Le Gris, lequel renferme d'abondants détails sur l'abbaye de St-Jean et les cures et prieurés en découlant.

Mr Jean du Tour entre autres particularités, souligne que l'abbé du monastère de Saint-Jean, fondé proche les murailles de la ville, et à présent enfermé dans icelle, est chanoine de l'Eglise Cathédrale, prend séance aux hautes chaires, après les dignités, fait la semaine en son tour, ou y commet un chanoine de l'Eglise Cathédrale, et non de la sienne, il a une maison canoniale, a séance en chapitre, aux assemblées générales et jouit des autres avantages des chanoines prébendés ; lorsque cet abbé était régulier, et qu'il venait à mourir, la solennité de ses funérailles

était faite par les chanoines de l'Eglise Cathédrale ses confrères, aussi cette église est-elle supérieure à celle de Saint-Jean.

Les derniers chapitres sont consacrés à l'abbaye de Saint-Jean et traitent des commendes des bénéfices réguliers. L'ouvrage se termine sur un vibrant éloge du Cardinal de La Rochefoucault, dont « l'âge avancé l'oblige à se relâcher un peu de ses grands travaux », mais qui a cette consolation « que l'homme incomparable de ce siècle, le miracle de nos jours, le premier des hommes, Monseigneur le Cardinal de Richelieu, employe ses peines, ses soins, ses heures et ses veilles, non seulement au bien, à l'honneur et au repos de la France, mais encor à la gloire et au maintien de l'Eglise »

J'en ai terminé de l'analyse d'un ouvrage qui peut intéresser quelques-uns de nos collègues. Je n'ai cherché, en mes modestes moyens, qu'à leur être utile. *In utilitate decus.*

H. Luguet

LES LEPICART

Au cours de la séance du 5 juillet 1869, un ouvrage était offert à notre Compagnie, dont le titre, suivant le Secrétaire d'alors, était : « Les sept psaumes de la Pénitence », paraphrasés en vers par M. Lepicart, maître particulier des Eaux et Forêts *de* (*ou à*) Soissons, chez Charles Courtois, imprimeur du Roy, près l'élection — 1736 — 73 pages »...

De ce volume, nous avons été assez heureux pour en trouver un exemplaire timbré aux armes des Lourcelles. Nous nous sommes rendus compte que le titre véritable permettait de répondre au point interrogatif posé par l'Abbé Pêcheur. En effet, il faut lire :

« Les Sept pseaumes de la pénitence
« paraphrasés en vers,
« Par M. Lepicart, Maître particulier,
« des Eaux et Forêts de Soissons,
« A Soissons,
« Chez Charles Courtois,
« Imprimeur du Roy, près l'Election ».

En dehors des 73 pages citées, l'ouvrage comporte une épitre dédicatoire et un avertissement de l'auteur. Il se termine par la transcription du privilège du Roi, donné à Versailles, le 11 décembre 1732.

Le don de Monsieur Decaisne a suscité à l'Abbé Pêcheur ces lignes :

«...La famille Courtois a fourni des imprimeurs « et des libraires à Soissons et à Laon, jusqu'à ces « derniers temps ». C'est tout ; pas un mot sur les Lepicart. Nous avons voulu, sinon combler cette lacune, du moins apporter quelques notes, faibles lueurs projetées sur une généalogie qui reste à faire.

Ce Lepicart avait des attaches soissonnaises : il y eut des Lepicart dont le nom nous est conservé dans des documents du XV^e^ siècle.

Nous trouvons en 1480, un Jean Le Picart, Procureur, Commissaire Royal sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts et amortissements.

Il faut enjamber le XVI^e^ siècle qui ne nous apprend rien et aborder le XVII^e^ où les renseignements se font plus précis; c'est d'abord une pièce manuscrite (1) ; il s'agit de la vente et cession faite le 1^er^ septembre 1609 par Jacques Le Picart, Sieur de La Vallée, Conseiller du Roi et Avocat au Châtelet de Paris, demeurant en cette Ville, près la Monnaie, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, à Jean Le Picart, son frère, Conseiller au Parlement, des droits qu'il tient de son Père et de sa sœur, Marguerite Le Picart, religieuse de Notre-Dame de Soissons (2) sur la terre et Seigneurie du Plessis, moyennant la somme de 2.400 livres.

Ce Jean Le Picart est-il le même que le secretaire à gages qui figure en 1619 sur l'Etat de la Maison du Roi Louis XIII ? Nous n'avons pu le savoir.

---

(1) Papiers personnels.

(2) Cf. *Epitaphier de Picardie.* — Tombeaux de l'Abbaye Royale de N. D. de Soissons. — « Cy gist religieuse et vertueuse dame Sœur Mar- « guerite Le Picart, qui prit l'habit de religion en ce monastère royal à « l'aage de 8 ans, et trépassa aagée de 77, le 18 septembre 1652. »

Nous trouvons ensuite François Le Picart, Conseiller et Aumônier de la Reine, abbé commendataire de Chartreuve, au diocèse de Soissons, en 1601, et prieur de Notre-Dame de Château-Porcien, député du Clergé aux Etats Généraux de 1614, mort en 1624.

Ses armes étaient : « *d'azur au Lion d'Or armé de gueules* » ; cimier : *Lion d'Or* ; Supports : *deux lions* de même.

L'une de ses sœurs, Anne, épousa, en 1606 Claude de Flavigny, Seigneur et Vicomte de Renansart. Sa nièce, Marie-Jacqueline, épousa le 28 mars 1636, Henry de La Fontaine, Seigneur de Bitry, Gouverneur de la ville de Noyon et commandant à Soissons.

En 1629, une demoiselle Le Picart était mariée à Jacques d'Effiez, Chevalier de l'Ordre du Roy, premier gentilhomme de Monseigneur le Prince, baron de Mondétour et de Nesles, vicomte de Chéry et de Mareuil-en-Dôle. Veuve en 1662, Marguerite décéda le 14 décembre 1669 à Fère-en-Tardenois, et fut inhumée en l'Eglise Sainte-Macre, proche la Chapelle de la Vierge.

Vers le même temps, nous trouvons un Jean-Baptiste Le Picart, Intendant de Soissons. Il vaut la peine que nous nous y arrêtions, car à son sujet, Mathon a commis une erreur, reproduite cinquante ans plus tard, par un candidat au doctorat d'histoire. La liste des Intendants de Soissons, dressée par Mathon, et qui a été publiée dans le « Bulletin » de notre Société en 1859, indique :

En 1643 : De Villarceau ;

En 1647 : Claude Bazin, Sieur de Bazins ;

En 1650 : Jean-Baptiste Lepicart, Sieur de Périgny

En 1654 : Dayaux.

Cette liste a été citée par Dubuc dans sa thèse sur l'Intendance de Soissons — 1643-1715 ; c'est la même qui figure dans la collection Périn, sous la cote 4761. Ainsi donc, si nous nous en référons à ces documents, Jean-Baptiste Lepicart aurait été Intendant de Soissons, de 1650 à 1654 ; rien n'est moins vrai.

Deux documents viennent infirmer la liste de Mathon. Aux Archives Départementales, Série B, bailliage Royal de Chauny, il existe, sous la cote 1673, une pièce datée de 1643 et qui a trait aux désordres commis à Flavy-le-Martel par des cavaliers du Régiment de Sirot. Les habitants se plaignent à Jean-Baptiste Lepicart, Intendant de l'Ile-de-France en la généralité de Soissons, de ces pillards qui menacent de venir la nuit tuer et incendier.

L'autre document, encore plus probant, ruine la thèse de Mathon qui fait Lepicart intendant de 1650 à 1654. Cela ne pouvait être, pour l'excellente raison que Lepicart était décédé en 1650. Les archives de l'Hôtel-Dieu, sous la côte 187, renferment un document de 1650 dans lequel il est question de Charles Colhon, Conseiller au bailliage et siège présidial de Soissons, mandataire de Catherine Tallon, *Veuve* de J.-B. Lepicart, sieur de Périgny, Conseiller d'Etat, Maître des Requêtes. Le testament (1) de Lepicart figure dans le document « *considérant l'employ que j'ai eu* « *dans le Soissonnais, et qu'il ne se peult que je* « *n'aye beaucoup manqué à ce qui est de mon deb-* « *voir en l'exercice de la Commission que j'ay ai* « *exercé, je prie tous ceulx et celles à qui je puis* « *avoir fait tort, de me pardonner* » (2).

---

(1) En date du 11 juillet 1650.

(2) Cf. *Archives Hospitalières de Soissons*. Cote 306.

Ces pièces détruisent la liste de l'archiviste de l'Aisne ; nous ne nous en sommes pas tenu à celles-là ; nous avons consulté le savant ouvrage de d'Avenel sur « *Richelieu et la Monarchie absolue* ». Le tome IV contient la liste des intendants en province sous Louis XIII ; malheureusement, elle s'arrête à 1642 ; cela suffit toutefois pour rétorquer Mathon qui fait de Villarceau intendant en 1643 seulement. D'Avenel nous indique, et nous n'avons aucune raison de ne le croire pas :

En 1636 : Vignier

Et en 1637, Mangot, sire de Villarceau, Intendant en la Généralité de Soissons.

***

Les armes de Lepicart, abbé commandataire de Chartreuve, diffèrent de celles de Louis Le Picart, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Soissons, qui étaient « d'argent à un cœur de gueules sommé d'un lis de jardin au naturel et un chef de gueules chargé de trois maillets d'argent, celui du milieu, versé ou renversé » et elles ne se rapprochent pas plus de celles de Nicolas Le Picart, prêtre, prieur et curé de Nelles, dont les armes furent « d'azur à une tête et col de cheval coupée d'argent, surmontée d'une étoile d'or et acostée de deux fers de pique de même ». (1).

Du Le Picart qui nous intéresse plus particulièrement, nous savons qu'il fut receveur des tailles, puis maître des eaux et forêts et qu'il fit partie de l'Académie de Soissons. C'est en cette qualité qu'il prononça, au sein de cette Compagnie, un discours à la louange du Roy à l'occasion de la naissance du duc

(1) Cf. *Armorial général de l'Election de Soissons*, page 42.

de Bretagne. Cette pièce d'éloquence fut envoyée comme tribut, en 1704, à l'Académie française (2).

Vers le même temps, le sieur Le Picart eut des démêlés avec Heuslin, receveur général des finances de la généralité de Soissons. Une lettre de l'Intendant d'Ormesson, datée de Soissons, 20 juillet 1705, nous en a conservé les traces.

« Monsieur,

« Je vous renvoie le placet que vous m'avez fait « l'honneur de m'adresser, présenté par le sieur Le « Picart, l'un des receveurs des tailles de l'élection « de Soissons en exercice l'année 1704. Il se plaint « d'une contrainte décernée contre lui par le sieur « Heuslin, receveur général des Finances de la géné- « ralité de Soissons, en exercice pendant la dite « année 1704, d'une somme de 5.800 livres, en vertu « de laquelle il a fait saisir réellement sa charge. Je « dois prendre la liberté de vous dire qu'il m'a tou- « jours paru que le sieur Le Picart était homme d'une « bonne conduite et rangé dans son recouvrement. « On ne voit aucune dissipation des deniers de sa « recette, puisque, par la vérification que les tréso- « riers de France ont faite de sa caisse et de ses « registres, le 11 de ce mois, et depuis la contrainte « visée, il est justifié que le Receveur particulier a « payé au Receveur Général, 11.178 livres 1 sol, « 7 deniers de plus qu'il n'a reçu des paroisses et « autres contribuables de l'élection. Le sieur Heuslin « prend droit sur un traité passé entre Luy et le « Sieur Le Picart, au commencement de l'année 1704,

---

(2) Xavier de Buttet. — *Notice sur l'Académie de Soissons*, page 222.

« par lequel le sieur Le Picart s'est soumis à payer « les impositions de cette année dans les quinze mois « à partir du 1er janvier. Le malheur des temps a « empêché que ce traité ait été exécuté régulière- « ment.

« Le bas prix des denrées, la disette de l'argent « et la pauvreté des contribuables ont mis les com- « munautés hors d'état de payer le Receveur des tail- « les dans le même délai, telles diligences qu'il ait pu « faire. Comme il est important de ménager les « paroisses et de ne pas les mettre hors d'état de « payer à l'avenir, je crois qu'il serait de votre justice « d'engager le sieur Heuslin de donner au sieur Le « Picart le restant de cette année pour le paiement de « ce qu'il lui doit et de surseoir la poursuite de la « saisie réelle qu'il a fait faire de l'authorité de « la Cour des Aides de Paris. Je crois aussi « qu'il serait de votre équité d'accorder quel- « que grâce au sieur Heuslin en faveur de ses avan- « ces. Comme il est à Paris, un mot de votre part « pourra l'engager à ce que je prends la liberté de « vous proposer. Je ne l'ay pu faire moi-même, parce « qu'il ne fait point sa résidence à Soissons... (1) ».

En 1721, pour le tribut annuel de l'Académie de Soissons, était présenté à l'Académie française, une pièce dûe à la plume de ce même Le Picart (2) et qui était une paraphrase du psaume CX. Il semble que l'auteur ait voulu préluder déjà à la paraphrase des Sept Psaumes de la Pénitence qui date de 1736, et fut dédiée à Monseigneur Orry, Chevalier, Seigneur

---

(1) R. Firino. — *Histoire de la Commune de Fontenoy*, pages 48 et 49.

(2) Il avait épousé Jeanne-Françoise Collet de Beaulieu, laquelle décéda le 6 décembre 1730 en la paroisse de Saint-Médard de Sinceny. — Cf. *Arch. départementales. Série E suppl.* 641 (g g 2).

de la Chapelle et autres lieux, Ministre d'Etat, Conseiller au Conseil Royal et Contrôleur général des Finances.

Les armes d'Orry figurent en bonne place, qui sont *de pourpre au lion d'or rampant contre une montagne d'argent.*

L'ouvrage s'ouvre sur une épître que suit un avertissement dans lequel Le Picart insiste sur le nom de l'auteur des psaumes qu'il a paraphrasés. « Ce ne peut être que David », écrit-il, et il apporte des preuves tirées des Apôtres. Dans sa conclusion, l'Académicien soissonnais s'exprime ainsi :

« Les paraphrases que je donne aujourd'hui « sont les fruits des heures de relâche que j'ai déro- « bées aux différentes occupations dont j'ai été « chargé toute ma vie... » et il ajoute : « Je me « croirai très flatté si cet ouvrage plaît, plusieurs de « ces paraphrases ont été approuvées à la lecture ; « mais ce que l'oreille tolère est souvent condamné « par l'œil critique et sévère ».

Nous ignorons de quelle façon était constitué l'aéropage devant lequel Le Picart lut son travail. A cette époque, 1736, l'Académie de Soissons comprenait entre autres membres l'Abbé de Pompomme ; Antoine, Charles Bertherand, trésorier de France en la généralité de Soissons; Bertherand de Longprez, Seigneur de Mainville ; Henry de Beyne, secrétaire de l'Académie; Carrelet de Rosay, Danré d'Armancy, seigneur de Loupeigne, Monseigneur de Laubrière, le Chanoine Gosset, tous fins lettrés, qui, sans doute, goûtèrent l'œuvre de leur collègue.

Il ne semble pas cependant que ces paraphrases fussent dignes de passer à la postérité comme modèle

d'éloquence et de poésie. A la lecture du moins, il n'y parait pas. En dépit de l'élévation de l'argument, l'esprit reste court, la pensée de l'auteur n'a nulle ampleur, elle demeure lourde, et si le sujet ne comportait ni festons, ni astragales, du moins valait-il la peine d'être traité avec quelque envolée.

L'ouvrage, cependant, mérite de figurer dans une bibliothèque soissonnaise, près des discours et tributs académiques, des lettres pastorales et des traités rédigés par nos évêques académiciens, voire même à côté des Mémoires sur Madame de Maintenon, composés par Monseigneur Languet de Gergy.

HENRY LUGUET.

Musée de Soissons

Chapiteau du XII[e] siècle provenant d'un cloître de l'Abbaye de Saint-Médard-lez-Soisons
(1[re] face) Abraham conduisant son fils au sacrifice

Musée de Soissons

Chapiteau du XII[e] siècle provenant d'un cloître de l'Abbaye de Saint-Médard-lez-Soissons
(2[me] face) Un ange arrête Abraham et lui suggère de sacrifier un bélier à la place de son fils

NOTE

sur quelques chapiteaux romans

de l'ancien diocèse de Soissons

En 1882, des chapiteaux romans plus ou moins bien conservés furent trouvés à Saint-Médard, dans des décombres. Le moins endommagé fut transporté au Musée, où on peut le voir encore. Les débris d'un autre chapiteau de la même série, et probablement du même artiste, se voient dans la crypte de Saint-Médard. Ces chapiteaux se composent chacun de quatre corbeilles jumelées, disposition fréquente dans les cloîtres. Trois faces sont historiées, celles qui regardaient sans doute la galerie du cloître; l'autre ne portait que des palmettes encadrant une tête d'ornement aux traits anguleux et barbares, telles qu'on en voit beaucoup sur les chapiteaux du XI^e^ siècle dans la région de Soissons (1) et les cuves baptismales de la Picardie. Cette face devait être tournée vers le *préau*, cet espace quadrangulaire découvert et orné le plus souvent d'une fontaine et de verdure, que circons-

(1) Cf. LEFÈVRE PONTALIS. L'architecture religieuse aux XII^e^ et XIII^e^ siècles dans l'ancien diocèse de Soissons, *passim*.

crivait le cloître (*pratulum*, bas-latin *pratellum*). Il est aisé de comprendre que celui qui, en suivant la galerie, lisait dans le livre de pierre des chapiteaux l'histoire des deux testaments, ne pouvait voir la face tournée vers le préau : d'où la nécessité de n'historier que trois faces sur quatre pour lui permettre de suivre le fil du récit sans interruption.

Le chapiteau du Musée représente : 1) Abraham conduisant au sacrifice son fils Isaac monté sur un âne ; le patriarche porte lui-même le glaive et le feu du sacrifice ; 2) Abraham prêt à sacrifier le jeune Isaac, déjà dévêtu, voit un ange retenir son glaive dont il saisit hardiment le tranchant et lui présenter un bélier comme victime Le petit Isaac est une étude de nu très avancée pour l'époque et il faut déplorer sa mutilation ; 3) Abraham se lève et s'avance au-devant des trois anges qui viennent le visiter, scène rendue célèbre par le fameux commentaire augustinien : *tres vidit, unum salutavit.*

Les deux fragments de la crypte de Saint-Médard ne représentent guère que la moitié d'un chapiteau complet. On y voit Abraham assis, parfaitement identique par sa physionomie et les moindres détails du costume à l'Abraham du chapiteau du musée ; malheureusement, les personnages qui pouvaient se trouver devant lui ont disparu. Sur le même fragment, de l'autre côté, on distingue un homme prosterné jusqu'à terre, dans l'attitude de l'adoration. Sur le deuxième fragment, trois personnages marchent ensemble, probablement même étaient-ils primitivement plus nombreux ; celui qui marche au milieu touche de la main l'épaule de son voisin de droite, comme pour le diriger L'hypothèse la plus vraisemblable est que nous avons là la suite du

Musée de Soissons

Chapiteau du XII[e] siècle provenant d'un cloître de l'Abbaye de Saint-Médard-lez-Soissons
(3[me] face) Abraham recevant la visite des trois anges

Abbaye de Saint-Médart-lez-Soissons

Restes de chapiteaux du XII[e] siècle provenant d'un ancien cloître de l'Abbaye
(Suite de l'Histoire d'Abraham)

Abbaye de Saint-Médard-lez-Soissons

Reste de chapiteaux du XII[e] siècle provenant d'un ancien cloître de l'Abbaye
(Suite de l'Histoire d'Abraham)

Eglise de Berzy-le-Sec (abside)

Chapiteau du XII^{e} siècle (1re vue)

récit biblique, à savoir l'histoire de Lot se prosternant devant les deux anges qui vinrent le visiter à Sodome, puis quittant la ville maudite avec sa femme et le reste de sa famille, sous la conduite des anges. Il subsiste également une partie de la quatrième face. dont les feuillages reproduisent ceux qui leur correspondent dans le chapiteau du musée.

Le sculpture de ces chapiteaux est remarquable par le naturel, la grâce des formes et des attitudes, une certaine bonhomie souriante et une science très appréciable de la draperie, particulièrement dans les fragments de la crypte. La disposition de certains plis concentriques autour du ventre, l'agitation des robes soulevées par le vent mystérieux qu'André Michel a nommé apocalyptique, indiquent une persistance d'influence des écoles du Languedoc et de la Bourgogne. On pourrait rapprocher, à certains points de vue, ces chapiteaux de St-Médard de ceux du chœur de Cluny (premier quart du XII[e] siècle) : même justesse des proportions, même harmonie sereine de la composition. Ils en diffèrent toutefois par la facture des plis, qui ne sont plus en bandes parallèles et plaquées, mais en saillies ondulées et adaptées aux mouvements. De même l'exactitude de l'observation, l'intérêt attaché à la forme humaine comme telle, le « naturalisme naissant » en quelque sorte des chapiteaux soissonnais dénotent une date bien postérieure aux chapiteaux de Cluny, l'influence des ateliers de Chartres et de St-Denys, la tendance qu'ils accusaient prolongée, bref l'avènement prochain de l'art gothique. Ils offrent même cet intérêt majeur de marquer la dernière étape du chapiteau historié, d'abord si malhabile et si grossier, même dans le premier quart du XII[e] siècle, dans nos régions. Les sculpteurs ont

réussi ce tour de force de couvrir de scènes réelles, de figures pleines de vie, avec un minimum de convention et une parfaite adaptation à l'architecture, la surface irrégulière qu'est la corbeille d'un chapiteau. Mais cette réussite même semblera téméraire aux imagiers gothiques, soucieux, comme eût dit La Fontaine, de ne pas quitter la nature d'un pas. Ils renonceront volontairement au chapiteau historié et se rapprocheront des modèles antiques, réservant la sculpture historiée aux surfaces planes : tympans, gables, retables, etc...

La conclusion de tout ceci est que les chapiteaux de Saint-Médard peuvent être datés de la fin du XII^e^ siècle. Si maintenant, nous voulions leur trouver des précurseurs et déterminer les intermédiaires entre eux et des chapiteaux tels que ceux de Morienval, nous pourrions citer ceux de l'abside de *Courmelles* et de l'abside de *Berzy-le-Sec*. Lefèvre-Pontalis remarque avec raison que ceux de Courmelles relèvent d'un art plus avancé que ceux de Bercy, ils sont donc plus proches de ceux de St-Médard. A Courmelles, l'imagier a choisi dans la Bible, l'histoire de Samson : ici, nous le voyons terrassant le lion, dont il écarte les mâchoires de ses bras puissants ; tout à côté (contraste combien significatif), le colosse couché sur un lit, se laisse couper les cheveux par Dalila. Plus loin, l'artiste n'a écouté que la fantaisie : voici le sagittaire décochant sa flèche dans la gueule ouverte d'un fauve.

Les chapiteaux de Berzy sont curieux comme documents. Le plus curieux montre un paysan du temps partant au travail, sa pelle sur l'épaule gauche, sa miche de pain sous le bras, son bonnet en tête, sa longue ceinture nouée devant sa tunique longue. Derrière lui, sa charrue à l'antique, sans roues, telle que

Eglise de Berzy-le-Sec (abside)

Chapiteau du XII^{e} siècle (2^{me} vue)

l'emploient encore certains bédoins. Devant lui, sa femme à la longue natte et qui porte par-dessus la *chainse*, le *bliaud* à longues manches, lui tend une serpe et un fléau (1). Les deux personnages sont trapus, vraiment rustiques, et les plis tombent lourdement, gauchement. A noter que tous les auteurs ont donné une description inexacte de ce chapiteau qu'ils n'avaient vu que d'en bas et sous une voûte obscure. La voûte s'est effondrée et, sur les échafaudages, nous avons pu, M. Leloutre et moi, examiner ces sculptures à la franche lumière d'une après-dîner de juillet. Nous avons vu une femme où Lefèvre-Pontalis annonce un homme, une serpe où il montre un marteau, une pelle où il dessine une bêche, etc... Si un tel maître a commis ces légères erreurs, je laisse à penser les comiques bévues des autres : un archéologue local prenait la visitation pour l'ensevelissement de Saint-Quentin !

René LOUIS.

---

(1) La lanière du fléau est mutilée.

Hubert SUSSANNEAU

de Soissons

Un amateur et chercheur au flair subtil des reliques de notre passé national, M. A. Gosset me mit un jour sous les yeux trois petits volumes qu'il avait découverts en furetant chez les marchands de vieux livres. Ces volumes contenaient des œuvres diverses en latin d'un Soissonnais, nommé Hubert Sussanneau, qui vécut au 16e siècle, sous François Ier et qui paraît avoir fait une certaine figure parmi les humanistes de la Renaissance. A la vérité, ce nom de Sussanneau est bien ignoré aujourd'hui. Les Guillaume Budé, les Dolet, les Ramus, les Turnèbe, les Estienne, pour ne parler que des humanistes de France ont obtenu une renommée plus durable. Mais il paraît certain que Sussanneau, de son vivant, jouit d'une grande réputation, à Paris, en diverses villes de France, et même jusqu'en Italie. Il compta parmi ses contemporains, dans la bourgeoisie, dans les lettres, dans le haut clergé, dans la magistrature, de nombreux amis, des protecteurs et des admirateurs. Il reçut assez d'hommages pour en venir à croire, tout en prenant des airs modestes, que la gloire et l'immortalité étaient réservées à ses écrits. Aussi m'a-t-il paru dès l'abord intéressant de chercher à dégager cette figure de l'ombre où elle est plongée depuis quatre siècles, pour lui donner une petite place dans la

mémoire de ceux de nos concitoyens soissonnais qui, s'attachent à connaître le mieux possible les âges passés de leur vieille et chère cité.

Pour tous documents sur ce sujet, je n'ai eu que les œuvres latines en prose et en vers de Sussanneau:

1° Un dictionnaire de Cicéron, auquel est joint un livre d'épigrammes Paris, 1536.

2° Quatre livres de poésies légères, sous le titre de Ludi, suivis de l'explication d'un certain nombre de mots latins, et d'un petit poème de 300 vers hexamètres sur le siège de Péronne (1536), qui résista victorieusement aux Impériaux commandés par Henri de Nassau, Paris 1538.

3° Annotations à l'art de versifier mis en vers (latins), par Despoutère, — avec un épithalame en l'honneur du mariage de Michel de l'Hospital, une églogue intitulée *Sigloins* et un mélange de pièces diverses, Paris 1543.

4° Un poème latin en vers élégiaques sur la vie et la mort de St Gervais et St Protais, en deux livres, dont le premier, en 444 vers, raconte l'histoire des deux saints, et le second, en 102 vers, contient une description de Soissons au temps de l'auteur, décédé en 1543.

C'est de ces divers ouvrages que j'ai dû tirer toutes mes informations sur H. Sussanneau. Parmi les lieux communs et les invitations des anciens classiques, dont ils sont remplis, j'ai trouvé épars, non les éléments d'un portrait vivant et complet, mais assez de détails pour jeter quelque lumière sur l'homme et sur sa vie, et permettre de se former une idée assez précise de ce que fut cet humaniste Soissonnais dans la première moitié du 16e siècle.

Il naquit en 1512. Il nous dit, dans une pièce publiée en 1538, mais certainement plus ancienne, *qu'il a 24 ans,* son père, Pierre Sussanneau, mourut vers 1536. Hubert exprime sa douleur filiale dans une courte élégie adressée à son frère Guillaume, plus jeune que lui, et à qui il promet de servir de père. C'est la seule pièce où il laisse voir ses sentiments à l'égard de sa famille. Il ne rappelle le souvenir de sa mère que par une image banale : « C'est là (Soissons), que petit enfant, j'ai abreuvé mes lèvres au sein de ma mère. » C'est tout. Il nomme encore sa sœur Agnès, religieuse dans un couvent de Bénédictines dont sa tante maternelle était supérieure, et situé dans les murs de Soissons. Enfin, une petite pièce, sans intérêt, est adressée à un comte d'Auxerre, nommé Foucher, sur lequel il nous dit peu de chose.

Il passa à Soissons les années de son enfance et fit ses études au collège St-Nicolas de cette ville, où il eut pour maître de latin et de versification latine, Jean Demareth, dont il vante le savoir. Il se fit remarquer par ses succès scolaires qui paraissent, si j'ai bien compris ce qu'il en dit, avoir fait grand bruit dans la ville.

Voici en effet ce que je lis dans la préface du poème sur St-Gervais et St-Protais : « Je parais cruellement ingrat envers ma patrie, de n'avoir pas célébré ses louanges, après les grands bienfaits dont je lui suis redevable. Car, outre celui de m'avoir donné le jour, dont elle se prévaut à juste titre, j'ai reçu d'elle maintes faveurs précieuses et rares. J'ai eu ce bonheur, qui est échu à bien peu d'hommes de la voir, au temps de mon enfance, applaudir d'une manière merveilleuse, à mes heureuses dispositions, suivre avec admiration le cours de mes études. »

Il écrivait ces lignes en 1543, à l'âge de 29 ans. On regrette de n'y point trouver quelques précisions sur ses obligations envers sa ville natale. Il faut nous contenter de ce vague témoignage. Nous pouvons peut-être faire état d'une petite ode dans la manière d'Horace, adressée à un protecteur qui lui a ouvert libéralement sa bourse pour lui permettre de faire ses études, et qui n'a cessé d'exercer sur lui, par de sages directions, une saine influence. En retour, il lui promet que ses vers feront connaître ses bienfaits à la postérité. Mais pourquoi en rappelant le bienfait, taire le nom du bienfaiteur ? En fait, la postérité ignore l'un et l'autre, et je ne me flatte pas de la tirer de cette ignorance.

Sussanneau ne se borna point à l'étude des lettres. Il y ajouta celles du droit et de la médecine. En tête de ses *Ludi,* son nom est accompagné du titre de Docteur en droit et en Médecine.Je ne trouve point cette mention en tête du Dictionnaire de Cicéron de 1536, ce qui ferait croire qu'il obtint ses deux doctorats entre 1536 et 1538, c'est-à-dire entre 24 et 26 ans.

A peine sorti de ses études littéraires, il devint professeur, et il dut faire, auprès de ses élèves, l'effet d'un camarade un peu plus âgé, plutôt que d'un maître. Il dit en effet en 1536, que plusieurs années auparavant, quand il enseignait à Turin, il n'avait pas encore cette abondante barbe blonde qui ornait son menton.

Il promena son enseignement en divers lieux qu'il n'est pas très facile de déterminer avec exactitude. Nous le voyons d'abord à Poitiers, où il exhortait en vers graves ses jeunes auditeurs à bien travailler.

Il vint ensuite occuper à Paris une chaire

publique, qu'il ne désigne pas autrement. Il y reste plusieurs années, mais il est possible qu'il ait professé dans plusieurs établissements. Nous savons qu'il fut attaché au célèbre collège de Coyneret, où, une vingtaine d'années plus tard, Ronsard et Dubellay, étudiant le grec sous le savant Daurat, préparaient la grande révolution littéraire avec l'avénement de la Pléïade. En attendant l'impulsion qu'allait donner à la poésie française le manifeste de Dubellay (*Défense et illustration de la langue française*) les maîtres, comme Sussanneau, se souciaient peu des destinées de notre littérature nationale. Admirateurs passionnés des anciens modèles, ils estimaient que les modernes, français, italiens ou autres, n'avaient rien de mieux à faire, pour rivaliser avec eux,que de suivre avec soin leurs traces, par une imitation servile, qui leur empruntait leur langue et leur versification, aussi bien que leurs ornements mythologiques, leurs artifices de composition, leurs figures de style, leurs beautés originales converties en recettes à l'usage de tous, bref, de les rappeler par une constante et fidèle ressemblance.

Notons que Ronsard et la Pléaïde ont restés dans la même erreur, et qu'ils ont continué à pratiquer cette imitation excessive des anciens. Mais ils ont eu le grand mérite de répudier le latin,et de chercher à égaler leurs modèles dans une poésie qui fût, au moins par l'empoi de la langue française enrichie et ennoblie, une poésie nationale.

Sussanneau n'était pas d'humeur à se confiner dès l'abord dans un collège ou dans une ville ; et après ses premières années d'enseignement il lui prit fantaisie de voyager. Il passa une année à visiter la France et une partie de l'Italie, visitant les humanistes célèbres, en s'arrêtant en divers lieux pour y

faire des leçons publiques qui lui valurent des applaudissements, et sans doute aussi, d'utiles honoraires. Il est à supposer qu'il pourvut ainsi aux frais de ses voyages, dont une part lui avait été fournie libéralement par Philippe de Cossé (Brissac), évêque de Coutances. Nous trouvons une relation de ce voyage dans une épître adressée à ce prélat, et imprimé en tête du Dictionnaire de Cicéron, auquel il sert de préface. En voici la traduction, assez intéressante, ce me semble, pour nous faire mieux connaître notre personnage.

Au très révérend Père en Jésus-Christ Philippe de Cossé, évêque de Coutances, Hubert Sussanneau, de Soissons, offre ses vœux de bonheur.

Durant ces dernières années, comme j'expliquais dans une chaire publique, à Paris, les œuvres de Virgile et de Cicéron, j'eus l'idée de détacher le texte de Cicéron, pour m'en servir dans une leçon, des définitions, qui furent accueillies avec plaisir par mes auditeurs. Et alors, cédant à leurs prières, je leur promit de publier un volume de définitions, dès que j'aurais mon temps tout-à-fait libre, mes occupations m'en laisseraient le loisir. A cette époque le roi très-chrétien François résidait à Paris, et il avait pour chambellan Salmon Macrin, poète très célèbre, que je visitais fréquemment, pour jouir du charme de ses entretiens. Un jour nous vinmes à parler des hommes amis des lettres. Et à ce propos, après s'être étendu longuement sur votre bonté, et sur les hautes fonctions que vous exerciez, il ajouta que vous brûliez du désir de me voir (*Inei desiderio flagrare*). Et pourtant vous ne me connaissiez que par quelques vers que j'avais publiés à Poitiers. Il me demanda donc, et me persuada, si jamais j'allais à la Cour, de faire un détour pour vous saluer. A l'approche de la Saint-

Rémi, Jean Juttée, propriétaire du bois Hamonien (?), d'une famille noble de Bretagne, me presse de me rendre avec lui dans son pays. J'acceptai tout de suite parce que j'avais un ardent désir de revisiter quelques parties du monde, l'Italie surtout qui a toujours été regardée comme le foyer de la science. En quittant Paris, je me rendis à Amboise. Là fort à propos, arrive le roi avec une suite nombreuse, selon le conseil de Salmon Macrin, je vous fis une visite où je reçus de vous un accueil admirable, et, quand je vous quittai, vous me fites présent d'une somme d'argent pour mes frais de voyage. De là je me rendis à Angers, mais comme j'avais l'intention de pousser plus loin, je quittais Angers sur le champ, pour visiter à l'exemple d'Ulysse, beaucoup de peuples, en acquérir des connaissances sur leurs villes et sur leurs mœurs.

Les coutumes des Bretons m'intéressaient au plus haut degré. Après avoir parcouru plusieurs de leurs villes, comme j'avais toujours l'Italie en tête, nous prîmes la route de Bourges et nous atteignimes Lyon.

Là, Sébastien Gryphe (célèbre imprimeur-éditeur), me chargea de corriger ses ouvrages de Cicéron, d'Horace et de Cyprien. Il était en relations avec Etienne Dolet (1509-1546), dont je louerai la vivacité d'esprit et l'érudition en disant simplement que, grâce à son génie incomparable, tout jeune encore, il est comme porté sur un char de triomphe au milieu des applaudissements universels. Adonné dès l'enfance à la lecture de Cicéron, il rédigeait d'élégants commentaires sur la langue latine, dont l'admiration me conduisait à jeter au panier tous ceux que j'avais moi-même réunis. Peu après, m'étant ressaisi, je décidais de m'en rapporter à lui-même sur ce que je devais

faire. Et lui, malgré le peu d'importance de mon travail, aux yeux d'un tel humaniste, il le loua, dans le temps même où, au regard de sa culture, il préparait des travaux bien plus considérables, dont l'éclat obscurcit le nôtre tout autant que nous voyons la lumiere de la lune obscurcie et effacée par celle du soleil.

De Lyon, je traversais les Monts des Allobroges, et, en Italie, je visitai les hommes les plus instruits; je provoquai leurs appréciations, et j'obtins notamment celles d'Honoré Dracone, de Scaravelli, et de D. Rodolphe, official de Turin. J'étais encore assez mécontent de mon travail, et j'en faisais peu de cas. Mais leur approbation me poussa fortement à le publier. Quelque temps après, quittant l'Italie, je passais par la Bourgogne, et, tous les hommes de savoir que je rencontrais, je les suppliais par mille prières, de me faire connaître leur jugement, car l'idée d'une publication, par l'effet de ma timidité naturelle, me faisait peur. Mon indécision fit place à une résolution ferme, un terme à la fin de mon voyage de retour, grâce à Antoine Frochet, homme supérieur par sa connaissance des lettres, professeur à Dijon. Après un long temps passé dans ces voyages, me retrouvant enfin à Paris, je repris mes explications d'auteur interrompues pendant une année, et mes auditeurs, redoublant leurs instances, me pressèrent de ne pas laisser ensevelir dans les ténèbres, un travail qui serait très utile aux hommes d'étude. Très touché de leurs sollicitations, je crus toutefois devoir recueillir les avis d'hommes qui s'étaient fait un nom illustre par la connaissance des arts. J'expliquais donc ma pensée à Guillaume Budé, à Jacques Tusan, à Jean Stourm, qui professa à Paris et fut recteur à Strasbourg, à Jean Ruelle, docteur en théologie, à Michel Quanier, qui me firent connaître par écrit leurs ap-

préciations. Usant donc de leurs excellents conseils, devant leur autorité, leur accord unanime, le vif désir de mes auditeurs, sûr de la faveur générale, je cessais de garder mon travail secret et caché, je le laissais tomber entre les mains du public, pour le soumettre au jugement de.la critique. »

Il termine en disant qu'il n'a pas voulu allonger ses explications, qu'il lui suffit de mettre ses lecteurs en humeur de consulter Cicéron lui-même et, comme il le dit, de tirer au tonneau.

On notera cette modestie affectée, sous laquelle il n'est pas difficile d'apercevoir un fond de vanité pédantesque que d'autorité, il a voulu consulter avant de se décider à publier son travail ! Mais comme on voit qu'il en était lui-même le premier admirateur !

JULES PRESSOIR.

RÉSUMÉ

succint des Opérations effectuées

par le 67e Régiment d'Infanterie

sur le front de l'Aisne

du 23 juillet au 15 septembre 1918

Le 18 juillet 1918, le 67e Régiment d'Infanterie, qui occupait un secteur en Lorraine, à la suite de ses beaux exploits dans la Somme, était inopinément retiré du front, embarqué dans les environs de Lunéville et transporté par voie ferrée sur le front de l'Aisne, face à sa ville de garnison, distante seulement d'une dizaine de kilomètres.

Il est débarqué à *Nanteuil-le-Haudoin*, le 19 juillet et va cantonner à *Boursonne* et *Le Plessier-aux-Bois*.

Le 20 juillet, il est transporté par camions à la lisière nord de la forêt de Villers-Cotterets et occupé jusqu'au 22 juillet à midi, à la réfection de la route de *Montgobert à la Beauve*. Le soir du 22, il cantonne à la *ferme de l'Epine* et à *Vivières* qu'il quitte le 23 juillet à 16 heures pour se diriger sur la ligne de feu. Le 2e Bataillon relève un Régiment de tirailleurs resté sur ses positions de combat à la suite des suc-

cès du 18 juillet et jours suivants. Ce bataillon s'installe dans la tranchée du G. M. P. au Sud-Ouest de *Villemontoire* et à *la Râperie*, relève très laborieuse en raison de l'incertitude des positions occupées et des liaisons très problématiques à gauche et à droite

La dernière partie de la nuit et la journée du 24 sont employées à des travaux d'organisation, à l'examen des positions et à la recherche des emplacements d'armes automatiques ennemies.

Le 3e Bataillon est en réserve dans le ravin de *Vaux-Castille* et le 1er Bataillon à la *Ferme de Beaurepaire*.

Le Commandement ayant décidé d'attaquer le village de *Villemontoire* le 25, le 3e Bataillon monte en ligne dans la nuit du 24 au 25 juillet et prend, dans les tranchées du G. M. P. les emplacements du 2e Bataillon qui, renforcé par la 11e Compagnie, devra mener l'attaque. Le 2e Bataillon gagne, après relève, sa base de départ constituée uniquement par un fossé de 50 centimètres de profondeur, le long du talus longeant la route qui va de la *Râperie* à la *route Nationale*, le Bataillon est ainsi massé sur un front de moins de 150 mètres.

Après une sérieuse préparation d'artillerie, les 5e et 7e Compagnies, avec la 2e Compagnie de Mitrailleuses, s'élancent à l'attaque à 4 h. 25. Collant au barrage roulant de notre artillerie, nos hommes partent en chantant et arrivent facilement à une centaine de mètres du village ; à ce moment, ils sont aperçus par les mitrailleurs allemands qui déversent alors une véritable grêle de balles sur les unités d'attaque qui, sans plus attendre, se jettent dans le village au milieu des obus français. L'attaque commence alors achar-

née et furieuse, l'ennemi qui s'est ressaisi, est décidé à tenir coûte que coûte et défend le village pied à pied, pierre par pierre ; la lutte est rude et les assaillants se demandent s'ils pourront tenir, car il est absolument impossible de leur venir en aide, les hauteurs environnantes sont hérissées de mitrailleuses qui interdisent tout mouvement entre la *Râperie* et *Villemontoire* ; les agents de liaison mettent plusieurs heures pour parcourir en rampant les 800 mètres qui séparent ces deux points. Une section envoyée en renfort, met six heures pour arriver, en laissant la moitié de son effectif sur le terrain.

Les 5e et 7e Compagnies restent donc toute une journée isolées du reste du régiment par un véritable rideau de fer et de feu, la situation est critique, mais ces Compagnies, ayant à leur tête des chefs éprouvés et de première valeur, sont décidées à tenir jusqu'à l'extrême limite ; jusqu'à la nuit, la situation reste inquiétante.

L'ordre est enfin donné à la 11e Compagnie, tenue jusque-là en réserve à la *Râperie*, de gagner le village et de continuer la lutte. La nuit facilite le mouvement, et, moins d'une heure après, cette Compagnie est à l'œuvre ; la bataille se continue dans la nuit, lente mais furieuse, chaque maison fait l'objet d'une nouvelle attaque à la grenade et au pistolet ; au petit jour, la 11e Compagnie arrive sur la place, dernière résistance ennemie.

Pendant ce temps, la 9e Compagnie, qui a reçu l'ordre de nettoyer le ravin à l'Ouest, malgré une défense opiniâtre et la perte de son chef, arrive devant la creute où les derniers défenseurs, 66 allemands dont 5 officiers, se rendent. *Villemontoire* est définitivement libéré et, en dépit de furieuses contre-atta-

ques que l'ennemi décleneche le 26, la situation reste la même.

Ces deux journées de bataille avaient rapporté plus de 400 prisonniers, 60 mitrailleuses et une quantité d'autre matériel.

Le 26, le régiment est relevé à *Villemontoire* par des Ecossais et va occuper des tranchées face au village de *Tigny*, que le 1er Bataillon a pour mission d'attaquer le 1er août ; dès le débouché, l'attaque est prise sous un violent feu de mitrailleuses allemandes, la progression est lente et pénible, cependant, en dépit de lourdes pertes, les éléments arrivent à occuper la lisière Ouest du village et à s'y maintenir toute la journée.

Au cours de la nuit, l'activité de l'ennemi semble diminuer et des patrouilles envoyées le 2 août, dès le petit jour, signalent que les Allemands ont évacué les premières lignes. Le 3e Bataillon franchissant les lignes évacuées, commence la poursuite ; à 7 heures, il traverse la route nationale n° 37 et occupe *Hartennes*.

Passant derrière un bataillon du 54e R. I., il gagne *Droizy* et *Muret* qu'il ne peut dépasser, pris à partie par des mitrailleuses placées sur la croupe *des Boves*, et au Nord de *Nampteuil*, il doit passer la nuit sur place, tandis que les 1er et 2e Bataillons sont en réserve plus en arrière.

Le 3 Août au matin, le mouvement en avant est repris ; le 3e Bataillon continue la marche derrière le Bataillon du 54e et arrive à onze heures dans le ravin Ouest de *Couvrelles* où il reste jusqu'au lendemain matin, 4 août ; il va alors remplacer aux avant-postes le Bataillon du 54e à *Vasseny*, avec des

avancées sur la *Vesles*. Le 2e Bataillon vient se placer en soutien dans le ravin Ouest de *Couvrelles*. Le 1er Bataillon reste en réserve à la *Ferme de l'Epitaphe*.

Le 5 Août, la situation reste inchangée et, dans la núit du 6 au 7 Août, le 3e Bataillon étend son front jusqu'à la *Demi-Lune*. Le 11 Août, il ira jusqu'à *Salsogne*.

A partir de cette date, et jusqu'au 6 Septembre, la situation du front ne se modifie pas, l'ennemi tenant solidement la rive droite de la *Vesles*. Les bons alternant entre eux aux avant-postes, le Bataillon de réserve cantonnant à *Nampteuil*.

L'activité des deux artilleries et des patrouilles est incessante ; le régiment a beaucoup à souffrir des bombardements ennemis par obus toxiques.

Des prisonniers faits le 6 septembre signalent que l'ennemi a l'intention de se retirer à une quinzaine de kilomètres à l'arrière à partir de minuit.

Le 67e reçoit l'ordre de franchir l'Aisne au pont de la *Gobine* (S.-E. de *Missy*), le 7 Septembre, à 6 heures. Cette opération s'effectue sans incident. Le 3e Bataillon en tête du Régiment marche d'abord derrière le 54e R. I. dans la direction de *Condé-Celles* et prend place sur la première ligne entre l'*Aisne* et le 54e à la sortie Est de Condé. A 8 h. 45, il attaque le village de *Celles* en essayant de progresser dans la direction du Nord. A 15 heures, une Section occupe la partie Nord du cimetière, l'ennemi réagit vigoureusement et contre-attaque sans succès, bombardant fortement le village de *Condé* et ses arrières. La situation ne se modifie pas de la journée et aucun changement ne surviendra le 8 Septembre.

Le 9 Septembre, grignotant l'ennemi, le 3e Bataillon s'empare de *Celles,* faisant 64 prisonniers. Dans la nuit du 9 au 10 Septembre, le 2e Bataillon relève le 3e Bataillon et attaque à 17 heures dans la direction du *Moulin de Couvailles* ; il fait 151 prisonniers en prenant un important matériel de mitrailleuses.

Le 11 Septembre, l'attaque continue, mais l'ennemi réagit très fortement; néanmoins, le 2e Bataillon parvient à occuper la tranchée du ravin de *Couvailles* en faisant 19 prisonniers.

Le 12 Septembre, la situation reste inchangée, le 1er Bataillon relève en soutien le 3e Bataillon qui va cantonner à *Sermoise.*

Le 13 Septembre, les 1er et 2e Bataillons en ligne sont relevés par d'autres unités et se portent : le 1er Bataillon dans des tranchées à 400 mètres de *Missy,* le 2e Bataillon à *Missy,* le 3e Bataillon vient à *Chivres.*

Le 14 septembre, les 2e et 3e Bataillons sont mis en soutien, à l'Est et à hauteur du *Château de la Quincy,* le soir ils rentrent ; le 2e Bataillon à *Missy,* le 3e à *Chivres.*

Le 1er Bataillon ayant été mis à la disposition d'une autre division, se porte à l'attaque dans la direction du bois du *Tigre,* la progression est rendue difficile par les nombreux tirs de mitrailleuses, néanmoins, ce Bataillon progresse et fait 34 prisonniers.

Le 15 Septembre, les 2e et 3e Bataillons reprennent les mêmes emplacements que la veille vers *la Quincy.* Le 1er Bataillon exécute une attaque à 13 heures sur la lisière Sud du bois du *Tigre* et, à 17 heures, sur le bois de *la Souris,* progressant de 600 mètres et faisant 38 prisonniers.

Le régiment est en entier relevé dans la nuit du 15 au 16 Septembre et va cantonner à *Tigny, Taux* et *Villemontoire*.

Le 17 Septembre, il cantonne à *Troesnes* et *Noroy-sur-Ourcq* et, le 18 Septembre, à *Germigny-sous-Coulombs* et *Dhuisy*, d'où il sera embarqué, le 7 Octobre, vers de nouveaux champs d'exploits en Belgique pour y entendre sonner l'Alleluia de la Victoire

Ces 53 jours de présence ininterrompue sur ce front agité de l'Aisne où il eut à souffrir terriblement des bombardements par obus toxiques valurent au Régiment la belle citation suivante à l'ordre de la 10e Armée : « Sous la conduite énergique, éclairée de son chef, le Colonel Grillot, n'a cessé durant deux mois consécutifs de montrer les plus belles qualités de vigueur, d'entrain et de ténacité. Après avoir enlevé d'assaut un village très fortement organisé, clef de la position ennemie, et s'y être maintenu malgré six contre-attaques, ce qui a puissamment contribué à déterminer la retraite des Allemands, a vigoureusement talonné ceux-ci, les refoulant sur une profondeur de 30 kilomètres, enlevant de nouveaux villages et de redoutables organisations défensives, capturant 716 prisonniers, dont 26 officiers et 97 mitrailleuses ».

Depuis, le Commandement a décidé que le nom de *Villemontoire* serait inscrit sur la soie du drapeau du 67e Régiment d'Infanterie, à côté des noms à jamais illustre de *Wagram* et de *Verdun*.

Puissent ces noms incarner pieusement dans le cœur des générations futures, appelées à servir à

l'ombre de cet emblème, le même amour qui anima les grognards de l'Empire comme les Poilus de la Grande Guerre :

« *L'AMOUR DU DRAPEAU* »

LETTRES
et DOCUMENTS
DIVERS
concernant Soissons et le Soissonnais
(1599-1792)

Copiés aux Archives historiques du Ministère de la Guerre

En revisant les tables que je m'occupe en ce moment de terminer pour l'*Inventaire des Archives historiques du Ministère de la Guerre* en cours de publication depuis environ 25 ans, je viens de rencontrer un certain nombre de pièces relatives au Soissonnais qui m'avaient échappé lorsque j'avais formé les deux recueils, provenant de la même source, accueillis déjà par la Société Archéologique et publiées dans ses *Bulletins* de 1895 et 1899 (1). C'est le regain de ces premières récoltes que j'ai l'honneur d'offrir aujourd'hui à la Société. Disons-le tout de suite, en toute humilité comme en toute vérité, il n'est pas considérable : il se compose seulement de

(1) Voir aussi les *Bulletins* de 1903-1905.

cent dix numéros allant de l'année 1599 à 1790. Les pièces recueillies sont surtout, comme précédemment, des lettres ou des ordres du roi et du ministre de la guerre, des rapports ou des requêtes d'intendants, d'échevins, de fonctionnaires, sur des objets d'administrations fort divers, mais, comme on devait s'y attendre, le plus généralement d'ordre militaire. Pour éviter l'encombrement, nous nous sommes souvent borné à des extraits, des résumés ou des analyses, beaucoup de ces pièces ne nous ayant pas paru valoir la peine de les copier *in-extenso* ; nous avons d'ailleurs pris soin d'indiquer par des guillemets tous les passages reproduits textuellement, et aussi toutes les cotes qui peuvent, en cas de besoin, aider à retrouver les pièces elles-mêmes dans les collections du Ministère. Nous avons fait suivre le tout d'une table alphabétique qui compte 160 mots de recherche, noms de matières ou de personnes.

Un coup d'œil sur cette table peut renseigner *a priori* sur les principaux objets de cette correspondance. Toutefois, nous croyons devoir donner ici, par quelques exemples, un aperçu sommaire de l'ensemble du recueil.

Celui-ci s'ouvre par une ordonnance de Henri IV, de mai 1599, concernant l'office de lieutenant de robe courte que le roi supprime à Soissons, ou plutôt qu'il déclare n'avoir jamais voulu y établir, celui de prévôt des maréchaux existant déjà dans la ville et devant suffire, et par des lettres-patentes du même de 1603, portant réglement des gages dudit prévôt et réduction du nombre de ses archers. Ces deux pièces sont de nature à faire entendre, et l'une d'elles très expressément, que, dans l'étendue de la pré-

vôté, on se plaint « fort rarement à présent du péril des voleurs sur les grands chemins. »

Les documents qui viennent ensuite sont en majorité relatifs à l'entretien, à la subsistance, au logement des troupes successivement en garnison ou de passage à Soissons, Vailly, Villers-Cotterets et quelques localités moins importantes. Nous apprenons ainsi les noms d'un bon nombre de corps qui séjournèrent ou passèrent chez nous aux 17e et 18e siècles, par exemple les régiments de Gesvres, Bellemare, Navarre, La Reine, La Marine, et quelques troupes étrangères, Irlandaises surtout, employées au service de la France

Les pièces relatives à la subsistance de ces corps nous paraissant particulièrement à signaler, on y voit le fonctionnement de ce service, les efforts de l'administration centrale pour qu'il ne fût pas trop à charge aux populations — efforts qui ne semblent pas avoir toujours été suivis de tout le succès désirable — l'organisation des convois de blé ou de fourrage demandés aux paysans, et jusqu'au rôle, en cette matière, des curés de paroisses rurales chargés par l'intendant de lire au prône du dimanche les billets de réquisition. Ces billets, envoyés aux curés par l'intendant, les trésoriers de France ou le lieutenant-général, indiquaient la quantité que les paroisses avaient à fournir, à tour de rôle, pour la semaine et prescrivaient aux « laboureurs » — comme on appelait alors les cultivateurs — de s'entendre entre eux pour le transport.

Le recrutement des troupes, le tirage de la milice, rentraient aussi dans les attributions de l'intendant et figurent en conséquence parmi les objets de leur

correspondance. Là, deux intérêts étaient à concilier celui de l'armée et celui de la culture qui, toutes deux avaient besoin d'hommes, la conciliation n'étant pas toujours facilitée par le pouvoir central ; on voit qu'en 1705 elle préoccupait fort notre intendant, Monsieur d'Ormesson. Une lettre anonyme avait signalé, ou même dénoncé celui-ci au ministre : on lui reprochait d'avoir fait tirer des valets et domestiques qui, étant au service de gentilshommes et de communautés religieuses, se trouvaient par cette situation exemptés de droit du service militaire. L'intendant se défendit par une distinction : il avait dispensé de la milice les domestiques « intérieurs », c'est-à-dire « les valets de chambre, cuisiniers, jardiniers, cochers, palefreniers et laquais », mais il n'avait pas étendu l'exemption aux valets de charrue et de ferme des gentilshommes. Le roi, à qui Chamillard en référa, approuva la conduite de d'Ormesson, confirmant l'exemption au profit des domestiques « intérieurs », continuant d'assujettir au tirage les valets agricoles, et se bornant à recommander d'éviter autant que possible la multiplication dans les châteaux des laquais, cuisiniers, etc.. Peut-être trouvera-t-on que l'agriculture eût mérité un autre traitement dans une région dont le blé, comme le reconnaissait d'Ormesson lui-même, était le principal commerce.

Ne quittons point la milice soissonnaise sans avoir noté qu'elle est souvent mentionnée dans les rapports avec le fameux siège de Berg-op-Zoom qui se termina en septembre 1747 par la prise de cette place. De même en 1761 : un bataillon soissonnais fait partie de l'armée du Bas-Rhin et stationne dans

les environs de Wesel avec mission de surveiller la marche de l'ennemi.

Les fortifications et l'armement de Soissons font aussi l'objet de plusieurs des pièces que nous avons reproduites ou résumées. C'est — toujours à titre de spécimens — l'envoi et les appointements d'officiers du génie, « d'ingénieurs », comme on les appelait : c'est en 1637, un remerciement du roi à l'évêque, Simon le Gras, pour la part que le clergé voulait bien offrir de supporter dans la dépense des fortifications. Au mois de septembre de la même année une lettre de Louis XIII aux habitants de Soissons règle, avec une sorte de minutie, les mesures à prendre pour la défense particulière du faubourg St-Vaast, la mise en état des remparts du côté du château des Comtes, l'approvisionnement de la ville en cas de siège ; comme elle n'avait « qu'un moulin à eau sous le pont » de l'Aisne, le roi prescrit d'en établir quarante ou cinquante (ces nombres sont en toutes lettres dans la *minute* de son ordre). Celui-ci est du 22 septembre ; on ignorait sans doute encore à la Cour que, la veille, le Cardinal de La Valette avait repris La Capelle et diminué par là le danger d'une invasion qui avait été quelque temps menaçante.

Soixante-dix ans plus tard, en 1707, nouvelles craintes analogues. Une correspondance quasi-quotidienne s'établit entre Soissons et Versailles pour assurer la garde de l'Aisne à l'aide de divers détachements militaires et de postes de paysans ; nous avons déjà, en 1903, donné quelques pièces sur ce sujet, celles que nous présentons aujourd'hui peuvent aider à les compléter.

Les *en-tête* de deux pièces, en 1640, nous apprennent ou plutôt nous confirment la présence de Louis

XIII à Soissons, les 20 et 21 mai ; de même pour Louis XIV et Mazarin en septembre 1653. En 1711, le 4 juillet, c'est l'électeur de Bavière, Maximilien II, alors au ban de l'Empire et allié de Louis XIV, qui arrive à Soissons sur les 9 heures du soir ; il y passe la nuit et poursuit le lendemain sa route vers Rethel, après s'être déclaré fort content de la réception qui lui a été faite et des honneurs qui lui ont été rendus par la « ville et les compagnies ». Le 11 janvier 1674, nous voyons que le Grand Condé est arrivé à Soissons le matin ; le lendemain, il était à Vervins

Nous avons eu autrefois l'occasion de dire comment, en raison de l'ancienne organisation des services ministériels, les documents des Archives historiques du Ministère de la Guerre, s'ils sont en majorité d'ordre militaire, comportent aussi et en grand nombre des matières de caractère civil ou ecclésiastique. Nous signalerons seulement aujourd'hui que les échevins, en 1673, se font un devoir d'annoncer à Louvois leur élection et l'assurent de leur exactitude à exécuter ses ordres ; leur lettre, que nous donnons plus loin, est signée Hébert, Morant, Delfand, Delabretesche, Dutour. En 1640, rien que pour le mois de mai, nous avons un don de terrains aux religieux Feuillants et d'une rue à l'abbaye de Notre-Dame pour l'agrandissement de leurs maisons respectives ; au mois de juin de la même année, nous voyons la réforme de Saint-Crépin-en-Chaye, confiée aux religieux de Saint-Jean-des-Vignes. Quelques pièces concernent également l'hôpital Saint-Gervais.

Nos quinze derniers numéros sont datés de 1789 et 1790, c'est-à-dire des deux premières années de la Révolution ; en raison de cette circonstance, ils ne nous ont pas semblé négligeables. Ils se rapportent

presque tous à la question, alors palpitante, de la libre circulation des blés et aux mesures prises pour les répressions à Villers-Cotterels, Vic-sur-Aisne, Coucy, etc..., de diverses émeutes suscitées à ce propos.

Encore une fois, — et je n'y saurais trop insister — pas plus par ce recueil que par les précédents, je n'ai la prétention d'enrichir notablement la documentation de notre histoire locale. Cependant, je n'ai pas cru pouvoir passer à côté des pièces qui le composent sans les recueillir ou tout au moins les signaler à mes Collègues et même, le cas échéant, de les mettre en œuvre. Les faits, même quelconques, qu'elles évoquent sont, en somme ceux qui défrayaient, il y a deux ou trois cents ans, les conversations de nos aïeux; importants ou non, les gens qu'elles ramènent sous notre regard, sont de ceux qui se rencontraient alors quotidiennement dans nos rues, sur nos places, dans nos églises. C'en est assez, m'a-t-il paru, pour qu'elles ne soient pas tout à fait indifférentes à une Compagnie dont la première raison d'être est le souci du passé. Sauver de l'oubli définitif, autant du moins qu'il dépend de nous, ces bribes de l'ancienne vie soissonnaise ne nous écarte peut-être pas, comme on le croirait tout d'abord, d'une très vivante actualité ; n'est-ce pas encore en effet d'une certaine manière et pour employer une expression imposée par la Guerre et maintenant courante, n'est-ce pas encore « faire de la reconstitution ».

Félix BRUN.

1. — Ordonnance d'Henri IV au sujet de l'office de lieutenant-criminel de robe courte à Soissons, le 27 mai 1599.

Le préambule de cette pièce rappelle que le bailliage et siège présidial de Soissons avaient été créés en septembre 1585, sans que cette création impliquât celle d'un lieutenant-criminel de robe courte. Cette condition avait sans doute passée inaperçue ou avait été oubliée, car la présente ordonnance a pour objet de la renouveler et de la préciser formellement : « disons et déclarons qu'en créant et établissant en notre ville de Soissons le bailliage provincial et siège présidial, nous n'avons entendu, comme encore n'entendons, qu'il soit audit siège aucunement pourvu dudit office de lieutenant de robe courte, l'ayant (en ce que l'on voudrait prétendre avoir été compris en la dite création), en tant que besoin serait éteint et supprimé, éteignons et supprimons par ces présentes, révoquant dès à présent toutes les lettres et pouvoirs qui en pourraient avoir été ou seraient ci-après expédiés à quelques personnes et pour quelques causes que ce soit, lequel office de lieutenant-criminel de robe courte nous avons, à cette fin, uni et incorporé, unissons et incorporons à l'office de prévôt de nos cousins, les maréchaux de France établi audit Soissons, sans toutefois qu'il (le prévôt) puisse pour ce prétendre aucune augmentation de gages et archers qu'il a à présent... » (Bibliothèque du Ministère de la Guerre, collection d'ordonnances militaires dite *de Saugeon*, t. XII, pièce 51, imprimée).

2. — Lettres patentes du même portant augmentation de gages pour le prévôt de Soissons et réduction du nombre de ses archers, 16 janvier 1603.

«...Notre cher et bien aimé Nicolas du Vivier, prévôt de nos cousins les connétables et maréchaux en notre généralité et bailliage de Soissons, élection et anciens ressorts d'icelle, nous a très humblement fait remontrer que, depuis 25 ans et plus qu'il est audit état, il l'a exercé au contentement d'un chacun et rendu en la fonction d'icelui le devoir qu'il y a été nécessaire, pour la correction, châtiment et recherche des vagabonds, malvivants, crimes et malversations, de sorte qu'en l'étendue de la dite charge, il se trouve fort rarement à présent de nos sujets qui se plaignent de la liberté des chemins et péril de voleurs, combien que, dans le ressort d'icelle charge, il y ait entre autres forêts celle d'Iren (sic), très spacieuse et périlleuse et par laquelle traversent divers grands chemins pour aller ès-villes tant de la Picardie, Ile-de-France que Champagne, lesquels sont libres et hors de tout danger, par les courses continuelles que fait l'exposant avec ses archers, tenant assidûment la campagne dans son ressort, duquel encore que l'étendue ait été accrue et la peine de la charge, avec les frais d'icelle, par l'établissement tant de la dite généralité audit Soissons, que du siège présidial, justices et recettes, l'entretien toutefois, les gages, les moyens d'y vaquer, n'ont été augmentés, lesquels sont très petits de leur première institution ne se montant qu'à 618 livres 15 sols, combien que les prévôts ès-autres provinces, de même condition et non autre que lui, en aient 15, 1.200 et mille livres au moins, nous suppliant et requérant très humblement trouver bon le remboursement qu'il a fait de Jean Pepelart, l'un de ses archers, de la valeur et estimation de sa charge et, la supprimant, permettre que les gages qui y appartiennent, qui se montent à 225 livres seulement, lui soient affectés et réunis aux siens pour faire jusqu'à 843 livres 15 sols.

réduisant le nombre desdits archers à 15 seulement de 16 qu'ils sont et ce avec d'autant plus d'occasion que le dit exposant est contraint d'avoir toujours près de sa personne (pour sa sûreté et son assistance à cause des ennemis que sa charge lui a faits), deux hommes de service desquels il supporte la dépense sans toucher à ce qui appartient auxdits archers et n'en peut être assisté ès occasions de sa charge à toutes heures et moments et qu'il ne se peut si commodément servir de ses archers et, sur ce, lui octroyer nos lettres de déclaration nécessaires. Savoir, faisons pour les causes susdites et autres légitimes considérations à ce nous mouvant, que nous avons le remboursement ainsi fait audit Pepelart du prix valeur et estimation de sa place d'archer sous ledit prévôt pour agréable, approuvé, validé et autorisé, approuvons, validons et autorisons par ces présentes et moyennant icelui nous avons de nos pleine puissance et autorité royale, supprimé et supprimons, et ce pour toujours, la place d'archer qu'avait ledit Pepelart du nombre de 16 ordonnés en la compagnie dudit prévôt, et icelle compagnie réduite et réduisons en ce faisant au nombre de 15 archers seulement, pour demeurer les gages de 225 livres qui y étaient affectés, joints, unis et incorporés comme nous les joignons, unissons et incorporons par ces mêmes présentes aux 618 livres 15 sols de gages anciens dont jouit maintenant ledit prévôt pour parfaire jusqu'à la somme de 843 livres et du tout jouir et user par ledit Du Vivier, son successeur en ladite charge, conjointement et sans distinction d'aucune augmentation, pleinement et paisiblement, *ainsi que de leurs précédents gages...* » (*ibid.* p. 73, *imprimée*).

3. — Etat des villages et paroisses qui peuvent fournir foin et avoine aux garnisons de Soissons et de Vailly, 1633.

Cet état donne pour cinq semaines la liste des villages qui doivent à tour de rôle fournir à Soissons et à Vailly, les uns, deux ou trois charretées de foin ou d'avoine, les autres une charretée seulement. La garnison de Soissons comprenait alors, en plus de deux régiments d'infanterie, quatre compagnie du régiment de cavalerie de Gesvres ; celle de Vailly, deux compagnies de chevau-légers de ce même régiment. L'état se termine par la note suivante, fixant les conditions dans lesquelles ces livraisons doivent avoir lieu : « Il sera nécessaire, pour obliger les paroisses ci-dessus d'amener le foin et avoine qui leur sera ordonné, d'envoyer toutes les semaines, le samedi, au curé des paroisses qui doivent fournir la semaine suivante un billet signé de MM. les trésoriers de France ou de M. le lieutenant-général ou de M. Cotton, pour l'absence de M. l'intendant et M. d'Hendicourt, comme le jugerez à propos, portant commandement auxdits habitants d'apporter le foin et avoine comme est spécifié ci-dessus au jour qu'il leur sera donné sur peine de 5 livres d'amende, lequel foin et avoine ils délivreront aux cavaliers de la garnison de Soissons ou de Vailly et non à d'autres en payant suivant le taux qui en est fait à celle fin que le curé le die à son prône le dimanche. Les habitants étant assemblés, ils résoudront entre eux ceux qui mèneront ledit foin et avoine. Ne sera permis aux gens de guerre de prendre ledit foin et avoine desdits habitants au taux que depuis 6 heures du matin que les charrettes seront arrivées jusques à midi sonné qui est l'heure qu'il faut qu'ils retournent, ni aux paysans d'en vendre à d'autres que auxdits gens de guerre pendant ledit

temps sur peine de confiscation et de dix livres d'amende. Et, midi sonné, au cas qu'il reste du foin, les dits paysans en pourront vendre aux bourgeois et autres au prix courant du marché ou le remporter ainsi qu'ils jugeront bon être sans qu'aucun cavalier ni officier de la garnison lez puisse contraindre de le donner au taux, ladite heure passée, à quoi le commissaire à la conduite tiendra la main.

« Cette fourniture se faisant de la façon.....(1) le resté du quartier d'hiver retiendra les cavaliers dans la garnison et les empêchera de sortir pour courre la campagne, le foin et l'avoine étant à présent tellement hors de prix dans les garnisons qu'il est en tout impossible que le cavalier puisse entretenir son cheval avec la paie que le Roi lui donne, et le cavalier ne courant plus, l'on n'entendra plus parler si souvent de voleries que l'on a fait.

« Est à noter que cette fourniture commence par les villages les plus éloignés de deux lieues et demie au plus et finit par les plus proches des garnisons. d'autant que les paroisses les plus voisines se sentent toujours des courses de soldats plutôt que les plus éloignées, c'est pourquoi il faut étendre à l'extrêmité à les faire fournir et, s'ils s'en peuvent sauver, les troupes s'en allant plus tôt que leur...., à la bonne heure pour eux ! » (Archives historiques du Ministère de la Guerre, vol. 14, p. 115, manuscrite).

4. — Le roi à M. Sanguin (2), 10 juillet 1636.

« En considération de la personne du cardinal de Savoie et des services qu'il rend à l'Etat, le roi

---

(1) Il semble qu'il manque ici un mot ou deux.

(2) Henri Sanguin, lieutenant du roi à Soissons. V. sur lui H. Martin et Lacrois (II p. 54) et *Lettres sur le Soissonnais pendant la Fronde*. *Bulletin de la Société Archéologique* (1895).

recommande de continuer à exempter du logement des gens de guerre l'abbaye de St-Jean de Soissons, qui appartient à ce cardinal et de veiller soigneusement à sa conservation (vol. 28, p. 235, *minute*).

5. — Le roi aux habitants de Soissons, 6 septembre 1636.

Au sujet de deux pièces de canon que le grand-maître de l'artillerie avait envoyées à Soissons, et qu'il en voulait retirer: le roi trouve mauvais que les habitants y aient mis empêchement et leur ordonne très expressément de livrer sans retard les dites pièces. (Vol. 29, p. 160, *minute*).

6. — Arrêt concernant la subsistance des troupes dans la généralité de Soissons, 9 septembre 1636.

Cet arrêt fixe à 6 sols par jour et par soldat effectivement présent et « à proportion pour les chefs et officiers », les sommes à lever dans la généralité pour la subsistance des troupes en garnison à Soissons. (Vol. 88, p. 201, *minute*).

7. — Le roi à M. du Clodié et aux habitants de Soissons, 21 septembre 1636.

Commission à M. du Clodié (1), pour commander à Soissons en l'absence du gouvernement et à la place de M. de Miraumont envoyé à Auxonne (vol. 29, p. 22 et 267, *minutes*).

8. — Le roi au lieutenant-général et aux conseillers du présidial de Soissons, 16 décembre 1636.

« Loyaux et féaux, sur les bons témoignages que nous a rendus le Sr de Choisy (2) de vos personnes

---

(1) Le 20 décembre de la même année, le roi accordait à M. du Clodié la somme de 1.800 livres d'appointements pour les services qu'il lui avait rendus en commandant les troupes à Saint-Denis et Soissons pendant les derniers six mois (vol. 88, p. 22).

(2) Intendant de Champagne.

nous avons approuvé le choix qu'il a fait de vous pour, en son absence, pourvoir à l'exécution de nos règlements et des ordres qu'il a donnés en conséquence pour l'établissement de la subsistance des troupes que nous avons envoyées en garnison dans le ressort de Soissons, et avons bien voulu vous le faire savoir par cette lettre... » (vol. 31, p. 92, *minute*).

9. — Le roi aux habitants de Soissons et autres villes, 19 décembre 1636.

« Chers et bien aimés, encore que nous ne voulions prendre mauvaise impression des intentions de notre très cher et très aimé cousin, le Comte de Soissons (1), néanmoins, comme il n'est pas à présent en lieu où il puisse être informé de nos volontés sur la conduite de nos affaires, nous vous faisons cette lettre par laquelle nous vous défendons très expressément de prendre ses ordres et de le reconnaître pour quelque occasion que ce puisse être, voulant qu'en cas qu'il vous ait adressé ou adresse après, ou qu'il vous ait écrit, vous ayez à nous envoyer ses lettres incontinent et sans délai afin que nous soyons toujours informé de ce qui se passera dans notre royaume. Si n'y faites faute, car tel est notre plaisir ». (Vol. 41, p. 201, *minute*).

10. — Le roi aux habitants de Soissons et à M. de Montbazon (2), 26 avril 1637.

Le roi les informe qu'il envoie à Soissons le Sr Destouches (3), « pour pourvoir à l'achèvement des

(1) Louis de Bourbon, célèbre par sa rébellion et sa victoire sur le Maréchal de Chatillon à La Marfée (1641).

(2) Hercule de Rohan, duc de Montbazon, Gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France.

(3) Ingénieur (c. à d. officier du Génie). On voit dans le vol. 37, p. 88, 13 juin 1637, que Destouches fut retiré de Soissons peu après, à la suite de difficultés sur lesquelles manquent les détails.

fortifications et de tout ce qui concerne la sûreté de la ville ». (Vol. 36 p. 59 et 298, vol. 42, p. 133, *minutes*).

11. — Le roi aux habitants de Soissons, 12 juillet 1637.

« Chers et bien aimés, encore que nous ayons pris divers soins pour la sûreté de notre ville et château de Soissons, néanmoins sachant qu'il y reste plusieurs choses à faire et jugeant que, pour y pourvoir et veiller à la conservation d'une place si importante dans les occasions présentes, il est nécessaire d'y tenir, en l'absence de notre très cher et bien aimé cousin, le duc de Montbazon, une personne sur qui nous puissions nous reposer et qui ait l'autorité convenable, en attendant que nous-mêmes nous soyons rendu sur les lieux comme nous avons résolu de faire au plus tôt pour en ordonner plus particulièrement, nous avons choisi le Sr de Belsunce, aide de nos camps et armées, pour cet emploi et avons bien voulu vous faire cette lettre pour vous en donner avis et vous dire que vous ayez à le reconnaître et à lui obéir en tout ce qu'il vous commandera pour notre service, prenant l'ordre de lui pour la garde ; les fortifications et généralement pour tout ce qui concerne la conservation et sûreté de la dite ville et château jusqu'à ce que par notre présence ou autrement, nous y ayons pourvu. Et afin que ledit Sr de Belsunce puisse incontinent faire travailler aux fortifications nous le faisons accompagner de l'ingénieur La Touche auquel nous avons aussi donné ordre d'y résister assidûment, vous réservant de contribuer en ce qui dépendra de vous pour l'avancement des fortifications nécessaires à cette place... » (Vol. 37, p. 354, *minute* Cf. ibid. p. 352, 355, 356, des

lettres sur le même sujet et de la même date adressées par le roi à M. Sanguin et par le ministre à MM. de Belsunce et de La Touche).

12. — Le roi à l'évêque de Soissons (1), 8 septembre 1637.

« Monsieur l'Evêque de Soissons, j'ai appris par les lettres du Sr de Belsunce comme le clergé de ma ville de Soissons est bien disposé à contribuer pour les fortifications d'icelle et que, pour faire davantage paraître son zèle en cette occasion, il se veut charger de la dépense du tiers d'un travail séparé et, comme j'écris au corps du clergé que j'approuve qu'il fasse entreprendre cet ouvrage dont il pourra supporter la dépense sans trop grande surcharge et incommodité suivant les avis dez dits Srs d'Orgeval (2) et de Belsunce, j'ai voulu vous faire cette lettre... » (Vol. 39, p. 30, *minute*).

13. — Le roi aux habitants de Soissons, 22 septembre 1637.

« Chers et bien aimés, sur ce que nous avons appris de l'état des fortifications de notre ville de Soissons par le Sr de La Touche, ingénieur, et du besoin qu'il y a de pourvoir à diverses choses pour la sûreté d'icelle, nous avons bien voulu vous faire savoir notre intention par cette lettre.

« Nous voulons, entendons, permettons que vous fassiez murer toutes les fausses portes du faubourg Saint-Vaast qui sont le long de la rivière, excepté une qui est pour la commodité publique;

« Que vous fassiez faire une galerie autour des

---

(1) Simon Le Gras.
(2) Intendant.

maisons dudit faubourg St-Vaast, qui regardent la rivière, lesquelles empêchent que l'on ne puisse faire les rondes (1) .... peut être préjudiciable à la sûreté de la place ; c'est pourquoi il ne faut pas perdre de temps ;

« Que toutes les brèches qui sont autour de la ville et particulièrement celle qui est proche du château (2), soient réparées ou que vous y fassiez faire une bonne palissade ;

« Que, n'y ayant qu'un moulin à eau sous le pont de ladite ville, vous en fassiez faire jusqu'à quarante ou cinquante (3) pour n'en pas manquer en cas de besoin ;

« Que chacun de vous tant du corps de ville que des autres habitants, ait à se munir de poudre, balles mêches et de harnois, afin de ne pas être surpris en cas que les ennemis eussent dessein de vous attaquer et, de notre part, nous pourvoirons à ce qu'il y en ait une bonne quantité dans le château ; et que vous preniez soin de l'entretenement des ouvrages de terre de la dite ville, y employant du gazon et (les) deniers qui proviendraient de la vente des herbes qui sont dans les fossés de ladite ville audit faubourg St-Vaast et dans les dehors, vous recommandant d'apporter à ce que dessus et en tout ce qui sera jugé nécessaire pour la sûreté et la conservation de ladite ville tout ce qui vous sera possible... » (Vol. 39, p. 80, *minute*).

14. — A l'argentier de la ville de Soissons, 22 septembre 1637.

---

(1) Cinq ou six mots illisibles.

(2) D'après une lettre de 1640 (V. plus loin n° 26) le château était en si mauvais état que le roi n'avait pu y loger.

(3) En toutes lettres dans le texte.

Ordre de payer chaque mois, à partir d'aujourd'hui, 200 livres à l'ingénieur de La Touche sur les deniers destinés aux dépenses des fortifications. (Vol. 39, p. 86, *minute*).

15. — Le roi aux habitants de Soissons, 16 août 1638.

« Nos aimés et féaux, ayant ordonné au Sr de Bezancourt la somme de 1.800 livres pour ses appointements pour six mois, à cause du commandement que nous lui avons donné en notre ville de Soissons et l'en ayant fait assigner sur la recette générale de nos finances d'Amiens, nous avons bien voulu vous mander et ordonner, comme nous faisons par cette lettre, de faire payer ledit Sr de Bezancourt de la dite somme de 1.800 livres par préférence à toute autre assignation, vous assurant que vous ferez chose qui nous sera très agréable... » (Vol. 48, p. 261, *minute*).

16. — Ordre du roi, 27 novembre 1638.

Retirer de Soissons le régiment de Bellemare, la ville ayant « autant ou plus de troupes qu'elle n'en peut entretenir ». (Vol. 47, 2e partie, p. 24, *minute*).

17. — Le roi au maréchal de Châtillon (1), 20 juin 1639.

« Mon cousin, j'ai estimé à propos de vous envoyer mon ordre pour faire acheminer vers vous l'arrière-ban de Soissons, afin que vous le puissiez faire mettre ès-main d'un officier de mon régiment de Navarre ou autre qui le mène au corps de mondit régiment ». (Vol. 52, *minute*).

---

(1) En juin 1639, le maréchal de Châtillon (Gaspard de Coligny III), commandait l'armée qui contraignit Piccolomini à lever le siège de Mouzon et reprit Yvoy (Carrignan sur les ennemis.

18. — Le roi au bailli de Soissons ou à celui qui a la conduite des hommes de l'arrière-ban du bailliage, 9 juillet 1639.

Conduire ces hommes à Châlons, où ils seront mis à la disposition de M. de Choisy, intendant de Champagne (Vol. 53, p. 79, *minute*. Cf. ibid.., p. 76, une lettre (*minute*), ordonnant à M. de Choisy de verser ces hommes au régiment de Picardie).

19. — Le roi à M. de Bellejamme, intendant de Picardie, 2 décembre 1639.

« M. de Bellejamme, ayant appris que, comme vous avez l'intendance en toute ma province de Picardie et le Sr de Saint-Port-Caumartin ce même pouvoir en la généralité de Soissons pour le fait de la subsistance des gens de guerre et pour leur police, il arrive souvent qu'un même village qui est du gouvernement de Picardie et de la généralité de Soissons se trouve surchargé par les impositions que vous y faites de votre côté et par celles que ledit Sr de Caumartin y fait du sien et qu'aussi en ce qui est de la justice, les gens des lieux ne savent bien souvent auquel de vous deux s'adresser..., je vous fais cette lettre pour vous dire que, tandis que le dit Sr de Saint-Port sera employé en ladite commission en la généralité de Soissons, mon intention est que vous lui laissiez ..... articles des guerres, des finances, justice et police en l'étendue d'icelle si ce n'est à l'égard des levées que vous pouvez avoir ordonnées pour l'entretenement... et autres dépenses dans la Picardie ès-lieux qui n'ont pas payé de tailles depuis longtemps... et que, comme j'ordonne audit Sr de Saint-Port de ne rien entreprendre aux choses susdites sur la généralité d'Amiens, vous le laissiez pleinement agir en celle de Soissons. Et la présente

n'étant pour une autre fin, je prie Dieu... (Vol. 55, p. 119, *minute*).

20. — Le roi à M. de Saint-Port-Caumartin, intendant de Soissons, 9 décembre 1639.

Sachant « avec combien de soin et d'affection » M. de Saint-Port-Caumartin le sert dans la généralité de Soissons, le roi lui écrit pour lui exposer ses intentions bienveillantes à l'égard de cette généralité : il entend que rien n'y soit fourni aux troupes sans être payé ; sur des fonds à ordonnancer, il indemnisera les habitants des désordres et dommages que les gens de guerre leur feraient subir ; il ne permettra pas que les troupes soient logées ailleurs que dans les « lieux fermés » ; dès à présent, il ordonne aux trésoriers de l'extraordinaire de faire partir les fonds nécessaires à toutes les troupes... ». (Vol. 55, p. 188, *minute*).

21. — Le même au même, 3 janvier 1640.

« Ayant égard à la surcharge que ceux de Vesly souffrent du logement des Irlandais du régiment de Crosbie qui y sont en garnison, je vous fais cette lettre pour vous dire que je trouve bon pour leur soulagement que vous envoyiez telle partie que vous estimerez être à propos dans les bourgs de Pierrefonds, Anizy et Vic-sur-Aisne, suivant les lettres que je vous adresse à cette fin et que vous alliez vous-même établir les dites garnisons et les visitiez ensuite ainsi que toutes celles de votre département, le plus souvent que vous pourrez pour y empêcher tout désordre. A quoi m'assurant que vous satisferez, je ne vous fais cette lettre plus longue ». (Vol. 57, p. 25, *minute*).

22. — Le même au même, 1er janvier 1640.

Ordre d'examiner les plaintes des habitants de

Villers-Cotterets contre les officiers et soldats du régiment irlandais de Fitz-James qui leur auraient volé des chevaux ; leur faire rendre justice. (Vol. 57, p. 7, *minute*).

23. — Le roi à M. de La Court, commis du Ministère de la Guerre, 2 janvier 1640.

Commission pour aller faire la revue des régiments irlandais de Crosbie et de Fitz-William dans la généralité de Soissons (vol. 57, p. 12, *minute*), dans une lettre du 5, ibid. p. 48), le roi ordonne à M. de Saint-Port-Caumartin de payer la solde des deux régiments susdits, mais il devront rembourser le prix des fournitures qui leur auront été faites par les habitants).

24. — Le même à M. de Saint-Port-Caumartin, 14 janvier 1640.

Au sujet « des désordres et violences extrêmes commis par les officiers et soldats du régiment de Crosbie (1) dans Vély (*sic*), même qu'ils ont violé des filles et des femmes, volé le grenier à sel et plusieurs personnes de cette ville et des environs. Faire partir de Vailly les compagnies qui y sont en garnison et les envoyer à Pierrefonds et à Vic-sur-Aisne et, au besoin, à Charly et Fère-en-Tardenois ; poursuivre les coupables et prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter ces désordres. » (Vol. 57, p. 106, *minute*).

25. — Le même au même et à M. Bérault, trésorier de France, commissaire pour la subsistance des troupes dans la généralité de Soissons, 16 janvier 1640.

---

(1) Le lieutenant-colonel de ce régiment fut convaincu d'avoir eu part à ces désordres, cassé et renvoyé dans son pays (vol. 57, p. 108 et 462).

« Sachant que plusieurs de mes troupes de cavalerie et infanterie qui sont en la généralité de Soissons se sont non seulement fait nourrir par les habitants des lieux où elles ont leurs quartiers d'hiver, mais en ont reçu des sommes notables, outre ce qu'elles ont touché par vos ordres ou des fonds que j'ai ordonnés pour leur subsistance, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à vous employer conjointement ou séparément à faire le plus diligemment qu'il se pourra une exacte vérification de tout ce que les gens de guerre étant en la généralité de Soissons auront reçu de mes deniers ou de ceux du peuple, et même de ce qui leur aura été fourni en deniers pour leur être déduit et précompté sur payements que vous leur ferez faire ou qui leur seront faits de deçà, soit qu'ils aient traité ou non... que pour ce qui est de la fourniture qui leur aura été faite en denrées, le rabais ne s'en fasse pas si exactement que celui de l'argent et que ceux qui n'auront fait que vivre avec ordre soient plus favorablement traités que ceux qui auront, outre la nourriture, exigé de l'argent du peuple, sachant bien qu'il y en a eu plusieurs qui en ont tiré même au-delà de ce qui leur est réglé par mon ordonnance du 23e novembre dernier, et vous aurez à m'envoyer un état de la déduction que vous estimerez leur devoir être faite, régiment par régiment, compagnie par compagnie..., et tiendrez la main en tout ce qui dépend de vous à ce que le trésorier de l'extraordinaire de la Guerre ou ses commis ne manquent pas de s'en faire tenir compte. C'est tout ce que je vous dirai par cette lettre ». (Vol. 57 p. 126, *minute*).

26. — Ordre du roi, mai 1640.

Le roi ayant trouvé ses maisons et châteaux de Villers-Cotterets, Soissons, Folembray et Coucy en si mauvais état que leur ruine est imminente si on ne les répare promptement, et qu'il n'a pu y loger à son passage, ordonne de pourvoir à leur entretien et d'y affecter le revenu de la terre de Parvan ci-devant réunie à son domaine. (Vol. 59, p. 230, *minute*) (1).

27. — Le roi à M. de Saint-Port-Caumartin, 16 mai 1640.

Pouvoir d'agir, en ce qui concerne la poursuite des déserteurs, au-delà même des limites de sa circonscription, depuis l'Aisne et l'Oise jusqu'à Compiègne et en Champagne (vol. 59, p. 151, *minute*).

28. — Brevet de don d'une rue à l'Abbaye Notre-Dame (2), 20 mai 1640.

« Aujourd'hui le roi, étant à Soissons, mettant en considération ce qui lui a été représenté par les dames Louise de Lorraine et Henriette de Lorraine, abbesse et coadjutrice, ensemble par les prieure et couvent de l'abbaye de Notre-Dame de cette ville de Soissons, qu'elle sont si étroitement logées et ont si peu d'air à cause de la hauteur des murailles de leur maison et de la petitesse de leurs cours et

(1) Ibid., p. 245, 2 juin, ordre d'abattre 4 chênes dans la forêt de Coucy pour servir à l'exécution de l'orde ci-dessus.

(2) Sauf erreur, je ne vois pas qu'il soit question de ce brevet et de ce don d'une rue dans l'*Histoire de l'Abbaye de Notre-Dame*, par dom Germain.

jardins que la plupart des religieuses de ladite abbaye sont infirmes et valétudinaires, et qu'elles ont acquis plusieurs jardins pour l'élargissement de leur maison et remédier à l'incommodité qu'elles y reçoivent présentement sans en percevoir service à cause qu'il y a une rue entre leur maison et les places desdits jardins, et désirant les gratifier et favorablement traiter en cette occasion même à cause de leur piété exemplaire, de l'ancienne fondation royale de ladite abbaye et de la protection particulière que les rois prédécesseurs de sa dite faveur desdites dames abbesse et coadjutrice, S. M. accorde et fait don auxdites dames abbesse et coadjutrice, prieure et couvent de N.-D., de la rue qui fait séparation entre leur maison et les places et jardins qu'elles ont acquis en l'année 1638, à la charge de rembourser les propriétaires des maisons situées en ladite rue du prix d'icelles suivant l'estimation générale qui en a été faite par aucuns notables bourgeois de ladite ville de Soissons avec expert par commandement de S. M. et du consentement des parties mêmes, a condition de remplacer à la dame abbesse, prieure et couvent de St-Paul-lès-Soissons une maison et place de la même valeur et commodité que celle à elles appartenant qui est bâtie sur ladite rue et aboutit auxdits jardins nouvellement acquis par adite abbesse de N.-D. sans que les dites dames abbesse et dames de Notre-Dame puissent entrer en possession d'aucune desdites maisons appartenant à des particuliers qu'elles n'ayent payé le prix d'icelles conformément à ladite information et, à l'égard de celle qui appartient à ladite abbaye de St-Paul, qu'elles n'aient baillé une maison et place de la même valeur et commodité d'icelle. Et afin d'empêcher les différends qui pourraient arriver entre lesdites dames

abbesse et couvent de N.-D. et lesdites dames abbesse et couvent de St-Paul pour raison de ladite maison et place; S. M. veut et entend qu'encore qu'elles n'en puissent convenir à l'amiable, elles s'en rapportent à l'avis et au jugement du Sr Evêque de Soissons, conseiller de S. M. en son Conseil d'Etat qu'elle a établi leur juge et arbitre en cette qualité, m'ayant S. M. commandé d'en expédier auxdites dames, abbesses et couvents de N.-D. et de St-Paul respectivement toutes lettres nécessaires et cependant le présent brevet ». (Vol. 62, p. 12, *minute*).

29. — Le roi aux prieur et religieux de l'abbaye de St-Jean des Vignes. A Soissons, le 21 mai 1640.

« Chers et bien aimés, ayant été bien informé que la maison et les religieux de l'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye, près de notre ville de Soissons, de l'ordre de Saint-Augustin, ont besoin d'être remis dans la perfection de l'observance de leur règle ..... nous vous mandons par cette lettre que vous ayez à députer et envoyer au plus tôt des religieux d'entre vous pour visiter ladite maison de St-Crépin, ensuite y établir un desdits religieux pour supérieur avec charge d'y faire garder inviolablement les règles et constitutions de leur maison en la même manière que vous les observez. A quoi vous aurez aussi à tenir la main. Et nous assurant que vous employerez volontiers votre piété et vos soins pour la gloire et le service de Dieu et le bien de leurs maisons, nous ne vous ferons cette lettre plus longue ni plus expresse ». (Vol. 59, p. 166, *minute*).

30. — Brevet de don en faveur des religieux Feuillants, 25 mai 1640.

« Aujourd'hui 25 mai 1640, le roi étant à Sois-

sons, sur ce qu'il lui a été représenté par les Pères Feuillants du couvent et maison à présent établis en ladite ville que leur enclos se trouve distant et incommode et qu'il serait facile de l'accommoder s'il plaisait à S. M. de leur permettre d'y adjoindre, vers les remparts de ladite ville, quelques places contigües à leurs écoles, qui sont inutiles à cette ville, suppliant très humblement S. M. de leur accorder lesdites places ; et désirant gratifier et favorablement traiter lesdits religieux Feuillants en considération de leur piété et vie exemplaire et de l'édification que les gens de ladite ville en retirent, S. M. leur accorde et fait don de toutes et chacune des places vagues et inutiles contigües aux murailles de leur clôture qui ne sont comprises dans l'alignement fait par les trésoriers de France de ladite ville des rues qui doivent être entre les remparts d'icelle et la clôture desdits Feuillants sans que ledit alignement puisse être par eux outrepassé à présent ni à l'avenir, sous peine de déchoir du présent don, m'ayant S. M. commandé de leur en expédier les lettres nécessaires et le présent brevet... » (Vol. 62, p. 14, *minute*).

31. — Le roi aux prévôts et échevins de Soissons. 3 juin 1640.

« Chers et bien aimés, désirant particulièrement pour la gloire de Dieu et pour le bien de l'hôpital de Saint-Gervais de notre ville de Soissons, que la réforme qui y a été ordonnée en conséquence d'arrêts de notre Conseil par nos aimés et féaux le Sr évêque de Soissons et le Sr Saint-Port-Caumartin y soit établie et maintenant et sachant que, pour cet effet, il est nécessaire d'en continuer l'administration à ceux qui la tiennent à présent, nous vous mandons et ordonnons très expressément par cette lettre que vous ayez

à continuer lesdits administrateurs séculiers dudit hôpital pendant le temps de six années consécutives du jour de l'expiration de leur administration présente sans tirer à conséquence, vous chargeant de recommander particulièrement auxdits administrateurs de tenir la main à l'établissement et exécution de ladite réformation. A quoi nous assurant que vous satisferez, nous ne ferons celle-ci plus longue ni plus expresse. N'y faites donc faute, car tel est notre plaisir ». (Vol. 59, p. 258 (1), *minute*).

32. — Le roi aux maire et échevins de Soissons, 17 juillet 1640.

« Chers et bien aimés, ayant su qu'au préjudice des arrêts de notre Conseil portant règlement des places (2) de la ville de Soissons et un certain prix modéré pour faire qu'elle se pût bâtir et peupler plus commodément, aucuns habitants d'icelle prétendent vendre leurs places à un prix si excessif que ceux qui se voudraient habituer à ladite ville et y bâtir en sont détournés par la cherté qu'ils y trouvent, ce qui serait grandement contraire au bien de ladite ville et à nos intentions, nous vous faisons cette lettre par laquelle vous mandons et très expressément enjoignons de tenir la main à ce que le dernier règlement fixé pour l'évaluation des fonds situés en notre dite ville de Soissons soit ponctuellement suivi, sur peine en cas qu'il fût (contrevenu ?) de nous en répondre de votre propre et privé nom. Si n'y faites faute ». (Vol. 59, p. 732, *minute*).

---

(1) Le même jour (ibid.) la même lettre fut adressée au Chapitre de Saint-Gervais pour ce qui concernait les administrateurs ecclésiastiques de l'hôpital et une lettre analogue au Chancelier Séguier. Cf. la p. 11 dans le choix inséré au *Bulletin* de 1901 et la note qui l'accompagne.

(2) Terrains.

33. — Le roi au maire et échevins de Soissons, 19 décembre 1640.

« Ayant appris que les maisons des directeurs ecclésiastiques de l'hôpital de Soissons ne sont pas exemples du logement des gens de guerre comme le sont celles de tous les autres ecclésiastiques, le roi ordonne de faire déloger tous les officiers et soldats qui sont ès-maisons desdits administrateurs et de leur donner tel autre engagement qu'ils jugeront plus à propos sans apporter aucun dommage ni difficulté. (Vol. 61, p. 414, *minute*).

34. — Le même aux mêmes, 19 décembre 1640.

« Ordre d'exempter du logement des gens de guerre le Sr Gosset, en considération de l'hospitalité qu'il donne chez lui aux religieux de l'abbaye de Prémontré, afin de leur éviter de descendre dans les hôtelleries, ces religieux venant souvent à Soissons pour leurs affaires. » (Vol. 61, p. 417, *minute*).

35. — Le roi à M. de Valmont, colonel du régiment de ce nom (1) en quartier d'hiver à Soissons, et, généralement à tous les colonels, mestres-de-camp, capitaines et officiers tant d'infanterie que de cavalerie en garnison à Soissons, 27 décembre 1640.

« En l'absence du duc de Montbazon, prendre l'ordre du Sr Sanguin et le reconnaître en toutes les choses dépendantes de sa charge sans y apporter aucune difficulté ». (Vol. 61, p. 440, *minute*).

36. — Arrêt concernant les charrois de blé à faire par les villages de la généralité de Soissons, 9 février 1641.

---

(1) Régiment d'origine liégeoise qui devint plus tard le régiment d'Ile-de-France et 36e régiment d'infanterie.

« Le roi voulant empêcher les désordres et confusions qui se sont rencontrés durant les années dernières à la levée des charrois et voitures extraordinaires qui ont été commandés par S. M. pour la fourniture des magasins de la ville d'Arras et autres places de ses frontières et par l'établissement d'un bon ordre prévenir les vexations et incommodités qu'ont souffertes en leurs labours, semences et moissons, les habitants de la campagne à cause de la fourniture desdits charrois, S. M. étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que, par les habitants des paroisses dépendantes des élections des généralités d'Amiens et de Soissons il sera fourni durant la présente année, une ou deux charrettes attelées de quatre bons chevaux chacune, suivant la force des lieux, pour servir à la voiture des blés que Sa Majesté fait mettre en magasin de réserve dans ladite place d'Arras et autres de la frontière pour la nourriture de ses troupes durant la campagne prochaine, en les payant par l'entrepreneur de la fourniture desdits magasins ou par celui qui sera commis à cet effet par S. M. à raison de tant par cheval, par jour, ou de tant pour la voiture de chacun septier de blé rendu auxdits magasins ainsi qu'il sera jugé plus à propos et pour le plus grand soulagement desdites paroisses, les habitants d'icelles feront le choix de celui ou de ceux qui devront fournir lesdits chevaux et charrettes l'intention de S. M. étant que celui ou ceux qui seront ainsi choisis par lesdits habitants de chacune paroisse pour la fourniture et conduite desdits charrois soient exempts de tailles, subsistances et de toutes autres taxes quelconques, même de logement de gens de guerre, et que les sommes auxquelles se monteront leurs cotes soient rejetées et régal-

lées (1) par les asséeurs et collecteurs au sol la livre du principal de la taille sur la paroisse où ils sont demeurants, en sorte que l'on ne puisse prétendre aucune diminution desdites tailles et impositions pour raison de ladite décharge, faisant défense aux élus desdites élections et aux habitants desdites paroisses, asséeurs et collecteurs des tailles d'icelles de les comprendre dans les rôles à peine de 500 livres d'amende, moyennant laquelle décharge et le payement susdit desdits charrois, lesdits habitants seront contraints à la fourniture et conduite d'iceux comme pour les propres affaires de S. M. » (Vol. 67, p. 72, *original*).

37. — Le roi à M. de Villarceaux, intendant à Soissons, 17 février 1641.

« Ayant eu avis que les gens de guerre qui sont en garnison en la généralité de Soissons et les habitants des villes où ils sont logés font trafic de louis pour les porter à Sedan et autres lieux où l'on leur baille en échange des doubles et deniers de la fabrication du pays sur lesquels ils gagnent presque le double de ce qu'ils baillent et, par ce moyen, introduisent de mauvaises ou petites monnaies en mon royaume et en sortent les meilleurs, j'ai fait expédier une ordonnance pour empêcher cet abus, laquelle je vous envoie avec la présente (2), désirant que vous la fassiez publier et garder ponctuellement et que vous apportiez à cet effet tous les soins requis pour une chose de si grande conséquence ». (Vol. 63, p. 396, *minute*).

38. — Le même au même, 5 mars 1641.

---

(1) *Régaler* ou *regaller :* faire une répartition de taxes entre contribuables.

(2) Cette ordonnance ne s'est pas trouvée jointe.

Ayant appris que les habitants de Soissons n'ont encore rien payé de ce qu'ils doivent pour la subsistance des troupes pendant le présent quartier d'hiver, le roi ordonne à l'intendant d'employer tous ses soins à faire hâter par tous les habitants de Soissons sans exception, le payement de leurs quotes-parts dans la subsistance des troupes, les contraignant par toutes les voies qui sont accoutumées pour les propres deniers et affaires de S. M. » (Vol. 63, p. 490, *minute*).

39. — Le même au marquis de Gesvres, 13 mai 1641.

« Ordre de partir de Soissons avec son régiment (1) pour Chauny ». (Vol. 64, p. 449, *minute*).

40. — Le même au marquis de La Luzerne et au colonel Hums (2), 8 juillet 1641.

« Ordre de se rendre près de Soissons avec leurs régiments respectifs et d'y attendre les ordres du roi, vivant dans leurs quartiers avec une telle discipline que les habitants n'en reçoivent aucune oppression ». (Vol. 65, p. 208, *minute*).

41. — Le même à maître Pierre Le Clerc, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, 20 août 1641.

« Ordre de payer à M. de Villarceaux, intendant de la généralité de Soissons, la somme de 3.600 livres,

---

(1) Le régiment de cavalerie de Gesvres avait été formé en 1638 par le marquis Louis-François Potier de Gesvres, maréchal de camp. Cet ordre de départ semble avoir été motivé par les excès et les violences d'un officier, M. de Languetot, contre le prévôt de Soissons (ibid. p. 521).

(2) Henri de Briqueville, marquis de La Luzerne, mestre-de-camp. Le régiment d'Hums (ou Humes) était un régiment de cavalerie Weymarienne.

appointements de six mois, à raison de 600 livres par mois (1) ». (Vol. 65, p. 388, *minute*).

42. — Le même à M. de Villarceaux, 9 septembre 1641.

« Ordre d'informer contre le Sr François Regnaud (2), président en l'élection de Soissons, accusé de concussions : en l'année 1640 notamment, ce président avait ordonnancé environ 100.000 livres aux bourgs et villages de la généralité pour le remboursement de la nourriture par eux fournie aux troupes qu'ils ont logées pendant les quartiers d'hiver, alors que ces communautés n'avaient touché qu'environ 20.000 livres. D'ailleurs ledit Renaud recherche toutes les commissions qui s'offrent pour des taxes dans ladite généralité, étant intéressé dans les traites qui se font pour lesdites taxes comme en celle du sol pour livre ; plusieurs de mes sujets en sont opprimés, ledit Renaud les taxant sans raison ni considération de leurs biens et faisant monter le gros desdites taxes à des sommes immenses et qui surpassent de beaucoup celles dont l'on a fait état en mon conseil dont ledit Renaud ne rend compte à personne, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous ayez à informer pour tout ou partie desdites plaintes qui peuvent avoir été faites contre ledit Renaud, voulant que vous y travailliez vous-même...» (Vol. 65, p. 480, *minte*).

43. — Le même aux commissaires pour la subsistance dans la généralité de Soissons, 12 décembre 1641.

---

(1) Le même ordre avait déjà été donné le 12 juillet précédent, mais n'avait sans doute pas été exécuté (ibid. p. 230).

(2) Ou *Regnault* ou *Renaud*, comme le nom est encore écrit dans la même pièce.

« Ordre d'exempter l'abbaye de St-Médard du logement des gens de guerre ». (Vol. 66, p. 478, *minute*).

44. — Le même à M. de Villarceaux, 15 janvier 1642.

Il le renouvelle dans sa charge d'intendant de la justice, police et finances et dans ses autres fonctions et emplois pour la généralité de Soissons (vol. 71), p. 37, *minute*).

45. — Le même à M. des Yveteaux (1), conseiller d'Etat, maître des requêtes ordinaires, 30 août 1642.

Commission d'intendant de la généralité de Soissons en remplacement de M. de Villarceaux (vol. 71, p. 141, *minute*).

46. — Le même aux échevins de Soissons, 31 août 1642.

« Chers et bien aimés, comme nous avons eu un grand contentement sachant le progrès que fait l'établissement de la réforme dans l'Hôtel-Dieu de notre ville de Soissons, aussi nous avons reçu beaucoup de déplaisir, apprenant les traverses que vous continuez d'y donner, publiant que l'on a intention d'en faire une abbaye et d'en chasser les malades, ce qui a porté le peuple crédule d'aller à votre suite faire une insolence contre les religieuses réformées dudit Hôtel-Dieu jusques à mettre la main sur la Supérieure, lui ôter son voile et la toucher avec toutes les autres très honnêtes, sans qu'il en ait été fait encore

---

(1) M .des Yveteaux venait du Languedoc. Le 12 octobre suivant il est appelé à l'intendance du Roussillon, nouvellement conquis (vol. 71, p. 150). C'est sans doute alors que M. de Villarceaux revint à Soissons où nous allons le retrouver.

justice, en sorte que, lesdites religieuses demeurant exposées aux menaces et aux mauvais traitements de ceux qui contrarient leur établissement ou par intérêt particulier ou à faute de connaître le bien qui en peut résulter, il fallait de nécessité remédier aux désordres et abus qui se sont commis au temps des anciennes religieuses, et d'autant que nous savons que lesdites réformées ont mis dans ledit Hôtel-Dieu le meilleur ordre qu'il se puisse désirer, qu'elles ont toujours traité, pansé et assisté tous les pauvres qui s'y sont présentés en grand nombre, qu'elle tiennent une exacte clôture et qu'en faisant le service de Dieu ainsi que leur profession les y oblige, elles n'omettent rien de ce qui concerne le service des pauvres, nous avons bien voulu faire cette lettre par laquelle nous vous défendons très expressément de leur apporter a l'avenir aucun trouble ni aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu sur peine de désobéissance, vous enjoignant instamment de contribuer tout ce qui peut dépendre de vous afin d'accomplir l'établissement de ladite réforme comme une chose très utile et avantageuse au général de la dite ville qui ne peut être empêché qui ont un autre but que l'utilité publique, voulant bien vous assurer, pour vous ôter, et au général de ladite ville, l'opinion que l'on a conçue que l'on voulait faire un couvent au préjudice des pauvres, que notre intention n'est point et n'a jamais été de souffrir qu'il y eût plus de religieuses qu'il n'y en doit avoir pour l'institution dudit hôpital, si ce n'est que celles qui y viendront servir Dieu et les pauvres avec elles apportent un fonds ou assurent des portions suffisantes qui leur donnent moyen de s'y entretenir pendant leur vie et que le revenu destiné pour les pauvres ne puisse être diverti ailleurs et soit administré de sorte que chacun ait sujet de s'en louer, nous

assurant donc que vous ne manquerez de satisfaire à ce qui est en cela notre volonté... » (Vol. 70, p. 149, *minute*).

47. — Le même à M. de Villarceaux, 22 novembre 1642.

« Désirant particulièrement la conservation des lieux dépendant de l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à empêcher que mes gens de guerre logés aux environs des villages et autres lieux dépendant de ladite abbaye n'y fassent aucunes courses et y prennent aucunes choses si ce n'est en payant de gré à gré, comme aussi qu'ils n'entrent dans les bois où ils ont accoutumé de faire de grands dégâts vous assurant que le soin que vous en prendrez me sera très agréable... » (Vol. 70, p. 423, *minute*).

48. — Le même au même, 4 mars 1643.

« Ayant reçu des maire et échevins de Soissons de grandes plaintes au sujet des violences et désordres que commettent les troupes en garnison dans cette ville, le roi ordonne qu'il en soit fait justice sans faute ». (Vol. 73, p. 446, *minute*).

49. — Le même au même, 13 avril 1643.

Le roi approuve les arrangements qu'il a pris avec les gens de Soissons pour la subsistance des officiers et soldats du régiment de Navarre (1) à raison de 208 livres par jour. Il entend que ceux-ci s'en contentent et ne commettent aucun désordre sous peine de punition exemplaire. (Vol. 74, p. 6, *minute*).

---

(1) Alors commandé par le marquis de Thémines à qui le roi écrivit aussi pour le même objet (ibid. p. 6).

50. — Le même aux habitants de Soissons, 22 avril 1643.

M. de Villarceaux ayant taxé des villages des environs de Soissons à 120 livres par jour pour la subsistance des officiers du régiment de Navarre en garnison dans cette ville, à commencer du 17 avril, et la levée de cette somme ne pouvant être faite avant le 25, date fixée pour le départ du régiment, les officiers ne pourront acquitter en temps voulu les dépenses qu'ils auront à faire ; en conséquence le roi ordonne que la somme en question soit avancée par les habitants de la ville auxquels elle devra être remboursée. (Vol. 74, p. 60, *minute*).

51. — Louis XIV aux maire et échevins de Soissons, 3 août 1643.

« Chers et bien aimés, envoyant en notre ville de Soissons 332 mousquets garnis de leurs bandoulières et 168 piques pour être lesdites armes distribuées aux soldats irlandais du régiment de Fitz-William qui ont eu ordre de s'assembler en ladite ville (1), nous vous faisons cette lettre par l'avis de la reine régente, notre très honorée dame et mère, pour vous dire que vous ayez à recevoir lesdites armes et à les faire mettre dans la maison commune de ladite ville pour être délivrées auxdits soldats suivant les ordres et billets du Sr ..... (2), chargé de leur conduite ; rapportant lesquels, vous en serez bien et valablement déchargés, et s'il restait quelqu'une desdites armes après la distribution faite audit régiment, nous vou-

---

(1) Le lendemain, 4 août, un ordre du roi envoyait ce régiment au siège de Thionville (ibid. p. 51).

(2) Ce commissaire dont le nom avait été laissé en blanc, s'appelait Erard (ibid. p. 45).

lons que vous ayez à la garder... » (Vol. 75, p. 40, *minute*).

52. — Le même à M. de Périgny, intendant de Soissons, 7 septembre 1643.

« M'ayant été représenté que la paroisse de Vic-sur-Aisne, dépendante de l'Abbaye de St-Médard de Soissons qui appartient à mon cousin le cardinal Mazarini, a été tellement surchargée de tailles depuis quelques années, que les habitants dudit lieu sont presque tombés dans l'impuissance de satisfaire au payement de ce qu'ils doivent du passé, je vous fais cette lettre par l'avis de la reine régente, madame ma mère, pour vous dire qu'en procédant au département (1) des tailles en la généralité de Soissons pour l'année prochaine 1644, vous ayez tout l'égard qui se pourra en justice et conscience au soulagement des dits habitants, en sorte qu'étant proposés selon leurs forces, ils puissent satisfaire au payement de ce qui leur sera imposé... » (Vol. 75, p. 305, *minute*).

53. — Le même aux Srs d'Irval et de Miromesnil, 20 octobre 1643.

Commission pour étendre à la généralité de Soissons le pouvoir qu'ont déjà les Srs d'Irval et de Miromesnil dans les généralités de Rouen, Paris, Caen, Amiens et Châlons, touchant la punition de ceux qui transportent de l'argent hors du royaume, cet abus étant aussi commun dans la province de Soissonnais que dans les autres. (Vol. 80, p. 122, *minute*).

54. — Le même à M. de Périgny, 25 décembre 1643.

---

(1) C'est-à-dire la répartition.

Lorsque j'ai envoyé en ma ville de Soissons les deux compagnies de Canillac du régiment de cavalerie de la Reine régente, madame ma mère, qui ont été licenciées, et n'ayant pas eu l'intention de faire porter la dépense de leur nourriture par les habitants de ladite ville, je vous fais cette lettre pour vous dire que je trouve bon et désire que vous fassiez rembourser lesdits habitants de la dépense qui y a été faite par lesdites deux compagnies durant les huit jours qu'elles y ont séjourné, la faisant prendre sur le fond des étapes de ladite généralité ». (Vol. 76, p. 502, *minute*).

55. — Aux habitants de Vailly, 4 mars 1644.

Le roi fait porter de Soissons à Vailly 196 mousquets garnis de leurs bandoulières et cent piques pour être ajoutés aux armes qui y ont déjà été voiturées de Paris (1). Ordre de recevoir et de garder précieusement ces armes destinées au régiment irlandais de Duval qui va s'assembler à Vailly. (Vol. 81, p. 532, *minute*).

56. — Le roi à Monsieur de Périgny, 22 mars 1644.

Aller à Vailly pour informer au sujet des désordres qu'y commettent les 400 hommes destinés au régiment irlandais de Duval (2) ; arrêter leurs dépenses, rembourser les habitants sur l'imposition des étapes et faire partir immédiatement ces Irlandais de Vailly. (Vol. 81, p. 598, *minute*).

---

(1) Ces armes provenaient de l'envoi fait le 3 août précédent (cf. p. 51).

(2) Ces Irlandais, destinés à l'armée d'Allemagne, furent autorisés à rester à Vailly 10 jours de plus ; un nouveau délai jusqu'au 25 avril, leur fut encore accordé (vol. 81, p. 649 — vol. 82, p. 103).

57. — Le même aux habitants de Soissons, 29 octobre 1644.

Faire provision de foin et de paille pour les six compagnies de cavalerie qui vont être mises en quartiers d'hiver à Soissons. (Vol. 84, p. 152, *minute*).

58. — Brevet du duc d'Orléans relatif à l'abbaye de Longpont, 20 décembre 1644.

« Aujourd'hui vingtième décembre 1644, Monseigneur, fils de France, oncle du roi, duc d'Orléans, de Valois, étant à Paris, désirant favorablement traiter Louis d'Estrées, clerc du diocèse de Paris, tant en considération de l'estime singulière que S. A. R. fait de la personne de Monsieur d'Estrées, maréchal de France, son père (que) du témoignage qui lui a été rendu de sa capacité et de ses bonnes mœurs, S. A. R. en vertu du pouvoir qui lui a été concédé par son apanage, lui a accordé et fait don de l'abbaye de N.-D. de Longpont, ordre de Citeaux, diocèse de Soissons, en cas que César d'Estrées, son frère, qui en est à présent pourvu vienne à décéder, nommant et présentant pour cet effet à S. M. ledit Louis d'Estrées à ce qu'il lui plaise, arrivant le décès de sondit frère, d'en faire expédier sous son nom toutes lettres et expéditions nécessaires tant en cour de Rome que ailleurs où besoin sera, en vertu du présent brevet qu'Elle a voulu signer de sa main... ». (Vol. 88, p. 253, copie faite en septembre 1652 sur l'original).

59. — Le roi aux échevins de Soissons, 1648.

Ordre d'exempter du logement des gens de guerre Simone Douzel, veuve de Didier Adam et Michel Cousture, bourgeois, marchand orfèvre, fermier des

Aides en la ville de Soissons. (Vol. 123, p. 478, *minute*.) (1).

60. — 6 janvier 1652.

Acte signé « Destrées Doudeauville » par lequel François d'Estrées, maréchal de bataille, capitaine d'une compagnie de cavalerie au régiment de Cœuvres, se démet de sa charge de capitaine en faveur du Sr de Vielmaison, son fils. L'acte est passé au château de Cœuvres pardevant Claude Bouchel « notaire royal héréditaire et tabellion au bailliage et duché de Valois, résidence de Cœuvres », et en présence de Quentin Carlier « prévôt en la connétablie de France à la suite de Mgr le Maréchal d'Estrées », et d'Antoine Delettre, lieutenant de la justice de Cœuvres, témoins qui ont signé. (Vol. 141, p. 1, *original*).

61. — Le roi à M. Sanguin, 31 janvier 1652.

« Désirant pour des considérations importantes à mon service que vous ne demeuriez pas dans ma ville de Soissons sur les occasions présentes (2), je vous fais cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous ayez à en partir et à n'y point retourner jusques à ce que vous ayez ordre de moi pour cet effet ». (Vol.. 135, *transcrits*, p. 43, *verso*).

62. — Le même à M. Cocherel, 17 février 1652.

Le roi juge nécessaire pour son service et pour la conservation de la ville de Soissons en son obéis-

---

(1) Cet ordre fut renouvelé l'année suivante, 20 décembre 1649 (vol 122, p. 265).

(2) Cf. une lettre du roi au maréchal d'Estrées, même date, au sujet de cette mesure (documents sur la Fronde, *Bulletin de la Société Archéologique*, 1895).

sance d'y établir un sergent-major (1) « qui puisse s'employer à sa sûreté », il choisit le Sr Cocherel pour cet emploi. (Vol. 132, p. 312, *minute*).

63. — 27 février 1655.

Don à Madame de Beauvais, première femme de chambre de la reine-mère (Anne d'Autriche), de 11.500 livres confisquées aux officiers du premier sel à Vailly pour des surimpositions faites par eux en 1621 et années suivantes. (Vol. 138, p. 353, *minute*).

64. — Permutaion de la cure de Villers-Cotterels, 28 juin 1653.

Le roi, par l'avis de la Congrégation établie par S. M. pour les affaires ecclésiastiques, a permis et permet à Maître Claude Salé, bachelier en théologie, pourvu de la cure de l'église paroissiale St-Nicolas de Villers-Cotterets, la permutation de ladite cure contre une chanoinie et prébende en l'église collégiale de Saint-Pierre-au-Marché de Laon, de laquelle est pourvu Me Adrien de Lassaux, la susdite cure demeurant chargée de 200 livres de pension en faveur de Charles Courtonné. (*Minute* signée du Cardinal Mazarin, vol. 138, p. 189 ; cf. ibid. p. 190).

65. — 11 septembre 1653.

Les *minutes* de ce jour, d'ailleurs non relatives à Soissons, montrent qu'à cette date Louis XIV était dans cette ville, avec Mazarin (vol. 138, p. 143-145.

66. — 1er février 1664.

Acceptation par le roi de « la démission que fait

---

(1) C'est-à-dire un « sergent-major de place » officier pouvant suppléer un commandant de place ou lieutenant de roi.

sœur Henriette Despinay de Saint-Luc de l'abbaye qu'elle possède à St-Paul-lès-Soissons, ordre de Saint-Augustin, en faveur de sœur Françoise-Catherine Despinay, religieuse de la même maison, à la réserve de 500 livres de pension annuelle ». (Vol. 197, p. 1 et 2, *minute*).

67. — 22 février 1665.

Attestation du secrétaire de l'archevêché de Paris comme quoi maître Louis Charpentier, clerc du diocèse de Soissons, a signé le formulaire contre les doctrines de Jansénius. (Vol. 197, p. 88, *original*).

68. — Les échevins de Soissons à Louvois. A Soissons, 1er août 1673.

« Nous aurions cru manquer à notre devoir si nous avions manqué à vous donner avis de notre élection à la mairie de Soissons. C'est aussi pour vous assurer que, comme nous ne manquerons jamais de zèle pour le service du roi, nous ne manquerons aussi à l'exactitude que nous devons avoir pour l'exécution de vos ordres qui nous seront toujours sacrés et que nous serons éternellement, avec toute la vénération et tout le respect possibles, Monseigneur, vos très humbles et très fidèles serviteurs, les maire, échevins de la ville de Soissons. *Signé* Hébert, Morant, Delfault, Delabretesche, Dutour ». (Vol. 361, p. 162, *original*).

68 bis. — 11 janvier 1674.

Le Grand Condé écrit de Soissons où il était arrivé le matin ; le 12, il écrit de Vervins. (Vol. 396, p. 72).

69. — M. Samson, intendant de Soissons, à Chamillart. A Soissons, 30 juin 1702.

« Il y a des hôpitaux dans les villes de Soissons, Clermont, Château-Thierry, Laon, Crécy, Guise, La Fère, Ham et Noyon, où les soldats malades sont reçus, sollicités (1) et médicamentés. Cependant, les médecins et chirurgiens ne reçoivent pour cela aucune chose du roi, si ce n'est à Soissons, où MM. les intendants leur ont toujours fait payer de temps en temps quelque petite gratification des deniers de l'extraordinaire des guerres. Depuis quatre ans que je suis ici, le médecin n'a reçu que 40 livres et les chirurgiens trente, qui ont été employées et passées dans le compte du mois d'avril de l'année 1699 ». (Vol. 1551, p. 149, *original*)

70. — Le même au même. A Soissons, 8 décembre 1702.

« Je fais tout ce qui dépend de moi pour tâcher de lever promptement les 500 hommes de recrue qui sont demandés à ma généralité ; j'en ai bien déjà au moins 250, mais j'ose vous dire que ce n'est pas sans peine ; beaucoup de garçons en état de servir abandonnent leurs paroisses et l'on ne les retrouve pas aisément. Une infinité se sont mariés, d'autres sont exempts par des charges de syndics et par celle de vérificateurs des rôles du sel ; la presse est très grande à ces dernières. J'espère cependant que, dans les huit ou dix jours, l'affaire sera bien avancée ». (Vol. 1551, p. 156, *original*).

71. — Chamillart à M. d'Ormesson, 31 décembre 1704.

« Par l'édit de création des commissaires provinciaux, le roi leur a accordé un logement dans les

(1) On disait « solliciter un malade », c'est-à-dire le soigner.

villes où ils font leur résidence. Le Sr Dalmas, qui a acheté la charge de commissaire provincial des Guerres en Soissonnais, a représenté qu'il trouvait de la difficulté à faire cet établissement à Soissons ; l'intention de S. M. étant qu'il jouisse des droits attribués à sa charge, Elle désire que vous lui fassiez donner un logement par la ville et que vous vous conformiez pour cela à ce qui se pratique par M. Bignon (1) dans son département ». (Vol. 1802, p. 497).

72. — M. d'Ormesson à Chamillart, Soissons, 26 janvier 1705.

« J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 de ce mois (2), celle anonyme qui vous a été adressée au sujet des valets et domestiques que j'ai obligés de tirer au sort pour la milice avec les autres garçons. Je crois devoir prendre la liberté de vous observer que le principal commerce de cette généralité est celui du blé et que la plupart des habitants sont occupés à la culture des terres ; les valets que les laboureurs emploient se trouvant domiciliés et payant la taille depuis longtemps dans les paroisses, j'ai cru qu'il n'y avait pas lieu de les exempter de tirer au sort. A l'égard des gentilshommes et des communautés, j'en ai dispensé les domestiques intérieurs de leurs maisons et châteaux comme, par exemple, les valets de chambre, cuisiniers, jardiniers, cochers, palefreniers et laquais, mais j'ai cru que cette exemption ne devait pas s'étendre à leurs valets de charrue et à ceux de leurs fermes parce que ces gentilshommes (qui favorisent ceux qui veulent se sauver de la milice) auraient tous soutenu qu'ils faisaient valoir leurs fermes par leurs mains, "

(1) Intendant de Picardie.
(2) Cf. vol. 1901, p. 241.

quoiqu'il soit vrai que la plus grande partie ont des fermiers. D'ailleurs j'ai été informé que, dans ce temps de la milice, la plupart des gentilshommes multipliaient les domestiques qu'ils ont accoutumé d'avoir et retiraient dans leurs maisons beaucoup de garçons et de jeunes hommes dans la seule vue de les dispenser de tirer au sort : c'est ce qui m'a fait connaître qu'il y avait nécessité de faire cette règle et je me flatte que vous approuverez la manière dont j'en ai usé. Si je n'avais pris cette précaution, il aurait été presque impossible de parvenir à la levée de la milice ». (Vol. 1901, p. 243, *original*).

73. — Chamillart à M. d'Ormesson, 31 janvier 1705.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 26 de ce mois sur la plainte qui est revenue que vous faites tirer les valets et domestiques des gentilshommes et laboureurs. Le Roi a fort approuvé que vous ayez compris dans le rôle de ceux qui y doivent tirer les valets des gentilshommes ou laboureurs qui payent la taille séparément de ceux qu'ils servent et qui sont domiciliés particuliers des lieux où vous les faites tirer. On ne doit regarder comme vrais domestiques que ceux qui sont aux gages de leurs maîtres, qui ne paient point de taille et qui habitent dans leurs châteaux ou maisons : tels sont, pour les gentilshommes, les valets de chambre, cuisiniers, jardiniers, cochers, laquais et autres semblables et on ne peut pas trop avoir d'attention à empêcher l'abus qu'ils veulent introduire sous prétexte de prendre de nouveaux domestiques à leur service ». (Vol. 1901, p. 244).

74. — Jugement du présidial de Soissons, 25 avril 1705.

Ce jugement, rendu par l'intendant d'Ormesson et les officiers du présidial de Soissons au profit du Sr de La Mothe, lieutenant de robe courte à Ribemont, contre Jean Broüette, maire dudit lieu, et autres accusés, n'a, par lui-même pas d'intérêt pour Soissons ; on ne le mentionne ici que parce qu'il donne les noms des officiers du présidial : Delafut, président, Labouret, lieutenant particulier, Bonzéré, présiseur, Poussin, Guérin, de Héricourt, Duchesne et Dollé, conseillers. (Vol. 1901, p. 253, *imprimé*).

75. — M. d'Ormesson à Chamillart, Soissons, 19 mai 1705.

Longue lettre sur les abus qui se commettent dans le recrutement des milices sur la désertion des miliciens qui oblige à de nouveaux tirages pour remplacer les déserteurs, etc... La lettre finit par cette réflexion : « Il me reste à vous faire connaître combien il serait de conséquence de demander de nouveaux hommes aux paroisses présentement qu'elles sont occupées à la culture des terres et que les habitants vont bientôt travailler à la récolte des foins et des moissons ; de pareils ordres rendraient les communautés désertes et les mettrait hors d'état de payer leurs impositions ». (Vol. 1901, p. 251, *original*).

76. — Le même au même, 14 novembre 1705.

Les 600 hommes de recrue du régiment des Gardes du roi d'Espagne arrivèrent le 12 de ce mois à Soissons ; ils y ont séjourné le 13 et sont partis ce matin pour suivre leur route ; la maréchaussée du Hainaut les a amenés jusques à Laon... » (Vol. 1901, p. 270, *original*).

77. — M. de Sarrobert (1) à Chamillart, 13 juillet 1707.

« J'ai établi les gardes nécessaires sur la rivière d'Aisne depuis Vailly, qui est à quatre lieues au-dessus de Soissons jusqu'à Compiègne. M. l'intendant de Soissons m'ayant donné une personne pour alier avec moi visiter la rivière et pour faire exécuter le travail qu'il y a à faire pour faire des « ordegondes » (sic) que l'on ne puisse pas insulter... » (Vol. 2056, p. 171, *original*).

78. — M. d'Ormesson à Chamillart, 26 juillet 1707.

« ...Les passages de la rivière d'Aisne sont gardés régulièrement depuis le bac à Choisy au-dessus de Compiègne, où commence mon département, jusqu'à Neufchâtel au-dessous de Pontavert, qui est la limite de l'intendance de Champagne, le Sr de Sarrobert est chargé du soin de cette rivière. De mon côté, j'ai donné les ordres nécessaires pour l'exactitude de la garde et la sûreté de ceux qui sont arrêtés ; j'ai même une personne de confiance et qui a servi longtemps que j'envoie visiter les postes parce le Sr de Sarrobert n'y est point encore venu depuis qu'ils sont établis, ni personne de sa part... » (Vol. 1901, p. 200, *original*).

79. — Le même au même, 31 juillet 1707.

« Le Sr de Sarrobert, qui commande sur la rivière d'Aisne, se rendit ici hier au soir après avoir visité en y venant les postes qui sont sur cette rivière depuis Compiègne jusqu'à Soissons. Il a été content de la régularité avec laquelle les paysans font la garde ;

(1) Voir sur M. de Sarrobert notre *Bulletin* de 1903-1904.

mais pour qu'elle soit encore plus exacte, je suis convenu avec lui que je ferais mettre à chaque endroit un homme qui eût quelque service et de l'intelligence pour commander et y rester continuellement, auquel on donnera 15 sous par jour ; la même personne sera chargée du soin des armes qu'on déposera au corps de garde, de même que les munitions, et empêchera que les soldats ne fassent du désordre et ne tirent mal à propos soit aux pigeons, soit au blanc, qu'ils ne s'enivrent pas et ne s'éloignent de leur poste. J'espère que vous approuverez cet expédient au moyen duquel il sera inutile de rien donner aux paysans qui montent la garde, ayant pris des mesures justes pour qu'ils y soient occupés qu'un jour par mois, ce qui est une charge peu considérable.

« Le Sr de Sarrobert m'ayant fait entendre que sa présence était principalement nécessaire du côté de Senlis et de (Pont)-Ste-Maxence..., je continuerai d'employer à la visite de la rivière d'Aisne le Sr de ..... (1), ci-devant capitaine d'infanterie. C'est le même qui a mené aux lignes de la Trouille les 1.200 pionniers que mon département y a fournis pendant plusieurs mois, qui a eu soin de les commander et de leurs payements ; il est fort propre pour ce détail et exécute avec succès les ordres qui lui sont confiés. J'ai fait toucher au Sr de Sarrobert les 480 livres à bon compte de ce que la province lui doit payer et à sa troupe pour l'excédent des fourrages qui lui sont accordés... » (Vol. 1901, p. 204, *original*).

80. — M. de Sarrobert à Chamillart, Soissons, 1er août 1707.

---

(1)

«...Je viens d'entretenir M. d'Ormesson d'un inconvénient auquel il est de la dernière nécessité de remédier : c'est que toutes les gardes des passages de la rivière (d'Aisne) étant composées de paysans qui changent tous les jours et qui n'ont pour autre commandant à chaque poste qu'un autre paysan qui est leur camarade, quoique l'on choisisse toujours le meilleur d'entr'eux, en sorte que celui qui se trouve commandant de la garde n'a aucune autorité sur les autres et, quand il y a quelqu'un d'arrêté, il est accablé par tous les paysans de la garde le fusil bandé sur lui, et ce que l'un veut, l'autre ne le veut pas, de manière qu'on y est en risque d'être fusillé, d'autant plus que ce sont gens qui s'enivrent ordinairement et qui ne connaissent aucune chef quand on y arrive pour les visiter, ce qui a failli faire passer par les armes plusieurs fois les officiers qui vont les visiter et moi aussi. Il est donc de la dernière nécessité que chaque poste ait un homme fixe qui n'en bouge pas, qui les commande, qui empêche que l'on insulte aucun voyeur (voyageur ?) qui leur parle raison et qui ait seulement la qualité de sergent, auquel il faudrait donner 15 sols par jour et ne rien donner aux paysans, car, ne se trouvant chacun qu'une fois de garde en 40 jours de temps au plus, c'est une bagatelle pour eux qui ne laisse pas en gros de monter à bien de l'argent... » (Vol. 1901, p. 206 (1), *original*).

81. — Le même au même, 25 septembre 1707.

Il expose divers abus qui se commettent dans les corps de garde établis sur l'Aisne et qui compromettent la sûreté. Dans la plupart des endroits, l'homme

---

(1) La page 22 du même vol. contient l'approbation par le Ministre des mesures proposées ci-dessus.

choisi pour commander ces corps de garde est le « bacquier » chargé du passage de la rivière : « ce bacquier s'estime trop heureux d'être le commandant du poste parce que chaque paysan de ceux qui sont à sa garde lui donne 5 sols pour les laisser en aller la nuit coucher chez eux, en sorte que le bacquier reste seul à la garde la nuit et personne ne le trouble ; il a la liberté de passer, pendant ce temps-là, les gens qui le payent grassement comme les faux-sauniers et tout ce qu'il y a de fripons et de bandits qui trouvent, en sortant du bateau, la forêt de Compiègne et celle de Villers-Cotterets qui les mènent fort loin et même, s'il se faisait un enlèvement du côté de Paris, je ne vois point de plus belle retraite (1) pour eux que celle-là, d'autant plus qu'en sortant de ces deux forêts, ils trouveraient là pour de l'argent plusieurs passages libres... Il n'y a point de gentilhomme tout le long de ces rivières qui ne demande que l'on fasse commander la garde par son bacquier, et il faudrait en ce cas-là regarder la garde comme très inutile. Il me paraît cependant d'une très grosse conséquence de bien garder cette rivière et, pour le bien faire, sans qu'il en coûte autre chose au roi que les 15 sols par jour à chaque poste, je ne demande à V. G. que six lieutenants des Invalides avec une demi-douzaine de sergents et 18 soldats qui auraient seulement la paye de l'Hôtel... ». Suivent quelques propositions touchant la répartition de cette paye et l'organisation du service. (Vol. 1901, p. 284, *original*).

82. — M. Heuslin, receveur général des Finances de Soissons, à Voysin, Paris 4 mars 1710.

---

(1) Allusion probable à l'aventure du premier écuyer, Monsieur de Béringhen, enlevé par un parti hollandais aux portes mêmes de Versailles en mai 1707. D'autres enlèvements avaient été projetés par les ennemis. Cf. *Bulletin* de 1905, p. 102.

Chargé, comme tous ses confrères, du recouvrement des fourrages aux troupes en quartier d'hiver dans la généralité, il continue de le payer dans les termes prescrits. Apprenant que l'intendant veut faire faire par le receveur des tailles le recouvrement d'une nouvelle imposition de fourrages pour 28 compagnies arrivées dans la province, il demande à être chargé de ce recouvrement parce que les receveurs particuliers n'en feraient l'avance que des deniers de leur recette et, sous ce prétexte, ne lui payeraient rien sur toutes les impositions. (Vol. 2270, p. 40, *original*).

83. — Le même au même, 4 mars 1710.

Il lui envoie l'état ci-dessous de l'exercice de la recette des Finances de la généralité de Soissons pour l'exercice 1710 :

L'imposition de la taille pour 1710 est de 714.621 l.

Les charges des élections et autres qui s'emploient dans l'état arrêté au Conseil, montent à 528.657 l.

Reste pour la partie du Trésor Royal, 185.964 l.

L'imposition de la capitation est de 396.000 l.

Total de ce qui revient net à la recette générale : 581.964 l.

Sur quoi M. Heuslin a avancé sur son exercice de 1710, tant sur la taille que la capitation : 300.000 l.

A tenir comple aux communautés sur lesdits recouvrements pour denrées par elles fournies pour les étapes des années 1709 et 1710, pour estimation : 400.000 l.

Plus les 5 sols par place de fourrages des régiments en quartiers d'hiver : 50.850 l.

Total : 750.850 livres.

Manque de fonds : 168.886 livres.

(Vol. 2270, p. 43 et 43).

84. — M. de Pontdelain, officier du régiment des dragons de Bonnelles, à Voysin. A Soissons, 5 mars 1710.

« La lettre que vous avez écrite à M. d'Ormesson donne lieu aux représentations que j'ai l'honneur de vous faire sur les détachements que MM. des Fermes demandent aux six compagnies de dragons du régiment de Bonnelles qui sont à Soissons. Les quartiers des autres étant trop éloignés des postes qu'ils veulent occuper, il est impossible qu'elle puissent fournir 80 dragons, qu'il leur demandent en quatre postes même les maréchaux-des-logis sans que cela ne donne un entier préjudice au rétablissement des troupes dont on commence à s'apercevoir d'autant qu'elles sont bien plus nombreuses en chevaux qu'en dragons, les recrues n'étant pas arrivées. Il me paraît par votre lettre que votre intention est que les troupes qui se trouveront en quartier à portée des postes qu'occupaient les Gardes les remplissent mais n'y ayant que de la cavalerie, MM. des Fermes prétendent qu'ils ne peuvent s'en servir. Ils font pourtant le même effet pour la garde de la rivière. Et comment *feraient-ils si nous n'étions pas en ce pays-ci ?* Si un chacun contribue à cette garde, nous pourrons y subvenir pour notre portion puisque vous l'ordonnez, mais elle ne peut être au plus que la moitié de ce nombre sans porter le préjudice que j'ai eu l'honneur de vous marquer. A l'égard de la paye que MM. des Fermes offrent et dont vous voulez être informé, c'est 8 sols par jour à chaque dragon, les gardes en avaient 10, ce qui me paraît injuste puisqu'ils sont employés également au même usage, il me semble qu'il ne devrait y avoir aucune différence. Il est même impossible qu'ils puissent subsister à ce prix-là, d'autant

qu'ils ne seront pas dans des postes fixes. Je vous prie de vouloir bien m'apprendre vos instructions ». (Vol. 2270, p. 50, *original*).

85. — Les gens du bailliage et siège présidial de Soissons à Voysin, 3 août 1710.

« Les chefs et les gens du roi du bailliage et siège présidial de Soissons remontrent très humblement à V. G. que, sous prétexte de la déclaration du roi du 11 juin, on les a compris dans les rôles de l'ustensile pour le paiement de laquelle (1) ils sont menacés d'être poursuivis incessamment par saisies et ventes de leurs meubles.

« Ils vous observent, Mgr, qu'ils ont été exemptés de l'ustensile de tout temps et que les règlements de S. M., notamment l'édit de 1651, auquel on n'a jamais donné d'atteinte, les ont toujours confirmés dans cette exemption, et elle a paru si certaine dans toutes les autres généralités que les suppliants sont parfaitement informés qu'on y a pas compris aux ustensiles les chefs et les gens du roi. Ils ne présument pas, Mgr, que vous permettiez que les premiers *officiers de judicature de la province*, épuisés comme ils sont de taxes après avoir fourni au roi des sommes considérables pour les dépenses de la guerre, soient privés de privilèges et exemptions dont leurs charges ont toujours été décorées, et d'autant plus tôt (sic) que la déclaration du roi, du 11 juin 1709, explique nettement qu'il n'y a que les nouvelles exemptions attribuées depuis 1689 qui soient suspendues et même

---

(1) L'ustensile, c'est-à-dire une contribution que les habitants astreints au logement des gens de guerre payaient, en outre de leurs autres obligations, pour l'habillement, l'équipement et la remonte des troupes. En général, ce mot est plutôt masculin.

que cette suspension n'est que pour les officiers dont la finance est au-dessous de 10.000 livres.

« Pour ces raisons les suppliants espèrent, Mgr, que vous aurez la bonté d'ordonner qu'ils seront et demeureront déchargés de l'ustensile ; ils continueront leurs prières pour la prospérité et la santé de V. G. ».

« Labouret, lieutenant général au présidial, Charré, procureur du roi, Bonzéré, lieutenant particulier, assesseur ». (Vol. 2272, p. 267 (1), *original*).

86. — Extrait des feuilles du greffe du grenier à sel de Soissons, 15 décembre 1740.

Cette pièce est le procès-verbal d'une perquisition faite chez les habitants du faubourg Saint-Vaast, soupçonnés de détenir du sel de contrebande ; bien que cette opération de police ait occasionné des violences entre les « gardes-sel » et des valets de Gardes du roi et que l'un des gardes-sel y ait été laissé pour mort, l'intérêt du document est surtout de nous faire connaître les noms de plusieurs fonctionnaires ou habitants de Soissons : Adrien Chollet, conseiller du roi, grainetier au grenier à sel de Soissons ; Louis-Jacob et Nicolas de Nelle, procureur et receveur audit grenier ; Pierre Thuillier et Nicolas Musnier, gardes-sel ; André Crochart, brigadier des gardes-sel à Missy-sur-Aisne ; Claude Delettre, sous-brigadier à Vailly ; Martin Crochart, garde-sel de la brigade de Vailly (celui qui aurait été tué dans la bagarre) ; Jean-Jacquet remouleur à St-Vaast ; Dupressoir, cabaretier au même faubourg. La pièce est signée « Boully, commis-greffier du grenier à sel de Soissons ». (Vol. 2343, p. 40).

(1) Cette pièce est précédée dans le même volume, d'une lettre d'envoi signée des mêmes.

87. — M. d'Ormesson à Voysin. A Soissons, 5 juillet 1711.

« L'électeur de Bavière (1) me fit hier l'honneur, sur les neuf heures du soir, de venir descendre chez moi, il y a soupé et couché. Je l'ai reçu de mon mieux et il m'a fait la grâce de me témoigner en être content; la ville et les compagnies lui ont rendu les honneurs accoutumés. Il vient de partir pour aller coucher à Rethel et demain à Namur, tenant la route de Reims. Les chevaux des laboureurs et habitants du pays ont suppléé à ceux des postes qui n'étaient pas suffisants et le service a été bien rempli dans tous les lieux de passage de mon département tant pour sa personne que pour ceux de sa suite... » (Vol. 2341, p. 74, *original*).

88. — Le même au même. A Soissons, 17 août 1711.

« J'ai reçu les ordres du roi que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour la levée dans la généralité de Soissons de 400 hommes de milice ou 75 livres pour chacun ; je vais travailler à remplir vos intentions, je vous remercie pour la province de la diminution de cent hommes que vous avez bien voulu lui accorder par rapport à ce qu'elle a fourni l'année dernière, mais elle est si fatiguée par la garde des rivières et des clochers, par la contribution qu'elle paye et les autres corvées et surcharges que lui cause le voisinage de l'armée qu'il y aurait injustice de la dispenser entièrement de la milice de même que les départements de ..... et d'Amiens. Il serait encore bien à souhaiter que la garde des rivières fût faite par des troupes et non par les habitants du pays, ce qui la

(1) Maximilien II, allié de Louis XIV, mis au ban de l'Empire.

rendrait bien plus exacte et ferait cesser les abus qui sont commis par les commandants particuliers de chaque corps de garde lesquels souvent tirent de l'argent du paysan pour le dispenser du service et profiter en même temps de sa ration de pain. On a mis en prison et même cassé plusieurs fois de ces commandants particuliers trouvés en faute, ils s'excusent sur ce qu'ils ne sont pas exactement payés des 15 sols par jour qui leur sont accordés, parce que les fonds remis au trésorier de l'extraordinaire des guerres ne suffisent pas pour remplir cette dépense, n'y en ayant pas même assez pour le prêt des troupes qui sont dans la province ». (Vol. 2341, p. 84, *original*).

89. — Etat d'une imposition à faire sur les principales villes de la généralité de Soissons, année 1712.

Cet état monte au total à 700 livres dont 100 pour la part de la ville de Soissons. L'imposition au marc la livre de la taille, avait pour objet le logement, à Soissons du Sr Dalmas, commissaire provincial des guerres. (Vol. 2415, p. 1177).

90. — Voysin à M. de M. de Langeois (1), 18 juillet 1712.

Précautions à prendre pour empêcher les ennemis de faire des courses dans le Soissonnais. Si un détachement ennemi s'y présentait, envoyer de quatre heures en quatre heures, des nouvelles de sa marche. « Les débris des régiments sortis du Quesnoy, que le roi a envoyés dans les petites villes du Soissonnais, doivent contribuer à rassurer le pays ; j'ai donné

---

(1) J.-B. Louis Langeois, Seigneur d'Imbercourt, Intendant à Soissons.

ordre qu'on y envoyât incessamment des fusils bayonnette ». (Vol. 2380, p. 30).

91. — Opérations en Hollande, campagnes de 1747-1748.

Les documents concernant ces deux années de campagnes (ordres de mouvements de tranchées, journaux de sièges, états de pertes), mentionnant la part prise par les milices soissonnaises à diverses opérations, notamment au fameux siège de Berg-op-Zoom qui se termina par la prise de cette place en septembre 1747. L'année suivante, on voit ces milices en garnison à Berg-op-Zoom ; un état de la garnison du 15 mars 1748 signale comme manquant aux milices de Soissons, MM. de Saint-Roman, commandant, fait prisonnier, de Villemonti, capitaine, blessé, Malassia, capitaine, Paffe et Dumont, lieutenants, faits prisonniers. (Vol. 3.199, 3.200, 3.205, 3.209, 3.210, 3.211, 3.276, 3.280 : *passim* ; Cf *Collection dite de Suède*, vol. 20 s. (p. 41 et 139), 22 s. (p. 58, 67, 93 et 97).

92. — M. Méliand (1) au Comte d'Argenson. A Soissons, 26 mars 1748.

« J'ai, en conséquence des ordres qui accompagnaient la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois, fait passer le régiment de La Rivière, prisonnier hollandais, de Château-Thierry à Soissons. Il y est arrivé le 26 de ce mois, escorté par un lieutenant et 12 cavaliers de maréchaussée, et j'ai eu soin de faire trouver sur la route des paysans armés pour empêcher qu'il ne s'évade aucun soldat et qu'il soit commis du désordre ». (Vol. 3.309, p. 80. *original*).

(1) Ch. Blaise Méliand, intendant de Soissons.

93. — M. Durand, chanoine, au comte de Gisors (1). Soissons, 29 juin 1754.

« Je ne sais, Monsieur le Comte, si je suis trop présomptueux, je me flatte que vous n'êtes pas tout-à-fait indifférent à ce qui me regarde. Il y a près d'un an que M. l'évêque de Soissons, sollicité par sa générosité seule, me proposa de passer dans son diocèse et de m'attacher à lui. Surpris et charmé de la proposition, je permutai sans hésiter avec M. de St-Simon, pour M. de Fitz-James, en sorte que, M. le Comte, que, de chanoine de Metz, je suis devenu chanoine de Soissons. Là j'ai tout le loisir de comparer ensemble les deux prélats et de faire un parallèle entre les bontés infinies que l'un me témoigne et les rigueurs dont l'autre m'a rassasié pendant quatorze ans. Il y a une grande inégalité entre les deux bénéfices, mais M. l'évêque de Soissons se fait fort de me procurer un dédommagement. Comme en lui tout est vérité, candeur, probité, je n'ai point écouté la maxime qu'*un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*, et j'ai tout sacrifié sur sa parole. Au reste, Monsieur le Comte, je n'ai point renoncé tout à fait à Metz et je me promets bien d'aller vous y faire quelquefois ma cour. Me serait-il permis de porter mes regards jusqu'à Bizy (2) et d'espérer que vous me souffrirez sous ces beaux ombrages dont le souvenir m'est si cher ? Qu'il me serait doux de pouvoir m'y promener avec

---

(1) Fils du maréchal de Belle-Isle, blessé mortellement à Crefeld et dont Camille Rousset a écrit la vie. Il avait fait plusieurs séjours à Metz, comme gouverneur, d'où probablement ses relations avec le chanoine Durand.

(2) Château du maréchal de Belle-Isle, près de Vernon (Eure).

vous, jouissant tout à la fois des agréments du lieu et de votre conversation ? Je me perds dans ces agréables chimères et j'arrive à me figurer qu'elles se réaliseront tôt ou tard... ». (Vol. 3396, p. 423, *original*).

94. — Armée du Bas-Rhin, avril mai, octobre 1761.

Il résulte de diverses pièces de cette époque qu'un bataillon de milice de Soissons faisait alors partie de l'armée du Bas-Rhin et se trouvait dans les environs de Wesel avec mission d'éclairer la marche de l'ennemi. (Vol. 3585, 3590, 3603.

95. — Le comte Du Muy, à N.... Versailles, 10 mai 1775.

Par courrier extraordinaire, il adresse aux 2e et 4e bataillons du régiment de La Marine, qui sont à Lille, l'ordre de partir pour Soissons et Noyon. (Vol. 3694, p. 75).

96. — M. de Blau, major du régiment d'Armagnac, au comte de Bercheny (1). Soissons, 14 octobre 1780.

« J'ai l'honneur de vous prévenir qu'à la réquisition des officiers municipaux, je me suis chargé de donner des détachements pour servir d'escorte à tous les convois de blé que l'on se propose d'envoyer à la capitale et ce pour suppléer 170 hommes de la milice bourgeoise de Paris qui avaient été envoyés à cet effet. Cette commission, remplie avec zèle par tous les individus qui composent le régiment d'Armagnac, deviendrait infiniment onéreux pour le soldat, s'il

(1) En 1789, le comte de Bercheny, maréchal de camp et colonel-propriétaire du régiment de hussards de son nom, commandait en second le gouvernement de Paris : c'est sans doute à ce titre que M. de Blau s'adresse à lui.

n'était pas aidé par un supplément de solde. Je vous supplie donc de prendre en considération ma demande et de la mettre sous les yeux du Ministre ». (*Supplément*, Con LVII) (1).

97. — Le Comte de Termont, capitaine au régiment de La Reine-dragons, au Ministre de la Guerre. A Villers-Cotterets, s. d. (22 ou 23 octobre 1789).

« J'ai l'honneur de vous prévenir que, depuis que j'ai réclamé les ordres du roi pour rentrer au corps de mon régiment, qui est à Laon, à raison de la désertion continuelle qui me survenait et à laquelle je ne peux plus remédier depuis qu'un détachement de la milice nationale de Paris est venu faire un séjour ici, j'ai encore perdu, dans la nuit dernière, trois hommes, bons sujets, que l'appât de cette haute paye, si supérieure à notre solde, attire et débauche. J'ai l'honneur de vous prévenir encore que, pour peu que ma troupe reste encore ici, la défection sera totale, tant est grande la fermentation des têtes et tant la communication de ma troupe avec celle de Paris a été préjudiciable. Tout ce que peut faire la vigilance la plus assidue, c'est de conserver les chevaux du roi, malgré toutes les tentatives que l'on a faites pour les emmener. J'ai donc l'honneur de vous prier instamment, pour le bien du service du roi, de me donner des ordres pour rejoindre mes guidons. Dans la position où je suis et l'esprit qui règne, tous les sujets qu'on m'enverrait pour remplacer ceux qui ont déserté sous quelques jours se pervertiraient; je crois qu'il est pressant de conserver ceux qui ont

---

(1) Bercheny envoya copie de cette lettre au Ministre de la Guerre. celui-ci prescrivit (ibid.) de se conformer à ce que M. de La Fayette, commandant de la Garde Nationale, avait décidé pour les escortes déjà employées.

eu la force de résister jusqu'ici et qui ne résisteront pas à une plus longue tentation. Depuis trois mois, je commande le détachement de Villers-Cotterets, pendant deux mois et demi, je n'ai point souffert de pertes, à la première apparition de la milice nationale, j'ai perdu neuf hommes dans dix jours : c'est le tiers de ma troupe et sous peu de jours, j'aurai à vous annoncer de plus grandes pertes si vous n'avez pas égard à ma demande. » (Supplément, Con LVII).

98. — M. de Pellan major, commandant le régiment de la Reine-dragons, au Ministère de la Guerre. Laon, 23 octobre 1789.

« Le capitaine commandant le détachement des Dragons de la Reine à Villers-Cotterets me rend compte qu'il lui est encore déserté trois hommes dans la nuit dernière, ce qui fait neuf depuis huit jours, dont un brigadier, et sans le maréchal-des-logis, les trois derniers eussent probablement emmené leurs chevaux, ce qui finira par là pour la totalité si Monseigneur ne donne les ordres les plus prompts pour la rentrée de ce détachement qui, d'ailleurs, est de toute inutilité dans cette ville où il y a maintenant un fort détachement de cavalerie de la milice de Paris logé en face de nos dragons, ayant chacun 5 livres par jour et montés sur les chevaux qu'ils ont emmenés de leurs régiments, ce qui est d'un exemple également trop insubordonné et trop séduisant pour que des hommes à 4 sols 2 deniers par jour puissent y résister. Malgré les ordres donnés à ce sujet, on ne refuse pas un déserteur à Paris ». (Supplément, Con LXVII). (1).

---

(1) Le Ministre en référa à La Fayette (ibid. 28 octobre ; les Archives de la Guerre ne possèdent pa la réponse du général.

99. — Le Ministre des Finances (1) au Ministre de la Guerre. Paris, 18 novembre 1789.

« J'apprends par les lettres que je reçois du subdélégué général du Soissonnais et de M. de Saint-Alphonse, fermier général, que les craintes que j'avais et dont j'ai eu l'honneur de vous faire part sur l'exportation des blés du Soissonnais et de la Thiérache sont malheureusement très fondées et qu'il passe une quantité considérable de grains à l'étranger par différents points de ces frontières. Je viens de faire renouveler les ordres les plus précis aux employés des Fermes de ces provinces pour qu'ils eussent à s'y opposer et à prendre toutes les précautions qui sont en leur pouvoir afin d'assurer l'exécution des décrets de l'Assemblée Nationale à cet égard mais comme l'on me mande que leur nombre peut être insuffisant et que l'on serait plus assuré du succès en formant un cordon de troupes réglées qui occuperaient les lieux dont je joins ici l'état, je vous prie de vouloir bien donner le plus tôt possible les ordres nécessaires pour y faire rendre incessamment le nombre et l'espèce de troupes que l'on demande, en prescrivant au commandant de s'opposer à toute exportation de grains à l'étranger et de prêter main-forte aux employés des Fermes dans le cas où ils en auraient besoin.

« L'on me mande aussi qu'il sort beaucoup de blés du Soissonnais pour Charleville et qu'il est possible qu'ils soient destinées aux approvisionnements des vivres de la guerre ; je vous serai très obligé de m'informer si vous avez donné des ordres à cet effet dans cette province, afin que, si cela n'était pas, on

---

(1) Necker.

puisse faire surveiller les grains qui arrivent à Charleville (1) ». (Supplément, Con LVII).

100. — La Commission intermédiaire du Soissonnais au Ministre de la Guerre. Soissons, 9 décembre 1789.

« Le maire de la ville de Coucy, en nous rendant compte de la fermentation qui règne dans les campagnes voisines et des projets de violence qu'il avait eu le bonheur de découvrir assez à temps pour les déconcerter en partie nous représente la nécessité indispensable et urgente de placer tant à Coucy qu'aux environs 75 hommes de troupes à cheval, dont 25 à Coucy, 25 à Prémontré et 25 à Anizy. Nous ne pouvons qu'appuyer la demande du maire de Coucy, d'autant plus qu'à tous les motifs particuliers qui nous y engagent, nous avons déjà représenté à M. le premier Ministre des Finances que, sans un secours de troupes à cheval que nous puissions employer à volonté dans les différents marchés des environs de Soissons, il deviendra de toute impossibilité de favoriser la libre circulation des grains et par suite l'approvisionnement de Paris. Nous aurons l'honneur de vous observer à ce sujet que le commandant du détachement d'Orléans-cavalerie, en quartier à Chauny, de même que le commandant du régiment de la Reine--Dragons, en quartier à Laon, et celui du régiment d'Armagnac, établi ici, n'osant pas prendre sur eux d'accorder les détachements que les municipaux des villes voisines leur demandent pour les jours de marché, surtout quand l'éloignement empêche de

(1) En conséquence de cette lettre, le Ministre de la guerre envoya de petits détachements sur divers points des frontières du Soissonnais, les empruntant aux régiments d'Auxerrois et de Bercheny (ibid. 20 novembre). La liste de ces points annoncée dans la lettre de Necker n'a pas été trouvée aux Archives de la Guerre.

rentrer dans le quartier le même jour, il nous paraît essentiel que ces commandants reçoivent de vous l'ordre de fournir les quantités d'hommes et de chevaux qui leur seront demandées, quand ils en auront les moyens, et que vous ayez la bonté d'autoriser les villes ou bourgs qui requerraient ces détachements ou sur les marchés desquels le pouvoir administratif ou le pouvoir exécutif aurait cru nécessaire d'en placer, même malgré les habitants des campagnes que les ennemis de la paix échauffent journellement par des propos incendiaires, à proposer comme charges locales les frais qu'entraîneraient le logement et l'emplacement de ces mêmes détachements, comme aussi d'autoriser M. le subdélégué général à faire fournir l'étape aux officiers et soldats qui, à raison de l'éloignement du lieu du département à celui de l'arrivée, seraient dans le cas d'en avoir besoin. Nous vous prions instamment de nous faire sur ces différents objets, une réponse très prompte, parce que la tranquillité publique est peut-être plus compromise par l'impunité des excès qui se commettent sur tous nos marchés voisins que par la rareté apparente du grain et la cherté réelle, causes primitives de la fermentation générale que les esprits malavisés ne cessent point de diriger suivant leurs trames odieuses.

« Le maire de Coucy n'oublie pas non plus que les officiers municipaux des autres villes et bourgs où il y a des moulins établis multiplient toutes les précautions de sagesse et de prudence qui doivent précéder le développement de la force militaire ; tous se sont occupés de l'approvisionnement suffisant de leurs marchés par des conventions à l'amiable avec des fermiers voisins ; mais tous craignent avec raison de voir toutes leurs mesures contrariées par les effets de l'insurrection.

« Les députés composant la Commission intermédiaire du Soissonnais : Bouverot, Mennesson, Blin de la Chaussée ». (Supplément Con LVII).

101. — M. de Blau, major du régiment d'Armagnac au Ministre de la Guerre à Soissons, 10 décembre 1789.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que, sur la réquisition des officiers municipaux de la ville de Coucy qui craignent l'enlèvement des blés du marché qui doit se tenir demain, j'ai fait partir sur le champ un détachement de 30 grenadiers ou chasseurs afin de poursuivre et arrêter les perturbateurs du repos public, de quelque état qu'ils puissent être, conformément à l'ordonnance du roi concernant la main-forte à donner par les troupes ». (Supplément, Con LVII).

102. — Mémoire présenté au Ministre de la Guerre le 19 décembre 1789 pour lui rendre compte de la demande adressée le 9 par la Commission intermédiaire du Soissonnais.

« MM. de la Commission intermédiaire du Soissonnais exposent par une lettre du 9 de ce mois que la fermentation qui s'élève dans la ville de Coucy et dans les campagnes voisines rend la présence des troupes nécessaire tant dans cette ville qu'à Prémontré et à Anizy. Ils observent que, sans un secours de cavalerie dans cette partie dont ils puissent disposer à volonté, il leur est impossible d'assurer la libre circulation des grains et l'approvisionnement de la capitale tant que les commandants des troupes qui sont à Laon, Chauny et Soissons, n'oseront pas, sur la simple demande des municipalités, fournir des détachements, surtout quand ils doivent découcher.

« Monseigneur n'ignore pas toute l'importance des approvisionnements en grains qui se font dans le Soissonnais pour la subsistance de la capitale et combien il est essentiel d'y maintenir la tranquillité et d'y faire circuler les grains librement.

« D'après cette considération majeure, il paraît convenable de faire passer ces détachements du régiment de la Reine-Dragons dans les trois lieux indiqués par MM. de la Commission intermédiaire et de prescrire aux commandants de ce régiment, de celui d'Armagnac et de l'escadron d'Orléans qui est à Chauny, de prêter main-forte et de fournir des détachements sur la réquisition de la Commission intermédiaire, pour se porter dans les points de la province où le transport des grains pourra rencontrer des obstacles.

« On écrirait en même temps au subdélégué général de l'intendance de Soissons pour lui mander de faire fournir l'étape aux détachements qui logeraient dans les lieux où ce service est établi toutes les fois que ces détachements seraient dans le cas de découcher.

« Si Monseigneur approuve cette disposition qui paraît indispensable pour assurer la circulation des grains dans le Soissonnais, on expédiera les ordres en conséquence ». (Supplément, Con LVII) (1).

103. — Mémoire présenté au Ministre de la Guerre. 4 mars 1790.

---

(1) Le Ministre a fait suivre ce rapport de cette annotation : « approuvé en calculant les petits détachements qu'on enverra sur la force du régiment et des détachements qu'il fournit déjà.

M. de Vauvillers, lieutenant de M. le Maire de Paris et président du Comité des Subsistances, adresse un mémoire présenté à la Commune (de Paris) par le Sr Lolliot, négociant à Vic-sur-Aisne, qui a été chargé par elle de faire des achats et des expéditions de blé pour l'approvisionnement de la capitale.

« Il résulte de ce mémoire que le Sr Lolliot et son fils qui le secondait dans cette opération, ont couru les plus grands dangers à Attichy le 17 du mois dernier, ayant été attaqués par une populace effrénée qui voulait s'opposer à leurs travaux. Il paraît même que Lolliot fils aurait péri dans cette occasion si le Sr Bailly, laboureur à Berneuil, homme fort et vigoureux, n'était pas venu à son secours et ne l'avait pas dégagé des mains de ces furieux.

« C'est pour en imposer aux gens mal intentionnés de ce canton et pour assurer la circulation des grains destinés à l'approvisionnement de Paris que M. de Vauvillers renouvelle la demande qu'il avait déjà faite il y a quelque temps d'un détachement de troupes à cheval à Vic-sur-Aisne ; si l'intention de Monseigneur est de l'accorder, il semble que l'on pourrait y envoyer 30 hommes du régiment de Dragons de la Reine, qui se trouve le plus à portée ». (Supplément, Con LXI) (1).

104. — La Municipalité de Villers-Cotterets au Ministre de la Guerre, 4 mars 1790.

« Depuis plus d'un mois, des personnes mal intentionnées par une fausse interprétation du décret de l'Assemblée Nationale concernant les chasses et au mépris des lois, se sont crues autorisées à chasser

(1) Réponse du Ministre minutée sur la pièce : « approuvé pour 50 hommes s'il y a possibilité ».

dans la forêt de Retz, propriété de la Couronne, et sur toutes les terres voisines ; ils ont semé leur erreur dans toutes les paroisses à six ou sept lieues dans les environs, ils (n') ont malheureusement trouvé que trop de personnes crédules et disposées à les suivre, de sorte que, dans ce moment, il n'est pas rare de rencontrer tous les jours dans cette forêt cinq à six bandes de chasseurs, de chacune trente jusqu'à soixante, tous armés de fusils, de pistolets et autres armes, toujours prêts à se joindre et à se défendre contre les forces qu'on voudrait leur opposer. Le nombre qui augmente tous les jours, susceptible d'augmenter encore par la cessation de toute espèce de travaux pour les manouvriers, nous effraie ; nous craignons que ces chasseurs ne trouvant plus de gibier, ne se portent à des excès plus funestes ; nous n'avons pour notre petite ville et pour nos environs, qu'un détachement des Dragons de la Reine de 25 hommes sous le commandement de M. le Chevalier de Galard et quatre cavaliers de maréchaussée ; ce peu de forces ne peut en imposer au grand nombre. Nous vous supplions de vouloir bien augmenter le détachement des dragons jusqu'à concurrence de 50 hommes sous le commandement du même officier, et de donner des ordres pour que tous ceux qui seront trouvés armés sans une permission expresse et par écrit de leur municipalité soient désarmés et arrêtés.

« Labille (?), Moreau-Dacqueville, maire, Parisis, Leloutre, Miquette, procureur de la commune, Le Roi ». (Supplément Con LXI) (1).

105. — Paroisse de Vic-sur-Aisne : procès-verbal d'une assemblée communale, 8 mars 1790.

---

(1) Réponse minutée au bas de la lettre : « Bon pour 15 dragons montés de plus ».

« L'an 1790, le 8 mars, 6 heures du soir, nous sous-signés, Pierre-Antoine Goret et Marie-Eloy-Charles Manche (?), tous deux membres du corps municipal de la commune de Vic-sur-Aisne, et François Dupont, Jean-Louis Branche (?) et autres notables composant avec ledit corps municipal, le conseil de ladite commune et le curé et autres habitants de ladite paroisse de Vic-sur-Aisne, assemblée extraordinairement en l'auditoire ordinaire en conséquence de la convocation faite par lesdits sieurs Goret et Manche, et après la cloche sonnée en deux différentes fois, le Sr Goret, premier membre, portant la parole, a dit qu'il avait reçu une lettre, datée de Soissons, du jour d'hier, de M. de Batz, secrétaire de l'Intendance, par laquelle il prévient les divers officiers municipaux, en l'absence de M. le subdélégué général que, d'après la demande qui en a été faite par M. de Vauvillier, président du Comité des Subsistances de la ville de Paris, Sa Majesté vient de donner des ordres pour faire rendre à Vic-sur-Aisne un officier et 30 hommes du régiment des Dragons de la Reine destinés à protéger la circulation des grains pour l'approvisionnement de la capitale, ce pourquoi il les priait de vouloir bien fournir les logements nécessaires tant aux hommes qu'aux chevaux de ce détachement qui y arrivera le 11 de ce mois et y restera jusqu'à nouvel ordre ; que lesdits Srz Goret et Manche, attendu l'absence de M. Roguin, élu maire de cette commune, voulant éviter des reproches de la part de leurs concitoyens, nous ont dit qu'ils s'étaient empressés de nous faire part de cette lettre dont lecture a été faite à haute et intelligible voix à toute l'assemblée, et, après plusieurs réflexions faites, considérant que nous et nos concitoyens n'ont jamais pensé et ne pensent point encore à gêner et à empêcher la circu-

lation des grains, au contraire, que nous sommes et serons toujours prêts à la favoriser, notamment pour l'approvisionnement de la ville de Paris, conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale, et à y donner tous les secours qui seront en notre pouvoir, considérant que les officiers municipaux n'ont point encore reçu de plaintes d'aucuns marchands ou commissaires, que la paroisse jouit d'une tranquillité parfaite et qu'il ne s'y est point élevé aucun trouble depuis la dissolution du marché et particulièrement l'année dernière où la pénurie des grains s'est fait sentir ; considérant enfin que la paroisse qui n'est composée que de 90 feux, souffrirait extraordinairement en recevant le détachement annoncé par la susdite lettre, attendu que les trois quarts au moins des habitants sont très peu fortunés et hors d'état de procurer le logement aux troupes ;

« Avons arrêté et délibéré qu'il serait adressé à Nos Seigneurs les Ministres des Finances et de la Guerre, ces présentes que nous avons tous signées contenant nos représentations à l'effet de supplier S. M. d'y avoir égard et de décharger ladite paroisse de Vic-sur-Aisne du logement du dit détachement annoncé.

« Fournier, Calland, Manche, second membre, Goret, Ployard curé, Dupont, Branche, Dupuis, Piart, Dupré, Dupré, Lin Camus, François Camus, A....., Ciri, Peligat, Pierre De Fienne, Caillet, Jacques Camus, Dupuis, Mérice, H. Dupré, L. C. t. (?), des Piennes, Le Cocq, Meunier, Fournain, François Premier, François Gilles, Poittevin, Jean Nicolas, Le Pradda, Tribalet, Gilles, C. Camus, Colongne, Benoît

Raide, Nanteuil, Famme Allermé (?), X....., Jean Le Premier, V. Lambert ». (Supplément, Con LXI) (1).

106. — Les députés de la Commission provinciale du Soissonnais au Ministre de la Guerre. Soissons, 9 mars 1790.

« Nous avons l'honneur de vous adresser une requête de la municipalité de Vic-sur-Aisne tendant à obtenir la révocation des ordres de Sa Majesté qui, sur la demande de M. de Vauvillers, président du Comité des Subsistances de Paris, place un détachement de 30 dragons du régiment de la Reine dans cette paroisse. La connaissance parfaite que nous avons des faits allégués dans cette requête nous détermine à l'appuyer auprès de vous et à vous prier de faire valoir auprès de S. M. la bonne conduite que la paroisse de Vic-sur-Aisne n'a cessé de garder dans les circonstances les plus difficiles.

« Il nous paraîtrait plus convenable de faire supporter la charge d'un aussi fort détachement aux paroisses qui se sont rendues coupables des excès qui provoquent cette punition ou, si la fermentation qui règne encore dans ces mêmes paroisses vous paraissait une raison de ne pas les jeter dans le désespoir par une trop forte punition, nous vous proposerions de répartir les trente hommes destinés à tenir quartier à Vic-sur-Aisne, en une forme de cordon autour du foyer principal de l'insurrection, de manière à ce qu'ils soient placés deux à deux ou quatre à quatre à portée de se correspondre facilement et promptemen en cas de besoin.

« Bouterot, Monnesson, le Comte d'Allonville, Blin de La Chaussée. » (Supplément, Con LXI).

---

(1) Sauf trois ou quatre, toutes ces signatures sont bien lisibles et correctes.

107. — Les habitants de Vic-sur-Aisne à M. de Vauvillers, lieutenant de Maire de Paris. 18 mars 1790.

« Les habitants de Vic-sur-Aisne ont l'honneur de vous exposer que l'impossibilité où ils sont de loger les trente dragons envoyés par ordre du roi, leur fait réclamer vos bontés auprès du Ministre à l'effet de placer au château de Vic-sur-Aisne les chevaux et les hommes du détachement, qu'au cas que la place ne fût pas suffisante, le surplus soit logé chez les bourgeois les plus aisés et que les chevaux qu'on serait forcé de mettre dans les auberges, les frais en soient au compte du Gouvernement.

« A cet effet, les députés demandent l'ordre de M. de La Flotte, chef du conseil de S. E. M. le cardinal de Bernis, maison de M. Durvet receveur général des Finances, rue de Richelieu, pour prendre possession du château de Vic-sur-Aisne. » (Supplément, Con LXI) (1).

108. — Les membres du Directoire du département de l'Aisne au Ministre de la Guerre. Laon. 17 août 1790.

« Nous avons l'honneur de vous adresser l'extrait d'une délibération dont nous vous prions de prendre connaissance, l'objet qu'elle renferme paraît mériter vos regards.

« S'il faut accorder une haute paye aux soldats dont les corps administratifs requièrent au besoin le secours, la crainte ou d'augmenter les charges du Trésor Public ou de constituer la Commune dans les dépenses onéreuses si ce sont elles qui doivent les

(1) Cette pièce non signée, et dont la date a été mise au crayon est sans doute une copie. On sait que le colonel de Bernis était abbé de Saint-Médard de qui dépendait Vic-sur-Aisne où Bernis passa les cinq années de sa disgrâce. En 1790, il était à Rome.

supporter forcerait (à) des considérations peut-être préjudiciables à la tranquillité publique.

« Nous ignorons à la charge de qui doit tomber le supplément de solde accordé par la municipalité et le Directoire du district de Soissons aux troupes de ligne qui y ont été envoyées pour protéger la libre circulation des grains et prévenir les événements fâcheux qui semblaient imminents. Nous attendons votre réponse pour en ordonnancer le paiement.

« Si le supplément de solde est nécessaire, le Directoire du département pense qu'une diminution dans le prix du pain et de la viande pour les troupes serait le procédé le plus utile, le plus économique et le moins susceptible d'inconvénients, le Trésor public ou les municipalités seraient alors seulement tenus d'indemniser les fournisseurs.

« Plus éclairé que lui, Monsieur, dans cette partie, il s'en rapporte d'avance à ce que vous déciderez Colliette, Lament, L. Beffroy, Quinette, Loysel, Perin, De Bry, Rivière, Blin ». (Supplément, Con LXV a).

109. — M. de Pellan, major aux Dragons de la Reine, au Ministre de la Guerre. Laon, 5 août 1790.

« Le commandant du régiment de la Reine a l'honneur de rendre compte à Monsieur de La Tour du Pin, qu'en vertu d'un réquisitoire du département de l'Aisne, il a envoyé, ce jour, un détachement de 50 hommes à Soissons et un de 32 à Braine, à l'occasion de troubles survenus dans ces deux villes par des arrestations illégales de blé faites par le peuple.

« Le réquisitoire porte que ces détachements ne rentreront qu'après avoir rétabli l'ordre, dégagé le blé, et arrêté les chefs des séditieux; les détachements de Soissons momentanément, après avoir été relevés par

d'autres forces de troupes de ligne ». (Supplément, Con LXV a).

110. — Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de l'Aisne. Séance du 2 août 1790.

« Il a été fait rapport d'une délibération prise le 7 août 1790,

« Il a été fait rapport d'une délibération prise le 7 août 1790, à la maison commune de la ville de Soissons, entre les officiers municipaux et les commissaires du Directoire du district de Soissons nommés à cet effet, et présents MM. les commandants des détachements d'artillerie et de dragons stationnés en cette ville, relativement à un supplément de solde à accorder aux militaires composant ce détachement.

« Le Directoire du département, vu ladite délibération, celle confirmative prise en conséquence le 8 août par le Directoire en date du 10 du même mois, considérant que les circonstances ont pu maîtriser le Directoire du district et le déterminer contre son gré à accorder une haute paye aussi considérable qui deviendrait une véritable charge lorsque la nécessité exigerait un déplacement momentané des troupes de ligne ;

« Après avoir entendu le procureur général syndic,

« A arrêté et arrête que l'augmentation de 8 sols par jour en supplément de solde sera allouée pour cette fois aux troupes stationnées à Soissons, et que le mémoire de la dépense de l'artillerie pour sa marche de nuit sera acquitté en son entier.

« Pour quoi copie du présent arrêté sera adressé tant au Sr Poitevin, commissaire des guerres chargé

du contrôle du régiment de la Reine-Dragons, qu'au Sr Lwyt, commissaire des guerres pour l'artillerie, à l'effet d'être par l'un et l'autre tenu contrôle des journées des sous-officiers et soldats de l'un et l'autre régiment détachés à Soissons, pour que, sur cet état et le vu desdits commissaires des guerres, il soit délivré par le Directoire du département une ordonnance de payement ;

« Arrête en outre que copie de la présente délibération sera envoyée au Comité des Finances et au Ministre de la Guerre pour qu'il soit statué sur le supplément de solde à accorder à l'avenir en pareil cas ». (Supplément, Con LXV a).

(*Pour la table, voir à la fin du volume*).

A propos du Général Carra Saint-Cyr

Notre regretté président, M. Firino, termine la remarquable étude qu'il a consacrée au général Carra Saint-Cyr par ces mots: « Le général mourut à Vailly, « le 5 janvier 1834. Sa femme s'adressait au ministre « le 5 février 1834 et demandait, conformément à la « loi, à jouir du quart de la solde de retraite du géné- « ral, montant à 7.200 fr. Le maire de Vailly, Menes- « sier appuyait le 5 février 1834, cette demande ». Et M. Firino nous reproduit les termes chaleureux de cette recommandation.

Et cependant, un an après, la comtesse Carra Saint-Cyr n'avait encore rien reçu, ni du quart de la solde de retraite, ni des arrérages courus depuis 3 ans, au jour du décès de Carra Saint-Cyr, d'une pension viagère servie au général.

Que s'était-il donc passé ?

Le hasard nous a mis entre les mains une procédure suivie devant le Tribunal civil de Soissons, à la suite de laquelle a été rendu par ce Tribunal un jugement du 23 mars 1835.

Procédure et jugement vont nous donner la clef assez curieuse de cette petite énigme. L'acte de décès du général Carra Saint-Cyr, dressé par Menessier, maire de Vailly, le sixième jour du mois de janvier 1834, à 5 heures du soir, constate que Maurice Houssart, notaire et membre du conseil général de

l'Aisne, demeurant à Vailly et Louis-Michel-Julien Varlet, propriétaire audit Vailly, amis du défunt, ont déclaré «que M. le comte Jean-François Carra St-Cyr, « âgé de 77 ans, lieutenant général en retraite, grand « officier de la Légion d'honneur, commandeur de « l'ordre royal de St-Henry de Saxe, commandeur « grand croix de l'ordre de Hesse Darmstadt, demeu- « rant à Vailly, marié à Dame Jeanne-Armande-Es- « prit-Félicie Pouchot, demeurant au même lieu, né « à Lyon, département du Rhône, fils de défunts Jean « Carra et Marie Regny, son épouse, est décédé en sa « demeure, hier, à dix heures du soir ».

Malgré la production d'une expédition régulière de cet acte de décès, la comtesse Carra Saint-Cyr se voit refuser le paiement des arrérages et du quart de la solde qu'elle était en droit de toucher. On lui objecte que les prénoms de son mari portés dans l'acte de décès ne sont pas les véritables prénoms de celui-ci, tels qu'ils figuraient dans les titres de pension, où il se nomme Claude Carra Saint-Cyr et qu'il n'est pas possible d'attribuer à la veuve de Jean-François des arrérages qui doivent revenir à la veuve de Claude.

Les pièces de procédure nous permettent de savoir d'où venait cette confusion de prénoms sur laquelle la comtesse Carra Saint-Cyr savait très bien à quoi s'en tenir, mais qu'il était très difficile de faire admettre par le tribunal sans lui fournir preuves et documents à l'appui. Nous apprenons que le général Carra Saint-Cyr portait le seul prénom de Claude, qu'il était né à Lyon le 28 juillet 1760, qu'en l'année 1774 sa famille, voulant favoriser son entrée au service militaire avant l'âge requis alors, le fit admettre comme officier dans le régiment de Bourbonnais-Infanterie sous les prénoms Jean-François, né le 27

décembre 1756, prénoms et date de naissance qui appartenaient à un frère décédé en bas âge, que Claude Carra présenta l'acte de naissance de ce dernier comme étant le sien et fut admis au service.

Par suite de cette substitution de prénoms et date de naissance, le général Carra Saint-Cyr a, dans tous les actes civils et militaires où il a figuré, conservé les prénoms Jean-François et la date de naissance du 27 décembre 1756, et c'est ainsi que son acte de décès rédigé vraisemblablement sur le vu de son acte de mariage, contient ces indications erronées.

Et cependant, dans certains actes, probablement dans ceux rédigés sur une simple déclaration de la partie intéressée, nous le voyons figurer sous son véritable prénom de Claude ; c'est ainsi que le titre de pension viagère dont la comtesse Carra Saint-Cyr se voyait refuser les arrérages portait le prénom de Claude.

Il fallut à la comtesse un an de procédure, de production de pièces diverses, actes de naissance de son frère et de lui, actes de notoriété et déclarations notariées faites notamment par ses deux frères, Pierre-Benoît Carra de Vaux Saint-Cyr, capitaine en retraite, né le 9 février 1755, demeurant à Paris, 29, rue Servandoni et Claude Carra de Rochemur, ancien capitaine au régiment d'Orléans, propriétaire à Châlons-sur-Saône, âgé de 71 ans, pour obtenir un jugement lui permettant de toucher la pension. Ce jugement fut rendu par le Tribunal civil de Soissons, le 23 mars 1835 et fut transcrit sur les registres de l'Etat-Civil de Vailly ; il ordonne la rectification de l'acte de décès du général Carra Saint-Cyr en ce sens qu'il y sera prénommé Claude au lieu de Jean-François.

Il résulte de ces explications que la notice mise par M. Firino en tête de son consciencieux travail où il avait pris soin de se documenter, selon la coutume, de façon méticuleuse, aux sources officielles qui se trouvent erronées, doit être rectifiée de la façon suivante : Jean Carra, écuyer, Sr de Vaux et de Saint-Cyr, mort à Maisel, le 13 octobre 1786 eut de Marie Regny, quatre fils.

1° Pierre Benoît, baron de Vaux, seigneur de Saint-Cyr, officier au régiment d'Orléans, né à Lyon, le 9 février 1755, marié le 16 janvier 1778 à Antoinette-Césarine des Roys, décédé sans postérité ;

2° Jean-François, né à Lyon le 27 décembre 1756, décédé en bas âge ;

3° Claude, le futur général, qui fait l'objet de la présente étude, né à Lyon le 28 juillet 1760 ;

4° Claude Carra de Rochemur, capitaine au régiment d'Orléans, chevalier de St-Louis, né à Lyon en 1763, mort à Dracy-le-Fort le 14 mars 1843.

Et, pour finir, une petite remarque :

Les documents officiels cités par M. Firino, nous apprennent que Carra Saint-Cyr fut nommé sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais le 24 mars 1774. Né le 28 juillet 1760, il avait donc, à cette époque un peu moins de 14 ans.

Il présentait l'acte de naissance d'un jeune homme de 18 ans c'est vrai, mais il semble qu'il lui fallait une taille tout particulièrement développée ou bien que les yeux chargés de l'examiner fussent bien complaisants pour que l'invraisemblance ne se révélât pas.

Edmond DESCAMBRES.

GÉNÉRAL CARRA SAINT-CYR

LE GÉNÉRAL
CARRA SAINT-CYR

Jean Carra, écuyer, Sr de Vaux et de Saint-Cyr, mort à Maisel le 13 octobre 1786, eut de Marie Régny, trois fils : (1)

1° Pierre-Benoît, baron de Vaux, seigneur de Saint-Cyr, officier au régiment d'Orléans, né en 1755, marié le 16 janvier 1778 à Antoinette-Césarine des Roys, sans postérité ;

2° Jean-François, le futur général, qui fait l'objet de la présente étude ;

3° Claude, Carra de Rochemure, capitaine au régiment d'Orléans, chevalier de Saint-Louis, mort à Dracy-le-Fort, le 14 mars 1843. Il eut de Marie-Antoinette-Sophie Bernigaud de Granges, trois enfants :

1° Jean-Louis Carra de Rochemure, comte Carra de Rochemure de Saint-Cyr, capitaine de la garde royale, né à Lyon le 15 décembre 1796, mort à Paris le 4 septembre 1852, qui épousa le 22 mai 1829, Adélaïde-Joséphine-Louise-Moina Le Lièvre de La Grange, morte à Dracy (Saône-et-Loire), le 13 mars 1844, veuve en premières noces du duc de Caylus, d'où deux filles : Marie, morte sans alliance et Moïna, religieuse.

---

(1) Révérend, *Armorial du Ier Empire et de la Restauration.*

2° Xavier, garde du corps, chevalier de Saint-Louis, né en 1797, mort à Paris, le 4 septembre 1858, sans alliance ;

3° Marie, mariée le 24 juin 1838 à Adolphe-Financœ de Clairbois.

Jean-François, le futur général, naquit à Lyon, le 27 décembre 1756 (1).

Au moment (24 mars 1774) où il fut nommé sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais, ce corps était en Corse ; il y resta de janvier 1774 à juillet 1776 (2), était à Nancy en novembre 1776 et fut dirigé sur la Bretagne au commencement de novembre 1779.

Le 10 mars 1780 (3), étant à Lamballe Bourbonnais, désigné pour faire partie de la première division de l'expédition d'Amérique et partir avec Rochambeau, reçoit l'ordre de se transporter à Brest. Il était commandé par le marquis de Laval.

Le 19 au même mois, Carra était nommé lieutenant en second.

Le régiment s'embarqua sur l'*Ile de France* le 7 avril, mais ce navire n'appareilla que le 2 mai ; il arriva au milieu de juillet à New-Port, et le deuxième bataillon, dont faisait partie Carra, ne parvint à Boston que le 19 juillet avec beaucoup de malades (4).

Bourbonnais prit part au siège de York-Town et rentra en France en mars 1783. En 1784, il se trouvait à Metz.

---

(1) Archives administratives de la Guerre. Révérend dit le 28 décembre... mais nous verrons par la communication faite à la *Société Archéologique* le 10 avril 1930, par son président M. Descambres, que ces renseignements, puisés aux sources officielles, sur la date de naissance de Carra Saint-Cyr, ses prénoms et les membres de sa famille sont erronés et comment ils doivent être rectifiés.

(2) Susane. *Histoire de l'infanterie française.*

(3) Archives historiques de la Guerre. Volume 3733.

(4) Archives historiques de la Guerre. Volume 3733.

Saint-Cyr, qui comptait à la compagnie Desondes, était passé lieutenant sur ces entrefaites (1er juin 1782) et il fut promu capitaine en second le 19 mai 1785.

Les fatigues de la campagne avaient sérieusement ébranlé sa santé et lui avaient fait perdre l'œil gauche; aussi dût-il se décider à quitter le service actif pour entrer dans le commissariat des guerres.

L'admission dans ce corps ne pouvait être obtenue qu'après l'accomplissement de plusieurs formalités.

D'abord, il fallait être autorisé à acheter l'une des 180 charges prévues par l'édit du 20 janvier 1784. Cette autorisation, Carra Saint-Cyr l'obtint du Ministre de la Guerre le 31 mars 1785. Ensuite il convenait de procéder à l'achat de la charge : le 23 juin 1785 (1) en l'étude d'un notaire de Chalon-sur-Saône, Henriette Colard, veuve de Claude Guillot de Chatelard, commissaire provincial des guerres au département de Bourgogne, vendit à Jean Carra de Vaux, agissant au nom de son fils, moyennant 70.000 livres (2), l'état, office et charge de commissaire des guerres, avec les gages, émoluments et droits attachés audit office.

A la suite de cet achat, Carra Saint-Cyr reçut une provision de commissaire des guerres en date du 4 août 1786. Mais cette provision ne constituait qu'une promesse d'emploi, et cette promesse n'était réalisée qu'à la réception de la lettre de service. Il s'écoulait parfois peu de temps, quelques mois, entre la provision et la lettre de service, mais bien souvent la période d'attente atteignait cinq, six, sept ans.

---

(1) A. A. G.

(2) C'était le prix de la charge fixé par l'édit du 20 janvier 1784, les gages payés pour cette somme étaient annuellement de 2.800 livres.

En ce qui concerne Carra Saint-Cyr, le 3 août 1787, c'est-à-dire un an après avoir reçu sa provision, il était à Metz et demandait à obtenir, au lieu d'une retraite méritée par ses malheurs, un département qui le mettant dans les fonctions d'une charge, dont le prix excède sa fortune, lui fournira les seuls moyens qui lui restent de subsister honorablement.

Le prince de Broglie appuyait cette demande dans les termes suivants : « M. de Saint-Cyr a véritable-« ment une très mauvaise santé et ne peut espérer de « se rendre utile au service du Roi qu'en obtenant « d'être mis en activité dans les fonctions de commis-« saire des guerres. Il a l'intelligence et l'honnêteté « nécessaires pour s'y rendre utile, et sa bonne con-« duite au régiment de Bourbonnais est un sûr « garant de celle qu'il observera dans les emplois qui « lui seront confiés ».

Mais le Ministre lui répondit le 12 octobre qu'il ne pouvait lui donner satisfaction « y en ayant vingt « de plus anciens que lui qui sont sans fonc-« tions » (1).

Quelques mois après cette correspondance, un édit royal d'avril 1788, suivi de l'ordonnance du 17 du même mois, réorganisait le corps des commissaires des guerres, ramenait de 180 à 130 le nombre de ces fonctionnaires et créait 21 places d'élèves commissaires, qui devaient être choisis parmi les officiers ayant obtenu l'agrément pour se pourvoir d'une charge de commissaire. Carra Saint-Cyr, dont la charge, avec promesse d'emploi, était comprise parmi les 50 qui furentsupprimées, remplissait les conditions pour être nommé élève commissaire. Le 1er juin 1788,

(1) A. A. G. En réalité, il y avait à ce moment précis 28 commissaires des guerres sans emploi (Etat des commissaires des guerres. Manuscrit des A. A. G.).

il fut investi de ces dernières fonctions et attaché à la province du Languedoc. Mais cette nomination ne le satisfaisait guère, et il demanda de nouveau une place de commissaire.

A sa requête, était jointe la note suivante, écrite de Poitiers, le 15 octobre 1788, par le baron de Vareilles, commissaire ordonnateur des guerres de la division d'Aunis.

« Les services militaires de M. de Saint-Cyr,
« l'intelligence qu'il a montrée depuis qu'il s'est em-
« ployé en qualité d'élève commissaire des guerres
« surnuméraire pour le nouveau service auquel il
« s'est dévoué, son vrai zèle dont il m'a donné une
« preuve particulière, en m'accompagnant dans la
« tournée de l'inspection, paraissent mériter que sa
« demande soit accueillie ».

Le 14 mai, il fut enfin nommé commissaire surnuméraire, ses fonctions l'appelèrent tour à tour à Rochefort,, à Philippeville, puis, à titre extraordinaire, auprès des corps de troupe rassemblés à Lyon (19 juillet 1790), ensuite au Quesnoy (2 juin 1791), dans le département de l'Ain en décembre 1791. Le 28 février 1792, invoquant sa mauvaise santé, il demandait sa mise à la retraite, et son admission dans l'Ordre de Saint-Louis.

Une loi du 14 octobre 1791, venait précisément de réorganiser le corps des commissaires de guerres, de réduire leur nombre et de réglementer en son titre VI, « les traitements », aléas, retraites à accorder aux commissaires supprimés. Carra Saint-Cyr obtint, le 1er mars 1792, une pension de retraite par application de cette loi, mais nous verrons que ce ne fut que beaucoup plus tard, en 1814, qu'il obtint la Croix de Saint-Louis.

Carra Saint-Cyr ne demeura pas longtemps au repos et nous le retrouvons en janvier 1793, volontaire au 2e bataillon des volontaires nationaux de Rhône et Loire (1), où il ne fit d'ailleurs que passer.

Il avait servi pendant la guerre de l'Indépendance (2), dans le même régiment qu'Aubert-Dubayet ; des relations d'amitié s'étaient établies entre eux, et dès que ce dernier général eut un commandement à l'armée des côtes de la Rochelle (août 1793), il se fit attacher Carra Saint-Cyr comme aide de camp.

Dubayet fut relevé de ses fonctions le 6 octobre 1793, rappelé à Paris, destitué et emprisonné. Carra Saint-Cyr se retira alors du service et entreprit des affaires de commerce qui prospéraient, lorsque Dubayet, absous et réintégré, l'appela auprès de lui. Il accourut immédiatement à l'appel de son ami.

« Tu sauras(3) écrit Dubayet à sa femme (4), le
« 3 nivose, an III (23 décembre 1794) que Saint-Cyr,
« dont le commerce était monté et qui se trouvait à
« la tête de trois associations, quitte tout et vient avec
« moi faire le coup d'épée sous la brêche de Mayen-
« ce ».

Au début de l'année 1795, Aubert Dubayet passait à l'armée de l'Ouest. Carra Saint-Cyr, toujours son aide de camp, était nommé adjudant général chef de bataillon.

L'armée des côtes de Cherbourg, qui avait été

---

(1) A. A. G.

(2) Masson. *Revue d'ombres. Prêt de la Princesse Caroline.* Ce très intéressant travail a été fait principalement à l'aide de la correspondance inédite de Mme Carra Saint-Cyr (tout d'abord Mme Dubayet) avec sa fille devenue la générale Charpentier.

(3) Masson.

(4) Jeanne-Armande-Félix Pouchot, d'une famille dauphinoise, que Carra Saint-Cyr devait ensuite épouser.

réunie à celle de Brest sous le commandement de Hoche, en fut séparée le 1er mai 1795, et confiée à Aubert-Dubayet. Le général d'Hédouville, son chef d'Etat-Major, fut remplacé en juin par Carra Saint-Cyr, nommé à cette occasion adjudant général chef de brigade (13 juin 1795).

Le 18 septembre (1), Aubert-Dubayet signalait à Pille, Ministre de la Guerre, que son « fidèle compagnon » avait été promu général de brigade par Tallien et Bla, et il demandait que cette nomination fût confirmée.

La décision ministérielle nommant Carra Saint-Cyr général de brigade est prise le 9 octobre et notifiée le 20.

Le 3 novembre, Aubert-Dubayet remplace Pille comme Ministre de la Guerre, Carra Saint-Cyr le suit encore et, le 15 du même mois, il est nommé chef de la quatrième division du Ministère de la Guerre.

Cependant, le nouveau Ministre, peu propre aux travaux administratifs, ne fit que passer à la tête du département de la Guerre et le 8 février 1796, le Directoire le nomma Ambassadeur à Constantinople, en remplacement de M. Verninac, qui avait demandé son rappel.

Le 19 février, Aubert-Dubayet se fit attacher Carra Saint-Cyr et le 3 mars, il obtint du Directoire (2), sa nomination comme premier secrétaire de légation, au traitement de 7.000 livres.

Notre nouvel Ambassadeur reçut du Directoire, le 5 avril, son audience de congé, il passa par Grenoble pour voir sa femme et sa fille et gagna Toulon, où il arriva le 5 mai. Mais il ne put prendre la mer, qui

---

(1) A. H. G. Armée des Côtes de Cherbourg.

(2) Archives des Affaires Etrangères. Turquie, volume 193.

était barrée par la flotte anglaise, et demeura à Toulon (1).

Le 10 juillet, il reçut l'ordre de rejoindre son poste par terre en passant par Venise et l'Albanie. Le départ eut lieu le 12 avec Carra Saint-Cyr, le général de brigade Menant et le chef d'escadron Caulaincourt.

Le voyage qui devait durer trois mois, (du 12 juillet au 1er octobre), fut semé de nombreux incidents et de plusieurs querelles avec le personnel de l'Ambassade.

Nous pouvons suivre nos voyageurs par quelques lettres de Dubayet. Ils arrivent à Gênes le 17 juillet sur deux felouques et en repartent le 18 pour Venise.

De Milan (2), le 23 juillet, Dubayet annonce son intention d'aller voir le lendemain le général en chef au quartier général devant Mantoue. Le 4 août, il écrit de Venise qu'il part sur un léger bâtiment qui doit être escorté jusqu'à Sébénico en Dalmatie, par une galère vénitienne.

Le 30 août il est à Trauwnick, en Bosnie, et le 11 septembre à Tula Catchianich, en Roumélie. Il arrive à Constantinople le 2 octobre et sa première lettre est datée du 18 vendémiaire (9 octobre) (3).

Que put-il se passer entre les deux vieux amis pendant le voyage ? Quoiqu'il en soit, les lettres de Dubayet indiquent que leurs relations s'étaient singu-

---

(1) Sa présence à Toulon au 10 juillet est établie par un document : A. A. E., vol. 194.

(2) A. A. E., vol. 194, fol. 165. Le 5 thermidor (23 juillet), Joséphine écrit de Milan à Mme Talien : « Devinez ma bonne petite, qui est venu me demander à dîner avant-hier... Aubert-Dubayet... il avait avec lui Saint-Cyr, Menant et Mério ; ils sont tous partis pour le quartier général ». *L'amateur d'autographes*, 1912, page 110-111.

(3) A. A. E., vol. 195.

lièrement rafraîchies en cours de route. En Dalmatie, Dubayet écrit à sa femme : (1).

« Saint-Cyr a pris des travers qui me déplaisent fort et que l'habitude de l'indulgence et d'une vieille amitié me font encore supporter, mais je te déclare que ma patience est à bout ».

Un mois plus tard, il écrit que Saint-Cyr a envers lui des torts impardonnables et qu'il va se séparer de lui définitivement. En effet, à peine arrivé, le 17 octobre, prétextant le refus de la Porte d'accepter Stamaty en qualité de Consul général en Valachie, il y envoie Carra Saint-Cyr, qui fait l'objet de l'arrêté suivant : « Considérant que la nature de nos relations politi-
« ques en ces contrées exigent nécessairement la pré-
« sence d'un agent à Bukarest pour y épier les intri-
« gues de nos ennemis, éclairer leurs mouvements,
« contrebalancer le poids de leur influence, faire res-
« pecter le nom français et transmettre avec célérité
« les nouvelles du pays, dont cette ville, par la résí-
« dence du prince et le passage des courriers, se
« trouve être un des principaux points de contact,

« Arrêtons que le général de brigade Carra
« Saint-Cyr, premier secrétaire de notre Ambassade,
« se rendra incessamment à Bukarest pour y exercer
« provisoirement les fonctions de chargé d'affaires
« près le Prince de Valachie, et pour y agir d'après
« nos directions, jusqu'à ce que le gouvernement ait
« fait choix d'un autre sujet pour remplir cette
« place. » (2).

---

(1) Masson.

(2) A. A. E., vol. 195, fol. 87. Le 5 pluviose (folio 359), le ministre des Affaires Etrangères, tout en approuvant le choix de Carra Saint-Cyr, se demandait si l'Ambassadeur avait été bien prudent de se séparer de son secrétaire intime et si, en raison de l'importance que devait prendre

Le 7 novembre (1) Aubert-Dubayet envoie à Saint-Cyr, déjà parti, son arrêté du 17 octobre et ses instructions. Il doit s'abstenir de parler politique, maintenir la bonne harmonie avec les Hospodars de Valachie et de Moldavie, ce n'est qu'avec eux qu'il pourra se départir de la réserve qu'il doit observer en toutes circonstances.

En ce qui concerne les Polonais « dont le sort ne peut être indifférent à tout ami de la liberté, comme votre éloignement du centre du gouvernement ne vous permet pas d'affirmer ni de rien promettre, en même temps que vous interviendrez dans l'occasion pour protéger personnellement les individus de cette nation infortunée, vous aurez grand soin, toutes les fois que vous serez pressé d'ailleurs par eux, de répondre avec prudence et laconiquement, que sans doute il est juste et utile pour eux de se tenir prêts à agir à la première occasion, mais que vous n'en connaissez pas le moment, que vous me ferez connaître avec zèle tout ce qui leur est relatif ».

Le 25 avril 1797 (2), Aubert-Dubayet écrivait au Ministre qu'il lui semblait inutile d'envoyer pour le moment des consuls en Valachie et en Moldavie. « Le général Saint-Cyr, secrétaire d'Ambassade, à qui j'ai cru devoir faire une légère augmentation de traitement (3) nous suffit et, par son grade il flatte la gloriole des Princes gouvernant ces provinces, en même temps qu'il surveille militairement les frontières Russes et Polonaises ». On a quelque peine à croire que

---

le commerce, le choix avait été bien heureux. « S'il est avantageux d'avoir dans ces contrées-là un homme sûr pour en connaître l'esprit et épier nos ennemis, il fallait aussi qu'il joignit à ses lumières celles des relations commerciales. »

(1) A. A. E., vol. 195, fol. 138.

(2) A. A. E., vol. 196, fol. 106-108.

(3) Le traitement de Saint-Cyr montait à 12.000 fr.

seules des considérations de service dictèrent cette lettre, car manifestement, Aubert-Dubayet ne devait avoir aucune envie de voir Carra revenir à Constantinople. Le 1er septembre (1), n'avisait-il pas le Ministre que Carra ne quitterait Bukarest qu'après l'arrivée de Fleury, nommé consul général de Valachie et de Moldavie.

Mais toutes ces difficultés ne devaient pas durer: Dubayet, atteint le 5 décembre d'une fièvre bilieuse, putride, inflammatoire et miliaire, fut emporté en onze jours ; il succomba le 17 décembre 1797.

La veille de la mort de l'Ambassadeur (2), Ruffin, premier secrétaire interprète, avait avisé Carra de la grave maladie de son chef et l'avait prié de revenir immédiatement pour prendre la direction des affaires.

On sait par une lettre de Ruffin au Ministre que Saint-Cyr était arrivé à Constantinople le 2 janvier 1798. Le 4, notre général prend la plume et déclare qu'il ne conservera de la maison de l'Ambassadeur que le strict nécessaire, et limitera sa correspondance à ce qui sera indispensable. Mais nous pouvons d'ailleurs le suivre un peu dans l'exercice de sa mission.

Le 21 mars (3), il se félicite de l'accueil qu'il a reçu du nouveau Reis Effendi. Il a obtenu la destitution du Cadi des Dardanelles, ainsi que celle du consul allemand de Rhodes, hostiles à la France.

« Placé à 700 lieues du centre du gouvernement dans des circonstances difficiles, je cherche à m'entourer de toute la considération possible en alliant aux formes les plus républicaines cette juste sévérité basée sur la loi qui seule peut assurer au fonction-

---

(1) A. A. E., vol. 196, fol. 473-474.
(2) A. A. E., vol. 197.
(3) A. A. E., vol. 198, fol. 5.

naire public les moyens de respecter la représentation nationale ».

Le 24 mars (1), il parle de la nomination des deux frères Franchini en qualité de drogmans, et de Jean Bon St-André, consul général à Smyrne, pour lequel il demande l'exéquatur (2), il rend compte en outre (3) du succès de la contribution patriotique et volontaire de Constantinople.

Le 25 mars (4), il adresse un rapport concernant les grecs adriatiques, et particulièrement un grec de naissance, Constantin Stamaty, dont il fait le plus grand éloge sans l'avoir jamais vu et estime qu'on pourrait lui confier la direction d'une imprimerie qu'il serait nécessaire d'établir à Corfou. Sur ces mêmes personnages, Fourcade, Consul à la Canée, dit le plus grand mal et il semble être dans le vrai. On ne peut se faire, dit-il, un idée de leur ignorance, de leur lâcheté, de leur bassesse et de leur malice ; « les grecs vénitiens sont mille fois plus infâmes que les sujets musulmans », la vengeance est leur plus forte passion. Leurs prêtres sont très ignorants ; « les moins barbares sont plus stupides que le dernier des recollets italiens ».

Le 29 mars (5), Carra Saint-Cyr expose au Ministre des Affaires Etrangères les projets de l'Egypte, le Divan se méfie de la France et une partie de ses préparatifs de guerre est peut-être dirigée contre elle ; les Turcs sont féroces et nos nationaux pourraient être exposés quand l'expédition d'Egypte sera connue. Tout ce que la flotte turque a de bon est l'œu-

---

(1) A. A. E., vol. 198, fol. 11.
(2) A. A. E., vol. 198, fol. 15.
(3) A. A. E., vol. 198, fol. 23.
(4) A. A. E., vol. 198, fol. 28.
(5) A. A. E., vol. 198, fol. 35.

vre d'un ingénieur français, le sieur Brun, qu'il faudrait rappeler.

Le 3 avril (1) il fait un grand éloge de Magalon qui réside en Egypte depuis 36 ans. Le 10 (2) il note qu'il a fait des présents au Capitan Pacha et à deux de ses subordonnés, et expose que faisant aussi tous ses efforts pour rendre service à la Porte, il a découvert deux compagnies de faux monnayeurs parmi lesquels se trouvaient plusieurs insulaires ci-devant vénitiens (3) Le 17 (4) il signale la situation fâcheuse de nos établissements au Caire et à Alexandrie, et annonce qu'il a obtenu à ce sujet une lettre du Capitan Pacha, adressée aux deux Beys d'Egypte, ainsi qu'à Firman Le même jour (5) il fait connaître que depuis le commencement de la guerre maritime, notre commerce a dû utiliser des voies dérobées telles que celles des Rayas ottomans. Pour favoriser les Français, la Porte a décidé que les marchandises françaises chargées sur bâtiments ottomans à l'adresse de négociants Rayas ne paieraient d'autres droits que les 3% ordinaires.

Le 3 mai (6) il annonce que la flotte ottomane a mis à la voile pour l'Archipel ; et ajoute que la détresse de l'ambassade est telle qu'il a dû emprunter 25,000 pièces au Divan mais que cela n'a pas altéré le crédit et l'influence de la France. Il parle aussi de l'insulte faite à notre ambassadeur à Vienne. « Jeté comme par hasard dans un poste important sans aucune instruction de gouvernement, absolument étranger à la poli-

---

(1) A. A. E., vol. 198, fol. 47.

(2) A. A. E., vol. 198, fol. 67. Saint-Cyr fait le 22 germinal une visite au capitan Pacha dans son camp.

(3) A. A. E., vol. 198, fol. 76, 22 germinal.

(4) A. A. E., vol. 198, fol. 90.

(5) A. A. E., vol. 198, fol. 101.

(6) A. A. E., vol. 198, fol. 137.

tique, je ne puis ni ne dois être que très circonspect dans toutes mes démarches ».

Pour finir ce qui intéresse le mandat de Carra Saint-Cyr à Constantinople, nous ajouterons que sa correspondance reflète les nombreuses difficultés qu'il eut dans l'administration du personnel français résidant dans cette ville. Nous le voyons signaler Toussaint, employé à l'Imprimerie Nationale, établi depuis trois ans à Constantinople (1) et resté seul sur quatre employés. Cet agent, appuyé par le directeur de l'Imprimerie, Louis Altier demande que son traitement soit porté de 2.700 à 3.500 livres. Nous relevons l'intérêt qu'il porte à Pampelone, chef des ouvriers européens, au général Menant (2) inspecteur des mêmes ouvriers et à l'ingénieur en chef Ferrégeau, dont le Sultan voulait s'assurer le concours. D'un autre côté, les lettres de Saint-Cyr ne laissent aucun doute sur les dispositions favorables du Divan pour les naturalistes Olivier et Brugnère.

La présence de Carra Saint-Cyr à Constantinople prit fin en mai 1798. Le 11 avril, il écrit qu'il a lu dans le journal de Francfort qu'il est rappelé et que Ruffin, dont il fait un grand éloge (3), gérera l'Ambassade jusqu'à l'arrivée de son successeur. Le 10 mai (4), il fait savoir au Ministre qu'il a remis le service à Ruffin, en vertu de l'arrêté du Directoire du 6 ventose ; le 14 mai, il présentait son successeur au Reis Effendi.

Saint-Cyr songea dès lors à faire ses préparatifs de départ. Le 13 juin (5) il put, suivant le désir qu'il

---

(1) A. A. E., vol. 198, fol. 8.

(2) Notons que le général Menant était assez mal vu de la Porte.

(3) Ruffin lui rendit d'ailleurs la réciproque, ne cessa de faire des éloges de Carra Saint-Cyr et signala qu'il jouissait de l'estime de tous.

(4) A. A. E., vol. 198, fol. 145.

(5) A. A. E., vol. 198, fol. 212.

avait exprimé au grand Vizir, visiter le château des Sept Tours, puis il attendit l'arrivée des bateaux faisant le voyage de Varna pour s'y embarquer, afin d'éviter ainsi le passage difficile et périlleux du Mont Hémus.

L'internonce se mit d'ailleurs à sa disposition pour faciliter son retour en France et tout fut réglé à l'avance, tandis que les partants devaient s'embarquer le 28 juin (1) pour Varna, leurs voitures étaient parties pour ce même lieu d'où elles continueraient leur route par Silistrie, Bucarest, la Hongrie et l'Allemagne.

Le 26 juin (2), Saint-Cyr fit sa visite d'adieu au Reis Effendi. Il ne partait d'ailleurs pas seul ; il devait faire route avec Mme Aubert-Dubayet qui, accompagnée de sa fille Constance, était venue rejoindre son mari à Constantinople à bord de la frégate « La Sérieuse », et était arrivée à la fin de septembre 1797.

Aussitôt après la mort de l'ambassadeur, il s'occupa particulièrement de ces deux dames.

« La santé de la citoyenne ambassadrice, extrêmement altérée par les veilles et les suites de cet événement (la mort de Dubayet), écrit-il au Directoire, me détermine à vous prier, citoyen Ministre, de l'autoriser à prolonger son séjour à Constantinople aussi longtemps que sa santé et ses affaires pourraient l'exiger ». Moyennant qu'elle habitât le palais de France et qu'elle y gardât maison montée, elle se contenterait de la moitié du traitement de son mari, qui était de 150.000 livres (3).

---

(1) A. A. E., vol. 198, fol. 253.

(2) A. A. E., vol. 198, fol. 257.

(3) Les appointements de l'ambassadeur furent prolongés de deux mois et demi et arrêtés au 30 pluviose. Les frais de retour habituellement donnés aux Ambassadeurs furent accordés à sa veuve.

Le 24 mars, il écrit que, pour remercier le capitan Pacha des marques de sympathie témoignées par ce Prince à la veuve d'Aubert-Dubayet et à sa fille, il a cru devoir répondre à tant de marques d'intérêt en lui présentant Constance » (1),

Et puis, c'est le récit de l'entrevue, Constance, habillée en homme, était accompagnée des citoyens Fleurat et Ruffin et du général Menant, elle fut placée sur le sopha, entre ces deux derniers. Le pacha qui, pendant la conférence, regardait souvent la jeune Constance, et faisait remarquer au citoyen Ruffin combien elle ressemblait à son père, dit en riant à ce secrétaire interprète : (2) « On voit bien que vous n'êtes qu'un homme de plume et de paix, peu curieux des belles armes ; cette enfant est réellement la fille d'un héros ; elle a toujours les yeux fixés sur mes sabres appendus au lambris et elle ne fait que pousser le général Menant pour les lui faire admirer » L'audience se termina par des présents de châles et de mousseline des Indes, les plus belles pièces étant destinées à Mme Dubayet.

L'Ambassadrice et sa fille, invitées par le capitan Pacha à visiter le vaisseau « Amiral », se rendirent à bord le 3 avril (3) vêtues en homme, furent reçues à la coupée par le capitaine de pavillon et saluées à leur départ de sept coups de canon, honneur tout à fait extraordinaire.

Ce ne fut qu'en Messidor an VI (juillet 1798) que

---

(1) On lit dans la *Galerie historique des Contemporains*, Bruxelles 1818, tome IX : « Une liaison qui existait depuis longtemps entre M. Carra Saint-Cyr, ancien camarade de régiment d'Aubert Dubayet et l'épouse de cet Ambassadeur, s'étant renouée pendant leur séjour à Constantinople, et la mort de l'Ambassadeur étant survenue vers la même époque, Carra Saint-Cyr et Mme Dubayet revinrent en France et se marièrent.

(2) A. A. E., vol. 198, fol. 17. Masson.

(3) A. A. E., vol. 198, fol. 69. Lettre du 21 germinal.

Carra Saint-Cyr et l'Ambassadrice se mirent en route. Le 15 août (1), Carra Saint-Cyr écrivait de Vienne à Talleyrand qu'ils avaient fait très bon voyage grâce aux passeports dont il s'était muni et que l'Ambassadeur d'Espagne leur en avait obtenu de nouveaux pour aller à Strasbourg par Ramstadt.

Pour ne pas avoir à revenir sur les amours de Carra Saint-Cyr, disons tout de suite que le 1er novembre 1799, il épousa la charmante veuve (2).

La jeune Constance, à peine rentrée en France, fut placée à la célèbre institution de Mme Campan où elle fit connaissance des sœurs Bonaparte, ainsi que des filles et des sœurs des principaux généraux du premier consul. Elle épousa bientôt après le général Charpentier, un brave Soissonnais dont nous avons déjà retracé l'histoire.

Aussitôt après son mariage, Constance dut se mettre en route avec son époux, ce qui donna lieu à une très intéressante correspondance échangée entre la mère et la fille. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au travail de M. Masson, il y prendra sûrement un très vif intérêt.

Il n'est pas douteux que cette alliance eut une influence favorable sur la carrière militaire de Carra Saint-Cyr.

Le 25 février 1799, notre général fut remis en activité et fut attaché à l'armée d'Italie (3).

Grouchy, dans une lettre du 7 mai (4) écrit que Perrignon prend le commandement de la droite de l'armée s'étendant depuis la mer, vers Gênes, jusqu'à

---

(1) A. A. E., vol. 198, fol. 356.

(2) Masson.

(3) A A. G. Campagnes : 1799, 1801, 1802, Italie.

(4) A. H. G. Gachot : *Les campagnes de 1799, Souvarow en Italie*, page 156.

Serravalle ; les généraux de brigade Musnier et Saint-Cyr étaient désignés pour servir sous ses ordres.

Ceux-ci, en se rendant à leur poste, furent les victimes d'une fâcheuse aventure, étant, entre Alexandrie et Gênes, tombés en pleine révolte du Piémont. Une lettre de Saint-Cyr datée de Cassina le 10 mai (1) et adressée à Moreau, commandant l'armée d'Italie, expose en effet que tandis qu'il se rendait à Gênes avec le général Musnier, escorté par 30 hommes d'infanterie, il avait passé la Bormida à Castel-Novo, lorsqu'il fut attaqué par un grand nombre de paysans armés dans le défilé, entre Rivalla et Montalto. Après avoir battu en retraite, Saint-Cyr dut s'arrêter à Cassina pour se faire soigner d'une blessure reçue à la cuisse droite (2). Il avait perdu tous ses bagages et demandait à Moreau de lui faire avancer une somme d'argent (3).

Est-ce à la suite de l'indisponibilité consécutive à sa blessure que Saint-Cyr fut désigné le 21 novembre 1799, pour faire partie d'une commission chargée d'examiner un projet de création de vétérans gardes ruraux (4) et fut nommé, par arrêté du 18 pluviose an VIII, inspecteur aux Revues (5) ? C'est vraisemblable. Quoiqu'il en soit, il revient à l'armée d'Italie le 9 mars 1800 et est désigné le 19 avril 1800, pour passer à l'armée de réserve, division Mounter (6).

---

(1) A. H. G. Armée d'Italie. Gachot : *Souvarow en Italie*, page 171. *Mémoires du général Godart*, page 283.

(2) Les états de services n'indiquent pas à quelle affaire il reçut cette blessure.

(3) Le 1er août 1799, Saint-Cyr avait été placé à l'armée du Rhin (A. A. G.) ; la lettre le nommant lui avait été adressée à Paris ; mais cette nomination n'eut évidemment pas de suite.

(4) A. A. G. *Moniteur universel* du 3 frimaire an VIII.

(5) A. A. G. *Moniteur universel* du 18 pluviose.

(6) *Correspondance de Napoléon* n° 4792. Lettre du général Dupont, chef d'Etat-Major de l'armée de réserve.

Mais le 30 avril, il n'a pas encore rejoint son poste, car il figure à cette date sur un état des officiers généraux annoncés et non arrivés. La division Monnier ne fut d'ailleurs organisée que le 14 mai; elle comprenait les brigades de Carra Saint-Cyr et Schilt.

Carra Saint-Cyr quitta momentanément le général Monnier et passa à la division Chabran, qui, pendant que l'armée de réserve entrait en Piémont et marchait sur Milan, devait continuer le siège du fort de Bard. A la vérité notre général ne prit aucune part à cette action mémorable, ayant été détaché de sa division pour exercer un commandement quelque peu indépendant, durant lequel il eut à correspondre directement avec le chef d'Etat-Major général, le commandant en chef et même le Premier Consul. C'était une occasion qu'il ne laissa d'ailleurs pas échapper, pour appeler l'attention sur lui-même : « Je ne peux pas me dissimuler, citoyen consul, écrivait-il, que le poste qui m'a été confié par le général en chef ne soit très délicat et peut-être au-dessus de mes forces, mais puisse-t-il au moins me donner l'occasion de vous convaincre de mon sincère et entier dévouement ».

Du 30 mai au 4 juin, Carra Saint-Cyr avec deux demi-brigades est tantôt à Ivrée, tantôt en observation sur le cours de la Dora-Baltea. Il a pour mission de surveiller les hauteurs de Mersenasco, à deux lieues d'Ivrée, sur lesquelles, après la prise de cette place par notre armée, les généraux Haddick et de Briey s'étaient retirés avec 5.000 hommes d'infanterie et 3.000 de cavalerie.

Conscient de l'importance de sa mission, il réclame de nouvelles forces à son chef, Chabran « qui se

trouve dans l'impossibilité de pouvoir les lui envoyer» (lettre de Chabran du 31 mai 1800), et se voit obligé de ne pas occuper toutes les hauteurs indiquées par le général en chef, mais seulement les plus intéressantes (1).

Le 2 juin, il rend compte que l'ennemi s'est montré de plus en plus actif et est venu jusqu'à une lieue et demie d'Ivrée pour débloquer, semble-t-il, le fort de Bard et peut-être tenter une attaque sur Ivrée, dont les habitants étaient si mal disposés que plusieurs soldats avaient été assassinés. Dans cette situation critique, il a donné deux heures aux habitants pour livrer toutes leurs armes et il a été obéi. Il va prendre, les mêmes mesures en ce qui concerne les villages environnants (2), mais «quoique peu facile à s'inquiéter, il commence à craindre que l'ennemi ne cherche à couper l'armée entre Bard et Ivrée ou d'Ivrée à Novare » (3).

Mais Saint-Cyr, qui suit la division Chabran jusqu'à Verceil, est bientôt invité à reprendre sa place dans la division Monnier. Le 11 juin, il est à Milan, d'où il espère, dit-il, dans une lettre de ce jour (4), rejoindre le général Monnier le lendemain. Notre général allait jouer un rôle important le 14 juin à la bataille de Marengo (5).

On sait que l'on peut diviser cette bataille en trois phases : la première se déroule de 9 heures du matin

---

(1) A. H. G. Lettre du 31 mai.

(2) A. H. G. Lettre adressée le 13 prairial à Bonaparte.

(3) A. H. G. Lettre du 16 prairial (5 juin).

(4) A. H. G.

(5) Pour le récit de cette bataille nous avons utilisé : Thiers, *Consulat et Empire*, tome I, page 439 et suivantes ; *Victoires et conquêtes des Français*, tome XIII, page 67 et suivantes ; Jomini, *Guerres de la Révolution*, tome XIII, page 280 et suivantes ; Cugnac (Ct de), *La campagne de l'armée de réserve en* 1800 *et la campagne de Marengo*.

à 2 heures du soir. Les corps de Lannes et de Victor, après avoir soutenu une lutte acharnée autour du village de Marengo, écrasés par le nombre, se retirèrent en désordre sur San-Guilano, en laissant la majeure partie de leur artillerie aux mains de l'ennemi. Bonaparte qui, le matin de l'action, ne croyait pas à une attaque autrichienne sur les rives de la Bormida, rappelle, dès que cette attaque est déclanchée le corps de Desaix, qu'il avait dirigé sur la route de Gênes pour surveiller ses communications avec cette place.

La division Monnier arriva sur le champ de bataille à deux heures.

La deuxième phase dure de 2 à 5 heures. Bonaparte tente, à l'aide de renforts qu'il reçoit, d'arrêter le recul de Victor et de Lannes. A l'extrême droite, Monnier dirige Carra Saint-Cyr avec la 19e légère (700 hommes), sur Castel-Ceriolo et Schilt avec la 70e, un peu au sud de ce village. Il reste de sa personne en réserve avec la 70e. Castel-Ceriolo est enlevé par Carra Saint-Cyr qui reperd cette position sous la poussée des forces du général autrichien Vogelsang, et de nouveau rétrograde toute la ligne française: Victor, Lannes, Monnier, la garde elle-même et Melas rentre à Alexandrie pour annoncer sa victoire !

La troisième phase se déroule de 5 heures à 10 heures du soir. C'est l'attaque de Desaix et sa mort héroïque, la victoire éclatante de nos armes.

Les documents ne manquent pas sur Marengo, ils nous instruisent en détail sur le rôle joué par Carra Saint-Cyr. On lit dans le rapport de Monnier que les généraux de brigade Carra Saint-Cyr et Schilt dirigèrent les troupes avec autant de talent que de sang-froid et que la perte reconnue était de deux pièces d'artillerie et de 8 à 900 hommes dans les trois demi-brigades.

Le 21 octobre 1800, dans son rapport, ce même général écrivait au Ministre : « A la bataille de Marengo, à la tête de 700 hommes de la 19e légère, j'ai enlevé le village de Cériolo à la face de l'armée ennemie, au moment même où l'armée était en retraite ; j'ai opéré la mienne en ordre, soutenue seulement par la 70e de ligne, il n'en a pu être question dans les différents rapports, mais ma conduite n'en a pas moins été connue de toute l'armée. »

Dans le récit de la bataille, donné par la *Revue Militaire Autrichienne*, il est écrit que Saint-Cyr ayant enlevé Castel-Cériolo, après une courte résistance, le lieutenant feld maréchal Vogelsang reçut l'ordre de le reprendre et fut grièvement blessé.

Lorsqu'en 1803, on voulut faire un récit plus ou moins arrangé de la bataille, on interrogea les témoins et en particulier les officiers de la brigade Carra Saint-Cyr. Ils dirent qu'ils étaient partis le matin de Torré de Garofoli, où ils avaient passé la nuit. Ils avaient pris Castel-Cériolo, l'avaient défendu pendant quelque temps, mais, se voyant seuls sur le champ de bataille, ils durent revenir à Garofoli. Ils avaient exécuté cette retraite à travers les vignes qui les protégeaient contre la cavalerie autrichienne. Ils restèrent pendant une heure et demie sans avoir connaissance du reste de l'armée, quand un aide camp vint leur dire qu'elle se portait en avant et leur donna l'ordre de marcher. Ils reprirent le village à la chute du jour.

Nous lisons autre part : « Napoléon, mécontent du général Monnier, qui était resté en réserve avec la 72e au lieu de suivre dans Castel-Cériolo les deux autres demi brigades de sa division, n'avait pas voulu que son nom parût dans la relation et il avait donné à la division qu'il commandait le nom de Carra Saint-Cyr qui était à la fois, le plus ancien général

de brigade et celui qui avait commandé les deux demi-brigades dans le village.

Le 23 juin, l'armée de réserve était fusionnée avec l'armée d'Italie (Masséna et Brune exercèrent successivement le commandement en chef) et le 4 juillet (1), Carra Saint-Cyr était placé à la tête de la 3e division de l'aile gauche, sans doute en récompense des services rendus à Marengo. Il revint ensuite à la division Monnier, où son rôle essentiel, durant quelque temps, fut de réprimer plusieurs insurrections locales.

C'est ainsi qu'il eut à attaquer la ville d'Arezzo dans laquelle les insurgés toscans s'étaient réfugiés après un premier insuccès. Il parvint, à la tête de la 58e demi-brigade, à enfoncer, sous le feu de la citadelle, la porte de la montagne et prit la ville.

En décembre 1800, la division Monnier, toujours à l'armée d'Italie, faisait partie de la droite placée sous les ordres de Dupont, et la brigade Carra Saint-Cyr était composée des 24e légère, 29e et 58e de ligne (2).

Mais notre général fut en février 1801, affecté à l'armée d'observation du Midi, commandée par Murat et reçut l'ordre de se rendre à Ancone.

Il fut placé à l'avant-garde commandée par Soult.

Mis en activité, le 21 mai 1802, et appelé au commandement de la 1re division militaire, le 23 septembre de la même année (3), Carra Saint-Cyr allait bientôt être employé à l'un des camps dont le Premier Consul avait ordonné la formation dans le projet d'envahir l'Angleterre. Dès le 14 mai 1803 (4), il fut

(1) A. A. G.
(2) Jomini. *Guerres de la Révolution*, tome XIV, page 166.
(3) A. A. G.
(4) A. H. G. Registre 4/22.

appelé au commandement des troupes réunies à Bayonne, commandement d'ailleurs assez important (1) puisqu'en juin (2), il comprenait les 83e, 77e, 79e de ligne, 20e léger, 24e, 19e chasseurs à cheval.

A peine arrivé, il se met avec ardeur à l'ouvrage et entre autres projets, propose de faire camper les troupes près du village de Bidari, ce qui, à son sens, vaudrait mieux que de les loger chez l'habitant, à Bayonne.

Le Ministre n'adhéra pas à cette proposition, mais écrivait peu après à Saint-Cyr, que le Premier Consul était content de son zèle et de son activité, et l'invitait à envoyer deux officiers d'Etat-Major, instruits et intelligents, observer la situation militaire en Espagne (3).

Carra Saint-Cyr, qui était de caractère assez indépendant, entra en conflit avec le général Maurice Mathieu, commandant la 11e division à Bordeaux et refusait de lui adresser ses situations d'effectif. « Il paraîtrait plus convenable à la décence, écrivit Mathieu au Ministre, qu'un général de brigade employé sur le territoire de ma division, eût quelque déférence pour mes ordres ». Et le Ministre lui donna raison.

La situation allait d'ailleurs s'éclaircir. Lors de l'organisation des camps de l'Océan, le 28 août, Augereau reçut le commandement en chef du camp de Bayonne ; le 29, Carra Saint-Cyr était prévenu qu'il passait sous ses ordres. Au même moment (arrêté du

---

(1) Mme Carra Saint-Cyr se mit en route le 26 messidor (15 juillet) pour Bayonne, où elle arriva le 22 juillet, elle y fit un séjour d'ailleurs assez court.

(2) A. H. G. Registre 4/22.

(3) A. H. G. Registre 4/22.

27 août 1803), il recevait l'avancement depuis longtemps réclamé et était promu général de division (1).

Le camp de Bayonne fut dissous en décembre 1803 ; Augereau, envoyé au camp de Brest, y arriva le 10 janvier 1804 (2) sans doute avec Carra Saint-Cyr, auquel il confia, le 3 février, le commandement par intérim.

Mis en disponibilité le 28 février 1804, Carra Saint-Cyr est appelé le 27 mars 1805 au commandement de la 16e division militaire et le 19 septembre, il passe au premier corps de réserve de la Grande Armée (3), sous les ordres de Brune, au camp de Boulogne. La 1re division de ce corps, celle qui avait Carra à sa tête et qui comptait les généraux de brigade Moreau, Labruyère et Rey, comprenait les 21e légers, 17e, 25e, 36e, 43e, 55e et 22e de ligne. Quelques mois après, cette division fut réduite à deux brigades.

Durant toute l'année 1806, notre général resta au camp de Boulogne, dans une inaction relative (4).

Mais le 13 décembre de cette année, il fut appelé au commandement de l'importante place de Magdebourg dont le gouverneur était Eblé.

Il quitta Boulogne le 31 décembre, et dès son arrivée à Magdebourg joignit à ses fonctions de commandant de la place, celle de gouverneur de la province.

---

(1) Arch. Nat. A. F. IV. Plaq. 577, N° 5. Le 11 décembre 1803 il fut nommé membre de la Légion d'honneur ; le 14 juin 1804, il était promu « Commandant » (aujourd'hui commandeur) dans cet ordre.

(2) A. H. G. Registre 9 a.

(3) A. H. G. Suivant *Victoires et Conquêtes des Français*, tome 25, page 80, Carra avait commandé en 1805 l'armée d'occupation dans le royaume de Naples.

(4) Carra Saint-Cyr exerça pendant quelques jours le commandement P. I. du camp de Boulogne (*Correspondance inédite de Napoléon* publiée par le Ministère de la Guerre, tome 1, page 331).

Un mois s'écoule à peine que Carra Saint-Cyr, le 1er février 1807, est placé à la tête de la 2e division du 4e corps de la Grande Armée commandée par Soult (1). Et dès lors, c'est pour notre général, une activité incessante. Il n'assiste pas, il est vrai, à la bataille d'Eylau (il était encore à Berlin le 14 février), mais il se distingue en particulier au combat de Lomitten le 5 juin, où le général russe Doctorow ayant voulu enlever les têtes de ponts que Soult tenait sur la Passarge, subit un échec complet.

Le lendemain de cette action, Soult écrivait à Berthier : « Je ne puis encore donner à votre Altesse des détails sur le beau combat que la 2e division du Corps d'Armée a soutenu hier devant Lomitten contre des forces plus que doubles. En attendant, je dois me borner à dire que cette affaire fait le plus grand honneur aux troupes qui ont combattu ; elles n'ont jamais été plus braves ni mieux disposées. Elles manœuvraient devant l'ennemi comme à l'exercice... L'ennemi a perdu plus de 6.000 hommes... La 2e division a eu 950 hommes hors de combat dont 91 tués, y compris 6 officiers.

La division Carra Saint-Cyr se distingue de nouveau à la bataille d'Heilsberg (10 juin).

Murat et Soult, qui marchaient en tête, attaquent l'ennemi sans attendre le reste de l'armée. Sous la protection du feu de 36 canons, la division Carra Saint-Cyr débouche la première en colonnes par brigade, culbute l'ennemi au delà du ravin qui descend

---

(1) Au 30 janvier 1807 (A. G. Reg. 71), la 2e division comprenait le 24e léger, les 4e, 28e, 46e et 57e de ligne. Clarke écrit le 9 février (A. G.) : « Puisqu'on appelle le général Saint-Cyr à l'armée, il est bon qu'il soit remplacé par un général prudent, tel que le général Liébert, à Magdebourg. C'est un gouvernement très délicat, tant il y a d'officiers prussiens prisonniers de guerre dont la misère est si grande qu'ils ne rêvent qu'insurrection générale. Il serait réellement digne du cœur de Votre Majesté de leur accorder des secours ; leur détresse est extrême ».

du village de Lawden à l'Aille, et permet ainsi à la cavalerie de se déployer. Bordant le ravin, canonnée de droite et de gauche, prise en flanc par une colonne sortie d'Heisberg, la division eut cruellement à souffrir et dut être remplacée au feu par la division de St-Hilaire (1).

Si, durant toute cette période, St-Cyr sut se montrer très brillant au feu, il eut cependant le tort de négliger l'administration de ses troupes. Le 12 octobre (2) Soult lui écrit qu'il s'étonne d'avoir été prévenu si tardivement des besoins des hôpitaux de sa division. « Vous m'avez d'abord dit que votre répugnance à vous occuper des détails d'administration vous en avait empêché. Je vous rends trop de justice pour y croire, car vous m'avez certainement jamais méconnu, que cette partie essentielle du service vous impose des devoirs dont nous ne pouvons nous dispenser ».

Notre général fut, le 11 juillet 1807, promu grand officier de la Légion d'honneur (3). Dautres récompenses suivirent. Le 17 mars 1808, il fut gratifié d'une dotation de 4.000 francs de rente sur le département de Rome et, le 11 août suivant, nommé baron de l'Empire avec les armes suivantes : « d'Azur au chevron d'argent accompagné de trois losanges de même, deux et un, celui de la pointe cantonné d'un croissant d'argent au franc quartier des barons militaires (4). » Ajoutons qu'un décret du 21 décembre 1808,

---

(1) Le 25 juin (A. G., *Correspondance de Soult*). Soult écrit au Ministre qu'il doit des éloges particulières à Saint-Hilaire, Legrand et Carra Saint-Cyr.

(2) A. G.

(3) A. H. G. *Moniteur Universel* du 2 décembre 1807. A. F. IV, plaquette 1813. Bertezene (*Mémoires*, page 158) dit que Carra Saint-Cyr ne fut pas nommé comte comme beaucoup de généraux parce qu'on n'avait pas été satisfait de sa conduite à Heilsberg.

(4) Révérend : *Armorial du Ier Empire.*

affecta à divers généraux les biens que l'Empereur s'était réservés dans le royaume de Westphalie et qu'une partie en fut concédée à Carra (1).

La paix étant conclue et la Prusse devant être évacuée, l'Empereur prit d'Erfurt, le 12 octobre 1808 (2) un décret organisant l'armée du Rhin placée sous les ordres de Davout. Les divisions Legrand et Saint-Cyr reçurent l'ordre de se réunir à Wurzburg et d'y attendre des instructions définitives (3).

De là, elles allèrent cantonner à Mayence, et c'est alors qu'elles eurent l'avis qu'elles étaient destinées à rentrer en France ; le 31 décembre (4), l'Empereur décida qu'elles devaient se rendre à Paris ou dans les environs. Mais à peine les troupes de Carra Saint-Cyr et de Legrand sont-elles en marche, qu'elles reçoivent, avant d'avoir dépassé Metz, l'ordre de rester dans cette ville jusqu'à nouvel avis (5).

L'horizon politique s'était en effet obscurci, et l'Autriche semblait prendre des dispositions inquiétantes. Les lettres de l'Empereur se succèdent sans arrêt ; les régiments de Saint-Cyr et de Legrand ont-ils leurs effectifs au complet ? Ont-ils leur artillerie et leurs équipages? Que peuvent envoyer leurs dépôts? Les troupes doivent être sur le pied de guerre (6).

Le 4 mars, les divisions Saint-Cyr et Legrand recevaient l'ordre de se diriger de Metz sur Strasbourg

---

(1) A. N. A. F. IV 341, fascicule 2486.

(2) *Correspondance de Napoléon* N° 14.376. Notons qu'en 1808 et en 1810, l'Illyrie était portée dans les campagnes de Carra.

(3) *Correspondance inédite de Napoléon* éditée par le Ministre de la Guerre, tome 2, page 495. Décision du 13 octobre.

(4) Même correspondance, tome 3, page 602. Lettre du 31 décembre.

(5) Même correspondance, tome 2, page 629. Lettre écrite de Valladolid du 14 janvier 1809.

(6) Même correspondance. Lettres écrites de Paris le 24 janvier, tome 2, page 710. On devait donner à Saint-Cyr un général de brigade sachant l'allemand. Lettres des 4, 11 et 22 mars.

où elles devaient arriver entre le 7 et le 13, puis sur Ulm entre le 20 et le 22 (où Carra Saint-Cyr devait arriver du 18 au 20).

On pressait l'organisation et Masséna devait avoir une conférence avec Clarke pour l'organisation du 4e corps (1). Le 23 février, Carra Saint-Cyr était appelé au commandement de la 2e division du 4e corps d'observation à l'armée du Rhin (2), placé sous les ordres de Masséna. Cette division comprenait : 1re brigade, général Cosson (3), 24e léger ; 2e brigade, général Dalesme, 4e et 46e de ligne ; 3e brigade, général Schiner ; brigade de Hesse-Darmastadt, 3e bataillon des gardes, 3e bataillon du corps (4).

Le 19 mars, Saint-Cyr était à Gundelfingen.

L'Empereur faisait d'ailleurs renforcer par deux bataillons de marche (5), la division qui n'était nullement prête à rentrer en campagne.

Au 20 mars, la division Saint-Cyr comprenait trois régiments français (7.500 hommes), 500 chevaux et un parc d'artillerie ; le 27, d'après Masséna, qui en passait la revue à Stolzingen (6), elle était dans la plus belle tenue. Et cependant, elle manquait de cartouches ainsi qu'en témoigne la violente apostrophe de l'Empereur du 31 mars : « Je vois avec

---

(1) *Correspondance de Napoléon* N° 14.795.

(2) Il comprenait les divisions Saint-Cyr, Legrand, Boudet, Molitor et une division de cavalerie légère.

(3) D'après le capitaine Loys (*La Sabretache* 1914-1919, page 487, *Le général Boeldieu*), les 4e et 46e de ligne faisaient partie de la brigade Cosson.

(4) Gachot. *La campagne de 1809*, tome 1, page 363.

(5) Correspondance publiée par le Ministère de la Guerre, tome 2, page 810. Il résulte d'une lettre de Saint-Cyr du 13 mars et d'une autre de Masséna du 21, qu'une certaine fermentation s'était produite au 46e à cause du retard mis dans le paiement d'une gratification de 100.000 fr. accordée par l'Empereur aux autres corps.

(6) La brigade de Hesse-Darmstadt ne rejoignit que le 7 avril.

peine (1) que la division n'a aucune cartouche, cependant cette division a passé par Strasbourg. Témoignez mon mécontentement d'abord au général St-Cyr, ce n'est pas ainsi qu'on fait la guerre ; quand on quitte une place pour aller à l'armée, on doit se munir de cartouches. Le général Songis a tort également de ne pas y avoir pourvu... Faites connaître au duc de Rivoli que je n'approuve pas qu'il ait envoyé à Strasbourg les 12 caissons attelés de la division Saint-Cyr ».

Enfin l'armée se mit en marche et Masséna prit avec son corps d'armée la direction d'Augsbourg.

Le 23 avril, St-Cyr recevait l'ordre de suivre la division Claparède pour marcher sur Strauling, puis, le 25, de faire passer toute l'infanterie hessoise, sans artillerie ni bagages, par la traversée de Vilshofen à Passau, le long du Danube, pour protéger la navigation des bateaux rassemblés par les pontonniers (2).

Le 1er mai, l'adjudant commandant Trinqualye, qui conduisait l'avant-garde de la division, rencontre un petit corps autrichien sur la route de Riedau à Neumarkt. Les chevau-légers wurtembergeois, les dragons badois et trois compagnies du 4e de ligne, formant cette avant-garde, attaquent l'ennemi, le mettent en déroute au premier choc et font 500 prisonniers. Le major Descorches Ste-Croix, aide de camp de Masséna, s'empare d'un drapeau (3).

Après ce prélude heureux, la division ne put cependant pas prendre part à la bataille d'Ebersberg ni à celle d'Eckmühl. Passée en revue par l'Empereur le 5 mai, elle accompagnait celui-ci lors de son entrevue à Vienne à la tête du corps de Masséna.

---

(1) *Correspondance de Napoléon* N° 14.982 (Lettre au Major-général).
(2) Gachot, tome I, pages 414, 417. Registre d'ordres de Masséna.
(3) *Victoires et conquêtes des Français*, tome 19.

Le 12 mai, avec la division Boudet, elle s'empara de la Léopolstadt (1). Le 15, sa composition était la suivante : 24e léger, 2.274 hommes ; 4e de ligne, 2.287 ; 46e, 2.214 ; artillerie et train, 348 ; total, 7.123. Ses généraux de brigade étaient : Cosson, Schiner et Dalesme.

Si la division avait peu donné pendant la première partie de la campagne, elle allait prendre une part active à la bataille d'Essling (21-22 mai), où Masséna sauva l'armée et acquit le titre de prince d'Essling (2).

On sait que le plan de l'Empereur était de passer le Danube le plus vite possible afin de combattre le prince Charles avant l'arrivée de tout renfort.

Le 20 mai, Masséna traversa le fleuve avec 25.000 hommes. Mais de la division Saint-Cyr, seul, le 46e put prendre part à ce mouvement, le gros de la division ne parvint à traverser le premier bras du Danube que le 21 vers 4 heures, après la réparation des ponts rompus ; il se groupa dans l'île Lobau et passa sur la rive gauche pendant la nuit. La division entière se trouvait donc à pied d'œuvre le 22 au matin pour prendre part à l'offensive française. Elle se forma en bataille de manière à appuyer sa droite à un marais et à garder le pont (3).

La lutte recommença dès le point du jour. Le général Vacquant avait pris l'église d'Aspern, située

---

(1) *Correspondance de Napoléon* N° 15.202.

(2) Nous avons, pour le récit de cette bataille, combiné Thiers, tome 19, et Gachot, *1809*.

(3) La division Saint-Cyr comprenait beaucoup de jeunes soldats. Notre général ayant émis quelque doute sur la solidité d'un bataillon principalement composé de conscrits, Masséna lui répondit (Gachot, tome I, pages 174, 175) : « Saoulez-les et montrez-leur le drapeau qui est aujourd'hui notre paladium ». Les hessois étaient d'une fidélité douteuse mais le maréchal n'était pas d'humeur à les ménager. Carra Saint-Cyr ayant montré au major Follonius une batterie que Masséna venait de faire placer

« l'extrêmité occidentale du village et les généraux Hillier et Bellegarde lui avaient amené du renfort.

Masséna confia le soin de les déloger à la division Legrand, à laquelle il adjoignit le 24e léger et le 4e de ligne, conduits par deux excellents officiers, les colonels Pourailly et Boyeldieu.

Le 24e de ligne s'avance par la grande rue du village et se porte vers l'église. Tandis qu'il combat, il est débordé par une colonne autrichienne passant par une rue latérale, mais le 4e de ligne, faisant un détour à droite, coupe les deux bataillons qui composaient cette colonne et les fait prisonniers. Ceci fait, nos deux régiments conduits par Legrand, prennent l'église et le cimetière.

Puis les tirailleurs de la garde, qui avaient relevé Legrand, ayant été eux-mêmes expulsés d'Alspern, le village fut repris sous les yeux de Masséna, par les débris de la division Legrand et une partie de celle de Carra St-Cyr.

Cependant la retraite s'imposait et l'armée repassa le Danube, les vaillantes divisions du 4e corps faisant l'arrière garde.

L'Empereur, qui avait attendu pour reprendre l'offensive, l'arrivée du prince Eugène, venant d'Italie, passa tout le mois de juin à faire les préparatifs d'un nouveau passage.

A la date du 1er juillet (1), la composition de la 2e division était la suivante :

à leur droite, les officiers crurent qu'on les mitraillerait en cas de défection. Ils jugèrent sans doute préférable de marcher. Il faut cependant noter que Carra Saint-Cyr en envoyant le 15 juillet les états de propositions établis par le général Schiner en faveur de la brigade Hessoise, appuya d'une façon particulière ceux qui furent produits en faveur de l'artillerie hessoise, dont il représentait le commandant comme un officier du plus grand mérite. (*La Sabretache* 1909, page 414).

(1) Papiers personnels. Etat de solde de l'armée d'Allemagne du 1er juillet 1809.

Carra Saint-Cyr, général de division.
Cosson, général de brigade.
Schisner, général de brigade.
Dalesme, général de brigade.
Couture, adjudant commandant, chef d'Etat-Major.

Chanrion, capitaine, aide de camp du général Carra Saint-Cyr.

Dalhen, capitaine, aide de camp du général Cosson.

Lahoudais, capitaine, aide de camp du général Dalesme.

Huot, capitaine, aide de camp du général Schisner.

Didier, capitaine adjoint.

Lafare, lieutenant, aide de camp du général Carra Saint-Cyr.

Quesnard, sous-inspecteur de 3e classe.
Boinet, commissaire de 2e classe.
Verrier, chef de bataillon commandant l'artillerie.
Harcher, capitaine de 2e classe d'artillerie à pied.

Corps de troupe

Infanterie de ligne

4e régiment, 65 officiers, 2.010 hommes.
46e régiment, 67 officiers, 1.816 hommes.

Infanterie légère

24e régiment, 70 officiers, 1.772 hommes.

Artillerie à pied

5e régiment, 2e compagnie, 3 officiers, 96 hommes.
13e compagnie, 3 officiers, 60 hommes.

Train d'artillerie

3e bataillon p. pal 2e compagnie, 4 officiers, 202 hommes.

Au total, 212 officiers et 5.956 soldats, plus 16 officiers sans troupe.

Le 4 juillet (1), l'Empereur décidait le passage de l'armée sur la rive gauche du Danube pour la nuit suivante. Il traversa à pied les bataillons de la division (2), Carra Saint-Cyr, qui passa sur le pont construit d'une pièce.

Le 5 (3) à 11 heures du matin, Masséna massait en face de Breitenlée, les divisions Molitor et Saint-Cyr, celle-ci défendant Enzersdorf.

La célèbre bataille de Wagram allait s'engager (4).

Le soir du cinq est marqué par une tentative infructueuse d'offensive française vers Wagram ; les troupes étaient trop fatiguées. Le 6, tandis que Davout, Oudinot et Eugène attaquent au-delà du Russbach, Bernadotte et Masséna poussent dans la direction d'Aderklaa. Vers sept heures et demie du matin la division Carra Saint-Cyr, qui venait de bousculer les grenadiers d'Aspern, est dirigée sur Aderklaa.

Deux colonnes autrichiennes, soutenues par du canon, marchaient sur elle, « mais, écrit Gachot, soit crainte éprouvée à la vue d'un adversaire sorti brusquement des blés soit précaution, Bellegarde arrête ses échelons ; puis, exécutant un à gauche, il

---

(1) *Correspondance de Napoléon* N° 15.489.

(2) Gachot, tome I, page 249.

(3) Gachot, tome I, page 249.

(4) Nous avons combiné les récits de Gachot 1809 ; Thiers, le *Consulat et l'Empire* et le travail du capitaine Loys sur le général Boyeldieu.

va leur faire reprendre les abris du village, afin de nous opposer là une grande résistance. Masséna fait avancer sa calèche à demi-portée de canon..., les bataillons autrichiens gardant la plaine une fois comptés, il appelle Saint-Cyr : « Entrez, mon ami, dans le village et faites un carnage de ces gueusards ». C'était la rude affaire de Gross-Aspern à recommencer. Formés en masse, les 4e de ligne et 24e léger passent devant Molitor, dispersent un groupe d'artilleurs et se précipitent devant Aderklaa. Clos, jardins, rues, maisons, les soldats français gagnent d'un endroit à un autre et s'animent à la vue de leurs baïonnettes rouges. L'ennemi veut défendre l'approche de deux granges ; on l'entoure et le serre ; il est renversé, égorgé, piétiné au milieu des cris épouvantables de jeunes hommes qui ont jeté leurs armes et demandent inutilement quartier. Le 46e de ligne arrive, attaque le côté ouest, fait des prisonniers, relient cinq canons et débouche sur Sussenbrünn quand Carra Saint-Cyr fait suivre les fuyards sur le chemin de Gerarsdorf ».

Emportés par leur ardeur, et au lieu de se fortifier dans Aderklaa, nos deux braves régiments s'avancent dans la plaine et se trouvent en présence de forces considérables.

L'Archiduc Charles ayant rallié près des fermes de Scheiben les troupes mises en déroute, leur adjoint de la cavalerie et de l'artillerie empruntés à Hohenzollern.

« Le général adjudant baron Charles Stutterheim (1) ramène son infanterie sur Aderklaa. Une attaque faite à la baïonnette arrête le 4e de ligne qui s'avançait en groupes désunis.

« Cette troupe est recueillie par le 24e léger qui

(1) Gachot.

vient de repousser un régiment de dragons. Carra Saint-Cyr, défend l'accès des cheimns de Wagram et de Raasdorf mais 4.000 Français, combattant à découvert et fatigués, ne pouvaient résister longtemps aux 20.000 soldats dont disposait Bellegarde. Débordés, ils rentraient dans Aderklaa, pêle-mêle avec l'ennemi. Le 46e s'était éloigné. Il fallut abandonner la partie. La division avait perdu un tiers de son effectif et les drapeaux du 4e et du 24e ».

A neuf heures du matin, les grenadiers d'Aspern occupent Aderklaa.

La vaillante division, quoique décimée, continua cependant à jouer son rôle.

Les divisions Carra Saint-Cyr et Molitor, placées au sud d'Aderklaa devaient serrer sur Legrand qui allait attaquer ce village. L'Empereur, voyant la droite autrichienne gagner du terrain le long du Danube et menacer les ponts, donne l'ordre à Masséna (en même temps qu'il attaquait le centre), de se diriger perpendiculairement au Danube, exécutant ainsi une marche de flanc sous le feu des corps de Kollovrath et de Khénau.

Les divisions Carra Saint-Cyr, Molitor et Legrand se forment en colonnes serrées par divisions, font demi-tour à droite et se dirigent vers le Danube, recevant en flanc et avec une impassibilité héroïque, le feu de l'ennemi, couvertes d'ailleurs par la cavalerie de Lassalle et de Marulaz.

Le succès couronne leurs efforts et Carra Saint-Cyr enlève le cimetière d'Aspern.

A quatre heures, sur l'ordre de Masséna, Saint-Cyr ayant en soutien une batterie de 18 pièces et la cavalerie de Piré, longe Horschstet et traverse la route

de Brunn, sans perdre le contact avec Molitor qui formait la droite du 4e corps.

La victoire remportée, l'armée française suivit les Autrichiens dans leur retraite.

Le 8 juillet, la division Saint-Cyr se porte sur Korn-Neubourg (1).

Le 9 juillet, Masséna part de Stockerau avec les divisions Legrand et Saint-Cyr et toute la cavalerie pour poursuivre l'ennemi qui se retirait par la route de Znaïm. On se battit à Ober-Hollabrun, mais Carra Saint-Cyr ne put arriver en temps utile pour prendre part à l'action (2).

Le 10, nouveau combat à Schongraben ; le soir, les divisions Legrand et Carra Saint-Cyr s'établirent sur le plateau de Schattau (3).

Le 11, Masséna attaque l'ennemi en avant de Znaïm ; il n'avait avec lui que la division Legrand et un accident était à craindre lorsque débouche Carra Saint-Cyr. Il passe la Taya, marche sur Teswitz et culbute les Autrichiens auxquels il fait 800 prisonniers (4).

Le 13, le maréchal fait son entrée à Znaïm entre Legrand et Carra St-Cyr (5) et, l'armistice étant signée, les troupes prennent leurs cantonnements, la division Saint-Cyr à Kroman (6).

---

(1) *Carnet de la Sabretache*, 1909, p. 378. Lettre de Masséna.

(2) *Carnet de la Sabretache*, 1909, p. 382. Lettre de Masséna. — Gachot, tome I, p. 296.

(3) Gachot, tome I, p. 298-308.

(4) Gachot.

(5) Gachot, tome I, p. 312. Thiers. *Le Consulat et l'Empire.*

(6) Gachot, tome I, p. 316-317.

Le 30 du même mois (1), l'Empereur faisait donner l'ordre au général Dessaix d'aller remplacer Carra Saint-Cyr à la tête de sa division, et à celui-ci de se rendre à Dresde pour prendre le commandement de la place et l'armer. Sa mission, qui devait d'ailleurs être notifiée au roi de Saxe, était de défendre Dresde avec les 2.500 saxons du colonel Thielmann et les bourgeois de la ville.

Nous n'avons pu déterminer les raisons de cet envoi de Carra à Dresde. Etait-il fatigué ? Ou bien, l'Empereur en l'envoyant dans la capitale saxonne, avait-il, au même moment, formé quelque autre projet ? Cette dernière hypothèse paraît assez plausible: en effet, les lettres de service affectant Carra Saint-Cyr au commandement de Dresde (2) furent établies le 14 août, et cependant dès le 11 du même mois (3), l'Empereur, qui avait donné l'ordre de former un 8e corps, dont le commandement devait être attribué au duc d'Abrantès, avait prescrit qu'une division de ce corps serait sans délai réunie à Dresde et placée sous les ordres de Carra Saint-Cyr. Cette division devait se composer des 4 bataillons du 22e de ligne, 4.000 saxons et 24 pièces d'artillerie saxonne.

D'après un lettre du 13 août (4), notre général devait disposer du corps du général Thielmann et du 22e de ligne, appelé d'urgence de Magdebourg à Dresde, en tout 8.000 fantassins, 2.000 cavaliers et 24 canons. On lui donnait aussi un régiment polonais

---

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par le M. G. Tome III, page 143.

(2) A. A. G.

(3) *Correspondance de Napoléon Ier*, N° 15.644.

(4) *Correspondance de Napoléon*, N° 15.682.

qui était à Magdebourg, puis, le 12 septembre (1), le régiment du Grand Duc de Berg alors à Dresde (2).

Il semble d'ailleurs que la composition et les effectifs de cette division n'étaient pas très bien connus de l'Empereur....

Carra Saint-Cyr, dans son nouveau commandement à Dresde, avait cru pouvoir accepter un traitement du roi de Saxe.

Ce geste ne plut pas à l'Empereur qui, le 28 août, mandait à Berthier (3) : « Ecrivez au général Carra Saint-Cyr qu'il ne doit prendre aucun traitement du roi de Saxe, que cela est de règle dans une province ennemie, mais qu'on ne doit exiger d'un allié, que c'est à l'armée à pourvoir à son traitement, qu'il faut donc qu'il refuse toute espèce, toute indemnité du roi de Saxe ».

Et afin de donner à son ordre une consécration immédiate, l'Empereur prescrivait le même jour à Champagny, ministre des affaires Etrangères de prévenir de Bourgoing, ministre de France en Saxe, que le général ne devait accepter aucun traitement.

Les projets formés par l'Empereur au cours du mois d'août, au sujet de la formation et du maintien à Dresde de la division Carra Saint-Cyr, n'eurent pas de suite et, le 21 novembre, le monarque informait le ministre de la guerre qu'aucun français ne devant

---

(1) Dans les états de services de Carra Saint-Cyr (A. A. G.) on lit qu'il fut appelé le 12 novembre 1809 au commandement de la 1re division du 11e corps ; si ce n'est pas une erreur, c'est une nomination qui n'eut pas de suite.

(2) *Correspondance de Napoléon*, N° 17.797.

(3) *Correspondance de Napoléon Ier*, N° 15.720.

rester en cette ville, il y avait lieu de donner l'ordre à notre général de rentrer en France (1).

Sur ces entrefaites, une décision du Major général du 12 novembre avait prescrit à Saint-Cyr d'aller de Dresde à Laybach pour prendre le commandement de la première division du deuxième Corps. Cette décision ne fut pas davantage suivie d'effet et le 9 décembre, le général était disponible (2).

Le roi de Saxe, en souvenir du séjour fait à Dresde par Carra Saint-Cyr, lui accorda la croix de Saint-Henri (3).

Le 19 mars 1811, Carra Saint-Cyr était appelé au commandement de la 32e division militaire, dont le siège était à Hambourg. Territorialement, cette division comprenait les départements de l'Ems supérieur (chef-lieu Osnabrück), des Bouches du Weser (Brême) et des bouches de l'Elbe (Hambourg).

Carra Saint-Cyr à Hambourg

Carra Saint-Cyr arriva à Hambourg au mois d'avril 1811. L'Empereur par sénatus-consulte du 13 décembre 1810, avait décrété terres d'Empire les états hanséatiques déjà occupés par ses armées et le

---

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par le ministère de la Guerre, tome III, page 330.

(2) A. A. G.

(3) *Moniteur universel* du 26 novembre.

maréchal Davout, nommé gouverneur, était arrivé à son poste le 9 février. Carra Saint-Cyr le suivait donc de près, c'est dire qu'il collabora étroitement avec le maréchal pour les innombrables mesures qu'exigeaient l'application rigoureuse du blocus continental, la conscription, la levée des corps dans la 32e division militaire, la formation du premier Corps de la Grande Armée et le souci de faire vivre en bonne harmonie l'armée et la population.

En attendant la levée de la conscription, considérée comme un odieux fardeau par une population jusqu'alors assez épargnée par les obligations militaires, l'Empereur incorpore dans son armée les troupes entretenues par les anciens gouvernements. Il ordonne la formation de 3 régiments d'infanterie de ligne : 127e, 128e et 129e, d'un régiment de chasseurs lanciers, le 30e. Le général Carra Saint-Cyr préside à cette organisation pendant quelque temps, puis est remplacé dès les premiers jours de mai par le général Baillet-Latour, ancien feld-maréchal lieutenant autrichien, admis dans l'armée française par décret du 6 mars 1811.

Carra Saint-Cyr dégagé de cette responsabilité, put s'employer entièrement à l'organisation des forces militaires de la 32e division militaire.

A son arrivée à Hambourg, les troupes dont disposait Carra Saint-Cyr n'étaient guère composées que de douaniers. C'était notoirement insuffisant, et cependant, ce ne fut que près d'un an plus tard, le 9

février 1812 (1), que l'Empereur, pour parer aux inconvénients d'une semblable situation, décida que la Division Princière serait envoyée dans cette place. C'était exactement un effectif de 8.000 fantassins, 200 cavaliers et 6 pièces de canon, auxquels, si l'on veut représenter l'ensemble des forces de Carra, il convient d'ajouter 6 batteries de côtes, servies par 3 compagnies de canonniers garde-côtes, 2 batteries d'artillerie de ligne, gardées par 6 ou 700 hommes d'infanterie, 8.000 hommes qu'une décision ministérielle du 24 février 1812 promettait à Carra Saint-Cyr, pour être employés : 2.000 à la garde des côtes et 6.000, avec 12 pièces d'artillerie, à la garde de Hambourg ou de quelque autre point s'il était nécessaire.

Le Ministre lui annonçait également 8 à 10.000 danois, l'invitait à se mettre en rapport avec le commandant de la 32e division militaire, afin d'en obtenir les renforts que les circonstances exigeraient, et l'assurait enfin qu'en cas d'événements majeurs, il lui serait envoyé 8.000 hommes de l'intérieur de l'Allemagne. En somme, plus de promesses que de réalités.

Le 2 mars, Carra Saint-Cyr n'avait encore aucun général adjoint, et s'en plaignait amèrement (2) ; le 4, Davout quittait Hambourg, laissant à notre général toute la responsabilité de la situation.

Carra Saint-Cyr avait pris effectivement le commandement de la division princière le 18 février (3),

---

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, N° 18.493.

(2) *Correspondance de Napoléon Ier*, N° 18.511.

(3) Lauberdière ne devait prendre le commandement de l'Ems supérieur que le 19 mars.

Mais qu'était cette division, dont les troupes étaient toutes de nouvelle levée, et manquant d'armes en général ? Sa composition, prescrite par l'Empereur à cette occasion était la suivante : première brigade : les deux bataillons du Prince Primat, le bataillon du grand duc de Wurtzbourg, le 5e régiment de la division, un escadron de cavalerie légère, 6 pièces de canons ; deuxième brigade : les 4e et 6e régiments princiers.

A la fin du mois de mars, cette division n'était pas encore au complet ; l'artillerie mobile particulièrement n'arrivait pas. Les trois bataillons de Wurtzbourg, de Luppe et d'Anhalt, gardaient l'embouchure du Weser, de la Jahde et de l'Elbe. Le 4e régiment de la division passé en revue le 24, était composé de 3.007 hommes « beaux et ayant bon esprit. Leur équipement était satisfaisant ». Le 6e régiment n'avait pas de fusils (1). Dans les tout derniers jours du mois, la situation s'améliorait notablement : le 4e régiment avait 2.416 fusils pour 2.809 hommes, le 6e régiment, 1.348 pour 1.519 hommes.

Le 11 avril, enfin, 2.000 fusils autrichiens et français arrivaient à Hambourg, permettant de porter l'armement au complet.

Carra Saint-Cyr ne devait d'ailleurs pas conserver entièrement la division princière avec lui. Le 19 avril, Berthier, tout en lui en faisant parvenir une nouvelle composition que nous reproduisons ci-après, l'informait que seule la première brigade resterait dans la 32e division militaire.

---

(1) Lettre de Carra Saint-Cyr, du 24 mars 1812. — Les plaintes sur le manque de fusils reviennent sans cesse. C'est ainsi qu'il n'a pas été possible d'armer cinq compagnies des équipages de flotille parties de Hambourg le 27 mars.

Première brigade : le régiment du grand duc de Francfort ; le régiment n° 4 des maisons ducales de Saxe, et le régiment n° 6 des maisons de Schwartzbourg, Waldeck et Reuss.

Deuxième brigade appelée à aller à Berlin : 2e, 3e et 4e bataillons du régiment de Wurtzbourg, le régiment n° 5 des maisons de Lippe et d'Anhalt.

C'était, pour le général commandant la 32e division militaire l'occasion de passer en revue les troupes qu'il devait conserver avec lui : les 2 bataillons de Francfort, envoyés d'ailleurs à Brême, « peuvent presque rivaliser avec les troupes françaises. Leur discipline est parfaite. Ce corps a été regretté des autorités et des habitants de Lubeck. Exemple assez rare dans les villes ci-devant hanséatiques ». Quant aux régiments numéros 4 et 6, leur instruction est très satisfaisante, et les divers princes leur envoient des conscrits pour compléter les effectifs.

Le 24 mai, Berthier revenant sur ses indications antérieures, envoie l'ordre à Carra de faire partir le régiment n° 4 pour la Poméranie suédoise, le régiment n° 6 pour la 31e division militaire.

Nous avons vu qu'en outre de cette division princière, sur laquelle nous nous sommes arrêtés quelque peu, Carra Saint-Cyr disposait d'un certain nombre d'autres troupes. Une situation de la 32e division militaire au 1er avril 1812 en donne le détail :

Situation de la 32e division au 1er avril 1812

Vachot, général de brigade à Brême.

Lanberdière, général de brigade à Osnabrück.

4e compagnie de vétérans, 4 officiers, 93 hommes.

5e compagnie de vétérans, 4 officiers, 62 hommes.

6e compagnie de vétérans, 4 officiers, 39 hommes.

138e compagnie de garde-côtes, 2 officiers, 114 hommes.

139e compagnie de garde-côtes, 2 officiers, 116 hommes.

140e compagnie de garde-côtes, 2 officiers, 117 hommes.

Gendarmerie

Brigade de l'Elbe, 6 officiers, 153 hommes.

Brigade du Weser, 6 officiers, 146 hommes.

Brigade de l'Ems supérieur, 6 officiers, 146 hommes.

9e régiment de chevau-légers, 9 officiers, 202 hommes.

Au mois de mai la division Heudelet vient bien dans la 32e division militaire, mais Berthier signifie à Carra Saint-Cyr, le 24 de ce mois qu'il ne doit recourir à ces troupes qu'en cas d'événements extraordinaires, les deux bataillons du prince Primat devant lui suffire.

Il convient sans doute de tenir pour négligeable l'appoint que pouvait apporter à ces troupes l'ancienne compagnie des arquebusiers de Hambourg, dont Davout avait prescrit la conservation sous la surveillance de l'autorité militaire de Carra-Saint-Cyr. Cette compagnie fut réorganisée le 31 mai 1812 par le général de brigade Yvendorff, commandant d'armes à Hambourg ; trois fois par semaine, les arquebusiers étaient dans l'obligation d'assister à une séance de tir ordinaire ; dans les circonstances extraordinaires, et notamment pour célébrer les victoires françaises, cette compagnie devait se livrer au grand tir ou tir à l'oiseau.

A la vérité, le gouvernement français se rendait bien compte de la pénurie de troupes dans laquelle se trouvait Carra Saint-Cyr, car il conclut une convention avec le gouvernement danois, convention dont le ministère de la Guerre faisait connaître les principales clauses à Carra Saint-Cyr par une lettre du 3 mai (1).

Le roi de Danemark s'engageait à réunir dans les duchés de Holstein et de Schleswig, une division forte de 9.000 hommes d'infanterie, 1.000 de cavalerie et 50 canons, dont les états seraient communiqués tous les mois à Carra Saint-Cyr.

La première brigade serait établie entre Altona et la mer, à proximité de l'Elbe, de manière à pouvoir passer sur la rive gauche en 24 heures, la seconde brigade devant suivre très rapidement.

Cette division pouvait être requise pour se porter soit sur le Weser, la Jahde et l'Ems jusqu'à Delfzye, Groningue et Harlingen, soit sur les côtes du Mecklembourg et de la Poméranie suédoise jusqu'à l'Oder, y compris les îles de ce fleuve, en vue de s'opposer à une descente.

C'était fort bien, mais ce qui paraît plus surprenant, c'est que le ministre pensait avoir ainsi pourvu à tout et croyait que Carra Saint-Cyr pourrait même prêter main-forte à ses voisins, car Molitor (qui commandait en Hollande), écrivait le 11 juin (2) à notre général : « Le ministre de la Guerre m'a effectivement prévenu des solides et puissants secours que vous nous donnerez en Hollande si nous y étions attaqués. Dans ce cas, qui n'est pas invraisemblable, je récla-

---

(1) A. H. G. En tête on lit : Pour vous seul — Par estafette.
(2) A. H. G.

merai votre appui, mon cher général et avec lui je ne doute pas du succès ».

Si Saint-Cyr était pauvre en troupes, il ne l'était pas moins en ressources de toute nature, et particulièrement en numéraire. Le 18 mai 1812, il écrit « qu'il n'a pas le sou », que seules des réquisitions pourraient lui procurer le nécessaire et qu'elles ne sont pas admises dans la 32e division militaire ! Fort heureusement les fonctionnaires, et tout spécialement le conseiller d'Etat, comte de Chaban, par leur zèle et leur activité, aplanissaient bien des difficultés.

Malgré une situation si déplorable, Carra Saint-Cyr apportait à toutes choses une inaltérable activité : on le voit prendre des dispositions pour prévenir la désertion dans les détachements de conscrits, empêcher la fraude qui se fait avec une rare audace à Brême, agir sur les maires qui ne cherchent qu'à paralyser l'autorité militaire, faire des tournées sur les côtes de l'Elbe, du Weser et de la Jahde où des bâtiments anglais se livrent à des entreprises hardies, inspecter les travaux de défense, visiter les douaniers, dont le zèle ne diminue à aucune époque, relever le moral des officiers et des gendarmes, qui par suite de la cherté des vivres ne peuvent subsister avec leur solde...

Le 6 juillet (1), il expose qu'une escadre anglaise composée de quelques frégates, bricks et d'un certain nombre de bateaux destinés à approcher facilement la côte, portant 7 à 800 hommes de débarquement, se serait présentée à l'embouchure de l'Elbe du Weser, de la Jahde et de l'Ems et, que l'amiral, qui la commande, aurait l'intention d'établir une garnison à Héligoland, de répandre des écrits insurrectionnels et

(1) A. H. G.

d'inciter à la désertion les troupes allemandes qui gardent les côtes.. En présence de ces événements, et aussi du bruit qui court d'une descente probable des Russes en Courlande et en Poméranie suédoise, Carra Saint-Cyr a donné de multiples instructions aux commandants militaires et au contre-amiral commandant les forces navales.

Le 11 juillet (1), il rend compte d'une excursion qu'il vient de faire à Altona avec le lieutenant général Ewald, commandant la division danoise. Il a vu à cette occasion une infanterie et une cavalerie dont l'instruction est parfaite et l'esprit excellent. Le matériel d'artillerie, par contre, était assez défectueux.

Le 26 il avise le ministre de la Guerre qu'il vient d'apprendre la défection de la Suède. Dans les premiers jours d'août, il constate que cette défection détermine de l'agitation à Lubeck où il serait nécessaire d'envoyer un bataillon, il parle des précautions prises par le roi de Danemark pour la défense du Holstein, des menées employées pour agir sur l'esprit de ce prince, de la sensation que cause le transfert de la banque d'Altona à Rendsbourg, par ordre du roi de Danemark.

Le 4 octobre, il avise le ministre de l'arrivée à Hambourg, où ses démarches seront surveillées, du prince Kourakine ancien ambassadeur à Paris. Le 20, il laisse partir ce prince en Russie après avoir été « content de lui ». Le 29 octobre, il rend compte d'une revue à laquelle il a assisté à Altona, à cause du jour de naissance de la reine, et du meilleur accueil qu'il y a reçu. Quelque temps auparavant, il avait signalé la concentration de troupes danoises provoquée par les mouvements suédois.

---

(1) A. H. G.

On voit que Carra Saint-Cyr, de par ses fonctions, fait activement de la politique, de la diplomatie et de l'administration publique, en même temps qu'il exerce son commandement militaire. Et c'est sur ce dernier point que les doléances reviennent sans cesse et toujours de plus en plus vives : il est gêné par des décisions du directeur de l'administration de la Guerre qui lui interdisent de fournir les vivres de campagne aux troupes de la division Heudelet et de la division danoise dont la réquisition peut devenir indispensable d'un moment à l'autre ; il est gêné aussi par l'interdiction émanant de l'Empereur lui-même de faire des réquisitions dans la 32e division militaire. Comment, dans ces conditions, pourra-t-il finir les travaux de fortification commencés sur les ressources du pays ? Et cependant ces travaux sont indispensables, les anglais n'ont-ils pas attaqué au début d'août l'île de Spekuysen sur le Jahde ? Il est gêné également par l'éternelle et inquiétante pénurie des effectifs : en août 1812, on lui a demandé le régiment de Francfort de 1.600 hommes, et il lui est donné en échange une cohorte de 600 hommes de la garde nationale composée de gens nés dans le pays. Il a huit forts à garder, et il manque de garde-côtes. Il n'a ni chevaux, ni conducteurs pour le service des canons ! Il lui a été promis, à l'origine, on l'a vu plus haut, que s'il en avait un besoin indispensable, il pourrait recourir aux troupes du général Heudelet, stationnées sur le territoire de son commandement. A l'occasion du départ du régiment de Francfort, il demanda le 12 août à Heudelet, 100 hommes pour Travemonde et 300 pour Cuxhaven. « Sinon, je me verrai, lui écrit-il, forcé à employer les dernières ressources, c'est-à-dire à requérir les employés des douanes et les compagnies de réserve des trois départements, toutes mesu-

res qui jetteraient l'alarme et produiraient le plus mauvais effet... Si, au contraire, je n'employais aucun de ces moyens extraordinaires, les batteries seraient exposées, les forts ou réduits n'étant point encore en état de défense. J'ai 600 travailleurs à Travemonde, 800 sur le Weser et 800 sur la Jahde ; il est aisé de prévoir ce qu'il en résulterait. Les Anglais ne manqueraient pas aussitôt que le régiment de Francfort aurait été relevé, de faire continuellement des incursions dans le pays avec 100 ou 200 hommes pour enlever des bestiaux, jeter des proclamations et communiquer avec l'habitant pour l'exciter à la révolte... »

Heudelet, qui est à Hambourg, répond le même jour qu'il ne voit pas d'inconvénients à mobiliser les compagnies de réserve, qu'il ne croit pas à tous les inconvénients exposés par Carra Saint-Cyr, qu'il ne faut pas disséminer les troupes, que pour complaire à Saint-Cyr, il fera cependant occuper Lubeck et Travemonde mais que, pour ce qui est de Cuxhaven, il demande des ordres à Augereau.

Heudelet avait sans doute de bonnes raisons pour répondre ainsi, mais cette attitude ne facilitait guère la mission de notre général.

A la fin d'août, la situation s'aggravait encore : 180 douaniers étaient réquisitionnés pour faire le service militaire sur la côte, de Cuxhaven à l'Ems oriental, et, pour former la 34e division militaire constituée par ordre du 22 juillet, une nouvelle partie de la division princière quittait la 32e division (1). L'argent manquait plus que jamais. Carra Saint-Cyr n'en avait pas pour payer les travailleurs et les transports. Il ne pouvait même pas, faute de ressources, envoyer en mission des officiers d'état-major, et, menacé

(1) Reboul. — *La campagne de 1813.*

d'être réduit à 1.000 francs de frais extraordinaires par mois, il ne pourrait plus dès lors faire lui-même aucune tournée, ni tenir à Hambourg la situation et le train de vie nécessaire pour sa situation !

Le général de Laubardière, qui commandait l'Ems supérieur, adressait d'Osnabrück à son chef, le 27 juillet 1812, des observations relatives au même mal dont il souffrait de son côté, et à la pauvreté du pays où « l'administration n'a pu encore établir de marchés, où on ne tue qu'une fois par semaine les viandes que les bouchers vont porter eux-mêmes à leurs pratiques, où il n'y a point d'étalage, où chaque maison s'approvisionne en légumes d'un petit jardin hors de la ville, parce que hors de là, elle n'en trouverait pas, où l'officier et le soldat perdent sur le change des monnaies, à peu près 4 1/2 par franc de leur argent ; où le peuple parle une langue, mauvais patois allemand que les Allemands eux-mêmes ne comprennent pas ; où la majeure partie des habitants ne vivent presque qu'avec du pain de chevaux appelé Pumpernickel, et de liquide préparés avec les pois, du seigle grillé, des racines, chicorée en guise de café, etc. Il craint, ajoute-t-il, que les soldats ne puissent trouver leur nourriture hors des magasins établis et ne deviennent pour ainsi dire des mendiants sur les routes... »

Mêmes réflexions en ce qui concerne les fourrages ; en fait de foin, il n'y a que l'herbe des marais, de paille que la paille de seigle.

On peut dire de Carra Saint-Cyr qu'il fit tous ses efforts pour gagner à la France l'esprit des populations qui étaient sous son commandement. Le texte de nombre de ses décisions en témoigne parfaitement.

Nous citerons par exemple les mesures qu'il prit

pour faire appliquer dans sa division militaire les dispositions du décret impérial du 25 avril 1811, prévoyant qu'on pourrait, par exception, permettre la petite pêche du poisson frais. Tous les préfets, sous-préfets et maires l'ayant pressé de faire jouir leurs administrés de ce « bienfait de l'Empereur » et d'assurer ainsi l'existence de nombreuses familles qui n'avaient pas d'autre moyen de subsister, il élabora un règlement en ce sens, après avoir pris l'avis des fonctionnaires compétents et en particulier du contre-amiral Lhermitte faisant fonctions de préfet maritime. Ce règlement reçut l'approbation ministérielle le 15 juillet suivant.

La fête du 15 août fut aussi cordiale que possible à Hambourg : à dix heures, il y eut grande revue, à deux heures, *Te Deum*, à quatre heures, inauguration du buste de l'Empereur et enfin dîner chez le préfet.

Mais tout cela ne dissimulait qu'imparfaitement le malaise inévitable causé dans la 32e division militaire par l'occupation française. Il fallut réprimer une insurrection survenue à Lubeck peu avant le 15 août (1) et, en novembre, le ministre de la Guerre informait le ministre de l'Intérieur que la marche des troupes dans la 32e division était à chaque instant entravée par le mauvais vouloir des bateliers de l'Elbe et du Weser.

Ce malaise ne pouvait qu'accroître lorsque les mauvaises nouvelles de Russie commencèrent à transpirer.

Le 14 novembre (2), Carra Saint-Cyr transmettait au duc de Feltre, un placard en allemand qui avait été affiché à Varel (bouche du Weser), et dans lequel

---

(1) A. H. G. Lettre du ministre du 14 août.

(2) Chuquet, 1812. *La Guerre de Russie*, 3e série, page 51.

il était dit que le quartier général de la Grande Armée allait être transféré à Wilna, que l'armée était diminuée de moitié, etc...

Carra Saint-Cyr fait remarquer que ce placard avait été affiché le 10 et qu'il n'a connu l'évacuation de Moscou que le 12 par l'estafette de Berlin. Ce sont donc les Anglais ou les Suédois qui sont l'auteur de ce placard qui a été répandu sur beaucoup de points. Ils continuèrent d'ailleurs leur œuvre.

Les gazettes russes et suédoises (1) sont répandues en profusion par l'ambassadeur de Russie à Copenhague et par les commerçants et arrivent ainsi à Hambourg, Brême, Lubeck et dans toutes les villes. Sur les côtes d'après le général Ostein, on est inondé de libellés et de lettres, toutes relatives à la situation de la Grande Armée.

Le 16 (2), nouvelle lettre de notre général. Le courrier venu de Berlin apporte d'affligeantes nouvelles. Des lettres de commerce prétendent que les Russes ont passé le Bug, brûlé Memel, que l'Empereur est à Wilna. On craint aussi pour le Danemark une révolution motivée par la disette des grains, la rareté du numéraire, la dépréciation du papier.

L'apparition du 29e Bulletin vint porter l'agitation à son comble et surexciter les passions.

Les généraux Lacroix et Vachot font connaître le 24 le mauvais esprit des habitants de Brême (3).

Depuis longtemps, écrit Vachot, on se commu-

---

(1) Chuquet, 1812. *La Guerre de Russie*, 1re série, p. 242, lettre de Carra du 2 décembre. Il fut vers cette époque question de remplacer Carra Saint-Cyr par Loison, qui vint même à Hambourg dans ce but, mais notre général fut maintenu.

(2) Chuquet, 1re série, p. 261, 262.

(3) Chuquet, 1re série, p. 282 à 285. Lacroix commandait une brigade de gardes nationaux et Vachot le département des bouches du Weser.

niquait à l'oreille les nouvelles les plus alarmantes; ce n'était d'ailleurs que clandestinement, mais, à l'arrivée du fameux Bulletin, on vit « les citoyens se féliciter dans la rue et la joie la plus indescente briller sur les physionomies ». Le Brêmois, ajoute Vachot, « ce peuple mercantile uniquement occupé de ses intérêts, ne voyant que la perte des bénéfices dont des circonstances passagères le privent, incapable d'un sentiment généreux, voit avec une indifférence mêlée d'un plaisir barbare, les malheurs de la patrie, il se réjouit lorsque nous nous affligeons, il se repaît d'espérances criminelles et attend, avec une impatience coupable, l'instant de lever le masque ».

L'état d'esprit est le même dans tout le département des bouches du Weser et Vachot en conclut qu'il n'y a plus à ménager les habitants mais à tirer du pays tout ce qu'on pourra.

Carra Saint-Cyr transmet le 26 ces rapports au ministre et ajoute qu'ils ne font que confirmer ce qu'il pense lui-même depuis longtemps. « Le tableau qu'il (Vachot) fait, peut s'étendre à cinq lieues de la côte, depuis Ritzbuttel jusqu'à Varel; c'est une population sur laquelle j'ai eu sans cesse les yeux et qui a constamment montré le plus mauvais esprit, il faut beaucoup de rigueur et de sévérité pour la ramener dans l'ordre. Je n'ai dans ce moment aucune inquiétude pour le département du Weser, parce que j'y ai des forces toutes prêtes à faire respecter et à faire exécuter les lois de l'Empire. Mais l'autorité militaire est si souvent entravée dans ses mouvements extraordinaires que je regarde comme une mesure nécessaire au mois de mars ou avril prochain, de mettre en état de siège toute la côte de la 32e division militaire. »

Heureusement le Danemark restait fidèle et cependant, ainsi que le disait à Carra Saint-Cyr le chevalier

de Rist, consul général de Danemark à Hambourg (1), le roi était de toutes parts l'objet de sollicitations des ennemis de l'Empereur.

Cependant, tous les danois ne partageaient pas les sentiments de leur roi et nous ne pouvons qu'emprunter à Chuquet (2) quelques extraits d'un curieux récit du diplomate danois Rist, allemand de cœur qui retrace la vie et les impressions de Hambourg au cours de l'année 1812:

« Pendant l'automne, dit-il, les visages des français, malgré tous les hardis discours, étaient de fidèles interprètes de leur crainte, mais cette fois (après le 29e Bulletin), ils ne pouvaient nier leur détresse. Parmi ceux qui avaient prévu quelque chose de pareil et à qui ce semble, le destin du tyran était le bienvenu (notre diplomate s'avance peut-être beaucoup), se trouvait le général Carra Saint-Cyr. Il avait souvent secoué la tête, maintenant il pouvait à peine réprimer un méchant sourire, lorsque nous étions seuls à deviser sur les conséquences du prodigieux événement. Tout le monde se rassemblait matin et soir dans sa maison. On y voyait ceux qui revenaient de l'expédition, quelques-uns aux membres mutilés, d'autres encore remplis et comme glacés par les horreurs dont ils avaient été les témoins, pâles, égarés, ils racontaient leurs aventures et croyaient que de pareilles souffrances justifiaient les malédictions qu'ils proféraient sans ménagement contre l'Empereur, contre ses plans, contre sa fureur d'ambition. On y voyait les femmes des généraux qui, durant des mois n'avaient rien su de leurs maris, et qui maintenant les revoyaient, ou avaient de leurs nouvelles, ou

---

(1) Chuquet, 1re série; p. 300, 301.

(2) Chuquet, 1re série, p. 302, 303. Lebenserinnerungen, tome II, p. 149, 151.

apprenaient leur mort. On y voyait aussi ces indignes Allemands, qui avaient attaché leur sort et leur honneur aux étrangers et qui pressentaient un revirement. On y voyait les chefs des administrations qui pensaient déjà à regagner la France... En revanche, dans les maisons des bourgeois, régnait l'allégresse. »

La maison de notre général devait en effet présenter un curieux et palpitant spectacle.

On vient de voir comment finit à Hambourg l'année 1812. Les débuts de 1813 ne pouvaient être que plus mauvais encore. Le désastre de Russie éveille dans toute l'Allemagne l'espoir de la revanche, la vue des débris de la Grande Armée fait sentir aux populations que le moment est propice pour secouer le joug impérial.

Dès les premiers jours de janvier, des paysans de l'Oldenbourg se parent de costumes de cosaques et la contrebande que Carra Saint-Cyr, trop pauvre en moyens d'action ne parvient pas à réfréner, ouvre à nouveau le continent aux marchandises anglaises. La conscription ne se fait plus, on compte au 1er janvier, 3.400 réfractaires et les émeutes éclatent !

Carra Saint-Cyr faillit échapper aux lourdes responsabilités de cette situation. L'Empereur, réorganisant son armée, constituait en effet, à ce moment, le corps d'observation de l'Elbe (1) (Lauriston) et la première division, qui devait se réunir à Hambourg, fut placée le 17 janvier, sous le commandement de notre général (2). Mais dès le 6 février (3) l'Empereur prévenait Lauriston que Maison remplacerait Carra Saint-Cyr à la tête de cette division destinée à être placée entre Magdebourg et Berlin. C'était le maintien

(1) Devenu depuis 5e corps.
(2) A. A. G.
(3) *Correspondance de Napoléon*, N° 19.543.

de Saint-Cyr à Hambourg, au milieu de circonstances que nous rappellerons brièvement.

Au début de janvier, l'esprit des habitants de Minden devient de plus en plus mauvais, et on y a crié en pleine rue : « Vive l'Empereur de Russie ».

Carra Saint-Cyr était-il animé des dispositions peu favorables que lui prête le diplomate danois, ou était-il débordé par les événements, en tous cas, l'Empereur chargeait, le 24 janvier 1813 (1) le duc de Feltre de reprocher à notre général son peu d'activité et d'énergie. Tout individu ayant commis des excès, provoqué à la révolte doit être traduit devant une commission militaire et fusillé sur-le-champ. Il faut que Lauriston, qui est encore dans la 32e division, maintienne le peuple. Deux ou trois exemples sont nécessaires et il faut les donner.

Carra Saint-Cyr avait-il devancé les ordres de l'Empereur, ou ne fit-il que les exécuter ? Le 5 février (2), il rendait compte qu'il avait fait traduire devant une commission trois individus qui avaient excité le peuple à la révolte.

En marge, l'Empereur approuve cet acte de sévérité.

Le 16 février, le Ministre l'encourage à continuer dans cette voie ; il lui rappelle qu'en vertu du décret du 24 décembre, toutes les places des côtes sont considérées comme étant en état de guerre et qu'il peut lui-même les mettre en état de siège non seulement par suite d'une attaque de l'ennemi, mais aussi pour prévenir une sédition. Il a donc en main tous les moyens nécessaires pour se faire respecter. Clarke en rendant compte à l'Empereur des mesures prises par Carra

---

(1) A. N. A. F. IV 897. Correspondance. Lecestre, tome I, p. 209.
(2) A. H. G.

Saint-Cyr expose que ces dispositions témoignent en faveur de l'énergie du général, cependant cela n'empêchait pas l'Empereur d'écrire le 14 mars à Lauriston (correspondance n° 19.718), qu'il fallait que Carra Saint-Cyr fasse preuve de plus d'énergie.

L'énergie ne suffisait pas, il fallait des troupes. Et Lauriston, sur l'ordre de l'Empereur, concentrait à Magdebourg toutes les troupes de la 32e division militaire, tandis que celles de Vandamme, qui devaient les remplacer n'étaient pas encore arrivées. Hambourg était donc presque livré à lui-même et le 24 février éclatait une sédition qui dégénéra vite en une bagarre sanglante.

Le 6 mars, le duc de Conégliano, qui commandait toute la gendarmerie, transmettait à l'Empereur les renseignements fournis par le colonel de la 4e légion. Les Français furent insultés, les prisonniers mis en liberté, les aigles arrachées.

La gendarmerie et la garnison prirent les armes, et la population ne s'en montra que plus furieuse. Le corps de garde des préposés aux douanes à la porte d'Altona fut démoli, les palissades enlevées, les magasins du génie pillés, le commissaire de police eut sa maison entièrement dévastée et courut risque de la vie. (1)

Carra Saint-Cyr, qui ne disposait que de forces insignifiantes, appela d'Altona, deux escadrons de hussards danois.

« La bourgeoisie de Hambourg, nous dit le *Moniteur Universel* du 18 mars, eut le bon esprit de sentir la nécessité de contenir la population, elle forma la garde nationale et rétablit l'ordre...

Carra Saint-Cyr déclare avoir fait tout ce qu'il

(1) A. N. A. F. IV, 1158.

pouvait, 300 hommes de la garnison furent envoyés pour soutenir les douaniers, 200 hommes détachés de la 53e cohorte et de la 54e cohorte furent rappelés dans la place ; en outre de la garde bourgeoise, 200 marins et 100 cavaliers démontés participèrent au service d'ordre. Et tandis que ces événements se passaient, il continuait à organiser les trois régiments d'infanterie de nouvelle levée. Aussi le 25 février, écrivait-il avec amertume : « Il m'est d'autant plus pénible d'avoir reçu le témoignage du mécontentement de l'Empereur que je ne l'ai pas mérité par manque de zèle ni d'autorité ».

Les reproches qu'il a reçus ne diminuent pas son ardeur. Il travaille en collaboration étroite avec le général Ameil, chargé du service des remontes, avec le contre-amiral Lhermite et il loue le zèle de l'un et de l'autre. Au moment du carnaval « de tous temps agité à Hambourg », il prend les dispositions les plus sévères pour éviter les troubles et est décidé à mitrailler les rassemblements qui ne se dissoudraient pas.

Le calme fut ainsi rétabli, mais Carra Saint-Cyr ne se méprenait pas sur la gravité de la situation. Isolé à l'extrême gauche de nos armées, comment ferait-il face à une insurrection qui deviendrait générale ? Aussi le 12 mars (1) crut-il nécessaire d'évacuer Hambourg, de repasser sur la rive gauche, et de laisser la ville à la garde des autorités locales. Il fixa son quartier général à Artlenbourg.

Du 15 au 20, plusieurs insurrections éclatèrent dans les départements des Bouches de l'Elbe et de l'Ems.

Le général César de Laville, chef d'Etat-Major de Davout donne dans son mémoire sur la défense de

---

(1) *Moniteur universel* du 4 avril.

Hambourg (1) d'intéressants détails sur cette période critique.

Après avoir raconté l'émeute de Hambourg, il continue ainsi : « Le même esprit de révolte avait gagné Harbourg et autres lieux sur la rive gauche. De malheureux fonctionnaires français, en se sauvant de Hambourg, y avaient été maltraités et quelques-uns massacrés. D'autres avaient été pillés par les bateliers en passant l'Elbe et avaient péri dans les flots. La malveillance avait été comprimée, mais n'en subsistait pas moins. Les chefs appelèrent les partis ennemis commandés par le général Tettenborn qui, vers le milieu du mois de mars 1813, entra avec quelques milliers de troupes russes à Hambourg.

Carra Saint-Cyr, bien que renforcé par le général Morand, qui avait dû évacuer la Poméranie suédoise à l'arrivée de Tettenborn, n'avait pas 2.000 hommes à mettre en ligne et se vit obligé d'abandonner aux insurgés le département des Bouches de l'Elbe et de se retirer sur Brême où il arriva le 25 (2).

Les généraux Carra Saint-Cyr et Morand s'étaient-ils affolés ? On serait tenté de le croire si l'on établissait un jugement d'après la seule lettre du 22 mars du général commandant la 31e division militaire (3). « L'ennemi montre quelques cosaques à Bortzenbourg et Lawenbourg. La peur en exagère le nombre. Les rapports de police les évaluent à 200 vrais cosaques et 300 misérables prussiens qui pillent à l'abri de ce costume ».

Quoiqu'il en soit, à l'annonce de ce mouvement, l'Empereur conçoit de vives inquiétudes; la perte de

---

(1) Mme de Blocqueville. *Le maréchal Davout*, t. IV, p. 30, 31.

(2) A. N. A. F. IV. 1725 B. — Lettres de Lebrun des 23, 27 mars, du comte de Bentinck du 27 mars.

(3) A. N. A. F. IV 1725 B.

la 32e division militaire, c'est la communication de la France avec la ligne de l'Elbe compromise ! Sa colère éclate dans une lettre qu'il adresse le 21 mars au duc de Feltre. « Faites connaître au général Saint-Cyr qu'il a agi dans tout cela avec précipitation et sans garder de sang-froid, que d'abord il a eu tort d'autoriser les Français à se rendre en Danemark, lorsque tous pouvaient l'accompagner, qu'il est ridicule qu'un conseiller d'Etat et un Consul général aient quitté le territoire français sans nécessité (1), que, depuis, le conseiller d'Etat est venu à Paris, mais qu'il dû en partir aussitôt pour retourner au quartier général de la division, que le consul général a été suspendu de ses fonctions pour avoir quitté son poste, que quant à l'évacuation de Hambourg (2), elle a été faite sans raison, sans ordre et sans esprit, qu'il fallait laisser le commandant d'armes à la tête de la garde nationale et de la ville, et déclarer seulement qu'on portait le quartier général de la division à tel endroit comme plus central ».

Puis, le 26 mars, au Ministre de la Guerre (3) : « Répondez au général Carra Saint-Cyr que j'ai été mécontent qu'il ait évacué Hambourg, qu'il a fait cela légèrement et que par sa pusillanimité, il a attiré

---

(1) Paulze d'Ivoy, commissaire spécial de police dans les départements de la Roer et de Rhin et Moselle, écrit de Cologne le 19 mars (A. N. F. 78.395) au comte Réal, conseiller d'Etat, chargé du 1er arrondissement de la police générale : « Plusieurs employés publics de Lubeck et de Hambourg ont passé hier à Cologne et ont assuré que M. le général Carra Saint-Cyr, commandant à Hambourg, avait donné ordre à tous les employés civils du département des Bouches de l'Elbe de se retirer dans l'intérieur de l'empire ». Peut-être ces fonctionnaires, pris de peur, se mettaient-ils indûment à couvert derrière notre général ? Celui-ci avait d'ailleurs à plusieurs reprises demandé qu'on fit une enquête sur sa conduite, ce qui lui fut enfin accordé (A. H. G. Lettre du Ministre du 11 juillet).

(2) Evacuation « qui fait tant de tort aux douanes et aux finances et à l'esprit public », écrit l'Empereur le 19 mars (Correspondance N° 19.737).

(3) Correspondance N° 1.974.

l'ennemi, que je suis mécontent également qu'il ait quitté les bords de l'Elbe, puisque, réuni au général Morand, il avait une colonne de 4 à 5.000 hommes. »

Napoléon n'était pas le seul à apprécier sévèrement la conduite de notre général. Le comte d'Arberg, préfet des Bouches de l'Elbe, écrivait le 24 avril au comte Réal (1) : « La vérité exige de déclarer hautement que c'est à la faiblesse, au défaut d'énergie et d'activité de ce général (Carra Saint-Cyr) que l'on doit attribuer la position pénible dans laquelle nous nous sommes trouvés ici. On ne pourra jamais justifier sa retraite des bords de l'Elbe sur Brême surtout après sa jonction avec le général Morand, et c'est ce mouvement mal calculé et que rien ne rendait nécessaire, qui a abandonné tout le département des Bouches de l'Elbe et une partie du mien aux excursions et aux ravages des troupes légères ennemies ».

Après avoir exposé les documents qui accablent Carra Saint-Cyr, nous ne devons pas négliger ceux qui le défendent.

Dans un ouvrage anonyme, portant le titre suivant : *Eclaircissements historiques ; les généraux Carra Saint-Cyr, de Montfort, l'impératrice Joséphine, le roi de Suède. Extrait des mémoires posthumes de M. X. X. X.* Paris Landre, 1830 (2) (p. 8, 10), on trouve une apologie de la conduite du général, presque certainement dictée ou imprimée par lui.

L'Empereur, y est-il dit, exaspéré par ses défaites, perdant toutes retenues se montra souvent injuste envers ses généraux et notre général fut un de ceux qui eurent le plus à souffrir de cet état d'esprit.

L'auteur fait ressortir l'importance de Hambourg

---

(1) A. N. F. 7 8.376.

(2) Bibliothèque Nationale z b 44, 834.

et fait remarquer que Carra Saint-Cyr n'avait, pour garder cette ville de cent mille âmes, auxquelles s'ajoutaient de nombreux réfugiés animés du plus mauvais esprit, que trois compagnies d'infanterie, 14 gendarmes et quelques douaniers », le reste de sa force consistait en deux bataillons dont l'un, placé à Lubeck et à Travemund, observait les côtes de la Baltique, tandis que l'autre, réparti sur la rive gauche de l'Elbe, avait à conserver une infinité de postes et à contenir la garnison anglaise d'Héligoland.

Les troupes de l'Empereur les plus rapprochées se trouvaient à Stralsund et consistaient en 1.200 français, soldats ou douaniers et 3.000 saxons déjà ébranlés.

Cependant Carra Saint-Cyr put réprimer l'émeute du 24 février et se maintenir jusqu'au 12 mars.

Pendant ce temps, la division de Poméranie, rappelée sur la rive gauche de l'Elbe, effectuait sa retraite, perpétuellement harcelée par l'ennemi qui cherchait à la couper « par un mouvement aussi hardi que bien combiné, continue notre auteur anonyme, le général Saint-Cyr qui ne pouvait plus tenir dans une ville ouverte et envahie par une foule d'insurgés, en sortit en plein jour à la tête de 8 à 900 hommes... et se porta au-devant de l'ennemi. Il le devança au pont de Zollenpicken où il prit position. Quelques heures après, il y reçut la division de Poméranie, qui effectua le passage de l'Elbe sous la protection des batteries que ce général avait fait établir sur les deux rives du fleuve. Cette division et le nombreux matériel qu'elle ramenait, fut ainsi sauvée.

« Quelle fut la récompense de ce beau fait d'armes presque ignoré jusqu'à ce jour ? » observe notre auteur. Une note insultante insérée dans un bulletin

rédigé à froid dans Paris ». On avait négligé un point aussi essentiel que Hambourg. On avait aventuré au milieu d'une nombreuse population, froissée dans ses plus chers intérêts, moins de 2.000 français disséminés dans une étendue de pays de 80 lieues carrées. Il fallait déguiser tant d'imprévoyance et masquer la pénurie de moyens qui n'avait pas permis de diriger 20.000 hommes sur la 32e division militaire. On tentait peut-être encore à ce moment à jouer à l'infaillibilité. Une injure adressée à un général distingué parut devoir atteindre ces divers buts, on le taxa de pusillanimité.

« En d'autres temps, ce général eût répondu, les faits eussent parlé, cent mille témoins pouvaient les attester. Mais la justification ne pouvait avoir lieu qu'au détriment du chef de l'Etat. Napoléon était accablé par la fortune et le sort de la France était encore lié à ses destinées. Se taire était le parti le plus sage, celui dont généralement on savait le plus de gré à ceux à qui l'on reconnaissait le droit de rompre le silence, de confondre l'imposture, de faire entendre la vérité. Le temps ne pouvait être éloigné où tout allait s'éclaircir. Le général Carra St-Cyr ne répondit à une aussi lâche calomnie, signe ardent de l'affaiblissement de la puissance et de l'énergie de l'homme du jour, qu'en lui rendant de nouveaux services et en méritant de plus en plus de son pays ».

*
* *

Donc le 15 mars, l'ennemi occupe Hambourg, et Carra Saint-Cyr est à Brême. En attendant la réoccupation de Hambourg, l'Empereur ordonne que toutes les administrations du département des Bouches de

l'Elbe s'établissent au Quartier général de Brême. Le Vice-Roi est invité à donner le commandement de la 32e division militaire à Davout (1), nommé gouverneur des départements hanséatiques, et il prescrit à Carra Saint-Cyr de rester à Brême jusqu'à l'arrivée de renforts annoncés de Wesel.

Notre général ne demeure cependant pas tout à fait inactif. Le 24 mars, il fait partir deux colonnes mobiles pour se porter sur les batteries de Carlsbourg et de Blexen que des contrebandiers, aidés de paysans et de quelques débarquements anglais avaient enlevées. Elles furent reprises, et 15 à 16 chefs de rebelles fusillés (2).

Le général Morand, dans une action semblable, est mortellement blessé, le 2 avril, et sa troupe est obligée de mettre bas les armes. Découragé, Carra Saint-Cyr songe à évacuer Brême, quand Vandamme, envoyé pour se mettre à la tête de deux divisions, arrive. Le but à atteindre était la reprise de Hambourg.

Vandamme doit avec 28 bataillons, prendre position sur la rive gauche de l'Elbe et guetter le moment de rentrer au siège de la 32e division militaire.

Le 2 avril, ces forces partent de Brême, poussent jusqu'à Rotenbourg et Schessel, mais devant les partis ennemis qui occupent Lunebourg, Celle et Verden, Carra Saint-Cyr se replie sur Achim, se faisant critiquer par Vandamme qui le trouve « usé et fini ».

Le 16 avril, une brigade de Carra Saint-Cyr (la brigade Reuss), s'avance jusqu'à Verden et brûle les embarcations qui pourraient servir au passage de l'ennemi.

---

(1) L'Empereur au Vice-Roi, 15 mars 1813. *Correspondance de Napoléon.*

(2) *Moniteur universel* du 4 avril. A. N. A. F. 1725B. Lettres de Lebrun des 28, 30 mars du comte de Bentinck du 29.

Le 23, Davout arrive à Brême et se fait rendre compte de la situation par Vandamme. Il y a là trois divisions : Carra Saint-Cyr, Dufour et Dumonceau. La première ne comprend que les débris des troupes qui ont évacué Hambourg en mars, des douaniers et des marins ; les autres, composés de jeunes recrues, ne valent guère mieux.

L'offensive est reprise aussitôt, le général Fezensac culbute les Russes en avant de Rotenbourg que Carra Saint-Cyr ne lui permet pas d'attaquer (1). Il n'est pas douteux que Davout désavoua notre général en cette circonstance. Il le relève de son commandement, l'envoie à Osnabruck en lui laissant le commandement fictif de la 32e division militaire, et le remplace par Osten.

Cette mesure grave fut très enveloppée par le général de la Ville, chef d'Etat-Major de Davout : « Dans les circonstances actuelles, écrivait ce général le 25 avril à Carra Saint-Cyr, une trop grande multiplicité dans les rouages militaires pouvant être préjudiciable... Ce n'est pour aucune autre raison qu'il (Davout) vous a donné l'ordre de vous rendre à Osnabruck ». Davout avait dû tout simplement recommandé d'employer des forces convenables en raison des services passés de Carra Saint-Cyr.

Le 27 avril, notre général partait pour Osnabruck, où pendant quelque temps, il ne devait plus jouer un rôle de premier plan, mais simplement exécuter les ordres du maréchal Davout.

C'est ainsi que le 11 octobre, des mouvements insurrectionnels ayant éclaté dans l'Ems supérieur, on voit le maréchal presser Carra Saint-Cyr de faire arrêter dans les villages insurgés, tous les hommes

---

(1) *Mémoires* de Fezensac.

de 15 à 60 ans en état de porter les armes et de les obliger à dénoncer sous quatre jours les coupables, faute de quoi 6 d'entre eux, désignés par le sort, seront fusillés (1).

Comme on va le voir, Carra Saint-Cyr allait bientôt, devant les circonstances, devoir reprendre de l'initiative.

Le 25 octobre (2), Davout, qui venait de recevoir des nouvelles encore un peu confuses de la défaite de Leipsick, indique à notre général ce qu'il aura à faire si vraiment nos armées battent en retraite. Il détruira les ponts de Rethen et de Minden ; ainsi que tous les moyens de passage sur le Weser. Il en fera de même en ce qui concerne le pont de Brême et Carsbourg. Puis quand cela sera complètement nécessaire, il se repliera lui-même avec les troupes des généraux Laubadière et Ameil sur Wesel, dont il ne doit pas se laisser couper.

L'ennemi ayant rétabli le pont de Nienbourg et jeté de forts partis sur la rive gauche du Weser, le général Laubardière dut abandonner Brême (3).

Carra Saint-Cyr réunit alors à ses forces celles des généraux Amey et Laubardière en vue d'attaquer l'ennemi qui n'avait que 3.000 hommes et de reprendre la ville. Il demande que le général commandant la 25e division à Wesel, lui envoie 30.000 cartouches à Osnabruck (4).

Le 24 octobre (5), Carra Saint-Cyr faisait envoyer à Munster le bataillon suisse qui était en garnison à

---

(1) A. H. G. Lettre du maréchal Davout du 11 octobre.

(2) A. H. G.

(3) A. H. G. Lettre de Molitor du 29 octobre.

(4) A. H. G. Lettre du général commandant la 25e division du 21 octobre.

(5) A. H. G.

Brême, le 30 (1), il écrit d'Osnabruck demandant de l'artillerie.

Le 2, notre général et les généraux Amey et Laubardière devaient quitter Minden et Osnabruck, étant débordés par des forces supérieures. Ils arrivèrent à Munster, où ils s'arrêtèrent pour couvrir Wesel, conformément aux instructions données à Carra Saint-Cyr (2).

De Munster, Carra Saint-Cyr envoyait le 4 à Davout une dépêche chiffrée lui transmettant des ordres de l'Empereur, il devait d'ailleurs abandonner Munster le 6 et se retirer sur Wesel, où il arriva le 7 avec les troupes des généraux Amey, Harty et Laubardière, formant environ 4.500 hommes. L'Ems et l'Ysel étaient ainsi complétement à découvert (3).

Ce fut pour parer à ce danger que Carra Saint-Cyr, qui était encore à Wesel le 10, recevait l'ordre de se rendre à Arnheim, conformément à la demande qu'avait faite Molitor. Il y arriva vers le 11 et Molitor lui écrivait le 10 pour connaître les dispositions qu'il comptait prendre pour la défense de l'Ysel (4).

Nous n'avons pu établir de manière bien précise le rôle joué par Carra Saint-Cyr dans cette défense, mais l'Empereur ayant décidé le 21 décembre (5) que le général Maison prendrait le commande-

---

(1) A. H. G.

(2) A. H. G. Lettres de Molitor du novembre, de Merle, général commandant la 25e division du 4.

(3) A. H. G. Lettre de Merle écrite de Wesel le 6, de Molitor du 7, de Merle le 8.

(4) A. H. G. Lettres de Carra Saint-Cyr de Wesel du 10 novembre, de Molitor des 7, 10 et 11 novembre.

L'une des dernières lettres adressées de Wesel par Carra Saint-Cyr au Ministre a trait à une demande d'argent qu'il fit au payeur de la guerre à Munster pour payer diverses missions. L'auteur de la présente étude a remarqué avec intérêt que la réquisition faite à cette occasion est établie sur du papier à en tête du payeur général de la grande armée, Firino.

(5) *Correspondance de Napoléon*, N° 21.024 A. A. C.

ment du 1er corps dont le quartier général était à Anvers, Carra Saint-Cyr fut le 25 du même mois, mis à la tête de la 3e division de ce corps.

Cette division devait être composée de 17 batail-lons, mais en réalité elle était loin du compte. Au 15 janvier 1814 (1), aucun général n'avait rejoint et la troupe comprenait en tout et pour tout les 1re et 6e compagnies du 85e, soit 6 officiers et 242 hommes en garnison à Malines. D'ailleurs, Carra Saint-Cyr lui-même ne se rendit pas à cette affectation ; il fut laissé à Valenciennes, comme commandant supérieur de cette place et de la place de Condé. Son chef d'état-major était l'adjudant-commandant Servan.

Les forces mises à sa disposition furent : le 72e de ligne et le 12e voltigeurs de la garde pour Valen-ciennes, le 44e de ligne et 80 douaniers pour Condé. C'est tout ce dont disposait Carra Saint-Cyr qui orga-nisa en outre la garde nationale urbaine de Valen-ciennes. L'approvisionnement de siège était très fai-ble ; le ministre de la guerre promettait bien le 9 février (2) de le faire compléter. Mais que put-il tenir de cette promesse ?

Bien que notre général manquât d'artillerie, Obert, le chef d'état-major de Maison lui demandait le 7 février d'envoyer à Tournai quatre pièces de la garde qui se trouvaient à Valenciennes.

Carra Saint-Cyr protesta à bon droit : « Il n'y a pas à Valenciennes une pièce de campagne et, s'il en est ainsi, la garnison ne pourra faire aucune sor-tie et, cependant, le 12e volligeurs, qui est une troupe passable, pourrait tenir la campagne et surtout occu-

---

(1) Calmon-Maison. *Le général Maison et le 1er corps de la Grande Armée*, p. 274, très intéressant ouvrage auquel nous empruntons tous nos renseignements pour cette dernière campagne de Carra Saint-Cyr.

(2) A. A. G.

per une hauteur qui domine la ville et d'où on pourrait l'insulter avec une pièce de 4 ».

Maison ne pouvait que s'incliner devant ces bonnes raisons, il laissa les pièces en question et Carra Saint-Cyr put ainsi ne pas rester enfermé dans la ville.

Le 11 février (1), petite alerte: Saint-Cyr avait le matin, fait sortir une patrouille de 15 chasseurs à cheval (2), qui se heurta, sur la route de Mons, à une lieue et demie de Valenciennes, à une colonne de cavalerie forte d'environ 1.000 hommes. La patrouille rentra par la porte de Mons que notre général fit occuper en force. L'ennemi s'approcha de la place et envoya un parlementaire qui ne fut pas reçu. Une seconde colonne de cavalerie vint occuper le village de Saint-Saulve, puis se retira sur Omaing. Deux ou trois cents hommes de cavalerie ennemie étaient établis aux environs de Condé.

Bien que Carra Saint-Cyr ait exposé à cette occasion au ministre que les habitants avaient très bon esprit, il écrivit le lendemain, 12, au maire de Valenciennes, que certains de ses administrés avaient tenu des propos anti-patriotiques. « Prévenez les habitants de Valenciennes que le premier d'entre eux qui se permettrait à l'avenir de s'exprimer en public dans des termes indignes d'un Français sera arrêté et jugé militairement. »

Le chef de bataillon Maurin, directeur des fortifications, dans une lettre adressée le même jour au ministre de la guerre, dénonce la tiédeur d'esprit de la garde nationale ; il fait en même temps un tableau assez noir de la situation. La garnison ne

---

(1) A. H. G.
(2) A. H. G.

compte que 1.500 hommes et ne peut garder les ouvrages extérieurs. L'approvisionnement en poudre est tellement minime, qu'on n'a pu répondre la veille à l'ennemi à coups de canon. Il demande aussi des fonds (1) « pour ne pas augmenter par le défaut de paiement des ouvriers et des fournisseurs, le nombre des mécontents que les réquisitions de toute espèce font chaque jour dans la ville et aux environs ».

Carra Saint-Cyr fut bientôt appelé à participer à une affaire importante.

Sur les ordres du prince de Weimar, les généraux Lecoq et Ryssel devaient se porter sur Peruvels, Leuze, Mons-sur-Condé et Maubeuge, d'autre part, Maison avait reçu l'ordre pressant de retirer d'Anvers la division Roguet.

Tandis que Maison réunissait les troupes qu'il destinait à agir sur Menin et Courtrai et qu'il en faisait chasser un corps ennemi plus fort que le sien, pour marcher ensuite sur Bailleul et Ypres, il décidait, pour donner le change à l'ennemi, que le général Castex culbuterait le 25 février, les postes ennemis placés sur la Marque et que, le même jour, Carra Saint-Cyr, réunissant les garnisons de Valenciennes et de Condé, marcherait sur Péruwels pour menacer le flanc et le derrière de l'ennemi (le corps de Bulow qui filait sur Avesnes, suivi d'une colonne saxonne). Il menaçait ainsi la grande communication de Tournai à Valenciennes.

Le 26 février (2), Carra Saint-Cyr écrivait de Condé à Maison, pour lui rendre compte de son opération et nous ne pouvons mieux faire que de lui laisser la parole :

---

(1) Dans une lettre du 12, Carra Saint-Cyr réclame aussi de l'argent.
(2) A. H. G. Calmon-Maison, p. 159-163.

« En exécution des ordres que Votre Excellence m'a transmis par M. le colonel Villatte (1), je suis parti de Valenciennes avec le 12e régiment de la garde, le bataillon du 72e, ma cavalerie et une batterie mobile de quatre bouches à feu.

« Arrivé au village de Fresnes près Condé, il m'a été fait un rapport par lequel l'ennemi aurait commencé à rétablir un pont sur l'Escaut dès la pointe du jour, vers le village d'Hermes. J'ai envoyé de suite une reconnaissance de cavalerie pour vérifier le rapport qui s'est trouvé faux.

« J'ai remis la colonne en mouvement, en passant à Condé, j'ai pris le bataillon du 44e et me suis dirigé sur la route de Bon Secours en faisant éclairer la route de Tournai (2) à ma gauche par la cavalerie. Bientôt, j'ai dû la faire appuyer par de l'infanterie, parce que l'ennemi s'est présenté sur ce point avec environ deux bataillons et cinq à six escadrons de cavalerie. Pendant ce temps, la colonne sur la route de Bon Secours, débusquent avec ses tirailleurs l'ennemi du village de Macou, dont partie se trouvait sur la route, se prolongeant par la droite par l'inondation. L'ennemi, après avoir tenu assez longtemps, a été forcé dans toutes les parties du village et s'est replié sur la lisière de la forêt de Bon Secours, très belle position.

« Pour le débusquer de cette position, j'ai dû faire avancer deux pièces de canon pour protéger mes tirailleurs vigoureusement aux prises avec l'ennemi sur la droite et sur la gauche de la route.

« Le colonel Villatte a fait tirer deux ou trois

---

(1) Sous-chef d'état-major du 1er corps, qui suivit toute l'opération.

(2) En prévision de cette sortie, Maison avait ordonné le 24 à Chambarlhac, qui se trouvait à Tournai, d'employer tous les cavaliers disponibles.

coups à mitraille qui ont produit le meilleur effet et, après une vive fusillade qui a duré près de deux heures, et où l'ennemi a dû perdre beaucoup de monde, j'ai poussé la colonne dans la forêt de Bon-Secours juqu'à la croisée du chemin qui conduit au château de l'Hermitage. Dans ce moment, j'ai été prévenu que l'ennemi cherchait à me déborder par ma gauche et sur mes derrières, et que mes tirailleurs étaient repoussés. J'arrêtai la colonne. Le bataillon du 44e, qui était resté pour couvrir le village de Macou, s'est porté sur la gauche à la hauteur du Vieux-Condé, l'a forcé à se replier sur la ferme de la Solitude, l'ennemi a tenté plusieurs charges de cavalerie qui n'ont point réussi par la bonne contenance du 44e et par le feu des deux pièces d'artillerie qui lui ont fait beaucoup de mal.

« La fusillade sur toute la ligne a duré jusqu'à la nuit. Ne connaissant pas les forces que j'avais devant moi, celles que l'ennemi pouvait avoir dans la belle position de Bon-Secours sur la route de Péruvels, voyant des forces assez considérables en infanterie et en cavalerie sur la route de Tournai, peu éloignées du Vieux-Condé, je crus devoir ne pas pousser plus avant, parce que l'ennemi pouvait facilement venir se placer entre la place de Condé et moi à Macou. En conséquence j'ai rallié les tirailleurs et suis rentré à Condé et au village de Fresne.

« J'ai appris par les prisonniers que nous avons fait au nombre de cinq que les troupes que nous avons combattues étaient de la division du général Lecoq. Ces prisonniers appartiennent au régiment du Roi commandé par le prince Bernard de Saxe Weimar..., l'ennemi occupait Péruvels avec de l'infanterie et 8 bouches à feu.

« L'ennemi a beaucoup de tués et un plus grand nombre de blessés par les tirailleurs et par l'artillerie. Toutes les troupes ont montré beaucoup d'ardeur et une brillante valeur qui en a imposé à des forces très supérieures, surtout en cavalerie. Nous avons eu deux hommes tués et douze blessés.

« Il manque aux appels ce matin, onze hommes dans le bataillon du 72e et 6 voltigeurs de la garde. Nous ne pouvons pas douter qu'ils soient déserteurs, parce qu'ils ont laissé leurs fusils et leurs fournitments. Ils sont tous du département du Pas-de-Calais et de celui du Nord.

« Je crois avoir rempli le but que Votre Excellence se proposait, j'aurais poussé plus avant si elle s'était porté sur Tournai comme elle en avait d'abord le projet, mais j'ai craint de compromettre les troupes que j'avais avec moi en rencontrant des forces trop supérieures ».

Carra Saint-Cyr rentre le lendemain à Valenciennes qu'il ne pouvait laisser découvert plus longtemps. Villatte, en emmenant le 12e voltigeurs, alla rejoindre Maison qui écrivait le 28 au ministre de la guerre (1) : « Le général a fort bien conduit cette petite opération et a eu un engagement au bois de Bonsecour qui a duré environ 6 heures. Ce mouvement a obligé l'ennemi à montrer des forces et a attiré son attention sur ce point. Je suis informé qu'on a fait sortir de Tournai bien vite, deux bataillons et quelques escadrons pour se porter sur Barré et Péruvel ».

Le résultat visé avait donc été atteint et ce succès devait marquer la fin de la carrière militaire de Carra Saint-Cyr.

---

(1) A. H. G.

Le 26 avril (1), notre général accuse réception d'une dépêche du 15 lui annonçant l'abdication de « Napoléon Bonaparte ». Il donne l'assurance que ses troupes sont toutes dévouées à Louis XVIII.

En ce qui le concerne, il se rallie avec empressement au Roi ; on le voit en effet dans deux lettres postérieures, déclarer qu'il ne pouvait être attaché à un gouvernement « qui ne cherchait qu'à flétrir la réputation des militaires probes et sans reproches », et il parle des injustes persécutions qu'il a éprouvées (2).

Il ne semble pas cependant avoir été tellement maltraité !

Ses affaires particulières lui firent exprimer le désir d'obtenir un commandement dans les colonies, « dont dépendent son existence et celle de sa famille » (3). On lui avait d'abord offert l'île Bourbon, puis il fut nommé, le 27 juillet, gouverneur de la Guyane Française. Mais il fut licencié et remis à la disposition du ministre de la Guerre, le 20 avril 1815, sans avoir repris possession de son poste (4), en conséquence du décret du 14 qui ajournait les expéditions coloniales et révoquait les nominations qui avaient pu être faites.

Mais notre général ne perdait pas la Guyane de vue. Cette colonie, qui avait été occupée par les Portugais depuis le 12 janvier 1809, était très troublée et il était nécessaire d'y envoyer des troupes. On voulait aussi y faire passer 250 Egyptiens alors en dépôt à

---

(1) A. H. G.

(2) Il fut nommé Chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1814 et Comte en novembre 1814.

(3) A. A. G. Lettres des 4 avril (date évidemment inexacte) et 26 juin.

(4) A. A. G.

Marseille et, Carra Saint-Cyr, consulté à ce sujet, donna son avis dans une lettre du 20 novembre 1815 (1).

L'envoi des Egyptiens dans la Guyane lui paraît chose possible, à condition qu'il n'y ait parmi eux ni noirs, ni mulâtres, ni métis. Il faudra d'ailleurs leur délivrer solde et vivres jusqu'au moment où ils pourront se suffire à eux-mêmes. Il faut évidemment aussi, à son avis, augmenter les troupes de la Guyane et y maintenir le général Rivaud qui avait été chargé l'année précédente de l'organisation des troupes coloniales dans cette colonie.

Le 9 décembre (2), le ministre de la Guerre, s'inspirant des considérations développées par notre général, lui donne l'ordre d'envoyer à Marseille un de ses aides de camp qui désignera les Egyptiens susceptibles d'aller à Cayenne.

Le 14 juin 1817, Carra Saint-Cyr (3), fut nommé commandant et administrateur de la Guyane Française. Il part sur la frégate « La Flore » le 13 septembre 1817 et arrive le 5 novembre (4). Le 8, la colonie rentre sous la domination du Roi et le drapeau blanc est arboré sur le fort de Cayenne (5).

Carra Saint-Cyr cessa ses fonctions le 24 juillet 1819, débarqua à Toulon le 9 mars 1820, fut remis à la disposition du ministre de la Guerre le même jour et admis à la retraite. Compris dans le cadre de

---

(1) A. A. G.

(2) A. A. G.

(3) A. A. G. — Le 31 juillet 1816, il avait obtenu sur les fonds coloniaux une indemnité de 6.000 fr.

(4) *Moniteur Universel* des 22, 23 janvier 1818.

(5) Le *Moniteur Universel* du 10 juillet 1818 reproduit une lettre en date du 7 mai relative à l'état sanitaire du pays qui n'est pas aussi mauvais qu'on veut bien le dire.

réserve de l'état-major général le 7 février 1831, il fut retraité à nouveau le 13 août 1832.

Il avait acheté à une époque que nous ne pouvons préciser, une propriété à Vailly et s'y était retiré.

Il n'avait pas eu d'enfants et nous ne savons rien de sa famille, sinon qu'il avait un frère, Carra Devaux qui avait aussi embrassé la carrière militaire et qu'il demandait comme aide de camp en 1807 (1).

Carra Saint-Cyr avait adopté ses deux neveux, enfants de son frère Claude: Jean-Louis et Xavier. Par arrêt du 17 novembre 1827, il avait adopté Jean-Louis et Xavier et par lettres patentes du 18 octobre 1828, il avait été autorisé à transmettre son titre de comte à Jean-Louis.

Le général mourut à Vailly le 5 janvier 1834.

Sa femme, Jeanne-Armande-Esprit Félin Pouchot, veuve du général Aubert-Dubayet, qu'il avait épousée le 1er décembre 1799, s'adressait au ministre, le 5 février 1834 et demandait, conformément à la loi, à jouir du quart de la solde de retraite du général, montant à 7.200 livres.

Le maire de Vailly, Menessier, appuyait le 5 février 1834 cette demande « que recommandent d'ailleurs à Monsieur le ministre, ajoutait-il, les longs et honorables services de M. le général comte Carra Saint-Cyr, la haute considération, la vénération même dont l'entouraient ses concitoyens, enfin sa bienfaisance qui lui faisait partager avec les pauvres les

---

(1) Lettres et documents pour servir à l'histoire de Murat, t. v, p. 156. Lettre de Murat du 17 avril 1807.

pensions qu'il recevait de l'Etat et qui formaient son seul revenu (1) ».

Le nom du général Carra Saint-Cyr est inscrit au côté est de l'Arc de triomphe de l'Etoile.

ROGER FIRINO.

(1) A. A. G. — *L'Annuaire de l'Aisne* de 1835 consacre à notre général un petit article généalogique qui se termine ainsi : « Retiré dans sa campagne près Vailly, il y vécut et mourut pauvre ».

LE GÉNÉRAL DULAULOY

Le 9 décembre 1764 naquit et fut baptisé en l'église Sainte Benoîte de la ville de Laon (1), Charles-François, fils de François Randon-Dulaulois et de Marguerite-Françoise Rillart (2). Le parrain fut Philippe-François-Bonaventure de Blois de la Suze, officier chez le roi, oncle maternel de l'enfant et la marraine, Marie-Charlotte de Floissac, épouse de Pierre Randon, seigneur d'Uthil et autres lieux, sa belle tante maternelle.

Notre futur général appartenait à une vieille famille laonnoise qui occupait un des premiers rangs dans la société de cette ville.

Son père avait été mousquetaire du roi, maître de la garde-robe de Madame Sophie de France (3).

D'autre part, Fromage de Longueville, dans ses entretiens (4), parle d'un autre Randon, Louis Randon en ces termes « la puissance de son argent fai- « sait de M. Randon, receveur des tailles, un homme

---

(1) Registres paroissiaux.

(2) Elle mourut le 7 mars 1771.

(3) Archives administratives du ministère de la Guerre. Certificat donne le 20 février 1779 constatant la présence de Charles-François à l'écoie de Rebais et attestant qu'il est gentilhomme.

(4) *Société académique de Laon*, t. XXXV, pages 79-80.

« considérable : il tranchait du seigneur dans sa « terre et son château de Corneil... (1) Très fêtée, très « enviée, Madame Randon joignait à toute la consi- « dération de son mari, le prestige de son esprit ».

Dulauloy, contrairement à la plupart des membres de sa famille, voulut embrasser la carrière militaire et il entra le 1er novembre 1776 au collège et école royale militaire de Rebais. Le 15 février 1779, le principal s'exprimait sur son compte en ces termes (2) : « Il s'est toujours comporté sagement, en jeune « homme bien né et à la satisfaction de ses maîtres: « il s'est appliqué aux exercices militaires, pour les- « quels il témoigne du goût et des dispositions ; son « étude particulière a été de s'occuper des ouvrages de « M. Bezont sur l'artillerie, d'après les leçons d'un maître, élève de M. Bossut ».

Il a « beaucoup de dispositions et un goût décidé pour cette partie », porte un autre certificat.

Elève d'artillerie en 1780, lieutenant en second en 1781, lieutenant en premier en 1782, capitaine le 1er avril 1791, il fut adjoint aux adjudants généraux de la 17e division (3) le 1er février 1792.

En cette qualité il fut chargé du service des campements à St-Denis et à Choisy, d'une mission en Angleterre pour visiter des fabriques d'armes, d'une autre mission au camp de Soissons, de l'approvisionnement en artillerie du camp sous Paris formé en vertu de la loi du 12 août 1792. Enfin, en octobre et novembre, il parcourut divers départements en vue de requérir les armes nécessaires aux batailles des volontaires.

---

(1) Commune de Presles-et-Thierny.

(2) Archives administratives de la Guerre.

(3) Archives de la Guerre. La 17e division était commandée par le général Jacques Menou.

Il fut, en récompense, et après maintes sollicitations, promu le 1er février 1793, adjudant général, chef de bataillon.

Ses attaches familiales avaient dû le rendre suspect ; le 7 mai 1793, il se plaint des doutes émis sur ses opinions politiques ; le 19 septembre suivant, il proteste contre une erreur des bureaux qui l'ont porté sur la liste des officiers nobles.

Il ne fut sans doute pas très longtemps en disgrâce (1).

Le 17 octobre 1793 il lui fut délivré un passeport (2) pour aller rejoindre l'armée des côtes de Cherbourg dont il devint le chef d'Etat-major, par ordre du 1er février 1794 et il conserva ses fonctions jusqu'au 22 du même mois. Il avait été promu adjudant général chef de brigade le 23 décembre précédent.

Cependant, à la date du 24 juillet 1794, il est qualifié chef de bataillon au 2e régiment d'artillerie, il se trouvait le 31 à Dunkerque. Ses chefs lui confièrent à ce moment une mission assez flatteuse. Il fut chargé par le représentant du peuple Lacombe St-Michel et le général Moreau, de présenter à la Convention les drapeaux pris à Nieuport et il s'acquitta de cette tâche le 8 thermidor an II (26 juillet 1794). Il n'avait pu, dit-il, coopérer aux succès obtenus, n'étant arrivé que peu d'heures avant la capitulation (3).

Le 20 frimaire an III (10 décembre 1794), il fut nommé général de brigade d'artillerie à titre provisoire par Lacombe, en mission auprès de l'armée du

---

(1) Un arrêté de suspension avait été pris le 30 novembre 1793 mais Dulauloy n'en avait pas encore connaissance le 13 février suivant.

(2) Son signalement était : taille cinq pieds, cinq pouces ; cheveux châtains bruns ; sourcils, de même ; yeux bleus, un peu louches ; nez aquilin ; bouche moyenne ; menton rond ; front ordinaire ; visage ovale et uni.

(3) Le 27 août, Dulauloy était chef de brigade à l'Armée du Nord.

Nord et confirmé par arrêté du Comité de Salut Public le 14 ventôse an III (4 mars 1794).

Il était alors en mission à Paris et il sut y rester assez longtemps. Lors de la journée du 12 germinal (1er août 1795), il connut un assez grave danger. Abandonné par son escorte, il dut chercher à se faire jour, eut un cheval tué sous lui et fut blessé de deux coups de baïonnette. Il lui fut, à cette occasion, donné un armement d'un cheval équipé.

Il résulte d'une note du 27 floral an III (16 mai 1795), qu'il était attaché au Comité de Salut Public et un arrêté du 11 prairial (30 mai 1795) porte qu'il devait continuer à suivre les opérations du cabinet topographique. Il fut, cette même année, chargé d'inspecter l'école d'artillerie de Châlons et nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole à un artilleur généralement assez malveillant, Pion des Loches (mémoire, pages 42, 43, 44) :

« Dans les derniers jours de septembre 1795
« (vendémiaire an IV), le général de brigade Dulau-
« loy vint nous inspecter ; en d'autres termes, nous
« lui fîmes une visite de corps, il assista à une salle
« de mathématiques et nous lui donnâmes un bal. Il
« eut la complaisance de nous dire qu'il était fort
« content de nous, nous eûmes beaucoup plus de rai-
« sons d'être contents de lui, car il améliora notre
« existence bien chétive, le discrédit croissant des
« assignats réduisant nos appointements à dix-huit
« sous par mois, car pour entrer au spectacle, par
« exemple, l'assignat de cent livres allait de pair avec
« la pièce de douze sous. Le gouvernement accorda
« huit livres par mois en numéraire aux officiers de
« tout grade depuis le général en chef jusqu'au sous-
« lieutenant. Le commissaire des guerres chargé de

« notre police refusa de nous faire jouir de cet avan-
« tage précieux qui nous donnait la faculté de faire
« blanchir notre linge ; il ne considérait pas nos let-
« tres d'admission comme des brevets et ne voulait
« pas nous considérer comme des sous-lieutenants. Le
« général Dulauloy porta nos réclamations au gou-
« vernement et nous gagnâmes notre procès... Ce ne
« fut pas tout : le général nous fit envoyer des ballots
« de drap bleu ; chacun reçut trois aunes et demie de
« drap de médiocre qualité que nous trouvions fort
« beau ».

Notre général eut ensuite des commandements actifs :

Le 19 floréal an IV (8 mai 1796), Beurnonville, qui commandait l'armée du Nord, mettait à l'ordre la nomination de Dulauloy en qualité de commandant de l'artillerie en remplacement d'Eblé. Son quartier général était à Malines.

Est-ce à cette époque que Dulauloy fit partie des troupes qui devaient assiéger Mayence ? « Les affaires de l'artillerie, écrivait Marmont, étaient entre les mains de Lacombe St-Michel. Le général Dulauloy, homme fort à la mode, aimable et obligeant, était son favori ».

En 1797, il commandait l'artillerie des armées de Sambre et Meuse et du Nord réunies.

Le 23 nivôse an VI (12 janvier 1798), il était désigné pour faire partie de l'armée d'Angleterre et il eut le commandement de l'aile droite de cette armée. En mars, il était à Douai et se plaignait du manque d'argent. Le colonel Allix était son chef d'état-major.

En janvier 1800 il était appelé à l'armée de l'ouest commandée par Brune et y prit le commandement en chef de l'artillerie. En route pour Vannes, il

passe par Paris et croit pouvoir donner l'ordre à un de ses anciens officiers adjoints, le capitaine de Tugny, de quitter Douai pour se rendre à Angers. Le Directeur de l'artillerie à La Fère protesta contre cet ordre et le ministre de la guerre fit des observations assez vives à notre général. Celui-ci, nous le verrons un peu plus tard, était assez insubordonné.

Le 6 ventôse (25 février 1800), il va, sur l'ordre de Bonaparte, inspecter Brest et les côtes.

Nous le retrouvons, en thermidor an VIII, août 1800, en garnison à La Fère, mais pas pour longtemps ; en septembre, il est attaché à l'armée d'Italie qui a Brune à sa tête ; il commande la ville et la citadelle de Tortone. Il est, en cette qualité, sous les ordres de Soult à qui le général en chef a confié tout le Piémont.

Le 23 fructidor (10 septembre), Dulauloy signale à Bonaparte l'entier dénuement de la place. Pas d'approvisionnements, les hôpitaux sont privés de tout ; on n'a rien fait.

Soult, dès le 21 fructidor (8 septembre), avait écrit à Dulauloy qu'en attendant que le gouvernement Piémontais eût réuni les subsistances nécessaires, il fallait inviter la municipalité à assurer le service: « Ces mesures sont pénibles, ajoutait-il, elles ne rapportent qu'à force d'insistance, mais il faut que la troupe vive ».

Dulauloy quittait bientôt ce poste, le Premier Consul ayant écrit à Brune, le 17 vendémiaire an VI (9 octobre 1800) : « Faites finir tout ce qui se passe « à Gênes ; qu'il n'y ait ni clubs, ni cercle constitu« tionnel; dites à tous les partis que vous le voulez « ainsi. Nommez pour commander cette place, le « général Dulauloy, qui commande à Tortone, il y « sera d'une manière plus analogue à ses talents ».

Le 24 vendémiaire (16 octobre), Brune fait connaître sa nouvelle destination à Dulauloy et, le 7 brumaire (29 octobre), écrit au Premier Consul qu'il envoie notre général à Gênes prendre le commandement de la Ligurie en remplacement du général de division Muller.

Le poste ne devait d'ailleurs pas plaire à Dulauloy qui, dès le 8 brumaire (30 octobre), demande un congé, pour raison de santé, sans doute, écrit le général en chef, parce qu'il lui déplaît de se voir reléguer à un simple commandement de place en sous-ordre ». (1).

Certes, la tâche était difficile et la pénurie était telle à Gênes que Brune devait en faire partir presque toute la troupe et, en attendant que le gouvernement Ligurien eût levé les 2.600 hommes qui lui étaient demandés, notre général ne disposait que de 550 Français, Brune parle le 27 novembre de la troisième légère et de la 41e de ligne qui occupaient seul la Ligurie et qui ne comptaient que 800 hommes.

Le 26 frimaire (12 décembre), le chef d'état-major annonce à Dulauloy l'arrivée de la 86e demi-brigade, forte de 1.800 hommes mais, dans un état de délabrement complet. Dejean et la commission de gouvernement devaient y porter remède. Notre général put obtenir 15.000 francs.

Notons enfin que d'après Pomini, Dulauloy aurait eu sous ses ordres en décembre, les brigades Darnaud et Lestranges.

La situation devait être d'ailleurs très troublée, l'ordre difficile à établir, car Brune écrivait à Dulauloy le 12 frimaire (3 décembre 1800) :

« J'ai reçu votre lettre du 9 de ce mois dans

(1) A. H. G. Armée d'Italie. Le général Dejean était à ce moment ministre extraordinaire à Gênes et y avait la haute main.

« laquelle vous m'informez des abus que vous venez
« de reconnaître dans les pouvoirs exercés par la
« police. Je ne vois pas sans moins d'indignation que
« vous la malheureuse fin qui a frappé les sept indi-
« vidus dont l'innocence eût pu être reconnue. Il
« devient donc important que la sagesse de l'autorité
« militaire prévienne et éloigne tous les moyens dont
« se servent des hommes plus coupables que les cri-
« minels même et je vous engage, a cet effet, à redou-
« bler de sévérité pour ramener particulièrement les
« chefs sous vos ordres à l'exécution de leurs devoirs
« afin de nous concilier l'estime des habitants chez
« lesquels nous voulons ramener l'harmonie et le bon
« ordre ».

Dulauloy devait avoir hâte de rentrer dans son arme et il dut éprouver une vive satisfaction en apprenant qu'il était appelé au commandement du corps d'observation du Midi placé sous les ordres de Murat. Celui-ci écrivait de Livourne à notre général, le 10 pluviôse an IX (30 janvier 1801), pour lui annoncer cette nouvelle et le prévenir qu'il concentrait toute son artillerie à Ancône et lui demander l'état de situation de son matériel et de son personnel : « Je remercie, ajoute Murat, le ministre de la guerre de ce que, en vous attachant au corps d'observation, j'espère trouver l'occasion de vous y prouver tout le plaisir que j'aurai de servir avec vous ».

Le plaisir de Murat, si plaisir il y a, devait être fort mitigé, car le 29 pluviôse an IX (18 février 1801), il écrivait de Foligno au général Serqux: « Je ne puis
« vous dissimuler, mon cher général, toutes mes pei-
« nes. Le général Dulauloy arrive à l'instant avec
« ordre du ministre de la guerre de commander l'ar-
« tillerie du corps d'observation. Je ne puis imaginer
« qui a pu porter ce ministre à vous ôter ce comman-

« dement. Vous ne me ferez certainement pas l'injure « de croire que cet ordre ait été provoqué par moi... « Je sais certainement tout ce qu'on doit aux talents « du général Dulauloy et connaissant ses principes « d'honnêteté, je suis persuadé d'avance qu'il saura « vous rendre le coup moins sensible ».

Et Berthier, chef d'état-major de Murat, adressait le 29 pluviôse an IX, les mêmes regrets à Seroux.

En réalité, Murat n'avait aucune sympathie pour notre général, le 21 ventôse an IX (12 mars 1801), il écrit au ministre de la guerre que la nouvelle d'une expédition en Eyypte fait déserter beaucoup de monde et il ajoute : « Je ne puis pas compter sur Dulauloy, s'il s'agit de s'embarquer, mais je le renverrai, s'il s'y « refuse, en le signalant à la République comme un « homme indigne de figurer parmi ses braves géné- « raux ».

L'armistice conclu avec Naples étant bientôt suivi de la paix de Lunéville (9 février 1801), un arrangement fut signé avec le roi de Naples et les ordres nécessaires furent donnés en vue de la prise de possession du royaume. Soult fut chargé d'occuper Tarente et sa région et Dulauloy dut réunir 24 bouches à feu qui devaient être attachées à ce corps d'armée et se tenir prêtes à se mettre en route au premier signal. Il devait partir avec Soult.

Cependant, d'après une lettre du 2 germinal (22 mars), Dulauloy devait rester auprès du général en chef et envoyer un autre officier général ou un officier supérieur prendre le commandement de l'artillerie de l'avant-garde. Cette mission ne dut pas beaucoup plaire à notre général, décidément assez fantasque, et le 25 mars il écrit de Florence au ministre de la guerre, demandant l'autorisation de rentrer en France pour se soigner.

Sa requête fut rejetée. Les ordres devaient d'ailleurs être modifiés assez fréquemment et le 21 germinal an IX (11 avril 1801), Murat décidait que Dulauloy devait immédiatement partir pour la Pouille et employer tous les moyens nécessaires pour mettre la côte et Tarente en particulier, en état de défense. Cette mission était temporaire et notre général conservait le commandement en chef de l'artillerie.

Murat annonçait le 23 germinal (13 avril) à Alquier, ministre de France à Naples, le départ de Dulauloy, auquel la cour de Naples devait donner toute l'aide nécessaire.

Notre général se mit en route en compagnie de Boulart. Il passa par Rome où il eut une audience du Saint Père et visita la ville pendant quatre jours. Il partit ensuite pour Terracine sous l'escorte de quelques gendarmes, par crainte des voleurs et arriva le 24 avril à Naples. Il descendit à l'hôtel des Ambassadeurs vis-à-vis du Château de l'Œuf. Il y retrouva le général Mathieu Dumas. Il fit une visite à un émigré, le baron de Damas qui commandait les troupes russes en garnison à Naples ; il vit aussi les deux princesses Pignatelli et ce fut tout.

Sa principale besogne à Naples consista à faire calquer les plans des places fortes du royaume, plans à lui confiés par le ministre de la guerre napolitain.

Le 3 mai, il part pour la Pouille et Tarente, escorté par des dragons napolitains que commande un émigré, de Bombelles. La femme de Soult voyage avec lui. Le pays était peu sûr et le voyage fut peu agréable. On eut cependant quelques distractions, entr'autres, un bal donné à Lecce par le général français qui y commandait. Dulauloy eut beaucoup de déboires au cours de cette mission. Son rôle n'était-il pas

bien défini, chercha-t-il à trop l'étendre ? (Murat écrivait le 11 messidor que chaque général d'artillerie se considérait comme général en chef), toujours est-il qu'il entra en conflit avec Soult qui ne voulut pas le reconnaître comme général commandant l'artillerie.

Dulauloy avait aussi voulu, et il semble que c'était une précaution assez sage, passer avec le gouvernement napolitain, une convention en vue du paiement des dépenses d'artillerie.

Cette initiative n'eût pas l'heur de plaire à Murat. Le général ne doit pas avoir de caisse particulière, écrit-il à Soult le 29 floréal an IX (19 mai 1801) et, le même jour, il félicite Alquier d'avoir fait échouer l'arrangement de Dulauloy. « L'armement de la côte étant un établissement fixe dont les avantages en dernier résultat doivent rester à la cour de Naples, c'est entièrement à ses frais qu'il doit être fait. Les généraux français doivent en avoir la direction, mais l'exécution doit avoir lieu sous la surveillance des officiers du génie napolitain. En un mot, nous devons régler les travaux et non les dépenses... »

On veut réunir à Tarente 100 bouches à feu et faire de cette place un petit Gibraltar, mais il faut surtout demander de l'artillerie à la cour de Naples; c'est autant de soustrait aux convoitises des Anglais, fait-on remarquer à Dulauloy.

Notre général n'était pas au bout de ses peines. Il avait demandé un congé à Murat qui le lui avait d'abord accordé puis le retira par sa lettre du 29 floréal an IX (19 mai 1801). « Les circonstances actuelles rendent votre présence indispensable dans la presqu'île de Tarente et l'importance des fonctions qui vous sont confiées doit vous faire sentir la confiance que le Gouvernement vient de vous accorder ».

Cette lettre ne trouva pas Dulauloy à son poste qu'il avait quitté sans autorisation pour se rendre à Florence, où était Murat et, de cette ville, il adressait à celui-ci, le 8 prairial an IX (28 mai 1801), une lettre assez aigre :

« Je suis des plus mortifié que vous ne m'ayez pas permis de vous donner diverses explications nécessaires...

« Vous savez que je n'ai fait ce voyage que sous promesse de congé, et congé en poche de vous, pour ne pas être en Italie au temps des chaleurs qui me mettent dans des états abominables par affection de poitrine, telles que je viens de les éprouver de nouveau en Pouille. Un second voyage dans ce pays y rendrait ma présence physiquement nulle. Quant à l'influence sur les travaux d'artillerie, elle serait plus que détruite par le général Soult, avec lequel je ne puis désormais avoir aucun rapport. Il a refusé de me reconnaître comme général commandant l'artillerie, et dans le cas, que je lui ai supposé pour le bien du service où je ne serais que celui de son artillerie particulière il m'a dit n'avoir pas à me consulter, mais bien à ordonner sans aucun égard pour les institutions utiles, enfin il m'a dit ne devoir pas reconnaître les instructions dont vous m'avez rendu porteur, parce que, disait-il, elles ne lui étaient pas adressées. Quel prétexte ! Voilà comment j'ai été reçu à Tarente.

« Je n'ai reçu qu'en montant en voiture, à Naples, votre lettre du 29. Loin de changer rien à mon retour, elle n'a fait que l'accélérer par la nécessité de conférer avec vous sur différents points d'exécution sans lesquels je ne puis agir ».

Notre général venait à peine de terminer sa mis-

sive passablement impertinente, quand il recevait une lettre écrite le même jour par Murat. Celui-ci lui exprime tout son étonnement de le savoir arrivé à Florence et lui donne l'ordre formel de repartir sur le champ pour Tarente.

Dulauloy prend alors un ton plus déférent dans le post-scriptum ajouté à sa lettre. Il se borne à demander l'autorisation d'attendre à Florence les ordres du ministère de la guerre et offre sa démission.

Murat répond du tac au tac : « Je vous préviens que, dès ce moment, vous ne faites plus partie de l'armée d'observation; je suis fâché que le mauvais état de votre santé la prive des talents d'un aussi bon officier. Je fais connaître au gouvernement par un courrier extraordinaire, les motifs de cette détermination. Je vous prie de remettre au chef de brigade Ravelet, le commandement de l'artillerie. »

Murat rendait compte au ministre de la mesure prise le 11 prairial (31 mai) (1).

« Ne pouvant obtenir aucun service du général Dulauloi, ni lui faire exécuter aucun de vos ordres ni des miens, et ne pouvant lui donner de congé pour se rendre près de vous, je lui ai déclaré qu'il ne faisait plus partie de l'armée dont vous m'avez confié le commandement. » Même note dans une lettre écrite à Bonaparte le 20 prairial an IX (9 juin 1801) (2).

Le ministre ainsi averti, enjoignit à Dulaulov, qui était alors à Bèze près Mirebeau, de garder les arrêts jusqu'à nouvel avis et de rendre compte des motifs qui l'avaient déterminé à quitter l'Italie sans permission.

Notre général, qui semble avoir toujours eu la

---

(1) Lettres et documents t. 1, p. 438. A. H. G.
(2) Lettres et documents, t. 1, p. 455-458.

sympathie de Napoléon, ne resta pas longtemps en disgrâce. En novembre 1801, il fut appelé au commandement de l'école de Metz et chargé en même temps de terminer l'organisation de l'artillerie à La Fère (1).

Le 19 pluviose an X (8 février 1802) (2), un congé de deux mois lui est accordé. Sa maison (3) et toutes ses dépendances ont été brûlées et il faut qu'il consulte pour ses yeux dont un a été brûlé.

Le 7 ventose an X (26 février 1802) (4), le ministre propose, mais en vain, de donner une place vacante d'inspecteur général d'artillerie à Dulauloy, le plus ancien général de brigade qui ne fût pas inspecteur (5).

Nous perdons Dulauloy de vue pendant le reste de l'année 1802. Nous voyons seulement que le 4 germinal an XI (25 mars 1803), le Premier Consul lui faisait donner l'ordre de prendre le commandement de l'artillerie du corps d'armée qui, placé sous les ordres de Mortier, dut envahir le Hanovre.

Notre général arrivait à Breda le 13 avril (6) et le 15 (7), il prévient le ministre qu'il n'a qu'un officier par compagnie; il réclame de nouvelles troupes. Il va former un grand dépôt à Gorcum et réunit un équipage à Bréda. La Répubique Batave se refuse à faire face à la solde et à l'entretien des troupes ; on

---

(1) *Correspondance de Napoléon*, N° 5.884. Lettre du 9 frimaire an X (30 nov. 1801). A. A. G.

(2) A. A. G.

(3) Nous ne savons où cette maison était située dans le département de l'Aisne.

(4) A. A. G.

(5) *Correspondance de Napoléon*, N° 6.654.

(6) A. H. G. Armée de Batavie.

(7) A. H. G. Armée de Hanovre. Carton de l'artillerie.

a pu cependant assurer la subsistance des soldats et des chevaux (1).

Les 29 germinal (19 avril) et 7 floréal (27 avril), (2) le ministre lui donnait l'ordre de réunir l'artillerie sous Nimègue. Malheureusement, mille difficultés entravèrent l'exécution de ces ordres.

Le manque de chevaux, l'état de dégradation de l'artillerie et des munitions, compliquaient la tâche de Dulauloy, un vent d'est vint aussi gêner les transports par eau. On aurait pu cependant former un parc et approvisionner convenablement 24 bouches à feu, lorsque ordre fut donné le 18 floréal (8 mai), au corps d'armée de se mettre en mouvement, ce qui nécessita le transfert immédiat de l'artillerie à Coëverden. L'opération ne put être effectuée qu'en partie par suite de l'insuffisance des moyens de transports et au moyen de réquisitions. Dulauloy ne put emmener que 17 bouches à feu faiblement approvisionnées. C'était tout ce que pouvaient tirer les chevaux de train en trop petit nombre et en pitoyable état.

Le personnel des troupes d'artillerie était aussi insuffisant et on dût lui donner l'aide de l'infanterie et des soldats du train. La bonne volonté générale suppléera à tout.

C'est dans la nuit du 5 au 6 prairial (25-26 mai) qu'arrive à Coëverden, le courrier annonçant que la guerre était déclarée ; on se mit immédiatement en route. Le 7 (27 mai), l'artillerie rejoignit les colonnes et bivouaqua à Witmarshen à 7 heures de Coëverden, le 8 (28 mai), à Neppen le 11 (31 mai), en arrière de

---

(1) Marmont appuyait ces demandes dans une lettre écrite de Paris le 3 mai et obtenait l'envoi de 10.000 h. A. H. G. Armée de Hanovre Carton de l'artillerie.

(2) A. H. G. Armée du Hanovre. Artillerie. Nous empruntons la plupart des détails suivants à un rapport de Dulauloy daté du 19 prairial (8 juin 1803).

Sohn, le 12 (1er juin), à Wechte. Malgré les mauvais chemins le défaut des fourrages et des vivres, le général ne perdit pas le contact avec les troupes.

Dans la nuit du 12 eut lieu un engagement aux avant-postes, puis le 13 (2 juin), les opérations furent interrompues par la capitulation de l'armée hanovrienne, qui nous rendait maîtres de l'Electorat ainsi que de riches arsenaux et d'une artillerie nombreuse dont Dulauloy dut dresser l'inventaire. A la fin de son rapport, notre général recommandait pour l'avancement, deux de ses aides de camp le capitaine d'artillerie Sirodot et le lieutenant Cappelle (1).

Après un instant de repos, on dut reprendre la campagne.

Dans la nuit du 5 au 6 messidor (24-25 juin), Mortier faisait savoir à Dulauloy qu'ordre était donné de passer l'Elbe pour faire mettre bas les armes à l'armée hanovrienne et notre général dut prendre immédiatement des dispositions pour amener sur les bords du fleuve, à une distance de plus de 36 heures du Hanovre, un équipage d'artillerie de 24 bouches à feu, ainsi que 18 pontons.

Dulauloy se heurta à mille difficultés matérielles, à l'évidente mauvaise volonté des mariniers du pays et dut constater l'impossibilité de contruire un pont. Il put cependant réunir des bacs et des bateaux de différentes tailles en nombre suffisant pour assurer le passage des troupes ; l'artillerie garnissait la rive au

---

(1) Dulauloy avait-il repris dans son nouveau poste ses habitudes d'insurbordination, nous ne le savons. En tous cas, le ministre lui faisait remarquer le 2 juin qu'il devait correspondre avec lui et non exclusivement avec l'Inspecteur Général Marmont. Puis le 10 juin, notre général est à rassurer Berthier. Il n'a nullement cherché à empiéter sur ses prérogatives, lui écrit-il, en donnant directement des ordres au chef de bataillon d'Aboville qui commandait dans l'île de Walcheren (c'est cependant ce qu'il avait fait.)

point de passage. Le succès des négociations entamées rendit toutes ces dispositions inutiles (1).

L'organisation, le renforcement furent cependant continués.

Le 1er août (2), Dulauloy écrit du quartier général de Hanovre qu'il vient de recevoir trois nouvelles compagnies d'artillerie qu'il n'a pu établir ni à Hanovre ni dans les environs immédiats déjà encombrés. Il a d'ailleurs pris les mesures pour que l'instruction n'en souffre pas trop. Le même jour (3), il prévient le ministre qu'il lui sera difficile de mettre rapidement sur le pied de guerre les recrues qu'on lui envoie, dont beaucoup restent en route pendant les marches; les dispositions des hommes qui rejoignent sont mauvaises.

Il appuie ces constataions d'assez curieuses, et, semble-t-il, sagaces réflexions que nous croyons devoir reproduire : « L'artillerie recevra toujours de préférence dans ses rangs des hommes neufs, sortis des travaux de la campagne, susceptibles de contracter de bonnes habitudes, de se former un esprit puisé dans celui du corps qui les reçoit ; elle ne peut voir avec la même confiance des hommes qu'il ne lui appartient plus de former et qui ont contracté dans différents corps des habitudes vicieuses ou une expérience qui importe le moins au service de l'artillerie. Cette arme ne peut être traitée plus défavorablement que les autres corps. C'est par l'intermédiaire de leurs dépôts que les demi-brigades reçoivent leurs recrues déjà encadrées et tenues de bonne heure à la discipline sous le commandement des officiers du corps.

---

(1) A. H. G. Rapport de Dulauloy sur les opérations de l'armée de Hanovre du 6 au 17 messidor (25 juin au 6 juillet).

(2) A. H. G. Armée de Hanovre, artillerie.

(3) A. H. G. Armée de Hanovre, artillerie.

Cette marche avantageuse dans toutes les circonstances le serait plus encore dans cet instant où il est de l'intérêt de l'armée que le choix des recrues soit bon et qu'il ne doit pas perdre un seul homme dans le transport des détachements. »

Et plus loin, après avoir constaté qu'il n'a reçu pour l'artillerie à cheval que 18 recrues et pour le train que 137 entièrement équipés ajoute : « J'attends avec impatience l'exécution des mesures que j'ai sollicitées pour être à portée d'opérer le dédoublement et de créer au train une administration qui puisse s'occuper de faire disparaître cet extrême dénuement et, jusqu'à cette heure, il n'a pas été possible encore de leur rien donner par le moyen de l'administration générale de l'armée. »

Dulauloy concluait en demandant que les recrues fussent envoyées par les dépôts du régiment à cheval et du 8e à pied. Il n'eut pas gain de cause et le ministre lui répondait le 22 août (1) qu'on ne pouvait rien changer aux dispositions adoptées pour le recrutement de l'armée de Hanovre.

Les services rendus par notre général étaient d'ailleurs appréciés en haut lieu, et le 27 août 1803, il était promu général de division (2). Le ministre, en lui annonçant cette nomination, le 13 fructidor (31 août) (3) ajoutait: « Cette récompense, dans un moment où l'armée française va porter sur le territoire de l'Angleterre la guerre que cette puissance a voulu faire à la République, est une preuve flatteuse de la confiance du Premier Consul dans vos talents militaires. »

---

(1) A. H. G. Armée de Hanovre, artillerie.
(2) A. N. A. F. IV, plaq. 577, n° 5.
(3) A. A. G.

Dulauloy ne devait pas rester encore longtemps en Hanovre, le 15 pluviose an XII (5 février 1804) (1), le Premier Consul le rappelle en France pour y être chargé des détails de l'artillerie.

Il fut ensuite préposé à l'inspection des côtes. Le 24 messidor an XIII (15 juillet 1806), l'empereur lui faisait donner l'ordre de se tenir en personne aux îles d'Aix, de Ré et d'Oléron, d'inspecter les batteries, de faire faire souvent l'exercice à l'infanterie, aux canonniers garde-côtes, enfin d'être en mesure de faire une vigoureuse défense ainsi que de protéger l'escadre (2).

Il fut ensuite renvoyé en Italie pour y commander en second l'artillerie.

Grivis, alors major, recevait le 14 novembre, l'ordre de rejoindre l'armée d'Italie pour y remplir les fonctions de chef d'état-major (3).

Il arriva le 1er décembre à Gorizia où se trouvait le quartier général (4) et il nous donne ses premières impressions : « Je fus prendre les ordres du général Lacombe St-Michel qui commandait en chef l'artillerie de l'armée. Le général Dulauloy la commandait en second et je pus m'apercevoir du peu d'accord qui régnait entre eux (5), par l'incertitude de ma destination. Dulauloy trouvait toujours moyen d'empêcher ou de suspendre ce que Lacombe avait décidé, et Lacombe, tout en criant beaucoup, n'avait pas la

---

(1) *Correspondance de Napoléon*, N° 7.526 A. H. G. Il était remplacé par le général Eblé.

(2) *Correspondance inédite de Napoléon* publiée par le Ministre de la Guerre, t. I, p. 51.

(3) *Mémoires*, t. I, p. 228.

(4) Il n'y resta pas longtemps et passa à la division Seras.

(5) *Mémoires*, t. I, p. 247.

force de se faire obéir. Ils étaient tous deux très mauvais chefs, mais du moins Lacombe était brave et payait de sa personne (1), du reste tous deux spirituels et aimables quand ils voulaient. »

La cour de Naples, ayant violé le traité de neutralité conclu avec la France, Napoléon fit envahir le royaume en janvier 1806 par une armée que commandaient Joseph Bonaparte et Masséna. Dulauloy eut le commandement de l'artillerie et fit immédiatement des demandes d'armes et de munitions.

Le 6 février (2), l'Empereur prend la décision suivante : « Ecrire au prince Joseph que tous les fonds pour l'artillerie doivent être remis au directeur du Parc, que le général en chef de l'artillerie ne doit pas toucher d'argent, et que Sa Majesté a eu plusieurs fois occasion de remarquer que la comptabilité de l'artillerie est sortie de son ancienne régularité. »

Puis il autorise le 12 (3) l'établissement d'un dépôt d'armes à Ancône, l'envoi de 2.000 fusils ; on en trouvera d'autres sur place et le général devra réunir des armuriers dans la capitale.

La conquête du royaume fut chose faite : l'armée française entra le 10 février dans les Etats Napolitains et le 17 février, Dulauloy était à Naples. L'armée occupe tout le territoire compris entre Ancône et Reggis, écrit notre général au ministre de la guerre le 9 mars (4), et il ajoute : « Les divers établissements actifs tels que deux directions fort étendues, celle de Naples comprenant les places de Gaëta, Capoue et Reggis, la côte, ses îles et ses forts, celle de l'Adriatique, qui

---

(1) Dulauloy n'avait pas une grande réputation de bravoure, c'est en tous cas l'avis de Grévis, d'ailleurs peu indulgent.

(2) *Correspondance inédite*, t. 4, p. 165.

(3) *Correspondance de Napoléon*, N° 9.861.

(4) A. H. G. Armée de Naples. Carton de l'artillerie.

s'étend de Pescara à Tarente une fonderie, une manufacture d'armes, des forges, nécessitent l'emploi d'un grand nombre d'officiers pour lesquels il me faudrait un général de brigade en remplacement du général Salva, un colonel, un capitaine sortant d'une manufacture d'armes et un sortant des forges ».

Enfin, il avait été question de faire une expédition en Sicile, ce qui aurait nécessité la réunion d'un personnel et d'un matériel considérables qui faisaient défaut d'autant plus qu'on ne peut se servir de canonniers napolitains, écrit Dulauloy au roi de Naples le 18 avril (1).

Onze compagnies du 2e régiment d'artillerie à pied, fait-il remarquer, ont fait jusqu'ici à force de zèle et d'efforts, le service de deux régiments d'artillerie napolitains et d'un régiment de canonniers de côte qu'ils remplacent ».

Aussi notre général demande-t-il le reste du 2e régiment d'artillerie à pied dont le dépôt est à Plaisance ou tout au moins quatre compagnies, requête à laquelle l'Empereur opposa un refus.

La grosse affaire pour Dulauloy fut le siège de Gaëte, place extrêmement forte (2), la seule restée entre les mains de l'ennemi.

On la bloqua, puis on résolut de l'assiéger, mais

(1) A. H. G. Armée de Naples. Artillerie.

(2) Pour le récit de ce siège, nous avons eu surtout recours au rapport de Dulauloy du 24 juillet 1806, inséré dans le *Spectateur militaire*, t. XX, années 1835-1836, et à quelques lettres écrites par le général au ministre de la Guerre.

en vue d'épouvanter le gouverneur, on commença par faire jouer pendant huit heures deux batteries de six mortiers et de 4 pièces de 24. On mit ainsi le feu dans deux ou trois endroits de la ville, on atteignit une frégate qui se trouvait dans la rade et qui dut lever l'ancre, mais la ville ne fit pas mine de se rendre (1).

Il fallut donc se décider à faire le siège de Gaëte, dont l'assiette était particulièrement forte.

« Les fortifications (de Gaëte), écrit Dulauloy, dans son rapport (2) heureusement situées où l'isthme s'élargit, permettent de quadrupler les feux presque tous convergents sur l'assaillant qui est réduit à se placer sur des rochers étroits, les fronts de mer, garnis d'une muraille bastionnée étant garantis de tous coups de main par une nombreuse flotille de chaloupes canonnières, qui venaient insulter journellement Mola, lancer des bombes sur les camps, l'hôpital et le parc et tout le reste du pourtour de la place est bâti sur des rochers tellement escarpés, qu'il est physiquement impossible d'y arriver. »

De l'avis des généraux de l'artillerie et du génie (3), il fallait attaquer tout le front abordable par terre, et réunir au moins 50 bouches à feu, 4.000 hommes de troupes. On comptait 15 à 20 jours de tranchée.

Le 18 mars (4), Joseph et Masséna vinrent visiter les travaux et les batteries; celles-ci, malgré tout le zèle de l'artillerie, n'étaient pas prêtes par suite de la

---

(1) A. H. G. Armée de Naples. Artillerie. Lettre de Dulauloy au ministre du 23 février.

(2) *Spectateur militaire*, Dulauloy donne aussi une description de Gaëte dans un rapport du 23 février 1801. A. H. G. Armée de Naples. Artillerie.

(3) A. H. G. Armée de Naples. Artillerie. Rapport du 23 février.

(4) *Mémoires du roi Joseph*, t. III, p. 9. A. H. G. Armée de Naples. Artillerie. Lettre de Vallongue du 28 mars. Le général de Vallongue commandait le génie.

pénurie des travailleurs. On décida de tenter de nouveau un bombardement de la place avec six mortiers, dans l'espérance d'amener le gouverneur à capituler. Ce bombardement eut lieu le 21, en présence des généraux Dulauloy (1) et Campredou, restés sur les lieux pour activer les travaux. Ce fut un échec, mais d'autant plus regrettable qu'on avait grand'peine à réunir l'armement et les approvisionnements nécessaires.

L'artillerie laissée par l'ennemi était dans le plus mauvais état, les Anglais ayant embarqué ou jeté à la mer ce qui était le meilleur. Aucun arsenal à Naples, la fonderie abîmée, la machine à forer enlevée, ainsi que les bois de construction. Il fallait en outre préparer l'expédition de Sicile (à laquelle on renonça), faire le siège de Civitella del Tronto, armer les côtes de la Calabre et de la Pouille, ainsi que le golfe de Naples. Les communications étaient très difficiles (2).

Cependant le siège de Gaëte fut définitivement résolu à la fin de mai (3). Le 4 juin, les préparatifs qui avaient été suspendus pour l'armement des côtes de la Calabre, furent repris (4). On construisit des batteries de siège; les batteries de côte furent multipliées et tinrent à distance la flotte anglaise. Des moyens extraordinaires de transport furent organisés, des poudres expédiées de Rome, de Fescara, d'Ancône, la fabrication de la poudre et du salpêtre encouragée par des primes, les arsenaux remontés. Tout était prêt pour la fin de juin (5). Cent vingt bouches à feu

---

(1) Dulauloy avait sous ses ordres le général Dedou, qui dirigea plus directement les travaux de son armée, assisté du général Massel.

(2) Rapport de Dulauloy.

(3) *Mémoires du roi Joseph*, t. III, p. 37.

(4) Rapport de Dulauloy.

(5) Rapport de Dulauloy. — *Mémoires du roi Joseph*, t. II, p. 53.

(1) étaient en batterie, les approvisionnements suffisant ; le feu fut ouvert sur le signal du Roi lui-même, le 6 juillet (2), à 3 heures du matin. Dulauloy était présent.

L'artillerie fut bien servie, quoiqu'il n'y eût qu'un homme et demi (canonnier de ligne par pièce). On mit le feu à six magasins à poudre et on abîma cinq embrasures de la batterie de la Reine. L'artillerie à cheval, avec des pièces de 12 de campagne et des obusiers, suivait sur la côte les mouvements de la flotte ennemie, forte de trois vaisseaux, de 4 frégates, de 20 chaloupes canonnières et de trois bombardes (3).

Le 7 juillet (4) notre général adresse au ministre une lettre très optimiste. Vingt-quatre heures de feu ont suffi pour faire taire les deux tiers des canons de la place (5) ; est-ce ruse ou faiblesse, en tout cas, on en profite pour entamer les ouvrages. La première batterie est à 80 toises du chemin couvert. La réunion de 20 pièces dirigées sur la citadelle et le bastion bas qui lui sert de fausse braye, fait espérer sa destruction en 48 heures et l'ouverture de la place. Les canonniers font des coups superbes. On va construire une nouvelle batterie de 4 pièces.

Dès le 7 au soir, le feu de l'ennemi reprit avec vigueur (6), sans doute, écrit Dulauloy, parce que.

---

(1) Dans la lettre adressée à Berthier le 6, Dulauloy dit que le feu fut ouvert par 82 bouches à feu tant de siège que de côte et 25 mortiers.

(2) Dans son rapport, Dulauloy parle du 7, mais la lettre dans laquelle il annonce l'ouverture du feu est datée du 6.

(3) A. H. G. Armée de Naples. Artillerie. Lettre de Dulauloy à Bertier du 6 juillet.

(4) A. H. G. Armée de Naples. Artillerie.

(5) Dulauloy écrit dans son rapport qu'il fut, dès le premier jour, évident que l'ennemi ne pourrait pas soutenir la lutte. Il rend d'ailleurs hommage à sa ténacité.

(6) A. H. G. Armée de Naples. Artillerie. Lettre de Dulauloy du 8.

renonçant à l'appui de la flotte, il a désarmé ses chaloupes et fait entrer dans la place l'artillerie et les canonniers anglais.

Avec de la sagesse, ajoute le général, dans l'emploi de nos moyens, on peut, de ce moment, espérer la prise de la place. Néanmoins, le siège prend du caractère, il faut le suivre avec méthode ». On décida l'établissement de deux batteries de brèche de 6 pièces chacune.

Dans les journées du 9 et du 10 (1), notre feu conserva toute sa supériorité, malgré la présence des vaisseaux anglais. Un magasin à bombes de l'ennemi sauta. La brèche faite au bastion dit de la Brèche (2), s'agrandit considérablement, la batterie de 6 pièces de 33 qui devait la rendre praticable, allait être prête.

Une seule chose inquiétait Dulauloy, l'excès de consommation et, sur sa demande, Masséna donna l'ordre de ne tirer dans les 24 heures que 40 coups par pièce et 20 par mortier, de manière à ne consommer que 24 milliers de poudre par jour.

La brèche est praticable, écrivait Dulauloy au ministre, le 13 juillet (3). Il avait dû quitter le siège en effet, les nouvelles reçues de Calabre, le débarquement des Anglais à Sainte-Euphémie, obligèrent à ce moment notre général à se rendre à Naples avec le Roi. Sa correspondance avec Berthier se trouve par suite, interrompue et nous n'avons plus comme guide que le rapport inséré au *Spectateur*.

Les travaux d'approche continuaient, constate-t-il, à être poussés avec une grande activité ; de nou-

---

(1) A. H. G. Armée de Naples. Artillerie. Lettre de Dulauloy du 11 juillet.

(2) Ou de Saint-André.

(3) A. H. G. Armée de Naples. Artillerie.

velles batteries étaient établies, celles de St-André et de la Reine, l'ouvrage dit la Citadelle, énergiquement contrebattu.

Les 17 et 18 (1), nos batteries jouèrent avec beaucoup de vitesse et d'une manière d'autant plus étonnante que nos coups étaient on ne peut mieux dirigés par des canonniers harassés depuis quatre mois par des travaux et des chaleurs excessifs. Ils passaient 36 heures sur 48 en batterie, et il n'y avait pas deux canonniers de ligne par pièce.

« Les brèches étaient praticables à la gauche de la citadelle et au bastion St-André, les feux de la place presque éteints, leurs parapets rasés, leurs pièces en grande partie démontées, la colonne d'attaque formée toutes les dispositions prises pour l'assaut, mais l'ennemi ne voulut pas l'attendre. Le 18, à 3 heures du soir, des drapeaux blancs furent plantés sur les brèches et à onze heures, les conditions de la capitulation acceptées.

« Ainsi, onze jours de feu suffirent pour réduire cette place, l'une des plus fortes de l'Europe, à cause de sa position qu'une escadre de 9 voiles et de 50 chaloupes canonnières alimentait (on a trouvé des canons anglais dans la place) et qu'une opinion invétérée faisait regarder comme imprenable ».

Dans un ordre du jour du 20 juillet (2), Dulauloy rendait hommage aux troupes qui avaient pris part au siège ainsi qu'à l'artillerie napolitaine.

Le 8 août (3), le ministre de la Guerre transmettait à notre général les félicitations de l'Empereur et lui demandait un rapport sur ceux qui s'étaient particulièrement distingués.

---

(1) Rapport.
(2) A. H. G.
(3) A .H. G. *Moniteur Universel* du 8 sept.

Le 17, le rapport réclamé était envoyé, l'expression de la satisfaction de l'empereur transmise aux troupes (1).

De son côté, le roi Joseph dressait le 30 août (2), une liste des généraux qui s'étaient distingués. Il sollicitait pour Dulauloy la plaque de grand officier de la Légion d'honneur avec les motifs suivants : A formé en peu de temps un parc d'artillerie de siège composé de 120 pièces de canon et de 30 mortiers montés et approvisionnements. Il a mis dans ses opérations, l'activité et les connaissances d'un officier consommé dans son art. »

Notre général était naturellement fréquemment consulté par le roi de Naples sur les améliorations qu'on devait apporter aux places fortes du royaume et aussi sur le choix d'une place maritime à fortifier. Le roi Joseph transmettait le 11 septembre à l'Empereur un mémoire de Dulauloy du 6 septembre, relatif au fort St-Elme, à Capoue et à Gaëte (3).

Suivant lui, la situation géographique militaire et politique du royaume exige que l'armée conquérante ait un point de réunion fortement approvisionné où elle pourrait résister aux étrangers et aux insurgés groupés ensemble et même de suffire à elle-même, si la France ne pouvait la secourir.

Le trop grand nombre de places est un vice en tactique et l'Empereur a prouvé qu'il était de cet avis en détruisant les places dont la multiplicité embarrasse, et en ne laissant subsister que celles qui contiennent de grands établissements militaires.

Il en doit être surtout ainsi dans un royaume qui

---

(1) A. H. G. Carton de l'artillerie.
(2) A. H. G.
(3) A. H. G. *Mémoires du roi Joseph*, t. III, p. 193.

présente un grand développement de côtes et de frontières et est habité par des populations peu soumises. La guerre de Calabre fait sentir la nécessité d'une place de cette nature dans la Pouille calabraise. Capoue, située à cinq lieues de Naples, paraît être à Dulauloy la principale place forte du royaume et le point de réunion des établissements militaires; il indique d'une manière sommaire les travaux à y effectuer.

Suivant lui, il ne faut pas rétablir les fortifications de Gaëte, qui, tombant entre les mains des Anglais, constituerait un grand danger. En ce qui concerne le fort St-Elme, sis à Naples, on ne peut le conserver que pour maintenir la multitude et servir de refuge en cas de soulèvement.

Cependant, la présence de Dulauloy dans le royaume devenait inutile et le 1er octobre, le Roi écrivait à l'Empereur qu'il le faisait partir, le général Dedou lui suffisant (1).

Avant de suivre notre général dans d'autres parages, notons que pendant son séjour dans le royaume de Naples, il se lia avec un jeune capitaine d'artillerie qui se fit depuis un nom dans la littérature : Paul-Louis Courier (2).

Nous ne résistons pas au plaisir de transcrire deux des lettres que Courier adressait à Dulauloy, lettres qui témoignent du peu de respect de notre écrivain pour ses supérieurs, ainsi que de son degré d'intimité avec son général, auquel il pouvait parler de tout, même d'affaires qui n'avaient aucun rapport avec le service.

Le 28 mai 1806 il écrit de Tarente: « Il y a trois

---

(1) *Mémoires du roi Joseph*, t. III, p. 218.
(2) Gaschet. La jeunesse de Paul-Louis Courier.

semaines, mon général, que les ordres du Roi seraient exécutés, s'il ne s'en fût mêlé. Le passage de Sa Majesté est tombé au milieu de mon opération et a mis de telles barres dans mes roues, que rien ne marche à présent. Je faisais quelque chose des Tarentins et pendant huit jours, j'en obtins tout ce que je voulus : on allait au devant de mes demandes. On travaillait comme des forçats sur le port et à l'arsenal. Mais sitôt que le Roi parût, il ne fut plus question que de lui baiser la main, et ceux qui l'avaient baisée la voulant baiser encore, il n'y eut ni maire ni adjoint, pas un ouvrier de la ville, du port, de l'arsenal, que je pusse faire démarrer de l'antichambre ou de l'escalier, tant qu'a duré ici le séjour de Sa Majesté. Un bon usage à faire du sceptre dans cette occasion, c'eût été d'en casser le nez à tous ces friands du *leccazamipa*. Mais point, tout le monde hors moi prenait plaisir à cette sottise. J'eus beau crier, jurer, me plaindre, le baise-main l'emporta toujours sur une misère, comme était celle d'armer toutes les places et les côtes de la Calabre. Le Roi s'en allant à la fin je me croyais quitte des niaiseries et des tracasseries de cour. Mais c'eût été trop bon marché, en partant, on acheva de me rompre bras et jambes. Vous savez que je n'ai pas un sou et qu'il me faut tout arracher par réquisition. Eh bien, on me défend toute réquisition. Je ne m'en suis pas moins emparé aujourd'hui de vingt paires de mulets, bœufs ou buffles que je ne rendrai qu'à bonnes enseignes et qui feront enfin mes transports. On me dénoncera, mais vous êtes là, et vous empêcherez que je ne sois livré aux bêtes pour avoir fait malgré le roi, ce que le roi veut et qui importe au salut de l'armée.

« Voici bien autre chose vraiment : lisez, lisez mon général, une lettre de M. Jamin, aide de camp

du roi, ci-jointe : lisez-la, quelque affaire que vous ayez.

« Je ne vous ferai pas, mon général, sur cela aucun commentaire, la chose vue, vous en serez révolté comme moi, et vous approuverez le parti que j'ai pris d'envoyer promener ce Monsieur l'aide de camp (qui n'est pas, me dit-il, l'aide de camp d'un général de brigade) et d'aller mon droit chemin. Lisez, s'il vous plaît, ma réponse ; il parle fort de sa mission ; de tels missionnaires ne sont bons qu'à me faire donner au diable. Pour accélérer cette besogne depuis un mois, tant de soins n'étaient pas nécessaires ; le roi n'avait seulement qu'à tenir sa main dans sa poche, la cour s'allait faire f... et me laissait agir. Je compte sur vous, mon général, pour empêcher que tout ceci ne tourne contre moi. Vous savez si j'ai d'autres vues que le bien du service et on met ma patience à de cruelles épreuves.

« Entre nous, tout dans l'armée est conduit de cette manière : projets, dont aucun ne s'exécute, secrets que tout le monde sait, ordres que personne n'exécute.

« Je suis convaincu, je jurerais qu'à Messine, on a su mon départ de Reggis et le pourquoi avant que je fusse en chemin; je vis le Roi à minuit et partis le matin. Grand mystère, âme ne devait savoir... Comme je montais à cheval, prenant congé de mon hôte, il me dit: Vous allez chercher de l'artillerie à Tarente. Je pensai tomber de mon cheval et rester, c'était le mieux. Car il fallait deux choses pour ce que j'allais faire, secret et promptitude ; le premier manquant d'abord, il était clair que l'autre... Non, je ne pouvais pas deviner le baise-main. Je sais bien que Dieu est avec nous, qu'avec le génie de l'Empereur, nous vaincrons toujours quelques fautes que nous puissions

faïre, mais un peu de bon sens, d'ordre et de prévoyance ne nuirait à rien, ce me semble.

« J'ai reçu votre billet joli et trop aimable auquel je ne réponds pas maintenant, parce que, en vérité, je suis d'une humeur de dogue : ce sera pour demain, si vous le trouvez bon. Cependant, croyez-moi, vos affaires ne vont pas si mal. On vous écoute, c'est beaucoup : femme qui prête l'oreille, prêtera bientôt autre chose ».

Puis, de Bassano, 12 août, nouvelle lettre :

« Mon général, rien ne pouvait me faire plus de plaisir et d'honneur que de vous voir approuver ma conduite dans la sotte opération que j'avais prise tant à cœur, par amitié pour un homme qui, après cela, m'a fait la mine. Vous saurez tout quand je vous verrai. Un rayon de prospérité donne d'étranges vapeurs. Moi, d'abord je fus fâché de la perte des canons ; mais ici, je vois que personne n'y pense et je serais bien bon de m'en faire du chagrin quand tout le monde s'en moque.

« On nous dit que vous êtes en faveur près de Madame G... Parbleu ! vous devriez bien, dans vos bons moments, vous souvenir de moi qui, depuis six mois, n'ai guère eu de bon temps, et me faire un peu revenir à Naples. J'y ai bien affaire autant que vous; j'y ai là une propriété d'un des plus beaux objets qui soient sortis des mains de la nature. Je ne connais point votre Madame ; tout le monde dit qu'elle a de jolies choses. Si vous aimez toujours le change, nous pourrions faire quelque affaire ; vous me devriez certainement du retour, mais, à cause de vous, et pour aller à Naples, je ferais des sacrifices. Si vous aviez la moindre idée de ce que je vous propose, vous m'enverriez l'ordre de partir sur le champ et en poste ».

En quittant Naples, Dulauloy avait eu l'ordre de rejoindre la grande armée à Mayence (1).

En décembre 1806, il fut appelé au gouvernement de Thoru (2), mais pas pour longtemps.

A la fin de janvier 1807, il recevait de Ney l'ordre d'évacuer tout ce qui était dans cette ville ; il devait lui-même se replier sur le corps d'Augereau (3), qui nous apprend d'ailleurs que tout était dans le plus grand désordre à Thoru (4).

Dulauloy prit peu de temps après le commandement de l'artillerie du 4e corps sous les ordres de Soult (5) et Pion des Loches le rejoignit le 7 février à Eylau où il coucha. « Je trouvais, écrit-il, le général Dulauloy avec trois aides de camp : M. de Fressac, chef de bataillon, ancien officier d'artillerie émigré, homme d'esprit, littérateur, mais très peu militaire ; le capitaine Vion, officier instruit mais froid, et le sous-lieutenant Desfosses, du train, beau-frère du général sans talents ni moyens d'en acquérir. La gêne et la contrainte régnaient dans l'état-major ».

A la bataille d'Eylau, Dulauloy aurait joué un rôle assez bizarre, tout au moins si nous en croyons Pion des Loches, en général peu indulgent : « Rien ne me surprit plus, écrit-il (6) que la conduite du général de division Dulauloy, commandant l'artillerie du 4e corps. Dès le commencement de la canonnade, il se fit entourer de tous ses officiers d'état-major, leur défen-

---

(1) A. H. G. Rapport du général Charpentier du 1er au 9 octobre.

(2) *Bulletin de la Grande Armée* du 15 décembre 1806. *Correspondance de Napoléon* n° 11.494.

(3) A. H. G. Lettre de Ney à Bernadotte du 26 janvier 1807.

(4) A. H. G. Lettre d'Augereau du 29 janvier.

(5) Nous retrouvons celui-ci plus loin. Mémoires p. 206. Lettre de Soult du 12 janvier A. H. G. Collection Pelet, Reg. 5/4. Soult avait demandé Pernetty en remplacement de Lariboisière, qui partait.

(6) P. 210, 211.

dant de le quitter, afin d'être toujours prêts à porter ses ordres. Quels ordres pouvait avoir à donner un général d'artillerie à des batteries établies à côté des divisions d'infanterie, toutes subordonnées au maréchal et même aux généraux des divisions ? Bientôt, il s'éloigna majestueusement de la ligne d'infanterie, passant à plus de deux cents toises par derrière, s'arrêtant par ci, par là, ayant l'air d'observer avec une lunette, faisant régner autour de lui un grand silence, que personne n'était tenté de rompre. A la fin, il se rendit aux batteries de la première division, elles ne tiraient plus à son arrivée... Après avoir fait l'aimable avec les généraux qu'il trouva sur ce point, le général Dulauloy se retira par un grand mouvement en arrière sur la gauche, près du maréchal Soult. Les officiers de ce dernier, surpris de le voir pour la première fois à la tombée de la nuit, nous demandèrent ce que nous étions devenus, mais le général Dulauloy, ayant abordé le maréchal, lui dit qu'il n'avait pas quitté les batteries de la première division parce que le feu y ayant été très vif, il y avait jugé sa présence nécessaire et il raconta une foule d'actions qu'il avait vues ».

L'armée resta huit jours sur le champ de bataille pour se refaire, et l'état-major du général vécut assez bien, grâce à deux fourgons que Dulauloy avait fait venir de Thoru, note Pion des Loches, qui continue ainsi (1) : « Le général nous égayait en racontant tantôt qu'il avait couru les plus grands dangers, tantôt que le maréchal lui avait remis à onze heures du soir, le commandement de l'armée, et que s'il l'eût voulu, il aurait engagé une très belle action, et ce qu'il y avait de plus plaisant, c'est qu'à chaque gasconnade, il

---

(1) P. 213.

prenait Fontenay et moi à témoin ; nous n'en pouvions plus (1). »

Dulauloy dut, quoiqu'en dise Pion des Loches, s'occuper de réorganiser son artillerie très éprouvée. Il fit adopter par Soult la réduction des bouches à feu du corps d'armée de 48 à 42 et le renvoi à l'arrière de 6 obusiers (2). Un peu plus tard, il reçut 8 pièces provenant du 7e corps qui avait été dissous.

Le parc fut renvoyé à Osterode, puis à Leibmuhl, le 4e corps devant garder la Passarge.

D'après un état du 30 mars (3), l'état-major de notre général comprenait 12 officiers ; parmi eux, citons de Pressac, chef de bataillon (4) et Capelle, aides de camp ; Fontenay, major, chef d'état-major. Le train était commandé par le colonel Cabeau, qui avait sous ses ordres trois officiers, dont Pion.

Le 30 mars (5), les opérations devant bientôt reprendre, ordre est donné de compléter immédiatement les approvisionnements, les équipages, les divisions ; on doit dresser un état de l'artillerie. On va recevoir les chevaux et il faut constituer un parc de voitures du pays qui transporteront les subsistances tant qu'on restera en place et qui remplaceront celles qui manqueront en cas de mouvement.

---

(1) Notre auteur semble avoir pris ou voulu prendre au sérieux de simples plaisanteries.

(2) A. H. G. Grande Armée. Collection Pelet. Reg. 5/41. Lettre du 12 février.

(3) A. H. G. Grande Armée. Collection Pelet. Reg. 5/41.

(4) de Pressac-Lioncel (Marie-Alexis-Joseph) né le 17 juin 1765, à Valenciennes, fils d'un capitaine au régiment de Chartres. Elève d'artillerie le 8 août 1780, lieutenant au régiment de Toul le 25 août 1781, démissionnaire avec la commission de capitaine le 10 juillet 1790. Rentré au service en 1805, en qualité de chef de bataillon aide de camp de Dulauloy le 10 août 1806, attaché à l'Etat-Major général le 18 juin 1812, lieutenant-colonel à la légion de la Charente en 1816. Retraité en 1827.

(5) A. H. G. Grande Armée. Collection Pelet. Reg. 5/41. Lettres de Soult des 18, 20 février.

Soult réclame le 30 mars des soldats du train pour remplacer les fantassins qu'il y a lieu de renvoyer à leurs régiments (1).

Il fallait aussi se mettre en garde contre toute révolte des habitants ; Dulauloy dût faire désarmer tous ceux de Kœnigsberg.

Le 4e corps prit part aux combats de Lomitten et surtout d'Heilsberg. Le 25 juin (2), Soult rendait hommage aux « sages et hardies dispositions » prises par Dulauloy, au cours de cette sanglante journée.

Le 11 juillet, notre général fut promu grand officier de la Légion d'Honneur. (3)

La guerre étant terminée, Dulauloy s'établit à Kœnigsberg et Pion des Loches lui impute certaines malversations commises lors des réquisitions de chevaux et surtout à l'occasion de la fonte des cloches des églises de Kœnigsberg dont il se disait emparé en vertu d'un ancien édit royal qui accordait aux canonniers les cloches de toute place de guerre dont ils s'étaient emparés. Il lui reproche aussi de n'avoir jamais visité l'arsenal (4).

On peut d'ailleurs se demander si Pion des Loches, qui ne devait pas beaucoup aimer le général, pour quelque motif que nous ignorons, est bien impartial. En tous cas, il quitta son état-major à la fin d'août.

La convention de Kœnigsberg du 12 juillet ayant réglé l'éducation du territoire prussien, Dulauloy

---

(1) A. H. G. Grande Armée. Collection Pelet. Reg. 5/41.

(2) A. H. G. Grande Armée. Reg. 68.

(3) *Moniteur Universel*. A. N. F. IV, plaq. 1813. Berthezène (*Mémoires*, p. 158) prétend que Dulauloy ne reçut pas le titre de Comte à ce moment, comme tous ses camarades, parce qu'on lui reprochait des malversations commises en Italie.

(4) *Mémoires*, p. 229-232.

quitte cette ville le 22 juillet pour arriver le 26 à Elbing (1). Le 7 août (2), le chef d'état-major ordonnait à notre général de faire partir le 17 le parc pour Custrin.

Dulauloy était à ce moment en mauvais état de santé et demandait un congé de six mois que Soult appuyait le 7 août sous les termes suivants (3) : « La situation du général Dulauloy est telle que je dois prévenir V. A. de vouloir bien prendre en considération et accorder sa demande. Il y a quatre jours, qu'il a fait une chute épouvantable et il est à craindre qu'il ne soit estropié s'il ne fait promptement usage des eaux. Déjà, dans le cours de la campagne, il avait fait une autre chute dont il conserve de douloureux ressentiments et qui exige le plus prompt traitement ».

L'évacuation de la rive droite de la Vistule étant décidée, Dulauloy reçoit le 6 octobre l'ordre de replier le pont de Marienwerder et d'obliger les magistrats à l'acheter et à le payer.

En janvier 1808 (4), il est chargé de mettre en état de défense Stralsund et les îles de Damen, Holm et de Rugen. Molitor fera fournir par le pays tout ce qui est nécessaire pour ce travail.

---

(1) *Pion des Loches*, p. 231-232.

(2) A. H. G. Grande Armée. Reg. 68. De minutieuses précautions sont prises pour que les troupes marchent en bon ordre et soient suffisamment approvisionnées.

(3) A. H. G. Collection Pelet, vol. 5.142. — Une lettre adressée par Soult au ministre le 30 mai (Cor. de Soult) donne d'assez curieux détails relatifs aux uniformes. Le port de la grenade doit être exclusivement aux grenadiers ; les voltigeurs ne peuvent avoir comme distinction qu'un cor aux retroussis de leurs habits. Soult fait remarquer que tous les colonels se croient autorisés par l'usage à changer arbitrairement les uniformes des tambours, trompettes et musiciens. Ils ne prennent pour règle que leurs fantaisies, et passent, suivant leurs caprices, et sans faire attention à la dépense, d'une nuance à une autre, d'une forme bizarre à une ridicule. Mêmes abus en ce qui concerne les coiffures, les plumets, etc...

(4) A. H. G. Correspondance de Soult. Lettre du 9 janvier. Lettre du 24 mars.

En février, le parc est établi dans le cercle de Borschke (chef-lieu Laber) (1). En avril, 400 chevaux et hommes sont cantonnés dans les îles d'Usedom et de Wollin (2).

L'artillerie était en même temps réorganisée et complétée.

D'après un ordre de Soult du 18 juin (3), 12 pièces (2 de 12, 8 de 6, 2 obusiers), seront attachées à chacune des quatre divisions. Il doit y avoir en outre deux compagnies d'artillerie légère de réserve, ayant chacune six pièces (4 de 8, 2 obusiers).

Dulauloy était d'ailleurs bien noté !

Le 28 mars (4), Soult le recommandait aux bontés de l'Empereur et le 8 septembre (5), il lui était concédé un titre de rente de 4.000 francs assis sur des biens situés dans le Royaume de Westphalie.

En octobre 1808, Dulauloy quitta la grande armée et fut attaché à l'état-major général de l'artillerie de l'armée d'Espagne.

Il rejoignit Soult qui commandait le 2e corps de cette armée et, le 29 janvier 1809, il était placé à la tête de l'artillerie avec le général Bourgeat comme commandant en second (6).

C'est en cette qualité qu'il prit part à la désastreuse campagne de Portugal ; sa tâche fut très rude, très ardue, mais il sut, nous le verrons, se montrer à la hauteur des circonstances (7).

---

(1) A. H. G. Correspondance de Soult. Lettre du 18 février.
(2) A. H. G. Correspondance de Soult. Lettre du 28 avril.
(3) A. H. G. Correspondance de Soult.
(4) A. H. G. Correspondance de Soult.
(5) A. N. A. F. IV plaq. 2390.
(6) A. H. G. Armée d'Espagne. Correspondance de Soult. Reg. 3/1.
(7) Nous empruntons beaucoup de renseignements à un rapport de Dulauloy daté du 26 mai. A. H. G.

Au départ de la Corogne, le 22 janvier, le corps d'armée était fort de seize mille hommes ; l'artillerie comptait cinquante-trois bouches à feu, munies d'un simple approvisionnement ; il y avait 400.000 cartouches d'infanterie.

La pénurie des moyens d'action était grande.

Il nous faut huit jours de repos et un renfort de 400 canonniers, écrit Soult le 1er février (1), et il se félicite d'avoir pu se procurer à Vigo 40 artilleurs espagnols.

On perdait aussi beaucoup de chevaux et, dès le 7, la moitié des voitures était tirée par des bœufs (2).

On n'était qu'au commencement des difficultés.

Soult, voulant entrer en Portugal, par le Bas-Minho se mit en marche de Santiago sur Tuy, malgré le mauvais temps, et tenta le passage à la Guoarda dans la nuit du 15 au 16 février ; Dulauloy devait seconder cette opération en contrebattant le fort de Valenza. On échoua par suite d'une forte crue et de l'insuffisance des ressources de la marine (3).

Le général en chef résolut alors de remonter le Minho par Tuy jusqu'à Ribadavia pour pénétrer en Portugal par le débouché de Chaves. Pas ou peu de routes et Soult doit donner de Ribadavia, le 18 (4), l'ordre de ne conserver que les pièces de faible calibre (16 canons et 4 obusiers) (5), on devait les faire filer de Tuy sur le corps d'armée en faisant démonter si

(1) A. H. G. Correspondance de Soult. Reg. 3/1.

(2) A. H. G. Correspondance de Soult. Reg. 3/1.

(3) A. H. G. Rapport. Correspondance de Soult. Reg. 3/1

(4) A. H. G. Correspondance de Soult. Reg. 3/1. Tout ce qui ne put être emmené resta à Tuy avec le parc sous les ordres du colonel directeur d'Aboville qui dut livrer d'incessants combats.

(5) Dulauloy dit 22 pièces. Le général Bourgeat devait commander l'artillerie d'expédition sous Dulauloy et, suivant le même ordre le général de brigade Lamartinière était placé à la tête du dépôt de Tuy.

c'était nécessaire, affûts et caissons. Le 20, tout le matériel était à Ribadavia et il fallut le réparer entièrement.

Ce travail (1), qui dura dix jours, donna le temps nécessaire de se composer un nouvel approvisionnement de 500.000 cartouches d'infanterie et à la réparation des munitions. On ne saurait exprimer le zèle, l'ardeur et la bonne conduite de toute l'artillerie pour vaincre autant d'obstacles ; le sort de l'armée dépendait de la rapidité de cette opération ».

De Ribadavia, l'artillerie put suivre la marche (2) de l'armée avec l'aide de grands convois de bœufs ; arrivée devant Chaves, elle fut mise en batterie à 80 toises de la place, ce qui la fit capituler. Elle franchit les montagnes du Troslosmontes « où l'on n'en avait jamais vu » (3).

Dulauloy rendit aussi de signalés services au combat de Braga le 20 mars. Sur l'ordre de Soult (4), il porta dans la nuit du 19 au 20, 6 pièces sur la position dominante de Carvalo ; et deux autres batteries suivirent la division Delaborde. L'ennemi dut se retirer et abandonner Braga.

L'artillerie se signala aussi aux combats de Villanova del Ponte, de Have, del Ponte de Lina, à Amarante, et surtout à la bataille d'Oparto (29 mars), où l'ennemi, fort de 30.000 hommes, disposait de 200 bouches à feu en batterie derrière des retranchements (5).

---

(1) A. H. G. Rapport.

(2) Non sans escorte. Le 29, deux bataillons de la division Merle s'établissaient au bac de Barbantès pour protéger le passage de l'artillerie se rendant de Ribadavia à Orensée. A. H. G. Correspondance de Soult. Reg. 3/1.

(3) Rapport.

(4) A. H. G. Correspondance de Soult. Reg. 3/1.

(5) Rapport.

« Le général Dulauloy, écrivait Soult, disposera des 14 bouches à feu qui sont à la colonne du centre pour battre l'ennemi partout où il y aura possibilité de le joindre, quoique toutes les positions ne soient pas avantageuses, l'essentiel étant de lui en imposer, de lui faire du mal et de diviser son feu ». Il devait aussi tenir à portée des troupes les munitions dont la pénurie était telle, qu'il était recommandé de se battre surtout à la baïonnette (1).

Le séjour à Oporto permit de réparer les pertes subies, de faire venir le parc et de confectionner beaucoup de munitions ainsi que 2.000.000 de cartouches d'infanterie (2).

Dulauloy, dans son rapport, rend un éclatant hommage à l'artillerie, mais nous aimons mieux laisser la parole au général en chef (3) :

« On n'avait pu emmener de Treg que 5.000.000 de cartouches d'infanterie et 3.000 coups de canon ; la perte de moyens de transport, les combats continuels (4) qu'on devait livrer auraient vite épuisé ces faibles ressources « si pendant les nuits et les séjours, on n'eût converti à la hâte en cartouches toute la poudre et le plomb que les ennemis abandonnèrent à Chaves, à Braga et dans leurs déroutes, ainsi que les munitions qu'ils avaient cachées dans leurs maisons et celles qu'on trouvait sur les prisonniers ; sans doute c'était fort peu de chose en comparaison de nos besoins, mais les consommations étaient telles et les

---

(1) A. H. G. Correspondance de Soult. Reg. 3/4.

(2) Rapport.

(3) A. H. G. Armée d'Espagne. Rapport de Soult sur l'expédition de Portugal du 26 janvier au 23 mai 1809.

(4) On rencontrait des murailles à chaque pas, observe Dulauloy, et chaque position constituait un petit retranchement devant lequel le soldat tirait perpétuellement, gaspillant ainsi les munitions.

moyens de remplacement si éloignés qu'un paquet de cartouches était sans prix. Le 29 mars au matin, nous n'avions que 200.000 cartouches, la plupart des régiments en demandaient et la bataille (d'Oporto) était engagée. Cette situation eût suffi pour nous mettre dans la nécessité de vaincre.

« D'autres travaux non moins pénibles occupaient aussi l'artillerie à chaque instant. Dans les marches, les voitures étaient arrêtées par les difficultés du chemin. » Souvent, la voie était trop étroite et il fallait l'élargir en coupant à pic des portions de rochers, en faisant abattre des maisons. Les canonniers se livrèrent à ces travaux avec un zèle infatigable et parvinrent à tout amener, même les bouches à feu qui furent prises sur l'ennemi depuis Chaves ; ainsi l'artillerie fut constamment en mesure et, quoique délabrée, elle arriva avec tous ses moyens à Oporto, où elle s'occupa sans relâche de ses réparations...

« Ces résultats avantageux sont dus au général Dulauloy qui n'a négligé aucun soin pour les obtenir (1), le général Bourgeat et le colonel Fontenay l'ont parfaitement secondé ».

L'armée ne put jouir longtemps du repos que lui avaient procuré ses victoires ; une armée anglaise et une armée portugaise commandées par Wellington approchaient et Soult dut se résigner à battre en retraite.

Le 11 mai, on brûlait le pont du Dours, on jette à l'eau 500.000 kgs de poudre, on détruit toute l'artillerie portugaise.

Le 12, on quitte Oporto, mais il fallait gagner

(1) Dans un rapport, en date du 3 juillet 1809, A. H. G., Soult écrit : « Le général Dulauloy a bien fait tout ce qu'on pouvait attendre de lui ».

plusieurs marches à l'ennemi pour n'être pas coupé à Pénafield de notre base, et dès le 13, Soult dut se résigner à un cruel sacrifice, celui de toute son artillerie, ainsi que des voitures de transport. Les chevaux du train durent porter les cartouches, les blessés, les malades (1).

Les compagnies d'artillerie légère formèrent un ou deux escadrons et furent attachées à la division Merle (2).

L'armée se concentra à Lugo et se prépara à prendre de nouveau l'offensive. Toute l'artillerie était à remplacer et il fallait aussi procurer des chevaux, ceux-ci ayant succombé en grand nombre, faute de soins et de ferrure. Une grande quantité de harnais avait été perdue (3).

L'armée se mettant cependant en marche, Dulauloy reçoit le 1er juin (4) l'ordre de laisser à Lugo le personnel nécessaire pour amener le matériel venant de la Corogne, confectionner des munitions, armer les bataillons de marche.

Le 21 juin (5) il lui est enjoint de réunir sur la rive gauche de la Ribez les 6 canons qui sont dans les divisions et leur faire suivre l'avant-garde ; le parc s'établira à Villaviega. Puis le 25 juin (6), notre général doit se rendre à Zamora pour faire préparer les équipages de campagne envoyés au corps d'armée.

Dulauloy contribua pour une bonne part à la victoire de l'Arzobispo (8 août). Soult lui avait confié

---

(1) A. H. G. Correspondance de Soult. Reg. 3/1. Lettre adressée le 13 aux généraux.

(2) A. H. G. Correspondance Soult. Reg. 3/1.

(3) A. G. H. Correspondance Soult. Reg. 3/1. Armée d'Espagne. Lettre de Dulauloy du 23 mai.

(4) A. H. G. Correspondance Soult. Reg. 3/1.

(5) A. H. G. Correspondance Soult. Reg. 3/1.

(6) A. H. G. Correspondance Soult. Reg. 3/1.

le commandement de l'artillerie des 2e et 5e corps d'armée avec ordre de disposer plusieurs batteries à droite et à gauche du pont, de manière à éteindre le feu de l'ennemi. « Elle a été parfaitement disposée et bien servie, ajoute le général en chef (1).

En octobre, Dulauloy fut rappelé en France, absence qui devait être momentanée (2), Soult le réclamait, il ne retourna pas en Espagne.

L'Empereur faisait bien demander le 24 janvier 1810 (3), à Dulauloy des renseignements sur ce pays, et devait être pourvu d'un commandement plus important, mais, dès le 21 janvier (4) Clarke faisait remarquer que notre général était plus ancien que Lariboisière et Sénarmont, il proposait de le faire remplacer à l'armée d'Espagne par un général de brigade. Il en fut ainsi ordonné.

Dulauloy reçut vers cette époque, une récompense des services importants qu'il avait rendus. Par lettres patentes du 9 mars 1810, (5) il fut promu chevalier de l'Empire avec les armes suivantes : « d'azur à la fasce d'or, chargée d'un cœur de gueules, accompagnée en chef d'une épée renversée en pal d'argent, accostée de deux gerbes de blé d'or, et en pointe d'une ancre d'argent à la champagne de gueules, chargée du signe de chevalier ». Puis il fut élevé à la dignité de comte le 13 février 1811 (6), les armes restaient les mêmes, la champagne étant supprimée et le franc quartier des comtes militaires ajouté.

---

(1) A. H. G. Armée d'Espagne. Reg. 3/2. *Mémoires du roi Joseph.*

(2) *Mémoires du roi Joseph*, t. VII, p. 33. Lettre de Joseph à Soult du 31 octobre. A. H. G. Reg. 3/2. Lettre de Soult du 6 novembre.

(3) *Correspondance de Napoléon* n° 16.167.

(4) *Correspondance inédite de Napoléon* publiée par le Ministère de la Guerre, t. III, p. 414.

(5) Révérend armorial du Premier Empire.

(6) Révérend armorial du Premier Empire.

Le décret le nommant comte était du 15 août 1810, et le même jour, l'empereur lui accordait la donation restée vacante par la mort du général Pouget, donation s'élevant à 4.000 francs de rente et assise sur des biens de Westphalie (1).

Notre général ne resta pas longtemps inactif après son retour d'Espagne et il fut attaché à l'armée du Nord et à cette du Brabant.

Les 17 et 18 mars 1810 (2), il adressa de Bois-le-Duc au ministre, un rapport sur les travaux à exécuter à Flessingue, ainsi que dans les îles de Walcheren et de Sud Béveland.

Il visite (3) le même mois, les places d'Anvers et de Bréda et se rend au quartier général de l'armée du Brabant. Il reçoit l'ordre de placer les 32 officiers d'artillerie qui sont sous ses ordres à Anvers, Bois-le-Duc, Berg-op-Zoom et dans les îles, pour la surveillance de l'artillerie et les travaux de l'armement de l'Escaut.

Un décret du 20 mars prononça pour le 5 avril la dissolution des armées du Nord et du Brabant, mais Dulauloy resta affecté aux mêmes régions et attaché au corps d'observation de la Hollande, placé sous les ordres d'Oudinot.

Il était chargé (4) de l'inspection générale de l'artillerie et de l'organisation des directions d'artillerie dans le département des Bouches du Rhin ainsi que dans les places et îles dépendant du département des

---

(1) A .N. A. F. IV 3.592 n° 3. Par décret du 19 novembre 1813, Dulauloy reçut une nouvelle dotation de 15.000 fr. sur des biens situés dans le département de Jemmappes et provenant, pour la presque totalité du comte d'Egmont. Ils rapportaient net 15.022 fr. A. N. A. F. IV, 6.640.

(2) A. H. G. Armée du Nord.

(3) A. H. G. Armée du Brabant. Lettre du 21 avril 1810.

(4) *Correspondance de Napoléon* n° 16.398. A. H. G. Corps d'observation de la Hollande.

deux Nethes. Il devait désigner les places destinées à rester armées, arrêter leur personnel et leur matériel, mettre sur pied les compagnies de gardes-côtes. Il devait correspondre journellement avec le ministre et lui adresser un rapport général.

Les ordres que l'empereur lui fait transmettre sont incessants. Il faut mettre en état de défense l'île de Schoumer, la place de Zierikzée (1).

Il doit détruire les batteries établies entre Tervère et Rammekens et les rétablir sur des points favorables entre Rammekens et Flessingue. Les pièces placées le long de la côte Sud Beveland, vis-à-vis la Sloe, en vue de l'attaque de l'île de Walckeren seront remises en batterie de manière à protéger l'escadre à l'embouchure de l'Escaut (2).

Ordre lui est donné de retirer du Brabant hollandais, toutes les pièces inutiles, placer ses trois compagnies de vétérans dans les îles de Walcheren, de Schonwen, ainsi que dans le Sud-Beveland (3).

L'empereur, pendant son séjour à Anvers, avait ordonné l'armement et l'approvisionnement des forts de Lillo, Liefkeusœck, Batz et des batteries de l'île de Cadzan. Dulauloy se mettait immédiatement à l'œuvre, mais devait signaler le 14 juin (4) qu'il lui manquait 170 bouches à feu, 145 affûts, 32.400 boulets, 2.800 obus, 390.000 kilos de poudre.

---

(1) *Correspondance de Napoléon* n° 16.459. Lettre écrite de Middelburg le 11 mai.

(2) *Correspondance de Napoléon* n° 16.413. Lettre écrite de Middelburg le 11 mai. Cor. inédite, t. III, p. 552. Lettre écrite de Laeken le 15 mai.

(3) *Correspondance inédite de Napoléon*, t. III, p. 551. Lettre écrite de Laeken le 15 mai.

(4) A. H. G. Artillerie.

Le 19 juillet (1), il rendait compte au ministre de la répartition des compagnies d'artillerie à pied.

Sa situation dût, à ce moment se modifier un peu.

L'empereur ordonnait le 22 juillet (2) à Clarke de lui envoyer les états détaillés du matériel de l'artillerie et du génie de l'armée hollandaise et de confier cette tâche à deux commissaires, dont Dulauloy (3) ; il voulait avoir ses états dans le délai d'un mois (4).

Notre général avait cependant conservé ses anciennes fonctions et en novembre 1810 (5), il s'occupait de l'armement de la place de Granes, mais sa santé souffrait du climat de ce pays, ses douleurs l'empêchaient de sortir et Oudinot dut demander son remplacement. Le 29 novembre (6), l'empereur autorisa Dulauloy à quitter son poste dès que les deux directions seront organisées et les deux directeurs en place.

Notre général dut, sans doute, rester disponible pendant un certain temps, puis, le 30 août 1811 (7), il est chargé d'inspecter les côtes dans les directions de Brest et de Nantes.

L'Empereur prenait cependant ses dispositions pour la campagne de Russie.

Le 7 février 1812 (8) Dulauloy est qualifié commandant l'artillerie du 2e corps d'observation de l'Elbe à Munster qui devient ensuite le 2e corps de la Grande Armée.

---

(1) A. H. G. Artillerie.
(2) *Correspondance de Napoléon* n° 16.699.
(3) Ces commissions étaient indépendantes des six commissions données pour l'inspection des côtes. *Correspondance de Napoléon* n° 16.729.
(4) *Correspondance inédite de Napoléon*, t. III, p. 659-660.
(5) A. H. G. Artillerie.
(6) *Correspondance inédite de Napoléon*, t. III, p. 894.
(7) *Correspondance inédite de Napoléon*, t. III.
(8) A. H. G. Grande Armée.

A la date du 15 juin (1), on voit figurer à l'état-major de l'artillerie de Pressac, aide de camp de Dulauloy, Aubry, général de brigade, commandant en second et 7 autres capitaines. Le colonel Lavavasseur commandait le parc d'artillerie. Dulauloy était toujours placé sous les ordres d'Oudinot, et assista à la bataille de Polotsk (9 août 1812).

Sa santé déjà ébranlée ne put supporter les fatigues de cette dure campagne et il suivit à Wilna son chef blessé à Polostk. (2).

Le 18 août, il est remplacé par le général Aubry (3), et le 22 (4), l'empereur l'autorise à rentrer en France.

Au 13 janvier suivant (5), il était encore en congé à titre d'impotent. Il reprit cependant bientôt du service et fut appelé à un beau commandement. Le 29 mars (6), il fut nommé colonel commandant l'artillerie de la Garde impériale avec 196 pièces (7). Il remplaçait Sorbier, promu premier inspecteur général. Ce choix étonna tout le monde, note Grévis (8) qui commandait l'artillerie de réserve de la Garde. Il faut remar-

---

(1) A. H. G. Grande Armée.

(2) La Sabretache 1909. Extrait d'un ouvrage du lieutenant-colonel Sauzey sur les Bavarois, nos alliés de ce moment.

(3) A. H. G. Grande Armée.

(4) A. N. A. F. IV 1165, 6.041, n° 2.

(5) A. A. G. Dossier de Dulauloy. Cette date est-elle exacte ; c'est le 6 avril que le Ministre proposait Dulauloy pour ce poste. Ce décret réorganisa complètement l'artillerie de la garde.

(6) D'après un état de solde de la Grande Armée du 1er août (Collection de l'auteur) Dulauloy avait à son Etat-Major Devaux, général de brigade, les colonels Griois et Henryou, commandant l'artillerie à pied, Lignin, le train, et Boulard, le parc. Il avait sous ses ordres six compagnies d'artillerie à cheval, vieille garde, six compagnies d'artillerie à pied vieille garde, six compagnies d'artillerie à pied jeune garde, deux régiments du train vieille et jeune garde comptant en tout 206 officiers et 4.502 hommes.

(7) *Mémoires*, t. II, p. 221.

quer que Lariboisière et Eblé avaient trouvé la mort pendant la campagne de Russie et laissaient d'importants postes vacants. Le 3 avril, notre général reçoit la grand'croix de l'ordre de la Réunion (1).

A la bataille de Lutzen (22 mai), l'artillerie joue un rôle important. L'Empereur voyant nos jeunes soldats fléchir, dispose la vieille garde en échelons, 80 bouches à feu conduite par Drouot, Dulauloy et Devaux viennent se placer devant elle et portent un grand ravage dans les rangs ennemis (2).

Le 9 mai, Dulauloy, avec 18 pièces, protège l'établissement d'un pont à Prelnitz (3).

Les 20 et 21 mai, à la bataille de Bantzen, les 60 pièces d'artillerie de réserve sous les ordres de Drouot et Dulauloy prirent une part importante à l'action (4).

L'armistice rompu, l'artillerie de la garde se distingua à la bataille de Dresde (26-27 août). Aux quatre batteries de réserve, Dulauloy devait, sur ordre de l'Empereur (5), en joindre d'autres de manière à avoir avec lui 4 batteries de 12, 3 à cheval et une de division, en tout 58 pièces.

Cette artillerie se comporta très bien et Dulauloy put féliciter Grivis de la belle conduite de la réserve, ce qui n'empêche pas celui-ci de se livrer à une nouvelle insinuation vis-à-vis de son chef : « L'Empereur, disait-il, l'avait toujours retenu ; il n'avait pu venir partager nos dangers, il en était désolé ».

Pour la bataille de Leipzig, nouvelles critiques (6).

---

(1) *Moniteur Universel* du 3 avril 1813. A. N. A. F. IV 6.049, n° 4.
(2) *Moniteur Universel* du 9 mai 1813. Bulletin de la Grande Armée.
(3) *Moniteur* du 16 mai. Fouvart, Bautzen, p. 115
(4) Bulletin de la Grande Armée.
(5) *Correspondance de Napoléon*, n^{os} 20.471, 20.481.
(6) *Mémoires*, t. II, p. 233.

« Dans toute cette journée (la première), je ne vis que le général Drouot et le général Ruty... Le général Dulauloy parut aussi dans un moment où, de part et d'autre, le feu avait cessé, mais l'ennemi voyant ce gros de cavaliers, recommença à tirer et Dulauloy, sans même prendre le temps de venir jusqu'à moi ou de parler à un officier, tourna bride aussitôt ».

Le 8 novembre (1), Dulauloy était à Mayence et le 22 (2), l'Empereur lui donnait l'ordre de revenir à Paris pour la réorganisation de l'artillerie.

Pion des Loches ne tenant peut-être pas suffisamment compte des difficultés auxquelles on se heurtait, écrit à ce sujet (3) : » Dulauloy et Lallemand, son chef d'état-major, arrêtaient nos fonds à Paris, ils en disposaient arbitrairement, à tel point que Dulauloy renvoya nos fournisseurs ordinaires et donna la pratique du régiment à un de ses anciens aides de camp. Celui-ci achetait au plus bas prix tous les mauvais draps qu'il pouvait trouver à Paris et Dulauloy les faisait payer au gouvernement au prix des tarifs».

Dulauloy était néanmoins toujours en faveur. Par décret du 17 décembre 1813 (4), il était nommé conseiller d'Etat, attaché à la section de la guerre, et il semble avoir eu à un certain moment le commandement de toute l'artillerie ; son nom se retrouve à chaque instant dans la correspondance de l'Empereur. Celui-ci lui écrit le 17 janvier (5) qu'il a reçu l'état dans lequel il indique l'emplacement des batteries ; il compte avoir 160 bouches à feu à Châlons avant le 24.

---

(1) *Mémoires*, t. II, p. 275.
(2) *Correspondance de Napoléon*, n° 20.934.
(3) *Mémoires*, t. III, p. 359.
(4) A. N. A. F. IV, 6.737.
(5) *Correspondance de Napoléon*, n° 21.106.

A la suite de la défaite de la Rothière, nous voyons Dulauloy prendre le commandement des batteries d'artillerie à cheval qui devaient protéger la retraite (1).

Le 15 (2), il est chargé, après la bataille de Montmirail, de mettre le feu aux caissons et affûts pris à l'ennemi, d'enterrer les pièces. Il doit aussi diriger sur La Ferté-sous-Jouarre toute l'artillerie qui se trouvait à Château-Thierry.

Le 23 (3), il est aux Noes, près de Troyes avec la réserve d'artillerie, le grand parc et 2.000 hommes.

Le 27 (4), il reçoit l'ordre de se rendre avec 40 canons à Arcis-sur-Aube, où se trouvait la division de vieille garde Friant.

L'Empereur avait désigné Dulauloy comme gouverneur de Laon, fonction que naturellement il ne put occuper, la ville n'ayant pas été prise.

Le 16 mars (5), il se trouvait à la Croix Saint-Pierre, près de Reims, et le 18 (6) ,il est chargé avec le général Séry, de lancer quatre ponts sur la Seine, à Boulages, Méry et Plancy.

Le 1er avril, notre général arrivait avec la Garde à Fontainebleau. « Dans l'après-midi de ce même jour (1er avril), écrit Pion des Loches (7), Lallemand arriva, précédant le grand seigneur Dulauloy, son maître... Dulauloy arriva enfin ; celui-ci n'avait pas la figure allongée, c'est un homme à qui les révolutions profitent. Il nous reçut à sa manière accoutu-

---

(1) Marmont, *Mémoires*, t. IV, p. 168.
(2) *Correspondance de Napoléon*, n° 21.259.
(3) Hulot. *La manœuvre de Laon* 1814, p. 8.
(4) *Correspondance de Napoléon*, n° 21.393.
(5) Griois. *Mémoires*, t. II, p. 210.
(6) *Correspondance de Napoléon*, n^{os} 21.518, 21.519.
(7) *Mémoires*, p. 388, 389.

mée, c'est-à-dire en grand seigneur, nous permit d'assister à son souper et se répandit en fadaises, en gaudrioles, comme il aurait pu en dire le soir d'une victoire. »

Quoiqu'il en soit, Napoléon accorda à Dulauloy (1) une nouvelle et dernière faveur (2), d'ailleurs inutile : par décret du 2, il le nommait chevalier de l'ordre de la Couronne de fer.

Enfin, le 4 avril (3), l'Empereur faisait convoquer au Château un certain nombre de généraux, et parmi eux, Dulauloy.

C'était le commencement de la fin et notre général n'hésite pas à signer son acte d'adhésion au gouvernement provisoire, mais ses officiers refusèrent de l'imiter (4).

Peut-être avait-il voulu bien disposer le gouvernement en faveur du corps qu'il commandait, en tous cas, dès le 9 avril, il intervient auprès du ministre de la guerre et il expose que l'artillerie de la garde est intacte et qu'elle demande à être incorporée dans la garde royale. « La perte serait irréparable dans toute l'étendue du mot. » Notre général envoie en même temps un projet de réorganisation (5).

Ces efforts n'aboutirent pas, et, à la fin de juin, arriva à La Fère l'ordre de dissolution du corps, ce qui rendit la situation de Dulauloy difficile ; il fut en butte à d'injustes récriminations.

« Ils (les artilleurs de la Garde), écrit Grivis (6),

---

(1) Révérend nous dit que Dulauloy était chambellan de l'Empereur.
(2) A. N. A. F. IV, 6.933.
(3) *Correspondance de Napoléon*, n° 21.553.
(4) Boulart. *Mémoires*, p. 323.
(5) A. A. G. Dossier Dulauloy.
(6) *Mémoires*, t. II, p. 337.

en voulaient surtout au général Dulauloy ; ils l'accusaient d'avoir négligé les intérêts de la troupe pour ne s'occuper que des siens, et d'avoir détourné à son profit l'argent destiné à l'artillerie. Il pouvait bien en être quelque chose, mais l'argent dont il avait pu disposer n'était pas celui de la solde et les canonniers l'en accusaient à tort. Dans ces moments d'effervescence, les meilleures raisons sont souvent inutiles ; aussi il se garda de paraître à La Fère (1), il trouva plus prudent de nous y envoyer. Pour parer aux premiers besoins et apaiser les réclamations les plus urgentes, il nous remit 40.000 ou 50.000 l. en or et les menaces des canonniers lui firent trouver des ressources que sans cela il n'aurait même pas sollicitées ».

Enfin, Pion des Loches (2) prétend que le général qui vint à La Fère, vers la fin d'août ne voulut jamais accepter les propositions d'avancement et de gratifications qui avaient été préparées sans leur faire subir une grosse épuration. Peut-être ne put-il faire autrement.

Dulauloy eut aussi à intervenir dans une autre affaire qui le concernait plus particulièrement.

Les officiers généraux, colonels et majors de l'artillerie de la Garde, touchaient, en dehors de leurs appointements comme officiers généraux, certains émoluements qui s'élevaient pour notre général (3), à 11.600 l. (9.600 l. de solde, 1.000 l. de masse d'habillement, 1.000 l. de remonte).

Le comité avait proposé le 1er juillet (4), qu'on

---

(1) Pion des Loches écrit qu'il se contenta de venir une fois par semaine à Senlis où on lui envoyait les courriers.

(2) *Mémoires*, p. 407, 408.

(3) D'après l'état de solde mentionné plus haut, Dulauloy touchait tous les mois, à titre de solde de présence et de supplément de guerre : 2.511 fr. 25.

(4) A. H. G.

leur accordât annuellement une indemnité s'élevant au quart de ces appointements. Le 11 septembre, Dulauloy adressait à ce sujet au maréchal de camp Evain, chef de la 6e division au ministère de la guerre, une lettre très pressante. Le ministre lui a formellement promis de ratifier la proposition faite, et il a annoncé cette bonne nouvelle aux parties intéressées. Comment revenir en arrière. Notre général avait été trop vite en besogne ; le 11 décembre (1), le ministre oppose un refus à sa requête.

Il ne se décourage cependant pas et adresse au ministre d'autres demandes.

Le 17 juillet (2), il fait remarquer que l'Empereur lui avait accordé la grand'croix de l'ordre de la Réunion, alors le second de l'Etat et maintenant le quatrième ; c'est une sorte de rétrogradation, et il sollicite en compensation la grand'croix de la Légion d'honneur. Il n'eut pas gain de cause.

Puis, autre lettre, écrite de Villeneuve-Saint-Germain, le 18 décembre (3).

Pour ne pas quitter la garde impériale, il avait refusé le commandement de l'armée du Nord et, maintenant, seul de tous les colonels de la garde, il a tout perdu.

Il demande tout au moins à ne pas être soumis à l'alternat et à conserver le supplément de traitement accordé aux lieutenants généraux, colonels de la garde (c'est-à-dire 7.000 l.).

Le 28 décembre, le ministre lui oppose un refus.

L'alternat a été établi par une ordonnance pour motifs d'économie, et des suppléments de traitement

---

(1) A. A. G.
(2) A. A .G.
(3) A. A. G.

ne sont accordés qu'aux lieutenants généraux qui ont obtenu le commandement d'un des corps royaux en France. Dulauloy a repris ses fonctions d'inspecteur général dans les mêmes conditions que ses autres collègues. Il semble cependant que Dulauloy n'avait pas à se plaindre de la Restauration. Il n'était plus, il est vrai, conseiller d'Etat en service ordinaire, mais seulement conseiller d'Etat honoraire (1). Il fut nommé chevalier de St-Louis par ordonnance du 2 juin (2). Il faisait partie du comité spécial, chargé en avril de la réorganisation de l'artillerie et il était inspecteur général, ayant dans son ressort l'école de Besançon, les directions de Besançon, Paris et La Fère (3).

Il ne devait cependant pas être satisfait et nous le voyons signer à la séance du Conseil d'Etat du 25 mars, l'acte d'adhésion à l'Empereur (4).

Il fut en récompense nommé le 2 juin pair de France (5) et un nouveau poste lui fut confié.

Le 5 juin (6), il est nommé gouverneur de Lyon. Il doit, avec le concours du général Facthod, armer 10.000 gardes nationaux sûrs, en ayant recours aux officiers (7) à la suite non employés qui se trouvent dans la division, activer les fortifications et l'armement, de manière à avoir 100 pièces en batterie et 50 en réserve, réunir les munitions nécessaires pour un long siège.

---

(1) *Moniteur Universel* du 6 juillet.
(2) *Monieur Universel* du 3 juin.
(3) *Moniteur Universel* du 2 juillet.
(4) *Moniteur Universel* du 27 mars 1815.
(5) *Moniteur Universel* du 6 juin.
(6) A. H. G. *Correspondance de Napoléon*, n° 22.009.
(7) L'Empereur ordonne le 6 juin qu'on mette à la disposition de Dulauloy partie des 300 officiers venant du royaume d'Italie ; ce sont des hommes sûrs et condamnés à mort par l'Autriche.

Le même jour (1), le ministre donne à notre général l'ordre de partir immédiatement. Dulauloy obéissait, mais avant de partir, adressait le 7 (2), au ministre, la lettre suivante :

« Monseigneur, quand Votre Excellence m'a transmis les intentions de l'Empereur bien que je ne me dissimulais aucune des difficultés d'une pareille mission, je n'ai pas hésité à lui donner, en l'acceptant, cette marque de mon dévouement. Mais, entre notre première conversation, M. le Maréchal, et les lettres de service et instructions que je viens de recevoir, il y a une grande différence. Pour remplir une aussi grande tâche j'entrevoyais qu'avec l'aide de l'autorité, je pourrais faire quelque chose de bon, au contraire, vous me réduisez à être un simple commandant de place, car qu'est-ce qu'un gouverneur qui ne commande pas les troupes, puisqu'il y a un général de division indépendant, que peut-il faire quand il n'est pas revêtu d'une grande autorité, quand il n'a pas de moyens! Certes, je peux dire que je vaux mieux que cela dans les intérêts de l'Empereur, il l'a pensé ainsi en m'offrant un commandement d'armée isolée que je n'ai refusé que pour continuer à servir près de sa personne.

« Je n'ai pas perdu mon temps, et je suis en mesure de demander ce qu'il faut, du moins en partie, pour essayer d'atteindre le but si désirable de conserver Lyon à l'Empereur, cela consiste à me donner : 1° le commandement supérieur de la 19e division militaire ; 2° des lettres du ministre de l'Intérieur aux préfets des départements environnants pour en obtenir des transports, réquisitions, approvisionnements,

---

(1) A. H. G.
(2) A. H. G.

etc... Le discours prononcé aujourd'hui par Sa Majesté pour commencer la marche constitutionnelle rend cette mesure indispensable; 3° un fonds à l'artillerie pour acheter chevaux et harnais, l'un et l'autre manquant absolument, de même au génie, pour ses travaux, à mesure de ses besoins ; 4° enfin un fonds extraordinaire pour dépense secrète et extraordinaire et la fixation de mon traitement dans une ville populeuse dont il faut réunir les esprits divisés en recevant beaucoup.

« Voilà les divers points sur lesquels je prie V. E. de vouloir bien statuer ; cela fait, entendant bien la question, je m'y livrerai avec un zèle sans borne.

« Croyez bien, Monseigneur, que ce ne sont pas des difficultés que je veux créer, je suis tout prêt à monter en voiture, mais, une fois éloigné, je sens que je ne dois plus compter sur des secours, et c'est parce que je veux faire que je les demande ».

Nous ignorons ce que notre général put obtenir, nous savons seulement qu'il arriva à Lyon le 13 juin, et que dès le 7 juillet, il demandait à être relevé de ses fonctions pour raison de santé ; le général Ledru des Essarts ferait l'intérim. (1)

La seconde Restauration se priva des services de Dulauloy, qui fut mis à la retraite le 6 octobre 1815, avec une pension de 7.200 fr.

En ce temps-là, les mandats électifs n'étaient pas incompatibles avec le métier militaire, même lorsqu'on était en activité de service.

Ainsi, en l'an X (2), Dulauloy est porté sur la liste de notabilité et d'éligibilité prescrite par la Constitution.

---

(1) *Moniteur Universel* du 15 juillet 1815.
(2) *Archives de l'Aisne* M 546.

En l'an XII (1) il est élu membre du collège électoral du département de l'Aisne pour le canton de Soissons (2), par 95 voix sur 171 votants. Il est un des députés désigné par l'assemblée électorale du département le 7 messidor an XII, pour porter une adresse à l'Empereur (3). En 1817, il est membre adjoint du collège électoral du département (4), membre du collège en 1830 (3).

Une fonction très enviée était celle de président du corps électoral du département. Plusieurs généraux la briguèrent tels que Charpentier et Firino ; Dulauloy ne manqua pas à la tradition. Le 2 avril 1810 (5), il écrit de Bois-le-Duc à Montalivet, ministre de l'intérieur : « Trente ans de service actif dans les armées de S. M. I. et mon entier dévouement à sa gloire comme à sa personne auguste, voilà mes titres à cette haute faveur ; mon désir est de parvenir au Sénat, et par cette présidence, j'espère obtenir la candidature (6) ».

Le 9 avril (7), Talleyrand le recommande au ministre qui, le 18 (8), lui répond qu'il présentera son candidat pour la présidence en 1811. Pareille lettre est adressée le même jour à Dulauloy (9).

---

(1) *Archives de l'Aisne* M 553.

(2) Comme propriétaire du château de Villeneuve-Saint-Germain. Est-ce ce château qui aurait été incendié en l'an X et dont Dulauloy et sa femme n'avaient pu s'échapper qu'avec peine.

(3) A. N. F^{1o} III, Aisne 23.

(4) *Annuaire de l'Aisne* 1817.

(5) *Annuaire de l'Aisne* 1830.

(6) A. N. F^{1o} III, Aisne n° 4. Pareille lettre était adressée à l'Empereur.

(7) La présidence était vacante par suite de la mort du Comte de Caulaincourt.

(8) A. N. F^{1o} III, Aisne n °4.

(9) A. N. F^{1o} III, Aisne n° 4.

Pour 1810, il n'a qu'un demi-succès, le préfet ne l'a présenté qu'en deuxième ligne le comte de Montesquiou ayant été porté en première (1).

Le 26 janvier 1811 (2), Dulauloy revient à la charge auprès du ministre de l'Intérieur, lui rappelant la promesse qu'il lui avait faite lorsqu'il vint à Anvers.

Le 20 février (3), Montalivet lui adresse un mot très aimable, mais en réalité notre général n'eut pas la présidence, qui échut au comte Henri de Montesquiou, chambellan de l'Empereur.

Cependant, Dulauloy ne renonçait pas à l'idée d'entrer au Sénat, et, de ce fait, la session du collège électoral de 1812 fut assez agitée, ainsi qu'en témoigne la note suivante, dont l'auteur nous est inconnu (4) : « La classe dominante dans le collège électoral du département de l'Aisne est celle des propriétaires agriculteurs ; ils étaient portés à élire pour la candidature au Sénat quelqu'un qui leur appartint de quelque manière, et les prétentions que le comte Dulauloy, général de division d'artillerie, avait à la deuxième candidature, la première ayant été déférée au premier tour de scrutin au baron Malouet, conseiller d'Etat, ont rendu très tumultueuse la session du collège. La manière dont le baron d'Aboville, général de brigade commandant l'école d'artillerie de La Fère et le baron de Flavigny, sous-préfet de Soissons, ont fait valoir les titres du comte Dulauloy, leurs démarches et leurs propos inconsidérés ont indisposé contre leur cause tous les propriétaires, et ont failli être le sujet de que-

(1) A. N. F^{1o} III, Aisne n° 4. On attribuait 30.000 fr. de revenu à Dulauloy.

(2) A. N. F^{1o} III, Aisne n° 4.

(3) A. N. F^{1o} III, Aisne n° 4.

(4) A. N. F^{1o} III, Aisne n° 5.

relles sérieuses. Les suffrages se sont réunis sur M. de Viefville des Essarts, conservateur des Eaux et Forets d'Amiens ».

Enfin, et ce fut sa dernière velléité électorale, on pense à lui pour la députation dans l'assemblée électorale de l'arrondissement de Soissons, tenue pendant les Cent jours, mais son nom fut écarté parce qu'il était conseiller d'Etat (1).

D'ailleurs, dans sa retraite, Dulauloy ne se désintéressa pas du pays qu'il habitait, il y avait de nombreuses relations (2) et nous le voyons exercer diverses fonctions.

De 1812 à 1826, il est lieutenant de louveterie (3).

En 1823, il est nommé membre correspondant du conseil général d'agriculture pour l'arrondissement de Soissons, conseil établi par ordonnance du 27 janvier 1819 et il conserve ce poste jusqu'à sa mort.

En 1828 (4), il devint, et resta toute sa vie, membre correspondant de la société pour l'amélioration des laines.

En 1828, 1829, 1830, il est porté dans les annuaires de l'Aisne comme membre correspondant de la Société des Sciences, arts, belles lettres et agriculture de St-Quentin, ainsi que de la section de cette société pour l'arrondissement de Soissons.

Il ne nous reste plus qu'à jeter un rapide coup d'œil sur la vie privée de notre général.

---

(1) Registre de correspondance des sous-préfets de Soissons. Lettre du 7 mai 1815.

(2) Le Maréchal de Castellane nous raconte dans ses Mémoires, t. I, p. 326, que Mlles de Marcilly assistèrent en 1816 au bal qu'il donna à Soissons.

(3) *Annuaire de l'Aisne.*

(4) *Annuaire de l'Aisne.*

Le 21 prairial an VI (9 juin 1798) (1), était passé devant Moreau, notaire à Soissons, le contrat de mariage du général avec Agathe Desfossez, née à Coucy-le-Château le 18 juillet 1777 fille de Jean-Louis Desfossez et de Marie-Josèphe-Louise-Julie d'Hanault (2). Le mariage eut lieu le 10.

Le futur n'apportait en mariage que 75.000 l. dont 50.000 en immeubles ; c'était peu ! Nous voyons d'ailleurs Dulauloy demander à l'Empereur le 24 prairial an XII (13 juin 1804), une indemnité pécuniaire. « Le père de ma femme, écrit-il, député de la noblesse du Vermandois à l'assemblée nationale (3), a eu deux maisons pillées en 1792 par des furieux à gages du duc d'Orléans parce qu'il n'était pas de son parti. La perte peut être évaluée à cent mille francs. Ma fortune personnelle est en grande partie perdue par suite de la mort sous la Terreur à l'échafaud, accompagnée du pillage de ses papiers de mon parent, M. Randon de la Tour, trésorier de la maison du roi ».

La situation financière du général dut ensuite

---

(1) Le frère de Mme Dulauloy, né le 14 février 1775, à Coucy, duit en 1834 devant la Cour d'Amiens dans une instance relative à la succession du général.

(2) *Bibl. de Soissons*, coll. Périn, n° 6.368. Extrait du Mémoire pro- soldat au 2e dragons en 1793, réformé pour blessures en 1795, rentré au service le 23 mars 1800, comme lieutenant au 8e bataillon du train d'artillerie. Le 7 Messidor an X (26 juin 1802), Dulauloy écrivait de Villeneuve-Saint-Germain demandant au ministre son beau-frère comme aide de camp ; il se heurta évidemment à un refus et Desfossez donna sa démission le 18 août 1802. En 1804, Dulauloy revint à la charge avec plus de succès et son beau-frère rentra au service le 14 décembre 1804, en qualité de sous-lieutenant aide de camp de son beau-frère. Celui-ci fut, le 4 janvier 1807, décoré de la Légion d'honneur pour sa conduite au siège de Gaète et le 30 mai suivant promu lieutenant au 1er régiment de cuirassiers. Il prit un drapeau à Rohr le 20 avril 1809, se signala le 22 à Eckmuhl il arracha aux mains de l'ennemi le lieutenant-colonel bavarois Comte de Mehrair. Il fut nommé capitaine le 29 et blessé au poignet gauche à la bataille d'Essling.

(3) Il était aussi lieutenant des Maréchaux de France.

s'améliorer, le préfet lui attribue en 1810, 30.000 l. de rente.

Il acheta le château de Villeneuve-Saint-Germain le 15 pluviose an IX (4 février 1801), moyennant 30.000 l. et il avait aussi à Paris, rue St-Georges, n° 26, un hôtel dont il faisait donation à sa femme le 13 octobre 1826.

D'autre part, le 22 thermidor an VIII (10 août 1800), il donnait procuration à sa femme pour vendre une maison sise à Laon, ainsi que des biens situés à Mons-en-Laonnois, Prouvais et autres lieux, puis en 1828 et 1832, les domaines de Chalandry et la Neuville-Bosmont (1).

Dulauloy mourut à Villeneuve-Saint-Germain le 30 juin 1832, laissant presque toute sa fortune à sa femme (2), par un testament qu'attaquèrent ses héritiers collatéraux, Louis-Marie-Henri Philogne de Montfort, Charles-Nicolas Randon du Thil, Louis-Elie-Ferdinand Randon du Thil et Louis-Elie Randon de St-Martin.

Ils furent déboutés par jugement du tribunal civil de Soissons en date du 10 juillet 1833. Paillet défendait Mme Dulauloy et l'*Observateur Soissonnais* du 20 juin 1833 écrit que beaucoup de monde se pressait à l'audience pour entendre Paillet ainsi que son adversaire, Delécluse.

Pour quelles raisons le général maltraite-t-il ainsi les héritiers de son sang, nous l'ignorons, en tous cas, un de ses neveux lui fit peu d'honneur.

Jules-Louis-Armand Randon (3), né à Bordeaux, semble avoir eu une existence assez aventureuse.

---

(1) Catalogue Périn, n° 6.368.

(2) Elle eut une retraite de 1.500 l.

(3) A. H. G. Nous empruntons tous les détails qui concernent Randon à un rapport adressé le 12 novembre 1813 au ministre de la Guerre.

Nommé provisoirement ingénieur géographe, il servit à ce titre à St-Domingue en l'an X, il voyagea ensuite en Barbarie, en Espagne, au Portugal.

Nommé ensuite lieutenant aide de camp du général Andreassy, le 12 octobre 1808, il fut réformé sans traitement le 29 août 1809 pour n'avoir pas rejoint l'Etat-Major de l'armée de réserve ainsi qu'il en avait l'ordre ; il avait refusé d'obéir parce qu'on ne l'avait pas nommé capitaine.

Nous perdons ensuite sa trace, puis on le retrouve en 1813. Au mois de novembre, il vient dans la Somme, à Rue et dans les environs voir ses amis, dit-il. Il n'avait pas de passeport régulier, prenait au besoin le nom de Mitra de St-Sauveur et paraissait vouloir s'embarquer à Etaples, Boulogne ou Le Tréport. On le soupçonne d'être un agent de l'Angleterre et on l'arrêta à Abbeville.

Le général put, sans doute, le tirer d'affaire.

ROGER FIRINO.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

QUATRIÈME VOLUME

(4e série)

DU BULLETIN

DE LA

Société Archéologique, Historique et Scientifique

DE SOISSONS

TABLE DES NOMS

DE PERSONNES ET DE LIEUX

se rapportant

aux Documents copiés au Ministère de la Guerre

N. B. — *Les numéros renvoient aux pièces.*

ADAM (Simone Donzel, veuve), fermière des Aides, à Soissons, 59.

AISNE (Garde de l'), 79, 81, 84, 88.

ALLONVILLE (Comte d'), député de la Commission provinciale du Soissonnais, 106.

ANIZY-LE-CHATEAU, 21, 100, 102.

ARCHERS DE LA PREVOTE, 2.

ARMAGNAC (Régiment d'), 96, 100, 102.

ATTICHY, 103.

BAILLY, laboureur à Berneuil, 103.

BAVIERE (L'électeur de ....., à Soissons), 87.

BEAUVAIS (Madame de), femme de chambre d'Anne d'Autriche, 63.

BEFFROY (Louis), membre du Directoire de l'Aisne, 108.

BELLEJAMME (De), intendant, 19.

BELSUNCE (de), aide-des-camps et armées, 11.

BELSUNCE (Régiment de), 16.

BERAULT, trésorier de France, commissaire pour les subsistances dans la généralité de Soissons, 25.

BERG-OP-ZOOM (Siège de), 91.

BEZANCOURT (De), commandant à Soissons, 15.

BLAU (De), major du régiment d'Armagnac, 96, 101.

BLÉ (Commerce, transport du), 36, 96, 99, 103, 105, 109, Cf *Subsistances*.

BLIN, membre du Directoire de l'Aisne, 108.

BLIN de La CHAUSSÉE, membre de la Commission intermédiaire du Soissonnais, 100, 106.

BONNELLES (Régiment de), 84.

BONZÉRÉ (De), assesseur au Présidial de Soissons, 74, 85.

BOUCHEL (Claude), notaire à Cœuvres, 60.

BOULLY, greffier du Grenier à Sel à Soissons, 86.

BOUVEROT, membre de la Commission Intermédiaire du Soissonnais, 100, 106.

BRAINE, 109.

BRY (De), membre du Directoire de l'Aisne, 108.

CARLIER, prévôt de la Connétablie, 60.

CHARPENTIER, clerc du diocèse de Soissons, 67.

CHARRÉ, procureur au présidial de Soissons, 85.

CHASSES et CHASSEURS, 104.

CHOLLET, grainetier au grenier à sel de Soissons, 86.

CLERGÉ de SOISSONS, 12. Cf. *Charpentier, Durand, Fitz-James, St-Médard*, etc....

COCHEREL, sergent-major de la place de Soissons, 62.

COEUVRES (Village et régiment de), 60.

COLLIETTE, membre du Directoire de l'Aisne, 108.

CONDÉ (Le Grand), 68 bis.

COUCY-LE-CHATEAU, 26, 100, 102.

COUSTURE, orfèvre et fermier des Aides à Soissons, 59.

CROCHART (André et Martin), brigadier et garde-sel à Missy et à Vailly, 86.

CROSBIE (Régiment irlandais de), 21, 23, 24.

DALMAS, commissaire provincial des guerres à Soissons, 71, 89.

DELETTRE (Ant.), Lieutenant de justice de Cœuvres, 60.

DELETTRE (Claude), sous-brigadier des gardes-sel de Vailly, 86.

DELFAULT, échevin de Soissons, président du Présidial, 68, 74.

DESTOUCHES, ingénieur, 10.

DES YVETEAUX, intendant, 45.

DOLLÉ, conseiller au Présidial de Soissons, 74.

DUCHESNE, conseiller au Présidial de Soissons, 74.

DU CLODIÉ, commandant à Soissons, 7.

DUMONT, lieutenant de milice, 91.

DUPRESSOIR, cabaretier au faubourg St-Vaast, 86.

DURAND, chanoine de Soissons, 93.

DU TOUR, échevin de Soissons, 68.

DUVAL (Régiment irlandais de), 55, 56.

DU VIVIER, prévôt des maréchaux, à Soissons, 2.

ECHEVINS DE SOISSONS, 68 et *passim*.

ERARD, commissaire « à la conduite » des troupes, 51.

ESPAGNE (Gardes du roi d'), 76.

ESPINAY de St-LUC (Henriette et Françoise d'), Abbesses de St-Paul-lès-Soissons, 66.

ESTRÉES (César et Louis d'), abbés de Longpont, 58.

ESTRÉES-DOUDEAUVILLE (François d'), maréchal de bataille, capitaine au régiment de Cœuvres, 60.

FEUILLANTS (Couvent des), à Soissons. 30.

FITZ-JAMES (Régiment de), 22.

FITZ-JAMES (Mgr de), évêque de Soissons, 93.

FITZ-WILLIAM (Régiment de), 23, 51.

FOLEMBRAY, 26.

FORTIFICATIONS DE SOISSONS, 10, 13.

FOURRAGES, Cf. *Subsistances*.

GARNISONS de Soissons, *passim*, Cf. *Vailly, Vic-sur-Aisne, Villers-Cotterets*.

GESVRES (Régiment de), 3, 39.

GORET (Pierre-Ant.), membre de la Municipalité de Vic-sur-Aisne, 105.

GOSSET, habitant de Soissons, 34.

GUERIN, conseiller au Présidial de Soissons, 74.

HEBERT, échevin de Soissons, 68.

HERICOURT (D'), conseiller au Présidial de Soissons, 74.

HEUSLIN, receveur des finances à Soissons, 82 et 83.

HOPITAUX DE SOISSONS, 31, 33, 46, 69.
HUMS (ou HUMES ?) (Régiment de), 40.

IMPOTS et TAILLE, 52, 83, 89 et *passim*.
IRVAL (D'), commissaire, 53.

JACQUET (J.), remouleur à St-Vaast, 86.
JANSENISME, 67.

LABOURET, lieutenant particulier du Présidial de Soissons, 74, 85.
LA BRETESCHE (De), échevin de Soissons, 68.
LA CHAUSSEE, V. *Blin*.
LALITTE (?), habitant de Villers-Cotterets, 104.
LA LUZERNE (Régiment de), 40.
LA MARINE (Régiment de), 95.
LANGUETOT (De), capitaine au régiment de Gesvres, 39, note.
LA REINE-CAVALERIE (Régiment de), 54.
LA REINE-DRAGONS (Régiment de), 97, 98, 100, 102, 104, 106, 109, 110.
LA RIVIERE (Régiment hollandais de), 92.
LA TOUCHE (De), ingénieur, 11, 14.
LANGEOIS (De), intendant, 90.
LAURENT, membre du Directoire de l'Aisne, 108.
LELOUTRE, membre de la municipalité de Villers-Cotterets, 104.
LIEUTENANT de robe courte à Soissons (charge de) 1.
LOLLIOT, négociant en grains à Vic-sur-Aisne, 103.
LONGPONT (Abbaye de), 58.
LOUIS XIII à Soissons, 28-30.

LOUIS XIV à Soissons, 65.
LOYAL, membre du Directoire de l'Aisne, 108.

MALASSIER, capitaine de milice, 91.
MAZARIN (Cardinal de) à Soissons, 65.
MELIAND, intendant, 92.
MENNESSON, membre de la Commission intermédiaire du Soissonnais, 100-106.
MILICE, ban, arrière-ban, 17, 18, 75, 91, 94, Cf. Recrutement.
MIQUETTE, procureur de la Commune de Villers-Cotterets, 104.
MIRAUMONT (De), commandant à Soissons, 7.
MIROMESNIL (De), commissaire, 53.
MONNAIES (Trafic de), 37-53.
MONTBAZON (Duc de), 10-11.
MORANT, échevin de Soissons, 68.
MOREAU-DACQUEVILLE, maire de Villers-Cotterets, 104.

NAVARRE (Régiment de), 17, 49, 50.
NELLE (Louis-Jos et Nicolas de), procureur et receveur au grenier à sel de Soissons, 86.
NOIRFOSSE (De), ex-capitaine d'infanterie, 79.
NOTRE-DAME de Soissons (Abbaye de), 28.

ORLEANS-CAVALERIE (Régiment de), 100-102.
ORMESSON (D'), intendant 72, 73, 75, 76, 78, 80, 87, 88.

PAFFE, lieutenant de milice, 91.
PALLAN (De), major du régiment de La Reine-Dragons, 98-109.

PARISIS, membre de la municipalité de Villers-Cotterets, 104.

PEPELART (J.), archer du prévôt à Soissons, 2.

PERIGNY (De), intendant, 52, 54, 56.

PERIN, membre du Directoire de l'Aisne, 108.

PICARDIE (Régiment de), 18.

PLOYARD, curé de Vic-sur-Aisne, 105.

POUSSIN, conseiller au Présidial de Soissons, 74.

PRÉMONTRÉ (Religieux et village de), 34, 100, 102.

PRÉSIDIAL de Soissons, 1, 74, 85.

PREVOT des maréchaux à Soissons (Charge de), 1-2.

QUINETTE, membre du Directoire de l'Aisne, 108.

RECRUTEMENT, 70, 72, 73, 75, 88, Cf. Milice.

REGNAUD, président en l'élection de Soissons, 42.

RIVIERE, membre du Directoire de l'Aisne, 108.

ROGUIN, maire de Vic-sur-Aisne, 105.

St-CREPIN-EN-CHAYE (Abbaye de), 29.

St-JEAN DES VIGNES (Abbaye), 4, 29.

St-MEDARD (Abbaye de), 43, 47, 52.

St-PAUL-LES-SOISSONS (Abbaye de), 28, 66.

St-PORT-CAUMARTIN (De), intendant, 19, 25, 27.

St-ROMAIN (De), commandant de milice, 91.

SALÉ (Claude), curé de St-Nicolas, à Villers-Cotterets, 64.

SANGUIN, lieutenant du roi à Soissons, 4, 35, 61.

SANSON, intendant, 69-70.

SARROBERT (De), commandant des postes sur l'Aisne, 77, 81.

SEL (Contrebande du et grenier à), 86.

SOISSONS, *passim*. V. *Echevins, Clergé, Hôpitaux, Notre-Dame*, etc...).

SOISSONS (Château de), 26.

SOISSONS (Comte de), 9.

SUBSISTANCES, 3, 6, 8, 19, 25, 36, 38, 49, 50, 57, 82.

TAILLE. V. *Impôts*.

TERMONT (Comte de), capitaine au régiment de La Reine-Dragons, 97.

THUILLIER (Pierre), garde-sel à Soissons, 86.

VAILLY-SUR-AISNE, 3, 21, 55, 56, 63.

VIC-SUR-AISNE, 21, 52, 103, 105, 106, 107.

VIEILMAISON (De), capitaine au régiment de Cœuvres, 60.

VILLARCEAUX (De), intendant, 37, 38, 41, 44, 47, 50.

VILLEMONTI (De), capitaine de milice, 91.

VILLERS-COTTERETS, 22, 26, 81, 97, 98, 104.

TABLE

DES PRINCIPAUX NOMS

DE PERSONNES ET DE LIEUX

cités dans le Bulletin

A

Amiens 73
Ange Gardien (*Ferme de l'*) 16
Anizy-le-Château 13, 16, 19, 30
Arc (Jeanne d') CXLIV
Arc (*Compagnie d'*) CVII
Arcy-Sainte-Restitue 48
Ardon 31
Armentières (*Château d'*) CCXXVIII
Artonges 17
Attaches (*Maison des*) 53

B

Banc de Pierre (*Le*) 12
Baudier Emile (*Décès de*) ..... CXCIX — CCV
Beaulne et Chivy..... 18, 20, 21, 24
Beaurepaire (*Ferme de*) 112
Berry-au-Bac 18, 21, 29, 31, 37, 50
Berzy-le-Sec 61-98
Béthancourt 13-18

BILLON Paul (*Décès de*) CLXXXV
BINET Henri (*Son Eminence le Cardinal*) XLIII
Bouffignereux 29
Bourg-el-Comin 24-36
Bourguignon 30
Boursonne 111
Braine ..... LXI, 12, 17, 31, 37
Braye-en-Laonnois 17-18
Brenelle 18-38
BRETONNIÈRE (Anne de La) CCXXIV
BRUN Félix (*Notice sur*) XLIV
BRUNEAU (*Chanoine*) XLV
Bruyères 31
BUFFENOIR Hippolyte LIII
Bussy 18

C

CAGNIARD Gaston (*Conseiller général*) 38, 42, 48
Caillouel 18
Cathédrale (*Fouilles de la*) CXI
Catigny 18
Celles 115-116
Cerny-en-Laonnois 32
Cerseuil 29
Chailvet 30
Chamouille 32
Chassemy 31, 39, 40, 48
Château-Thierry ..... CCXIII — 12
Chauny 73
Chavignon 35
Chavaille 32
Chavonne 17-31
Chemin des Dames 16, 23, 26, 30
CHÊNEBENOIT Léon (*Décès de*) CCVII

Chéry-Chartreuve 17
Chivy-les-Etouvelles 16, 18, 29
Choléra (*Ferme du*) 50
Ciry-Sermoise 18
Cys-la-Commune 17-36
Cœuvres CLXXXIX
Condé 115
Confrécourt (*Ferme de*) 18-20
Coquillards (*Hôtel des*) 53
Corbeny 18
Cormicy 49
Coucy-le-Château 11, 12, 73
Coulonges 17-49
Courcelles 17
Courmelles 98
Courmont 17
Courtecon 23
Contremain (*Plateau de*) 46
Couvrelles 18-114
Cramaille 48
Crapeaumesnil 18
Crécy-au-Mont 13
Crézancy 17
Croix d'Or (*Hôtel de la*) 53
Crugny 49

D

Deviolaine Louis (*Décès de*) XLIII
Dhuisy 117
Dhuizel 37
Dravegny 17
Droizy 44-114

E

EGMONT (*Comtesse Septimanie d'*) XLV
LII — LXXXVII — XCIV — CV
EGMONT (*Comte d'*) ..... CLXV — CLXXII
Epitaphe (*Ferme de l'*) 115

F

Fère-en-Tardenois ..... 66 — 48
Fismes 29
Fontenoy CLVI

G

Gény 18
Gernicourt 29
Grisolles 18
Grosse Tête (*Fontaine de la*) LXXVIII
Grosse Tête (*Hostellerie de la*) 55-62
Guny 11-18

H

Haramont CXLII
Hartennes ..... CCXXXI — 44 — 114
Hermonville 18
Hure (*Hôtel de la*) 56

J

Jaulgonne 17
Jumencourt 13
Juvincourt 18

L

LANDAIS Gustave (*Décès du Chanoine*) .. XLIII
Launoy 44

Laon 30, 31, 33
Laval 33
Lavergne (*Maire de Chassemy*) 41-42
Lemoine (*Prieur de Saint-Yved*) xlv
Le Picart (*Famille*) 86
Leuilly 13-18
Lierval 32
Limé 17-31
Lizy 30
Longpont cxcvii
Longueval 36
Louvencourt (*Mademoiselle de*) 48

M

Malmaison (*Ferme de La*) 31
Malval (*ferme de*) 17
Manicamps 18
Margival 18-20
Mézy 17
Missy-sur-Aisne 18
Monampteuil 35
Mons-enLaonnois 33
Montbérault 31
Monthussard (*ferme du*) 37
Montigny-Lengrain cxx
Mont de Soissons (*ferme du*) ccix-44
Moussy 23
Muret-et-Croutles lxxvi-44-48-114

N

Nampteuil-sous-Muret 44
Nanteuil-le-Haudoin 111
Nouvron-Vingré 18

O

Oulchy-le-Château CCXXIX

P

Panthéon (*ferme du*) 17
Pargnan 18
Pargny 30
Perrière (*ferme de la*) 18
Pinon 16
Pont-Saint-Mard 18-19
Prémontré LV
Presles-et-Boves 36
Pressoir Jules (*décès de*) ..... XCII-XCIX
Prouvais 33
Proviseux-et-Plesnoy 33

Q

Quincy (*château de la*) 116

R

Reims 21-73
Roucy 33

S

Saint-Gobain 30
Saint-Paul-aux-Bois 18
Saint-Yved (*église*) LXX
Saponay 48
Septvaux 19
Serches 18-44
Sermoise 18-116
Sévelinges (Aimé-Charles-Emmanuel de) CLXII

Soissons VLVIII-LII-LIV-LVIII-3-9-16-19-35-61
Soissons (*Abbaye Notre-Dame de*) 81-82
Soupir LVIII-17-25
Stouppe (De) CCXXIII
Suzy 30
Syrêne (*Hôtel de la*) 53

T

Tartiers 18
Taux 117
Tigny 114-117
Tour (*Famile du*) 77
Troesnes 117
Trosly 18
Troyon 25

U

Urcel 30

V

Vailly LVI-CLVII-CLXV-CCII-30
Vasseny 43-114
Vaudesson 16
Vaudesson (*Ferme de*) 16
Vaurains (*Ferme de*) 16
Vaux-Castille 112
Verneuil (*Château de*) 29
Vesle (*La*) LXVII
Vic-sur-Aisne 18-19
Vieil-Arcy 36
Vignes (*Abbaye Saint-Jean des*) ... CLXXI-LCXXX-83
Villemontoire 61-112-117

Villers-sur-Fère 49
Villers-en-Prayères 36
Vivières 111
Vorges 33
Vregny 18
Vuillery 18

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME IV (4e série)

Statuts de la Société Archéologique de Soissons VII

Liste des Membres de la Société..... XV

Liste des Sociétés Correspondantes XXXIII

Procès-verbaux des séances. Année 1928 XLIII

— — Année 1929 XCI

— — Année 1930 CLXXX

La Porte d'Enfer à Soissons, par Emile Valentin 3

L'Odyssée d'un Régiment d'Infanterie à travers le Soissonnais en septembre 1914, par le Général P. Vignier 9

Les Quartiers Saint-Christophe, de la Grosse Tête et de l'Estappe au début du XVIIe siècle par H. Luguet 53

Le Procès du Prince de la Jeunesse en 1619, par H. Luguet 61

Sur un livre du chanoine du Tour (1638), par H. Luguet 77

Les Lepicart, par H. Luguet 85

Note sur quelques Chapiteaux romans de l'ancien diocèse de Soissons, par René Louis 95

Hubert Sussanneau, par Jules Pressoir.. 101

Résumé des Opérations effectuées par le 67e R. I. sur le front de l'Aisne du 23 Juillet au 15 Septembre 1918, par M. le Général P. Vignier 111

Lettres et Documents concernant Soissons et le Soissonnais (1599-1792) rassemblés par Félix Brun 119

A propos du Général Carra Saint-Cyr, par Ed. Descambres 195

Le Général Carra Saint-Cyr, par Roger Firino 199

Le Général Dulauloy, par Roger Firino .. 277

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE D'AIX LETTRES

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE

VINGT-CINQ JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE ET UN

SUR LES PRESSES DE

L'ARGUS SOISSONNAIS

9 A 17, RUE SAINT-ANTOINE, A SOISSONS

POUR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

Demander à la

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

de Soissons (Aisne)

Sur les Pas de la Comtesse d'Egmont

ou

Les Beaux Jours de Braine au XVIII^e^ siècle

par

Maximilien BUFFENOIR

Un volume de **280 pages**

in-4° couronne

avec **16 illustrations**

Prix : 25 francs

S'adresser au Bibliothécaire :

M. H. LUGUET, 25, rue du Général-Pille, à Soissons.